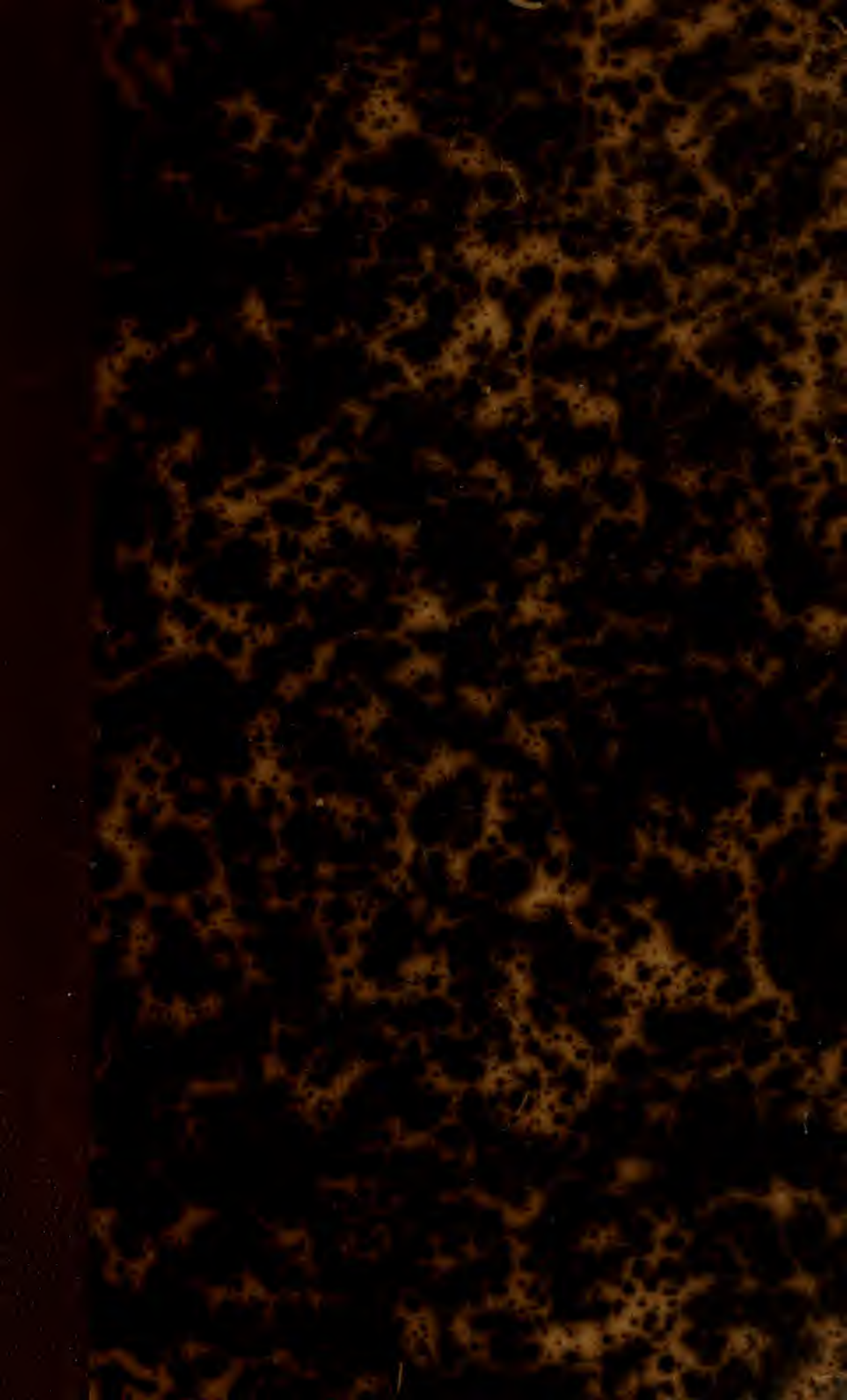
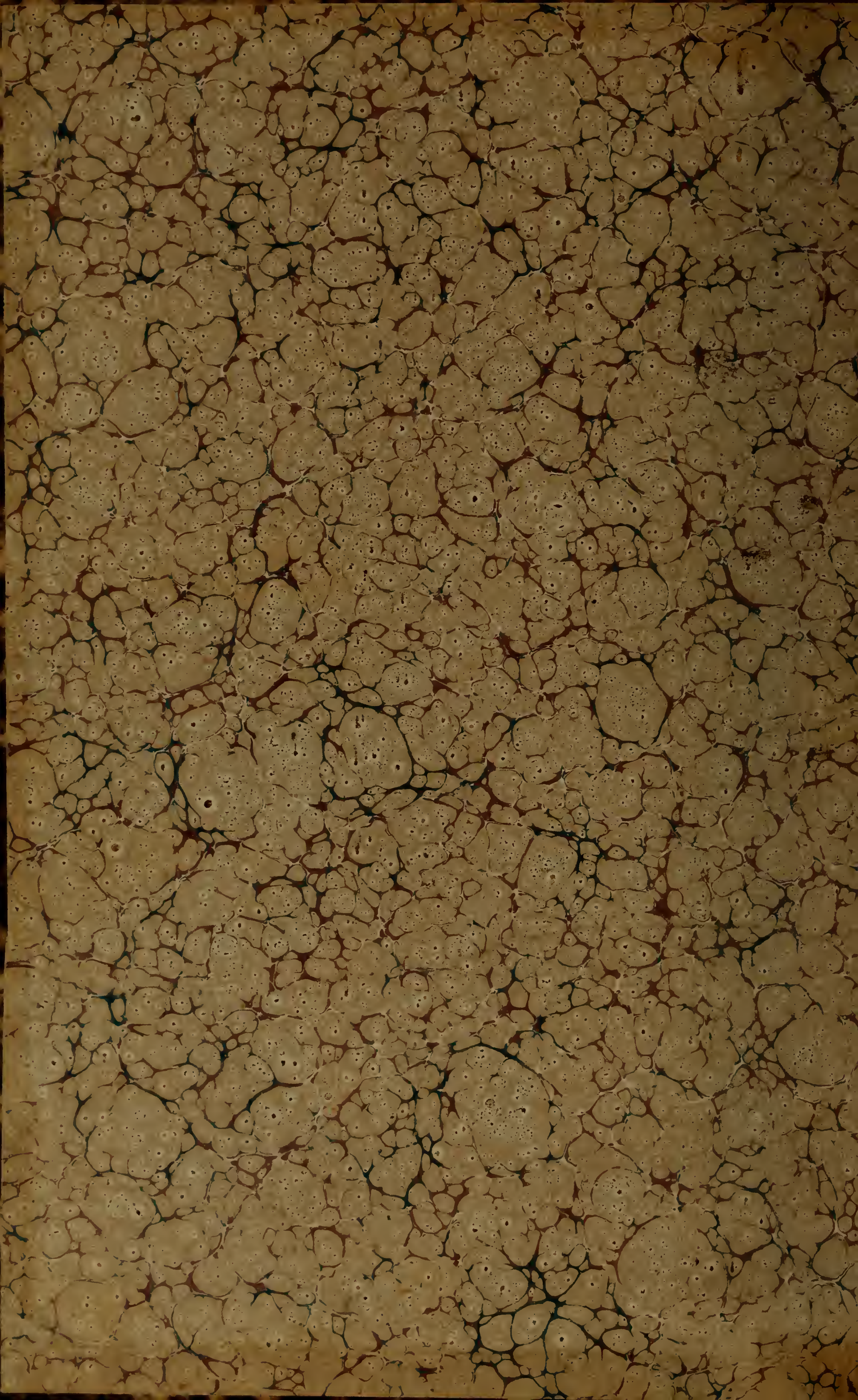






NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES



VUE DE SAINT-LOUIS.

T. II, Titre.

NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES

SUIVI

D'ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL

ET DE

DOCUMENTS HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET SCIENTIFIQUES

PAR

ANNE RAFFENEL

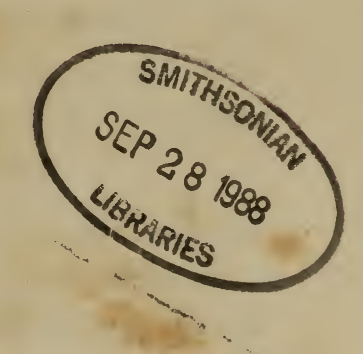
COMMANDANT PARTICULIER DE SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR,

Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur.

EXÉCUTÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT ET PUBLIÉ AVEC AUTORISATION
DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE LA MARINE.

TOME SECOND.





PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
DE NAPOLÉON CHAIX ET C[ie],
Rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre.
1856

AVERTISSEMENT ESSENTIEL.

La partie de ce volume qui a pour titre : *Études sur la colonie du Sénégal*, contient, outre l'historique complet de cette possession française, mes vues personnelles sur son avenir ; mais ce n'est qu'un projet, et il ne doit en rien faire préjuger les intentions ultérieures du gouvernement.

Pour faire ce travail, j'ai dû analyser et même quelquefois critiquer les actes de l'administration coloniale antérieurs à 1846, année où mes notes ont été prises. On comprendra que ma tâche eût été impossible si je m'étais laissé conduire par des scrupules en louant ce qui me semblait attaquable.

Je dois aussi rappeler que la mission que j'avais reçue (voir, les instructions de M. l'amiral de Mackau dans l'*Introduction* du

premier volume) m'imposait le devoir de fournir au gouvernement tous les documents propres à l'éclairer sur la politique et le commerce de l'Afrique occidentale.

Mes *Études sur la colonie du Sénégal* ne sont donc pas une œuvre de fantaisie faite en vue de me donner de l'importance, mais le compte-rendu sérieux et consciencieux d'une mission de confiance.

Je dois encore rappeler qu'il n'a pas dépendu de ma volonté de livrer plus tôt à la publicité un travail dont la date remonte à huit ans.

A. RAFFENEL.

Paris, ce 6 février 1856.

NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES.

ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Le Sénégal tel qu'il paraît être. — Les Dieppois et les Rouennais sont les premiers Européens qui aient fondé des établissements aux côtes orientales de l'Afrique. — Rivalités des Portugais; leurs prétentions.

Il y a cent ans à peine, l'idée d'aller *aux îles* était une idée de mort, et si quelque audacieux chercheur de fortune bravait la terreur publique en s'embarquant pour ses lieux redoutés, il emportait, en quittant sa terre natale, les adieux éternels de ses amis.

Aujourd'hui on est moins effrayé, parce que les relations sont devenues plus fréquentes entre la métropole et ses colonies, parce que les routes, les canaux, les chemins de fer ont ouvert, en France même, des communications qui n'existaient pas, il y a un siècle, entre les populations du centre et les populations du littoral. Aujourd'hui on ne dit plus *les îles;* on dit l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Australie; les colonies de la France sont connues par leur nom, et ces noms n'inspirent plus d'effroi. Le mystère des régions tropicales est dévoilé;

on ne raconte plus à la veillée les merveilleuses aventures des hardis voyageurs qui ont franchi l'Océan pour établir leur demeure à la Martinique, au Canada, à Saint-Domingue, à l'île de France. Le prestige de ces noms est détruit; la gloire d'avoir vu l'Atlantique et le cap des Tourmentes est éclipsée.

Chacun sait aujourd'hui que les pays compris entre les tropiques donnent, en retour de leur éternelle verdure et de leur ciel toujours bleu, des chances de mortalité plus grandes que dans les pays tempérés; mais chacun sait aussi que ces chances, examinées avec l'œil de l'expérience, doivent perdre leur caractère terrifiant. Les Antilles, l'île de la Réunion, la Guiane même, si tristement célèbre, il y a cinquante ans, par les lamentables récits des déportés du 18 fructidor, sont aujourd'hui réhabilitées.

Le Sénégal ne l'est pas. Le Sénégal est demeuré tel qu'il était autrefois; c'est toujours une terre maudite; c'est toujours une fosse ouverte et ne se fermant pas.

Quelles sont les causes de cette réprobation qui a survécu au temps, qui a résisté aux révolutions accomplies dans les idées. Le Sénégal offre-t-il un asile privilégié aux fléaux endémiques qui frappent l'existence? Non; car ces fléaux sévissent aux Antilles avec plus de violence. Le Sénégal se trouve-t-il situé à une si grande distance de la métropole que ceux qui auraient le désir de s'y établir soient préoccupés de la longueur du chemin? Non; car les autres colonies sont éloignées d'Europe d'une distance au moins double.

Pourquoi donc le Sénégal demeure-t-il frappé d'interdit devant l'opinion? Pourquoi ces familles d'émigrants qui vont demander à la terre étrangère la subsistance que la patrie ne peut pas toujours leur offrir, n'ont-elles jamais pris la route du Sénégal?...

C'est que le Sénégal est bien réellement une terre maudite. C'est que, indépendamment d'un climat capricieux et perfide, beaucoup moins meurtrier toutefois que celui des Antilles (n'oublions pas de le signaler), on trouve au Sénégal une vie des plus misérables.

Les Européens qui l'habitent vivent sur un îlot de sable; sur un îlot de sable sans eau, sans terre, sans arbres, sans gazon; sur un îlot de sable baigné pendant sept mois par des eaux salées (1). Ils ne sont pas

(1) Les eaux sont douces lorsque les pluies ont donné au cours du fleuve assez de rapidité pour refouler le mouvement ascendant des eaux de la mer. Cette période est courte; elle commence en juillet et finit en décembre.

propriétaires du sol et ne veulent pas le devenir. Ils n'arrivent au Sénégal que pour s'y livrer à un trafic mesquin, et ils n'attendent, pour abandonner à jamais cette terre désolée, que la réalisation d'une modeste fortune; jour de bonheur qui ne luit pas sur tous, hélas!

Voilà l'existence de la population blanche du Sénégal; elle comprend environ cent vingt âmes.

D'autres Européens, employés du gouvernement, partagent avec elle les misères et les privations attachées à cet affreux séjour. Ces derniers, presque tous contraints par un tour de service ou par des nécessités de carrière, y viennent à contre-cœur, y vivent avec douleur et le quittent avec joie, heureux quand ils ont pu préserver leur santé des atteintes de la fièvre, de la dyssenterie, de l'hépatite et surtout de ce mal qui, se jouant de la science des médecins, frappe de mort quiconque ne sait pas accepter les regrets de la patrie absente.

On conçoit que le souvenir rapporté d'un pareil exil, choisi dans des vues de spéculation par les uns, accepté sous l'empire de la nécessité par les autres, doive être pour tous un souvenir amer dont le secret n'est pas gardé. C'est qu'en effet il n'y a au Sénégal ni promenades pittoresques, ni jardins odorants, ni douces causeries, le soir, sous le frais feuillage des grands arbres.

Du sable mouvant, un soleil de plomb, des maisons blanches qui réfléchissent des rayons brûlants, une population en guenilles : voilà les joies matérielles du Sénégal. Il n'y a plus dès lors à s'étonner de le retrouver avec sa fâcheuse renommée d'autrefois.

Pas de population attachée au sol pour le cultiver et l'approprier aux besoins d'un peuple civilisé; pas de colonie. Aussi le Sénégal n'est-il aujourd'hui qu'un lieu d'échange, ancien bazar d'esclaves transformé en marché où se troquent les gommes du Sahhrâ, les peaux des troupeaux des pasteurs foulhs et quelques grammes d'or arrachés aux eaux de la Falémé et aux terres d'alluvion du Bambouk.

Il y a pourtant de la terre et de l'eau comme partout au Sénégal. Il y a de riches cultures dans le haut de son cours; et les indigènes y récoltent en abondance du riz, des mils, du coton, de l'indigo. Les habitants de Saint-Louis vont s'approvisionner au Fouta du mil nécessaire à la subsistance des nègres de l'île, et les troupeaux y sont nombreux. Ainsi, non-seulement les indigènes vivent dans des conditions presque luxueuses, mais ils nous font participer aux produits que donne leur pays.

Dieu n'a donc pas dépouillé la terre de la Sénégambie des trésors de la production.

Pourquoi n'en profitons-nous pas? Pourquoi la main intelligente de l'homme civilisé a-t-elle refusé son aide à cette terre qu'il a choisie, à cette terre qui lui donnerait aussi des joies et des douceurs s'il voulait les lui demander?

La réponse viendra plus tard. Disons auparavant qui a découvert le Sénégal et par quelles phases il a passé avant nous.

De tout temps la nation portugaise, dont la place est incontestablement marquée au premier rang dans l'histoire des navigations du xve siècle, a revendiqué l'honneur d'avoir fondé les premiers établissements européens aux côtes occidentales de l'Afrique. A l'époque où la fièvre des découvertes poussait l'Europe vers les terres barbares de l'Atlantique, bien au delà des colonnes d'Hercule et des promontoires réputés infranchissables par les légendes du paganisme et du moyen âge, les opinions, jusque-là favorables aux Portugais, se trouvèrent divisées; d'innombrables prétentions surgirent de toutes parts.

Lorsque le délire de l'action fut passé, on s'occupa de chronologie et de répartition. Ce fut le temps de la polémique et de la controverse.

Les Portugais entrèrent des premiers dans la lice. Ils y parurent armés des glorieux exploits de leurs capitaines du xve siècle que dirigeait le génie de leur prince immortel, Henri le Navigateur. Les Français les suivirent : moins riches en documents officiels, ils n'avaient à opposer à leurs adversaires que des traditions locales et d'obscurs récits de quelques marins de Dieppe, consignés dans des mémoires.

Un voyageur français, Villaut de Bellefond, paraît être le premier qui eut recours à ces documents. Sa relation imprimée en 1669, sous le titre de *Remarques sur les costes de l'Afrique et notamment sur la coste d'or, pour justifier que les Français y ont esté longtemps auparavant les autres nations,* est établie sur les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Dieppe et principalement sur un acte d'association des marchands de Rouen avec ceux de Dieppe, du mois de septembre 1365, pour l'exploitation du commerce aux côtes d'Afrique. Le récit détaillé qu'il donne se trouve, de plus, affirmé par Samuel Braün, qui fit trois voyages en Guinée, de 1611 à 1620; par Dapper, dans sa description de l'Afrique, publiée en 1668; et par d'Elbée, en 1669 et en 1670.

Après Villaut de Bellefond, le père Labat, dans sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, publiée en 1728, soutient la même

thèse; mais, moins heureux que Villaut, il ne put en appeler aux témoignages confirmatifs que son devancier avait consultés, car un incendie avait dévoré, en l'année 1694, lors de la prise de Dieppe, les précieux manuscrits qui établissaient les droits de la France.

Toutefois des preuves matérielles existaient sur les lieux mêmes. Dans une ancienne batterie du fort de la Mine, appelée encore la *batterie de France*, une inscription à demi effacée laissait distinctement apercevoir les chiffres 1 et 3, premiers chiffres d'un millésime du XIVe siècle; on citait aussi l'existence des *armes de France,* encore visibles dans l'église de la Mine, ainsi que sur une porte du fort d'Assem.

La lutte semblait devoir se terminer là; mais les Portugais refusèrent d'admettre les témoignages qu'on invoquait contre eux. La relation de Villaut de Bellefond, que ne justifiaient plus les manuscrits dieppois, fut considérée comme une œuvre d'imposture. Les armes de France trouvées dans l'église du fort Saint-Georges de la Mine et le millésime fruste de sa batterie ne donnèrent lieu qu'à des dissertations héraldiques et à de savants commentaires. On se borna à conclure que le millésime ne pouvait être du XIVe siècle, parce qu'alors l'usage vulgaire des chiffres arabes n'était pas encore introduit en Europe; et que les armes aperçues étaient ou l'écu de Portugal orné de la croix fleuronnée d'Aviz, ou l'écusson français fleurdelisé dont se servait *l'infant don Henri, comme on le voit encore sur son tombeau à Batalha.*

Cette réfutation eut un plein succès. Les Dieppois se virent dépossédés de la gloire que leurs aïeux avaient légitimement acquise; et les Portugais, déclarés les premiers navigateurs qui eussent osé doubler le cap Bojador, le cap Vert et le cap des Palmes, jouirent sans rivaux d'un succès qu'ils n'avaient pas eu.

Il appartenait à un homme aussi éminent par l'érudition que par le talent littéraire de relever enfin le gant qui paraissait destiné à rester éternellement dans l'arène. M. d'Avezac, chef des archives de la marine, a traité la question avec la lucidité et la logique qui caractérisent tous ses travaux, et dans une brochure (1) détachée d'un travail étendu, il a fait crouler pièce à pièce l'édifice que les adversaires qu'il combattait avaient somptueusement élevé. Armé de documents irrécu-

---

(1) *Découvertes faites au moyen âge dans l'océan Atlantique, antérieurement aux grandes explorations portugaises du* XVe *siècle,* par M. d'Avezac, garde des archives de la marine. Brochure in-8°. Paris, 1845.

sables, fruits de laborieuses recherches, il a prouvé que les prétentions des Dieppois étaient justes, et que c'était bien à eux qu'appartenait l'honneur des premières découvertes des côtes d'Afrique.

Réhabilitée par une autorité aussi respectable, la relation que Villaut de Bellefond adressa à Colbert, en 1669, reprend de droit le caractère d'authenticité qu'elle n'aurait jamais dû perdre, et l'on peut dès lors en toute confiance lui faire des emprunts pour tracer rapidement l'histoire des premiers établissements des Français aux côtes de l'Afrique occidentale.

II.

Comment se sont formés les premiers établissements des côtes de l'Afrique occidental
Recherches sur la découverte du Sénégal.

Au commencement du mois de novembre 1364, les Dieppois équipèrent deux vaisseaux du port de 100 tonneaux chacun, et firent voiles vers les Canaries (1). De là ils poussèrent plus au sud et arri-

(1) Les Portugais ont élevé aussi des prétentions sur la priorité d'occupation de l'archipel des Canaries. Sans s'arrêter à la reconnaissance, très-contestée du reste, qu'en fit, environ 300 ans avant J. C., le capitaine carthaginois Hanno, on rencontre dans l'histoire des indices certains que ces îles étaient fréquentées, au moyen âge, par des barques espagnoles, françaises, génoises et arabes, soit qu'elles y fussent poussées par la tempête, soit qu'elles fussent montées par des corsaires en course sur les côtes voisines.

La première expédition en règle dont on trouve des traces positives est l'expédition génoise mentionnée dans Pétrarque, qui nous dit qu'elle avait pénétré aux Canaries tout un âge d'homme avant lui. Or, Pétrarque était né en 1304; la date de cette expédition est donc 1250 ou 1260. Tout porte à croire, en outre, que la flotte génoise était placée sous le commandement de Lancelot Maloisel, qui a donné son nom à l'une des Canaries.

En 1341, c'est-à-dire près d'un siècle après, le roi de Portugal Alphonse IV envoya

vèrent au cap Vert à Noël. Ils mouillèrent dans une baie qu'ils appelèrent baie de France, devant la rivière nommée depuis par les Portugais Riofresco, nom que nous avons plus tard corrompu en celui de Rufisque.

En quittant ce lieu, ils arrivèrent à un endroit que les naturels nommaient Boulombel, et que les Portugais ont appelé Sierra-Leone. En continuant toujours au sud, ils parvinrent à un village, près d'une petite rivière (le Rio-Sextos), sur la côte du Poivre, et ils le nommèrent Dieppe, à cause de la ressemblance qu'ils trouvèrent à ce village et au havre qui le précédait, avec le havre et le site de leur ville natale.

« La quantité d'ivoire qu'ils apportèrent de ces costes donna cœur aux Dieppois d'y travailler, qui depuis ce temps y ont si bien réussi, qu'aujourd'hui ils se peuvent vanter d'estre les meilleurs tourneurs du monde en faict d'yvoire (1). »

En 1365, les Dieppois, de retour dans leur pays, s'associèrent aux marchands de Rouen pour l'exploitation du commerce de l'Afrique. L'acte de cette association, cité déjà, existait encore au temps de Labat dans le cabinet d'un avocat du roi de la ville de Dieppe.

Les Dieppois et les Rouennais équipèrent, cette même année 1365, quatre vaisseaux, dont deux eurent pour mission de commercer dans les lieux qui avaient été découverts l'année précédente, et les deux autres de s'avancer au sud à la découverte de nouvelles terres.

Le premier de ses deux vaisseaux s'arrêta au grand Sestre, près du cap des Palmes, sur la côte du Poivre. Les gens de l'équipage trouvèrent le lieu si charmant qu'ils le nommèrent Paris. Ils y demeurèrent quelque temps et y firent de très-bonnes affaires en échangeant leurs marchandises contre le poivre qui croissait abondamment en cet endroit.

---

une expédition aux Canaries; mais, faute d'officiers expérimentés de sa nation, il dut avoir recours pour la commander au Génois Nicoloso di Rocco et au Florentin Angelino dei Tegghia dei Corbiggi. On a trouvé dans les papiers du célèbre Boccace le récit de cette expédition qui se borna à ramener en Portugal des hommes et divers objets d'histoire naturelle et d'industrie.

L'expédition du baron normand Jehan de Béthencourt, seigneur de Grainville-la-Teinturière et autres lieux, et sa prise de possession des îles Canaries avec le titre de roi, eut lieu en 1402.

Ce ne fut qu'en l'an 1428 que les droits du baron de Béthencourt ont été cédés à l'infant don Henri, en échange de certains domaines à Madère.

(Voir la brochure de M. d'Avezac citée page 5.)

(1) Villaut de Bellefond.

Le second vaisseau dépassa la côte des Dents et atteignit la côte d'Or. Sa troque fut bonne pour l'ivoire, mais il ne rapporta que très-peu d'or; il fut, en outre, si mal reçu par les naturels, que les marins normands n'osèrent plus y retourner.

Les armateurs de Dieppe et de Rouen continuèrent, les années suivantes, leurs opérations de trafic avec les points de la côte où leurs navires avaient reçu un bon accueil. Ils établirent des comptoirs au cap Vert, à Boulombel, au cap de Monte, au petit Dieppe et à Sestre-Paris, sans plus chercher à s'avancer vers le sud.

Leur commerce de poivre, dont l'usage commençait alors à s'introduire en Europe, leur procura de grands bénéfices; mais il leur suscita aussi des envieux. Les Anglais, les Hollandais, les Portugais voulurent se rendre à la côte et y dirigèrent quelques-uns de leurs navires en 1375; mais « voyant que les Français y avaient partout des loges comme au cap Vert, Boulombel, et que les Mores les aimaient, ils renoncèrent pour ce temps au commerce de ces costes (1). »

Bien que de courte durée, comme le dit Villaut, cette concurrence avait eu pour résultat d'amoindrir les profits habituels des armateurs normands. Ils se rappelèrent alors leurs premières tentatives à la côte d'Or en 1365, et ils résolurent, malgré le souvenir du mauvais accueil fait alors à leurs compatriotes, d'expédier derechef un autre bâtiment.

La *Notre-Dame de bon Voyage*, du port de 150 tonneaux, partit de Rouen en septembre 1382 pour cette destination. Elle y arriva en décembre, trouva les naturels plus traitables, et revint à Dieppe avec un riche chargement d'or.

Le 28 septembre de la même année, trois autres navires appareillèrent de Dieppe pour les mêmes parages : la *Vierge*, le *Saint-Nicolas* et l'*Espérance*.

La *Vierge* s'arrêta au lieu où la *Notre-Dame* avait déjà fait sa traite, et qu'on appelait la *Mine*, à cause de la quantité d'or qu'on y avait recueillie; le *Saint-Nicolas* alla à Mouré, 15 lieues environ à l'est; l'*Espérance* parvint jusqu'à Akara, 30 lieues plus loin.

En 1383, une nouvelle expédition de trois navires prit la même route. Deux étaient chargés de matériaux de construction qui servirent à bâtir un établissement à la Mine; le troisième, contrarié par des difficultés d'attérissage, revint en Europe sans avoir abordé

Vers l'an 1410, le commerce des Français à la côte d'Afrique cessa

(1) Villaut de Bellefond.

d'être prospère. Ils comptaient alors neuf ou dix comptoirs et avaient su gagner complétement l'amitié des naturels, qui les préféraient à tous les autres peuples.

C'est à cette époque que la France, en proie à des guerres désastreuses, dut renoncer à de nouvelles découvertes et cesser tout à fait les expéditions qu'elle avait coutume d'envoyer aux côtes d'Afrique. Ces guerres qui suivirent, ainsi que le dit le père Labat, « l'accident funeste arrivé au roi Charles le sixième, » laissèrent aux Portugais toute liberté pour s'emparer des comptoirs que les Français ne pouvaient plus défendre.

Le moment n'était malheureusement que trop opportun; car les Portugais venaient récemment de s'établir à l'île Saint-Thomas, dont la découverte, la première qu'on puisse leur attribuer dans ces parages, avait été faite en 1405 par un grand vaisseau équipé à Lisbonne « pour courir les costes d'Afrique. »

De Saint-Thomas, ils armèrent des caravelles pour prendre successivement possession des établissements abandonnés par les Normands sur la côte d'Or.

En 1412, ils abordèrent à l'île du Prince, puis passèrent en terre ferme à Bénin et à Akara, où ils construisirent un fort.

En 1423, ils s'avancèrent jusqu'à la Mine et y mouillèrent le 23 avril, jour de la Saint-Georges. Ils s'occupèrent d'abord à relever les anciennes constructions françaises; mais l'importance de cette position leur parut telle qu'ils se décidèrent à y bâtir un château, qui prit le nom de Saint-Georges de la Mina, et fut achevé, en 1482, sous le règne de Jean II.

En 1444, des caravelles parties de Lisbonne s'étaient emparées d'Arguin, qui, selon toute probabilité, n'avait pas encore été occupé.

Le commerce portugais, sans rivaux à la côte d'Afrique, et encouragé par le roi Jean II et ses successeurs, qui en confièrent l'exploitation à des compagnies bien organisées, atteignit rapidement à une grande splendeur. Mais les Portugais ne surent pas tirer parti de ce succès. Ils se montrèrent, disent les chroniqueurs, si avides et si cruels, que les peuples nègres essayèrent partout de s'affranchir de leur domination. A Akara, en 1576, les Portugais sont massacrés et le château rasé de fond en comble; des révoltes moins graves éclatent également sur d'autres points.

Les Français venaient alors de reparaître à la côte du Poivre et à la côte d'Or, et sans doute leur présence ne fut pas étrangère à ces ma-

nifestations hostiles. On peut le croire, du moins; car ils avaient laissé parmi les populations un souvenir que l'occupation portugaise n'avait point effacé, et qui donnait journellement lieu à des regrets et à des comparaisons offensantes pour ceux qui leur avaient succédé.

Les Français, toutefois, ne purent se livrer au trafic qu'avec appréhension, et dans des parages éloignés des établissements portugais. C'était au commencement du règne de Henri III; les luttes intestines qu'ils venaient de soutenir, et dont ils n'étaient pas encore sortis, ne leur permettaient pas d'employer de grands moyens. Ils occupaient seulement Akara, Cormantin et Takorai, où les naturels les avaient appelés; ils allaient, en outre, traiter à Mouré et au cap Coste.

Cette situation, devenue dangereuse pour les Portugais par suite des mauvaises dispositions des naturels et la préférence marquée de ceux-ci pour les Français, devait inévitablement exciter à un haut point les craintes des marins de Lisbonne. Ils s'en prirent d'abord aux nègres, envers lesquels ils redoublèrent de violence; puis ils attaquèrent de vive force les trafiquants français qu'ils rencontrèrent.

En 1586, ils coulèrent à Akara un vaisseau de Dieppe nommé *l'Espérance*, après avoir tué ou fait prisonniers les gens de son équipage.

Cinq ans après, ils brûlèrent sur la rade du cap Coste un autre grand vaisseau. Et cela, sans parler des rencontres journalières où ils brûlaient les chaloupes, tuaient les hommes et faisaient des prisonniers.

A ces pertes supportées par le commerce français vinrent s'ajouter les guerres civiles du temps de Henri III et de Henri IV.

Il fallut encore une fois faire retraite et renoncer au commerce que nous avions en réalité créé; mais ce triomphe ne profita pas aux Portugais. Leur puissance commerciale en Afrique touchait à son déclin.

Ravivée par l'apparition passagère des Français, l'exécration que les naturels portaient depuis longtemps aux Portugais s'accrut considérablement. D'un autre côté, les nègres, désespérés de ne pouvoir continuer leur trafic avec les Français, appelèrent partout les Hollandais, qui, depuis 1545, fréquentaient les côtes d'Afrique et venaient récemment de construire le fort de Nassau (aujourd'hui Gorée). Ils opposèrent ainsi aux Portugais une rivalité qui devait amener prochainement leur expulsion complète de la côte et permettre aux Français de reconquérir leurs droits.

On a sans doute remarqué que dans cette esquisse historique, tout entière empruntée à Villaut de Bellefond, il n'est nulle part question du fleuve *Sénégal* et de l'île de *Saint-Louis*.

Il n'est cependant pas permis de supposer que Villaut, qui a eu à sa disposition les archives de la ville de Dieppe et qui s'est livré à de très-laborieuses recherches pour établir sa thèse, ait commis l'incroyable oubli de parler de la capitale actuelle de nos possessions de l'Afrique occidentale et du grand fleuve qui l'arrose.

Villaut voyageait en 1666.

Que peut-on induire de cela? C'est qu'assurément le Sénégal était demeuré inconnu aux marins de Dieppe et de Rouen qui parurent à la côte d'Afrique au XIV[e] siècle, et que si, dans la suite, il avait été découvert soit par des Français, soit par des étrangers, il n'avait pas encore acquis au temps de Villaut, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, assez d'importance pour prendre place dans la relation de ce voyageur.

En procédant par ordre chronologique, on trouve la première mention du Sénégal dans « les navigations de messer Alouys de Cademoste ou Ça da Mosta, gentilhomme vénitien, parti du cap Saint-Vincent le 22 mars 1455, sur une caravelle de 90 tonneaux armée par l'infant Henri de Portugal (1). »

Nous citons les passages en entier ·

« .... Si qu'elles (des caravelles portugaises) enlevaient de ces Arabes (d'Arguin) tant mâles que femelles, qui se vendaient en Portugal, et faisaient le semblable par toute la côte qui tient à ce cap Blanc et plus avant jusqu'au fleuve de *Sénéga,* qui est très-grand, séparant une génération nommée Azanaghes d'avec le premier royaume des noirs, et sont ces Azanaghes basanés, mais tirant plus sur le brun, et font leur résidence en certain lieu de cette côte, qui est par delà le cap Blanc, errant, la plupart d'entre eux, par le désert qui confine avec les sus-nommés Arabes de Hoden (2).

» *Du grand fleuve appelé le ruisseau de Sénéga, anciennement nommé Niger, et comme il fut retrouvé.* — Depuis que nous eûmes outre-passé le cap Blanc, nous naviguâmes à vue toujours d'icelui, tant que par nos journées nous parvînmes au fleuve qu'on nomme le ruisseau de Sénéga, qui est le premier et le plus grand de toute la terre des noirs, et entrâmes par cette côte-là où ce fleuve sépare les noirs

---

(1) *De l'Afrique, contenant la description de ce pays,* par Léon l'Africain, et la navigation des anciens capitaines portugais aux Indes orientales et occidentales. Édition de 1830, tome II, page 325 et suivantes.

(2) Tome II, pages 359 et 360.

d'avec les basanés qu'on nomme Azanaghes, divisant semblablement la terre sèche et aride (qui est le désert sus-nommé) d'avec le pays fertile qui est celui des noirs. Et cinq ans avant que je me misse à la route de ce voyage, ce fleuve fut découvert par trois caravelles du seigneur Infant, qui entrèrent dans icelui et traitèrent paix avec ces noirs, parmi lesquels ils commencèrent à démener le train de marchandise : en quoi faisant d'année à autre, plusieurs navires s'y sont transportés de mon temps. Ce fleuve est grand et large en bouche de plus d'un mille, étant assez profond, et fait encore une autre bouche un peu plus avant avec une autre île au milieu. Par ainsi, il s'embouche dans la mer en deux endroits, à chacun desquels il fait plusieurs bancs d'arène et levées qui se jettent au large dans la mer, par l'espace d'un mille, et, en ce lieu, monte la marée et cale de six en six heures, dont le montant se jette avant dans le fleuve par plus de soixante milles, selon que j'en ai été informé par les Portugais qui ont navigué dans icelui longuement. Et qui y veut entrer, faut qu'il *voyse* selon l'ordre des eaux, pour cause de ces levées qui sont à la bouche d'icelui fleuve, depuis lequel jusqu'à cap Blanc on compte trois cent octante milles, étant la côte tout aréneuse, jusqu'auprès de cette bouche, environ vingt milles, et s'appelle la côte d'Anterote, laquelle est du domaine des Azanaghes basanés. Et me semble fort étrange et admirable que delà le fleuve, tous les peuples sont très-noirs, grands, gros, de belle taille, bien formés, le pays verdoyant, peuplé d'arbres et fertile; et deçà les habitants se voient maigres, *essuis*, de petite stature, et le pays sec et stérile. Ce fleuve, comme plusieurs sont d'opinion, est une branche de Gion qui prend son origine au paradis terrestre, et fut nommé Niger par les anciens, lequel Gion arrosait toute l'Éthiopie et s'approchant près de la mer Océane devers ponant, là où il s'embouche, jette plusieurs autres branches et fleuves, outre celui-ci de Sénéga. L'autre bras qu'il jette encore est le Nil, qui passe par l'Egypte et se joint avec notre mer Méditerranée. Telle est l'opinion de ceux qui se sont avec travail délectés à chercher le monde et s'enquérir des nouvelles d'icelui.

» *Du royaume de Sénéga et de ses confins.* — Le pays de ces noirs, sur le fleuve de Sénéga, est le premier royaume des noirs de la basse Ethiopie, et les peuples qui habitent aux rivages d'icelui s'appellent Gilofes. Toute la côte et cette région dont nous avons ci-dessus fait mention consiste tout en plat pays jusqu'à ce fleuve et par delà encore, tant qu'on parvient à cap Vert, qui est pays relevé et le plus haut qui

soit en toute la côte; c'est à savoir quatre cents milles plus outre qu'icelui cap. Et selon ce que j'ai pu entendre, ce royaume de Sénéga confine du côté de levant avec un pays nommé Tuchusor; devers midi avec le royaume de Gambra; de la partie de ponant avec la mer Océane; et du côté de Tramontane, se joint avec le fleuve sus-nommé qui sépare les basanés d'avec ces premiers noirs (1). »

L'auteur de ces navigations devait être nécessairement entraîné à grossir la part des découvertes faites par la nation à laquelle appartenait le prince qu'il servait et dont il avait reçu de grands témoignages d'affection et d'estime. Il serait donc prudent de n'admettre son récit qu'avec réserve, si l'on avait à lui opposer une seule dénégation; mais le silence de Villaut, qu'on ne peut expliquer par un oubli, et l'obscurité qui enveloppe, dans les historiens étrangers à la nation portugaise, la découverte du Sénégal et l'établissement de Saint-Louis, donnent aux allégations de Cademoste une authenticité inattaquable. Les historiens portugais, et parmi eux le célèbre Jean de Barros, confirment ces allégations. Ils attribuent au capitaine Dionisio Hernandez la découverte du Sénégal, et assignent l'année 1446 comme l'époque où elle est exécutée.

En se livrant à un examen approfondi de la question, on se trouve en outre fortement sollicité à attribuer la découverte du Sénégal aux Européens établis à Arguin. Eux seuls pouvaient envoyer en reconnaissance dans les lieux voisins de leur résidence, parce que seuls ils pouvaient assurer aux petits navires chargés de ces aventureuses missions un port de relâche et un lieu de ravitaillement. C'est bien, en effet, deux ans après l'occupation d'Arguin par les Portugais que le Sénégal est découvert.

Les navigateurs dieppois du XIVe siècle, au contraire, soit qu'ils possédassent (chose contestée) les connaissances nautiques nécessaires pour naviguer en haute mer, soit qu'ils ne les possédassent pas, devaient ou longer les côtes basses et stériles du Sénégal sans les apercevoir, ou y glisser sans songer à y faire une descente qu'aucun accident de terrain, aucun vestige de végétation ne pouvait provoquer. Ils devaient être, au surplus, très-impatients d'atteindre le cap Vert, seul point remarquable de cette côte qui pût leur permettre de reconnaître leur position et de continuer leur route au sud.

Le curieux passage que nous venons d'emprunter à Cademoste n'éta-

(1) Léon l'Africain, tome II, pages 375 et 377.

blit pas seulement le fait capital de la découverte du Sénégal par les Portugais, mais il fournit aussi des indications précises sur l'étymologie du nom de ce fleuve.

En histoire, les étymologies sont d'un grand prix quand elles sont établies avec exactitude, et c'est ainsi qu'on l'a compris dans tous les temps.

L'origine du mot *Sénégal* n'a pas échappé à ce soin, et nous voyons les anciens historiens de l'Afrique consacrer à la recherche de cette origine des pages d'autant plus intéressantes pour l'époque où on les écrivait, qu'on était moins disposé à conserver au fleuve son véritable nom. Labat, celui de ces historiens qui a le plus contribué à répandre la lumière sur cette contrée, s'exprime ainsi :

« Deux choses ont fait donner au Niger (1) le nom de Sénégal : la première est un marigot ou espèce d'acul que cette rivière fait dans les terres sur sa côte septentrionale, environ à 6 lieues de son embouchure dans la mer; on l'appelait le marigot de Sénéga, peut-être à cause de quelque nègre qui demeurait en cet endroit. On peut croire que le nom de ce marigot s'est à la fin étendu à toute la rivière.

» La seconde est que des Européens étant arrivés à l'embouchure de cette rivière et ne la connaissant pas, ils en demandèrent le nom à des pêcheurs qu'ils y rencontrèrent; celui à qui ils parlaient n'entendant que très-imparfaitement ce qu'ils disaient, crut qu'ils lui demandaient son nom, et leur répondit Zanega ou Zanaga, que ces Européens prirent pour le nom de la rivière. De ce nom s'est formé dans la suite celui du Sénégal que la plupart des Européens donnent à cette rivière.

» Il n'en est pas de même des Maures qui fréquentent quelques endroits de la côte septentrionale; ils l'appellent, en leur langue, *Hued-Nigar* (2), qui signifie, si je ne me trompe, rivière Noire, et en latin, *fluvius Niger*.

» Si on en croit Sanut (3), elle a été connue des anciens sous le nom

---

(1) Labat partageait l'opinion des savants de son temps. Voir plus loin quelques réflexions sur l'opiniâtreté qu'on a mise, deux siècles durant, à donner au Sénégal le nom de Niger.

(2) N'est-ce pas Oued-N'dar qu'a voulu dire Labat? N'dar est le nom donné par les Arabes et les nègres à la ville de Saint-Louis (de l'arabe *dar*, maison, habitation, et *oued*, rivière). Les nègres yoloffs disent *dhherga*, la rivière, ou *dhher en N'dar*, la rivière de l'habitation.

(3) Livio Sanuto, géographe vénitien du XVIe siècle.

de Asanaga et de Asana, qui ne sont pas fort éloignés de celui de Sénégal qu'elle porte à présent (1). »

L'explication n'est pas heureuse; mais il est permis au savant missionnaire qui nous a donné de si bons livres de s'écarter quelquefois du rigorisme historique ou descriptif; cela lui arrive si rarement... L'explication n'est pas heureuse parce que :

1° Zanega ou Zanaga n'a jamais été le nom d'un *nègre,* mais bien le nom d'une *tribu arabe*, ce qui est bien différent;

2° Il n'a jamais existé de marigot appelé Sénéga auprès de l'embouchure du fleuve.

La citation de Livio Sanuto doit être également combattue.

Les anciens n'ont pu donner au Sénégal d'autre nom que celui de Niger, en supposant toutefois qu'ils l'aient reconnu. Le seul voyageur de l'antiquité auquel on pourrait attribuer cette reconnaissance est Euthymènes, qui parle d'un grand fleuve soumis comme le Nil à des crues périodiques; mais est-ce le Sénégal ou le Rio-do-Ouro des Portugais? Quant à Hanno, Scylax et Polybe, ils se sont arrêtés, comme tout porte à le croire, aux caps où viennent aboutir les grands rameaux de l'Atlas.

Cademoste, lui, fournit des données certaines, péremptoires. La peuplade qui est maîtresse du pays lorsque les Portugais y paraissent pour la première fois, est la tribu ou, comme il l'exprime lui-même, la génération des Azanaghes (2).

De là naturellement le nom du fleuve. On le trouve écrit, sur les anciennes cartes, Zanaga, Sénéga, puis Sénégal, ainsi qu'il est appelé aujourd'hui. De là aussi le nom de Zanhaga donné à toute la contrée sur ces mêmes cartes, et conservé jusque sur celles de d'Anville.

Ce n'est point s'écarter du sujet que de s'arrêter à l'opinion des anciens sur la commune alimentation du Nil et du Niger, opinion rappelée dans l'avant-dernier paragraphe du passage de Cademoste. Longtemps abandonnée, elle a repris particulièrement faveur à l'époque où la masse des découvertes géographiques fit de la géographie descriptive une science.

---

(1) Le père Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, tome II, pages 113 et 115.

(2) Évidemment les Ssenhêgah, tribu originaire de l'Yemen, qui a longtemps dominé dans le Soudan et qui, depuis, soumise et domptée par des tribus du Magreb, a presque disparu. Les débris de cette puissante tribu sont aujourd'hui réduits à une sorte d'esclavage.

Le Niger quasi fabuleux d'Hérodote, d'Hipparque, de Pline, de Strabon, de Ptolémée, de Pomponius Mella ; le Ger ou le Niger de Suétonius Paulinus, à dix étapes du grand Atlas; le Nil du Bled-ès-Soudan (pays des noirs), cité par le voyageur Abd-el-Malek ; le Niger des nègres d'Ebn-Bathouthah, de Tanger ; le Niger de Léon l'Africain, arrosant les royaumes de Melli et de Tombut ; tous ces cours d'eau devinés ou aperçus en diverses parties de l'Afrique et qui n'ont, plusieurs du moins, de commun que le nom, devaient inévitablement frapper les géographes du temps et leur donner le désir de baptiser de ce nom célèbre celui des fleuves nouvellement découverts dont la position s'ajusterait tant soit peu à l'hypothèse du Gion du paradis terrestre.

Par son importance connue, et surtout par celle plus considérable encore qu'on lui supposait, le Sénégal fut choisi pour représenter le Niger mystérieux, et son vrai nom lui fut enlevé. On le trouve, en effet, appelé Niger sur toutes les cartes du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe, et notamment sur celle qui accompagne la relation du voyage d'Adamson.

Mais laissons les très-pardonnables erreurs que le respect de la tradition a fait commettre aux géographes du XVIIe siècle, erreurs qui ont eu pour conséquence de substituer un nom fabuleux (1) à un nom qui est une page importante de l'histoire du Sénégal, et arrêtons-nous à la mention faite par Cademoste de la génération des *Azanaghes;* elle seule détruit l'incertitude et établit avec précision et évidence le nom que le fleuve doit porter.

---

(1) Ce nom de Niger, emprunté au latin, ne devait avoir pour ceux qui l'employaient d'autre sens que celui de *fleuve noir*, c'est-à-dire fleuve du pays des noirs, nom de pure imagination, par conséquent, et qui a dû servir à désigner tous les fleuves du *pays des noirs* rencontrés par les voyageurs de l'antiquité et du moyen âge.

III.

Recherches sur la fondation de l'établissement du Sénégal.

L'Anglais Richard Raynolds, capitaine du vaisseau *le Nightingale*, équipé à Londres en 1591 par une société de marchands, suit Cademoste dans l'ordre chronologique des voyageurs qui ont parlé du Sénégal (1).

Les marchands de Londres qui équipèrent ce vaisseau avaient obtenu de la reine Élisabeth des lettres patentes qui leur accordaient le privilége du commerce au long des côtes d'Afrique, depuis la rivière Sénégal jusqu'à celle de Gambra inclusivement.

Dans les places nommées sur ces lettres patentes étaient

« La rivière du Sénégal où l'on se promettait de trouver des cuirs, des gommes, des dents d'éléphant, du poivre, des plumes d'autruche, de l'ambre gris et une petite quantité d'or.

» Bézaguiache ou Barzaguiche, ville près du cap Vert, à 28 lieues de la rivière du Sénégal. »

M. Walckenaer pense qu'elle se trouvait dans l'île que l'on a nommée depuis Gorée.

---

(1) Walckenaer, *Histoire générale des voyages*, tome II, pages 199 et suivantes.

Suivent les autres places qui sont très-nombreuses.

On trouve dans les explications qui accompagnent les lettres patentes, que « les Français de Dieppe commerçaient aux mêmes lieux depuis plus de trente ans, et n'y envoyaient pas, chaque année, moins de quatre ou cinq vaisseaux. Ils remontaient ordinairement la rivière du Sénégal dans deux barques, tandis que leurs chaloupes allaient à Portudale et dans cinq ou six autres villes (1).... »

Le capitaine Richard Raynolds est reçu favorablement par les nègres, qui lui disent beaucoup de bien des Français. Le gouverneur de Bézaguiache l'exhorte particulièrement « à ne pas se mêler avec les Portugais, mais à suivre l'exemple des Français, qui étaient toujours bien reçus, lui dit-il, parce qu'ils paraissaient être *sans liaisons avec les Portugais* (2). »

Dans une autre partie de la relation on lit .

« Les Espagnols et les Portugais n'ont aucun trafic sur la rivière du Sénégal ; mais on ignore par quelle aventure il s'en trouvait un, nommé Ganigoge, qui demeurait depuis longtemps sur le bord de cette rivière et qui avait épousé la fille d'un roi nègre (3)... »

Ces extraits du voyage de Raynolds confirment le récit de Villaut en ce qui concerne la réapparition des Français à la côte d'Afrique vers le milieu du XVIe siècle ; la perte à cette époque de l'influence et de la domination portugaise dans ces parages ; enfin l'empressement des nègres à accueillir, à défaut des Français qu'ils préféraient, ceux des autres Européens qui n'avaient pas de relations avec les Portugais.

Ils confirment aussi une partie des allégations de Cademoste. La présence d'un Portugais sur les rives du Sénégal, aventure, ainsi qu'il est dit dans la relation, ignorée au temps de Raynolds, est naturellement expliquée par les voyages antérieurs des caravelles de Lisbonne et d'Arguin au fleuve des Ssenhégah.

Pour la question qui nous occupe, il n'y a guère à tirer de la relation de Raynolds qu'une présomption, à savoir qu'il n'existait pas d'établissement fixe au Sénégal en 1591, et que son accès avait jusque là été libre aux Européens qui s'y étaient présentés avec l'agrément des naturels ; puis ensuite, que cette même année 1591, le Sénégal devint une des places privilégiées de la compagnie anglaise d'Afrique,

---

(1) Walckenaer, tome II, page 201.
(2) Le même, page 204.
(3) Le même, page 212.

comme il avait sans doute été précédemment un des lieux privilégiés du commerce portugais.

De l'année 1591, nous sommes obligé d'aller jusqu'à l'année 1635 pour retrouver quelque trace du Sénégal dans les relations des voyageurs.

Nous empruntons ce qui va suivre au voyage fait au cap Vert, en 1635, par deux capucins français, les révérends pères Alexis de Saint-Lô et Bernardin Renouard. La relation de ce voyage (1) aux côtes d'Afrique, la première qui ait été publiée en France, a été adressée de Rufisque, près du cap Vert, au père provincial des capucins de Normandie.

Les révérends pères quittèrent la rade de Dieppe le 11 octobre 1635, et abordèrent à Rufisque le 3 novembre, où ils furent bien accueillis par les Européens et les nègres qui s'y trouvaient.

Le port de Rufisque était alors un lieu de réunion pour des hommes de toutes les nations et de toutes les religions. Les capucins y virent, en un seul jour, des catholiques, des calvinistes, des luthériens, des puritains, des disciples de Bichérius, des arméniens, des juifs et des Turcs vivant en bonne intelligence, et qui les accueillirent avec le même empressement (2).

Dans cette relation fort peu connue, et que nous devons aux recherches actives du savant auteur de l'*Histoire générale des voyages*, il n'est nullement question du Sénégal et d'établissements dans ce fleuve. Ce serait donc chose jugée si la relation ne mentionnait tout au long certains associés de la compagnie du cap Vert, auxquels David Ferrand, imprimeur à Rouen et éditeur du révérend père Alexis de Saint-Lô, adresse une épître dédicatoire. Il n'est, du reste, question de cette compagnie que dans cette dédicace, et les religieux, en parlant des personnes qui leur font accueil, ne nomment aucun Français remplissant une fonction quelconque. Malgré cette embarrassante mention de MM. les associés de la compagnie du cap Vert, on a quelque raison de supposer que si l'île de Saint-Louis avait possédé alors un établissement français, les deux religieux, qui passent neuf mois en Afrique pour prêcher l'Évangile, et qui vont dans ce but à Joale et à Portudale, n'auraient pas manqué d'aller visiter cet établissement.

---

(1) Walckenaer, tome II, pages 306 et suivantes, *Relations du voyage du cap Vert*, par le R. P. Alexis de Saint-Lô. Paris, 1637, in-12.

(2) Le même, tome II, page 320.

Voici, du reste, une confirmation que nous rencontrons, deux ans après, dans la relation beaucoup plus explicite du voyage fait au Sénégal par Claude Jannequin de Rochefort.

Claude Jannequin, sieur de Rochefort, le second voyageur français qui ait écrit son voyage (1), partit de Dieppe le 5 novembre 1637. Il relâcha au cap Blanc..... « pour y bastir des barques qui nous estoient nécessaires pour entrer dans la rivière du Sénéga, les navires estant contraints de demeurer tousjours à la rade (2)..... »

Du cap Blanc, et après avoir construit ces barques, Jannequin arrive à la barre du Sénégal où mouille son navire. Le capitaine, la plus grande partie de l'équipage et lui montèrent dans des barques, et..... « ..... furent anchrer à la pointe de Byurt ou Bièvre, village appartenant au maistre de la rivière, nommé Jean Bare, distant de l'embouchure de 3 bonnes lieues, où estant arrivez nous fismes les prières pour rendre grâces à Dieu de ses bien-faicts..... Nos prières finies, les nègres, qui de loin nous avoient descouverts, s'en vinrent nous ayder à bastir promptement une habitation pour nous mettre à couvert des grands serains de ces pays (3)..... »

Jannequin, après avoir rendu compte de l'arrivée de deux ambassadeurs nègres (l'un du *Damil*, l'autre du *Brac*) et de l'achèvement de son habitation, s'avance dans le fleuve jusqu'au Terrier-Rouge (sur la carte de d'Anville, à 70 lieues de Saint-Louis), où il se livre au trafic « des cuirs de bœufs, cerfs, lions et léopards, dents d'éléphants, gomme d'Arabie, plumes d'autruches, ambre et or, mais rarement, que nous échangions avec de la toile, fer, papier, petits couteaux, peignes, miroirs, rassades, cristail et frise. »

Jannequin décrit d'une manière très-exacte et avec beaucoup d'intérêt les mœurs des peuples nègres. Il donne les noms de quatre royaumes sur le Sénégal. « Premièrement, celuy des nègres de Lybie, commandé par Damil; celuy des Foulbs, par Brac; celuy des Maures de Barbarie, par Camelingue, et celuy des Barbares et Maures, voisins du royaume de Tombuto, qui est commandé par le grand Sambalame, duquel roy relesvent les autres trois que j'ay nommés. »

L'habitation construite par Jannequin et ses compagnons est aban-

---

(1) *Voyage en Lybie, particulièrement au royaume de Sénéga, sur le fleuve Niger*, par J. de Rochefort. Paris, 1643, in-12.

(2) Walckenaer, page 41.

(3) Le même, pages 52, 53.

donnée lorsqu'ils ont terminé leur trafic; ils retournent à leur vaisseau, et font route pour France sans plus s'occuper de cette construction qui, selon toute vraisemblance, n'était qu'une hutte de terre et de chaume à la manière des indigènes.

Villaut de Bellefond, dont le voyage, fait en 1666, suit immédiatement celui de Jannequin, ne va pas au Sénégal et n'en parle, dans le cours de sa relation, que comme une place où, de son temps, les Portugais allaient trafiquer. Nous avons, du reste, annoncé déjà que Villaut ne disait mot sur la découverte et les établissements du Sénégal, et si nous citons quelques passages de son livre, c'est uniquement pour ne pas laisser de lacune dans l'analyse que nous avons tenu à donner.

Voici ces passages, les seuls où l'on trouve le nom du Sénégal :

« Les Portugois qui vinrent après les François se voyant chassez par les Hollandois et les Anglois du bord de la mer, environ l'an 1604, se retirèrent dans les terres plus avancées et s'allièrent avec les naturels du pays, d'où sont nés les molastres et olivastres que l'on y void, s'estant par ce moyen tellement acquis l'amitié (1) de ces peuples qu'ils sont causes que jusqu'à présent nous n'avons pu découvrir le dedans de ces terres dont seuls ils font le commerce; et qui voudroit l'entreprendre s'y perdroit, puisque par présents ou menaces ils feroient tout massacrer par les Mores (2). Cependant ils vont partout et remontent le Niger sans péril jusques à Bénin qui font plus de 800 lieues (3)..... »

« Un de ceux (un Portugais) qui vint à bord trafiquer, à Sierra-Leone, me dit que tous les ans il alloit au Sénégal, éloigné de 200 lieues de Sierra-Leone, et que les Mores le portoient dans les terres et ses marchandises, quand il n'y avoit point de rivières (4)..... »

Arrêtons-nous un instant pour faire quelques remarques sur les ex-

---

(1) La contradiction entre ce passage et ceux du même auteur qui sont rapportés plus haut n'est ici qu'apparente. Ce n'était que dans l'intérieur des terres et par suite de mariages contractés avec les femmes des naturels que les Portugais avaient obtenu l'amitié des peuples nègres. La tradition a conservé encore de nos jours le souvenir de ces alliances, et s'il était besoin de défendre la citation de *Villaut*, on trouverait un argument tout-puissant dans la conservation de certains mots portugais, entre autres celui de *signare*, corruption évidente du mot *senhora*, madame, qui sert aujourd'hui à désigner les femmes de sang mêlé (en portugais le *nh* se prononce *gn*).

(2) Cette expression, fort en usage dans les anciens auteurs, veut dire tous les peuples des côtes d'Afrique, aussi bien Arabes que nègres.

(3) Villaut de Bellefond, pages 141, 142.

(4) Le même, page 1843.

traits que nous venons de réunir. Nous sommes parvenus à l'année 1666. En ajoutant à cette analyse déjà longue, il y aurait à craindre de jeter de la confusion dans une question qui a besoin de clarté.

Nous allons rappeler les termes dans lesquels nous l'avons posée :

Nous avons dit que Villaut de Bellefond, historien des découvertes faites, au XIVe siècle, par les marins de Dieppe, aux côtes d'Afrique, voyageait lui-même dans ces parages en l'année 1666.

Nous avons signalé avec surprise l'insignifiante mention qu'on trouve sur le fleuve du Sénégal et le silence absolu gardé sur l'établissement que nous y possédons aujourd'hui, tant dans la notice historique que dans le cours de la relation.

Nous avons expliqué ce silence de Villaut par deux inductions.

La première, que le Sénégal était demeuré inconnu aux navigateurs dieppois et rouennais qui parurent à la côte d'Afrique au XIVe siècle; la seconde, que dans la deuxième partie du XVIIe siècle, le Sénégal n'avait qu'une importance médiocre.

Cademoste ou Ça da Mosta, ce gentilhomme vénitien dont nous avons parlé, qui navigue aux côtes d'Afrique en 1456, change en conviction la première de nos inductions.

Il va au Sénégal et dit l'époque de sa découverte. C'est cinq ans avant qu'il y parût que trois caravelles du *seigneur infant* (le prince Henri de Portugal) *traitèrent paix* avec les naturels.

D'autres auteurs portugais sont encore plus précis. Ils nomment Dionisio Hernandez et désignent l'année 1446.

Nous avons accepté l'autorité des auteurs portugais et nous en avons dit les raisons.

La seconde de nos inductions ne sera pas moins facile à prouver par les extraits déjà cités, que nous allons successivement revoir.

Nous passerons légèrement sur les voyages de Raynolds et du révérend père Alexis.

Il est question du Sénégal dans le premier, mais seulement comme de l'un des lieux où l'on pouvait faire le commerce en 1591. On n'y parle pas d'établissement fixe, et tout porte à penser qu'il n'en existait pas.

Le second ne dit absolument rien du Sénégal et de l'île Saint-Louis; il est publié en 1635.

Jannequin de Roquefort, en 1637, non-seulement ne trouve pas d'établissement formé dans le Sénégal, mais la manière dont il fait son

entrée dans le fleuve ne prouve nullement que la France eût exceptionnellement alors le privilége d'y trafiquer.

La liberté de naviguer dans le fleuve, laissée aux Portugais jusqu'en 1666, semble ressortir des passages du livre de Villaut que nous avons cités ; mais elle ressort encore plus clairement d'une note que nous lisons dans la *Description de l'univers*, de Manesson-Mallet, ouvrage fort estimé, qui a paru en 1683.

On trouve dans cet ouvrage, tome III, page 164, le portrait de Zaogani, qui commandait sur les Jalofes du Sénéga en 1666, portrait pris *sur les dessins de l'écrivain du Portugais Manoel Figuero, capitaine de la caraque qui apporta à Lisbone la tête du roy d'Angola.*

« Ce roy (celui des Jalofes), que ses sujets respectent avec des honneurs tout particuliers, ne luy parlant qu'à genoux, est maintenant fort considérable depuis que ces peuples, qui ont toujours esté vagabonds, ont enfin basti des villes, establi des loix et rendu le gouvernement de leur royaume héréditaire.... »

Le Sénégal n'avait donc qu'une importance commerciale médiocre en l'année 1666, nous croyons l'avoir suffisamment prouvé par les recherches dont nous venons de donner le résultat. Nous croyons avoir également démontré, sinon par des preuves, au moins par de fortes présomptions, qu'à cette époque il n'existait aucun établissement, soit français, soit étranger, sur l'île de Saint-Louis ou aux environs, et que le fleuve Sénégal avait cessé d'être un endroit privilégié fréquenté par l'une des nations commerçantes de l'Europe, à l'exclusion des autres.

IV.

Suite des recherches et éclaircissements touchant le Sénégal et la première occupation de l'île de Saint-Louis; résultats de ces recherches.

Où se trouvait donc le siége de la compagnie des marchands de Rouen, dont les associés, désignés sous le nom d'*associés de la compagnie du cap Vert*, reçoivent, en 1635, l'hommage de la relation du père Alexis de Saint-Lô? Où se trouvaient donc aussi les agents de la compagnie royale des Indes occidentales, formée par édit du roi Louis XIV, en mars 1664?

Tout porte à croire que ces compagnies n'entretenaient ni directeurs, ni comptoirs sur le fleuve du Sénégal, et que leurs agents, si toutefois elles en expédiaient sur les lieux, dirigeaient les opérations à bord des bâtiments, ou résidaient éventuellement dans des localités obéissant aux chefs indigènes, comme par exemple Rufisque, où le père Alexis rencontre une si grande variété d'hommes de toutes nations et de toutes religions. C'est là, en effet, que se rendent les voyageurs que nous avons suivis; ils passent presque tous le Sénégal sans s'y arrêter, ce que sans doute ils n'eussent pas fait s'ils avaient dû y rencontrer des ressources et des secours.

Le premier voyageur qui parle d'une île de Saint-Louis est Le Maire, qui voyageait en 1682 (1).

Il arrive le 20 mai de cette année à l'île de Gorée (2), d'où il part bientôt avec M. Daucourt, directeur général de la compagnie, pour explorer l'intérieur des terres.

Tous deux passent d'abord à Rufisque, à 3 lieues de Gorée, sur la côte, et arrivent, après six journées d'une marche fatigante, au port de Bieure (Bièvre), à l'embouchure du Sénégal.

Ils se placent dans une barque, laissant une partie de leurs gens à ce village où Jannequin avait, quarante-cinq ans auparavant, construit son habitation, et ils parviennent à l'île de Saint-Louis à deux heures après minuit.

« Cette île, dit Le Maire (3), qui est à 5 lieues de Bièvre, se trouve située au milieu de la rivière. Elle n'a qu'une lieue de circuit. La compagnie de France y a des magasins, un commandant et des facteurs. C'est là que les nègres apportent aux Français des cuirs, de l'ivoire, des esclaves et quelquefois de l'ambre gris; la gomme arabique leur vient des Maures. Les échanges pour ces richesses sont de la toile, du coton, du cuivre, de l'étain, de l'eau-de-vie et des grains de verre. Le profit est ordinairement de 800 0/0. Les cuirs, l'ivoire et les gommes passent en France. Les esclaves sont transportés en Amérique. Un bon esclave ne s'achète que 8 livres et se revend près de 100 écus. Quelquefois on obtient un esclave pour quatre ou cinq cartes d'eau-de-vie... »

Le père Gaby, qui a gardé l'anonyme dans sa relation (4), parle aussi du Sénégal et de l'île de Saint-Louis.

Il mouille le 5 juin 1686 à la rade du Sénégal, avec M. François, directeur général de la compagnie. Il passe la barre dans une chaloupe et arrive à l'habitation, qu'il trouve très-mal pourvue d'objets néces-

---

(1) *Voyage aux îles Canaries, au cap Vert, au Sénégal, sur la Gambra*, par Le Maire. Paris 1695; et Walckenaer, tome II, page 348.

(2) Cette île, qui doit son nom aux Hollandais, a été enlevée par eux aux Portugais en 1545. C'est là que se trouvait le fort de Nassau, qu'ils conservèrent jusqu'en 1677. Louis XIV voulant donner à la compagnie qui exploitait alors le commerce du Sénégal une grande marque d'intérêt, ordonna à une escadre placée sous le commandement du vice-amiral d'Estrées, d'aller s'emparer des diverses positions occupées par les Hollandais; c'est pendant cette expédition que l'île de Gorée a été enlevée de vive force, le 11 septembre 1677.

(3) Walckenaer, page 360.

(4) *Relation de la Nigritie*, 1 volume in-12. Paris, 1689.

saires à la pratique du culte; il se désole surtout de ne pouvoir, faute d'*amict*, célébrer la messe pour remercier Dieu de son heureuse traversée.

Il donne les royaumes « des Foulhs, Tombut, Brak, Guioloph, Galain (sans doute Galam), Thim, Cahior (1)... » Le pays de Galain était le plus haut sur la rivière du Niger le (Sénégal), « qui soit connu aux Européens, Portugois, Hollandois et François.

« L'habitation était un assemblage de deux ou trois maisons et de quatre tourelles situées dans l'île de Sénéga (Saint-Louis), à 15 degrés et demy depuis la ligne équinoctiale, faisant face sur la mer Atlantique qui est à l'ouest (2). »

« ... Cette isle de Saint-Louis, notre habitation, est accompagnée de deux autres : l'une se nomme l'isle aux Bois; l'autre se nomme l'isle aux Anglois, parce que autrefois ils y avoient une habitation qu'ils ont abandonnée pour force et du depuis elle a demeuré déserte (3). »

Le Maire ne dit que bien peu de choses de notre établissement de Saint-Louis, mais il en dit assez pour donner une très-médiocre idée de son importance.

Le révérend père Gaby, qui le suit de deux ans, s'exprime plus catégoriquement. Il trouve deux ou trois maisons et quatre tourelles, ce qui évidemment ne constitue pas une ville. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'habitation que les Anglais auraient eue autrefois sur l'île de Saint-Louis.

Depuis le père Gaby jusqu'au père Labat, qui publie sa nouvelle relation de l'Afrique occidentale d'après les mémoires de Brue, il y a une période de quatre ans environ. Nous allons citer les passages de Labat; on y trouve plus de détails que dans ceux qui précèdent; mais on y trouve aussi des assertions qui contredisent fréquemment celles des voyageurs qui ont écrit avant lui.

« De tous les établissements que les Normands avoient eus sur les côtes d'Afrique, il ne leur restoit que celuy du Sénégal ou du Niger, à la fin du XVIe siècle. Je ne sçay par quelle avanture ils s'étoient plutôt attachés à celuy-là qu'à celuy de la Mine et autres lieux des environs, où le commerce de l'or, de l'ivoire, est beaucoup plus considérable (4) .. »

(1) *Relation de la Nigritie*, page 79.
(2) *Idem*, page 81.
(3) *Idem*, page 82.
(4) Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*. Paris, 1728, tome Ier, page 12.

« Sans remonter jusqu'aux premiers temps, nous trouvons que le sieur Thomas Lombard était directeur du commerce de la compagnie, en 1626. Il mourut au Sénégal en 1631, et eut pour successeur le sieur Jacques Fumechon (1)... » (Suit une liste assez longue de directeurs, jusqu'en 1664.)

« L'isle du Sénégal est à 16° 5' de latitude septentrionale; elle est au milieu de la rivière du Niger ou du Sénégal, comme on voudra l'appeler, et elle est éloignée de la barre de 2, 3 ou 4 lieues, selon qu'il plaît à la rivière de s'ouvrir un passage dans cette langue de sable qu'on appelle la pointe de Barbarie.

» Cette isle n'est pas grande, bien des gens qui y ont esté lui donnent une lieue ou environ de circonférence. Le sieur Froger, ingénieur, qui l'a mesurée en 1705, dit qu'elle a 1,150 toises de longueur du nord au sud... »

Labat joint à ce passage un plan de l'île; il montre combien les constructions étaient peu considérables au commencement du siècle dernier. Aujourd'hui, à l'exception de l'extrémité de la pointe du nord, l'île est bâtie dans toute son étendue.

« On ne sçait pas précisément le temps que les directeurs de la compagnie transportèrent leur établissement de l'île de Bocos, où il étoit au commencement, à celle du Sénégal où il est aujourd'hui. Ces établissements ont changé plusieurs fois de figure, selon la nécessité ou le caprice des directeurs qui ont commandé sur les lieux. Il ne reste de ce premier établissement en l'isle de Saint-Louis que quatre tours rondes d'environ 20 pieds de diamètre, qui ne sont pas sur une même ligne (2)... »

Le père Labat est loin, comme on le voit, d'être confirmatif des inductions que nous avons déjà tirées des extraits qui précèdent. Il est très-regrettable que ce grand historien de l'Afrique n'ait pas déterminé plus rigoureusement l'époque où des constructions furent élevées dans l'île de Saint-Louis; cela nous met dans la nécessité de récuser une nouvelle fois son autorité pour cette question de précision, qui ne pouvait pas, du reste, avoir pour lui l'importance que nous devons lui donner dans notre recherche toute spéciale.

Le premier passage de son livre porte que les Français, à *la fin du*

---

(1) Le même, pages 12 et 13.

(2) Ce sont les quatre tours vues, en 1686, par le père Gaby; il ne dit pas qu'elles fussent en ruines à cette époque.

XVIe *siècle*, *n'avaient conservé* de tous leurs établissements que *celuy du Sénégal*.

Ce passage renferme une contradiction formelle avec la relation de Raynolds, qui nous apprend qu'en 1588 des lettres patentes de la reine Elisabeth comptaient le Sénégal au nombre des places de commerce concédées par elle à une compagnie de marchands de Londres. C'est un document authentique que ne peut pas détruire une simple allégation.

Les Anglais, c'est du moins vraisemblable, jouirent fort peu de temps de ce privilége. Il est même contestable qu'ils l'aient jamais appliqué tout à fait au fleuve du Sénégal; mais ce qui ne peut être mis en doute, c'est que les adversaires qui, à la fin du XVIe siècle, ont combattu les tentatives des Anglais pour conquérir le monopole du commerce des côtes d'Afrique, ont été des Portugais, des Hollandais et des Espagnols. A cette époque, si triste dans notre histoire, nous n'avions plus à la côte de forces suffisantes pour soutenir une lutte ou pour occuper militairement une place. C'est encore là un fait authentique.

Rappelons maintenant le témoignage du père Alexis de Saint-Lô, qui va prêcher l'Évangile aux établissements chrétiens des côtes d'Afrique, en l'année 1635, et qui aborde à Rufisque, à Joal, à Portudal, où il ne trouve pas un Français; le témoignage si puissant de Jannequin de Rochefort, qui, en 1637, entre dans le fleuve avec des barques construites au cap Blanc, et qui *bastit* près de l'embouchure une habitation avec *l'ayde des nègres*, pour se mettre à *couvert des grands serains de ce pays;* rappelons aussi ce que nous avons dit de la relation de Villaut de Bellefond, qui écrit en 1666, et ne parle du Sénégal que pour nous apprendre qu'il est fréquenté par des Portugais; citons enfin un passage de Barbot (1), dans lequel on lit que James Booker, agent général de la compagnie anglaise à Gambra, s'empara, le 1er janvier 1692, de l'île de Saint-Louis, « dont les Français étaient en possession depuis cinquante ans. » Cette assertion, appuyée d'une date et d'un nom, ne fait remonter, et encore présomptivement, l'occupation française qu'à l'an 1640.

Ces témoignages réunis de gens qui ont vu de leurs yeux sont-ils suffisants pour infirmer l'exactitude d'un fait établi sans date et sans preuve? La réponse nous semble inévitablement oui, alors même que

(1) Barbot, *Description de la Guinée dans Churchill*, tome V, page 18.

ce fait est allégué par une autorité aussi justement respectée que celle du savant père Labat.

Mais tout n'est pas fini avec ce redoutable paragraphe. Outre la date du XVI[e] siècle, qui vient de nous donner un si grand embarras, on y trouve une longue liste de directeurs de la compagnie particulière des marchands de Dieppe et de Rouen, qui exploitaient le commerce avant 1664. Plusieurs de ces directeurs figurent sur la liste comme étant morts au Sénégal, et l'un d'eux, le sieur Thomas Lombard, dans l'année 1631.

Cette date est précise et se trouve confirmée par d'autres dates antérieures à 1664.

Une difficulté analogue survenue à propos de MM. les *associés de la compagnie du cap Vert*, nommés dans la relation du père Alexis, a été déjà sinon tout à fait résolue, du moins considérablement atténuée. Il a suffi pour cela de poser cette simple question : Une compagnie de marchands peut-elle exister sans entretenir d'agents à tous les lieux que fréquentent ses navires? La relation du père Alexis s'est chargée de la réponse; en la lisant d'un bout à l'autre, on demeure convaincu que les deux capucins ne font rencontre aux côtes d'Afrique, non-seulement d'aucun représentant de la compagnie du cap Vert, mais même d'aucun Français. Il est donc permis de tirer de là cette conséquence que la compagnie des marchands associés de Dieppe et de Rouen pouvait avoir, comme nous avons dû le supposer pour la compagnie du cap Vert (1), des directeurs résidant en France, et ne se rendant qu'éventuellement aux lieux où s'accomplissait leur trafic; on en tire encore cette autre, que dans leur tournée d'inspection, les directeurs Thomas Lombard, en 1631; de Soussy, en 1650; Mérineau, en 1658, ont pu réellement mourir au Sénégal.

Nous trouvons le dernier paragraphe de Labat : « on ne sçait pas précisément, etc., » plus favorable à nos inductions; mais il n'exprime qu'un doute de plus sur le temps de l'occupation.

La tradition n'a rien conservé touchant l'habitation qui aurait anciennement existé dans l'île de Bocos.

Terminons, et établissons avec le plus de précision possible la date de l'occupation française du Sénégal :

(1) Il y a lieu de supposer que cette compagnie est la même que celle des marchands de Dieppe et de Rouen. On ne peut pas admettre deux compagnies différentes existant à la même époque.

En 1446, le capitaine portugais Dionisio Hernandez découvre le fleuve de l'Afrique connu aujourd'hui sous le nom de Sénégal.

Ce fleuve est nommé Azenaghe ou plutôt Ssenhégah, du nom de la nation ou tribu arabe qui occupe ses rives au moment où les Portugais y abordent.

Dans les premiers temps de sa découverte, et vraisemblablement jusqu'au milieu du XVIe siècle, les Portugais seuls naviguent dans le fleuve et y trafiquent, mais sans qu'on puisse affirmer qu'ils y aient formé des établissements. Leur présence, même après cette dernière époque, est constatée par leurs auteurs, les voyageurs de toutes les nations qui ont été aux côtes d'Afrique, et particulièrement par la conservation dans le langage de certains mots portant un caractère originaire évident. Nous avons cité déjà le mot *signare;* nous ajouterons *rapace* (valet, domestique), *argamace* (terrasse).

Vers le milieu du XVIe siècle, la puissance portugaise décroît sensiblement. Outre les Hollandais qui lui font une rude guerre, les Français reparaissent en Afrique et reçoivent partout bon accueil des naturels. Le fleuve du Sénégal semble alors au nombre des lieux fréquentés par leurs navires; mais il semble aussi qu'ils partagent ce privilége avec les autres nations maritimes qui font des expéditions aux côtes d'Afrique. Pour cette seconde période de l'histoire du Sénégal, même doute sur l'érection d'établissements entretenus par les Européens, soit Français, soit étrangers.

A la fin du XVIe siècle, les Anglais cherchent à s'emparer du commerce de l'Afrique. Des lettres patentes de leur souveraine désignent le fleuve du Sénégal comme l'une des places de commerce qui leur sont concédées.

Cette occupation, dont ni la durée ni la nature ne peuvent être préjugées, est affirmée par le père Gaby : on trouve dans la relation de son voyage la mention d'une *isle aux Anglois*, ainsi nommée parce qu'*autrefois ils y avoient une habitation.*

Cette habitation a-t-elle été élevée en conséquence des fameuses lettres patentes de 1588, au temps de la reine Elisabeth, ou bien à une époque postérieure, alors que le fleuve paraît accessible à tous les navires d'Europe? Etait-elle en pierres et en maçonnerie, ou était-ce une simple hutte de paille et de boue, *bastie avec l'ayde des nègres,* comme celle de Jannequin de Rochefort? La seule réponse est que le voyage du père Gaby avait lieu dans le cours de l'année 1686, et que l'habitation anglaise dont il parle existait nécessairement à une époque

antérieure qu'on peut conjecturalement fixer à soixante ou quatre-vingts ans auparavant.

Jusqu'ici rien encore de précis sur la question de l'occupation temporaire portugaise, française ou anglaise.

Nous atteignons, dans cet état de doute, l'année 1637. Jannequin de Rochefort ne trouve pas d'établissements au Sénégal. Voilà notre première affirmation.

Tous les documents qui suivent ce voyageur nous rejettent encore dans le vague, et ce n'est qu'en 1682 que nous rencontrons, dans Le Maire, la première mention de l'habitation du Sénégal. Bien qu'il n'en parle pas comme d'une construction toute récente, on ne peut cependant lui assigner une date de création trop éloignée de l'année 1666. Cette année est celle du voyage de Villaut de Bellefond. Son indifférence à propos d'une possession française qui, même à son origine, devait donner de très-belles espérances, a dû nécessairement nous porter à conclure, ou que cette possession n'existait pas encore, ou qu'elle était tout à fait à son début.

C'est donc dans la seconde partie du XVIIe siècle, entre les années 1666 et 1682, que l'établissement possédé aujourd'hui par la France dans le fleuve Sénégal, a pu être régulièrement fondé.

V.

Des diverses compagnies qui ont exploité le commerce du Sénégal.

La notice historique des compagnies de commerce qui ont trafiqué au Sénégal a été donnée par Labat dans sa nouvelle relation de l'Afrique occidentale, à laquelle nous avons déjà fait des emprunts. Il a fait usage, pour la composer, de tous les mémoires et de tous les renseignements contenus dans les archives de la compagnie qui existait de son temps; c'est donc un travail qui mérite toute confiance. Cette même notice a été en outre reproduite dans l'*Histoire générale des voyages,* de M. Walckenaer, et depuis, dans les notices statistiques publiées par le département de la marine.

Nous n'en donnerons ici qu'un exposé succinct, renvoyant, pour de plus grands détails, aux ouvrages que nous venons d'annoncer, et particulièrement à celui du père Labat, le premier en date et le plus complet.

Compagnie particulière des marchands de Dieppe et de Rouen (de... à 1664). — Les plus anciens titres fournis au père Labat ne

remontent pas au delà de 1626 (1). A cette époque, le commerce des côtes occidentales d'Afrique était exploité par une compagnie particulière de marchands de Dieppe et de Rouen. On sait peu de choses de ses opérations, on sait même à peine le nom qu'elle portait. Nous avons déjà vu qu'elle était indifféremment désignée sous les noms d'*associés de la compagnie du cap Vert* ou de *compagnie du Sénégal et des côtes d'Afrique*, et l'on peut croire que ces noms ne furent pas les seuls qu'elle prit. Elle n'avait pas d'organisation fixe; et, cela du moins semble probable, le régime du caprice et du bon plaisir tenait le plus ordinairement lieu de statuts. Nous pouvons cependant nous former une idée de l'importance de ses affaires par le prix de 150,000 livres tournois qu'elle reçut pour la cession de son commerce et la vente de ses établissements. C'est le seul renseignement précis qu'il nous soit permis de produire.

Cette association fut forcée, par ordre du roi, de vendre son privilége à une compagnie formée par édit du mois de mars 1664, sous le règne de Louis XIV et sous le ministère d'Hugues de Lyonne, marquis de Fresnes, ministre de la marine de ponant. La même compagnie acheta aussi, par ordre du roi, les terres et les seigneuries des seigneurs propriétaires des îles de la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Christophe, Sainte-Croix, la Grenade, Marie-Galande et autres de l'Amérique. Elle prit le nom de compagnie des Indes orientales.

Première compagnie royale chargée du commerce du Sénégal, dite compagnie des Indes occidentales (de 1664 à 1674). — Ce fut la première compagnie établie par l'autorité du roi; elle devait donner de grandes espérances. Aussi enleva-t-on les actions avec une ardeur qui tenait de la frénésie. Le commerce extérieur, organisé et mis en honneur par le grand roi, était en effet chose neuve pour le temps; et puis, à l'attrait de la nouveauté venait s'ajouter de brillantes promesses de fortune.

Malheureusement pour les élus, car ce fut une faveur que d'obtenir des actions, ils crurent à un succès d'autant plus imminent que l'étendue de leur exploitation commerciale serait plus considérable; en un mot, ce n'était pas le commerce d'une ou de plusieurs contrées qu'ils voulaient diriger, mais le commerce général du globe. Les conces-

(1) Nous sommes peu surpris que ces titres ne remontent pas au delà de 1626. Ce devait être, en effet, à quelques années près, l'époque de la reprise du commerce français aux côtes d'Afrique.

sions qui d'abord leur avaient été accordées furent donc successivement augmentées : d'abord du continent américain, depuis la rivière des Amazones jusqu'à la rivière de l'Orénoque, puis de la Nouvelle-France, de l'Acadie, de la baie d'Hudson.

Cette avidité les perdit : gens de qualité pour la plupart, et par conséquent très-inexpérimentés dans la conduite des affaires, ils ne purent faire face aux nécessités d'une si vaste entreprise. Le commerce d'Afrique, entre autres, tomba tellement, entre leurs mains, que le roi, pour le sauver d'une ruine complète, obligea les actionnaires, par un arrêt du 9 avril 1672, à vendre les établissements qu'ils possédaient dans cette partie du monde.

Association particulière des sieurs Égret, François et Raguenet, formée définitivement en compagnie royale par édit de 1679 (de 1674 à 1679). — Les sieurs Égret, François et Raguenet achetèrent les établissements de la compagnie royale, par contrat du 8 novembre 1673, pour en jouir pendant les trente années qui restaient sur la durée du privilége qui lui avait été accordé. Cet achat coûta aux trois associés la somme de 75,000 livres tournois, plus un marc d'or ou la valeur en ambre gris, à titre de redevance, par chacune des trente années. Une clause expresse ménageait à la compagnie des Indes occidentales la faculté de rentrer, après l'expiration du terme fixé, en possession de ce qu'elle venait de vendre, à la condition de payer, à dire d'experts, les améliorations ou augmentations que les nouveaux acquéreurs pourraient faire aux établissements. Mais le désordre des affaires de la compagnie ayant augmenté, le roi la révoqua tout à fait par édit du mois de décembre 1674, et réunit à son domaine les îles de l'Amérique.

Deuxième compagnie royale dite d'Afrique (de 1679 à 1681). — L'association des sieurs Égret, François et Raguenet continua quelque temps ses opérations, sans être régulièrement constituée en compagnie royale; elle n'obtint définitivement ses lettres patentes qu'en juin 1679. Par ces lettres, le roi lui conféra le titre de *compagnie d'Afrique*, avec privilége exclusif de négocier, pendant trente ans, depuis le cap Blanc jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Dès l'année 1697, le roi avait envoyé une escadre sous les ordres du vice-amiral d'Estrées pour repousser les Hollandais des côtes d'Afrique et s'emparer des places de commerce qu'ils possédaient dans ces parages. Le résultat de cette campagne fut la prise de l'île de Gorée. Les Hollandais y avaient construit le fort de Nassau, qui nuisait notablement à nos transactions. De son côté, l'association Égret, sentant

toute l'importance de l'occcupation exclusive des côtes d'Afrique par les Français, avait fait un armement à ses frais contre le commerce hollandais. La chute du fort d'Arguin, tombé, le 3 août 1670, au pouvoir du sieur Ducasse, commandant de l'expédition, couronna brillamment cette tentative.

Ces préludes, si puissamment favorisés par le roi, établissaient la nouvelle compagnie sur une base plus ferme que sa devancière. Mais elle ne s'en tint pas là; elle obtint des chefs nègres de Rufisque, de Portudal et de Joal, la cession de la propriété de toute la côte comprise entre le cap Vert et la Gambie.

Avant sa constitution régulière, le 16 décembre 1675, un traité avait été passé entre les directeurs généraux du domaine royal et le sieur Audiette, pour le transport aux îles d'Amérique de huit cents nègres par an. L'année même où elle obtint ses lettres patentes, en 1679, la nouvelle compagnie proposa au roi de se substituer au sieur Audiette et de fournir, non huit cents, mais deux mille nègres par an pour l'Amérique; et, en outre, pour le service des galères de Sa Majesté, tel nombre qu'il lui plairait. Le roi accepta cette offre, cassa le traité préexistant, fixa par tête de nègre l'indemnité à payer, et décida, pour encourager tout à fait l'entreprise, que la compagnie aurait licence complète de vendre de gré à gré, aux habitants des îles, tous les nègres qu'elle voudrait leur conduire.

Cependant, malgré ces avantages, malgré le commerce des esclaves érigé pour elle en privilége, la deuxième compagnie royale éprouva de si grandes pertes que, pour échapper à une défaite totale, elle se vit forcée, comme la première, de vendre ses établissements et ses droits. La guerre, des contre-temps fâcheux, peut-être une administration vicieuse, sont les causes probables de cet insuccès.

Les sieurs d'Apougny, Kessel, Ménager, de Larré et cinq autres se présentèrent comme acquéreurs des habitations, forts, meubles, marchandises et effets mis en vente, et ils furent agréés, moyennant la somme de 1,001,015 livres 2 sous. En comparant ce chiffre à celui de 75,000 livres, prix d'achat compté par la compagnie en liquidation, on demeure convaincu qu'en dépit de son administration (qui tout au moins peut être accusée d'imprévoyance, puisqu'elle ne sut pas profiter d'une situation avantageuse), elle eut le mérite d'imprimer au commerce de l'Afrique occidentale un notable mouvement de progrès.

Troisième compagnie royale dite d'Afrique (de 1681 à 1684). — Les acquéreurs d'Apougny, Kessel et consorts formèrent, par déclara-

tion du roi du mois de juillet 1681, la troisième compagnie d'Afrique. Dans les premiers temps, ses affaires marchèrent assez bien pour donner l'espérance qu'elle serait plus heureuse que les deux autres, et l'on a quelque raison de penser qu'il en aurait été ainsi sans un changement important appliqué à sa constitution.

La cour, vivement préoccupée de l'insuccès des opérations des compagnies précédentes, crut pouvoir en attribuer la cause à la grande étendue de territoire sur laquelle s'exerçait leur commerce. M. de Seignelay, alors secrétaire d'Etat de la marine, l'un des plus ardents partisans de cette conviction, résolut, pour remédier à ce fâcheux état de choses, de diviser en deux le littoral compris entre le cap Blanc et le cap de Bonne-Espérance. Cette portion de côtes formait l'étendue totale de la concession.

Le projet du marquis de Seignelay reçut une exécution immédiate : la compagnie existante fut maintenue pour l'exploitation commerciale des pays compris entre le cap Blanc et la rivière de Gambie ; une compagnie nouvelle, qui prit le nom de *compagnie de Guinée*, trafiqua depuis cette rivière jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Démembrement de la troisième compagnie. Elle prend le nom de compagnie du Sénégal et reçoit un privilége pour commercer depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra-Leone (de 1684 à 1692).— L'arrêt qui consacra cette révocation des priviléges de la troisième compagnie d'Afrique fut pris en conseil d'État, le 12 septembre 1684. Toutes justes qu'elles soient au fond, les dispositions de cet arrêt méritent d'être attaquées. Elles ont eu le tort d'introduire une rétroaction dans un plan appliqué de confiance, sous des conditions et selon des combinaisons qu'on vint brusquement déranger. Aussi qu'arriva-t-il? Laissons parler le père Labat : « Et comme il n'était pas honorable qu'on eût été tant d'années sans s'apercevoir d'une chose qui sautait d'elle-même aux yeux des moins clairvoyants, on chercha des prétextes, et il ne fut pas difficile d'en trouver.

» Le premier fut que la compagnie n'avoit pas rempli l'obligation de transporter aux îles de l'Amérique deux mille nègres, chaque année, pendant huit ans.

» Le second, que, n'ayant pas traité tout l'or qu'elle auroit dû retirer des côtes d'Afrique et faire entrer dans le royaume si son commerce avoit été en vigueur, les étrangers en avoient profité et l'Etat en avoit été privé. »

Ainsi, une modification qui, si elle avait été appliquée au début

d'une compagnie, eût sans doute produit d'excellents résultats, ne servit, introduite avec un caractère d'arbitraire et étayée de prétextes, qu'à mettre des armes aux mains de ceux qui n'avaient pas raison.

Les intéressés se récrièrent vivement contre l'arrêt; mais ils n'obtinrent qu'une augmentation de quelques lieues qui étendit à la rivière de Sierra-Leone, au lieu de la rivière de Gambie, la limite de leur concession.

Dès lors leurs opérations périclitèrent. La mesure de démembrement qui interdisait aux actionnaires certains points de la côte du Poivre et de la côte d'Or, où ils trafiquaient avec avantage, avait déjà porté un coup terrible à leur prospérité. La révocation de l'édit de Nantes, qui força une partie d'entre eux à s'expatrier; le fréquent changement de directeurs, fait grave et qui cause des torts considérables à des intérêts qui ont besoin d'être suivis sous les mêmes inspirations; enfin la guerre qui survint, déterminèrent la déroute complète de cette troisième compagnie. Elle obtint comme une grâce de vendre son privilége pour les dix-neuf années qui restaient sur les trente qui avaient été assignées à sa durée. L'arrêt du conseil du roi qui permet cette vente porte la date du 28 août 1692; il est confirmé par un autre arrêt du 20 août 1694.

Le sieur d'Apougny seul acquéreur des concessions de la troisième compagnie royale (de 1692 à 1694). — Le sieur d'Apougny fut le seul acquéreur, pour une somme de 300,000 livres, de tout ce que la troisième compagnie possédait aux côtes d'Afrique, depuis le cap Blanc, y compris l'île et le fort d'Arguin, jusqu'à la rivière de Sierra-Leone exclusivement; mais il ne put soutenir longtemps seul un commerce de cette importance, et il s'empressa d'accepter les propositions que le roi lui fit faire de s'associer avec d'autres personnes riches. Il passa, en conséquence de ces sollicitations, dans le commencement de l'année 1696, des ventes et des sociétés avec dix-huit associés qui formèrent la quatrième compagnie royale établie au Sénégal.

Quatrième compagnie royale dite du Sénégal, et communément compagnie de Paris, par opposition à la suivante (de 1694 à 1709). — Le roi confirma cette compagnie par lettres patentes du mois de mars 1696, et prolongea de douze années la durée de son privilége. Il ne devait d'abord comprendre que dix-huit ans, terme restant de la concession octroyée à la compagnie royale qui l'avait précédée. Les débuts de la quatrième compagnie donnèrent l'espoir qu'elle allait enfin profiter des enseignements laissés par les autres associations; elle fi-

de sages règlements, et ses agents montrèrent un zèle et une assiduité des plus louables. Malheureusement ce beau zèle ne dura pas : aux nombreux employés activement occupés des affaires de la compagnie, sous la surveillance d'un directeur habile, succéda un seul délégué qui se chargea de tout conduire; et bientôt, comme dit le père Labat, « il trouva que la douceur du repos l'accommodoit mieux que l'embarras de tant d'affaires. »

Le sieur André Brue prit la direction de la compagnie un an après sa création; mais déjà le désordre était à son comble, et les talents de cet administrateur d'élite ne purent remédier au mal. Il fut rappelé en 1702 pour prendre à Paris la direction supérieure des opérations; ses soins, son activité ne sauvèrent pas la compagnie. Elle succomba, peu d'années après, sous le fardeau des procès et des dettes.

Ainsi finit la quatrième compagnie. Son privilége fut vendu pour la somme de 240,000 livres aux sieurs Mustelier, de la Houssaye, Planterose frères, Béart et veuve Morin, de Rouen, par contrat du 20 février 1709. L'arrêt du conseil d'Etat qui approuve ce contrat est du 18 mars; les lettres patentes qui constituent en compagnie cette société sont du 30 juillet même année. Elle prit le nom de compagnie de Rouen, pour la distinguer de la précédente, qui fut désignée sous celui de compagnie de Paris.

Cinquième compagnie royale dite du Sénégal, et communément compagnie de Rouen (de 1709 à 1719). — Une des principales clauses du contrat de vente portait que la compagnie de Paris se réservait une moitié d'intérêt, et celle de Rouen l'autre moitié, aux conditions de faire un fonds commun de 600,000 livres, dont 360,000 destinées au commerce et 240,000 réservées au paiement des créanciers de la compagnie de Paris; mais des difficultés qui survinrent dans l'apport du fonds commun firent définitivement évincer les anciens membres de l'association parisienne, et donnèrent aux associés de Rouen la jouissance exclusive du privilége.

Malgré la guerre qui embrasait alors l'Europe, les opérations de cette dernière société furent conduites si habilement par le sieur Brue, que non-seulement elle réalisa de très-grands profits, mais qu'elle put encore fonder de nouveaux établissements. Elle était parvenue à un haut degré de prospérité lorsque se forma en France une grande association qui parut sous le nom de *compagnie d'Occident* ou du ***Mississipi***, et qui annonçait des projets non moins vastes que ceux qui avaient si déplorablement consommé la ruine de la première compagnie royale.

Il y avait beaucoup d'audace à concevoir une pareille pensée devant un siècle d'essais presque toujours malheureux. La confiance cependant n'abandonna pas la nouvelle association, et, forte sans doute des leçons de l'expérience, elle répondit à l'étonnement général qui avait accueilli ses plans d'organisation par une application immédiate de ses desseins. Elle traita d'abord avec la compagnie des Indes orientales, puis avec la compagnie du Sénégal, achetant de l'une et de l'autre tous les droits, concessions, priviléges dont elles jouissaient; elle paya à la compagnie de Rouen ses établissements, forts et comptoirs (1), la somme de 1,600,000 livres, somme considérable qui, rapprochée de celle de 240,000 livres, prix de l'acquisition faite dix années auparavant, dit assez haut les perfectionnements que l'association rouennaise avait apportés dans son commerce. C'est à la continuité d'un même système d'administration, par un même directeur, que ce résultat est dû; l'honneur en est tout entier au sieur Brue. Cette compagnie est la première qui ait rendu ses comptes en bon ordre. La cession de son privilége fut approuvée par un arrêt du conseil d'Etat, daté du 10 janvier 1719; l'association qui la remplaça prit le nom de *compagnie des Indes,* et devint la sixième établie au Sénégal avec l'autorisation du roi.

Sixième compagnie royale dite des Indes (de 1719 à 1738). — La compagnie royale des Indes sut prendre à son servive des hommes instruits et laborieux, qui profitèrent des fautes de leurs prédécesseurs et de la protection toute particulière que le gouvernement n'avait jamais cessé d'accorder au commerce de l'Afrique. Ils firent de grandes entreprises, élevèrent le fort de Podor, dans le pays des Foulhs, restaurèrent et agrandirent ceux de Saint-Louis, Saint-Joseph, Saint-Pierre. Les peuples du pays, gagnés par la conduite sage, ferme et paternelle de ces directeurs intelligents, ne cherchèrent pas à trou-

---

(1) Il existait alors dans l'étendue de la concession, fixée entre le cap Blanc et la rivière de Sierra-Leone, les dix établissements suivants :

L'île et le fort d'Arguin ;
La rade et le comptoir de Portendik (le fort était rasé) ;
L'île et le fort de Saint-Louis ;
Le fort et le comptoir de Daramané ou Saint-Joseph, sur le Sénégal ;
Le fort et le comptoir de Saint-Pierre, sur la Falémé ;
Le fort de Gorée ;
Le comptoir de Joal, entre Gorée et la Gambie ;
Bintam, sur la rivière Géréges, qui tombe dans la Gambie au sud ;
Le comptoir des Bissagos ;
Albreda, sur la Gambie.

bler les transactions pendant le temps que dura leur gestion. Une puissante solidarité avait été créée entre les deux parties.

M. Brue, l'habile organisateur du commerce du Sénégal, continua à la compagnie des Indes le concours de ses lumières et de son expérience. Il fut d'abord directeur et commandant général de la concession; puis, forcé pour cause de santé de rester en France, il devint l'un des directeurs de l'administration de Paris.

Avec ces éléments de succès, la compagnie devait rapidement atteindre à un haut degré de prospérité. Elle réalisa, en effet, dans son commerce, des profits considérables, et l'on ne pouvait prévoir les bornes où s'arrêterait son élan, lorsque la guerre de 1744 éclata. Cette guerre vint arrêter tout à fait les succès de la compagnie; elle passa bientôt à un désespérant malaise, puis elle succomba; mais la première elle eut la gloire de succomber sous les boulets et la mitraille : elle avait eu quarante ans d'existence.

Ce fut un grand malheur pour le commerce et la civilisation de l'Afrique.

A partir de cette époque, l'histoire commerciale du Sénégal ne fournit que des pages sans intérêt. L'élément qui avait développé la vie et le crédit, l'élément sans lequel on ne peut rien faire de grand, l'argent, manqua tout à coup; il ne fut plus, comme au temps de la grande compagnie des Indes, sagement et libéralement employé à faire germer sur la terre d'Afrique la paix et l'opulence. On ne vit plus que tâtonnements timides suivis de honteuses défaites; on ne comprit plus que la parcimonie est une ruine, et que les dépenses faites à propos sont des économies.

C'était en 1758 que les Anglais s'étaient emparés du Sénégal. En 1779, les Français le reprenaient par les armes. La paix conclue le 3 septembre 1783, entre l'Angleterre et la France, assura définitivement à cette dernière puissance la possession de cet établissement, de l'île de Gorée, des côtes situées entre le cap Vert et la rivière de Gambie, et du comptoir d'Albreda, à l'embouchure de cette rivière. Les dispositions de ce traité règlent encore aujourd'hui les droits respectifs des deux nations sur la côte occidentale d'Afrique. Elles fixent les établissements de la France sur cette côte, depuis le cap Blanc jusqu'au cap Vert; elles lui en garantissent la propriété exclusive; mais...... elles accordent aux Anglais le droit de traiter la gomme depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie et le fort de Portendik. Cette clause, essentiellement élastique, a donné et donne encore

de nos jours de grandes difficultés d'application, bien qu'elle renferme la défense expresse faite aux Anglais de fonder en ces lieux des établissements permanents.

C'est à l'époque de la reprise du Sénégal par les Français, en l'année 1779, que remontent les premiers gouverneurs envoyés par le roi; ils exercent seuls le pouvoir jusqu'à la paix de 1783, sans partage avec des agents commerciaux; mais, à partir de cette année, leur omnipotence cesse, et le pouvoir se divise entre eux et les directeurs des sociétés.

Septième compagnie royale dite de la Guiane (de 1784 à 1785).— Après la conclusion de la paix, on s'empressa de créer une nouvelle compagnie. Le 11 janvier, le roi accorda à celle de la Guiane le privilége exclusif de la traite de la gomme pour neuf années, qui devaient se terminer au 1er juillet 1793. Cette concession était une sorte d'indemnité qui lui était accordée pour l'exonérer des pertes qu'elle avait supportées dans la guerre précédente. Il faut croire que les intéressés ne considérèrent pas l'exercice de ce privilége comme une indemnité lucrative, car ils le cédèrent presque aussitôt à plusieurs négociants qui prirent le nom de compagnie de la Gomme. L'acte de cession, sanctionné par le roi, est dressé le 31 janvier 1785.

Huitième compagnie royale dite de la Gomme, puis du Sénégal (de 1785 à 1791). — Dès l'année suivante, cette compagnie changea son nom en celui de compagnie du Sénégal, et fut obligée, par arrêt du conseil du roi, à payer les dépenses coloniales des établissements du fleuve, s'élevant à 260,749 livres par année; le roi lui accorda, en dédommagement, la traite exclusive des nègres et la prorogation pour trois ans du privilége de la gomme. Le 20 janvier 1789, son privilége de commerce fut étendu à l'île de Gorée, au comptoir d'Albreda et à toute la côte jusqu'à la Gambie, sous l'obligation d'acquitter aussi les dépenses de ces établissements, montant à la somme de 41,412 livres.

Cette compagnie fut trop mesquinement organisée; elle n'osa prendre aucune résolution hardie, et borna son ambition à désirer un bénéfice médiocre qu'elle n'eut même pas l'habileté de réaliser. Elle tombait en décadence lorsque le décret de l'assemblée constituante du 23 janvier 1791 la détruisit entièrement.

Ce fut la dernière compagnie du Sénégal.

VI.

Réflexions sur la suppression des compagnies privilégiées.

Il est indispensable de présenter quelques réflexions sur cette période de cent vingt-sept ans de commerce privilégié ; le sujet est sérieux et mérite d'être examiné avec soin.

Les compagnies commerciales n'ont plus aujourd'hui les sympathies générales. Cela se conçoit : elles rappellent une époque de priviléges et d'exclusions qui ne sont plus dans nos mœurs ; mais, en obéissant à ce mouvement de répulsion absolue, on oublie que ces associations, qu'on accuse d'avoir retardé l'extension du commerce maritime, ont été au contraire le fondement obligé de sa création.

L'histoire du commerce est semblable à l'histoire des peuples : elle a un point de départ, puis une marche méthodique, inévitable, fatale pour ainsi dire. Le point de départ des sociétés est un chef absolu et des sujets soumis ; le point de départ du commerce maritime, c'est-à-dire de l'échange de peuple à peuple, est l'association des intérêts individuels du même peuple.

Chaque transformation, chaque progrès s'accomplit ensuite dans son ordre.

Dans presque tous les lieux du globe ouverts au commerce maritime, nous voyons originairement les échanges accomplis, soit par le premier occupant qui jouit alors d'un monopole de fait qu'il a lui-même conquis, soit par des compagnies organisées; mais, à mesure que les peuples indigènes se prêtent à la civilisation, nous voyons l'instinct commercial apporter à la constitution des échanges les réformes que son intérêt réclame. Il n'est pour cela besoin d'aucune loi, d'aucune contrainte.

Dans les colonies européennes établies chez des peuples barbares, le sol conquis est livré à une association privilégiée qui défriche les terres et les met en rapport, œuvre créatrice que ne sauraient accomplir des individualités rivales, pas plus qu'elles ne sauraient fonder l'échange sur une grande échelle. Mais lorsque la culture du sol est en pleine activité, les colonies sont affranchies de tutelle.

Les Antilles et la Guiane ont été déclarées domaine de l'État dès l'année 1674; les îles de France et de Bourbon, ocupées beaucoup plus tard, ne l'ont été qu'en 1764. Quant au Sénégal, à la fois colonie et comptoir de commerce, il garda son privilége et son organisation à part; ce fut la seule possession française que la révolution de 1789 trouva soumise au régime du monopole.

Sa mission était de l'émanciper, et elle l'a fait. Il y avait cependant une raison à cette situation exceptionnellement conservée au Sénégal: car on ne peut admettre que Colbert et ses successeurs ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Et cette raison était toute-puissante : le Sénégal manquait d'éducation première; il se trouvait dans le cas d'un adulte qui ne sait pas lire.

Avant de soumettre les échanges à une concurrence imprévoyante, inintelligente et immorale, telle que celle qui devait se produire au Sénégal, il fallait organiser nos relations avec les naturels des bords du fleuve; il fallait une de ces trois choses : civiliser, discipliner ou soumettre; il fallait aussi prendre au sol racine plus vigoureuse.

La liberté des échanges a donc été, selon nous, prématurément accordée au Sénégal. Le seul bien qu'elle a pu faire s'est borné à une satisfaction d'intérêts privés, satisfaction médiocre, étrangère à la prospérité publique et presque toujours obtenue aux dépens de quelques joueurs inhabiles ou, disons le mot, trop honnêtes. Le mal qu'elle a causé est immense : elle a tué le véritable commerce, ou tout au

moins elle l'a frappé de stérilité ; elle a reculé indéfiniment au Sénégal l'avénement des jours heureux. Sans initiative comme sans moyen d'action, le brocantage établi dans le fleuve sous le nom de libre concurrence ne pouvait pas imprimer d'essor vers les grandes opérations; il était impuissant pour enfanter les conceptions hardies qui font du commerce une science. Avec ce régime appliqué, ne l'oublions pas, à un pays sans organisation préalable, on devait avoir et l'on a eu des marchands; on n'a pas eu de négociants; on devait avoir et l'on a eu de la troque, de la vente; on n'a pas eu de commerce ; on n'a pas eu de commerce qui favorise la production en frayant, à ses risques et périls, des voies nouvelles de distribution aux objets de l'industrie nationale ; de commerce intelligent qui sait donner des besoins aux peuples barbares et diriger, par l'attrait puissant de la possession, leurs instincts vers le travail producteur; de commerce tel que l'avait conçu la cinquième compagnie, tel que l'avait pratiqué la sixième; de commerce, enfin, qui crée, qui civilise et qui entraîne impérieusement, comme conditions d'exercice, l'unité d'action et l'emploi de grands capitaux. Mais arrêtons-nous, car ce sont là des réflexions qu'il n'est pas encore temps de développer. Nous devons d'ailleurs forcément y revenir lorsque nous exposerons dans ses détails le commerce actuel de la colonie.

La Constituante, avons-nous dit, ne pouvait s'arrêter à une situation exceptionnelle, dont on peut croire qu'elle n'avait pas conscience. La faux révolutionnaire abattait impitoyablement toute institution politique et sociale qui semblait dépasser le niveau des libertés publiques.

Résumons, avant de poursuivre, les résultats obtenus par les neuf associations privilégiées (1) qui ont exploité le commerce au Sénégal.

---

(1) Nous croyons utile de donner, à la suite de cette notice sur les compagnies, les noms des directeurs qui en ont eu la gérance.

Association des marchands de Dieppe et de Rouen.

1626—1631	Thomas Lombard.
1632—1641	Jacques Fumechon.
1641—1648	Jean Colyer.
1649—1650	De Soussy.
1651—1658	Mésineau.
1659—1661	Raguenet.
1662—1664	De Boulay.

1re *Compagnie royale dite des Indes occidentales.*

1665— »	Jacquet, rappelé en France.

Il en résultera, nous l'espérons, une appréciation plus juste de cette

---

1668—1673 De Richemont.
1674—1679 Jacques Fumechon.

2e Compagnie royale dite d'Afrique.

1679—1682 Jacques Fumechon.

3e Compagnie royale du Sénégal.

1682—1688 Fumechon. (Ne serait-ce pas plutôt François, dont il est parlé à cette époque dans la relation du père Gaby?)
1688—1689 Chambouneau, arrêté et renvoyé en France sous prévention de malversation.
1690— » De la Courbe.
1692—1695 Chambouneau, pour la seconde fois.

4e Compagnie royale du Sénégal, appelée compagnie de Paris.

1695—1697 Jean Bourguignon.
1697—1702 André Brue.
1702—1706 Le Maître.
1706—1709 De la Courbe.

5e Compagnie royale du Sénégal, appelée compagnie de Rouen.

1710—1711 Mustelier, mort à Tuabo, pays de Galam.
1713— » De Richebourg, noyé en passant la barre.
1714—1718 André Brue, pour la seconde fois.

6e Compagnie royale des Indes.

1718—1720 André Brue.
1720—1723 De Saint-Robert.
1723—1724 Julien du Bellay.
1724— » Robert. (On n'est pas certain qu'il n'y ait point eu de directeur entre M. Robert, qui dirigea longtemps les opérations de la compagnie, et M. David, qui fut dix ans directeur général. La date d'institution de ce dernier est approximative.)
1734—1744 David.
1744— » Delabrue.
1758—1779 Occupation anglaise.
1779— » Reprise du Sénégal par les Français; il est gouverné par des officiers nommés par le roi.

7e Compagnie royale dite de la Guiane.

Division de pouvoirs entre les gouverneurs et les directeurs.

	Gouverneurs.	*Directeurs.*
1784— »	N...	N...

8e Compagnie royale dite de la Gomme, puis du Sénégal.

	Gouverneurs.	*Directeurs.*
1785— »	De Repentigny.	Durand.
	De Boufflers.	Pelletan.
1791— »	Blanchet, major du bataillon d'infanterie.	Dufour.

première époque de son histoire commerciale, la seule florissante, quoi qu'on ait pu dire et écrire.

La première association a une organisation indépendante du contrôle du gouvernement et ne jouit pas de la protection royale. Elle est dissoute, par ordre du souverain, pour céder son commerce à une compagnie organisée sous ses auspices, mais elle ne fait point faillite.

La compagnie qui lui succède est la première que le roi patronne. C'est un essai; il n'est pas heureux. Cette compagnie fait de grandes fautes; elle se montre avide, elle veut ambitieusement le monopole du commerce universel : elle succombe.

La deuxième compagnie royale, et la troisième dans l'ordre général, débute par des entreprises plus sages; mais on s'aperçoit bientôt qu'elle est aussi novice que la première. Elle hésite, elle se décourage et succombe aussi; mais avec cette différence, toutefois, que la première avait succombé par le fait seul d'une administration vicieuse, et que celle-ci tombe sous les coups de l'adversité, après avoir pris une courageuse initiative et fait faire un pas de géant au commerce africain. Des divisions intestines, et surtout la guerre, contribuèrent puissamment à sa chute.

La troisième compagnie royale débute bien; mais elle est démembrée au bout de trois ans et se trouve dévoyée au moment où elle commençait à marcher avec confiance à son but. La responsabilité de sa défaite ne lui appartient pas; elle appartient à ceux qui ont voulu appliquer un remède violent à un mal qui ne faisait plus souffrir.

La quatrième compagnie est mal dirigée; elle est réellement responsable de sa mauvaise gestion; c'est la première qu'on ait le droit d'attaquer.

Celle qui la suit, la cinquième, relève dignement la gloire des compagnies de commerce, abaissée par l'incurie de celle qui vient de tomber. Elle édifie, elle étend ses découvertes dans les autres contrées centrales; elle reconnaît que le commerce des gommes et le commerce des esclaves sont insuffisants pour l'avenir du pays qu'elle occupe; elle veut plus : elle veut posséder les districts aurifères du Bambouk et posséder elle-même leurs richesses que l'on croit fabuleuses. Elle florissait lorsque la compagnie des Indes se forma.

C'est la sixième compagnie royale, et la septième dans l'ordre général; c'est la plus grande de toutes; elle s'annonça simplement, sans le secours des pompeux prospectus qui ont été de mise en tout temps; elle acheta et paya, puis elle se mit à l'œuvre.

Les autres compagnies commerciales avaient, pour bien dire, fait les affaires publiques et non les leurs ; leur mission semblait accomplie lorsqu'elles avaient reculé les limites des places de commerce ; c'était pour elle un point d'honneur qui primait la question de lucre. Elles savaient surtout parfaitement bien que les semences précèdent la récolte. La compagnie des Indes fit plus : elle perfectionna l'organisation existante ; elle ajouta de nouveaux lieux d'échange, releva des constructions chancelantes, se lança vers l'inconnu avec une noble audace, et elle sut néanmoins réaliser des bénéfices considérables. Elle avait enfin résolu le problème, et une existence longue et prospère lui était promise si la guerre n'était venue la tuer.

Après elle, plus rien ; pâles figures de sociétés commerciales se traînant languissamment. La tradition était perdue, le commerce était comme frappé au cœur ; on n'osait plus dire : Demain ! C'est ainsi que passèrent les huit années comprises entre la restauration des compagnies à la paix de 1783, et le décret de la Constituante qui les abolit tout à fait.

Achevons par ce mot : les Compagnies ont laissé debout dix établissements ; elles les ont élevés sans s'arrêter aux dangers que couraient leurs agents, sans songer aux dépenses d'une édification qui pouvait être improductive.

Où sont les établissements élevés par le commerce libre?... Disons mieux : quels sont les établissements que le commerce libre peut créer dans un pays barbare?...

VII.

Régime de la libre concurrence depuis 1791 jusqu'à la restauration du gouvernement royal — Période de l'occupation anglaise. — Plan de la restauration; culture; commerce central. — Opposition des Foulhs à la cession des terrains qui leur sont demandés. — C'est au Wallo qu'on est forcé d'avoir recours pour obtenir des terres. — Embarras et difficultés suscités par les Trarzas, les Braknas et les Foulhs.

Le décret de l'assemblée constituante qui révoqua le privilége de la dernière compagnie porta le coup mortel au commerce du Sénégal. Affaibli par la guerre de 1744, grièvement frappé par l'occupation anglaise de 1758, il eût fallu, pour le reconstituer, de longues années de paix et de sage administration. On a vu déjà combien les Compagnies qui succédèrent à cette crise furent loin de cette ligne de conduite.

La liberté commerciale, brusquement proclamée, ne pouvait donc qu'aggraver le mal : d'abord en donnant l'essor à une concurrence effrénée parmi les habitants et les négociants européens établis au Sénégal; puis, plus tard, en admettant au trafic, dans le fleuve, par nécessité politique, les navires de certaines nations étrangères. La conséquence de ces mesures fut d'appauvrir les commerçants français et d'enrichir à leurs dépens les étrangers aussi bien que les naturels du pays.

Une guerre que la colonie eut à soutenir, en 1798, contre les Arabes Trarzas, et les tentatives réitérées des Anglais pour s'emparer du Sénégal, augmentèrent sa détresse. Les Anglais furent vigoureusement repoussés; mais ce fut un triomphe chèrement acheté; car les efforts faits pour résister à l'invasion étrangère absorbèrent toutes les ressources, et livrèrent le pays au danger non moins redoutable de subir la loi des peuples africains, ennemis naturels de la race blanche.

En 1802, à la paix d'Amiens, la colonie, agitée au dedans, menacée au dehors, sans commerce possible dans de telles conditions, se trouvait réduite aux dernières extrémités. Les comptoirs de Rufisque, de Joal, de Portudal, des Bissagots, d'Albreda, de Juidah, étaient évacués ou pris; Gorée, enlevée par les Anglais en 1800, était restée en leur pouvoir. Cette trève fut d'ailleurs trop courte pour apporter des améliorations à l'état de la colonie; elle ne lui procura que quelques instants de repos qu'elle tenta vainement d'employer à raffermir sa puissance dans l'intérieur du fleuve. Forcée de soutenir pendant deux années, de 1804 à 1806, une lutte désespérée avec les Foulhs du Fouta, elle y épuisa ses dernières ressources et n'eut plus à opposer aux nouvelles attaques des Anglais qu'une garnison de quelques dizaines d'hommes défendant des fortifications en ruines.

Le 14 juillet 1809, les Anglais prirent possession de l'île de Saint-Louis. Entre leurs mains, le Sénégal ne pouvait pas prospérer; c'était une conquête précaire qu'une chance de guerre, un traité de paix pouvaient leur arracher un jour ou l'autre. Puis, dans cette grande mêlée où s'entre-choquaient les nations, la possession d'un îlot de sable n'avait qu'un intérêt médiocre; son commerce de gomme, de 3 à 4 millions, n'était qu'un poids léger dans la balance où se pesait en même temps le commerce de l'Inde et de tant d'autres contrées.

Nous arrivons à une époque de calme et de repos. L'Europe, tourmentée par plus de vingt ans de guerre, venait de remettre l'épée au fourreau. La bataille avait été meurtrière pour la France : aussi vit-elle, malgré ses regrets, luire avec joie, sur ses contrées inquiètes, les doux rayons de la paix qu'elle appelait depuis longtemps de ses vœux. Son premier soin fut de compter ses fils et ses provinces : les uns étaient encore assez forts et assez nombreux pour lui promettre un bel avenir; les autres, décimées par ses ennemis, n'offraient, sur le continent comme sur les mers, que des débris et des ruines.

La Louisiane, le Canada, Terre-Neuve, l'Acadie, la baie d'Hudson, lui avaient été enlevés dans les guerres qui précédèrent la révolution de

1789; Saint-Domingue, si justement nommée la reine des Antilles, après avoir subi les malheurs d'une guerre civile de treize années, était tombée, sous le consulat, au pouvoir de ses anciens esclaves; Sainte-Lucie, Tabago, les Seychelles, l'île de France, saisies avec toutes nos possessions coloniales, dans les guerres de l'empire, par les flottes de l'Angleterre, n'avaient pas été rendues à la France.

Un rocher volcanique de la mer des Indes, sans rade pour préserver les navires, deux îles au climat meurtrier dans la mer des Antilles, un coin de terre dans la Guiane, un îlot de sable aride au milieu d'un fleuve de l'Afrique, furent les seules épaves de ce grand naufrage que rejeta le traité de Paris.

Si pauvrement dotée, la France dut s'efforcer de donner une constitution nouvelle à celles de ses colonies qu'il lui était autrefois permis de dédaigner. Le Sénégal se trouvait dans ce cas. L'intérêt qui, sous l'ancien régime, s'attachait à cette possession n'était et ne pouvait être qu'un intérêt secondaire, primé nécessairement par celui que réclamaient les grandes colonies à cultures. Au temps de sa plus haute prospérité, il n'avait jamais été considéré que comme un point commercial dont la conservation était commandée par les produits en gomme et surtout en esclaves que fournissait son commerce ordinaire, et par les espérances d'un commerce plus varié que les agents des dernières compagnies travaillaient activement à créer.

Le traité du 30 mai 1814, qui restituait le Sénégal à la France, ne put recevoir son exécution que le 25 janvier 1817. C'est de cette époque que commence la deuxième période d'existence du Sénégal, période plus féconde en enseignements utiles que la première, qui ne comprend qu'une succession de phases différentes et des alternatives de paix et de guerre, de prospérité et de détresse.

Cette seconde période va présenter une suite non interrompue d'occupation pacifique. En souvenir de sa splendeur passée, le gouvernement va lutter contre l'arrêt de l'Angleterre qui a confisqué à son profit ses plus belles colonies; mais sa lutte ne sera que du travail, de l'énergie, de l'invention; son vœu ne sera pas d'essayer de fléchir son vainqueur, mais de décupler la puissance des cinq colonies qu'il lui a abandonnées; ses desseins sont vastes, ses efforts vont être immenses; il rêve surtout la régénération du Sénégal, et il ne négligera rien pour l'accomplir.

Le gouvernement de la restauration a été, quoi qu'on ait pu dire et écrire, essentiellement organique. Celui qui le précède, poussé par les

événements à une guerre incessante, lutte en vain, malgré les vues élevées de l'homme prédestiné qui est à sa tête, contre les déchirements inséparables de cet état violent; l'industrie est morte; le commerce, son agent essentiel, est à l'agonie; la marine, auxiliaire non moins important de la production nationale, a usé dans les ports les vaisseaux que l'ennemi lui a laissés.

Transformer un comptoir de l'Afrique en colonie agricole était certes une grande idée; ce fut celle de la restauration. Mais il fallait le concours des personnes qui seraient chargées de l'appliquer. Il faut convenir cependant que les conditions étaient belles : sans traditions conservées, presque sans population; passant brusquement des mains d'une puissance qui le détenait, plutôt qu'elle ne le gouvernait, en celles de la puissance qui avait sur lui des droits imprescriptibles que, selon toute probabilité, elle saurait longtemps faire prévaloir, le Sénégal ne semblait avoir à redouter ni opposition systématique, ni lésion d'intérêts individuels, ni enfin la guerre occulte de la routine contre l'innovation.

L'abolition de la traite des nègres et l'avénement de la race africaine à un degré de civilisation supérieure à son état de barbarie, idées chrétiennes mal écloses à la fin du XVIIIe siècle, au milieu des tiraillements de l'Europe, achevèrent de déterminer le gouvernement à adopter pour le Sénégal un vaste plan de colonisation. Dans ses prévisions, en effet, et admettant la réussite complète de ses projets, la France se trouvait solidement établie sur un continent immense, et agissait directement sur une population préparée par le travail agricole à subir l'influence de ses instituteurs. Rien dès lors ne semblait s'opposer à ce que ses généreuses inspirations portassent leurs germes fécondants et produisissent l'heureux fruit que rêvaient les âmes nobles. D'autres avantages, plus positifs, que nous allons faire connaître, ressortaient en même temps de cette grande conception.

Au mois de mai 1818, le gouvernement adopta pour l'occupation du Sénégal un plan dont voici l'ensemble :

Des terrains devaient être mis, par des traités, à la disposition du gouverneur, et ensuite cédés à des planteurs pour se livrer, avec l'appui et le concours du gouvernement, à la culture, sur une grande échelle, de toutes les denrées coloniales, et particulièrement de celles que fournissaient déjà le sol, telles que l'indigo et le coton. Ces terrains devaient être choisis dans la partie inférieure du cours du fleuve, ou, à défaut, dans des districts assez rapprochés de Saint-Louis pour

permettre les communications par eau en toute saison. En outre, un établissement protégé par un fort devait être élevé, dans la partie supérieure du cours du Sénégal, au lieu que les anciennes compagnies avaient autrefois occupé ou à un lieu voisin, dans le but de chercher, comme elles l'avaient elles-mêmes essayé, à accroître l'importance commerciale du Sénégal par l'addition du trafic de l'or et par la propagation des habitudes de la vie civilisée.

Ce plan répondait à toutes les exigences d'avenir, de moralité et de civilisation; il ajoutait à la gomme, produit à peu près unique du pays, les denrées non moins précieuses qu'il était permis d'espérer de la culture du sol, ainsi que les richesses que procurerait l'exploitation des mines d'or du haut du fleuve. Il donnait aussi l'espérance d'écouler avec facilité beaucoup de nos marchandises manufacturées, que le défaut de relations intimes avec les indigènes nous avait jusque-là empêchés de répandre à l'intérieur. Le commerce des esclaves, source à jamais tarie, à la grande gloire des peuples chrétiens, se trouvait alors compensé, et l'équilibre était rétabli entre les frais d'occupation et l'importance probable des matières à livrer à l'exportation.

On s'occupa immédiatement de la colonisation. Le 8 juillet 1818, une première expédition partit de France pour transporter au Sénégal les personnes et le matériel nécessaires à l'entreprise; une autre expédition suivit celle-ci le 15 février 1819.

La tâche la plus difficile du gouverneur chargé d'appliquer ce nouveau système d'occupation consistait dans le choix des lieux destinés aux cultures. Le problème à résoudre était à peu près celui-ci : ne pas priver les futurs établissements agricoles des avantages d'une communication incessante avec l'île de Saint-Louis, et pourtant les placer assez loin de cette île aride pour qu'ils pussent être préservés des désastreux effets du reflux des eaux de la mer.

Le pays de Fouta était le seul qui réunît ces conditions. Un ancien établissement français, élevé au centre de cet État, pouvait être rétabli et devenir le point militaire protecteur de la colonie nouvelle; c'était d'ailleurs un choix presque forcé et qui ne pouvait échapper à la sagacité de M. le colonel Smaltz, doué de toutes les qualités que réclamait sa haute mission. Malheureusement, il ne disposait pas de grands moyens d'action; il trouva chez les Foulhs des résistances énergiques, et il dut renoncer à ce projet, qui offrait sans contredit les plus belles chances de succès.

Nous avons déjà parlé et nous parlerons encore de ce peuple. Bornons-nous à rappeler ici que les Foulhs forment en Sénégambie la peuplade la plus avancée en civilisation. Observateurs rigides de l'islamisme, hardis et entreprenants, ils ont l'ambition de dominer les autres nations noires. Dans les années de prospérité du Sénégal, au temps des Brue, des David, des Durand, il avait fallu toute l'habileté de ces administrateurs émérites pour sauvegarder, sans nuire aux intérêts de leur mission, la dignité de représentants d'une grande nation. Jamais les Foulhs n'avaient été domptés. Les guerres que le Sénégal eut à soutenir à diverses reprises contre l'Angleterre, et l'affaiblissement qui en fut la suite, fournirent souvent aux Foulhs l'occasion de traiter avec arrogance les Français du Sénégal. Nos revers, les fréquents changements de drapeaux qui flottèrent sur l'île de Saint-Louis, achevèrent de donner à ce peuple africain une médiocre opinion de notre puissance. De là à l'insoumission et à la résistance il n'y a qu'un pas; il fut franchi avec audace, et, l'impunité aidant, les Foulhs demeurèrent convaincus de notre faiblesse, que leur orgueil exagéra encore.

A défaut du Fouta, le gouverneur se rabattit sur le Wallo. C'était un pays beaucoup moins convenable que le Fouta pour la culture, parce que, outre leur mauvaise qualité, les terrains sont exposés aux invasions des eaux salées en même temps qu'aux atteintes destructives du vent d'est, qu'aucune disposition du sol ne peut arrêter au passage. Ses habitants, débris de la grande nation des Yoloffs, étaient devenus les vassaux des Arabes Trarzas, et conséquemment ne pouvaient nous offrir qu'une alliance douteuse et soumise au contrôle et aux influences de leurs suzerains.

Le 8 mai 1819, le gouverneur passa avec les chefs du Wallo un traité par lequel ils cédaient à la France, moyennant une redevance annuelle, en toute propriété et à toujours, les îles et terres fermes de leur pays où le gouvernement français jugerait utile de former des établissements de culture. On désigna, pour le chef-lieu de la colonisation, le village de Dagana situé sur la frontière qui sépare le Wallo du Fouta, et il fut décidé, d'accord commun, qu'on y construirait un fort destiné à protéger les cultures et à arrêter les déprédations habituelles des Foulhs. Diverses autres constructions armées furent projetées en d'autres lieux, et dans le même but de double protection.

Ainsi qu'on pouvait aisément le présumer, les Trarzas virent avec déplaisir les Français former des établissements dans le Wallo; c'était, en effet, créer pour l'avenir, à ce peuple ombrageux, des dif-

ficultés sérieuses dans l'accomplissement de ses exactions habituelles. Les Foulhs, de leur côté, prétendant à la domination absolue des peuples du Sénégal, se montrèrent non moins mécontents. Ces deux peuples s'entendirent et entraînèrent bientôt dans leurs intérêts les Arabes Braknas, dont le territoire s'étend à l'orient de celui des Trarzas. Les Braknas concourent avec ceux-ci à conduire la gomme aux escales du fleuve.

Au mois d'août 1819 les hostilités commencèrent : deux bâtiments français furent attaqués dans le fleuve par les Foulhs, plusieurs villages du Wallo furent incendiés par les Trarzas, qui, en outre, massacrèrent cinquante de leurs habitants et en firent captifs une centaine. La garnison de Saint-Louis marcha au secours de nos nouveaux alliés et chassa du Wallo, après quelques engagements heureux, les Trarzas, les Braknas et les Foulhs. Dans cette courte campagne, l'artillerie de la flottille française détruisit deux villages du Fouta. Ces succès amenèrent les trois nations à solliciter la paix; elle fut conclue vers le milieu de l'année 1821, et sanctionnée par deux traités : l'un avec les Trarzas, qui cédaient au gouverneur de Saint-Louis leurs droits sur le Wallo; l'autre avec les Braknas, qui lui concédaient, moyennant redevance, toutes les terres de leur pays où il voudrait ultérieurement former des établissements de culture, lui permettant même d'élever des forts et des batteries.

Durant ces débats, les relations commerciales avec l'intérieur avaient été suspendues et les plans de colonisation ajournés; les traités avantageux que le gouvernement venait de conclure permirent au commerce de reprendre et aux plans de culture d'être soumis à une dernière étude pour être définitivement et prochainement appliqués.

Constatons de suite un fait important dans l'histoire du Sénégal : si les Foulhs avaient été châtiés lorsqu'ils s'opposèrent à notre installation sur leurs terres, ils auraient vraisemblablement oublié que nous avions autrefois subi leur insolence, et ils se seraient naturellement expliqué notre conduite débonnaire par un affaiblissement passager de nos moyens d'attaque et de défense; ils auraient craint surtout de s'engager avec nous dans une nouvelle guerre qui, nous les en aurions convaincus, pouvait leur devenir fatale. Le châtiment eût donc été salutaire et pour nous et pour eux; il nous eût fait remporter deux victoires, l'une matérielle, l'autre morale; il nous eût fait débuter par une attitude ferme et résolue, qui eût imposé à tous les peuples du Sénégal, nègres ou Arabes; et, chose capitale, il nous eût

permis de placer nos établissements de cultures dans des terres excellentes.

Châtiés pour s'être refusés à votre établissement sur leurs terres?.. Voilà, certes, un étrange grief et une bien exorbitante prétention ! Et pourquoi non?

Un peuple barbare est comme un enfant; il ne connaît pas ses véritables intérêts, et il ne veut pas les connaître. Soit orgueil, soit ignorance, l'un et l'autre ne veulent jamais céder; la discussion ne les éclaire pas; aux arguments les plus forts ils opposent la résistance la plus formelle; la contrariété les irrite, et ils l'interprètent toujours à mal.

Le peuple barbare a donc besoin de tutelle; reste à déterminer comment elle doit et peut s'exercer.

Prenons le cas qui nous occupe. L'intérêt du peuple civilisé établi dans des contrées non soumises à ses lois veut impérieusement que l'autorité qu'il est obligé d'exercer autour de lui soit équitable; car son but unique est de conquérir l'affection de ses voisins, dont le concours lui est nécessaire; mais toute juste, toute bienveillante que soit cette autorité, jamais elle ne doit cesser de se faire sentir. La question que nous adressions aux Foulhs était simple : nous avons besoin de vos terres; à quel prix voulez-vous les céder? Les Foulhs, en répondant non, usaient certainement de leur droit; mais cela ne devait pas nous suffire; il fallait encore savoir s'ils en usaient avec opportunité, et sur cette question il n'y avait pas de doute possible : ils n'obéissaient qu'à une orgueilleuse inspiration, toute contraire à leurs intérêts véritables. Dès lors notre devoir était de les éclairer et de clore notre court enseignement par une parole digne et sévère : « Vous n'avez aucun motif raisonnable de nous refuser la cession de vos terres; nous les prendrons par la force. » Il va sans dire qu'il eût fallu être en état d'exécuter la menace.

Cette façon d'agir, toute violente qu'elle soit, est obligatoire avec un peuple barbare. Avec un peuple barbare, l'insulte doit être châtiée immédiatement; et l'insulte comprend tout : manque de foi, provocation, résistance, voies de fait. Le peuple barbare doit céder à la justice; s'il s'y refuse, il doit céder à la force.

Le refus du Fouta n'était pas une insulte, je le sais; mais c'était une bravade; c'était une provocation excusable, si l'on veut, par un fanatisme religieux poussé à l'excès; mais qu'importe? Les Foulhs savaient que leur refus nous offensait, et, pour des barbares, toute offense doit

être punie. Agir autrement, c'est montrer de la faiblesse, et les barbares méprisent les faibles.

Il fallait donc à tout prix vaincre la résistance des Foulhs; c'était, pour la colonie naissante, non-seulement une question de prospérité, mais une question d'existence.

Et remarquons que le résultat ordinaire de ces sortes de conflits qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas terminer par la force, est presque toujours de rendre la guerre plus imminente et de se voir contraint de la soutenir dans des conditions plus mauvaises. La temporisation, la mansuétude, le *palabre,* sont de mauvais moyens d'arranger les affaires avec les peuples grossiers, et surtout avec les Foulhs des bords du Sénégal. Une grande nation comme la France doit leur tendre la main avec dignité; s'ils la refusent, elle doit se montrer offensée, et toute offense veut un châtiment. La paix n'est qu'à ce prix.

VIII.

Les cultures sont entreprises. — Libéralité du gouvernement pour encourager les planteurs. — Culture du cotonnier. — Culture de l'indigofère. — Elles sont abandonnées après un insuccès constaté. — Causes de cet insuccès. — Réflexions sur les cultures du Wallo.

Après avoir consciencieusement examiné les divers modes d'application proposés pour la culture et fait un choix judicieux, le gouvernement colonial prit toutes les dispositions qui pouvaient déterminer les Européens et les indigènes à concourir aux essais de la colonisation. Le gouvernement accorda des primes, tant pour la production des denrées que pour leur exportation; il distribua des instruments aratoires, des vivres pour les travailleurs, des grains pour le bétail; il fonda un jardin pour la naturalisation des plantes exotiques, et particulièrement de celles qui sont nécessaires à l'alimentation; enfin, il participa avec une grande libéralité à tous les frais de premier établissement.

Grâce à ces encouragements, l'étendue du territoire concédé se couvrit bientôt d'établissements agricoles que l'on divisa en quatre cantons ou quartiers.

Le premier fut celui de Dagana, ainsi appelé du village de ce nom, où existait déjà une caserne crénelée et bastionnée : c'était la limite

des terres concédées en amont du fleuve. Ce premier canton s'étendait en aval jusqu'à l'île de Todd, et comprenait, entre autres établissements importants, l'habitation royale de Koïlel, fondé aux frais de la liste civile.

Le second canton tira son nom de Richard-Toll de l'établissement d'horticulture et de naturalisation de plantes exotiques élevé par le gouvernement à l'entrée du marigot de Taoué, qui sert de communication entre le Sénégal et le lac de Panié-Foulh; il était situé au-dessous du canton de Dagana, avait une étendue de 4 à 5 lieues sur les bords du fleuve, et possédait six habitations, dont cinq en maçonnerie.

Le troisième canton se nomma Faf, et s'étendit depuis la limite occidentale du précédent jusqu'au village nègre de Diaouar ou Ghiawar, c'est-à dire dans une longueur de 7 lieues en aval du canton de Richard-Toll. Il contenait dix établissements; quatre possédaient des constructions en maçonnerie.

Le village de Lamsar donna son nom au quatrième canton; il commençait à 7 lieues au-dessus de l'île de Saint-Louis, s'étendait l'espace de 4 lieues à peu près jusqu'aux limites du canton de Faf, et comprenait dix-sept établissements.

Huit plantations élevées dans les environs de l'île de Saint-Louis composèrent en outre un canton rural.

La culture du cotonnier dut être la première à laquelle se livrèrent les colons. Cet arbuste, qui croît spontanément au Sénégal, donne aux habitants des produits assez considérables pour servir à la fois à confectionner leurs vêtements et à faciliter leurs échanges (1). Les cultivateurs européens crurent pouvoir espérer, en s'adonnant avec intelligence à cette culture, des récoltes aussi belles que celles qu'obtenaient sous leurs yeux les indigènes. Le seul soin que prenaient ceux-ci consistait à élever une haie d'épines autour des arbustes pour les protéger contre les attaques des troupeaux; leur seul labeur était la récolte.

On conviendra qu'en présence de ces faits, il était bien permis de considérer la culture du cotonnier comme l'élément le plus puissant du succès de la colonisation. Y eut-il là de folles et ambitieuses préten-

---

(1) Dans le haut du fleuve et dans une grande partie de son cours inférieur, l'étoffe de coton tissée par les naturels en laize étroite, a constitué de tout temps, sous le nom de *pagne*, une monnaie courante, comme la pièce de guinée et l'esclave.

tions? L'entreprise fut-elle de celles qui méritent un blâme sévère parce qu'elle était impossible? Questions graves, qui contiennent toute une condamnation, et que nous ne devons ni ne voulons résoudre. Le produit des récoltes ne répondit pas aux espérances conçues; voilà le fait, malheureusement trop réel, que le gouvernement eut à enregistrer au bout de quatre années de sacrifices onéreux.

En 1825, on recensa, sur les établissements particuliers, la quantité considérable de	3,449,000	pieds de cotonnier.
Et sur les établissements de Koïlel, Richard-Toll, Faf et Dagana, appartenant au gouvernement	1,124,000	—
TOTAL des pieds de cotonnier	4,573,000	

Dans cette même année (1825), la quantité de coton égréné, exporté du Sénégal, ne fut que de .... 14,877 kilog.

Dans les années précédentes, l'exportation avait donné :

Pour l'année	1822	6,734
—	1823	6,257
—	1824	21,752
TOTAL des kilog. de coton exportés pendant quatre ans		49,620 kilog.

Ce chiffre est éloquent. Les résultats de l'entreprise étaient déplorables; le coton revenait à un prix fou. Le gouvernement, en face de ces pitoyables opérations, ne perdit pas néanmoins courage : il se borna à modifier les combinaisons qu'il avait suivies jusqu'alors dans l'allocation des primes. Une raison puissante dictait d'ailleurs cette mesure dont le tort était d'être tardive; il s'agissait d'arrêter l'accomplissment d'actes criminels que nous allons citer; car ils sont au Sénégal de notoriété publique, et personne ne les a démentis. Voici ces actes :

Dans le but d'activer les plantations, le gouvernement avait accordé une prime pour chaque arbuste de cotonnier. S'il n'avait eu affaire qu'à des hommes honorables entrant consciencieusement dans ses vues, nul doute que ce procédé, tout de confiance et d'intérêt, eût eu un plein succès; mais parmi les nouveaux colons, le plus grand nombre ne vit dans les sacrifices de la France pour assurer un meilleur avenir à sa colonie du Sénégal, qu'une occasion de réaliser, sans aucun risque, des bénéfices pour eux-mêmes. La distribution des primes entraînait obligatoirement un recensement qui s'opérait par des agents officiels; ceux-ci accomplissaient leur tâche sans montrer ce rigorisme défiant que le gouvernement paraissait avoir voulu repousser : la cause ne semblait-elle pas, en effet, celle de tous?

Comment répondit-on à cette courtoisie? Par la fraude, par d'odieuses

supercheries : on fichait en terre, pendant la nuit qui précédait les inspections, des branches de cotonnier que les trop confiants inspecteurs comptaient pour des arbustes vivants. Outre cette insigne tromperie, la soif du lucre inventa d'autres énormités : les plants de cotonnier étaient entassés sans discernement, pour en offrir aux yeux un plus grand nombre; dans un but semblable, on les plaçait à des endroits mal choisis; on inscrivait de faux noms sur la liste des travailleurs, et l'on percevait ainsi un salaire indu; on bénéficiait aussi sur le prix alloué pour la nourriture des nègres attachés à ces établissements.

Ainsi l'intelligence d'une grande partie des planteurs était détournée de l'œuvre honorable à laquelle ils avaient solennellement et spontanément offert leur concours, pour être mise au service d'une autre œuvre, œuvre de honte, œuvre de félonie. Et qu'on s'étonne, après cela, que les cultures n'aient pas eu de succès !

Après quatre années d'essais, le gouvernement modifia donc les conditions dans lesquelles il accordait ses primes; elles furent retirées à la culture et réservées à l'exportation du produit. L'effet était facile à prévoir : les fraudes disparurent, mais la production n'augmenta pas. l'habitude avait fait loi. On négligea l'entretien des plantations; et, dans la même année, par ce fait seul de la suppression d'une prime qui avait particulièrement encouragé la mauvaise foi, les essais pour la culture en grand du cotonnier furent considérés comme impraticables. Quelques esprits plus justes, quelques caractères plus droits, sérieusement préoccupés de l'avenir de la colonie, protestèrent seuls contre l'abandon des plantations et continuèrent leur labeur avec persévérance; mais que pouvaient-ils faire ?

On songea alors à la culture de l'indigofère, plante qui, de même que le cotonnier, croît spontanément dans cette partie de l'Afrique. Des essais faits dans la colonie par un chimiste distingué promettaient des résultats avantageux; cela suffit pour imprimer l'essor. On sema en indigofères des terrains immenses; on construisit des indigoteries splendides; des agents à la solde du gouvernement (beaucoup prétendent qu'ils étaient peu habiles) furent chargés, dans chaque canton, de la culture, de la récolte et de la manipulation. La fièvre de l'indigo remplaça la fièvre du coton.

Le gouvernement, qui poursuivait son idée de transformation agricole avec une volonté énergique, n'épargna rien pour assurer le succès de ce nouveau produit; il reversa sur la culture de l'indigo les encou-

ragements qu'il avait prodigués (on peut le dire) à la culture du coton.

C'est qu'aussi la question de l'indigo, comme la question du coton, n'étaient pas de petites questions : à part l'intérêt local, immense déjà, il s'agissait, pour l'indigo, d'une redoutable concurrence à élever contre le commerce anglais au profit du commerce national; pour le coton, c'était contre les États-Unis de l'Amérique qu'était dirigée la croisade qui s'organisait sur les rives du fleuve africain; c'était pour la France l'affranchissement de l'obligation d'acheter sur un marché étranger des matières de nécessité première, obligation souvent onéreuse pendant la paix, toujours ruineuse pendant la guerre, qui pesait sur son industrie. Grandes pensées dignes d'un sort meilleur, et dont le succès eût été toute une révolution commerciale et maritime!

Une amère déception vint couronner ces derniers sacrifices du gouvernement : la qualité des produits obtenus égalait bien celle des indigos du Bengale; mais cinq années d'expérience démontrèrent que le prix de revient était trop élevé pour lutter, sur les marchés d'Europe, avec les indigos indiens.

On était parvenu, dans cette voie d'essais malheureux, à l'année 1830; cette même année, on supprima toutes les allocations qui figuraient au budget pour encourager la colonisation. Dès lors, fuite générale des planteurs, abandon complet des indigoteries, réaction ardente pour détruire toute trace d'une entreprise qui, dans ce moment d'amertume, était considérée comme un mauvais rêve.

C'est sous cette impression que la compagnie de Galam fut relevée de l'obligation, qui lui avait été imposée par ses statuts, de consacrer une partie de ses capitaux à des travaux de cultures, résolution précipitée et qui devait, un jour ou l'autre, donner des regrets; car de tous les moyens dont disposait le gouvernement pour faire triompher ses idées, celui-là était le seul qui eût le caractère d'un contrat. Consenti librement par les deux parties, il liait réellement celle qui était appelée à donner suite aux projets conçus; et il la liait à la fois : par l'amour-propre, parce qu'une association, joutant avec des particuliers dans la conduite d'une entreprise, met d'ordinaire tout en œuvre pour réussir; par l'intérêt, parce que le privilége accordé par le gouvernement à la compagnie de Galam était encore assez lucratif pour qu'elle désirât le conserver, même au prix d'une exigence qui repoussait d'ailleurs toute idée de ruine, et qui n'était, à bien voir, qu'un

droit d'octroi dont le montant était consacré à un travail d'utilité générale au lieu d'être versé directement dans une caisse publique.

Remarquons aussi que ce droit d'immixtion acquis par le gouvernement, légalemement et sans déboursés, pouvait devenir d'une grande efficacité dans le succès de l'opération qu'il protégeait; tandis que, dans le système des primes d'encouragement, il supportait des dépenses considérables sans exercer d'influence et sans aucune garantie.

Ce fut sans doute par un louable sentiment d'équité qu'il se hâta d'affranchir la compagnie de Galam de l'engagement de cultiver; mais ce qu'il ne vit pas alors, ce qu'il ne pouvait pas voir, c'est qu'il donnait par là une sorte de sanction à la défaite que venait de lui faire éprouver le défaut de concours des personnes sur lesquelles il devait compter.

Le cotonnier et l'indigofère ne furent pas les seuls végétaux que l'administration de la colonie tenta de naturaliser au Sénégal; elle entreprit aussi la culture du caféier, de la canne à sucre, du poivrier noir, du cannelier, du giroflier, du séné, du rocouyer, de la salsepareille et du mûrier, ainsi que l'éducation de la cochenille et des vers à soie. Ces entreprises réussirent parfaitement au jardin-pépinière de Richard-Toll; mais il est vrai de dire que c'était dans des terres de choix, et au moyen de soins multipliés, conditions dispendieuses qui n'étaient pas de nature à encourager des exploitations particulières. Tenons compte, toutefois, des premiers frais de plantation et d'organisation du travail, ainsi que des ouvrages d'irrigation, qui devaient, au début, accroître notablement le prix de revient de chaque produit.

Après ces tentatives infructueuses, les esprits, agités par un découragement que ne justifiaient que trop les faits accomplis, acceptèrent la conviction désespérante qu'il était impossible de fonder au Sénégal des établissements agricoles dont le revenu pût couvrir les dépenses de l'exploitation.

Voilà l'histoire des cultures entreprises au Sénégal; les essais auxquels elles donnèrent lieu ont duré neuf ans.

On attribue généralement leur insuccès aux causes suivantes : l'extrême rareté des pluies, l'action desséchante du vent d'est, la mauvaise qualité d'une grande partie du sol, les débordements périodiques du fleuve, qui, loin de féconder la terre, lui enlèvent au contraire, en la couvrant de sable, ses propriétés fertilisantes; enfin le haut prix de la main-d'œuvre.

Il y a si peu d'années écoulées depuis l'époque dont nous venons

de retracer l'histoire, que ce n'est qu'après une longu hésitation que nous nous décidons à aborder l'examen des divers actes qui touchent à cette affaire capitale et qui ont été accomplis par des hommes dont la plupart vivent encore aujourd'hui. Ces hommes, qui avaient sans contredit un mérite supérieur, ont vu de leurs yeux et n'ont obéi qu'à une conviction profonde. Nous savons cela; mais nous savons aussi qu'au-dessus des hommes il y a les besoins impérieux d'un pays, les exigences pressantes des populations; et c'est précisément parce que la question est de premier ordre, parce qu'elle porte en elle une révolution radicale que nous ne devons pas craindre d'exposer ici quelques réflexions rétrospectives que nous ne saurions d'ailleurs rendre blessantes sans manquer de justice.

Commençons par déclarer que les fonctionnaires qui ont ordonné l'abandon des cultures ont bien fait; que le rôle du gouvernement dans cette grande œuvre était devenu un rôle de dupe; que la majeure partie des coopérateurs qu'il avait été forcé d'accepter n'ont pas justifié sa confiance. Dégoûtée par l'insuccès d'efforts que l'on peut appeler héroïques à force d'avoir été persistants, l'administration du Sénégal devait renoncer un jour ou l'autre à encourager les mauvaises passions. Elle l'a fait après neuf ans; admirons sa longanimité. Ces réflexions ne porteront donc pas sur les hommes choisis pour édifier et pour détruire; elles porteront sur les choses; elles iront au fond de la question.

Pour plus de clarté, redisons encore quels étaient les desseins du gouvernement sur le Sénégal.

Attristé de la perte de ses plus belles colonies, il voulut augmenter la valeur de celles qui lui étaient conservées. Frappé, comme on l'avait été autrefois, comme on l'est encore aujourd'hui, des ressources médiocres du commerce du Sénégal, qu'une noble entente des puissances chrétiennes venait de réduire encore en lui enlevant son commerce d'esclaves, il rêva sa régénération; il voulut remplacer un système d'occupation sans avenir, presque sans but, par une vaste organisation agricole, dont la réussite dotait la France d'un continent immense et lui donnait la gloire immortelle d'avoir eu l'initiative d'une grande réforme dans l'existence d'une race entière.

Nous avons montré le plan de la colonisation projetée; nous avons vu comment on s'y prit pour l'appliquer; nous avons enregistré les causes auxquelles l'opinion publique a attribué la ruine de ces belles espérances. Il nous reste à dire notre appréciation des faits.

Toutes les causes explicatives de l'abandon des cultures sont vraies; mais elles reposent sur une mauvaise base qui n'était point nécessaire et qui pouvait être évitée si l'on s'était moins pressé.

Si l'on s'était moins pressé... Tout est là, en effet.

C'est parce que l'on s'est trop hâté que bien des tentatives colonisatrices ont échoué; c'est parce que l'on a voulu marcher trop vite que la débâcle des douze mille colons de la Guiane, débarqués aux îles du Salut et sur les bords de la rivière Kourou, marque fatalement l'année 1763. 30 millions dépensés, la mort de plus de dix mille personnes témoignent, dans cette triste page de l'histoire de la Guiane, de la faute d'un ministre imprévoyant.

Au Sénégal, il n'y eut pas pareille catastrophe sans doute; mais il y eut aussi imprévoyance dans les moyens d'action préparés. On crut que le pavillon nouveau, étendard pacifique de l'époque, allait produire sur les nègres le même effet que sur les nations d'Europe; on ne songea pas assez qu'il serait peut-être besoin de combattre pour replanter sa tente sur des rives que la France avait occupées pendant plus de deux siècles.

La cause principale, la cause véritable du peu de succès du plan de estauration, nous l'avons déjà fait connaître; elle est dans le choix des terrains. Ce n'était pas au Wallo, mais au Fouta qu'il fallait établir les cultures. En s'établissant sur les terres de cette province, on évitait toutes les difficultés qui viennent d'être énumérées. Ainsi, au Fouta, l'action du vent d'est est amortie par des ondulations de terrain très-prononcées, et, dans certains districts, par des collines et même des montagnes élevées; au Fouta, les eaux de la mer, auxquelles pendant six mois le Wallo est forcé d'emprunter ses irrigations, sont arrêtées par une distance de 60 lieues.

Voilà déjà deux causes nuisibles frappées d'impuissance, et les terres relevées du tribut appauvrissant que payait leur fertilité. Poursuivons. Au Fouta, la main-d'œuvre ne pouvait être d'un haut prix, par la raison que c'était dans sa population même que se recrutaient les travailleurs engagés sur les habitations du Wallo, et que, sans aucun doute, dans leur propre pays, la location de leurs services eût subi une baisse notable. Au Fouta, enfin, l'élévation des rives du fleuve, sans arrêter absolument ses débordements périodiques, les empêche de se faire sentir avec la même vigueur, et surtout dans un espace de temps aussi long que dans les pays situés en aval. De toutes les causes naturelles qui ont servi à justifier l'abandon des

cultures, il n'y a plus, dans l'hypothèse du Fouta, que la rareté des pluies, qui n'épargne pas plus ce pays que les autres. C'est là sans doute une particularité climatérique d'un effet très-nuisible ; mais l'expérience prouve tous les jours que les naturels du Fouta font, en dépit de la sécheresse du sol, plusieurs belles récoltes par année, tant en riz, mil et maïs, qu'en coton et en indigo.

Ces explications sont-elles suffisantes pour démontrer que les tentatives de culture faites au Sénégal, de 1821 à 1830, s'appuyaient sur une mauvaise base, et que l'échec qu'elles ont essuyé ne prouve absolument rien contre l'idée en elle-même, qui, nous venons de le voir, pouvait, en d'autres lieux, recevoir une meilleure application?

Continuant l'examen des causes principales qui ont empêché la colonisation, nous remarquerons que les terrains mis en culture ne présentaient que peu ou point de liaison dans leurs parties, et notamment qu'ils ne s'appuyaient pas sur un centre de population. Exilés dans leurs plantations et privés des douceurs de la cité, les colons devaient être dominés par deux sentiments : le regret d'une existence plus agréable, l'impatience d'en jouir. Si la ville de Saint-Louis eût été placée à Dagana, on peut croire que les cultures auraient été dirigées avec plus de goût et plus d'entrain, parce qu'elles se seraient présentées, non comme une obligation pénible escortée de privations, que l'appât du gain (si gain il y eût eu) pouvait seul faire accepter, mais comme une sorte de délassement susceptible d'aller de pair avec d'autres opérations n'entraînant pas de déplacement. Nous remarquerons aussi que l'influence du climat ajoutait beaucoup à ces regrets, en donnant aux colons des craintes sérieuses sur leur santé, condition défavorable qui pouvait encore être combattue par la proximité d'une ville où ils auraient trouvé des soins et des secours à tout instant.

Nous venons de dire que les cultures considérées comme un délassement n'excluant pas d'autres occupations auraient pu mieux réussir. C'est là, à notre sens, une des grandes causes de leur abandon.

Pour nous bien faire comprendre, parlons des tendances traditionnelles des habitants, réveillées tout à coup, alors que vingt-huit ans de désastres, dont dix d'occupation étrangère, semblaient en avoir effacé le souvenir : ces tendances étaient toutes commerciales, non, toutefois, pour le commerce grand et hardi qu'avaient fait les compagnies, mais pour le petit commerce de la gomme, troque facile n'entraînant que des plaisirs pour ceux qui y prenaient part.

Après les querelles d'installation et le premier moment d'engoue-

ment agronomique, les vieux traitants, fidèles dépositaires de la tradition locale, reprirent leur traite de gomme, dédaignant une innovation qui leur semblait étrange et qui était pour eux, sans qu'ils s'en rendissent compte, une gêne, une importunité. Comment la croyance routinière des traitants aux vertus exclusives de leur commerce favori fit-elle des prosélytes? Comment les convertis se trouvèrent-ils être précisément les Européens nouveaux venus, ceux-là mêmes qui avaient montré le plus d'ardeur à la colonisation? Nous ne saurions le dire ni le comprendre; mais ce qui est positif, c'est que les adeptes formèrent bientôt un camp nombreux grossi des hommes, et il y en a partout quand on le permet, qui aiment à trouver mauvais tout projet qu'ils n'ont pas enfanté eux-mêmes, et notamment les projets conçus par l'administration.

Dès les premières années de la fondation des établissements agricoles, on vit donc se former au Sénégal deux partis rivaux : l'un, très-nombreux, voué au trafic exclusif de la gomme; l'autre, très-faible, dirigeant les cultures sous le coup des découragements que lui jetaient impitoyablement ses adversaires; clameurs stériles si elles se fussent attaquées à une entreprise en pleine voie de prospérité, mais profondément décourageantes alors qu'elles venaient assaillir des hommes luttant en désespérés avec des obstacles réels. De là d'inévitables tiraillements qui tendaient à détacher des cultures tous ceux qui n'étaient pas conduits par une haute pensée d'avenir.

Est-il vrai que si les terrains disposés en plantations se fussent trouvés dans le voisinage d'un centre de population où le commerçant et le planteur eussent pu se confondre dans la même individualité, il n'y aurait pas eu de rivalités, pas de tiraillements, pas de comparaison entre une vie douce et paisible, avec des gains presque assurés, et une vie de labeur et d'inquiétude, marquée par une longue série d'épreuves, avec des profits incertains?

Passons maintenant à ce que nous nous permettrons d'appeler les fautes de l'administration, fautes qu'on commet d'autant plus aisément que l'entreprise est plus hardie et plus originale, fautes qui seraient des coups de maître si le succès fût venu. C'est assez dire que nous repoussons toute appréciation sévère. Nous avons déjà parlé des primes; ce fut là, puisque faute il y a, l'une des plus grandes que le désir du triomphe ait fait commettre à une administration éclairée. Il est hors de doute qu'elle eût eu plus d'avantages à cultiver elle-même. Nous trouverons une autre faute dans le peu de parti qu'elle a tiré des

moyens coercitifs dont ses libéralités lui donnaient le droit d'user largement.

Que conclure de ces longues réflexions? Rien encore, quant à présent, rien que ceci : c'est qu'une idée féconde, une de ces hautes conceptions destinées à jeter une gloire immortelle sur une nation, n'a pas été appliquée avec tout le soin qu'elle comportait, et qu'elle doit être relevée d'une condamnation qu'elle n'a pas méritée.

Dans les pages qui précèdent, nous avons nommé une compagnie de Galam; c'est à propos de son obligation de prendre part aux travaux agricoles. Qu'était cette compagnie, et comment se rencontrait-il au Sénégal, après le décret de 1791, une association privilégiée? Nous allons le dire au paragraphe suivant.

IX.

Continuation de l'emploi des moyens de régénération conçus par la restauration. — Commerce central. — La compagnie de Galam est instituée pour remédier aux difficultés d'appliquer au haut pays le régime de la libre concurrence. — Privilége intermittent. — Nouvel insuccès. — Suppression de la compagnie de Galam en 1848.

On n'a point oublié que le plan de colonisation introduit au Sénégal avec le drapeau de la restauration comportait, outre les cultures projetées dans les contrées inférieures du fleuve, l'érection d'une construction fortifiée destinée à protéger le commerce dans les pays supérieurs. Ce fut à peu près au même temps où commençait la grande exploitation agricole des terres du Wallo, que la flottille chargée de bâtir un fort dans le pays de Galam remontait le fleuve pour remplir cette mission importante. C'était, à bien dire, une reprise de possession qui allait s'accomplir; car le projet était de poser l'établissement au même lieu où, sous les compagnies, avait existé le fort Saint-Joseph.

Des difficultés de navigation arrêtèrent les bâtiments à un village du Galam remarquable par une ceinture de hautes montagnes; les eaux baissaient tous les jours, et les bancs de sable existants entre ce lieu et le village de Toubabo-Kané, terme du voyage, étant devenus infran-

chissables, l'édification projetée se trouvait ajournée à l'année suivante. Il fallut prendre un parti. Le chef de l'expédition avait plein pouvoir; il se décida, aidé par d'autres considérations, à placer sa forteresse sur les montagnes devant lesquelles il était ancré, détermination très-convenable d'ailleurs et qui remplissait toutes les conditions du programme.

Moins de deux ans après l'apparition de la flottille dans le pays de Galam, le pavillon français se déployait sur un fort posé à la crête du mont le plus rapproché du rivage; il se nommait Bakel, du nom du village près duquel il était construit. A portée de pistolet du fort, une maison crénelée, devant servir de comptoir et de magasin, s'élevait sur le bord même du fleuve. Ce nouvel établissement, qui paraissait présenter de grandes facilités d'échanges, n'était éloigné que d'une vingtaine de lieues en amont du point que l'on avait eu d'abord en vue.

Aussitôt la venue de l'expédition, le commerce avait commencé à s'établir à Bakel avec une certaine activité; on y traitait principalement de la gomme apportée par la tribu arabe des Dowiches, des peaux, de l'ivoire, quelques kilogrammes d'or et un peu de cire.

Comment et par qui se faisaient ces échanges?

Rappelons, avant de répondre, ce que nous avons dit à propos de la suppression des compagnies dans un pays qui n'avait pas d'éducation commerciale; nos réflexions vont déjà commencer à s'appuyer sur des faits.

Tant qu'il s'était agi d'un commerce déterminé, d'un commerce tout créé, si l'on peut ainsi parler, et sans développement possible, du commerce de la gomme en un mot, l'application du principe de libre concurrence n'avait produit que des désordres privés et, de temps à autre, une perturbation de mauvais présage dans la situation générale des affaires; mais, en résultat, la gomme récoltée par les Arabes des trois tribus avait été achetée aux escales et livrée en France au mouvement commercial. A Bakel, en face d'une situation neuve ou tout au moins renouvelée d'une autre époque, la concurrence n'avait eu qu'à fonctionner pour montrer son impuissance; et dès le début, pour sauvegarder les intérêts de ce commerce, gravement compromis par la mise en pratique du système de liberté commerciale, les négociants et les habitants de Saint-Louis s'étaient formés d'eux-mêmes en sociétés annuelles. Ces associations, dans lesquelles le gouvernement ne s'était pas immiscé, subsistèrent jusqu'en 1824; mais, cette année-là, les instances des sociétaires furent si pressantes, les raisons qu'ils firent

valoir si péremptoires, que l'administration de la colonie se décida à présenter au gouvernement, pour le commerce du haut pays, un plan de compagnie privilégiée qui fut approuvé.

C'était sans doute obéir à une nécessité impérieuse, mais c'était aussi la négation la plus formelle du principe que la loi protégeait en tout lieu, et qu'elle venait de proclamer sur cette même terre où le régime du privilége, exceptionnellement maintenu à une époque où déjà les idées contraires prenaient faveur, disait assez haut que la colonie sortait de la loi commune. Cette concession accordée, ou plutôt arrachée par des considérations puissantes, le gouvernement éprouva un grand embarras à faire disparaître la contradiction manifeste de ses propres actes. C'est alors qu'il imagina une innovation, peut-être sans exemple dans les annales commerciales et industrielles : il rendit *intermittent* le privilége qu'il avait accordé ; en d'autres termes, il l'octroyait chaque année le 1er janvier, et il le retirait le 1er août; compromis fâcheux qui équivalait à prendre de la main gauche ce qu'on donnait de la main droite, et à perpétuer, à aggraver même la situation difficile qui avait déterminé la mesure.

La compagnie de Galam reçut ainsi une organisation mixte qui ne satisfit ni les détenteurs du privilége limité, dont les opérations, gênées par une concurrence de cinq mois, ne pouvaient pas réellement atteindre de grandes proportions; ni les pratiquants du commerce libre, qui trouvaient, à leur arrivée, des difficultés inouïes pour établir leur clientèle d'une manière favorable, et qui s'en voyaient brusquement séparés au moment où elle achevait de se former. Il en résulta néanmoins de part et d'autre un gain réel, mais renfermé dans des bornes étroites, et obtenu, par la compagnie, en maintenant prudemment ses prix à un taux élevé, et par les traitants madrés, en mettant en œuvre toute l'habileté de leur tactique.

On peut donc affirmer qu'au point de vue de l'intérêt général, cette mesure a été funeste et n'a rien prouvé, ni les avantages de la libre concurrence, ni les vices de l'association privilégiée; et qu'au point de vue de l'intérêt privé, elle n'a servi qu'à entretenir et à développer le goût déjà trop prononcé du petit trafic et des petits profits.

Nous avons vu comment les cultures sont tombées, comment neuf années d'expérience laissent encore, à l'heure qu'il est, subsister le doute sur la possibilité d'établir des plantations sur les rives du Sénégal. Nous venons de voir comment un accommodement intempestif a rejeté la compagnie de Galam dans l'ornière du petit négoce, alors

qu'elle semblait devoir s'élever si haut dans l'échelle des grandes opérations d'industrie et de commerce.

Ainsi avorta le plan du gouvernement de la restauration, si exact, si vaste, si riche de brillantes promesses ; il avorta parce qu'on préféra un pacte avec l'imprévu, une guerre contre l'impossible, à la responsabilité d'une grande réforme et d'une mesure énergique, appelées l'une et l'autre par le vœu unanime des personnes les mieux éclairées sur la situation du pays.

La révolution de 1848, plus logique, a supprimé tout à fait le privilége de la compagnie de Galam. Qu'en résultera-t-il ? Tout d'abord une troque plus abondante sans aucun doute, mais aussi un retard indéfini dans la marche de notre commerce, dans son développement, dans sa moralité surtout, chose plus grave qu'on ne croit, quand il s'agit de prendre de l'ascendant et de l'influence. Ne peut-on pas aussi se demander ce que deviendront les établissements de la compagnie? qui les occupera? qui les entretiendra? Croit-on qu'une ville nouvelle va s'élever comme un palais enchanté partout où la compagnie révoquée entretenait des agents? Que Dieu le veuille, et nous acclamerons alors avec force cette ère nouvelle, cette splendeur inespérée; mais, hélas! combien comptons-nous de maisons élevées sur les rives du fleuve, là où la protection ne manque pas, là où nul privilége n'interdit de construire ? Une seule, à Richard-Toll; une seule, avec un jardin que cultive M. Flossac, homme intelligent et laborieux, dont nous aimons à dire le nom, et qui depuis plus de dix ans approvisionne le marché de Saint-Louis des seuls végétaux que consomment ses habitants européens.

Non, ne nous faisons point illusion : au Sénégal, les tendances commerciales sont mesquines et égoïstes ; l'intelligence des affaires manque de portée ; l'industrie productive, sous quelque forme qu'elle se présente, n'a point d'adepte. On est gâté par le trop facile trafic des gommes aux escales et les jeux de bourse qu'elles entraînent. Le décret de la nouvelle république fera donc, nous l'admettons, le triomphe de quelques spéculateurs heureux ; mais quel pauvre résultat sera celui-là ! et n'est-ce pas un devoir que de mettre en lumière ce fatal engouement du brocantage qui trouve au Sénégal un aliment dans la liberté même du commerce?

Et n'y a-t-il pas une autre crainte encore? Ne sait-on pas qu'en suivant sa marche naturelle, la concurrence dont l'*action est restreinte* conduit tôt ou tard à une sorte de féodalité commerciale qui constitue de

fait un monopole odieux? Et cette conquête du capital, la seule pourtant qui puisse ouvrir une issue au commerce de l'intérieur, ne contient-elle pas un germe d'oppression plus réelle que dans le monopole régulièrement constitué et placé sous la protection et la sauvegarde du gouvernement (1)?

Non, encore une fois, ce n'est point là l'organisation qui convient au commerce du haut Sénégal, à un commerce qui n'existe pas, et qui n'existera que lorsqu'il lui sera donné de pouvoir s'étendre jusqu'aux contrées centrales qu'arrose le Ghiolibâ.

---

(1) Qu'on ne perde pas de vue que ces études, rédigées en 1849, sont empruntées à des notes prises sur place en 1846, 1847 et 1848, et que, depuis cette époque, bien des modifications ont été introduites dans le régime commercial signalé ici. Mes prévisions se sont à peu près justifiées pour le commerce du haut Sénégal. Je lis en effet, dans la relation du voyage de M. Léopold Panet, mon ancien secrétaire, insérée dans la *Revue coloniale* (numéros de novembre et de décembre 1850), qu'à cette époque déjà le commerce était exploité, en dépit de la liberté solennellement proclamée en 1848, par des négociants intelligents qui formaient trois associations. N'est-ce pas là le *monopole de fait* que je pressentais? car que peuvent faire des concurrents isolés contre l'association des intelligences unies aux capitaux?

M. Panet, qui partage mes vues sur cette question, conclut comme moi à une association forte, protégée par le gouvernement, sous la condition d'étendre le cercle de ses opérations; ce que ne font pas, nous dit-il, les trois associations dont il parle.

X.

Du commerce des gommes depuis l'abandon des cultures. — Engouement de la population du Sénégal pour ce commerce. — Détails sur la récolte des gommes. — Des escales du fleuve. — Des coutumes ou redevances. — Conditions à remplir pour traiter la gomme aux escales. — Des traitants et de leurs rapports avec les négociants. — Des patrons et des laptots. — Comment les traitants comprennent leur mandat.

Après l'abandon des cultures et le sauve qui peut des planteurs, chacun chercha son salut dans le commerce des gommes, sans songer que cette arche de refuge était déjà remplie et qu'un surcroît de charge pouvait la faire sombrer. C'était revenir au point de départ après avoir fait bien des pas inutiles, les uns diraient en avant, d'autres diront en arrière. Les vieux traitants et leurs adhérents chantèrent un *Te Deum;* leurs prophéties se trouvaient réalisées.

Tout le monde porta donc à la fois, vers l'année 1830, son activité sur la traite de la gomme. La gomme était devenue le palladium de l'industrie et du commerce sénégalais; elle voulait un culte exclusif. Arrière les pitoyables fantaisies de culture et d'industrie! arrière les folles idées d'exploiter l'or du Bambouk et de créer de nouveaux débouchés aux produits du travail métropolitain! Hérésies! hérésies qu'il fallait abjurer solennellement pour obtenir son pardon.

Ainsi pensaient les vainqueurs; ils oubliaient toutefois que le commerce des esclaves avait, avant la restauration, ajouté ses profits à ceux beaucoup plus faibles que donnait alors la gomme; ils oubliaient que les sarcasmes qu'ils avaient répandus sur les expériences agronomiques ne donnaient rien à la place du hideux trafic qui faisait vivre les anciens habitants.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle fièvre, la fièvre de la gomme, plus dangereuse encore que les autres, saisit à cette époque la population de Saint-Louis; on parlait hautement d'augmenter l'importance de ce commerce; on répétait, comme dans la joie d'une grande découverte, que là seulement était l'avenir du pays et le règne de la prospérité. Lorsque le trafic des gommes s'opérait concurremment avec les travaux agricoles, et bien que procurant toujours le principal produit à l'exportation, il avait été en effet négligé. En 1828, par exemple, le chiffre des gommes traitées aux trois escales des Darmankours, des Trarzas et des Braknas, et au comptoir de Bakel, ne s'était élevé qu'à 1,759,317 kilogrammes, quantité médiocre qui pouvait, à la vérité, être dépassée, mais non dans les proportions gigantesques qu'il eût fallu atteindre pour répandre la richesse dans la colonie.

Voilà pourtant où l'on en était réduit au Sénégal douze ans après la reprise de possession : à se nourrir d'illusions, à marcher de déceptions en déceptions; car c'était encore une illusion de croire au développement indéfini du trafic des gommes, et c'était aussi se ménager une déception de compter sur la réalisation d'un semblable espoir. Sans doute on augmente l'importance commerciale d'une place, d'une maison, la production d'une usine, le revenu d'une propriété foncière; il ne faut pour cela que la volonté de l'homme, son génie, son travail et des capitaux. Mais il en est autrement lorsqu'aucun de ces agents ne trouve son emploi; lorsqu'on a affaire à un produit qui naît d'un caprice de la nature, dont la création n'est soumise à aucune loi, dont la récolte est due au bon vouloir de tribus barbares sur lesquelles on ne peut exercer d'action; à un produit enfin qui se rencontre dans des forêts sauvages enclavées pour la plupart dans des sables mouvants qui tendraient plutôt à les réduire qu'à les étendre. Dans de pareilles conditions il est peu sage de songer au progrès; on doit borner son ambition à maintenir le *statu quo*, et se trouver heureux d'y parvenir (1).

---

(1) On pourrait objecter que la multiplication des arbres qui fournissent la gomme n'est pas absolument impossible. Ce serait alors une culture, un travail

C'est la grande famille des légumineuses qui produit les gommes les plus estimées. L'arabique est fournie par divers acacias, et notamment par le *nilotica;* celle du Sénégal, qui comprend deux variétés, est engendrée par d'autres acacias dont les noms indigènes sont, pour la gomme blanche, *vereck,* et pour la gomme rouge, *néboueb.* Ces deux espèces d'*acacia gummifer* sont très-répandues dans les sables mobiles du Sahhrâ méridional, et aussi dans les terrains qui s'étendent jusqu'au cap Vert.

La gomme est recueillie par des Arabes que l'on désigne au Sénégal sous le nom de *Maures.* Ils forment, dans la partie inférieure du fleuve, deux grandes tribus, les Trarzas et les Braknas; la première comprend, en outre, sous le nom de Darmankours, une famille assez nombreuse de religieux ou marabouts. Dans la partie supérieure du cours du Sénégal, la récolte des gommes est faite par la grande tribu des Dowiches, par des fractions de celle des Oulad-M'barek, et même quelquefois par des gens de celle des Tychitt, dont le lieu ordinaire de résidence est fort éloigné du fleuve, dans la direction du nord-est.

Les gommes forment à peu près l'unique richesse des Arabes du Sahhrâ méridional : aussi s'en montrent-ils fort jaloux et s'en sont-ils réservé le monopole. Quelques quintaux de cette précieuse matière apportés par des nègres du Wallo et du Yoloff, au comptoir de Mérinag'hen, font seuls exception à cette règle. Il faut dire aussi que la récolte de la gomme n'est pas une besogne toute facile, et que les peines qu'elle donne vont mal aux habitudes nonchalantes des nègres, qui dès lors ne cherchent jamais à disputer aux Arabes la possession de leur trésor.

Les lieux principaux où se trouve la gomme sont sur la rive droite; voici leurs noms :

La forêt ou l'oasis du Sahel, à 80 kilomètres à l'est de Portendik et 100 kilomètres au nord-est de l'escale du Désert. La gomme récoltée dans cette oasis est précieuse par sa pureté.

La forêt d'El-Hiebar, à 100 kilomètres à l'ouest de la rivière Saint-Jean, et 128 kilomètres au nord-est de l'ancien fort de Podor et de l'escale

---

humain substitué à la recherche inintelligente du produit tout formé; ce serait une industrie. Le vœu exprimé déjà si souvent, et qui se reproduira encore dans la suite, serait donc rempli de manière à ne rien laisser à désirer; car de la culture des pépinières d'acacias on passerait naturellement à d'autres cultures. Mais qui songe à cela?

du Coq. Ses produits sont moins appréciés que ceux du Sahel ; cette forêt est la plus considérable de toutes celles qui servent à la récolte des gommes vendues aux escales.

La forêt d'El-Fatak ou El-Fethha est la moins étendue ; elle se trouve à 40 kilomètres environ de la précédente, dans le sud-sud-est.

La forêt de Ghérouf, à une vingtaine de kilomètres du lac de Goumel, fournit une faible quantité de produits et d'une qualité inférieure. Les acacias qui y dominent sont les *albida* et les *nilotica,* ceux-ci donnant une gomme beaucoup moins bonne au Sénégal qu'en Arabie.

Le pays de Tagantt procure aux Dowiches la plus grande partie de leurs gommes; ils les récoltent spécialement dans les oasis de Lakhor et de Khanuré.

On trouve encore des *acacia gummifer* répandus çà et là. Ceux du Sahhrâ sont soigneusement dépouillés de leurs produits; mais ceux qui croissent dans les contrées de la rive gauche, appartenant aux peuples noirs, ne sont que très-insoucieusement visités, et conservent une partie de leur gomme, qui est détruite par les grandes pluies.

La récolte de la gomme est soumise, comme la récolte des végétaux, à des alternatives d'abondance et de stérilité déterminées par le vent d'est; mais, à l'inverse des produits de la culture, la gomme est d'autant plus abondante que le vent d'est a soufflé pendant l'année avec plus de durée et plus de violence. Cette remarque se complète par une autre, c'est que rarement la récolte est mauvaise deux années de suite.

Le commerce de la gomme, ou, pour nous servir de l'expression consacrée, la traite, a vraisemblablement de tout temps donné lieu à des mesures d'ordre et de police nécessitées par l'état topographique de la contrée et par les désordres climatériques de chaque année qui suspendent les communications. Les Arabes adonnés à la traite de la gomme se nomment entre eux *bédaouis* (bédouins); ils sont nomades. Pendant la saison des pluies, ils se réfugient dans des résidences temporaires, ou campements, que leur ont ménagés en divers lieux les sables du désert. Ces retraites sont successivement abandonnées par la tribu fuyant l'inondation, qui souvent s'étend au loin sur les terres basses de la rive droite. La saison des pluies, si cruelle pour les Européens, est plus indulgente pour les habitants du désert; mais ils n'en attendent pas moins la fin avec une impatience anxieuse. Ils se rapprochent alors du fleuve et refont les stations qu'ils ont faites pour s'en éloigner, guettant le souffle desséchant du vent d'orient qui détermine

l'exsudation du *wereck* et du *néboueb*. La récolte a lieu par des esclaves noirs, quelquefois sous la surveillance de leurs maîtres, quelquefois aussi pendant la présence de ceux-ci aux escales; elle commence en novembre et se continue jusqu'aux mois de mai et de juin. Elle ne devient considérable, d'ailleurs, que pendant cette seconde période, qui est celle de la plus grande sécheresse. Les produits recueillis sont, au fur et à mesure, placés dans un sac de cuir (on l'appelle *toulon* ou *touron*, mot emprunté au yoloff). Lorsque les *tourons* sont remplis, on les met en terre, autant pour les soustraire aux investigations empressées des autres chercheurs de gomme, que pour attendre le moment où ils seront en assez grand nombre pour former la charge des bêtes de somme, bœufs ou chameaux, dont dispose le chef de la famille. L'ensemble des bêtes de somme d'une ou de plusieurs familles se met en marche pour le marché (l'*escale*), sous la protection du roi de la tribu qui doit veiller à la sécurité de ses sujets, et qui, pour cette sollicitude qui n'est pas toujours complète, reçoit de nous des allocations considérables dont nous parlerons tout à l'heure.

On ne saurait préciser l'époque de la création des escales. Il est présumable que l'obligation de vendre et d'acheter la gomme dans une saison déterminée a fait depuis longtemps une loi de convenir d'un point de réunion où se dirigeraient, d'une part, les détenteurs des gommes, et, de l'autre, les traitants qui désiraient les échanger. Celle des marchandises d'échange offertes aux Arabes par les traitants avec le plus d'avantage et de succès est le tissu de coton bleu que tout le monde connaît sous le nom de *guinée*. Il sert à la confection presque exclusive du vêtement des Arabes. Cette étoffe, d'un poids et d'un métrage uniformes, est fabriquée à Pondichéry; elle sert d'unité monétaire dans les transactions et représente, en moyenne, une valeur de 15 francs. Les autres éléments d'échange sont les fusils, généralement à deux coups et toujours à silex, la poudre de guerre, l'ambre, le corail, le sucre en pain, le tabac en feuilles, le calicot blanc et quelques étoffes de coton fabriquées à Rouen. Chacun de ces articles d'échange reçoit une valeur conventionnelle en pièces de guinée ou en fractions de pièces de guinée.

Lorsque le commerce de la gomme était régi par une société privilégiée, il pouvait être indifférent que les escales fussent ou ne fussent pas exclusivement réservées à la traite. On ne voit, en effet, dans cette exigence qu'une mesure de police; car les marchands de gomme pouvaient, moyennant une marche un peu plus longue, opérer tout

aussi bien leurs échanges aux magasins mêmes de la société. Il ne peut plus en être ainsi aujourd'hui : l'escale est d'obligation, et il est formellement interdit de traiter des gommes en d'autres lieux; il existe, de plus, défense expresse de faire la traite à des époques différentes que celles fixées par les règlements locaux. Cette double obligation a particulièrement pour but d'empêcher les gommes d'être soustraites à la surveillance de l'autorité, et d'échapper ainsi au prélèvement d'un droit de 5 0/0 mis sur la quantité des gommes achetées, et destiné à l'extinction d'une dette considérable contractée par les traitants envers les négociants à la suite de malheureuses spéculations (1).

Il y a, sur le fleuve, trois escales, toutes trois sur la rive gauche, à savoir : celle des Darmankours, à 96 kilomètres de Saint-Louis; celle du Désert, à 100 kilomètres; celle du Coq, à 200 kilomètres. Chacune de ces trois escales est placée sous la protection d'un petit bâtiment de guerre, monté par un officier qui prend le titre de commandant de l'escale; sa mission est de régler les différends qui pourraient s'élever entre les contractants, et de sauvegarder leurs intérêts réciproques, mission délicate qui ne s'accomplit pas toujours sans difficulté. Les escales ne sont point des marchés ordinaires, mais seulement des endroits choisis par convenance mutuelle sur le bord du fleuve; elles ne possèdent aucune construction et sont fréquentées uniquement pendant la durée de la traite. Passé ce temps, elles ne présentent qu'une portion de rive couverte, selon la saison, par les eaux ou par des plantes aquatiques. La traite aux escales ouvre, année moyenne, le 1er février et ferme le 1er août. Les gommes du haut du fleuve sont échangées au comptoir de Bakel.

Dans le but d'activer le commerce et d'assurer une protection aux trafiquants, la France paie, depuis un temps sans doute fort ancien, aux chefs et aux personnages principaux des tribus arabes, sous le nom de *coutumes*, des redevances annuelles qui ne s'élèvent pas à moins de 40,000 francs. Elles ont surtout pour effet de contenir les chefs arabes dans les bornes d'une réserve convenable en ce qui tou-

(1) Un décret du président de la république, daté du 5 juin 1849, a fait cesser cet impôt devenu inutile pour plusieurs raisons : 1° parce qu'après sept ans, la dette qui était, à l'origine, de 2,237,000 francs, montait encore à plus de 2,000,000 de francs; 2° parce que l'impôt recevait communément la plus étrange destination, celle de salarier l'oisiveté des traitants qui ne voulaient pas courir les chances de la traite.

che leurs relations avec nous, et d'éviter qu'ils n'élèvent ou ne laissent élever des conflits qui pourraient avoir pour conséquence d'interrompre la traite. La *coutume* devient alors une sorte de cautionnement qui répond de la conduite du chef. Toutefois cette redevance n'est pas la seule qui soit payée pour la traite de la gomme; outre cette somme de 40,000 francs, une somme au moins égale, représentée par des marchandises de traite, est payée par les traitants au prorata du tonnage de leur bâtiment.

Ici trouve naturellement place une observation qui semble avoir quelque importance : c'est que ces deux espèces de *coutumes,* qui ne sont pas établies sur la quantité de gomme conduite à l'escale, s'acquittent en toutes circonstances. Or, sans entrer indiscrètement dans les motifs qui ont fait rejeter un moyen d'action trop simple pour qu'on n'y ait pas songé, il est permis d'exprimer le regret que l'une des deux coutumes, celle payée par les traitants, par exemple, n'ait pas pour effet d'accroître la proportion des gommes apportées, ou tout au moins d'en faire naître le désir. Cette mesure de si haute utilité aurait pu, ce nous semble, être adoptée sans froisser la justice et sans porter atteinte aux intérêts des chefs de tribus.

Il est déjà facile de se convaincre que l'on est loin d'appliquer à la traite des gommes le système de liberté commerciale tel qu'on le conçoit partout. C'est que, pas plus que le commerce du Galam, celui des escales ne pouvait être, sans danger grave, abandonné complétement aux allures libres des traitants. Toutes les restrictions, toutes les entraves que nous venons de voir ne sont pourtant rien auprès de celles qui vont suivre.

Chacun, en effet, n'est pas libre de se présenter à l'escale lorsqu'elle est ouverte, et d'y étaler aux yeux des Arabes les objets tentateurs qui éveillent leur convoitise. Pour faire la traite des gommes, il faut être traitant patenté; et pour être traitant patenté, il faut : 1° être nègre ou mulâtre; 2° être né au Sénégal ou dépendances; 3° n'être patenté ni comme marchand, ni comme négociant; 4° avoir fait, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'autrui, des expéditions pour la traite de la gomme aux escales depuis l'ouverture de la traite de 1836 (1).

---

(1) Ordonnance du 15 novembre 1842.

Les conditions du stage ont été modifiées depuis; mais elles entraînent toujours l'obligation de trois années d'exercice en qualité d'aide traitant. Le reste est maintenu.

Comme on le voit, la part de l'exclusion est grande, et dans cette charte toute hérissée de restrictions et qui crée une véritable corporation, on a peine à reconnaître l'esprit de liberté commerciale qui la fit accorder. Disons bien vite, car nous ne voulons pas nous poser en critique, que cette contradiction était inévitable comme toutes celles que nous avons déjà signalées.

Les traitants se divisent en catégories. On réserve l'appellation vulgaire de *gros traitants* à ceux qui agissent pour leur compte, et celle de *petits traitants* à ceux qui ne sont que mandataires, c'est-à-dire agents des négociants de l'île, qui souvent sont eux-mêmes les représentants de maisons de la métropole. Ces derniers traitants ont donc sur les premiers l'avantage d'échanger la guinée à un prix dégagé du bénéfice du vendeur, puisqu'elle est parvenue directement des entrepôts de France aux négociants de l'île dont ils font les affaires. C'est là une des difficultés que le législateur a toujours eu en vue de combattre et que, malgré toute sa sollicitude, il n'est pas encore parvenu à faire disparaître. Le préjudice causé au gros traitant qui achète la guinée dans l'île et qui, par conséquent, la paie plus cher, est en effet considérable et renferme l'explication des désordres commerciaux qui ont affligé la classe des traitants pendant ces dernières années, désordres dont nous nous réservons de parler longuement tout à l'heure.

Il y a, au-dessous des traitants, une classe très-nombreuse de patrons de navires et de *laptots* (c'est le nom donné aux mariniers du fleuve) qui vivent aussi de la traite des gommes et du mouvement qu'elle donne à la navigation du Sénégal. C'est une classe nécessiteuse, fort utile sans doute, mais dont on a exagéré l'utilité dans les affaires spéciales de la gomme. Il est arrivé plus d'une fois qu'une mesure importante dans la réglementation de la traite ait été subordonnée à la question, toute secondaire selon nous, de donner de l'emploi aux mariniers de Saint-Louis. Nous reviendrons sur ce sujet.

Le traitant effectue sa traite à bord d'un bâtiment dont il est propriétaire ou affréteur. C'est sur ce bâtiment qu'il a son domicile et ses marchandises; son équipage, proportionné au tonnage, se compose d'un nombre de laptots qui varie entre sept et dix-huit. On compte dans l'île environ 420 bâtiments jaugeant 4,267 tonneaux et employant plus de 2,000 laptots.

Ce mode tout particulier de trafic donne nécessairement lieu à des frais; ils sont généralement évalués à *dix livres* de gomme par *pièce de guinée*, en y comprenant les coutumes et les présents.

La pièce de guinée, avons-nous dit, est l'unité monétaire des transactions sur la gomme. Les négociants la livrent aux traitants — il est entendu que nous ne parlons ici que des traitants qui font la traite pour leur compte — sous la condition d'en obtenir le remboursement au retour de la traite, mais en gomme, et non en numéraire. De là cette expression : la *pièce de guinée est à 30, 40, 50 livres de gomme;* de même qu'on dirait : le 5 0/0 est à 85, 95, 100.

Le plus souvent, les conditions sont telles que la guinée non vendue reste à la charge du traitant. On comprend déjà combien sont dures les conditions d'un pareil marché, et combien elles tendent à développer cet esprit de tromperie qui donne de si justes alarmes à ceux qui voudraient voir dans le commerce un véhicule de civilisation. Si le traitant, en effet, ne trouve pas à échanger la guinée avantageusement aux escales, il revient chargé de toute une cargaison de cette étoffe pour laquelle il est déjà débité d'une valeur qu'il n'a pas, et qu'il ne peut pas se procurer puisqu'il manque d'argent. Cette funeste obligation, consacrée par l'usage, continue encore cependant à servir de règle dans le plus grand nombre des contrats passés entre les traitants et les négociants.

La pièce de guinée subit, comme toute marchandise, une cote soumise aux fluctuations de la hausse et de la baisse, avec cette différence toutefois que ce n'est point une valeur en espèces qu'on assigne à cette pièce d'étoffe, mais une valeur en livres de gomme. Il y a en outre, dans l'accomplissement des échanges, une sorte d'appoint qui s'ajoute, sous le nom de bagatelles, à chaque pièce de guinée échangée; mais les objets qui le composent, tels que mélasse, petits miroirs, coffrets, etc., ayant une très-faible valeur, il n'en est tenu aucun compte dans la supputation du cours de la gomme.

Il nous reste à parler de la moralité du trafic Les règlements les les plus anciens contiennent tous des pénalités contre les ruses et les supercheries réciproquement employées dans la traite par les Arabes et les traitants. Pour qui ne connaît pas les usages des traitants du Sénégal, les récits qu'on en peut faire sembleront toujours exagérés. Il n'y a pas encore bien longtemps que l'ouverture de la traite était l'ouverture d'une campagne de guerre : Arabes et traitants en venaient souvent aux mains, ceux-ci pour obtenir la préférence de l'échange, ceux-là pour rester fidèles à leurs clients ordinaires. Les traitants eux-mêmes disputaient fréquemment par les armes le droit de diriger sur leur navire la caravane que tous convoitaient; ces

combats avaient lieu dans le désert, aux abords de l'escale, entre les hommes que chaque traitant envoyait au-devant des gommes.

Le règlement de 1842 contient une défense expresse d'employer ces courtiers armés, et c'est une des plus sages mesures que l'administration ait songé à prendre; il en est une autre qui empêchera aussi bien des fraudes et que renferme le même règlement, c'est le pesage enlevé aux traitants et confié, sous la surveillance du commandant de l'escale, à des agents du gouvernement.

Tel est aujourd'hui le commerce de la gomme. Peut-être eût-il mieux valu commencer par en esquisser méthodiquement l'histoire, depuis la reprise de possession de 1817; car, avant d'atteindre à cette perfection, bien relative pourtant, il a passé par des situations fort difficiles qu'il est utile de connaître; nous allons les examiner rapidement.

XI.

Des diverses phases du commerce de la gomme sous le régime de la libre concurrence. — Histoire de sa réglementation; ordonnance du 15 novembre 1842. — Comparaison entre la concurrence et l'association avec privilége, appliquées l'une et l'autre au commerce de la gomme.

L'un des effets du décret de l'assemblée constituante de 1791, abolissant le privilége de la neuvième compagnie et établissant le commerce libre, fut l'élévation du prix des gommes, qui passa, par une succession rapide, de 0,25 à 1 fr. la livre. Mais quelle conséquence tirer de cela, si ce n'est que le principe de la *moindre action* ayant cessé d'exister, les frais d'acquisition de la gomme avaient augmenté et en avaient élevé le prix de vente; ou bien encore, ce qui serait une explication préférable, que l'usage de la gomme s'étant étendu à de nouvelles industries, sa valeur s'était accrue.

Viennent ensuite vingt-huit ans d'agitation, de trouble et de désordre qui n'ont pas laissé de documents à consulter. On peut être assuré, toutefois, que durant cette période de temps, dont une partie se passe, pour la colonie, sous la domination anglaise, la traite n'est pas brillante.

L'année 1818 arrive; la colonie est rendue à la France; la libre concurrence est établie. On chemine ainsi pendant quinze ans sans revers, mais aussi sans succès, en compagnie des malheureux essais de culture qui absorbent bien, par-ci par-là, quelques-unes des clameurs poussées par des traitants ruinés.

En 1833, les importations de guinée ont dépassé le chiffre nécessaire; il y a exubérance partout, dans les magasins des négociants, dans les maisons des traitants, sous la tente des Arabes. Cette matière est dépréciée et la population tout entière gémit de cet accident inévitable : la concurrence avait porté ses fruits. On imagine alors, pour prévenir le retour des déplorables écarts dont l'application donne tant de difficultés, d'user d'un régime nouveau, celui du *compromis*, expression significative, mais qui demande cependant des explications pour être bien comprise.

Le compromis est une convention volontaire par laquelle les traitants s'engagent à ne pas échanger la guinée, aux escales, au-dessous d'une quantité *minima* de livres de gomme déterminée par eux. On voit que c'est une sorte d'association, ou plutôt une ligue des acheteurs contre les vendeurs; système faux, qui ne contient aucune des qualités de l'association complète et qui en renferme tous les défauts.

Le côté attaquable de l'association est bien, en effet, la fixation d'un prix imposé par les associés sans tenir compte des perturbations qui peuvent en être la conséquence, comme, par exemple, d'éloigner le vendeur ou l'acheteur d'un marché où on lui fait des conditions trop dures. Son côté louable, celui qui renferme une garantie d'ordre et même de moralité, est de soustraire les associés aux dangers d'une spéculation individuelle, d'accomplir la fusion de toutes les personnalités agitées par l'antagonisme, et de rendre nulles toutes les combinaisons qui s'appuient sur certaines fraudes que tolère l'usage. L'application du principe de la *moindre action* reçoit aussi dans ce système une sanction complète, et il en peut résulter un abaissement du prix de la denrée, circonstance d'utilité publique qui, en aucun cas, ne doit être dédaignée (1).

(1) Cette assertion, qui semble paradoxale, trouve sa justification dans ce qui se pratique dans les grands magasins qu'on voit à Paris depuis plusieurs années. C'est par l'application du principe de la moindre action que les prix s'y trouvent généralement au-dessous de ceux des petites boutiques.

Chacun sait qu'en mécanique, la *moindre action* est la dépense de force la plus rigoureusement utile.

Voyons maintenant ce que faisait le compromis. Quand le prix convenu était observé, chose rare, les Arabes en étaient fort mécontents et cherchaient par tous les moyens à échapper à ses rigueurs. Quand il ne l'était pas, chose plus commune, le traitant honnête faisait mal ses affaires ; le traitant passionné, celui qui, poussé par un incompréhensible délire, voulait traiter à tout prix, même à perte, se ruinait comme auparavant; enfin, seul le traitant fripon faisait fortune. La raison de cet effet si peu moral est que l'individualité du traitant n'étant engagée que par une simple promesse, la mauvaise foi n'avait aucun frein.

En 1834, le régime du compromis inspire la même répulsion que, l'année précédente, le régime de liberté commerciale. On demande à grands cris l'association privilégiée comme le remède unique à un état désespéré. Une circonstance inattendue, la guerre avec les Trarzas et la fermeture de leur escale, aggrave encore la situation et fait plus vivement désirer l'adoption d'une mesure qui mette enfin une digue aux débordements des passions déshonnêtes.

Une société privilégiée ne pouvait convenir à tout le monde : elle lésait les intérêts; elle froissait, en outre, trop ouvertement le principe soutenu par le gouvernement. Aussi ne fut-elle considérée que comme une concession arrachée par d'impérieux besoins, et qui ne devait être conservée que pendant la durée de l'état de guerre.

En 1835, la paix est rétablie ; la société perd son privilége et cherche à se maintenir en luttant contre la concurrence individuelle ; mais, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, elle ne se soutient pas et se dissout d'elle-même.

En 1836, libre concurrence; gêne, malaise, fâcheuses opérations qui forcent à recourir au compromis l'année suivante.

L'année 1838 se présente mal ; une importation de 240,000 pièces de guinée vient s'ajouter à la plus grande partie non vendue des 138,000 pièces importées l'année précédente. Un total de 300,000 pièces de guinée au moins est entassé dans les magasins de l'île et rend imminente une crise commerciale qui s'annonce des plus terribles. Elle éclate cette même année et choisit ses premières victimes dans la classe déjà si éprouvée des traitants.

Fort habiles avec les Arabes dans l'exercice des moyens frauduleux qui leur sont réciproquement familiers, mais d'une incapacité complète dans l'entente des combinaisons ingénieuses que réclame le mouvement

commercial intérieur, ils achètent une immense quantité de guinée qu'on leur offre, avec adresse, à des conditions avantageuses.

La traite s'ouvre; la guinée afflue aux escales; la concurrence s'établit, c'est-à-dire la lutte, c'est-à-dire une guerre d'extermination. Les négociants, qui pouvaient alors traiter eux-mêmes, pressés de se débarrasser de leurs guinées, l'échangent avec un bénéfice restreint; les traitants, qui l'ont reçue de seconde main, sont forcés de baisser le prix qui leur permettait de couvrir leurs frais. Ruinés s'ils n'échangent pas, car ils vont se trouver écrasés par des dettes qu'ils ne pourront pas acquitter; ruinés aussi s'ils échangent, car la concurrence qu'ils subissent de la part des négociants qui leur ont vendu la matière d'échange, les oblige de donner pour 10 ou 15 kilogrammes de gomme une pièce de guinée qui les débite déjà de 12 kilogrammes; ruinés quoi qu'ils fassent, les malheureux traitants trouvent une sorte de soulagement à obéir à leurs instincts de trafic, à leur besoin d'intrigues et de machinations.

La gomme qu'ils convoitent emplit leurs navires; ils vont, comme d'habitude, arriver en triomphateurs, plus fiers qu'un général romain chargé de son trophée opime. Que leur importe le lendemain? Ils auront beaucoup de gomme à décharger à Saint-Louis; ils recevront les félicitations de leurs captifs; exciteront l'envie de leurs compagnons; leur nom sera chanté dans les chœurs que conduit le griot avide. Que désirer de plus? N'y a-t-il pas là d'ineffables jouissances? N'y a-t-il pas pour l'orgueil une satisfaction complète?

Fatal aveuglement! Il faudra pourtant bien entendre les pleurs de la famille lorsque le règlement des comptes sera venu lui apprendre que sa misère est d'autant plus profonde que le navire était plus lourd et l'ovation plus brillante.

La récolte des gommes, nouvelle fatalité, fut fabuleuse cette année-là. Jamais, prétend-on, le Sénégal n'avait offert l'exemple d'une pareille richesse: on vit aux escales plus de 4,000,000 de kilogrammes de gomme.

L'année suivante, 1839, voit à peu près la même abondance; mais la ruine était consommée, et cette richesse même, irrésistible tentation du traitant, va le précipiter encore plus avant dans son infortune. Une importation de 138,000 pièces de guinée augmente le désordre des affaires. Un compromis est établi; il tarife à 30 kilogrammes la pièce de guinée; mais chacun veut arracher quelque chose au gouffre dévorant. Le compromis est violé; on se parjure, on fraude, on vole.

Pendant ce temps, que faisaient les Arabes ? Plus fins que les traitants, ils mettaient à profit l'heureuse situation qui leur était offerte et entassaient guinée sur guinée sous leurs tentes, formant de cette façon un approvisionnement susceptible de couvrir pendant plusieurs années les besoins de leurs familles. La guinée tombait à une dépréciation considérable ; la colonie était en péril.

La libre concurrence est reprise en 1840 ; malgré les efforts désespérés des deux années précédentes pour écouler la guinée, il en reste encore une quantité considérable que viennent augmenter 100,000 pièces nouvelles, expédiées de l'Inde, sur des commandes anciennes. Ce n'est pas tout ; la guinée regorge aussi dans nos entrepôts de France et se trouve frappée d'une baisse de 50 0/0. Les négociants de Saint-Louis, effrayés d'une situation commerciale qui empire tous les jours, offrent encore leur guinée aux traitants, mais cette fois à une baisse si considérable, que tous l'acceptent et courent aux escales, persuadés qu'ils vont enfin réparer l'échec de leur fortune.

Pauvres traitants ! Les négociants vinrent encore se placer auprès d'eux à l'escale ; et cette même guinée qu'ils leur avaient vendue pour 30 livres, ils l'échangent pour 20 !

Au retour des escales, la misère est à son comble. Des dettes qui s'élèvent à près de 2,000,000 de francs sont le résultat de ces opérations désastreuses, dettes ruineuses pour tous ; car le négociant, créancier privilégié, n'est pas plus épargné que le traitant, débiteur insolvable. C'est en vain que des négociants usent de leurs droits en faisant opérer des saisies et jeter en prison leurs débiteurs. Cette rigueur ajoute le découragement à la misère et suggère aux traitants l'idée d'échapper par la fuite à la sévérité de leurs créanciers. Les négociants frémissent à la pensée de voir cette menace s'accomplir.

Et à quelle cause attribuer cette épouvantable crise? A quelle cause, si ce n'est à cette funeste liberté de commerce qui devait produire encore de plus grands maux que la chute des champions renversés sur cette arène de turpitude ; car elle devait frapper au cœur cette population douce et simple, et lui enlever toute noble pensée, tout sentiment désintéressé, pour ne lui laisser que la soif du lucre et un irrésistible besoin d'immorales jouissances.

Il y a de l'amertume dans ces lignes, mais il y a aussi de la douleur. Que la vérité au moins se fasse entendre ; assez d'autres abusent des formes oratoires pour voiler la réalité. Oui, le trafic a gangrené la population de Saint-Louis ; oui, la traite, et surtout la traite libre,

est une école de démoralisation. Veut-on savoir quel est l'emprunt que les habitants de Saint-Louis ont fait à la masse des connaissances qui forment l'éducation; quelle est l'étude qui les passionne, la science qu'ils ambitionnent le plus de connaître?

Nous ne dirons pas : c'est la science du droit; mais la chicane, qui en est l'excès, et qui engendre le goût si funeste des procès. Ainsi, le premier cri de l'intelligence d'un habitant de Saint-Louis est pour demander aux connaissances que la civilisation lui a portées des garanties contre nous-mêmes, contre nous, que la Providence semble avoir placés près de lui pour élever son esprit et son cœur!

La traite de 1841 s'ouvre; la libre concurrence est appelée par les vœux du petit nombre de ceux qui avaient eu l'habileté de s'en faire un instrument de fortune; mais d'autres vœux plus nombreux s'élèvent bientôt en faveur du compromis qui remplace la libre concurrence; et cette fois ce n'est pas un compromis facile à éluder et dont les pénalités tolérantes laissent impunies toutes les fraudes inventées par la passion de la traite personnelle : le compromis de 1841 traîne à sa suite un terrible cortége de châtiments pour punir la mauvaise foi. Cependant, en dépit de toute vigilance, malgré toutes les prévisions, on parvient encore à se jouer du compromis et à en arrêter l'effet.

Le prix convenu était ostensiblement maintenu et réellement payé au vendeur; mais une convention secrète, passée entre les contractants, faisait au traitant l'obligation de payer, à Saint-Louis ou à un autre lieu en dehors de l'escale, la différence du prix que l'Arabe avait stipulée; on alla même jusqu'à glisser dans le canon des fusils l'or en lingot qui constituait cette différence. La fraude s'était faite insaisissable; le compromis était devenu impossible.

La récolte de 1841, moins abondante que celle des années antérieures, vient ajouter aux embarras des négociants, qui ne peuvent plus, comme les autres années, se récupérer par la saisie des gommes de leurs clients. La dette des traitants atteignait, à la fin de 1841, le chiffre énorme de 2,237,000 francs.

La situation, comme on le voit, prenait d'effrayantes proportions; car les traitants n'avaient aucun moyen de se libérer, les valeurs qu'ils possèdent consistant uniquement, pour la plupart d'entre eux, dans la maison qu'ils habitent à Saint-Louis et dans les embarcations avec lesquelles ils font la traite, valeurs qui étaient loin de répondre de la somme qu'ils devaient. Les rigueurs se renouvelèrent contre eux avec moins de ménagement encore que l'année précédente; des saisies,

des expropriations, des emprisonnements eurent lieu de nouveau et jetèrent l'alarme et le découragement dans la population indigène.

Le gouvernement se vit dans la nécessité d'intervenir ; les menaces de fuite s'étaient reproduites, et déjà un commencement d'exécution s'était manifesté. Il y avait dès lors un intérêt plus puissant à sauvegarder que l'intérêt commercial : c'était la conservation de la colonie, que sa population active menaçait d'abandonner.

Ces considérations préoccupèrent tous les esprits. L'inquiétude avait d'ailleurs franchi les mers et se répandait dans les ports de commerce de la métropole; il fallait un remède prompt, efficace. Le gouvernement intervint donc, et l'administration locale elle-même prit cette fois l'initiative de proposer pour cinq ans une association avec privilége, combinée de manière à favoriser l'extinction de la dette. Le projet de cette société, rédigé par l'administrateur en chef de la colonie, fut adressé au ministre de la marine, qui le prit en considération et provoqua une ordonnance royale par laquelle le gouverneur du Sénégal fut chargé « de prendre des mesures pour encourager les opérations du commerce et pour favoriser ses progrès; et de régler le mode, les conditions et la durée des opérations commerciales avec les peuples de l'intérieur de l'Afrique. »

Le ministre de la marine joignit, à l'envoi de cette ordonnance, celui du projet d'association proposé par l'ordonnateur du Sénégal. A leur réception, le gouverneur fit assembler le conseil général et lui soumit le plan de société privilégiée, qui fut discuté article par article, et unanimement accepté, sauf quelques légères modifications.

C'était la seconde fois qu'on avait recours à cette mesure si ouvertement condamnatrice du principe admis; mais c'était la première fois que le gouvernement en acceptait la responsabilité. Cette responsabilité toutefois était prudemment mitigée par les termes mêmes des instructions. Ils étaient tels, que le gouvernement pouvait toujours se ménager une sortie convenable dans le cas où il se verrait trop engagé. La situation du Sénégal était en effet plus grave qu'on ne voulait en convenir; car il ne s'agissait plus *d'encourager* le commerce et *de favoriser ses progrès,* il s'agissait de sauver du péril le commerce de la colonie et la colonie elle-même. Or, en présence d'une obligation aussi grande, toute mesure devait être bonne, quelque désespérée qu'elle semblât, quelque déplaisir qu'elle dût causer aux partisans systématiques du principe du libre commerce.

Comment l'administration avait-elle pu se décider à une abdication

radicale de ses doctrines ? Sous quelles inspirations avait-elle pris cette détermination courageuse? Nous pouvons dire qu'elle se décida par suite des leçons de l'expérience, d'une expérience de plus de dix années consécutives, de dix années d'essais, pendant lesquelles se succédèrent tour à tour le régime de la liberté, celui du compromis, celui du privilége; succession sans ordre, amenant toujours des tiraillements et montrant jusqu'à l'évidence l'inefficacité de toutes ces mesures contradictoires; répandant en outre une profonde défiance sur le succès d'une opération commerciale qui demandait de si fréquentes réglementations.

Et ce qui saisit le plus dans ce pêle-mêle d'ordonnances, dans cette profusion d'arrêtés, c'est un besoin impérieux de ménagements, c'est un désir outré de plaire aux promoteurs des idées absolues de liberté commerciale; ce qui se fait le plus regretter, c'est un esprit résolu, décidé à rompre, dans l'intérêt de la colonie, avec une solidarité compromettante, et à aborder la situation par son côté fort, dût-il en résulter le sacrifice d'un principe.

Cet esprit se trouva; il s'inspira du généreux sentiment de soustraire à la misère la classe la plus nombreuse et la plus utile de la population; il vit la réalisation de ce vœu et le salut de la colonie dans l'application immédiate, non d'un illusoire compromis, mais d'un privilége exclusif; il vit que, dans une association sérieuse, on devenait maître des prix en forçant les Arabes, chose peu regrettable, dans leurs ruses et leur avidité; et que, dans cinq années au plus, les dettes énormes qui écrasaient les traitants étaient liquidées. Ainsi, opportunité et moralité se trouvaient réunies dans ce projet; moralité surtout, car passer cinq ans au Sénégal sans jouer avec sa conscience, sans se parjurer, sans voler, était aussi une belle conquête.

Fort de l'approbation du ministre de la marine, le capitaine de vaisseau Montagniès de la Roque, gouverneur du Sénégal, prit, le 16 avril 1842, un arrêté qui rendait exécutoire le projet d'association privilégiée élaboré par l'ordonnateur Pageot-Desnoutières. La Société créée par cet acte était établie pour cinq ans. Tout négociant, marchand ou traitant demeurant au Sénégal, était admis à en faire partie pour une seule action; le capital était fixé à 2,500,000 francs. Tout créancier avait le droit de souscrire pour une action, au nom et pour le compte de son débiteur, pourvu que ce débiteur eût qualité pour faire partie de l'association, et à charge par le créancier d'en faire les fonds. Le capital de l'action demeurait, dans ce cas, la propriété du bailleur de fonds, mais le produit appartenait à celui au nom et pour

le compte duquel l'action avait été souscrite; ce produit était applicable, jusqu'à concurrence des trois quarts, au paiement des dettes de l'actionnaire. Un conseil d'administration, composé de traitants et de négociants, était nommé par l'assemblée générale; un directeur était choisi par le gouverneur sur une liste de trois candidats présentés par l'assemblée générale; enfin, un commissaire du roi assistait aux séances, et surveillait l'exécution des statuts et règlements. Telles étaient les principales dispositions de cet acte de société.

La nouvelle d'une pareille dérogation au principe de la libre concurrence fut accueillie en France avec de violents murmures. On invoqua contre l'application de ce régime toutes les généralités en usage dans ces sortes de débats. Deux camps se formèrent : dans l'un, celui du commerce en société privilégiée, se rangèrent les créanciers des traitants et les traitants obérés qui, renonçant cette fois au libre arbitre dont ils reconnaissaient enfin avoir fait un funeste usage, reçurent l'arrêté local comme une faveur providentielle. Dans l'autre camp se placèrent les négociants de la métropole qui avaient des représentants au Sénégal; les intéressés dans l'industrie et le commerce de Pondichéry; beaucoup d'esprits justes et supérieurs, désintéressés, mais qui virent une guerre de principe plutôt qu'une détresse réelle, qu'il fallait à tout prix faire cesser; enfin, et pardon mille fois de ce méchant alliage, tous les traitants fripons qui, s'inquiétant médiocrement de payer leurs dettes, luttaient de toute leur énergie contre l'élévation d'une barrière opposée à leurs mauvaises passions.

La France entière retentit de cette question de gommes, que si peu de gens connaissaient alors. La presse ouvrit ses feuilles aux champions des deux camps, et pendant plusieurs mois ils se livrèrent à une polémique si passionnée, à des déclamations si violentes, que le gouvernement jugea encore son intervention nécessaire. Pour mettre un terme à ces débats animés, il réunit, sous la présidence de M. Gauthier, pair de France, une commission chargée de proposer, après examen contradictoire, les mesures les plus propres à concilier les intérêts divisés.

Sur ces entrefaites, les nouvelles faisant connaître en France le résultat des opérations de l'association privilégiée, furent loin de réaliser ce que ses partisans devaient en espérer : la société n'avait réuni que deux cent soixante-quinze souscripteurs; le prix des actions, porté à 5,000 francs, était trop élevé pour le plus grand nombre de ceux qui auraient pu en prendre; le capital de la société n'avait atteint qu'un peu plus de la moitié du chiffre fixé par les statuts.

Le but, en outre, avait été complétement manqué. Loin de procurer à un grand nombre de personnes des avantages vivement désirés pour rétablir l'équilibre du crédit, la société de 1842 n'avait servi qu'à favoriser d'une façon scandaleusement décourageante le très-petit nombre des actionnaires. La vente de la guinée avait rapporté 150 0/0 de bénéfice, et l'action un profit net de 60 0/0.

La raison de cet insuccès n'était que trop facile à découvrir : l'intervention du gouvernement n'avait pas été assez énergique. Lorsqu'il se déterminait à prendre sous sa protection des intérêts généraux gravement compromis, il devait s'attendre à rencontrer une certaine opposition; il devait donc préparer ses moyens de répression et se déterminer résolument à une surveillance continue pour empêcher — ce qui précisément venait d'arriver — de rendre odieux par un égoïsme insensé, par une avidité dégoûtante, un système basé sur une idée généreuse et qui contenait un remède efficace contre les indignités si justement reprochées au traitant sous les deux régimes du compromis et de la concurrence.

Le mauvais résultat de la société privilégiée mit aux mains de ses adversaires des armes redoutables. Les travaux de la commission conclurent à l'abrogation de l'arrêté du 16 avril et provoquèrent la promulgation de l'ordonnance royale du 15 novembre 1842, qui déclare libre la traite de la gomme aux escales, sauf les très-nombreuses restrictions que nous avons énumérées en rendant compte du commerce actuel de la gomme.

Cette ordonnance vient d'être récemment modifiée par un décret du 5 juin 1849; les dispositions nouvelles contenues dans cet acte ne s'appliquent guère qu'à la suppression de l'impôt de 5 0/0 frappé, pour l'alimentation du fonds commun, sur la totalité des gommes traitées, et à la disparition des catégories de libres et d'esclaves devenues inutiles par l'émancipation. Quant au principe au nom duquel l'ordonnance de 1842 a été rendue, la libre concurrence, il est maintenu avec son entourage d'entraves : corporation de traitants indigènes, concurrence libre, intervention positive du négociant par la médiation d'un mandataire. Ainsi, les dispositions générales d'un règlement dû au travail sérieux d'une commission composée d'hommes éclairés, n'ont même pas produit, après sept années d'application, le résultat que chacun attendait, à savoir l'extinction de la dette des traitants. Cette dette est encore aujourd'hui de plus de 2 millions de francs.

Nous avons eu déjà l'occasion d'exprimer notre opinion sur le décret

de 1791, qui supprima tout à coup la compagnie du Sénégal et rendit le commerce libre dans cette colonie; nous avons considéré cette réforme comme une calamité, et nous ne l'avons pas caché; nous n'avons pas caché non plus, dans le cours de ces études, que nos sympathies nous entraînaient préférablement vers le régime de l'association privilégiée pour l'exploitation du commerce sénégalais.

Le moment est venu de donner l'explication de cette préférence; car nous tenons à montrer que nous n'obéissons point à un entraînement aveugle, et surtout que nous ne cachons aucune arrière-pensée.

Posons d'abord des généralités :

La concurrence, dégagée de l'esprit réglementaire, et par conséquent libre en réalité, contient, en l'appliquant au commerce fait avec des barbares, un principe d'égoïsme et d'immoralité qui nuit à la civilisation. Mais il n'y a pas à nier que les résultats matériels qu'elle donne ne soient plus recherchés par les individus et séduisent davantage l'observateur qui se contente d'un progrès médiocre : ainsi, elle pousse au développement d'une cité, à l'augmentation de sa population et, dans le plus grand nombre de cas, à l'abaissement du prix des objets échangés.

Le monopole, le privilége absolu, qui ne renferme aucune concession au système opposé, est, au contraire, établi sur un principe généreux et moral, sur le concours de tous et la solidarité commune. Sagement appliqué, avec toutes les garanties que peut et que doit lui donner le gouvernement qui l'autorise, il développe le commerce général, multiplie les places de commerce dont la fondation a besoin d'un capital condamné à une improduction plus ou moins longue; enfin, il pousse aux entreprises hardies, aux opérations incertaines qui peuvent accroître l'importance des relations de la société. Et tout cela s'accomplit naturellement, avec moralité et bienveillance; car l'intérêt de l'association, lorsqu'elle a devant elle le temps et un privilége de vingt ou trente années, par exemple, la porte à repousser toute violence, tout accaparement, et à éviter surtout de mécontenter les parties qui traitent avec elle.

Mais, malgré ces avantages généraux qu'on ne saurait nier, le régime du monopole a ses inconvénients. Les profits individuels sont moins certains, ils sont surtout moins immédiatement réalisables, et souvent l'actionnaire gagne en gloire ce qu'il perd en richesse : témoin nos grandes entreprises d'industrie qui ont donné à la France des chemins de fer, des canaux, des édifices publics et les magnifi-

ques travaux des fortifications de Paris, et qui, bien souvent, n'ont procuré d'autre bénéfice à l'actionnaire que l'honneur (qu'il n'ambitionnait pas) d'avoir concouru à un travail monumental qui survivra dans les siècles.

Si l'on admet ceci, nous aurons les tendances des deux systèmes représentés ainsi :

Dans l'association privilégiée :

Intérêt général dominant ; — grandeur, — audace, — création. — Larges bénéfices en récompense d'une persévérance soutenue.

Dans la libre concurrence :

Intérêt individuel dominant ; — mesquinerie, — timidité, — *statu quo*, — quelquefois abandon. — Petits profits encourageant une avidité impatiente.

Passons maintenant à l'application ; et d'abord expliquons bien que la concurrence généralement acceptée par les économistes est celle qui s'exerce dans l'industrie manufacturière ; car là elle est bien réellement un aiguillon indispensable.

Sans cette rivalité que la concurrence engendre, l'industrie, en effet, manquerait d'émulation ; elle négligerait inévitablement les recherches auxquelles elle se livre pour l'amélioration de ses procédés de fabrication, et la tyrannie du monopole pèserait de tout son poids sur le consommateur. Mais ce qui est une vérité constante pour l'industrie manufacturière n'est plus, pour l'industrie commerciale, qu'une vérité relative. Celle-ci n'a pas, à proprement parler, de procédés ; son rôle se borne à transporter les produits et à les offrir au consommateur, et la concurrence, à parler dans un sens général, n'y semble pas absolument nécessaire.

N'importe ; faisons confusion de ces deux sortes de concurrence qui sont pourtant bien distinctes. Admettons, pour le commerce comme pour l'industrie, le stimulant de l'individualisme, et rejetons les luttes de ruse et de perversité ; admettons, en un mot, comme chose jugée, que dans ces deux applications de l'intelligence humaine, la concurrence produit le même bien, c'est-à-dire qu'elle met un frein à l'avidité du détenteur ; qu'elle abaisse toujours le prix des produits de manière à n'en pas limiter la possession à une minorité privilégiée ; qu'elle a toujours recours aux procédés scientifiques pour créer, transporter et offrir ; en d'autres termes, qu'elle multiplie les jouissances en glorifiant les découvertes du génie.

Ceci admis, il faut admettre encore que les bienfaits que la concur-

rence répand sur les sociétés n'ont lieu que dans des conditions ordinaires, dans des conditions naturelles.

Nous arrivons à l'examen propre de la question, et nous passons de l'application générale et ordinaire à une application particulière et exceptionnelle.

Toute concurrence s'exerçant dans des conditions que nous venons d'appeler naturelles, suppose: un producteur qui crée ou un inventeur qui découvre, — un ou plusieurs négociants qui achètent et transportent, — un marchand en gros et un détaillant qui vendent, — un consommateur qui achète.

Cherchons maintenant des analogies dans ce qui se pratique au Sénégal. Et d'abord il n'y a pas de producteur; il n'y a qu'un *inventeur,* qui est un Arabe du désert, toujours favorisé par la concurrence: anomalie! Après vient un traitant, qui n'est ni producteur, ni inventeur, ni négociant. Son opération d'échange s'accomplit au milieu d'une concurrence effrénée, dont l'action s'exerce contre lui-même, sans autre avantage que celui de laisser à ce fonctionnaire d'exception le libre usage d'une imagination qui l'inspire presque toujours mal; on trouve ensuite un négociant de la localité qui achète de seconde main, au prix qui se débat à la bourse, et transporte; puis un négociant de la métropole, acheteur de troisième, quelquefois de quatrième main, qui entrepose et attend un écoulement favorable; puis enfin un marchand en gros (ce peut être le négociant entrepositaire), lequel, recevant le produit de quatrième ou de cinquième main, a, comme les autres intermédiaires, des droits légitimes (qu'il n'est pas disposé à abandonner) à la rémunération de ses peines. Ce n'est qu'à travers cette succession de détenteurs, qu'on peut imaginer encore plus nombreuse, qu'apparaît le consommateur, représenté, le plus ordinairement, par une industrie qui emploie le produit dans sa fabrication. Et remarquons que ce consommateur demeure complétement étranger aux faveurs de la concurrence; car, acheteur de cinquième ou de sixième main, il doit subir inévitablement les conditions assez dures de l'entrepositaire ou du marchand en gros: autre anomalie!

Voilà, si nous avons réussi à expliquer la série ordinaire des opérations du trafic des gommes, une concurrence qui peut être appelée négative quant aux avantages généraux qu'elle procure (nous n'avons pas à tenir compte des profits individuels qu'elle réalise), et qui, pratiquée de cette façon, pourrait être supprimée sans compromettre de grands intérêts.

Il a pourtant de chauds apologistes ce système abâtardi par une application à contre-sens, véritable trompe-l'œil pour le plus grand nombre de ceux qui le préconisent. Et prenons garde qu'il y ait plus encore qu'une bonne foi surprise par des apparences ; prenons garde qu'il y ait, dans cette question toute locale, un hommage aveugle rendu à un principe, dût ce principe être fatal et entraîner sinon la ruine, — cela répugne trop à penser, — mais la perpétuité du désordre et de la pauvreté.

Mais poursuivons notre exposé, que nous ne saurions rendre trop précis, et pénétrons plus avant dans la pratique du commerce libre et dans les résultats qu'il donne.

XII.

Effets de la concurrence appliquée au commerce des gommes au Sénégal, comparés aux effets d'une association bien organisée. — Examen de diverses questions d'intérêt local au point de vue d'une réforme radicale du régime commercial actuel.

La concurrence, avons-nous dit, met un frein à l'avidité du détenteur. Où trouve-t-on ce frein? est-ce dans l'entente des intérêts du traitant, entente si dépourvue d'intelligence, si étrangement empreinte de déraison, qu'il se ruine sciemment pour obéir à un mouvement d'amour-propre?

La concurrence a encore pour objet d'exciter, par le double stimulant de l'orgueil et de l'intérêt, les investigations du producteur dans le domaine de la science, afin de livrer des produits qui joignent au bon marché le goût et la bonne qualité. Trouvera-t-on quelque chose d'analogue dans les guerres que se font les Arabes pour dépouiller les acacias de leur gomme ; dans les assassinats qui se commettent journellement entre eux, dans la même nation, dans la même famille, pour posséder la récolte d'un compatriote plus favorisé dans ses recherches?

Trouvera-t-on cela dans la perfection qu'ils ont su donner à la fraude et à la perfidie, découvertes ingénieuses fort enviées de nos traitants, qui parviennent rapidement à surpasser leurs maîtres dans cette science ignoble ?

Où trouver enfin, au Sénégal, l'abaissement continu du prix du produit, le plus grand bienfait de la concurrence, celui qui la fait accepter comme une belle conquête de l'esprit humain? Est-ce bien le consommateur qui profite de la concurrence?

Comment concevoir que cette série d'intermédiaires qui glanent tous de beaux épis à cette moisson laborieuse puissent livrer à l'industrie la gomme à un prix réduit?

Non, ce n'est pas l'industrie de la métropole qui emploie la gomme dans la préparation de ses tissus que la concurrence favorise au Sénégal. Elle favorise les Arabes ; elle favorise les traitants fripons en nuisant aux traitants honnêtes ; elle favorise encore le négociant de la métropole qui peut joindre aux profits résultant d'un heureux placement de ses gommes en France, les profits que font aux escales ses traitants mandataires; elle favorise aussi la production des toiles de guinée à Pondichéry et le commerce de cet établissement de l'Inde ; et ce dernier fait ressort si visiblement de tous les arrêtés pris pour réglementer le commerce de la gomme, qu'on se demande parfois si le Sénégal est autre chose qu'un marché destiné à favoriser le placement de nos produits indiens.

Joignons une exhibition de chiffres à cet examen des résultats de la concurrence ; ces chiffres sont pris dans un ouvrage officiel (1).

En 1834, sous le régime de l'association privilégiée, on a échangé 17,900 pièces de guinée contre 895,000 kilog. de gomme, soit, pour 100 pièces de guinée, 5,000 kilog. de gomme.

En 1837, sous le régime du compromis, 161,000 pièces contre 3,864,000 kilog., soit 100 pièces de guinée contre 2,400 kilog. de gomme.

En 1838, sous le régime de la concurrence, 274,059 pièces contre 4,200,000 kilog., soit 100 pièces de guinée contre 1,700 kilog. de gomme.

La concurrence profite donc aux Arabes, puisqu'elle leur donne plus de marchandises en échange de moins de produits; en outre, elle tend à élever en France le prix de la matière échangée; mais en

(1) Notices statistiques des colonies.

même temps, et c'est ce que nous voulions aussi faire ressortir, elle active à Pondichéry la fabrication des guinées et donne du mouvement au commerce de cet établissement. On a certainement le droit de se faire cette question : N'y aurait-il pas une combinaison plus heureuse que celle-là?

On le voit, aucun des avantages procurés à la société par la concurrence n'est obtenu dans la traite de la gomme aux escales du Sénégal : le génie de l'homme ne s'exerce pas, car l'industrie et la science sont étrangères aux opérations pratiquées pour entrer en possession de la matière cherchée; le produit n'est pas livré au consommateur à un prix modéré, parce que la concurrence a créé une foule d'intermédiaires parasites; enfin la cupidité, loin d'être tempérée par le besoin de vendre, y est, au contraire, développée par le besoin d'acheter; tout est anomalie, en un mot, dans cet exceptionnel trafic, et nous l'avons déjà dit.

Examinons maintenant, avec la même impartialité, ce qui arriverait au Sénégal sous le régime d'une association privilégiée.

Il arriverait, avant tout, que les Arabes subiraient le prix de la compagnie au lieu d'imposer le leur aux traitants, ce qui ne pourrait avoir de véritables inconvénients que dans le cas où, des conditions déraisonnables étant faites aux Arabes, ils cesseraient d'apporter leur gomme aux escales. Or on s'accorde généralement, au Sénégal, pour dire que, matériellement, l'Arabe est empêché de conduire sa gomme soit à Portendik, soit en Gambie, seuls points du voisinage où il serait assuré de rencontrer des acheteurs. Toutefois, comme la sécurité ne saurait être complète à cet égard, tenons compte dans nos prévisions des conséquences possibles de cet état de choses, et allons de suite au pire. Supposons que le mécontentement des Arabes soit poussé à l'extrême, et que, pour s'affranchir de l'obligation de traiter avec nous à des conditions désavantageuses, ils gardent leur gomme et tentent des efforts désespérés pour lui trouver d'autres débouchés.

C'est bien là la situation la plus mauvaise. Mais il lui manque, pour donner de l'inquiétude, la possibilité d'exister.

N'a-t-on pas, en effet, dans l'intervention sage et dûment reconnue du commissaire du gouvernement, tous les moyens de la prévenir? N'a-t-on pas, dans l'intérêt même de la société, toutes les sauvegardes désirables? Cette objection n'est donc pas sérieuse.

Une seule l'est véritablement, et encore est-elle purement d'ordre moral; c'est ce qu'on pourrait appeler un embarras de conscience, engendré par la pression que nous exercerions, en toute liberté et

en toute sécurité sur la population du désert, pour l'obliger à abandonner ses produits à un prix dont nous serions maîtres.

Il y a là, sans doute, un caractère d'injustice et d'oppression qui déplaît; mais qu'y faire? Et en réfléchissant bien aux usages de la traite, n'est-il pas encore préférable de forcer ces candides barbares, dont tout le monde connaît la bonne foi, à modérer leur âpreté au gain, que de souffrir, sans pouvoir l'empêcher, qu'ils soient indignement trompés et volés?

Ainsi, dans cette question délicate, la moralité reste encore à l'association, et quant au résultat matériel, il peut avoir pour effet l'abaissement du prix de la gomme.

Il arriverait encore, sous le régime de l'association privilégiée, qu'on verrait disparaître tout ce parasitisme de navires, de bateaux, de négociants, marchands et traitants, tout ce personnel nombreux qui vit de la traite et par la traite, et dont les frais d'entretien retombent nécessairement sur le consommateur. S'est-on quelquefois demandé si cette innombrable flottille de goélettes, de péniches, de chaloupes toutes parées, toutes fastueusement pourvues des choses de la vie à l'usage du traitant — nous allions dire du pacha — qui les gouverne; s'est-on demandé si toute cette activité qui saisit la population à l'ouverture de la traite, si toute cette mise en scène qui l'occupe et qui l'amuse étaient bien nécessaires? S'est-on demandé si l'on ne pourrait pas s'affranchir quelque peu du respect de la tradition, pour ramener, le plus naturellement du monde, cette ruineuse poésie d'une opération toute mercantile à une prosaïque économie?

Sans aucun doute ces questions ont été faites, et sans aucun doute elles ont eu pour réponse que la flottille et son armement étaient indispensables, et qu'il y aurait cruauté, non à laisser pendant la traite les laptots à terre et les navires à quai, mais à priver les habitants de l'île du spectacle animé qu'engendre la traite et des solennités du départ et du retour, inépuisable source des bruyantes inspirations du barde indigène.

Voilà bien encore une des raisons qui militent en faveur de la concurrence: c'est l'embarras que donne cette exubérance de navires, cette innombrable quantité de laptots. Comme si tout progrès des sociétés, toute grande découverte dans les arts et dans l'industrie n'étaient pas marqués par une perturbation dans le personnel producteur ! Une plume savante et spirituelle a d'ailleurs fait justice des objections de cette sorte, en employant la méthode de réduction à l'absurde.

« ... Si, au lieu de fonder, écrit-elle; si, au lieu de s'obstiner à étendre la ville de Paris sur les deux rives de la Seine, ils (les adversaires des machines) s'étaient établis au milieu du plateau de Villejuif, depuis des siècles les porteurs d'eau formeraient la corporation la plus occupée, la plus nécessaire, la plus nombreuse (1)... »

L'industrie des laptots, considérée dans ses rapports avec la traite de la gomme, n'est pas plus précieuse que l'industrie des porteurs d'eau dans ses rapports avec la construction de Paris. On n'a pas plus bâti Paris pour favoriser les porteurs d'eau, qu'on n'a formé au Sénégal une colonie pour les laptots, les patrons, les calfats, les charpentiers, et même les traitants nègres. Ce sont de bien médiocres véhicules de progrès, des germes de prospérité bien inféconds.

Et qu'arriverait-il donc de si désastreux dans l'hypothèse de l'affranchissement complet de cette embarrassante obligation? Eh! mon Dieu, ce que tout le monde sait : des industries plus ou moins utiles compromises, des souffrances, des misères individuelles passagères; il arriverait surtout que les habiles, dans les professions remaniées, seraient au désespoir, car le fruit de leur expérience serait perdu sans retour. Et en disant cela, nous pensons plus particulièrement aux traitants.

Rien de plus vrai, rien de plus juste; mais n'est-ce pas là l'histoire de toutes les industries? Où en serait le progrès des arts et des industries si l'on avait écouté, il y a trois siècles, les plaintes des copistes qui pourvoyaient un très-petit nombre de personnes riches des livres que rêvait leur fastueuse fantaisie; et celles des fileuses, des tricoteuses, des tisserands, et de tant d'autres industriels plus dignes d'intérêt que les traitants et les laptots, que les machines ont remplacés, que la vapeur a tués? Puis la sollicitude des gouvernements n'est-elle pas acquise de plein droit à toutes les souffrances individuelles causées par des réformes progressives? A-t-elle jamais failli à cette tâche dans les limites du possible? Et pourquoi serait-elle inactive au Sénégal, en présence d'un utile déplacement de forces et d'engins superflus?

Le Sénégal est un fleuve immense, ses ressources sont encore inconnues. Pour les connaître, ce n'est pas l'activité qui manque à sa po-

---

(1) François Arago. — *Annuaire du Bureau des longitudes*, 1839. — *Notices scientifiques; — Des Machines considérées dans leurs rapports avec le bien-être des classes ouvrières*, pages 345 et suiv.

pulation, ce n'est pas l'absence du matériel nécessaire aux entreprises; ce qui manque, c'est une bonne direction à imprimer à tous ces éléments d'organisation, à tous ces instruments de richesse. Le jour où la nécessité saisirait à la gorge cette population nonchalante, absorbée exclusivement aujourd'hui par la traite; le jour où il lui faudrait absolument renoncer au métier de traitant et à celui de charroyeur de gommes, serait, nous osons hardiment le prophétiser, le jour de son émancipation industrielle.

Voilà, telle que nous la comprenons, l'issue de la difficulté, réputée insurmontable, de diminuer les navires et les laptots employés à la traite. Nous avons longuement insisté sur ce sujet, parce qu'il a toujours fourni l'un des arguments décisifs employés, soit pour le maintien de la concurrence, soit pour le rejet d'une combinaison qui tendrait à modifier dans ses principes organiques le mécanisme actuel de la traite des gommes.

Jusqu'ici l'association avec privilége, placée, comme cela doit être, sous la surveillance du gouvernement, ne produit donc aucun de ces grands désordres qui ébranlent une cité et menacent l'existence de sa population; nous avons vu, au contraire, que ses conséquences pouvaient être toutes favorables au consommateur, et le consommateur c'est tout le monde.

Ainsi, dans la traite associée, l'Arabe ne fait plus la loi au traitant, et celui-ci ne déprécie pas à plaisir la matière d'échange dont la profusion va rendre l'Arabe intraitable; dans la traite associée, deux ou trois navires à chaque escale et un nombre égal pour le transport des gommes, avec un personnel de deux cents hommes au plus, remplacent la flotte et son nombreux équipage; des agents salariés, sous la direction du conseil supérieur de la société, accomplissent toutes les opérations. Il y a donc simplification, économie, moralité ; il n'y a qu'une seule et même individualité collective au lieu de mille individualités isolées. Mais voici venir le moment où cette solidarité compacte peut être offensive, c'est celui où la gomme parvenue en France est proposée au négociant métropolitain. Celui-ci va subir le prix de l'association, c'est inévitable; car tous les navires chargés de gommes qui vont arriver du Sénégal sont affrétés par la même compagnie. Voyons si ce mal réel est plus grand que tous les maux réunis de la concurrence.

D'abord, est-il bien certain que les gommes seraient payées plus cher par le consommateur? On serait tenté de croire le contraire, en se

rappelant que le premier effet de la suppression du privilége, en 1791, fut d'élever le prix de la gomme de 25 c. à 1 fr. Mais laissons tout cela, laissons la moralité du profit qui, dans ce système, est presque forcément la récompense d'un travail honnête, et dans le système contraire, la rémunération que se partagent des Arabes nos ennemis et ceux de nos traitants les moins probes; supposons donc que l'association, maîtresse de ses prix, veuille les imposer aux acheteurs de la métropole. Cette association ne se trouvera-t-elle pas arrêtée dans ses projets par l'infatigable zèle des savants? Ne trouvera-t-elle pas, pour parler plus spécialement, la *dextrine*, découverte récente de la chimie, dont les propriétés remplaceront celles de la gomme le jour où elle tentera de hausser ses prix au-dessus de 100 francs les 100 kilogrammes?

Et qui peut dire que prochainement, demain peut-être, un produit nouveau ne sera pas donné à l'industrie à un prix de revient tellement abaissé que la gomme ne pourra pas soutenir la concurrence? Ne s'est-on pas encore aperçu que cette matière ne se maintenait que par l'abaissement de son prix, et que si un spéculateur malavisé essayait de l'élever, la chimie, piquée au jeu, opposerait à la gomme dix autres mucilages pour la détrôner? C'est là une vérité qui saute aux yeux. La science marche à pas de géant, et l'industrie vigilante suit ses traces, ramassant tout ce qu'elle laisse tomber du char qui conduit son éternelle moisson, pour transformer, sous l'empire d'un irrésistible besoin de progrès, l'embryon en colosse. Oh! bien aveugles sont ceux qui croient à l'avenir d'un commerce qui repose sur un pareil produit!

La gomme ne peut donc être payée plus cher dans le système de l'association; mais il peut arriver qu'elle soit payée aussi cher. « Hé! dira-t-on, la belle conquête, et qu'était-il besoin d'insister si longuement sur les avantages que ce mode de commerce procurerait au consommateur? » Mais avons-nous dit que l'association abaissait *nécessairement* le prix de la gomme? N'avons-nous pas dit plutôt, qu'établie sur le principe de la moindre action, elle *devait*, elle *pouvait* abaisser son prix, et qu'elle l'*abaisserait* quand elle s'y verrait forcée? Or ce que pourra l'association, la concurrence ne le pourra jamais dans les mêmes proportions, à cause des frais élevés qu'elle comporte, à cause surtout de la dispersion des profits qu'elle réalise et dont la meilleure part revient à un producteur étranger.

Nous arrivons au terme : en tenant compte des intérêts matériels de la colonie du Sénégal, de la moralité du trafic accompli sur les

lieux, des intérêts généraux de la métropole, il est évident que la préférence doit, sans discussion, être donnée, pour la traite de la gomme et surtout pour le commerce du haut pays, au régime de l'association privilégiée. Mais au-dessus des intérêts matériels, au-dessus même de la moralité bien reconnue du système, il y a une considération philosophique transcendante qui contrarie l'application. Cette considération touche l'homme dans ce qu'il a de plus précieux, dans son libre arbitre, dans son inspiration : avec l'association, l'importance de la personnalité humaine est diminuée; avec l'association, l'homme n'a plus d'initiative, il est condamné à une perpétuelle tutelle.

L'association, si séduisante qu'elle soit dans ses effets généraux, ne saurait donc être proclamée comme la dernière expression du progrès, car elle contient un germe de compression qui blesse la dignité humaine ; mais, tout en lui déniant des destinées finales, nous reconnaissons qu'à elle seule appartient, comme moyen éducationnel, la mission d'organiser un grand commerce et une grande industrie.

Non, le régime du privilége ne saurait convenir aujourd'hui au commerce des gommes; il ne saurait convenir, parce que le mal est accompli, et que vingt-cinq ans de tâtonnements, souvent de contradictions, ont rendu toute organisation impossible; mais, en même temps, il est hors de doute que ce régime, considéré dans ses résultats moraux et matériels, ne convienne mille fois mieux que ce qui se pratique aujourd'hui; et c'est ce que nous avons voulu prouver. L'esprit réglementaire, dont l'administration s'est montrée si prodigue dans la question sénégalaise, a tellement embarrassé la situation, qu'on ne comprend plus, pour la traite des gommes, d'autre régime que celui de la liberté complète. Ce commerce est, au surplus, à notre avis du moins, si précaire, il se prête si peu à recevoir des améliorations vraiment utiles à la prospérité de la colonie, qu'il peut sans inconvénients rester dans la loi commune. Un commerce d'échange, d'ailleurs, est libre ou ne l'est pas; c'est là une règle qui n'admet pas de flexion.

Nous ne chercherons point à cacher qu'en mettant en présence les deux systèmes commerciaux qui ont amené des débats au Sénégal, et en descendant jusqu'aux moindres détails de la question, nous avons voulu montrer que les raisons sur lesquelles on s'est appuyé pour maintenir la colonie sous le régime de la libre concurrence n'étaient pas toujours à l'abri de l'attaque. Nous avons aussi cherché à établir qu'on avait perdu un temps précieux en hésitations, et qu'on avait

laissé passer de belles occasions de replacer résolument sous la direction d'une compagnie le commerce général du Sénégal.

Que l'administration de la métropole rende donc entièrement libre la traite des gommes au Sénégal; qu'elle n'y prenne part que pour déployer, à l'égard des voleurs et des fripons, toute la sévérité des lois pénales; que cette traite se fasse en tout lieu, à toute époque de l'année (1); que tous y puissent concourir, sans distinction de race et de profession; mais aussi que cette liberté s'arrête à ce commerce sans avenir; que le gouvernement ose barrer le cours supérieur du fleuve à la spéculation routinière et personnelle; qu'il ose plus : qu'il accorde un privilége de vingt ans à une compagnie qui consentira à employer au commerce de l'intérieur un capital de 10 millions au moins.

Pour terminer ce sujet, il convient de formuler en termes précis la réforme que nous avons eu en vue dans le cours de cette dissertation; la voici :

Au commerce qui peut recevoir de l'expansion, et qui a besoin, pour fonctionner, d'un milieu convenablement préparé, — privilége exclusif jusqu'à complète organisation.

Au commerce qui ne comporte pas d'organisation, parce que son développement est impossible, — liberté complète et absolue.

Cette antithèse sera développée dans la partie qui fait suite à cet exposé purement historique.

---

(1) La conquête d'une portion de terrain sur l'île à Morphil, en 1854; et la reprise de possession de Podor a produit à peu près ce résultat.

XIII.

Événements survenus dans la colonie depuis l'établissement des cultures jusqu'à nos jours. — Guerre de 1827 avec les Trarzas et les Yoloffs; troubles causés dans le Wallo par la venue d'un faux prophète.—Guerre de 1833 avec les Trarzas, à l'occasion du mariage de leur chef avec la fille du chef du Wallo. — Réflexions sur la situation politique du Sénégal.

Il est temps de revenir à notre examen d'ensemble que nous avons abandonné, pour suivre méthodiquement, jusqu'à l'année 1843, la marche du commerce de la gomme. Nous allons reprendre le récit des événements généraux, arrêté au moment où les cultures envoyaient leur personnel augmenter la foule déjà trop nombreuse des traitants et de leurs auxiliaires.

Depuis les premières guerres qui éclatèrent à la reprise de possession et qui eurent pour raison la concession des terrains destinés aux cultures, le Sénégal jouit de la paix jusqu'en 1827. Sauf quelques troubles de peu d'importance, la tranquillité publique n'eut pas à souffrir durant cette période de dix années, et les transactions ne subirent aucun empêchement sérieux.

Dans le courant de cette année 1827, les Yoloffs et les Trarzas pillèrent et incendièrent, dans le Wallo, plusieurs habitations de plan-

teurs; ils assassinèrent deux de ceux-ci et six travailleurs noirs; ils attaquèrent aussi des embarcations françaises dans le fleuve, et accomplirent, en vue même de Saint-Louis, un vol à main armée. Une expédition, composée en grande partie de laptots, fut envoyée contre les Trarzas. Poursuivis avec vigueur et refoulés, sur la rive droite du fleuve, dans les profondeurs du désert, ils se décidèrent, après plus d'une année de luttes, à proposer des accommodements que le besoin de relations commerciales fit accepter avec empressement.

De leur côté, les Yoloffs, plus faciles à joindre que les Arabes, avaient été châtiés. La paix fut conclue le 25 mars 1829.

Un fanatique du nom de Mohammed-Omar, se prétendant envoyé de Dieu pour régénérer sa race, vint, en février 1830, envahir le Wallo, traînant à sa suite une armée de partisans qui marquait son passage par des actes de la plus atroce barbarie. La tranquillité du pays, menacée de nouveau, obligea le gouverneur à réunir toutes ses forces pour aller attaquer celui qui causait tant de désordres. La rencontre eut lieu près de Dagana; l'armée du faux prophète fut détruite, et lui-même, arrêté par les gens du Wallo, fut jugé, condamné à mort et pendu à un tamarinier, en face du poste de Richard-Toll.

Peu de temps après, en 1833, des discordes survenues dans le Wallo y amenèrent les Trarzas, qui prirent parti pour le chef. En reconnaissance de ces services, celui-ci offrit en mariage sa fille au roi arabe. Cet arrangement, qui fut accepté par le chef des Trarzas, ne pouvait convenir à la politique française, car il mettait les deux rives du fleuve aux mains des Arabes de cette tribu et augmentait leur puissance. Les négociations entamées à cette occasion n'ayant pas eu de résultat, on eut encore recours aux armes. Une première expédition demeura sans succès et fut tristement terminée par la mort du gouverneur qui la conduisait; il succomba, dans le mois de décembre, aux atteintes du climat. Le gouverneur intérimaire rassembla des forces plus considérables, ravagea le Wallo, en expulsa les Arabes, et les poursuivit ensuite vigoureusement jusqu'au milieu des sables de la rive droite.

C'est pendant cette guerre, qui ne dura pas moins de deux années et qui eut pour effet de concentrer le commerce des gommes à l'escale des Bracknas, que le gouverneur déclara la côte de Portendik en état de blocus. Le but de cette mesure était de forcer les Arabes trarzas à demander la paix, en leur fermant le débouché qu'aurait pu leur offrir sur cette côte la présence des bâtiments anglais; une flottille, établie dans le fleuve, arrêtait en même temps le passage des Trarzas sur les

terres de la rive gauche. Le résultat que faisait espérer l'emploi de ces moyens énergiques ne se fit pas attendre : le 30 août 1835, la paix fut conclue et confirmée par un traité qui consacra : « le renoncement formel du roi des Trarzas pour lui, pour ses descendants et pour ses successeurs, à toutes prétentions directes ou indirectes sur le gouvernement du pays de Wallo, et notamment pour les enfants qui pourraient naître de son mariage avec Guimbotte, fille du chef du Wallo. »

Cette guerre est la dernière que la colonie ait eu à soutenir dans de grandes proportions.

Ici viennent naturellement se placer de nouvelles réflexions sur notre situation politique au Sénégal. Malgré l'énergie des gouverneurs et l'ardeur des troupes qu'ils conduisaient, les différends avec les peuplades indigènes ont été rarement terminés d'une façon avantageuse pour notre suprématie et notre influence. La raison en est simple : placés au milieu de ces peuples sans avoir conquis le droit de faire prévaloir notre sentiment dans les questions qui nous intéressent, nous sommes presque toujours obligés de subir leurs fantaisies, même lorsqu'elles nous sont le plus nuisibles. Nous avons déjà fourni des preuves de ceci à propos du refus fait par les Poulhs de nous céder des terrains; nous en trouvons une nouvelle dans cet incroyable mariage qui s'accomplit en dépit de nos protestations et du déploiement de forces dont il fallut les appuyer.

On peut répondre que, pour être tardif, le succès n'en fut pas moins certain, et que le renoncement du roi des Trarzas à ses prétentions de gouverner le pays de Wallo, satisfaction complète et ne laissant rien à désirer, était dû tout entier à notre intervention.

Il est évident que nous n'avons pas toujours une infériorité manifeste; ce serait par trop malheureux; mais aussi, combien faibles sont les triomphes que nous remportons, et à quel prix !

Ainsi, dans cette guerre des Trarzas, nous n'obtenons la paix qu'après deux années de suspension d'affaires, deux années d'inquiétudes et d'angoisses ; car, à chaque perturbation grave et durable dans nos relations commerciales avec les Arabes, on craint toujours qu'ils ne trouvent enfin le moyen d'échanger avec les Anglais la denrée qui fait toute la richesse du pays.

Quoi qu'on puisse dire pour en atténuer la gravité, ces éventualités de guerre, ce perpétuel qui-vive, portent l'inquiétude à un haut point. Et plût à Dieu que ces désordres n'atteignissent que les rapports commerciaux, dont l'équilibre un instant rompu parvient presque tou-

jours à se rétablir; mais ils vont plus loin; ils compromettent la dignité de la France et laissent toujours à découvert la faiblesse de ses moyens de répression.

Et combien d'actes isolés de violence, combien d'insultes particulières viennent se grouper autour des faits généraux qu'on décore pompeusement, dans la localité, du nom de *bataille!* Ici, dans le fleuve, à 3 lieues de Saint-Louis, de sauvages prétentions sur la possession des épaves d'un bâtiment naufragé amènent une collision qui donne pour résultat le massacre de deux officiers et de cinquante soldats français; là, c'est une barque pillée, un équipage égorgé; ici encore, sous le canon d'un de nos postes militaires, une bande de pillards vient enlever le troupeau de la garnison; là un officier qu'on insulte, un autre qu'on assassine; partout l'injure, partout d'insolentes bravades poursuivent nos nationaux et les habitants de Saint-Louis lorsque la force ne les protége pas; et la force n'est nulle part, c'est la menace qui la remplace, triste expédient qui aggrave la situation.

Nous nommons pourtant nos amis ceux qui commettent ces méfaits journaliers, et la paix n'en est pas troublée pour cela; ce sont surtout les Poulhs du Fouta, ces malveillants et intraitables voisins qui semblent prendre plaisir à contrarier notre commerce et à faire peser sur nous leur honteuse tyrannie. Et lorsque la longanimité est épuisée; lorsqu'il faut, sous peine de paraître frappés de couardise, exécuter enfin une menace renouvelée vingt fois, un navire part de Saint-Louis et vient belliqueusement s'embosser devant le village incriminé; les toits de chaume s'enflamment sous le feu des fusées et des obus, leurs cylindres de boue sont brisés par les boulets. La vengeance est tirée alors.

Mais ce qu'il faut bien qu'on sache, c'est que ce procédé de correction qui a pu, dans l'origine, faire un très-grand effet, est aujourd'hui tombé en discrédit et qu'il n'excite plus que les risées de ceux contre lesquels on l'emploie. La canonnade est pour eux un événement intéressant auquel ils assistent de loin; puis, lorsqu'elle est terminée et que le bâtiment est parti, ils reviennent et se mettent à l'œuvre. En huit jours ils ont un village neuf, et le châtiment que nous leur réservions n'a eu d'autre effet que de forcer leur paresse à se débarrasser des insectes nuisibles qui pullulaient dans leurs vieilles cases.

On semble aujourd'hui disposé à abandonner tout à fait ce stérile moyen de répression. Il y a six ans, les Poulhs, menacés depuis longtemps pour certain pillage accompli au préjudice de plusieurs négociants

de Saint-Louis, devinrent l'objet d'une démonstration sérieuse. Une expédition commandée par le capitaine de corvette Bouët, l'un des gouverneurs du Sénégal qui a montré le plus d'activité, partit secrètement de Saint-Louis et parut, à la pointe du jour, devant le village coupable. Des troupes furent mises à terre, et parmi elles un peloton de spahis récemment arrivé d'Alger, pour essayer l'effet de la cavalerie. Mais le secret n'avait pas été bien gardé; les habitants prirent la fuite, ainsi qu'ils le font d'habitude pour éviter une canonnade à laquelle ils ne peuvent riposter; car il serait inexact de dire qu'ils soient lâches. Le succès fut donc médiocre; une dizaine d'hommes chargés par les spahis restèrent seuls sur la place. La leçon aurait dû être salutaire néanmoins; car le petit peloton de spahis commandé par le brave lieutenant Petit, aujourd'hui lieutenant-colonel au 7e chasseurs à cheval, fit réellement merveille aux yeux surpris des Poulhs.

A quelque temps de là, cependant, de nouvelles insultes nous étaient faites et le commerce était encore inquiété par eux. C'est que les Poulhs, comme nos autres voisins africains du Sénégal, connaissent à fond nos moyens et nos habitudes; ils savent que nous ne sommes pas toujours en mesure de réunir trois ou quatre grands bâtiments pour transporter une petite armée; ils savent, de plus, que cette armée n'est pas toujours sous la main. Il faudrait continuer ce que le capitaine Bouët a commencé, et tâcher d'être assez heureux pour pouvoir en venir à une lutte sérieuse, afin de bien montrer que nous savons corriger ceux qui le méritent. Croirait-on que les bons nègres des bords du Sénégal en soient encore, dans beaucoup de bourgades, à se demander si les blancs sont des guerriers? — Ils les reconnaissent pour marins. — Or un guerrier, pour eux, est un homme qui monte à cheval et qui tire le fusil en rase campagne; un marin n'est pas un guerrier.

On n'aime point d'ordinaire à faire l'aveu d'une position peu digne, même quand on n'en est pas responsable. Si l'on avait mis moins d'amour-propre à propager de funestes illusions, on serait aujourd'hui au Sénégal plus convenablement établi. Ceux qui cherchent la vérité doivent aimer qu'on la leur dise : au Sénégal, il faudrait deux années au moins de politique armée et guerrière, et renoncer à la fade diplomatie qui étouffe, par des concessions toujours trop humbles, nos difficultés politiques de tous les jours. Il faudrait aussi songer à former des alliances; c'est une combinaison qui n'est pas peut-être d'une grande facilité à rencontrer dans l'état actuel des choses; c'est là, cependant, une nécessité de premier ordre. Nous traiterons ailleurs cette question.

XIV

Résumé de la première partie. — État politique et commercial du Sénégal en 1849. — Inquiétude de l'avenir; éveil des idées d'industrie; tentatives faites dans ce but par le commandant Ed. Bouët. — Comparaison du commerce sous les compagnies avec le commerce actuel. — Marche persistante de la politique française vers l'abolition de l'esclavage des nègres; espérances qu'il faut en concevoir pour réaliser les réformes qui peuvent amener ce résultat.

Avant de passer à la seconde partie traitant de l'application des réformes que nous avons seulement signalées dans cette première partie, nous devons exposer dans un résumé complet l'état politique et commercial du Sénégal tel qu'il est aujourd'hui.

Le Sénégal n'a été pendant longtemps qu'une des nombreuses escales que faisaient, dans leur campagne, les navires des nations maritimes de l'Europe qui se succédèrent aux côtes d'Afrique. L'avidité ignorante des marchands voyageurs n'avait alors pour aliment que l'or. C'était donc l'or qu'ils allaient demander aussi aux peuplades des bords du Sénégal; mais elles ne pouvaient leur en fournir qu'en quantité médiocre. Quant à la gomme, elle était peu recherchée, par la raison sans doute que l'industrie ne lui avait pas encore trouvé un usage étendu.

Au XVIIe siècle, le commerce français s'établit aux côtes d'Afrique sur des bases plus fermes. L'industrie avait fait des progrès, l'ignorance avait diminué ; on comprenait que l'or n'était pas le seul produit qui eût de la valeur. Un établissement français, formé à l'embouchure du fleuve, s'occupe avec activité de l'échange de la gomme. Mais à la même époque, ce qu'il est bien important de se rappeler, le commerce des esclaves, qui s'accomplissait dans toute l'étendue du littoral de l'Atlantique, concourt avec ce produit à défrayer les possesseurs de l'établissement du Sénégal.

On était, dans ces temps, assez novice en commerce : aussi les premiers essais ne réussirent-ils pas. On suivait, dans le mode de trafic, l'idée dominante de l'époque, qui n'admettait que l'association avec privilége, les corporations, les jurandes et les maîtrises.

Franchissons toute la période de commerce privilégié, et arrivons à l'année 1789. La compagnie existante alors, la neuvième depuiis la fondation de l'établissement (en comptant la compagnie particulière qui précéda les huit compagnies royales), était une de celles qui faisaient le moins d'affaires, circonstance qui ne doit pas exciter la surprise, si l'on prend soin de rappeler ses souvenirs : le Sénégal, en effet, depuis l'année 1744, agité par une guerre continuelle, était tombé au pouvoir des Anglais, qui le conservèrent pendant plus de vingt ans. A cette date, 1789, dix ans à peine s'étaient écoulés depuis la rentrée de notre colonie sous la domination de la France, et cinq ans seulement depuis la restauration d'une compagnie qui fut considérée comme un bienfait par la population. Un essai de commerce libre, tenté de 1779 à 1784, n'avait produit qu'un cri général d'anathème (1).

La colonie, en 1789, était donc à une de ses époques critiques ; une compagnie inexpérimentée conduisait assez mal les opérations. Cependant on voit le chiffre du mouvement commercial, importations et exportations réunies, s'élever à 23,686,000 livres tournois (2), non compris la valeur des esclaves ; et le nombre des bâtiments monter à cent seize, dont cent dix employés à l'importation. Les documents qui nous fournissent ces données ne font connaître que le tonnage de ces navires, qui était de plus de 38,000 tonneaux ; mais, en partant de

(1) Voir, dans Durand, p. 24 et suiv. du *Discours préliminaire*, le discours de M. de Repentigny et les réponses qui lui sont faites.

(2) *Notices statistiques sur les colonies françaises*, publiées par le département de la marine, 3e partie, p. 155 et suiv.

cette base, on arrive à un tonnage total de 41,080 tonneaux. Ajoutons à ceci le prix des esclaves vendus en Amérique, ainsi que le nombre et le tonnage des bâtiments affectés à leur transport, et nous doublerons aisément les trois chiffres; ajoutons-y encore la différence provenant de la dépréciation du numéraire depuis cinquante ans, différence que nous pouvons évaluer hardiment au tiers, et nous aurons :

Pour les valeurs mises en mouvement par le commerce de l'Afrique occidentale en 1789 . . . . 63,162,669 francs (1).

Pour les bâtiments 232

Pour le tonnage . . . . 88,160 tonneaux.

Franchissons encore un espace de temps dans lequel nous ne trouverions que des documents incomplets. Nous sommes à la reprise de possession, en 1818. Tout est à reconstituer : le commerce des esclaves, frappé de réprobation par les nations chrétiennes, est devenu un crime; le commerce privilégié, dont les tendances avaient été invariablement l'amélioration, le développement, tombe, à l'aurore de la révolution, comme une institution entachée d'hérésie politique; les colonies de la France se trouvent réduites à quelques centaines d'hectares; des opérations lucratives dans les trois industries agricole, manufacturière et commerciale, sont à jamais perdues pour la France.

En face de cette décadence, le gouvernement de la restauration ose concevoir de plus hautes destinées pour celles de ses colonies qui, comme le Sénégal, n'avaient dans le passé éveillé que secondairement la sollicitude de la métropole; il échoue. Embarrassé par une situation qui lui est faite au nom des principes généraux qui règlent les transactions ordinaires, il persiste à placer le Sénégal sous l'autorité de la loi commune. Après mille tiraillements, après des intermittences de liberté, de compromis, de privilége, après avoir fait l'abus le plus étrange de l'esprit réglementaire, la libre concurrence est adoptée définitivement, et le commerce se trouve invariablement défrayé au Sénégal par un produit dont la Providence règle chaque année la quan-

---

(1) Il est de toute évidence que, dans cette appréciation matérielle, nous écartons les considérations morales; nous ne croyons pas avoir à nous préoccuper des causes déterminantes de la suppression de telle ou telle branche de commerce; nous ne croyons pas davantage devoir imiter les personnes qui, dans les comparaisons du commerce de l'Afrique à différentes époques, font disparaître tout ce qui se rattache à la traite des esclaves, et offrent ainsi un résultat inexact sur lequel elles s'appuient pour vanter le progrès d'un commerce qui présente un déficit effectif de 50 millions de francs.

tité, qu'un caprice humain ou un intérêt matériel peut arracher à la circulation pendant plusieurs années, dont enfin l'usage, soumis aux besoins d'une ou de deux industries, est subordonné à la découverte d'un produit moins cher. Tel est le commerce de la gomme, commerce normal de la colonie, ressource fondamentale qui résume en elle seule le présent et l'avenir.

A côté se traîne avec souffrance un autre trafic médiocrement productif et dont la gomme est encore l'élément principal; c'est le commerce du haut Sénégal, connu sous le nom de *traite de Galam*. Faible auxiliaire, son existence est aussi précaire que celle du commerce des escales; car, comme celui-ci, abandonné aux tendances de conciliation que le gouvernement a adoptées, il se trouve engagé dans un inextricable réseau d'entraves. Successivement, et dans la même année, libre et privilégié, il a, depuis sa création, complétement manqué le but que lui assignait tout esprit doué de pénétration et éclairé par l'étude des localités. Croirait-on que, jusqu'à l'année 1846, les profits les plus nets réalisés par les traitants qui faisaient annuellement concurrence à la société de Galam, portaient sur le trafic des esclaves achetés pour être introduits à Saint-Louis avec la qualification d'*engagés à temps*? Et pourtant une carrière plus noble et plus vaste était ouverte à ce commerce d'inspiration. De belles promesses s'adressaient à ceux qui pouvaient réunir au tact des affaires et à la persévérance qui font réussir, la hardiesse et les capitaux qui font entreprendre. Mais le sort en était jeté! on devait donner la préférence aux habitudes paresseuses d'une troque grossière, et reculer devant les laborieuses tentatives que voulait la fondation d'un grand commerce.

Quel espoir concevoir jamais tant que durera cet aveuglement qui s'attache à poursuivre, dans l'ornière étroite battue par des milliers de pas, on ne sait quelle médiocrité souvent incertaine? Et dans cette route embarrassée où tous se pressent et se renversent, qu'on nous montre les issues qui vont transporter les produits de l'industrie nationale; qu'on nous fasse connaître les inventions du génie pour accroître la richesse du pays, pour tirer seulement parti de tous ces produits semés avec libéralité dans une terre qu'on ne veut pas fouiller!

Ainsi le Sénégal est aujourd'hui un marché de gommes; les produits qui servent aux échanges sont pour plus des trois quarts des produits étrangers ou coloniaux. Telle est la destinée que lui veulent maintenir ceux qui se prétendent ses protecteurs.

Il ne faut pas croire cependant que la condition insolite de la colo-

nie n'ait frappé personne, et que la dernière ordonnance royale qui soit venue réglementer son commerce, celle de 1842, aït été accueillie par sa population comme une œuvre suprême de salut. Le malheur de toutes les dispositions réglementaires applicables à la traite des gommes est de ne pouvoir contenir aucun principe organique.

Or c'est précisément une réforme organique qu'il faut au Sénégal une distribution tout autre des forces qui concourent à l'exploitation de ses ressources. Il faut au Sénégal une industrie, une industrie grande et robuste, soit agricole, soit manufacturière, soit commerciale; il faut absolument remplacer le commerce des esclaves. C'est la seule solution à chercher, la seule vraie, la seule digne d'une grande nation.

Le malaise du pays s'accuse ouvertement aujourd'hui par des murmures vagues, par des regrets, des regrets qui prennent quelquefois la forme amère du reproche et qui s'appliquent à l'abandon des cultures de 1830. On s'agite, on sent que le sable sur lequel on marche est mobile; que les pieds n'y laissent pas d'empreinte; que le présent est triste, l'avenir voilé.

Oui, on soupire douloureusement aujourd'hui au Sénégal pour la vie agricole, indice heureux qu'il faut accueillir avec joie, car c'est la source de toutes les richesses. Un négociant intelligent, M. Auxcousteaux, a, dit-on, présenté des plans d'exploitation au gouvernement; un jeune médecin de la marine, M. Vivien, demandait, en 1848, comme une faveur d'être attaché indéfiniment au poste de Dagana pour pouvoir y tenter de nouvelles expériences de cultures. Ces tendances ne sont pas assez encouragées. L'esprit commercial domine trop encore au Sénégal; toute tentative industrielle y est étouffée par lui sous l'influence de cette jalousie instinctive qu'il est plus facile de constater que de définir.

Il y a douze ans, un jeune gouverneur dont nous avons déjà eu occasion de parler, M. le capitaine de corvette, aujourd'hui contre-amiral Bouët, prenait le gouvernement du Sénégal. Actif et entreprenant, il essaya de donner à sa population des velléités de production. Les Anglais établis dans la Gambie tiraient alors un excellent parti d'une graine oléagineuse qui croît spontanément en Sénégambie et qui est connue sous le nom vulgaire de pistache de terre (*arachis hypogea*). Rien ne semblait plus facile que de pousser à la culture d'une plante qui paraissait rechercher les plus mauvais terrains. La population, en effet, s'y porta avec empressement; mais ce goût lui passa vite. Quelques personnes trop pressées opérèrent sur des terrains qui n'avaient

pas les qualités mauvaises que voulait cette culture, et elles y perdirent de fortes sommes. Cette tentative n'a du reste pas été soutenue ; elle n'a même pas attendu, pour être abandonnée, le départ beaucoup trop prompt du chef qui l'avait proposée.

Une autre tentative importante a marqué aussi le passage du capitaine Bouët au Sénégal ; il chercha à donner au commerce un mouvement d'expansion vers les contrées centrales. Une commission désignée par lui partit, en 1843, pour explorer les pays du haut Sénégal et principalement pour examiner, en remontant la Falémé, certains districts aurifères du Bambouk : un établissement élevé sur cette rivière couronna cette entreprise. Et remarquons ici que, de tous les progrès accomplis, celui qui procure au commerce un établissement nouveau est toujours un progrès immense ; car c'est un pas en avant, une étape de moins pour fuir le théâtre infiniment petit des exploits des traitants de gommes.

Mais que sont, en face d'une situation réellement précaire, deux ou trois essais pour l'améliorer, deux ou trois essais pratiqués avec une incroyable confiance dans le présent, avec l'idée bien arrêtée que la colonie s'améliore chaque jour? Que ces essais réussissent ou avortent, nul n'y voit péril en la demeure, nul ne songe à s'en affliger ; nul surtout ne s'aperçoit que la constitution même du Sénégal forme la plus infranchissable des barrières.

C'est accomplir une œuvre de conscience que d'arracher le bandeau qui couvre encore aujourd'hui bien des yeux. Les chiffres qui suivent vont nous aider.

En 1789, le mouvement commercial du Sénégal était de.................................... 63,000,000 fr.(1).
En 1813, il est de.......................... 2,000,000
En 1840, il monte à......................... 12,000,000

Qu'en conclure? C'est d'abord qu'il y a eu deux Sénégal, l'un qui a disparu en 1791 ; c'est celui qui, au temps de ses revers, jetait en Afrique pour plus de 20,000,000 de livres tournois de produits manufacturés en France, somme qui équivaudrait actuellement à plus de 27,000,000 de francs ; l'autre, celui qui existe aujourd'hui, date de l'année 1818 ; il a végété trente ans sans pouvoir, pendant cette longue

---

(1) Nous avons déjà expliqué que nous n'avions pas jugé que le montant des opérations de la traite des nègres dût être séparé de celui des opérations, fort négligées alors, qui s'appliquaient spécialement aux produits matériels.

période, élever le chiffre de ses importations au-dessus de 5,000,000 de francs (1), dans lesquels un peu plus de 1,000,000 seulement représente la valeur des produits de la métropole.

A quoi sert-il de dire qu'en 1818 la population comptait 6,000 âmes, et qu'elle en compte 13,000 en 1840; qu'en 1818 il y avait 4 négociants et 40 traitants, et qu'en 1840 il y a 30 négociants et 160 traitants; qu'en 1818 il existait 50 maisons, et qu'il en existe 1,500 en 1840?

Il n'y a pas de comparaison possible entre l'année qui marque le début d'une entreprise et celle qui indique la vingt-deuxième période de son existence.

Qui doute que vingt-deux ans de paix n'augmentent la population d'une cité agitée jusque-là par la guerre au dehors et au dedans? Qui doute que, dans cet état de calme, les habitations ne se multiplient? Et, à prendre la question sous une autre face, qui doute que la concurrence, c'est-à-dire l'individualisme, ne pousse à la construction des maisons?

Mais qui peut douter aussi que l'agrandissement d'une cité ne fait pas la prospérité d'un commerce et l'occupation d'une contrée, lorsque l'une et l'autre ont pour conditions essentielles le mouvement et l'expansion au dehors?

Les quinze cents maisons de l'île inféconde de Saint-Louis ne valent pas, pour un esprit impartial, les établissements éloignés que la compagnie des Indes entretenait et défendait; elles ne valent pas Podor démoli et notre influence ruinée au Fouta; elles ne valent pas le fort Saint-Joseph détruit et les nombreuses succursales dont il avait jalonné la Falémé, cette même rivière dans laquelle nous envoyons aujourd'hui en découverte.

Les trente négociants et les cent cinquante traitants de Saint-Louis ne valent pas les Brue, les David, les Durand, les Delabrue; ils ne valent pas Aussenac, Compagnon, Rubaud, qui ont payé de leur personne pour fonder le commerce du Sénégal; ils ne valent pas Duliron, l'explorateur de la Falémé en 1747, et tant d'autres noms plus obscurs qui ont montré aux Africains que les Français savaient braver les périls.

(1) Pour le Sénégal....... 4,354,562 f. } 5,317,494 f. { Tableau général des douanes pour l'année 1840.
— les côtes d'Afrique 962,932

Au temps des compagnies, alors que l'odieux trafic des esclaves y formait la base des opérations commerciales, la civilisation tendait à s'implanter sur cette terre africaine; et c'est chose bien étrange, on pourrait dire bien pénible, d'avoir à constater ce fait : que le principe le plus fortement entaché, d'une part, de priviléges, de l'autre, de cruauté et d'irréligion, aidait les peuples barbares à se dégager des langes de la barbarie; tandis que le principe opposé, celui qui s'appuie sur la liberté et l'égalité, et qui n'attaque ni la religion, ni l'humanité, les rejette au contraire, avec des vices de plus, dans la bourbe des instincts grossiers et des inclinations méchantes. Nous avons déjà dit un mot sur l'obligation de moralité et de bienveillance faite impérieusement à toute compagnie organisée en vue d'une exploitation durable; nous ajouterons ici, pour expliquer le fait que nous venons d'avancer, que les directeurs d'une entreprise importante sont intéressés à pousser les gens qui traitent avec eux dans l'avancement intellectuel et moral; car, hors certains cas d'exception où leur intérêt comporte le maintien de l'ignorance de la partie qui possède la matière première, intérêt qui repousse toujours d'ailleurs la démoralisation, le concours d'une population honnête et intelligente est incontestablement plus avantageux à l'entreprise. Il est superflu d'expliquer que l'intérêt du traitant est tout différent, et qu'en aucune circonstance il ne songe à employer son temps à une œuvre qui lui paraît au moins inutile.

La civilisation par le commerce, qui était une vérité sous le régime des compagnies, alors qu'un commerce inhumain était en pleine faveur, est donc devenue aujourd'hui une fiction.

Au temps des compagnies, la politique jouait un grand rôle dans les transactions, le pavillon de France était craint et respecté. On n'avait pas encore oublié les jours où une poignée de hardis aventuriers allait intrépidement s'emparer d'un des riches pays des tropiques. C'est peut-être là une réminiscence mal venue, en nos jours de politique pacifique; et pourtant si, au point de vue du droit des gens et des principes d'humanité, les hauts faits des conquérants des deux Indes ont eu un côté regrettable, ils ont eu le mérite incontesté de poser, parmi les peuplades primitives des régions nouvellement découvertes, les fils de la vieille Europe comme des hommes vaillants et héroïques.

Ce n'est point avancer une assertion douteuse que de dire qu'aujourd'hui notre politique pacifique a discrédité notre nation sur la terre africaine, et que, pour faire revivre la tradition perdue de la valeur de nos aïeux, il faudrait de grands efforts et de grands sacrifices.

Les opinions sont aujourd'hui très-divisées en France sur les questions de colonisation des contrées tropicales. Beaucoup de bons esprits pensent que les forces d'une nation sont mieux employées au perfectionnement des sociétés sur le sol même qu'ont occupé leurs pères, qu'à concourir par l'émigration au progrès incertain des races barbares. Sans repousser l'intervention des nations appelées par la Providence aux jouissances de l'intelligence et aux douceurs de la vie matérielle, ils jugent qu'il serait préférable d'imiter la république illustre qui élevait les enfants des rois barbares pour les renvoyer dans leur patrie, pénétrés de sa pensée et de ses sentiments, et attachés à son autorité par des bienfaits.

En suivant un autre ordre d'idées, on repousse aussi la colonisation, dans ses effets moraux au moins, comme une œuvre de dévouement préjudiciable à la nation qui l'entreprend. Malgré le sentiment d'égoïsme national qui distingue cette opinion, on serait tenté de l'appuyer si elle ne contenait en même temps la négation d'un devoir religieux que l'Évangile a déposé dans le cœur des hommes. S'enfermer dans son égoïsme pour abandonner à elles-mêmes des races moins favorisées que la sienne des dons du Créateur, est une impiété insigne qui ne trouve même pas son excuse dans la raison plus ou moins plausible que des misères plus touchantes affectent directement les habitants de son propre pays.

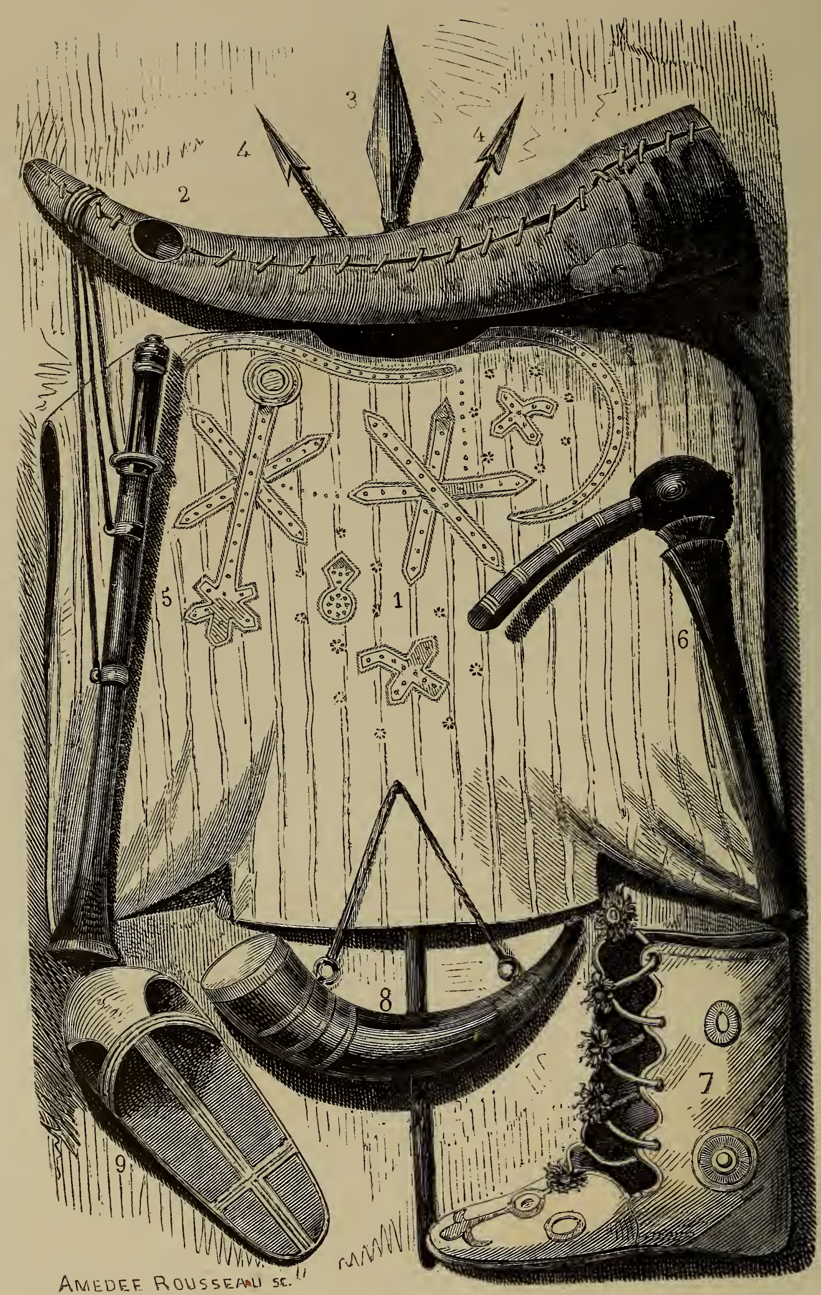
Ce n'est point ainsi, au surplus, que la France a compris en Afrique sa mission d'intervention. Depuis trente ans elle y combat l'esclavage, et elle n'épargne ni la vie de ses enfants, ni ses trésors.

A côté des intérêts positifs du commerce se dresse donc en Afrique un plus haut intérêt, et le terrain sur lequel il s'agite ne saurait être restreint au simple littoral de l'Atlantique. L'expérience de chaque jour, au contraire, prouve qu'il ne peut trouver de satisfaction qu'au centre même du continent.

La France ne paraît pas disposée à abandonner la sainte cause qu'elle défend si courageusement. Dès lors, qu'elle jette les yeux sur sa colonie du Sénégal, et qu'elle se demande si son marché de gommes, qu'on peut appeler sans exagération une école de mauvaises mœurs, est bien propre à répandre en Afrique les idées religieuses qui doivent faire tomber les fers des nègres esclaves; qu'elle se demande si les débats journaliers auxquels donne lieu son commerce renferment une seule espérance de triomphe pour ses généreux desseins ou pour ses intérêts matériels.

Telle est l'histoire du Sénégal. Elle a répondu aux questions que nous nous adressions au début de ces études. Oui, nous pouvons répondre avec une conviction appuyée sur de sérieuses et longues méditations, que si le Sénégal est exceptionnellement demeuré une terre maudite, c'est que nous ses maîtres, nous ses légitimes possesseurs, nous n'avons rien fait, rien tenté d'une manière suivie et persévérante pour modifier son organisation.

La seconde partie contiendra des projets de réformation, et on y discutera les arguments le plus généralement employés contre les modifications que nous proposerons.



INSTRUMENTS, ARMES, VÊTEMENTS

T. II, p.

1. Koussab de Ségo.
2. Bourou ou trompe de guerre
3. Lance de Foulha
4. Flèches.
5 Sabre malinkié.
6. Hache de guerre.
7. Bottes du Kaarta.
8. Corne à poudre
9. Babouche du Kaarta.

ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

Exposition. — Vues générales sur la mission de la France en Afrique (note écrite sur la route de Ségo). — Les Foulhs et les Malinkiés. — Possibilité de s'établir au Ségo et avantages de cet établissement.

En 1803, un grand orateur parlait ainsi à la tribune de la chambre des pairs d'Angleterre. Après avoir tracé l'horrible tableau de la traite, il disait :

« Quelques-uns de nous peuvent vivre assez pour voir la contre-partie de ce tableau dont nous nous hâtons de détourner les yeux, la honte et la douleur dans l'âme; oui, peut-être vivrons-nous assez pour jouir du doux spectacle des naturels de l'Afrique se livrant aux paisibles occupations de l'industrie et aux spéculations d'un commerce innocent et légitime; nous pourrons voir luire enfin sur cette terre les premiers rayons de la science qui, dans des temps plus heureux et à une époque plus reculée, y brilleront de tout leur éclat et, unissant leur influence à celle d'une religion pure, finiront par éclairer et régénérer les extrémités les plus lointaines de cet immense continent (1). »

---

(1) *Vie de Wilberforce*, t. IV, p. 306 de l'édition anglaise.

Ces paroles sont de Pitt; c'était l'ennemi de la France, mais c'était aussi une belle intelligence, une âme élevée; il aimaitt sa patrie avec un tel délire, que la nouvelle de la victoire d'Austerlitz lui donna le coup mortel.

Pitt, en pareille matière, est une autorité, et j'éprouve une véritable satisfaction à me trouver sur ce point en communauté de vues avec lui, qu'on n'accusera certes pas d'avoir sacrifié aux faux dieux de l'utopie.

Déjà plusieurs années se sont écoulées depuis que j'exprimai pour la première fois mes idées sur l'Afrique (1); j'ignorais alors les belles paroles que je viens de citer. Moi aussi j'osais concevoir des espérances de régénération en faveur de ces contrées désolées par la barbarie. Alors comme aujourd'hui, la plaie à cicatriser me semblait l'esclavage; le moyen d'y parvenir, l'intervention au cœur du pays, préférablement à l'emploi des croisières, dont l'action ne peut forcément s'exercer que sur une infiniment petite portion du continent.

Les années qui suivirent cette publication, je vis de plus près les peuples nègres et vécus plus longtemps avec eux, et de fâcheuses circonstances me firent rencontrer dans l'esclave africain un compagnon de commune infortune. Dès lors mes idées d'attaquer l'esclavage au centre de l'Afrique par les bienfaits du travail, la culture de l'intelligence et la transformation du sentiment religieux, prirent un développement nouveau. J'avais pu mieux étudier le pays; ses ressources et nos moyens d'influence m'étaient devenus plus familiers. Ce que je m'étais borné à pressentir en 1844, en jetant un appel vague à des dévouements aventureux, était pour moi l'objet d'une conviction profonde en 1847, et le point de départ de ma croisade était trouvé : c'était à Saint-Louis, c'était dans notre établissement du Sénégal que devaient se former les cohortes pacifiques destinées à réaliser, avec l'aide de Dieu, le beau rêve de Pitt.

Voici ce que je lis sur mes cahiers de voyage. C'est une note écrite sur le genou, à l'ombre d'un de ces beaux arbres qui tant de fois me servirent d'abri. Je me trouvais alors à une marche du pays de Ségo et à trois marches de la ville du même nom, sur le Ghiolibâ. En songeant dans quelles circonstances et sous quelles espérances elle était écrite, on comprendra l'enthousiasme qu'elle respire.

« L'occupation du centre de l'Afrique est une grosse question. Malheureusement nous sommes devenus si indifférents, si timides pour les grandes entreprises, que je doute qu'on veuille l'étudier. En route

---

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale.* Paris, 1846.

pour Ségo, et près d'arriver à cette cité du Soudan, il est assez naturel que j'y pense. Une fois la route tracée et parcourue avec mon attirail d'ambassadeur ou de marchand, ce qui, soit dit en passant, n'est pas l'acte d'un entêté, d'un étourdi ou d'un ignorant, mais au contraire un acte très-sérieux et mûrement étudié ; une fois, dis-je, la route de Bakel à Ségo parcourue avec mes douze ânes et mes douze nègres, un grand problème sera résolu; car il sera bien et dûment démontré que les marchands avec leurs marchandises pourront aller de Bakel au Niger.

» Ceci posé, j'oserai dire ceci accompli, puisque je n'ai qu'à vivre trois jours encore et j'aurai touché barre aux rives mystérieuses du Ghiolibâ, examinons avec soin les avantages que nous retirerions, non du colportage de nos pierres à fusil et de nos guinées bleues, mais d'un établissement à Ségo, conséquence presque rigoureuse de la tolérance de nos expéditions commerciales sur cette ville.

» Selon moi, et d'après ce que j'ai recueilli le long de ma route, la chose est faisable; ce n'est qu'une question de temps. Quant à présent, il m'est impossible de préjuger les dispositions du chef du pays à notre égard; je sais seulement qu'il ne subit pas, comme le chef du Kaarta, les influences superstitieuses qui l'éloignent des blancs ou tout au moins qui lui interdisent de les voir et d'en être vu.

» Admettons que nous ayons l'autorisation du roi de Ségo d'établir dans sa capitale un comptoir à la manière des Anglais de la Gambie, c'est-à-dire un simple entrepôt de marchandises, placé sous la direction d'un nègre ou d'un mulâtre, et sous la protection du chef du pays. Disons tout de suite, pour calmer les inquiétudes qu'une semblable idée pourrait faire naître, qu'au Ségo des lois sévères garantissent la propriété, et que la justice locale expédie à la turque les affaires de vol, de fraude et de concussion.

» Ce modeste établissement étant fondé, il s'agirait, avec le temps, de lui donner une plus sérieuse constitution, de manière à nous créer un véritable pied à terre sur les rives du Ghiolibâ. Ici viennent certains intérêts qu'il conviendrait peut-être de ménager, et entre autres, l'industrie des *dioulas* ou marchands indigènes, chargés exclusivemen aujourd'hui du transport des marchandises. Je ne m'en occuperai pas en ce moment; et d'ailleurs, à tout prendre, aucun traité, aucun engagement ne nous liant à ces hommes, peu dignes d'estime au fond, nous n'aurions pas à nous préoccuper longtemps de la perturbation que notre établissement causerait à leur industrie.

» Voici donc, l'hypothèse continuant, l'humble comptoir de boue et de paille devenu une belle construction de pierres, voire de granit; car il y a du granit à Ségo, et ce n'est pas chose indifférente. Il faut maintenant la pourvoir de canons, de matériel et surtout d'une bonne garnison. *Si vis pacem, para bellum.*

» Première difficulté : Il faudrait que le roi du Ségo, défiant sans doute comme tous les nègres, ne prît pas ombrage et crainte de cet arsenal et de ces troupes transportées dans son propre pays.

» Rien de plus facile selon moi; et, pour Dieu! n'écoutons pas les nègres, qui sont de mauvais conseillers et des trembleurs incapables d'une conception hardie et d'une entreprise hasardeuse. J'écris cela parce qu'en voici deux qui hochent la tête d'une façon très-déconcertante pour quelqu'un qui aurait plus foi que moi en leur opinion.

» Rien de plus facile, par la raison très-péremptoire que le Ségo est un État malinkié, et qu'il est serré de près et convoité par le Massina, qui est un État foulh; par la raison aussi que les Malinkiés sont des mahométans peu dociles, et que les Foulhs, surtout ceux du Massina, sont de fougueux sectaires renouvelant aujourd'hui dans ce coin de l'Afrique le rôle des Arabes qui civilisaient autrefois cette région par le Coran et par le sabre.

» Le roi du Ségo est sans cesse menacé dans ses États par les Massiniens; je crois donc pouvoir affirmer qu'il sera tout à nous le jour où nous aurons pu le convaincre que nous voulons le protéger contre ses dangereux ennemis. Finalement, cette difficulté peut être résolue en prenant le soin d'envoyer à Ségo un agent assez habile pour gagner la confiance du chef, et assez éloquent pour lui faire entrevoir les périls qui le menacent aujourd'hui et l'immense secours que nous lui fournirions pour les conjurer.

» Deuxième difficulté : Il faudrait ou traverser avec un attirail de guerre le pays des Bambaras du Kaarta, et il est présumable qu'ils ne laisseraient pas volontiers circuler un pareil bagage chez eux ; ou prendre la route du Bambouk et du Foulhadou, dans laquelle nous rencontrerions des embarras d'un autre genre : des contrées montagneuses coupées de nombreuses ravines et d'accès difficile, du moins au dire des nègres.

» Ces embarras sont très-secondaires; car si le roi du Ségo ne donne pas son agrément à nos projets d'établissement dans son pays, il n'y aura pas à se préoccuper du transport d'un matériel et d'un personnel. Si, au contraire, il y consent, sans aucun doute il nous aidera

dans cette campagne, et il le peut parce qu'il est puissant; en outre, chose très-importante, il exècre, quoique Bambara ainsi que son peuple, les Bambaras du Kaarta de toute la haine que le cœur d'un esclave nègre peut garder contre son ancien maître nègre comme lui.

» Voilà ce qu'on peut appeler un concours de circonstances favorables dont peut tirer parti le plus médiocre des esprits.

» Jusqu'ici rien d'impossible. Reste à dire ce que nous mettrions dans cette forteresse française jetée en sentinelle perdue sur le grand fleuve du Soudan.

» Au Sénégal—mille fois pardon à ceux qui le régentent—on n'a rien bâti de solide, on n'a rien fait pour le lendemain. C'est grand'pitié de voir la population indigène aux prises avec l'ignorance, mais avec l'ignorance telle que nous ne pouvons pas la soupçonner, même au milieu de nos campagnes les plus attardées dans le mouvement intellectuel. Un pauvre collége, en butte aux violentes attaques d'une fraction de la population blanche, se soutient grâce au dévouement d'un prêtre indigène et à des subventions particulières. Qu'on critique le mode d'enseignement de ce collége, cela se peut concevoir; mais qu'on se ligue pour abattre par le ridicule une institution utile et qui ne coûte rien à la colonie, cela est inconcevable. Est-ce à dire que les habitants de Saint-Louis ne doivent jamais connaître les joies de l'esprit, et qu'il est de luxe pour eux de savoir le nom des chefs qui ont gouverné leurs pères et dans quelle partie du monde se trouve l'île qu'ils habitent? Il est vrai, et voyez quelle mansuétude! que ces impitoyables critiques veulent bien tolérer une école des frères, à la condition sans doute que l'enseignement ne franchira pas la lecture et l'écriture.

» Je songe ici avec amertume à ces vues étranges et aux décourageantes conséquences qu'elles entraînent pour l'administration du pays. Que faire, lorsqu'on se trouve constamment face à face avec une opposition systématique, passionnée toujours, rarement mûrie par la réflexion ou l'étude?

» Mais laissons le collége et l'école des frères; ce qui manque surtout à Saint-Louis, c'est une petite école des arts et métiers, si petite qu'elle soit, pourvu qu'elle ait pour annexes quelques-unes des principales usines à l'usage des grandes industries. A-t-on quelquefois examiné avec des vues d'avenir l'influence probable des enseignements d'une pareille école?

» Des écoles industrielles en Afrique! une éducation professionnelle donnée aux nègres! Comment n'a-t-on pas vu que l'avenir était là, et

que la civilisation par l'industrie valait cent fois, mille fois, la civilisation par le commerce, qu'on aime tant à préconiser? Ou bien a-t-on reculé devant les dépenses de ces établissements? Mais on a dépensé bien des millions pour poursuivre une chimère ou tout au moins un résultat incomplet! Tant qu'on n'aura pas dit que l'esclavage et ses effets ne méritent plus les sympathies de la France, je me croirai le droit de lui demander de l'argent pour arriver à la destruction du mal qu'elle combat depuis plus de trente ans.

» Mais, dira-t-on, maîtres et ouvriers formés à vos écoles industrielles suffiront-ils? — Non; je l'ai dit déjà, il faudra aussi des soldats, parce qu'il faut nous faire craindre si nous voulons être respectés; parce qu'il faut nous faire respecter si nous voulons être aimés; parce qu'enfin les barbares ne comprennent que la force. Et comme je considère que c'est l'Afrique qui doit fournir les instruments de sa régénération, ce qu'elle fera, j'en suis convaincu, lorsqu'elle aura été dotée d'une bonne organisation, c'est à l'Afrique que je demanderai des soldats, de même que je lui demande des ouvriers. Qu'on élève les sentiments des nègres; qu'on en fasse des hommes avant d'en faire des soldats; qu'on leur apprenne l'honneur avant de leur apprendre l'exercice.

» Mais, dira-t-on encore, maîtres, ouvriers et soldats noirs suffiront-ils? — Non; il faudra, pour les commander, des enfants de l'Europe, choisis parmi les plus dignes pour cette périlleuse mission, et je réponds qu'il s'en trouvera. Puis, au-dessus de cette foule, des hommes doux et humbles de cœur, dirigeant tous ces bras, conduisant toutes ces âmes vers un seul et même but, Dieu. Oh! qu'on peut faire de grandes choses avec ce nom!

» Voilà ce que nous mettrons dans notre établissement du Soudan.

» Je me suis souvent demandé, depuis que je chemine vers ce Niger aux destinées inconnues, pourquoi, grâce à notre pépinière d'ouvriers transplantée de Saint-Louis sur ses bords, nous ne concevrions pas l'espoir de voir un jour les eaux du fleuve africain porter un de ces rapides bateaux que les nègres, dans leur langage pittoresque, ont nommé le roi de la fumée (*bouroum sacar*), et qui donnerait si bien à ces contrées sauvages la vie qui leur manque aujourd'hui. Il n'y a là rien que de simple et de possible : on trouve à chaque pas, dans cette région du Soudan, du minerai de fer à riches filons transporté par les torrents qui l'arrachent au flanc des montagnes, et que les forgerons du pays ramassent, pour ainsi dire, à la porte de leurs cases. Le bois est abondant; les pierres ne manqueraient pas pour y bâtir

des hauts-fourneaux et des usines; les coquilles du fleuve, à défaut de calcaires, fourniraient la chaux. Ou bien encore, si tout cela paraissait impossible, qui empêcherait de conduire démontées la machine et les pièces d'un bateau en fer qu'on monterait sur les lieux?

» Plus je songe à ce qu'il y a de vraiment grand à réaliser à deux pas de nos obscures boutiques à guinée, et plus je me sens affligé de l'indifférence de ma nation.

» Oui, c'est une grosse question que l'occupation de l'Afrique centrale, et je ne sais pourquoi je crois toujours la France appelée à lui donner une solution heureuse. Les possessions de l'Algérie se développent et se consolident; il est intéressant de voir clair derrière l'Atlas, car, un jour ou l'autre, il peut s'y former des nuées exterminatrices. Nous n'aurons pas toujours cent mille soldats en Algérie. Et puis, ne faut-il pas surveiller cette puissance nouvelle, ces innombrables bandes de Foulhs qui remplissent l'Afrique centrale avec le dessein bien marqué de l'asservir à leur domination? Ne faut-il pas pouvoir donner l'éveil à nos compatriotes du nord si les hordes foulhas se dirigeaient vers eux en prêchant la guerre sainte avec la terrible ardeur des néophytes barbares?

» Il y a aussi quelque chose de bien humiliant pour un Français à voir le calme, l'impassibilité de sa patrie devant les efforts que fait l'Angleterre pour trouver une issue à la question d'Afrique, que Wilberforce posait déjà carrément plus de quarante ans avant nous.

» Cette noble France! mais ne se lassera-t-elle pas bientôt de son humilité (1)? La France pacifique, la France civilisatrice ne reprendra-t-elle pas un jour les drapeaux de la France conquérante? La gloire est à ceux qui bravent les périls. Jusqu'ici le clairon n'a sonné que le signal des combats, et les musiques guerrières n'ont poussé qu'au carnage et à la destruction. Le moment est proche peut-être où ils appelleront des légions nouvelles dont la mission sera de lier entre eux les continents inconnus et d'attaquer la barbarie dans ses derniers retranchements. Les hordes qui doivent conquérir sont prêtes; elles n'attendent qu'un signal, peut-être la voix d'un nouveau Pierre l'Ermite appelant sous l'étendard de la croix, non de puissants barons et de vaillants hommes d'armes pour frapper par la lance et l'épée, mais des hommes de paix, armés de charité et d'amour pour imposer le bonheur aux vaincus.

---

(1) Rappelons que cette note est prise en 1847.

» Un chemin de montagnes et un désert de sable séparent en Afrique le nord du Soudan. Des caravanes parties du nord traversent journellement cet espace, et ce sont elles qui concourent aux approvisionnements de Ségo, de Djenné, de Tombouktou, ce grand entrepôt du Soudan dont l'existence a cessé d'être un mystère depuis que notre compatriote, l'immortel Caillié, en a dévoilé les secrets. Pourquoi ces distances, aujourd'hui infranchissables, ne seraient-elles pas rapprochées dans l'avenir au moyen de ces voies modernes dont les grandes destinées ne se seront entièrement révélées que lorsqu'elles auront accompli le rapprochement des différentes races?

» Il est fâcheux que nous n'ayons pas un établissement au delta du Niger; il est fâcheux que nous ne possédions pas un coin de terre sur l'île de Fernando-Po, qui semble marquée par la nature pour servir de point de départ aux explorations du grand fleuve. Nous n'avons sur les côtes de Guinée qu'Assinée et Bassam, rivières ou plutôt fleuves qui peut-être se lient à la Quorra (1) par des ramifications inconnues. Il faudrait faire fouiller ces rivières et chercher un passage.

» Si nous parvenions à planter notre tente au Ségo et à transformer ses laizes de toile en murs de granit, nous serions bien près de transformer l'Afrique. Par l'industrie nous y ferions une révolution dont les effets seraient incalculables; par la religion nous y accomplirions des changements encore plus prodigieux; car les habitants ne tiennent au mahométisme que par les liens relâchés de la tradition, et les pratiques du culte ne réunissent dans chaque bourgade que quelques jeunes gens récemment sortis de l'école. Et quand bien même l'islamisme existerait au Ségo, posés comme nous y serions, non en oppresseurs, mais en sauveurs, où serait le danger?

» Avons-nous jamais songé à mettre franchement en présence le dogme chrétien et le dogme mahométan? Est-ce dans l'Algérie? Mais tout le monde sait que notre indifférence religieuse y est une cause de scandale, et que les sentiments de répulsion que nous inspirons aux indigènes tiennent particulièrement à notre irréligion. « Si encore, di-
» sent-ils, ils priaient leur Dieu; s'ils fréquentaient quelquefois leurs
» églises; mais ils n'y laissent aller que leurs femmes!... »

» A l'exception des Etats foulhs dont les peuples s'annoncent comme les régénérateurs de la foi, les haines religieuses ne sont pas à redou-

---

(1) C'est le nom donné par les indigènes au Ghiolibâ inférieur, le Niger de nos cartes.

ter dans les contrées centrales de l'Afrique. D'ailleurs, depuis les croisades et l'expulsion des Maures d'Espagne, les rancunes se sont bien apaisées, les haines se sont bien calmées.

» Au Ségo, il y a une aversion politique et religieuse pour les Massiniens, dont le drapeau porte conversion d'un côté et destruction de l'autre; de plus, il y a entre les deux peuples une haine de race, la haine des Foulhs et des Malinkiés. Les Massiniens sont tout-puissants; ils désolent et ravagent la contrée; autour d'eux leurs bandes ont soumis les populations tièdes et païennes, et les Bambaras du Ségo résistent; ils préfèrent la destruction. Que d'espoir dans cette résistance!... »

Cette note porte la date du 23 mai 1847. Deux jours après, mes espérances s'évanouissaient : j'étais arrêté par les Bambaras du Kaarta, au mépris de la foi promise, et interné au centre de leur pays.

II.

Que les escadres sont impuissantes pour arrêter la traite, et inutiles pour empêcher l'esclavage et le trafic intérieur des esclaves. — La mission de l'Europe chrétienne doit tendre à combattre l'esclavage.

Ce n'est pas une allégation erronée que d'affirmer qu'aujourd'hui l'Angleterre et la France sont convaincues de l'insuffisance des flottes pour arrêter la traite des noirs. On a, dans cette voie, tout tenté pour réussir.

D'abord restreintes à trois ou quatre bâtiments seulement, les forces navales de la France, à la suite des débats parlementaires de 1845 et de la convention qui vint les terminer, ont été portées à un effectif de vingt-six bâtiments. Mis en mouvement sous une habile direction, les navires s'échelonnèrent de côte en côte et de havre en havre; tantôt avec la voile, tantôt avec la vapeur, dont le secours, depuis longtemps réclamé, paraissait devoir produire des effets infaillibles pour saisir les négriers pris de calme, ils se dirigèrent sur toutes les lignes que pouvaient parcourir les navires de traite pour s'élever en haute mer.

La diplomatie ne fut pas étrangère à cette croisade contre les trafiquants d'esclaves : les cabinets de l'Europe adressèrent note sur note pour gagner à la cause de l'anéantissement de cet odieux trafic les cabinets retardataires.

L'or en outre tombait des mains des amiraux anglais et français pour acheter le concours des chefs nègres du littoral, et l'effet magique de riches présents sur ces souverains avides leur arrachait sans efforts de solennelles promesses.

Qu'on se demande maintenant le résultat de ce déploiement formidable de forces navales, de cette intervention des premières capacités diplomatiques des deux grandes puissances maritimes du globe, de ce concours d'idées ingénieuses, d'habileté, de dévouements pour appliquer les mesures commandées. Tout le monde le connaît : quelques milliers de malheureux Africains furent saisis et rendus à une vie d'esclavage quelquefois meilleure, mais aussi quelquefois pire que celle qui les attendait sur le sol du nouveau continent.

Voilà, certes, un résultat bien loin des prévisions que formaient les deux parlements lorsqu'ils votaient les fonds nécessaires à l'armement de leurs formidables escadres. « Mais, dira t-on, cela ne prouve-t-il pas que la terreur inspirée par la présence d'une flotte si nombreuse fut telle que les armateurs de ce commerce réprouvé cessèrent tout à coup leurs opérations? »

On pourrait presque répondre que ces armements, au contraire, augmentèrent par ces difficultés mêmes, et que, lutteurs audacieux, les armateurs négriers sacrifièrent, dans leurs calculs, une partie des bâtiments qu'ils expédiaient pour assurer avec plus de certitude le retour des autres (1). Les constructeurs américains trouvèrent aussi dans cette coercition nouvelle un stimulant plus vif pour donner à leurs navires toutes les qualités susceptibles d'accroître la rapidité déjà considérable de leur marche. Enfin des spéculateurs, mieux avisés peut-être, se décidèrent à n'expédier à la côte d'Afrique que des navires sans valeur et sans qualités nautiques, espérant par ce stratagème détourner le soupçon et endormir la vigilance.

En résumé, plus de cinquante mille Africains, trompant la surveillance

---

(1) La capture de trois négriers sur quatre n'empêche pas les expéditeurs de couvrir leurs frais ; la prise d'un négrier sur deux produit un bénéfice qui dépasse 140 0/0 ; la réussite d'une expédition donne un profit de près de 300 0/0. (*Commerce et traite des noirs*, par M. Bouët-Willaumez, p. 218.)

de nos croiseurs, parvinrent chaque année sur les côtes d'Amérique, et deux mille à peine furent repris.

Quelque surprise que ce résultat ait pu causer à ceux qui avaient si bien auguré du succès de leurs moyens, il était prévu, il était même annoncé par un des hommes les plus compétents en cette matière, par le capitaine de vaisseau Bouët-Willaumez (1).

Et comment pouvait-on réussir dans cette entreprise, quand on avait contre soi des difficultés du genre de celles-ci :

L'immense étendue des côtes à surveiller, qui n'est pas de moins de 1,200 lieues;

La multiplicité ou plutôt l'éparpillement calculé des foyers de traite;

La situation de ceux-ci dans des endroits inaccessibles aux expéditions armées qu'auraient pu faire les croiseurs;

La facilité laissée aux bâtiments de paraître à la côte avec des papiers en règle et comme s'ils voulaient se livrer à un trafic licite, et tout à coup de se transformer en négriers armés, équipés et chargés de leur cargaison humaine, grâce au concours des nombreux courtiers de traite espagnols, portugais et brésiliens établis sur la côte;

L'obligation faite aux croiseurs de se tenir, pour ne pas donner l'éveil, constamment hors de vue de terre durant le jour, par conséquent de ne pas surveiller la côte. L'expérience avait, en effet, démontré que la présence d'un croiseur sur un point faisait bien avorter une expédition sur ce point même, mais amenait presque toujours le succès, sur d'autres points, d'expéditions toutes préparées qui n'attendaient que le signal convenu pour lever l'ancre (2);

La protection accordée aux négriers par les autorités espagnoles et brésiliennes, et leur coopération intéressée au débarquement des cargaisons d'esclaves dans l'île de Cuba ou sur les côtes du Brésil;

Le privilége, enfin, dont jouissaient les négriers couverts du pavillon brésilien d'échapper à l'application des pénalités rigoureuses édictées contre la piraterie, crime auquel tous les États, le Brésil excepté, ont assimilé les faits de traite.

---

(1) « Que le système des croisières est impuissant à supprimer complétement le trafic des noirs, vu la multiplicité des points où l'on incarcère et embarque ces derniers à bord des négriers. » (Même ouvrage, p. 227.)

(2) Les courtiers de traite allument des feux pour indiquer la présence du croiseur. C'est le signal donné aux autres courtiers pour expédier les navires prêts à prendre la mer. (Voir, pour les détails concernant la traite, l'ouvrage déjà cité de M. Bouët-Willaumez.)

Ce refus du Brésil constitue l'une des causes fondamentales de l'impuissance de nos efforts pour réprimer le trafic des esclaves. Il a eu pour conséquences de faire choisir le pavillon brésilien pour couvrir les opérations de traite de presque tous les pays, et, par suite, de consacrer, par des acquittements forcés, l'impunité des négriers.

Dès lors fut jugée la répression de la traite par le concours des forces navales et par l'assistance, chèrement achetée et souvent illusoire, des chefs nègres de la côte.

Ainsi, l'expérience l'a prouvé et l'opinion des hommes compétents est d'accord sur ce point avec l'expérience, l'abolition complète de la traite ne peut être accomplie par la seule coopération des croiseurs Mais il est certain que cet odieux commerce cessera le jour où tous les États qui ont maintenu le travail des esclaves dans leurs possessions, se seront réunis pour proscrire de leurs rivages les navires qu'ils reçoivent aujourd'hui.

Cela est donc de toute évidence : dès que les traitants ne trouveront plus à vendre leur cargaison, ils n'iront plus s'exposer à des dangers pour l'embarquer; il n'est pas moins évident que les escadres, fussent-elles cent fois plus nombreuses, ne peuvent rien pour un pareil résultat.

Supposons à présent cet accord des puissances; supposons que sur toutes les côtes du Brésil, sur toutes les côtes des États méridionaux de l'Union, dans l'île de Cuba, sur le globe entier, en un mot, les autorités, fermes et incorruptibles, s'emparent des marchands et les traitent en pirates; que va-t-il arriver? Ce succès si ardemment désiré produira-t-il humainement et religieusement le bien qu'on attendait?

C'est sous cet aspect que nous allons examiner la question. On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur cette matière; on pourrait même dire que le sujet est épuisé tant il a été traité. Les faits, variés à l'infini, abondent en outre sur les tortures infligées aux esclaves dans les trois phases qui précèdent leur installation à la glèbe : la marche à la côte, le séjour dans les cabanons avant l'embarquement, la traversée.

Il y a, je l'admets, des exagérations dans beaucoup de récits; mais tous les voyageurs s'accordent sur ce point : c'est que les esclaves, dans la marche à la côte, supportent les traitements les plus cruels et jalonnent de leurs ossements les routes qu'on leur fait parcourir. Mungo-Park, Falconbridge, Riley, Burckhard, Gray, Denham, Caillié, tous viennent témoigner des souffrances et des supplices des esclaves.

M. Bouët-Willaumez décrit également, avec d'affreux détails, les horreurs de la faim endurées par les captifs dont l'embarquement est retardé ou éprouve des difficultés. On a parlé aussi, il n'y a pas longtemps, et ce fait n'a pas été démenti, d'une coffle de mille cinq cents malheureux massacrés sur la côte par leurs conducteurs, qui avaient trouvé le marché fermé.

On peut donc avancer, aidé de faits antérieurs parfaitement avérés, aidé aussi de déductions rigoureuses ressortant manifestement de la connaissance des mœurs africaines, que la fermeture des nombreux marchés d'esclaves existant aujourd'hui aux côtes d'Afrique sera, pour ceux-là mêmes que nous voulons protéger, l'occasion de nouveaux supplices et de nouvelles tortures.

Ce ne sera là qu'une transition, dira-t-on, et pour un petit mal nous réaliserons un si grand bien, que malgré nos sympathies pour les malheureux qui souffriront, qui périront même par suite de cette mesure, nous n'hésitons pas à vouloir son application immédiate.

Il n'y a rien à répondre à cela; c'est exact. La traite fermée, il y aura moins de guerres sur la côte d'Afrique; il y aura des nations entières qui subiront une transformation utile et qui chercheront dans les travaux agricoles ou dans les occupations d'un commerce licite une compensation à la perte des profits immoraux qu'elles s'étaient si bien accoutumées à réaliser.

Par ce moyen la traite sera détruite sur le littoral, et si, de temps à autre, la joie de ceux qui auront mis la dernière main à cette réforme est un instant gâtée par de pénibles récits, tels par exemple que l'horrible fin d'une caravane d'esclaves venant des contrées centrales, ce sentiment de passagère pitié disparaîtra bientôt, car on pourra se dire que de plus grands maux ont été conjurés.

Voilà pour la côte d'Afrique. Peu à peu les conducteurs de coffles de l'intérieur oublieront le chemin qui mène à la côte, et notre quiétude, à nous Européens philanthropes, ne sera plus troublée, même par la pensée que de pareilles horreurs pourront encore être commises.

Nous aurons, en un mot, qu'on me permette cette comparaison, traité les esclaves africains en les refoulant au centre de leur continent, sous prétexte de les soustraire à un danger qui les menace, comme des naufragés que l'on repousserait d'un rivage où ils seraient parvenus après mille dangers de mort, sous prétexte qu'en les sauvant on encouragerait les naufrages.

N'y a-t-il pas, en effet, une confusion dont on ne se rend pas bien

compte entre la traite des esclaves et l'esclavage ; entre la traite accomplie par les Européens et la traite active, incessante, accomplie par les naturels ? La traite des nègres par les blancs peut devenir un moyen de moralisation pour les esclaves mêmes (1). En la supprimant, que fait-on en faveur de l'esclavage, sinon de se priver d'une ressource qui, habilement utilisée, pourrait produire d'heureux, de merveilleux effets ? Et la traite des nègres par les nègres, et la marche au désert, et la marche à travers des contrées arides, sans vivres et sans eau, et l'esclavage enfin, que fait-on pour l'attaquer, et où sont nos armes pour le combattre ?

Evidemment nous avons confondu la cause et l'effet; nous nous sommes émus à la vue des scènes d'horreur qui frappaient nos regards; nous avons été indignés de voir des hommes de notre race, élevés comme nous dans les principes de la véritable fraternité, accepter la honteuse mission de trafiquer de leurs semblables. Oui cela est affreux, cela mérite toutes les colères d'un grand peuple; il faut flétrir, il faut châtier les marchands d'esclaves, âmes viles et cœurs lâches ; il faut relever la malheureuse race noire de la réprobation qui pèse sur elle dans nos possessions coloniales ! Mais est-ce tout ? Cet acte de police accompli, cette discipline introduite, ce retour à la saine morale effectué, ne reste-t-il plus rien ?

Il reste des prisonniers qu'on tuera peut-être quand on n'aura pas, en les vendant, la certitude de faire de riches profits; il reste des hommes, des femmes, des enfants, tour à tour instruments de travail, de fortune, de conquête et de rapine; il reste l'homme-monnaie et l'homme-marchandise, coté sur les bazars des cités commerçantes de l'Afrique intérieure, comme nous cotons la piastre d'Espagne, le talari d'Autriche, le sucre et le café dans nos places maritimes; il reste des esclaves chargés de fers ; il reste de terribles misères, des tortures affreuses, misères et tortures que nous cachent les distances qui séparent les points de la côte où nos navires abordent des vastes contrées de l'intérieur.

Tel est l'état de la question. Il y a à distinguer entre l'esclavage et la traite des esclaves, entre la traite des nègres par les Européens et la traite des noirs par les noirs, la pire de toutes, la plus horrible.

(1) En faisant racheter les esclaves par des agents du gouvernement, et en considérant ces esclaves rachetés comme des travailleurs libres et salariés, soumis seulement à une discipline, qu'on pourrait rendre à la fois paternelle et sévère.

Est-il besoin de plus longs raisonnements pour conclure que lors même que nous serions parvenus par des moyens perfectionnés à empêcher le transport des nègres en Amérique; lors même que nous aurions réussi à faire de nos esclaves émancipés des hommes laborieux, sobres, dévoués au gouvernement qui leur a donné la liberté, nous n'aurions absolument rien fait en faveur des nègres du continent africain et contre l'esclavage qui les avilit et les détruit?

On vient de le voir, ce ne sont plus de fortes frégates montrant leurs deux rangs de canons, des corvettes, des bricks, des vapeurs se jouant des calmes et des vents contraires, qu'il faut pour combattre l'esclavage; ce ne sont plus des notes diplomatiques, œuvre dont s'énorgueillissaient les hommes d'État les plus considérables; ce ne sont plus des traités passés sur les lieux, simples et dignes, forts de logique et de raison, comme les marins qui les signaient.

Ce qu'il faut, c'est la voix pacifique du prêtre chrétien, c'est sa parole douce et persuasive, écoutée avec respect dans les bourgades africaines; il faut des hommes dévoués, des hommes de bonne volonté, des travailleurs de toutes les professions, pour accomplir ce périlleux apostolat. Il faut aller dire aux Africains que la fraternité évangélique, basée sur le travail et l'amour de son semblable, doit être substituée à l'antagonisme qui a la guerre pour moyen et l'esclavage pour fin; il faut leur apprendre que le travail de l'homme est une source de richesses toujours jaillissante, et que le prix qu'ils obtiennent en le vendant ne donne qu'une satisfaction d'un jour à leurs joies grossières.

III.

Les Français ne sont pas colonisateurs, mais ils sont entreprenants et enthousiastes quand on s'adresse à leurs sentiments généreux et à leurs souvenirs de gloire nationale. — Compter sur ces sentiments pour tenter une entreprise sur l'Afrique, et poser pour fin l'extinction de l'esclavage et la réforme intellectuelle et religieuse des peuples nègres, et pour moyens une nouvelle constitution de la colonie dans l'ordre religieux et politique, commercial et industriel.

Rien n'est plus commun aujourd'hui qu'une théorie, et nous en savons long sur ce chapitre; mais s'il est aisé de présenter sous ce nom le produit de rêveries plus ou moins séduisantes, plus ou moins réalisables, il est toujours difficile d'exposer un plan sérieux d'organisation applicable à un pays que l'opinion semble avoir condamné à n'être rien.

Les essais de colonisation ont rarement réussi sous la direction de nos compatriotes. C'est là une de ces vérités qui ajoutent aux difficultés de l'œuvre à entreprendre et diminuent la confiance dans la possibilité de sa réalisation.

Oui, les Français n'ont pas le génie de la colonisation; mais, en revanche, ils possèdent, aussi puissant qu'aucun autre peuple de l'Europe, le génie des grandes choses. Que l'imagination du Français embrasse un sujet qui prête au grandiose, et à l'instant son énergie s'éveille, son ardeur ne connaît plus d'obstacles. Avide de renommée, avide surtout de gloire, il supportera sans se plaindre les fatigues les plus rudes, les dangers les plus grands;. il entreprendra les travaux les plus gigantesques, les œuvres les plus audacieuses. En un mot, calme et indifférent pour acquérir de la fortune, il se passionnera, il montrera un courage héroïque pour acquérir de la gloire.

Les causes de l'insuccès de nos tentatives de colonisation sont aujourd'hui connues :

C'est d'abord parce que nous avons un beau ciel, un doux climat, des terres fécondes, des sites admirables, choses que n'ont pas toujours les habitants du nord et de l'est de l'Europe, nos maîtres en colonisation.

C'est aussi parce que nous n'avons ni patience, ni persévérance, ni audace dans les entreprises où l'argent est à la fois le moyen et la fin; parce que notre imagination est trop riche, trop ardente pour s'absorber dans de froides opérations de calcul.

C'est encore parce qu'il y a en France peu de grands capitalistes, et que ceux-ci, affranchis de toute concurrence, trouvent un emploi sûr à leurs fonds, avec certitude de riches aubaines, soit dans les grands travaux qui s'exécutent en Europe, soit dans des spéculations industrielles ou commerciales qui peuvent s'accomplir sans quitter le foyer domestique.

C'est enfin parce que le goût du petit industrialisme, quoi qu'on ait pu tenter pour le mettre en honneur parmi nous, n'a jamais saisi, en dehors des hommes spéciaux qui se plaçaient à la tête de l'entreprise, que des esprits paresseux pour les affaires et incapables d'apporter la moindre lumière pour les conduire à bien.

Ainsi les essais de colonisation faits de nos jours n'ont eu aucun résultat avantageux, parce que, en thèse générale, nous aimons trop notre pays pour l'abandonner, et que ceux de nos compatriotes qui vont chercher fortune par delà les mers n'apportent d'ordinaire avec eux que leur tête dont ils se servent beaucoup, leurs bras dont ils se servent peu, et le désir de réussir le plus vite possible.

Laissons donc l'intérêt matériel, véhicule vulgaire des émigrations lointaines, trop faible en France pour jeter les enfants de ce beau pays

dans des voies périlleuses hors de ses riantes campagnes et de ses riches cités où surabondent les merveilles du goût et des arts; et, au lieu de leur parler de l'or qu'ils gagneront, parlons-leur du respect, disons-leur l'admiration qui s'attacheront à ceux qui auront mis la main à cette grande entreprise que Dieu semble avoir réservée à notre génération pour l'immortaliser.

L'or, d'ailleurs, n'est pas absolument inséparable de la gloire, car l'or est nécessaire à l'homme, et s'il ne faut pas tout subordonner dans la vie à cet agent essentiel du bonheur complet, il ne faut pas non plus le frapper d'anathème; mais, précisément, parce que les Français qui cherchent la fortune en s'imposant des sacrifices, se hâtent dans la réalisation de leurs espérances, ils réussissent rarement à posséder l'objet de leur convoitise.

N'est-ce pas là comme une révélation qu'il y a autre chose dans nos destinées nationales? N'est-ce pas aussi l'explication de l'insuccès presque exclusivement réservé à nos tentatives colonisatrices?

« C'est toujours l'impatience de gagner qui nous fait perdre, » disait Louis XIV.

Les idées généreuses, les sentiments chevaleresques sont donc les traits saillants du caractère de notre nation. Plus ou moins apparents, plus ou moins émoussés par une éducation contre nature, ils existent. Voilà ce qu'en dépit de certains regrets qu'il est aujourd'hui permis d'exprimer à haute voix, l'histoire des Français a montré dans tous les temps et sous tous les régimes. Les qualités qui font les preux ne sont pas celles qui font les favoris de la fortune. Sachons donc nous consoler d'un lot qui, pour ne pas être du goût de tous, n'en est pas moins, nous aimons à le croire, du goût d'un très-grand nombre; et examinons s'il ne serait pas possible de donner satisfaction à la gloire d'abord et au lucre ensuite, de telle sorte que chacun, selon son penchant, puisse concourir à l'œuvre.

Nous disons à la gloire d'abord, et c'est avec orgueil. Oui, la France sera toujours le pays des grandes choses, et les grandes choses ne s'accomplissent pas avec l'intérêt personnel pour mobile. Quelque petite, quelque misérable qu'aient voulu la faire les systèmes politiques, jamais la France ne sera vénale, jamais les Français n'adoreront le veau d'or; jamais, malgré le triste courage de quelques hommes sortis des révolutions et qui emploient leur talent à vanter l'égoïsme et les passions cupides, jamais la France n'abdiquera son passé glorieux; jamais elle ne se fera l'écho de ces hommes, eussent-ils, comme ils l'ont eue,

comme ils l'ont encore, la tribune parlementaire pour chaire de leurs déplorables enseignements (1).

Oui, et soyons-en fiers, la France tient toujours son glaive et ses trésors au service des nobles causes ; elle garde pour devise : *Honneur et patrie !* et si, entraînée un instant hors de ses voies par une parole saisissante et perfide, par une plume habile et mercenaire, elle semble vouloir sacrifier son honneur à son intérêt, elle se relève bientôt pour faire justice de ces prédications funestes.

Sans ce sentiment de sa propre dignité, sauvegarde de l'honneur du pays, n'eût-on pas depuis longtemps abandonné l'Algérie, cette belle conquête d'une dynastie emportée dans un tourbillon révolutionnaire, conquête si éminemment glorieuse pour la France, que le grand conquérant de notre siècle, Napoléon Ier, en aurait été fier ? Combien de fois cette honteuse proposition d'abandon, rendue plus honteuse encore sous la menace de l'Angleterre, a-t-elle retenti à la tribune nationale ?

Comme l'Algérie le Sénégal est en Afrique, comme l'Algérie le Sénégal a un avenir. Frère et sœur, ils attendent de la sollicitude maternelle une existence meilleure. Quoique séparés par un désert de 300 lieues, leurs intérêts ont plus d'un rapport, plus d'un point de connexion. A l'Algérie encore la gloire militaire, encore le clairon des combats, précurseur de la charrue pacifique et de l'usine que la vapeur fait marcher. Au Sénégal, ou, pour parler un langage plus exact, à l'Afrique de l'occident, peu de bruit de guerre, mais des soins plus tendres, une parole sage, un enseignement pratique devançant aussi l'ère de l'industrie et de l'agriculture. Aux peuples des deux Afriques une régénération religieuse.

Le Sénégal n'est pas connu. On ignore trop que ce beau fleuve a 200 lieues de parcours et qu'il donne accès au cœur du continent ; on ignore trop qu'il y a du bien, beaucoup de bien à faire dans cette vaste partie de notre globe si bien gardée par la barbarie contre les investigations de l'homme civilisé. Le Sénégal est une voie tout ouverte et qui peut aussi conduire à la gloire, à la gloire qui fonde, à la gloire qui régénère.

Nous avons vu les sacrifices faits par la France pour abolir la traite des nègres ; nous avons vu que ces sacrifices n'avaient pas produit les

(1) Pour ne pas faire un remaniement général de ce travail, qui lui eût enlevé son opportunité, nous sommes forcé de rappeler fréquemment qu'il a été écrit en 1848, et que les notes qui ont servi à le composer ont été prises en 1846 et 1847.

résultats qu'on en espérait, et qu'en définitive ils n'avaient eu d'autre effet que de grever chaque année le trésor public de sommes considérables.

Nous demandons que la France continue quelques années encore les sacrifices auxquels elle s'est jusqu'à présent prêtée avec un si louable désintéressement; mais qu'au lieu de consacrer ses millions à la poursuite d'un succès impossible, elle reporte sur l'établissement du Sénégal une partie des fonds qui servent à payer, dans l'état de choses actuel, les frais d'entretien de sa croisière, qui pourrait facilement être réduite à la moitié du chiffre de ses bâtiments (1).

Grâce à cette subvention qui n'ajouterait rien aux dépenses du Trésor, le Sénégal pourrait dès demain recevoir une autre organisation, et il faudrait être bien malheureusement inspiré pour qu'elle ne tournât pas à l'avantage des intérêts positifs de l'industrie et du commerce, en même temps qu'aux intérêts supérieurs de la morale et à l'amélioration du sort du peuple noir.

L'œuvre finale que nous proposons aux méditations des hommes qui ont conservé le sentiment de la grandeur nationale dans toute sa pureté, est donc l'extinction de l'esclavage en Afrique et l'amélioration intellectuelle et religieuse du peuple nègre. Les moyens pratiques consisteraient dans la réforme commerciale et politique de nos établissements du Sénégal, la création de l'industrie et la formation d'un lien religieux avec les populations aborigènes.

---

(1) Cette réduction a eu lieu, mais le budget du Sénégal en a peu profité.

IV.

Du commerce. — Division en deux régimes : le commerce libre et le commerce réservé. — La suppression des escales, première conséquence de la liberté commerciale, porterait les habitants à se fixer dans le fleuve; les suites probables de cette occupation seraient de faire naître le goût de l'horticulture, impossible aujourd'hui à cause de la stérilité absolue de l'île de Saint-Louis. — Réponse à l'allégation généralement admise sur l'impossibilité où sont les Européens de vivre sous le climat du Sénégal.

Dans la première partie de ces études, nous terminions par une antithèse la comparaison des deux régimes commerciaux entre lesquels on a constamment marché au Sénégal sans oser franchement recourir à l'un ou à l'autre :

Au commerce qui peut recevoir de l'expansion, disions-nous, et qui a besoin, pour fonctionner, d'un milieu convenablement préparé, *privilége exclusif* jusqu'à *complète organisation*. Au commerce dont l'importance *ne comporte pas d'organisation* ou dont le développement n'est pas possible, *liberté complète et absolue*.

C'était dire que nous ne reconnaissions pas à l'antagonisme individuel, en d'autres termes, à la concurrence commerciale, la puissance de créer des établissements préparatoires, de fournir les instruments de travail, en un mot, de faire les avances de fonds nécessaires pour

monter une entreprise qui, pour conditions de prospérité, devait nécessairement avoir de vastes proportions.

C'était aussi provoquer une révolution radicale dans les mœurs commerciales du Sénégal, et proclamer implicitement l'avénement de l'ère industrielle, supérieure et antérieure à l'ère commerciale, dans tous les lieux de la terre, civilisés ou barbares, qui ont suivi un mouvement naturel de développement.

L'application de ce principe à effet contraire consiste à établir entre le commerce libre et le commerce réservé une barrière dont on pourrait déterminer ultérieurement la position. Provisoirement, et en attendant que cette question ait été bien étudiée, je désignerai le marigot de N'ghérer, limite du Fouta et du Galam, comme le lieu le plus convenable pour placer cette barrière.

Il en résulte que le commerce libre s'exercerait, sur le fleuve, depuis la barre jusqu'au marigot de N'ghérer, c'est-à-dire dans une étendue de 150 lieues environ; et que le commerce réservé commencerait à partir de ce point et s'étendrait dans le haut pays aussi loin que le conduiraient le génie et l'habileté des agents chargés de sa direction.

Par commerce libre j'entends un commerce dégagé de toute entrave, de toute réglementation susceptible d'arrêter la libre conception et la libre exécution des entreprises individuelles. Il s'ensuit qu'il n'y aurait plus d'escales, plus de corporations de traitants, et que chacun irait établir où bon lui semblerait le siége de ses opérations de traite.

La conséquence la plus directe de cette réforme serait que les habitants de Saint-Louis, poussés par les nécessités de leur situation nouvelle, tenteraient de rapprocher leurs demeures des lieux traditionnellement consacrés à l'échange des gommes, afin de concourir à la traite sans l'intermédiaire de la corporation des traitants, ce qui leur est aujourd'hui complétement interdit.

Or, comme malgré les charmes de l'escale, malgré les divertissements sans nombre qu'on y rencontre, malgré le *comfort* qu'on peut s'accorder et qu'on s'accorde à bord, une maison aérée, spacieuse et entourée de quelques bouquets de verdure est toujours préférable à un bâtiment, il pourrait fort bien advenir qu'un désir d'être mieux, un calcul, un caprice, déterminât quelques négociants à abandonner pour des bords plus riants leur île aride et désolée.

Une fois le mouvement donné, le reste irait de soi. Il y a plus d'une riche et populeuse cité dont la fondation n'a pas eu de raison plus plausible.

Je mets les plus grandes espérances dans la création d'une ville dans l'intérieur du fleuve. Ce serait le meilleur moyen de relever le Sénégal de la réprobation presque universelle qui pèse aujourd'hui sur son nom ; ce serait encore le meilleur moyen de rendre la colonisation non-seulement possible, mais nécessaire et attrayante. J'entends par colonisation l'établissement de la famille européenne, à titre de propriétaire du sol, dans certaines parties du continent; mais je n'entends pas que le refoulement ou la destruction des indigènes devienne jamais la conséquence de cet établissement. Ailleurs je m'expliquerai d'une manière plus complète.

Avant de se fixer dans un pays, on suppute nécessairement les avantages personnels qu'on en retirera, les ressources qu'on y rencontrera, les agréments qu'on y trouvera. On compare la nouvelle demeure qu'on va se donner à celle qu'on va abandonner, et, à moins de nécessités impérieuses, on ne se détermine qu'à bon escient.

A Saint-Louis l'agrément est une dérision; l'intérêt exclusivement commercial ne dit rien à l'esprit d'entreprise; l'aspect général des lieux ne dit rien à l'imagination, qui cherche en vain des arbres, de la terre, des prairies, des montagnes, des sites, pour y construire quelque demeure fantastique qui console de la réalité; les ressources, nous les avons déjà fait connaître, en tant que pouvant adoucir l'existence matérielle et apaiser les regrets de la patrie, elles sont absolument nulles.

Assurément il faut être bien abandonné de Dieu et des hommes pour aller planter sa tente dans un pareil pays.

Mais il n'en serait plus ainsi s'il s'agissait de s'établir sur un continent, sur un continent que l'on peut dire vierge de toute exploitation intelligente, et qui donne aujourd'hui, avec abondance et presque sans culture, tous les produits nécessaires à la vie de ses possesseurs.

Si les émigrants de France trouvaient au Sénégal les ressources agricoles et horticoles de leur pays; s'ils y possédaient des maisons de campagne; s'il y existait des routes conduisant à de jolis sites, à des fermes, à des villages; si ces routes étaient parcourues par des voitures, par des chevaux, ils ressentiraient moins vivement les chagrins et les ennuis de l'absence, et la comparaison avec la terre natale serait pour eux moins amère.

Qui n'a éprouvé, à Saint-Louis, un serrement de cœur en regardant, de la pointe du Nord, cet horizon terne où l'œil distingue péniblement des herbes flétries et le sombre feuillage de quelque manglier rachi-

tique placé comme un regret sur les rives silencieuses du fleuve? Qui n'a rêvé de quelque pont joignant la butte de sable où nos soldats posent leur cible avec cette île de Lamsar, si pauvre de végétation? Pont ou bac, se dit-on douloureusement, si l'on pouvait au moins sortir de cette île qui n'a pas 1,500 mètres! si l'on pouvait porter ses pas ailleurs! N'importe ce que l'on trouverait ensuite, pourvu qu'on laissât cet immuable et attristant point de vue !

Les plus grands délassements de Saint-Louis sont aujourd'hui des repas d'hommes qui commencent le matin et finissent à la nuit; on y mange, on y boit, on y fume. Il y a ensuite l'inévitable promenade de la pointe du Nord, suivie de la promenade sur la place du Gouvernement, puis sur la place de l'Église, d'où l'on se sépare pour gagner sa demeure quand passe la retraite de la garnison. Viennent aussi, et c'est fort à la mode, les courses à cheval à travers rues, sans s'inquiéter d'écraser les enfants et de montrer, vingt fois dans une heure, ses grâces équestres aux mêmes nègres et aux mêmes négresses.

En vérité, en vérité, qui se lamenterait en perdant un pareil bonheur ne mérite pas d'être plaint!

« Eh bien! soit, me dit-on, Saint-Louis est un séjour horrible; mais où placerez-vous votre ville? Ne savez-vous pas que le climat du fleuve est affreusement malsain, et que les Foulhs du Fouta (car c'est sans doute à ce pays que vous songez) ne voudront jamais permettre que nous nous établissions sur leurs terres? »

La réponse est facile. Oui, c'est au Fouta que je songe, parce que c'est le seul pays du fleuve qui promette des chances de succès à un établissement. L'opposition des Foulhs! mais depuis trente ans on parle d'exterminer ces voisins intraitables qui nous ont causé plus de pertes en entravant notre commerce et en neutralisant notre influence que n'eussent coûté quatre expéditions pour les chasser des bords du Sénégal!

Que nous continuions à demeurer à Saint-Louis ou que nous formions un établissement dans le fleuve, il faudra bien un jour ou l'autre arriver à l'accomplissement de ces terribles menaces que nous adressons depuis si longtemps aux gens du Fouta. Si c'était pour prendre possession, moyennant indemnité bien entendu, car il faut être juste avant tout, d'un des jolis districts de leur pays, cette démonstration armée aurait un sens et un but. Dans le cas contraire, ce ne serait qu'une mauvaise action, le châtiment d'une faute pardonnée; car, quoi qu'ils puissent tenter et exécuter contre nous, les nécessités de notre

commerce et la difficulté de frapper à propos un coup décisif nous ont fait jusqu'ici une loi de ne jamais rompre ouvertement avec eux.

Ce n'est d'ailleurs raisonner que sur une hypothèse. Rien en effet ne peut donner la certitude que les Foulhs ne consentiraient pas à nous céder la propriété d'une portion de leur territoire. Peut-être me trompé-je; mais il me semble que si on leur présentait bien résolument une bourse et un sabre, ils prendraient la bourse et nous laisseraient en échange de beaux terrains.

J'ai beaucoup entendu parler de l'île à Morphil, mais je ne la connais pas assez pour partager l'admiration qu'elle inspire à ceux qui l'ont visitée. Je sais seulement que cette île, qui a plus de 40 lieues de longueur, forme la partie la plus riche et la plus étendue de la principale province du Fouta, et que ses terres sont excellentes. Ce serait donc une position parfaite à prendre, et je doute que nous puissions mieux rencontrer.

Reste le climat, qui fournit aux indifférents et aux hommes à convictions d'emprunt un argument toujours puissant. Au Sénégal, c'est-à-dire à Saint-Louis, il y a des fièvres, des dyssenteries, des hépatites. Chaque saison de pluie vient enlever quelques-uns de ses membres à la population blanche déjà si peu nombreuse, et la quantité s'augmenterait peut-être si cette population abandonnait l'île de Saint-Louis, rafraîchie par la brise de mer, pour les rives du fleuve où se font mieux sentir, et souvent sans abri, les brûlantes raffales du vent d'est. Je pose la question d'une manière générale et particulière tout à la fois; c'est le moyen de mieux y répondre.

Voici pour ce qui concerne le climat de Saint-Louis : le chiffre de la mortalité est moindre dans cette colonie que dans toutes les autres, et si l'on voulait en faire consciencieusement le nécrologe, on trouverait que des imprudences, un défaut de précautions hygiéniques, et surtout l'intempérance engendrée presque toujours par l'ennui, rendent, chaque année, bien petite la part du climat.

Quant à ce qui est du fleuve en particulier, à une certaine distance de la mer, et de l'espèce de terreur qui s'attache aux voyages qu'on y entreprend, voici ce qu'on peut dire : il y a sans doute des personnes qui ont succombé à l'influence toute saisissante de ce climat capricieux et perfide; mais il y en a beaucoup plus qui ont résidé, même longtemps, dans l'intérieur, et qui n'ont jamais éprouvé que de légères indispositions. La seule localité où l'on ait pu faire avec suite des observations hygiéniques est Bakel; et cette localité, par sa situation topographique, se

trouve dans des conditions si anormales, que les observations qui s'y rapportent ne peuvent en aucune façon être considérées comme concluantes pour le fleuve en général.

Il conviendrait, au reste, préalablement à toute entreprise sur l'occupation du pays, de faire étudier avec soin l'hygiène et la thérapeutique du fleuve. Il en résulterait vraisemblablement des résultats tout différents de ceux que d'injustes préventions ont déduites de faits particuliers, toujours trop nombreux, je le sais.

Dans une pareille question, on me permettra d'avoir une opinion; car, sans parler de mon séjour à l'escale des Darmankours et au poste militaire de Richard-Toll que j'ai eu successivement l'honneur de commander en 1843, j'ai passé plus de deux ans en marche au milieu de l'Afrique, sous le soleil, couchant en plein vent, mal nourri et souvent pas du tout. J'ai été malade, j'ai eu des fièvres violentes, je les ai encore quelquefois et vraisemblablement je les conserverai longtemps. Eh bien! je dirai avec une conviction profonde, qu'on peut prévenir le plus grand nombre de ces maladies en portant constamment de la flanelle sur la peau, en usant avec une extrême modération des boissons alcooliques, surtout de l'absinthe; enfin, en s'appliquant de larges vésicatoires quand les fièvres résistent à l'emploi du sulfate de quinine, *dont il ne faut pas abuser*. C'est le régime que j'ai suivi, et je m'en suis si bien trouvé que, malgré la fièvre qui ne m'a presque pas quitté, je ne suis jamais resté plus de quatre jours sans écrire mon journal.

Voilà un fait. Je regrette d'avoir été obligé de parler de moi pour le faire connaître.

Il y a, au surplus, une réponse toute décisive à l'adresse des personnes qui veulent absolument prétendre que la nature du climat est un obstacle insurmontable à l'occupation du pays : c'est que le climat des Antilles est mille fois plus dangereux que celui du Sénégal, et que les Antilles ont aujourd'hui des habitants. Le peuplement de ces îles s'explique par le charme du pays. Lorsque le Sénégal aura de même ses routes, ses jardins, ses maisons de campagne, on n'aura aucune bonne raison pour le délaisser; car l'homme est fait de telle sorte qu'il craint moins la mort que l'ennui.

Je ne suis pas médecin; mais il me semble qu'il n'y a de vraiment terribles que les maladies comme la fièvre jaune et le choléra, dont l'effet foudroyant déroute la science et dont la cause est encore inconnue. Parmi les maladies endémiques du Sénégal, une seule, la fièvre,

échappe aux prévisions de l'hygiène; mais elle est très-rarement mortelle. On peut, avec des précautions, éviter les deux autres.

Admettons un instant comme fait accompli la translation dans l'île à Morphil de la capitale des possessions françaises de l'Afrique occidentale, et examinons les premières conséquences de ce changement.

N'est-il pas notoire que, transportés là, les habitants de Saint-Louis se trouveraient entraînés vers un autre ordre d'idées et d'opérations, sans qu'ils y songent, obéissant à l'irrésistible impulsion que leur imprimerait cette modification de leur existence matérielle?

Ce serait à qui bâtirait le plus vite sa villa, à qui aurait le plus beau, le plus délicieux jardin. Le commerce, dégagé des liens qui le tiennent aujourd'hui, vraiment libre de fait comme il l'est sur les ordonnances, marcherait d'une allure ferme ; l'habitant du désert viendrait porter son sac de gomme à la boutique du négociant, qui ferait lui-même son marché ; il n'y aurait plus d'intermédiaires parasites, plus de mandataires imposés; le négociant surveillerait lui-même et à toute heure ses affaires, et il en résulterait pour lui moins d'inquiétudes et plus de profits; il aurait une voiture, il aurait une campagne où il serait heureux d'aller se délasser de ses travaux. Et là, dans ces moments si chers à l'homme où le loisir vient le débarrasser du fardeau de ses occupations, toujours pénibles parce qu'elles sont obligatoires, l'Européen songerait à embellir sa demeure; ce lui serait une récréation charmante de s'occuper de fleurs, de fruits, de naturalisation d'arbres et de plantes d'un autre continent; ce lui serait une joie indicible de créer de ses œuvres une petite France à lui dans sa retraite à travers les bois du Fouta.

Et nul n'échapperait à ce charme, nul ne refuserait de répondre à ce besoin de notre nature qui cherche le grand air, les bois et la verdure pour y rafraîchir ses pensées et son cœur.

A cet engoûment pour l'horticulture succéderait inévitablement le goût de l'agriculture et peut-être aussi le goût des plantations qui changeraient le climat du pays. Mais en voilà assez pour montrer que la propriété peut avoir ses douceurs, même au milieu de la barbare Afrique.

V.

Inconvénients de l'absence d'une population créole et espoir de la voir se former en prenant possession de l'île à Morphil. — Un dernier mot sur les cultures pour établir que les terrains du Fouta central n'ont point de rapport avec les terrains du Wallo. — Les cultures des naturels prouvent que les terres ne sont pas infécondes.

J'attribue le peu de progrès moral et intellectuel qu'ont fait les nègres et les mulâtres, depuis que nous vivons parmi eux, à l'absence d'une population indépendante et propriétaire du sol. Cette population flottante de commerçants dominés par des idées de lucre ne peut rien pour faire avancer la race qui l'entoure; car cette race n'intéresse le commerçant que par le profit qu'elle peut lui procurer. Je ne veux pas dire là une chose désobligeante; mais les marchands ne sont pas venus au Sénégal pour leur plaisir, cela est évident; il est évident aussi que les occupations qui absorbent les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population étant exclusivement commerciales, ne peuvent laisser aucun loisir pour suivre des intérêts étrangers à leur objet.

L'absence d'une population d'Europe attachée au pays par la propriété ou l'exploitation du sol, population qui forme dans les autres colonies la classe des habitants, condamne hautement l'organisation ac-

tuelle du Sénégal. Avec les modifications que nous avons indiquées dans le chapitre qui précède, il y a tout espoir que des familles d'Europe viendraient bientôt s'y établir; et cela ne peut faire aucun doute si l'on considère que, même aujourd'hui et en dépit de la fâcheuse renommée du Sénégal, on voit de temps à autre quelques familles abandonner leur terre natale pour essayer de la vie de Saint-Louis. Elles y restent rarement, c'est vrai; mais elles y sont venues, et pour les retenir il n'eût fallu peut-être qu'un peu d'ombre et de fleurs.

Qu'on se donne la peine d'examiner quelle serait l'influence exercée sur les mœurs par cette population, dont les intérêts particuliers se confondraient bientôt avec les intérêts d'un pays qu'elle adopterait sans doute si elle y trouvait quelques-uns des éléments de bonheur de son ancienne patrie.

Je sais qu'on peut détruire tout ceci : « Vous bâtissez sur le sable; le Sénégal n'est pas colonisable, et l'expérience l'a prouvé. »

Je pourrais répondre ce que l'on sait déjà, que je ne veux pas coloniser pour coloniser; mais seulement modifier, par des raisons d'utilité et par d'autres raisons d'un ordre plus élevé, la constitution actuelle du Sénégal, modification dont le premier effet serait de changer l'emplacement de sa capitale; mais comme ce serait éluder une réponse, je dirai tout franchement que je suis de ceux qui croient encore qu'on peut obtenir quelque chose des terres du Sénégal.

L'expérience a prouvé que les cultures essayées dans le Wallo ont été abandonnées après six ans d'essais malheureux. L'expérience n'a pas prouvé autre chose.

Les cultures au Sénégal ont eu leurs apologistes et leurs détracteurs. Mon opinion est que, d'un côté comme de l'autre, il y a eu de l'exagération, et partant qu'il s'est glissé dans cette polémique un peu plus de passion qu'il n'en fallait pour éclairer la question. Les uns ont trop écouté les regrets que leur causait l'abandon d'une entreprise qui était aussi pour eux une espérance, et ils ont critiqué avec amertume, quelquefois avec injustice, sans examen approfondi, sans étude, une résolution qui les affligeait; d'autres, et c'est le plus grand nombre, affectant de ne pas comprendre les vues élevées qui avaient décidé l'entreprise, ou incapables de les comprendre, se sont montrés critiques impitoyables, violents, jetant presque de gaîté de cœur le ridicule et le découragement à ceux qui croyaient au succès; d'autres, enfin, adversaires plus dignes et plus sérieux, ont combattu le projet du gouvernement par des observations appuyées sur la science.

Je ne veux pas rétablir le débat; mais comme ces observations ont été publiées et qu'elles ont pour auteur un homme très-compétent; comme, en outre, elles confondent dans une condamnation commune les terres du Wallo et les terres du Fouta-Toro, même celles de l'île à Morphil, je tiens à rectifier ce qu'il y a de trop général et de trop absolu dans une pareille allégation.

Déjà, dans la première partie de ce travail, nous avons accompagné de quelques commentaires l'exposé des causes principales de l'abandon des cultures, tel qu'il est présenté dans la publication officielle qui a pour titre *Notices statistiques sur les colonies françaises, publiées par ordre de l'amiral baron Duperré, ministre de la marine* (1837-1840).

Ici nous ne répéterons pas ce que nous avons dit; mais nous répondrons par un dernier mot aux observations toutes techniques exposées clairement et en bons termes dans l'écrit que nous avons sous les yeux (1).

Il est nécessaire de rappeler, pour éviter toute méprise, que ce dernier examen n'a d'autre but que d'établir une démarcation tranchée entre les terres des deux pays. Nous renonçons très-volontiers à défendre celles du Wallo; mais nous tenons très-fort à ce que celles du Fouta central, de l'île à Morphil particulièrement, ne soient pas confondues dans une commune et injuste proscription.

Outre la rareté des pluies, l'action du vent d'est, la mauvaise qualité du sol, etc., causes déjà énumérées et commentées dans notre première partie, l'auteur de l'écrit que j'ai cité indique encore les suivantes :

La sécheresse de l'air;

L'insuffisance et l'inutilité des irrigations artificielles;

Le grand nombre de terrains salés qui prouvent, selon l'auteur, que les eaux de la mer couvraient cette contrée à une époque encore récente ;

Les tracasseries et les jalousies des indigènes ;

Le voisinage de peuples pasteurs dont les troupeaux menaçaient à chaque instant les plantations;

L'habitude, enfin, commune aux nations sauvages, de mettre le feu aux herbes sèches et d'allumer de vastes incendies susceptibles d'atteindre et de ruiner les plantations.

---

(1) *Observations sur les essais de culture tentées au Sénégal, et sur l'influence du climat par rapport à la végétation*, par M. Perrottet, ex-directeur de l'habitation dite Sénégalaise, naturaliste, etc. (*Annales maritimes*, mars 1831, t. XLV, p. 332.)

Nous allons les examiner successivement.

La sécheresse de l'air produit, en Afrique, le phénomène que voici: les végétaux s'engourdissent; ils perdent, par suite de l'abondante transpiration à laquelle ils sont soumis, les sucs propres à leur nutrition, et, vu l'état hygrométrique de l'atmosphère, ils se trouvent dans l'impossibilité de remplacer, par l'aspiration, les fluides qu'ils viennent de perdre. Cette interruption d'aspiration, lorsqu'elle est trop prolongée, donne la mort.

Un phénomène analogue est produit par le froid, et, bien que par des causes différentes, la mort est aussi la conséquence d'une perturbation dans le mouvement des fluides. Il n'y a donc là rien que de très-connu, c'est que la végétation des régions tropicales a une saison de repos et d'engourdissement comme la végétation de la zone tempérée, et que cet engourdissement offre des dangers proportionnés à l'intensité de la sécheresse ou du froid auxquelles sont soumis les végétaux. Il s'ensuit conséquemment que les végétaux exposés à une grande sécheresse ou à un grand froid, quand ils échappent à la mort, se ressentent de cette lutte et de cette souffrance et présentent des difformités qui témoignent de la contrariété de leur développement.

Il y a néanmoins des espèces douées d'une organisation particulière et appropriée au climat où elles vivent, qui sortent intactes de cette lutte, et la Sénégambie possède, non moins que les autres contrées, un certain nombre de ces espèces, parmi lesquelles nous rangerons en première ligne les différents acacias qui donnent la gomme.

Finalement, la sécheresse de l'air peut s'opposer à la naturalisation de plantes et d'arbres exotiques, mais elle ne peut pas empêcher la culture de végétaux acclimatés et qui croissent spontanément dans le pays.

L'insuffisance et l'inutilité des irrigations artificielles. J'ai vu sur un sol torréfié, profondément tailladé par l'action prolongée d'un soleil de feu, des arbres sans feuilles, dont la vie paraissait depuis longtemps éteinte; ils étaient néanmoins droits, robustes et de haute taille. Je citerai entre autres le *kaya senegalensis* (caïlcédra) et l'*eriodendron anfractuosum* (benténier des nègres), les deux plus grands végétaux de la contrée après le baobab. Quinze jours avant les pluies, des bourgeons fort beaux paraissaient; aux premières eaux, des feuilles s'épanouissaient comme par magie, et dans l'espace d'un mois, de morts qu'ils semblaient être, ces mêmes arbres offraient le plus beau et le plus riche feuillage qu'on pût voir.

Je recommande à l'observation ce fait de l'apparition des bourgeons en pleine sécheresse et *quinze jours* avant que la première goutte d'eau ait arrosé la terre. Ce qui m'a surtout surpris, c'est que j'étais à même de m'apercevoir d'un changement hygrométrique de l'atmosphère, puisque je couchais en plein air, et que ce changement, s'il a eu lieu, n'a pas été sensible pour moi.

Cette observation a été faite dans le Kaarta, à la fin de mai. Le Kaarta est dans le Soudan; ce n'est pas le même pays, je le sais; mais c'est le même climat, et l'observation n'en a pas moins d'opportunité.

Elle sert surtout à démontrer par un fait que les irrigations artificielles ne sont pas indispensables au développement de la vie des végétaux en Afrique, pas plus sans doute que ne l'est la calorification artificielle pour rétablir la circulation des fluides dans les végétaux des contrées boréales ou australes. Donc les irrigations coûteuses auxquelles on a eu recours dans le Wallo n'étaient pas nécessaires, et vraisemblablement elles ont eu pour conséquence d'appauvrir le sol en lui enlevant ses parties les plus riches et les plus fertiles; elles ont eu surtout pour effet de rompre tout équilibre entre le système *radiculaire*, favorisé par l'irrigation, et le système *caulinaire*, demeuré sous la même influence desséchante.

Les irrigations artificielles étaient donc une faute, et la preuve, c'est qu'au Wallo même il y a des arbres, il y a des plants de cotonnier et des plants d'indigofères; il y vient des *sorghum,* des maïs, des ignames et bien d'autres productions végétales; c'est encore que les naturels obtiennent leurs récoltes et conservent leurs arbres sans avoir recours à ce procédé.

Concluons, pour les irrigations artificielles, qu'elles ne sont nécessaires en Afrique qu'aux végétaux exotiques, aux plantes potagères et généralement à tout ce qui rentre dans le domaine de l'horticulture proprement dite. Or il en est ainsi partout. En tout lieu de la terre il faut donner des soins aux cultures; il faut sarcler, tailler, émonder; il faut préserver les récoltes des attaques des oiseaux; il faut prendre mille précautions pour en empêcher la dévastation par une quantité d'animaux destructeurs. Et souvent le pauvre cultivateur qui n'a pour tout bien que son champ ou sa vigne, se trouve frustré dans ses espérances de récolte par une gelée, une grêle, une maladie qui corrompt le fruit de ses sueurs. Or, personne n'a prétendu qu'en Afrique le cultivateur n'ait pas de chances à courir.

Le grand nombre de terrains salés. Pour cette cause-là, nous la

proclamons toute-puissante et la seule qui soit vraiment nuisible entre celles qu'on a invoquées; mais elle est particulière au Wallo, et nous n'avons pas à nous y arrêter. L'auteur des observations que j'analyse, et qui paraît tenir beaucoup à établir une conformité parfaite entre les terrains du Wallo et ceux du Fouta, n'a probablement vu que le Fouta-Toro, province occidentale de cet État, limitrophe du Wallo et, selon toute vraisemblance, d'une constitution géologique peu disssemblable de celle de ce pays.

Comme je ne savais pas avoir un jour à combattre des assertions étayées de toute la logique de faits observés, je n'ai pris, lorsque je remontais le fleuve, aucun soin d'examiner la nature des plantes qui croissent dans la province centrale du Fouta, dont l'île à Morphil forme la plus grande et la plus belle portion. Je ne puis donc opposer à ces assertions l'autorité des faits géologiques; mais je puis faire appel aux souvenirs de ceux qui, comme moi, ont remonté plusieurs fois le Sénégal, et je ne crains pas d'être contredit en affirmant que l'œil le plus indifférent constate un changement complet entre la végétation de l'île à Morphil et celle du Fouta-Toro, qui déjà diffère sensiblement de celle du Wallo.

A défaut de preuves matérielles, ce changement considérable, qui n'échappe à personne, ne suffit-il pas à convaincre qu'il ne peut y avoir aucune identité géologique entre un terrain qui produit de beaux et grands arbres, une végétation luxuriante, de riches cultures, et un terrain qui ne possède que des arbres éparpillés en petits bouquets et des produits à peine suffisants pour nourrir ses habitants?

Les tracasseries et la jalousie des nègres, leurs rapines, vols de captifs et autres méfaits de ce genre, appartiennent à une époque déjà loin de nous et ne se reproduiraient plus, je l'espère, avec impunité et, chose plus incroyable, avec profit pour les coupables.

Quand écrivait l'auteur de ces observations, le Sénégal obéissait à un gouverneur négrophile; c'était le bon temps de cette politique conciliante qui consistait à rendre les blancs responsables des iniquités commises par les nègres, à les punir, à les rançonner, pour servir sans doute, ainsi que cela se pratiquait autrefois à Sparte, d'exemple et d'enseignement à cette intéressante population du Wallo. L'ilote, dans ce système, c'était le blanc, et malheur à lui si, poussé à bout par les insultes quotidiennes, par les vexations multipliées que lui faisaient subir ces bons nègres, il s'oubliait à leur parler d'une manière discourtoise; il était bien heureux d'en être quitte pour une amende.

Aujourd'hui que la conciliation ne va pas si loin, il y a mille raisons de croire que les agents du gouvernement ne souffriraient pas que les établissements européens fussent inquiétés par les naturels.

Le voisinage des peuples pasteurs. Ce voisinage, assurément fort dangereux quand on a affaire à des individus encouragés dans toutes les méchancetés que peuvent suggérer l'envie et la jalousie, sentiments trop naturels à l'homme et surtout à l'homme inculte, cesserait d'offrir des dangers si l'on se montrait disposé à réprimer sévèrement tout acte de dévastation prémédité et à empêcher, par une surveillance soutenue, les dégradations causées par la négligence. Avec des gardes champêtres on parviendrait facilement à ce but.

L'habitude de mettre le feu aux herbes sèches, enfin, détermine des incendies qui embrassent souvent de grandes surfaces; cette coutume peut aussi favoriser de coupables desseins. Avec quelques mesures d'ordre, appuyées au besoin d'une énergique coercition, on parviendrait facilement à conjurer les dangers de cette sorte.

Je tenais à répondre une dernière fois à ces prétendus obstacles de la nature qui, selon beaucoup de personnes, rendent impraticable toute exploitation quelconque, petite ou grande, du sol de la Sénégambie. C'est à cette opinion extrême que répond particulièrement cette dernière revue, qui met en ligne hardiment toutes les causes, sans en excepter la moindre, qui ont servi à donner à cette opinion le caractère d'un axiome.

Il résulte de tout ceci que les obstacles naturels, tels que la sécheresse de l'air, la rareté des pluies et l'inutilité des irrigations artificielles pour combattre avec avantage les effets du climat, prouvent tout simplement que la Sénégambie n'est pas un Eldorado. Or je ne prétends pas, ni moi ni personne que je sache, placer cette contrée au rang des plus riches pour ses ressources agronomiques; je tiens à dire seulement qu'il y a sur le globe des contrées tout aussi peu favorisées, soit dans la zone torride, soit dans la zone glaciale, et que l'homme a su en tirer parti.

Que Dieu me garde de vouloir proposer le retour des fâcheux essais de 1825, surtout dans des conditions aussi désavantageuses et dans des *terrains impropres!*

Voilà la grande faute et la cause principale de l'échec subi. Quant aux autres causes d'insuccès, celles qui tiennent aux naturels, elles s'expliquent par l'emploi d'une politique déplorable et par une fausse position acceptée vis-à-vis d'eux.

Il y a, au surplus, un remède bien connu et qui a été employé avec succès dans différents pays pour combattre l'influence nuisible du climat par rapport à la végétation : ce sont les plantations et le reboisement artificiel.

Ce projet, présenté pour le Wallo, a été mal accueilli, parce que, outre les dépenses excessives qu'entraînait son exécution, il eût fallu ajourner à très-long terme l'entreprise qu'on tenait à réaliser le plus vite possible; mais, tout en le combattant, on n'a pas opposé de dénégation absolue aux belles promesses qu'il adressait aux planteurs.

Dans notre hypothèse de fonder une ville dans l'île à Morphil, qui empêcherait d'avoir recours à ce procédé, beaucoup moins nécessaire qu'au Wallo, j'en demande pardon à l'auteur des *Observations sur les essais de culture tentés au Sénégal,* et d'une exécution beaucoup plus praticable sous une foule de rapports?

Les habitants n'auraient à s'occuper que très-secondairement de l'appropriation du sol aux grandes exploitations, puisque leur œuvre principale serait, comme aujourd'hui, le commerce. Je n'ai pas besoin de dire que je ne prétends pas établir de plantations de pins ou de rhododendrons.

Je termine cette dissertation, peut-être longue, mais indispensable, par un dernier argument qui en vaut bien un autre et que je dirige contre ceux qui ne croient pas que le sol de la Sénégambie puisse produire une banane ou une orange; Dieu veuille que je les convertisse !

Les naturels récoltent des produits du règne végétal; ces récoltes sont plus ou moins belles, plus ou moins abondantes, selon que la qualité des terres est bonne, médiocre ou mauvaise, selon que les agents naturels essentiels à la végétation se montrent favorables ou nuisibles. Le Fouta est considéré à juste titre comme possédant les meilleurs terrains des bords du fleuve; il se trouve, en outre, situé dans des conditions topographiques qui affaiblissent notablement les effets destructeurs du vent d'est. La terre du Wallo a été analysée chimiquement et reconnue de bonne qualité (1); celle du Fouta lui est nécessairement supérieure, puisque ses produits sont plus beaux, plus variés et plus abondants.

Or ce que font les nègres, nous pouvons le faire aussi. Donc il il n'y a ni fol amour pour une idée impossible, ni ignorance des faits observés, ni ignorance des localités, à avancer que le transfèrement de

---

(1) Voir les notices statistiques déjà citées.

la capitale de nos possessions occidentales en Afrique dans des terres cultivables, puisqu'elles sont cultivées, créerait dans le pays, non pas une industrie, entendons-nous bien, mais un charme, un attrait qui manque aujourd'hui. Et que ce charme, cet attrait, précurseur peut-être de l'industrie à laquelle je ne songe pas en ce moment, je veux dire de futures exploitations agricoles, appellerait des émigrations d'Europe dans ces pays aujourd'hui délaissés, et tranformerait en propriétaires fonciers, en créoles, pour me servir de l'expression consacrée, les négociants actuels dont un bien petit nombre vit en famille.

VI.

Dernière réponse à l'objection relative à la perturbation apportée dans les industries de traitant et de laptot par la suppression des escales. — Économie d'un million réalisée par cette mesure.

Avec le système d'entraves qui entoure aujourd'hui le commerce prétendu libre de la gomme, il est très-difficile aux négociants de réaliser de grands bénéfices; et comme presque tous se livrent, en dehors de leur négoce proprement dit, à des jeux de bourse sur la gomme, il en résulte qu'aucun d'eux n'est assez sûr de ses profits du lendemain pour exposer ses profits de la veille.

Au-dessous du négociant se trouve le marchand. Il n'est pas facile de bien expliquer ce qu'on entend sous cette désignation au Sénégal; car le négociant a lui-même une boutique, et le marchand, comme le négociant, intervient dans les opérations de traite. Généralement on appelle marchand, à Saint-Louis, un commerçant qui ne se livre qu'à des spéculations de médiocre importance.

Ces deux variétés d'agents du commerce sénégalais sont particulièrement lésées par les restrictions mises à la liberté du commerce, restrictions qui sont devenues obligatoires dans l'état actuel des choses. Les gommes, en effet, ainsi que nous l'avons vu à la première partie, ne pouvant être échangées qu'aux escales, et les Européens étant exclus de toute participation directe et personnelle à cet échange, il a fallu un intermédiaire entre l'habitant du Sahhrâ possesseur des gommes et le négociant qui les exporte. Nous savons déjà que cet intermédiaire est le traitant.

Le traitant est donc la cheville ouvrière de ce singulier mécanisme. Le respect de la tradition a conservé cet usage et en a fait une nécessité fort gênante; car c'est cette obligation de prendre un intermédiaire dans l'échange des gommes qui a rendu indispensable l'intervention constante du gouvernement pour réglementer cette branche de commerce.

La profession de traitant est l'unique ambition du Sénégalais. Fort jeunes, les mulâtres, qui forment l'aristocratie de la population aborigène, vont prendre leurs inscriptions à bord des bâtiments de traite, et lorsqu'ils sont devenus assez madrés dans la pratique des mille roueries à l'usage des traitants, ils sollicitent et obtiennent leur diplôme. La confiance des négociants européens ne se donne qu'à l'habileté; c'est assez dire que les mandataires les plus en renom doivent posséder des qualités qui seraient plus que négatives s'il s'agissait de leur confier d'autre charge. Le but de l'éducation qu'on reçoit à la traite est d'ailleurs hautement avoué : c'est de tromper les Maures.

Ce qui précède ne s'applique qu'au traitant mandataire, qui occupe le second rang hiérarchique de cette milice; le premier rang est rempli par le traitant qui agit pour son compte. Celui-ci, comme nous l'avons dit, se nomme, dans le langage de traite, gros traitant; l'autre, petit traitant. On comprend que pour le premier rang il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.

La traite emploie beaucoup de monde et nécessite un matériel considérable. Il n'y a aucun doute que la traite répand de l'argent dans le pays et procure en outre des bénéfices aux négociants qui fournissent le bois, le fer, la toile, tous les agrès, en un mot, nécessaires aux bâtiments, et qui gagnent sur cette fourniture. La traite, de plus, chose précieuse, a créé les industries maritimes de laptots, de charpentiers, de voiliers, perceurs et calfats, les seules industries du pays. Ceci est le bien; voici le mal :

Nous placerons en première ligne la démoralisation des habitants, conséquence immédiate et nécessaire de l'éducation qu'ils reçoivent à la traite. On n'a pas besoin de longs développements pour faire comprendre qu'une éducation qui enseigne que le dol est une qualité, sans parler d'autres enseignements moins officiels, porte aux mœurs une atteinte des plus graves, et que les habitudes prises à la traite rejaillisent plus ou moins dans la vie privée. Y a-t-il, je le demanderai aux plus indifférents, quelque chose de pire, pour un pays qui a besoin de recevoir de bons exemples et de bons principes, qu'une institution qui absorbe toute sa population dans un genre d'industrie où elle ne peut contracter que des vices?

Les conséquences nuisibles de la traite par rapport aux intérêts matériels ne sont pas moins saisissants :

Chaque traite emploie annuellement environ trois cents navires montés par un nombre égal de traitants et par quinze cents laptots. Cet armement détermine une dépense évaluée au tiers ou au quart de la valeur des gommes échangées (1). Le résultat le plus naturel de ceci est que le prix des gommes se trouve augmenté et qu'on les paie plus cher sur les marchés européens. Mais s'il doit en résulter un grand avantage pour le Sénégal, qu'importe, peut-on objecter, qu'on paie la gomme plus ou moins cher en Europe? Soit; nous nous occupons du Sénégal et ce sont ses intérêts seuls que nous devons discuter.

Examinons donc à qui profiteront (au Sénégal, c'est entendu) ces énormes frais d'armement et quel bien pourra en sortir.

J'admets très-volontiers que le négociant de Saint-Louis trouve dans les armements de la traite un débouché avantageux aux articles de commerce qu'il a fait venir pour cet objet; mais le négociant qui est en même temps armateur (et ils le sont presque tous), trouvera-t-il beaucoup d'avantage à se vendre à lui-même? En d'autres termes, quel avantage trouvera-t-il à faire au plus bas prix possible (et tel est bien l'avantage qu'il obtiendra à devenir son propre fournisseur), à faire, dis-je, au plus bas prix possible un armement qui absorbe le tiers des profits qu'il réaliserait s'il lui était permis d'acheter la gomme chez lui? Si je ne me trompe, le bénéfice réalisé dans ce cas sera de réduire la perte du tiers au quart tout au plus.

---

(1) Cette évaluation est dans un rapport de 10 livres de gommes par pièce de guinée, et celle-ci s'échange rarement au-dessus de 40 livres et le plus souvent au-dessous de 30.

Il faut convenir que ce n'est pas là une opération brillante, et qu'en présence de pareils résultats on ne doit pas craindre de déranger le mécanisme qui les donne.

Si maintenant nous passons de l'exposé du fait à un calcul, nous trouverons qu'il y a, chaque année, une somme s'élevant au chiffre énorme de 1,521,832 francs (1) dépensée uniquement pour conduire la gomme des escales à Saint-Louis. Ce fait, qui me semble excessivement grave, mérite toute l'attention des économistes et suffirait seul à déterminer la recherche d'une autre combinaison pour amener la gomme au port d'exportation.

Il n'est pas de système, si mauvais qu'il soit, qui ne trouve de chauds défenseurs quand on l'attaque. Il y aura donc, cela est certain, à propos de la suppression des escales et du retour pour le trafic des gommes, au principe logique de la moindre action une opposition d'autant plus énergique que ceux qui la feront seront *moins atteints* par la mesure. « Mais, diront ces intrépides défenseurs, cet argent se répandait dans le pays et faisait marcher le commerce; chaque traite florissante était pour le négociant un coup de fortune. Que parlez-vous d'amélioration, alors que vous frappez de mort une industrie qui fait vivre la population et qui procure aux Européens des clients qui paient bien? »

Il est d'abord d'une vérité douteuse que l'argent gagné par les traitants, et surtout par les laptots, soit dépensé à Saint-Louis. Une grande partie est gaspillée de toutes sortes de façons dans les orgies des escales et ne profite qu'aux Maures et aux nègres, qui sont moins nos amis que nos ennemis; le reste, cela est vrai, est dépensé dans le pays et imprime, sans aucun doute, une plus grande activité au mou-

---

(1) Pour obtenir ce chiffre, nous avons pris dans les tableaux généraux du commerce de la France avec ses colonies, publiés annuellement par l'administration des douanes, la moyenne pour dix ans des gommes importées du Sénégal en France. Cette moyenne nous a donné une quantité de 2,282,779 kilogrammes de gommes par année. Nous avons converti cette quantité en valeur, à raison de 2 francs le kilogramme, taux ordinaire du prix de la gomme au Sénégal, et nous avons eu une somme de 4,565,558 francs.

Pour arriver, au moyen de cette donnée, à l'évaluation des frais d'armement, nous avons dû tenir compte de la quantité de gommes consommées dans le pays et de celles qui sont sorties pour la destination de l'étranger en droiture, quantité qui ne figure pas aux tableaux des douanes et dont, par conséquent, la valeur n'est pas comprise au chiffre de 4,565,558 francs. Il suit de là qu'en prenant, comme nous l'avons fait, pour base de l'évaluation des frais d'armement, le tiers de la valeur représentative des gommes exportées, nous avons fourni un chiffre plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

vement commercial; mais quelles traces la circulation de ces valeurs a-t-elle laissées? Quels produits a-t-elle créés? Des navires et leurs agrès. Mais ce sont précisément, vu la destination unique qu'on leur donne, ces navires que j'attaque comme une superfétation.

Donc cette dépense est improductive, et c'est, je crois, un axiome d'économie politique, que toute dépense qui ne produit rien est nuisible quand elle n'est pas nécessaire.

Sur les 1,500,000 francs consommés improductivement par la traite, j'admets qu'il en faille consacrer 200,000 pour le charroi des gommes à bord des bâtiments qui doivent les exporter, et 300,000 pour l'abaissement que subirait nécessairement en France le prix de la gomme; il restera toujours une économie de 1 million réalisé chaque année au Sénégal.

Que va maintenant devenir cette économie faite par les négociants, au préjudice des traitants, si l'on veut? Je dis que ce transfert de fonds d'une bourse dans une autre bourse est un fait très-considérable. Rien sans doute ne garantit que cette somme soit dépensée dans le pays; mais il y a de fortes présomptions pour croire que dans les nouvelles conditions où seraient placés les Européens au Sénégal, ces fonds trouveraient dans le pays même un emploi certain et avantageux, soit dans des entreprises industrielles ou commerciales qui n'auraient pas la gomme pour objet, soit dans les constructions à élever dans la ville nouvelle. Et il y a cette différence entre une dépense qui sert à défrayer les fantaisies de deux mille individus imprévoyants et pour la plupart d'une conduite fort dérangée, et une dépense faite par un petit nombre d'hommes voués à la spéculation et ayant les moyens de s'y appliquer, que la première ne peut être utile ni aux individus ni au pays, et que la seconde peut créer et créera nécessairement une richesse qui profitera à tous.

A ceux qui voudraient absolument prétendre que ce n'est pas là une économie utile on peut répondre par cette question :

Que penseriez-vous de négociants de Bordeaux qui, ayant un chargement considérable de vins à expédier à Londres, je suppose, imagineraient, sous prétexte d'imprimer un plus grand essor au commerce de leur ville, d'armer des bâtiments, de les pourvoir de vivres, de mettre à leur bord, avec une solde fort élevée, des subrécargues et de nombreux équipages, puis de les expédier pendant six mois sur les bords de la Gironde traiter du prix des vins avec les propriétaires de vignobles?

Il faudrait, pour tous ces bâtiments, des vivres, des agrès, des munitions de toutes sortes qui seraient achetés à Bordeaux; au retour, ces nombreux équipages, ayant fait de belles économies, les dépenseraient encore à Bordeaux et pousseraient à la production par la consommation.

Que penseriez-vous de ces négociants de Bordeaux?

VII.

Les traitants deviennent des courtiers. — Les laptots et les ouvriers maritimes non employés dans leur profession trouvent à s'occuper dans les constructions et les établissements nouveaux. — Diminution peu sensible de la marine actuelle. — Saint-Louis reste une place militaire et un port de commerce.

Il serait déraisonnable de prétendre qu'une réforme aussi radicale que celle que nous proposons n'entraînerait pas de perturbation dans la classe nombreuse des habitants qui, à divers titres, prennent part à la traite des gommes. C'est ce que nous allons examiner.

Le nombre des traitants est devenu si élevé depuis ces dernières années, que beaucoup d'entre eux maudissent aujourd'hui l'irrésistible tentation qui leur a fait accepter une condition aussi précaire, la seule, d'ailleurs, qu'on se soit plu à ménager à la population lettrée de Saint-Louis. Leurs yeux ne sont plus fermés à la lumière comme ils l'étaient il y a dix ans, et quand ils songent à l'avenir, ils s'affligent de ne pas avoir, coûte que coûte, choisi une autre carrière. Voilà du moins ce que j'ai recueilli mainte fois de la bouche des jeunes traitants.

La réforme serait donc diversement accueillie : les vieux traitants feraient entendre de douloureux gémissements et crieraient à la ruine;

les jeunes, au contraire, à moitié ébranlés déjà, qui par des inquiétudes anticipées, qui par des revers et par des pertes, paieraient en bons fils leur tribut de regrets à une institution vénérée par leurs pères, donneraient eux-mêmes une larme ou un soupir aux joyeuses réminiscences de leur état; puis ils se résigneraient. Et cette résignation serait d'autant moins pénible que, même pour les heureux, la vie de traitant n'était pas toujours rose, et que l'oisiveté, cette source vive de misères et de vices, leur fournissait sept mois par an la contre-partie de leurs rêves ambitieux. Le changement, d'ailleurs, ne déplaît pas à tous d'une égale façon, et peut-être, parmi les traitants jeunes du Sénégal, en trouverait-on plusieurs qui sauraient franchement s'en réjouir.

Lorsqu'une industrie est transformée (il n'y a jamais, dans un sens absolu, d'industrie supprimée), il s'ensuit toujours pour ceux qui s'y livraient un mauvais quart d'heure à passer. Il en serait donc ainsi pour les traitants; mais on aurait tant de moyens d'adoucir la transition, qu'il faudrait vraiment y mettre beaucoup de mauvaise volonté pour ne pas en choisir un bon.

Les circonstances viendraient ici merveilleusement en aide à ce bon vouloir; car on serait forcé, pendant un certain temps encore, de conserver un intermédiaire entre l'Arabe du Sahhrâ et le marchand d'Europe, et cette fonction se trouverait remplie tout naturellement par ceux qui, aux escales, auraient appris les mœurs et le langage des habitants du désert.

Les traitants deviendraient donc des courtiers, et cette nouvelle pro-profession donnerait à ceux qui voudraient l'embrasser la certitude de pourvoir à leurs besoins et tout le temps nécessaire pour chercher une autre occupation. Toutefois je voudrais voir, tellement je redoute un retour aux iniquités de la traite, l'obtention de cette charge entourée de difficultés assez grandes pour qu'elle ne pût devenir le lot que d'un très-petit nombre des traitants d'aujourd'hui.

Voilà donc le sort du traitant à peu près assuré. Les gros, les plus favorisés dans ce remaniement, pourraient poursuivre sans trop de changement le cours de leurs anciennes opérations; ils se feraient négociants et seraient leurs propres courtiers. Les petits, moins heureux, perdraient leur indépendance et leur rôle serait amoindri; mais aussi ils ne courraient aucun risque, et cette compensation leur ferait sans doute accepter la perte de leur initiative. Il y en aurait enfin des deux classes qui seraient inoccupés et mis en demeure de trouver

d'autres travaux. Cela se voit aujourd'hui, où chaque traite laisse à terre un certain nombre de traitants qui n'ont pu être employés dans les armements.

La différence qu'il y aurait, c'est que, sous le régime actuel, ces traitants attendent l'année suivante en vivant comme ils peuvent, tandis que, sous le régime nouveau, ils s'empresseraient de chercher d'autres moyens d'existence; recherches que favoriserait sans aucun doute le gouvernement.

Un règlement local, complément obligé de ce nouveau régime, déterminerait d'une manière précise les droits et les devoirs de chacun.

Je crois avoir démontré que le trouble apporté dans l'existence et la fortune du traitant peut se réduire à peu de chose.

Voyons si les laptots, les ouvriers des professions maritimes et le matériel naval, qui, dans ce moment, n'ont d'autres raisons d'être que la traite, ne pourraient pas aussi échapper au sacrifice.

Les laptots du Sénégal ont une réputation universelle qui leur a été faite par les officiers de marine qui ont vu Saint-Louis ou Gorée. Cette réputation est méritée; car les laptots sont certainement l'élite de la population indigène.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un laptot? On comprend ordinairement sous cette désignation un nègre employé à la navigation du fleuve; il y a aussi le laptot de mer, qui, de même qu'en France, dédaigne superbement son confrère du fleuve, en lui appliquant l'épithète de *marin d'eau douce*, qu'il nous a empruntée. Il ne faut pas croire que cette profession ainsi définie soit une; elle est, au contraire, très-multiple, et le laptot est en réalité un homme universel comme sa réputation. On voit, en effet, le laptot de Saint-Louis tour à tour domestique, garçon de magasin, jardinier, infirmier, spahis, soldat dans un poste du fleuve. Le laptot et donc bon à tout, et dès lors il ne s'agit plus que de savoir en tirer parti.

Ce ne sont pas de pareils hommes qui peuvent embarrasser dans une situation neuve; au contraire, c'est un secours précieux que d'avoir sous la main une force aussi utile et aussi facile à diriger. Et puis, comme nous allons le voir, tous ne seraient pas détournés de leur état normal.

Les ouvriers des professions maritimes, qui, la plupart, exercent, avec leur spécialité, la profession de laptot dans la large acception que nous venons d'indiquer, n'embarrasseraient pas davantage.

Passons à la flotte. On compte dans l'île environ 420 bâtiments, de-

puis la chaloupe qui jauge 10 tonneaux jusqu'au brick qui en jauge 200. Le tonnage total de ces navires s'élève à 4,267 tonneaux environ. Évidemment tous ces navires ne trouveront pas immédiatement de l'emploi; mais comme il faudra toujours une marine locale, on peut aisément conjecturer que le nombre des bâtiments armés aujourd'hui ne serait pas sensiblement diminué. D'abord, dans les premiers temps, les communications seront nécessairement très-fréquentes avec la ville nouvelle, tant pour le transport des matériaux que pour les relations entre les habitants des deux villes; plus tard, et si celle du fleuve prend de l'importance, ce que nous avons mille bonnes raisons d'espérer, ces relations et ces communications d'un port à l'autre deviendront encore plus fréquentes.

Mais il y a peut-être une explication plus générale et plus satisfaisante que tous ces détails. C'est que, par l'affranchissement du commerce de la gomme, de puissants moyens d'action se trouveraient disponibles sans nuire à la réalisation de la richesse actuellement existante, et que ces moyens recevraient une destination naturelle dans des spéculations neuves que créerait cette loi inflexible qu'on appelle la nécessité.

Ainsi laptots, ouvriers, traitants et navires seraient mis avec avantage au service de nouvelles entreprises qui porteraient l'activité de la population vers les contrées du haut Sénégal, résultat que nous appelons de tous nos vœux et qui serait comme le corollaire indispensable de la réforme commerciale que nous proposons.

« Et que deviendrait, s'il vous plaît, l'île de Saint-Louis au milieu de ce déménagement général? »

La fondation d'une colonie dans l'île à Morphil aura pour conséquence inévitable de frapper d'une dépréciation les immeubles de Saint-Louis; mais, à tout bien examiner, comme il n'y a jamais de catastrophe durable là où s'accomplit une réforme utile, cette dépréciation pourrait très-bien se réduire à un tout petit accident dont l'effet se ferait à peine sentir sur les fortunes.

Il est d'abord bien évident que la création d'une ville dans l'intérieur du fleuve n'implique nullement l'obligation d'abandonner Saint-Louis. Par sa position topographique, par sa proximité de la barre du Sénégal et de la rade de Guet'ndar, où mouillent les grands bâtiments de guerre, cette île a une importance maritime et militaire qu'aucune combinaison ne saurait lui enlever. De plus, et encore par la force des choses, elle reste, durant les premières années de l'installation, le port

de chargement et de déchargement des navires qui ne voudront ou ne pourront pas remonter le fleuve.

En second lieu, et acceptant comme fait accompli l'émigration d'une grande partie de sa population commerçante pour les nouveaux établissements du fleuve, Saint-Louis, à l'abri de toute tentative d'invasion des naturels, devient, en cas de guerre intérieure, un excellent entrepôt de marchandises.

Troisièmement, dans la prévision d'une guerre maritime, Saint-Louis est de droit la citadelle qui défend le passage du fleuve, le boulevard qui arrête la marche de l'ennemi.

Quatrièmement, dans l'hypothèse de futures exploitations industrielles, les maisons de Saint-Louis peuvent être très-utiles pour y établir des usines et des magasins, pour y loger des ouvriers, etc.

Cinquièmement, par la suppression immédiate des escales, Saint-Louis appelle temporairement dans ses murs une notable partie des caravanes qui allaient porter leurs gommes à bord des navires; et peut-être même dans la suite, pour prévenir certaines collisions dont il sera parlé ailleurs, se verrait-on forcé d'assigner la ville de Saint-Louis comme place d'échange aux Trarzas et aux Darmankours.

Enfin, et quelque atteinte que cette réforme puisse porter aux intérêts des propriétaires, il ne faut pas oublier qu'elle est précédée d'une autre réforme qui dégrève de plus d'un million par an les charges qui, dans l'état actuel du commerce des gommes, pèsent sur la partie la plus riche de la population.

En définitive, la réalisation du projet qui nous occupe, en ce qui s'applique aux immeubles de Saint-Louis, aurait pour effet, dans un temps plus ou moins prochain, de faire passer du premier au second rang une ville sans terres, sans arbres et sans eau (1).

---

(1) Les eaux du fleuve devant Saint-Louis sont salées pendant huit mois de l'année; elles deviennent douces seulement lorsque les pluies grossissent les eaux du fleuve et forment un courant qui refoule la marée ; c'est alors que les habitants font leur provision qu'ils conservent dans des citernes.

VIII.

Examen de la question des *coutumes*. — Occasion favorable pour s'affranchir de cet onéreux tribut; les pires conséquences qui pourraient en résulter seraient un chômage de deux ans au plus du commerce des gommes, et le résultat une économie considérable et la délivrance d'une pénible tutelle.

Nous allons étudier dans ce chapitre les difficultés que rencontrerait, chez les Arabes, au point de vue des *coutumes*, la suppression des escales. C'est un sujet grave et que nous n'abordons pas sans embarras.

On a vu, dans la première partie, que le gouvernement paie, sous le nom de *coutumes*, aux chefs des tribus arabes qui récoltent les gommes et aux chefs nègres dont les possessions avoisinent les lieux actuellement consacrés aux escales de traite, des redevances montant à une somme qui dépasse annuellement 40,000 fr. On a vu aussi que ce chiffre déjà fort élevé est presque doublé par les traitants, qui subissent, au prorata du tonnage de leurs navires, le prélèvement d'une autre redevance allant, comme la première, indemniser les chefs indigènes.

Cette obligation constitue le véritable point épineux de la situation, et bien que son origine remonte à une autre époque, on n'en est pas

moins entraîné à dire une fois de plus que le commerce du Sénégal n'est libre que dans les préambules des actes qui le réglementent. Je sais que dans les premiers temps il fallait déterminer, par quelque puissante attraction, les chefs de tribus à s'intéresser à la récolte d'un produit dont leurs sujets ne connaissaient pas le prix, et que peut-être ils eussent laissé perdre si leurs chefs ne se fussent servi de leur autorité pour les pousser à le recueillir. Mais il y a longtemps que les Maures savent la valeur de la gomme, et il n'est aujourd'hui besoin d'aucune influence, d'aucune coercition pour les engager à en faire la récolte et à l'échanger avec nos traitants contre des objets à leur usage.

Dégénérées plus tard en tribut, ces coutumes ont sans doute été maintenues parce qu'on n'a pas su s'en affranchir. On se demande, en effet, comment nous n'avons pas essayé de nous dégager d'une pareille gêne alors qu'il devait être bien démontré que tôt ou tard elle deviendrait une véritable chaîne dont nous ne pourrions nous débarrasser qu'en la brisant.

Grâce à cette tolérance fâcheuse, à cette condescendance qui a toutes les proportions d'une faiblesse, nous sommes placés, vis-à-vis des peuples des bords du Sénégal, dans une condition de vassal, et nous payons, sans réfléchir peut-être à ce qu'il y a de peu digne dans cet acte, nous payons tribut à des sauvages! Et qu'est-ce que cela nous rapporte? Veut-on me permettre de répondre avec franchise? A notre pavillon, des insultes et des humiliations; à notre commerce, des entraves qui le placent sous la tutelle des Maures et des nègres.

Non, il n'est pas de nécessités politiques qui puissent faire accepter un pareil rôle! il n'est pas de nécessités commerciales qui puissent faire supporter une telle dépendance!

Qu'on pardonne à ces amertumes déjà produites dans un autre chapitre. C'est que lorsqu'on a vu de près, peut-être de plus près qu'un autre, les tristes effets de cette politique conciliante qu'on ne connaît pas en France et que connaissent à peine les gouverneurs de Saint-Louis, il est difficile de garder le silence. Je n'incrimine personne; sur qui, d'ailleurs, porteraient mes récriminations?

J'ai vu le Sénégal depuis 1843 jusqu'en 1848. Les gouverneurs qui ont dirigé la colonie pendant cette période de temps étaient tous, j'aime à le constater, des hommes énergiques et intelligents; et pourtant le pavillon n'était pas respecté! le commerce n'allait qu'à force de concessions! Pourquoi? C'est que, durant cet intervalle de cinq années, il y a eu huit gouverneurs! Dans ce nombre il y a sans doute des intéri-

maires ; mais il y a aussi, et nécessairement, des titulaires appelés à ce poste important par des convenances administratives. Or, chaque gouverneur avait son système, et comme le temps leur manquait pour appliquer les réformes qu'ils avaient conçues, tous ces systèmes différents ont fini par mener au même but : à la paix à tout prix avec les Arabes, à la paix à tout prix avec les Foulhs du Fouta.

Je me suis pris souvent à réfléchir sur cette déplorable situation, et je m'étonnais du calme de ceux qui m'avaient précédé dans le pays. « Cela doit être ainsi, me disaient-ils; il n'y a aucun remède. » Je me taisais alors, mais je n'en rougissais pas moins au fond de l'âme d'une condition si dure et si humiliante. Qui donc a ici les yeux bandés? m'écriais-je. Serait-ce moi? Cependant les faits parlent : ici où flotte notre pavillon, nous ne sommes rien, notre influence est nulle, et on se rit tous les jours de nos vaines colères.

Dans les discussions sur la politique coloniale où l'on opposait la mansuétude à la vigueur, j'ai souvent entendu citer les Anglais de la Gambie comme modèles. « Voyez, me disait-on, s'ils ont besoin d'appareil militaire pour faire le commerce? »

Plût à Dieu que nous les imitassions ! Je connais la Gambie et j'y ai trouvé partout le respect du nom anglais. J'ai parcouru ce beau fleuve l'espace de 200 lieues, sur un petit bâtiment de traitant, ne rencontrant que des sympathies et du respect; tandis qu'au Sénégal je n'ai jamais fait 30 lieues, et encore sur un bâtiment de l'État, sans être exposé à quelque insolence. D'où vient donc cette différence ; car c'est la vérité, les Anglais ont en Gambie des forces militaires bien inférieures à celles que nous entretenons au Sénégal ?

Cela tient à ce qu'ils ont su prendre une attitude ferme vis-à-vis des populations, et qu'ils n'ont pas craint de frapper un grand coup quand c'était nécessaire. Mais il y a plus encore, c'est qu'ils ne compromettent pas à chaque instant la dignité de leur pavillon, et qu'ils laissent leurs traitants s'arranger comme ils veulent avec les indigènes, se réservant d'intervenir d'une manière sérieuse dans les circonstances qui en valent la peine (1).

Voilà quel était le modèle à suivre : si nous n'avions pas les moyens

---

(1) La Gambie est échelonnée de comptoirs flottants, placés aux points principaux où les populations conduisent leurs produits ; ces comptoirs n'ont aucune défense. Il y a deux cents hommes de troupes noires à Sainte-Marie-de-Bathurst et quatre-vingts à Mac Carthy.

de soutenir, non-seulement avec dignité, mais avec éclat, l'honneur du pavillon, il ne fallait pas le déployer dans le fleuve; il fallait abandonner nos forts à nos traitants et les laisser faire leurs affaires eux-mêmes dans ces forts transformés en comptoirs; il fallait enfin que le gouvernement de la colonie imitât en tout point les Anglais de Gambie, c'est-à-dire qu'il intervînt rarement dans les conflits commerciaux, mais toujours d'une manière décisive; en d'autres termes, qu'il ne se mêlât des affaires des traitants que pour protéger leur vie et leurs biens.

Si nous avions agi de cette manière, nous n'en serions pas réduits aujourd'hui à chercher des combinaisons pour sortir de la position que nous avons prise au Sénégal.

Quoi qu'il en soit, cette position existe.

Les Arabes et les nègres sont ennemis des innovations; ils sont très-défiants; tout changement accompli dans leurs habitudes leur inspire une crainte sérieuse; ce sont, en un mot, des conservateurs acharnés.

Il est donc certain que les chefs indigènes verraient avec effroi la suppression des escales, et qu'ils se montreraient très-empressés à défendre la liste civile que nous leur payons aujourd'hui. Il faudrait aussi nous attendre à voir leurs griefs vivement partagés par quelques négociants de Saint-Louis, qui attribueraient à cette réforme un amoindrissement plus que momentané dans l'importance de leurs opérations actuelles. Quant aux traitants, leur cause étant celle des chefs maures, nous les aurions tous pour adversaires.

Deux issues se présentent pour sortir de cette situation difficile.

La première serait le maintien du *statu quo,* c'est-à-dire céder, faire acte de soumission aux rois maures (style d'escales), et accepter dans ses plus dures conséquences une condition déjà existante, c'est vrai, mais une condition qui, d'obscure qu'elle était, se trouverait subitement éclairée.

En effet, dans l'état actuel du commerce des gommes, les coutumes sont admises; personne n'en cherche la raison et n'en calcule la portée; on les paie parce qu'on les a payées jusqu'alors.

Dans l'hypothèse de la suppression des escales, au contraire, la coutume perdrait son caractère de consécration, et on serait bien forcé de convenir qu'il est malplaisant de payer de grosses sommes d'argent à des gens qui ne rendent aucun service. La réflexion appelée sur ce point, on irait encore plus loin : on constaterait que jamais les

coutumes n'ont servi à acheter une protection efficace; que jamais elles n'ont salarié une force vive, ayant mission, par exemple, de défendre contre des bandes de voleurs ou des tribus ennemies, au point de vue du commerce, les caravanes qui conduisent les gommes aux escales.

Qui ne comprend que ces attaques ne peuvent nous causer aucun préjudice; car il est bien évident que les possesseurs de gomme ne la garderont pas, qu'ils la possèdent à titre de voleurs ou à titre de propriétaires légitimes? Il s'ensuit donc que nous payons aujourd'hui les chefs maures pour prendre leurs intérêts particuliers, vu qu'ils ont de nombreux captifs, et que ceux-ci travaillent pour leurs maîtres, soit à recueillir la gomme, soit à la soustraire à ceux qui l'ont recueillie.

Malgré tout, cette solution — la continuation du tribut — serait la plus prudente et la plus conforme à notre politique de conciliation. Elle aplanirait les difficultés et ferait passer la mesure sans secousses et sans ébranlement.

Reste à savoir comment se régleraient les coutumes des traitants, celles qui s'acquittent sur le tonnage des navires, quand il n'y aurait plus de navires. C'est là un petit arrangement de détail qui ne constitue pas un obstacle sérieux. Une fois entré dans la voie de la tolérance, on s'inquiéterait peu d'y faire quelques pas de plus.

L'autre issue est plus digne, plus honorable : ce serait de refuser net le paiement d'un tribut humiliant; mais aussi ses conséquences seraient autrement graves; car il ne faut pas se faire illusion, un pareil refus serait la guerre.

Examinons si elle durerait longtemps.

On a beaucoup parlé de Portendik, et j'en ai parlé moi-même; c'est une sorte d'épouvantail qu'on exhibe pour calmer l'effervescence de ceux qui s'aperçoivent que cette situation vis-à-vis des indigènes est quelquefois bien désagréable. « Songez à Portendik ! » disent les trembleurs; et sous le coup de cette menace, la résignation succède à la colère.

Je ne veux pas relire, de crainte de me trouver avec moi-même en trop grande contradiction, ce que j'ai écrit sur ce sujet en 1844, dans le rapport que j'ai adressé au gouverneur du Sénégal, au retour d'une mission que j'avais eu l'honneur de remplir. Je me souviens seulement qu'alors j'étais plus novice qu'aujourd'hui sur les choses du Sénégal, et que j'acceptais trop volontiers les idées admises.

Je n'affirmerai pas cependant ici qu'il soit impossible aux Anglais de parvenir à détourner sur Portendik les gommes que nous troquons aujourd'hui aux escales; mais je donne pour certain, car je tiens ce renseignement des Maures eux-mêmes, qu'ils en seraient très-contrariés. L'article 11 du traité de 1783, encore en vigueur, interdit formellement aux Anglais d'élever « dans la rivière de Saint-Jean, sur la côte, ainsi que dans la baie de Portendik, aucun établissement permanent de quelque nature qu'il soit. »

L'observance de cette clause nous sauve (je sais que les Anglais la déclinent tant qu'ils peuvent); elle nous sauve, parce que le Maure, défiant par nature, ne peut pas faire ses affaires à la légère; il lui faut du temps; il veut ensuite tout voir par ses yeux. Or, en l'absence d'établissements à terre, il va à bord des navires, et là il souffre horriblement du mal de mer; car la mer est toujours dure au mouillage des navires, et la barre est encore plus dure. Voilà pourquoi les Maures n'entendent qu'en frémissant parler de Portendik, et je ne savais pas cela en 1844.

Ce renseignement est précieux et réduit considérablement les chances de durée de la guerre qui éclaterait infailliblement si nous choisissions, dans l'affaire des coutumes, la solution par le *veto*. Toute la politique doit donc se borner, à peu près du moins, à empêcher les Anglais de violer l'article 11 du traité de 1783. Il y a encore une autre raison pour que nous ne nous arrêtions pas à cette crainte, c'est que les Maures préfèrent beaucoup nos guinées aux guinées anglaises.

Cette solution peut donc être essayée. En supposant que les Maures boudent pendant deux ans, n'y gagnerait-on pas encore ? Ce ne serait pas une petite affaire de reconquérir son indépendance en faisant de belles économies !

Voici encore ce que je me dis : Quoi qu'il advienne, il faudra bien, un jour ou l'autre, aviser aux moyens de délivrer notre commerce de l'humiliante tutelle où il se trouve aujourd'hui placé. Notre politique y est aussi fortement intéressée. Or l'occasion serait belle si l'on se déterminait à aller s'établir sur l'île à Morphil, et il n'est jamais sage de négliger les occasions favorables.

Et puis il ne faut pas se faire une trop grande terreur de ce qui pourrait arriver. J'ai dit le mot *guerre* pour employer une expression usitée au Sénégal; mais cette guerre serait toute passive de la part des Maures, et quand je dis des Maures, je veux dire des chefs maures; car eux seuls seraient lésés.

Terminons en appelant la réflexion sur cette grave matière. Encore une fois le résultat est beau et mérite bien quelques sacrifices passagers, tels que le chômage pendant une ou deux années de notre commerce de gommes. Ne perdons pas de vue surtout que tant que les Anglais n'auront pas d'établissement sur les côtes de Portendik, les Arabes n'y conduiront pas leurs gommes, et que s'ils ne peuvent pas les échanger avec les Anglais, la nécessité les forcera à venir nous les apporter. Ne perdons pas de vue non plus que si l'on trouve trop dangereux le refus du tribut, il reste le *statu quo*, c'est-à-dire la continuation du paiement des coutumes, et que le déplacement de notre capitale et la suppression des escales pourraient être dès lors réalisés sans aucun danger pour nos intérêts commerciaux.

IX.

Organisation du commerce. — Mesures d'ordre concernant le commerce libre. — Du régime commercial de la concession. — Plan de la compagnie d'exploitation des contrées concédées. — Privilége de vingt ans seulement, à l'expiration desquels ces contrées seraient affranchies. — Le but de ce projet est d'organiser le commerce et de créer des établissements dans les contrées du Sénégal supérieur.

La fondation d'une ville dans le fleuve est une réforme si radicale et qui favorise si bien la réalisation de nos projets sur l'Afrique, que nous avons tenu à élucider cette question le mieux possible.

C'est pour cela que nous avons examiné avec le plus grand soin les principales objections qui peuvent être élevées contre cette fondation. Nous n'avons pas la prétention de les avoir réfutées victorieusement toutes; mais nous croyons avoir démontré qu'avec une volonté ferme et persévérante, on pouvait retirer du déplacement de notre capitale des avantages matériels certains, sans parler de ceux d'un ordre plus élevé.

En traitant de la réforme politique, nous aurons à revenir encore sur ce sujet, et nous essaierons de répondre à l'objection touchant les difficultés de la défense de notre nouvelle possession.

Désormais nous considérerons comme cédée à la France l'île à

Morphil, comme bâtie la ville nouvelle, et comme supprimées les escales où se traitent les gommes aujourd'hui.

La réforme commerciale dont nous avons indiqué les bases au § IV consiste dans la division en deux régimes distincts des opérations de trafic qui s'accomplissent aujourd'hui dans le fleuve du Sénégal et dans l'intérieur du continent auquel ce fleuve donne accès, à savoir :

Le commerce libre, c'est-à-dire le commerce affranchi de toute réglementation et exercé sans fermage ni licence, ni corporations. — Ce régime serait applicable depuis la barre du Sénégal jusqu'au marigot de N'ghérer, dans le Fouta; il comprendrait la ville de Saint-Louis, les postes et forts de Richard-Toll, Mérinag'hen et Dagana; il comprendrait également la ville et les établissements à fonder sur l'île à Morphil ou en d'autres lieux du Wallo, du Fouta, du Kayor et du Yoloff, ainsi que sur la portion de la rive droite du fleuve, en aval dudit marigot de N'ghérer.

Le commerce réservé, c'est-à-dire le commerce concédé par l'État soit à une compagnie, soit à des particuliers, à des conditions arrêtées dans un règlement d'administration publique. — Il pourrait être exercé, à partir du marigot de N'ghérer, sur tous les fleuves, rivières, marigots et terres des différents États qui font partie des divisions géographiques connues sous les noms de Sénégambie et de Soudan. Ce régime serait applicable aux forts et établissements de Bakel, Sénou-Débou et Makana, actuellement existants, et aux forts et établissements qui pourraient ultérieurement être fondés en tels lieux qu'il plairait aux ayants droit, pourvu que ces lieux soient situés, sur le fleuve, en amont du marigot de N'ghérer, et sur le continent, hors des limites du Fouta et du Yoloff.

Le commerce libre n'aurait pas d'organisation à recevoir ; le gouvernement n'interviendrait que pour en protéger l'exercice et pour établir, par des ordonnances de police rigoureusement appliquées, les droits et les devoirs des deux parties.

Peut-être cependant, et il est bon d'appeler dès ce moment l'attention sur ce point, se verrait-on forcé d'assigner une place spéciale de commerce à chacune des peuplades maures qui concourent aujourd'hui à la traite des gommes.

Dans l'état actuel, les escales sont disposées de telle façon que ces peuplades ne se trouvent pas mêlées.

Par la suppression des escales, au contraire, toutes les nations et toutes les tribus seraient confondues, et, pouvant aller où bon leur

semblerait, elles se rendraient naturellement au lieu qui leur serait le plus commode et où il y aurait le plus d'acheteurs; elles iraient donc de préférence dans les établissements du Fouta. Or les Trarzas et les Braknas, qui ne vivent pas toujours en relations de bonne amitié, pourraient, se trouvant réunis, en venir à des conflits sanglants engendrés par des rivalités de nation ou par des jalousies commerciales.

Rien ne serait plus facile que de prévenir ces conflits. Il s'agirait simplement de réserver Saint-Louis, Richard-Toll et Dagana aux Trarzas et aux Darmankours, et les nouveaux établissements aux Braknas.

Au surplus, ce n'est là qu'une appréhension qui peut-être ne se réalisera pas. Il était bon néanmoins d'indiquer le remède. On pourrait d'autant mieux en faire usage qu'il s'appliquerait très à propos au malaise momentané que la ville de Saint-Louis éprouverait par suite de la fondation d'une autre ville.

Cette mesure, en effet, autant que mon éloignement des lieux me permet d'en juger, aurait pour conséquence de conserver presque toute l'importance actuelle des maisons de commerce de Saint-Louis, et cela sans nuire à la prospérité de la ville nouvelle; car ces facilités d'échange laissées aux deux villes donneraient aux mêmes maisons le moyen de faire des affaires simultanément dans l'une et dans l'autre.

Il est encore deux mesures d'ordre qui pourraient produire d'excellents effets. La première consisterait dans l'élévation, et une élévation d'une certaine importance, du prix de la patente des négociants; la seconde, dans l'allocation de primes d'encouragement à ceux qui écouleraient dans le pays une quantité de produits métropolitains que déterminerait l'administration locale. L'élévation du prix de patente aurait aussi un double avantage : elle augmenterait le revenu de la colonie et protégerait le nouveau négociant contre les nombreuses concurrences que chacun chercherait à lui faire; cette réforme recevrait d'ailleurs un caractère d'opportunité par l'affranchissement des charges qui pèsent aujourd'hui sur le commerce du Sénégal. Nous examinerons au chapitre X combien il importe d'encourager le placement des marchandises de fabrication française.

Le commerce réservé a besoin d'une bonne organisation.

La plus logique nous paraît être le retour pur et simple au régime des compagnies, avec cette différence cependant que les opérations de la compagnie à créer seraient soumises d'une manière permanente à la surveillance d'un commissaire du gouvernement.

Le plus grand reproche fait aux compagnies commerciales, c'est qu'elles

imposent des prix presque toujours exagérés aux individus qui sont forcés de traiter avec elles. La présence d'un agent du gouvernement à poste fixe aurait donc pour effet de défendre les intérêts des naturels contre l'avidité des employés de la compagnie; elle aurait aussi pour effet d'empêcher que le commerce ne devînt nuisible aux intérêts moraux et religieux des populations.

Ici il faut bien se rappeler que le but que nous poursuivons est moins la prospérité commerciale que la régénération du peuple nègre. Nous désirons la prospérité commerciale et industrielle; nous la voulons, et nous espérons fermement en voir jouir la nouvelle colonie; mais ce fait ne sera jamais dans notre pensée qu'un moyen, qu'un accessoire d'un autre fait.

Nous oserons dire plus: c'est que si le commerce était un obstacle à la réalisation de notre plan, il faudrait sans hésiter renoncer au commerce. Il est indispensable que l'enseignement religieux soit poursuivi avec énergie, que rien ne puisse le gêner, qu'il domine tout autre enseignement. C'est pour cela que je repousse le commerce libre des contrées de l'Afrique où nous devons nous établir. Il ne pourrait mettre en contact avec les naturels que les hommes qui l'exercent aujourd'hui, des hommes imbus de fâcheux principes, livrés à de mauvaises passions, suivant de détestables traditions. On peut être assuré que de telles gens neutraliseraient d'une manière absolue les efforts des missionnaires, et je n'en veux d'autre preuve que l'état où se trouvent les populations nègres et arabes qui sont en relations permanentes avec nous.

Nous sommes particulièrement entraîné à nous exprimer sévèrement sur la manière dont on fait le commerce au Sénégal, en songeant aux désordres graves causés parmi les populations par la vente de l'eau-de-vie.

Ne pourrait-on pas faire entendre aux commerçants que les petits profits qu'ils réalisent au moyen du placement de ce produit leur est directement nuisible, et qu'ils commettent un véritable attentat sur les malheureux auxquels ils le vendent?

Le commerce réservé, abstraction faite de la valeur morale des personnes qui y concourraient — et nous concevons la difficulté de bien choisir,— serait toujours facile à surveiller. Par ses statuts, la compagnie à laquelle il serait concédé devrait être soumise, non-seulement à une surveillance incessante, mais encore à l'obligation de révoquer ceux de ses agents dont la conduite contrarierait les vues du gouvernement.

On ne réfléchit pas assez aux dangers d'établir des relations avec des peuples dont on n'a pas pris soin d'élever les sentiments et de corriger les mauvais instincts.

Que ces relations soient politiques, on souffre de la dégradation des peuples avec lesquels on est forcé de les avoir ; on ne peut pas compter sur eux ; les notions les plus simples du droit des gens, les idées d'honneur les plus vulgaires leur sont inconnues, et, pour ne pas être dupe, on se voit — j'aime mieux dire on se croit — forcé de les imiter, quand on n'a pas de son côté la force qui châtie.

Que ces relations soient commerciales, on est trompé, on vit dans un état de continuelles défiances, on est tenu à une vigilance de tous les instants pour déjouer les fraudes ; et enfin, de guerre lasse et encore pour ne pas être dupe, on se défend avec les mêmes armes.

Je dis qu'il y a profit à travailler à la moralisation des peuples avant de se lier à eux par des alliances politiques ou par des habitudes d'échange. Eh bien ! le commerce libre ne peut pas faire cela, par la raison toute simple que quand un commerçant vient s'établir dans un pays occupé par des barbares ou par des sauvages, il y vient avec l'espérance d'y faire des bénéfices, et que s'il consacrait ses premières années à moraliser ses clients, il ferait des pertes ; car certainement son voisin ne l'imiterait pas.

On comprend qu'une compagnie peut procéder tout autrement. Le temps est à elle ; elle n'a pas de voisins à craindre ; elle peut choisir ses méthodes, et les appliquer sans redouter qu'elles lui deviennent préjudiciables par l'emploi d'une méthode opposée. Personne ne peut contredire qu'il y ait d'immenses avantages, pour les relations politiques comme pour les relations commerciales, à moraliser les peuples barbares par l'éducation ; personne ne peut contredire que la nation civilisée qui aura eu le temps et la patience d'employer ce moyen préparatoire se trouvera placée, vis-à-vis de ces peuples, dans des conditions incomparablement meilleures que la nation qui n'aura pas pu ou voulu l'employer.

Je répète qu'il n'y a qu'une compagnie, et une compagnie riche, qui puisse agir ainsi, qui puisse tout à la fois moraliser les peuples et faire des affaires avantageuses avec eux.

Mais pourra-t-on trouver une compagnie voulant accepter une pareille mission, qui semble si peu favorable à la réalisation des bénéfices que recherchent toutes les associations de ce genre ? Oui, si le gouvernement veut sérieusement l'aider dans ses entreprises.

On a beaucoup parlé des concessions de chemins de fer, et on en a très-diversement apprécié la portée. Je dis qu'un état gagne toujours quand il crée dans ses provinces des monuments, des routes, des établissements publics; il gagne toujours quand il donne du travail aux familles, quand *il améliore les conditions d'existence de ses habitants.* Que ce résultat soit ou non obtenu au prix de grands sacrifices, il parle plus haut que la critique.

Il n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé d'examiner à fond la question des chemins de fer et de rechercher s'il n'y avait pas d'autres moyens de couvrir la France de gares monumentales, de viaducs, de ponts, de tunnels qui seront la gloire de notre époque dans l'ordre industriel; je constate seulement que la France est dotée de toutes ces richesses, de toutes ces merveilles de l'industrie; qu'elle en a l'honneur, qu'elle en profite. Or jamais l'État, abandonné à ses propres ressources, n'aurait pu réaliser de pareils travaux aussi promptement, sans compromettre l'équilibre de ses finances.

Il s'agit donc de fonder en Afrique une compagnie d'exploitation industrielle et commerciale qui puisse accomplir aussi des créations prodigieuses, comme l'ont fait les compagnies de chemins de fer. Qu'importe, encore une fois, si ces compagnies y ont gagné et si celle dont il s'agit y gagnera, qu'importe? Que les travaux soient exécutés, et l'État n'y perd pas.

Voici comment je concevrais les principales clauses du contrat passé entre l'État et cette compagnie :

Art. 1er. — L'exploitation générale du commerce et de l'industrie dans les contrées centrales de l'Afrique est concédée à une compagnie.

Art. 2. — Cette compagnie n'est pas souveraine; en conséquence, toute entreprise qui serait de nature à engager la politique du gouvernement est soumise par la compagnie à l'approbation du gouverneur.

Art. 3. — La durée de la concession sera de vingt ans; la compagnie affectera à ses exploitations un capital de 20 millions.

Art. 4. — L'État fournira, lorsque besoin en sera, la garde des forts, établissements et usines de la compagnie. Il fournira aussi, soit qu'il ait eu l'initiative de la mesure, soit qu'il en ait seulement approuvé le plan, les forces militaires jugées nécessaires pour prendre possession des contrées dont l'occupation pourra être utile à la prospérité générale des affaires de la compagnie.

Art. 5.—Il sera placé au siége principal de la compagnie un commissaire général du gouvernement; dans chacun des établissements faisant pour

100,000 francs d'affaires, un commissaire; et dans chaque loge, usine et exploitation quelconque d'un ordre inférieur, un agent.

La mission de ces fonctionnaires sera de surveiller l'application des mesures qui auront été arrêtées de concert avec la compagnie et le gouverneur, principalement en ce qui touche à l'éducation religieuse et intellectuelle des peuples.

Ils ne se mêleront des opérations industrielles ou commerciales de la compagnie qu'autant qu'elles seraient de nature à entraver les progrès de l'éducation des indigènes ou qu'elles s'écarteraient des obligations contractées par la compagnie envers l'État.

Art. 6. — La compagnie s'engage à fonder des établissements, à faire des routes, à entretenir des comptoirs, à exploiter les industries du pays, à expédier des caravanes, enfin, à déterminer, par tous les moyens possibles, le développement de nos relations commerciales et industrielles avec les pays et les peuples de l'Afrique centrale.

Art. 7. — L'État s'engage à payer à la compagnie un intérêt de 5 0/0 pour les fonds qui auront été employés à la construction des forts, usines et fermes modèles, comptoirs, routes, canaux, ponts et travaux quelconques d'utilité générale.

Cet intérêt sera élevé au taux de 10 0/0 pour ceux de ces travaux et établissements qui auraient été exécutés sur le Niger et dans les contrées du Soudan qu'arrose ce fleuve ou ses affluents, ou qui sont situées à l'orient de son cours.

Le susdit intérêt sera payé pendant quinze ans et comptera du jour de l'achèvement des travaux ou des constructions.

Art. 8. — L'accès des contrées concédées demeure entièrement libre aux personnes qui désireraient s'y établir, soit pour y fixer simplement leur résidence, soit pour s'y livrer à des exploitations agricoles ou industrielles. Elles devront, dans ces deux derniers cas, se conformer rigoureusement aux conditions et plans arrêtés par la compagnie, et ne prendre, sous peine d'exclusion immédiate, aucune part aux opérations commerciales.

Ces personnes devront être préalablement agréées par le gouverneur et le directeur général de la compagnie.

Art. 9. — A l'expiration des vingt ans, la compagnie est dissoute et l'État rentre de plein droit en possession et jouissance des forts, églises, colléges, écoles et tous autres établissements publics que la compagnie aurait élevés, ainsi que des routes, canaux, ponts, écluses et autres travaux exécutés.

Les usines, maisons d'habitation et fermes, les établissements et les terrains consacrés à des exploitations agronomiques demeureront la propriété de la compagnie.

Telles pourraient être les bases de ce contrat.

En supposant 10 millions affectés, durant les vingt années de la concession, à la fondation des établissements et à l'exécution des divers travaux publics, dont moitié pour les contrées en deçà du Niger et moitié pour les contrées baignées par ce fleuve ou situées au delà, l'État paierait annuellement 650,000 francs d'intérêt, soit 9,750,000 fr. pour quinze ans.

En estimant à 2 millions par an les frais d'entretien de troupes et le coût du matériel des établissements militaires, on aurait à ajouter à cette dépense une autre somme de 30 millions.

Par ce calcul, la dépense totale monterait à 39,750,000 francs, répartie en quinze annuités, soit 2,650,000 francs par annuité, et la France aurait, au bout de vingt ans, dans l'intérieur de l'Afrique, un commerce et une industrie créés, des relations formées, d'immenses travaux exécutés, des établissements élevés, des populations toutes transformées et d'autres fortement préparées à l'être.

Combien faudrait-il d'années avant que la spéculation individuelle, telle que l'ont faite au Sénégal les mœurs, l'usage et la tradition, ait produit de pareils résultats!

Combien faudrait-il de millions au gouvernement pour bâtir, approprier, entretenir et exécuter les bâtiments et les travaux!

Combien éprouverait-il d'embarras, de difficultés; combien de surveillance, de sévérités pour empêcher la démoralisation des naturels par le contact de la population corrompue qui affluerait aux établissements qu'il aurait élevés; car le commerce libre n'en élèverait pas!

Combien plus encore lui faudrait-il d'habileté pour, tout en sauvegardant les intérêts précieux de la morale et de la religion, empêcher ses établissements d'être désertés par la spéculation individuelle découragée par la rigueur qu'il serait forcé de déployer contre elle!

C'est par toutes ces considérations que je suis conduit à admettre le régime des compagnies comme le meilleur qui soit connu pour la mise en train d'une grande entreprise; mais je ne prétends pas qu'on ne puisse en trouver un autre. Je m'arrête à celui-là parce que je n'en conçois pas qui offre, d'une manière plus complète, l'unité de vues et d'action sans laquelle, j'en demande pardon aux partisans du pouvoir multiple, rien ne se fait, rien ne se fonde.

Ce ne serait, du reste, ainsi que nous l'avons exprimé plusieurs fois, qu'une transition, et même une transition assez courte; car qu'est-ce que vingt ans dans la vie d'un peuple? Une fois l'organisation accomplie, on reviendrait au régime ordinaire par l'émancipation des contrées soumises au régime des concessions.

La compagnie aurait préparé et organisé; la spéculation individuelle profiterait de l'organisation et ouvrirait alors, avec moins de dangers pour la morale — car il y aurait une morale instituée, — avec moins de dangers pour la religion — car il y aurait une religion établie, — une large voie à la prospérité. Les petits comptoirs deviendraient des villages, les gros se changeraient en cités populeuses; les campagnes se couvriraient de fermes et d'habitations; les forêts profondes, les rives du fleuve aujourd'hui désertes, s'animeraient de la présence de l'homme.

Un pareil résultat vaut la peine d'être médité.

X.

Énumération des ressources commerciales du Sénégal. — Du commerce du haut pays; mouvement des caravanes; produits échangés aux trois grands marchés du Ghiolibà. — Un mot sur la constitution politique de Tombouktou, Djenné et Ségo, qui forment les trois grandes places de commerce de cette région. — L'esclave est le principal objet de commerce. — Insuffisance des autres produits pour défrayer de grandes entreprises, et nécessité de créer l'industrie en Afrique.

Les ressources commerciales du Sénégal sont aujourd'hui très-bornées.

Les produits indigènes — je ne parle que de Saint-Louis et du fleuve, — en les classant par ordre d'importance dans les échanges, sont : la gomme, les peaux brutes, l'or, les dents d'éléphant, la cire non ouvrée, les cornes de bétail brutes, très-peu d'indigo, moins encore de coton.

Les marchandises françaises et étrangères livrées en échange de ces produits, et classées aussi selon l'importance de leur placement, sont : la guinée, les verroteries, le tabac, l'ambre, le corail, des fusils à silex doubles et simples, des cotonnades de Rouen, des mousselines grossières, de la poudre, des balles, des pierres à fusil, de la quincaillerie commune, du sucre et de la mélasse, de mauvaise eau-de-vie, peu d'effets d'habillement, peu ou point de tissus de laine et de soie, en un mot, peu d'objets manufacturés en France.

En examinant cette nomenclature, on fait deux réflexions : la première, c'est que, parmi les produits indigènes, on n'en trouve pas un qui ne soit un produit brut obtenu sans culture, pas un qui ait été créé par l'industrie des habitants. Il n'y a donc pas d'industrie au Sénégal, et nous ne le savons que trop.

La seconde, c'est que, dans les marchandises offertes aux Arabes et aux nègres, on voit en première ligne la guinée, qui provient d'une de nos colonies ; en deuxième, troisième, quatrième et cinquième, les verroteries, le tabac, l'ambre et le corail, qui sont des produits étrangers. L'industrie métropolitaine n'a donc que de très-médiocres débouchés au Sénégal, et nous ne le savons que trop encore.

Cela prouve ou une grande incurie de la part de nos commerçants, ou qu'ils se trouvent, par rapport aux naturels, dans une position de dépendance qui leur ôte toute initiative. Cet état de choses extrêmement fâcheux, si l'on veut bien y porter son esprit, est une nouvelle conséquence du régime commercial sous lequel le Sénégal est aujourd'hui placé. La première loi d'un commerce intelligent paraît être effectivement de créer des besoins aux habitants des pays où il s'exerce, et de faire naître en eux le désir de posséder les objets de l'industrie nationale que ce commerce a mission d'écouler. Nous avons déjà vu qu'il était impossible au commerce libre de tenter des réformes, et que le négociant qui l'essaierait se ruinerait à coup sûr. On continue donc à échanger avec les naturels ce que ceux-ci ont coutume de recevoir, depuis les premiers temps où les Européens sont venus trafiquer avec eux.

Sans doute il ne faut pas abuser de la civilisation et l'imposer à ceux qui n'en veulent pas ; mais il ne faut pas non plus se raidir contre toute tentative de ce genre, surtout quand il peut en résulter à la fois et des bénéfices commerciaux et le bien-être des naturels. Ainsi je ne sache pas qu'on rendrait les nègres et les Arabes bien malheureux si l'on parvenait à leur faire porter quelques-uns de nos vêtements. Souvent je les ai vus souffrir du froid ; et certes, dans ces moments-là, un bon paletot, une bonne couverture leur seraient fort utiles.

« Ils ne les achètent pas parce que c'est trop cher, » me répond-on. C'est une raison ; mais il y en a encore une autre : ils ne les achètent pas parce qu'ils n'ont pas de quoi les payer, et ils n'ont pas de quoi les payer parce qu'ils ne travaillent pas à acquérir les valeurs qui le leur permettraient. La question se réduit donc à ceci : les naturels sont paresseux, et nous ne faisons rien pour combattre leur paresse ;

les naturels n'ont que peu de besoins, et nous ne faisons rien pour leur en donner d'autres. Est-ce un bien? est-ce un mal?

Moi je dis que c'est un mal, et j'ajoute que nous leur rendrions service si nous les déterminions, par exemple, à éprouver le besoin de se couvrir quand ils ont froid; à leur tour ils nous rendraient service en achetant à nos marchands de quoi se couvrir. Donc tout le monde y gagnerait; nous, nous vendrions plus; eux achèteraient davantage. Et comme pour pouvoir acheter il faut pouvoir payer, ils s'ingénieraient et trouveraient dans leur travail les ressources qui leur permettraient de satisfaire leurs nouveaux besoins; finalement ils seraient moins paresseux, et par conséquent moins vicieux.

Ici nous retombons dans la même solution que tout à l'heure : l'antagonisme commercial ne permet pas d'essais, parce qu'ils tournent inévitablement au préjudice de celui qui les fait.

Mais ce que ne peut faire le commerce libre, une compagnie le pourra, et ce ne serait pas le moindre des services qu'elle rendrait de faire sortir notre commerce de ce déplorable *statu quo* dans lequel il s'agite depuis des siècles. Après cela, permis aux défenseurs de toutes les causes de crier à l'oppression et de plaindre ces pauvres nègres si désagréablement troublés dans leurs habitudes primitives!

Nous avons donné dans la première partie un exposé complet du commerce de la gomme. Sauf les modifications apportées par les chapitres précédents au mécanisme commercial à l'aide duquel on se la procure aujourd'hui, cette denrée resterait encore, dans la nouvelle organisation, la base du commerce libre.

A la gomme on ajouterait les peaux brutes, les cornes de bétail, le mil, qui forme la principale denrée alimentaire de la population indigène de Saint-Louis, et l'élément le plus important des échanges pratiqués avec les nègres riverains; on y ajouterait aussi des dents d'éléphant, de l'or et d'autres produits du haut pays, soustraits par quelques indigènes curieux ou défiants au commerce réservé de la compagnie.

Nous disons que les produits destinés à alimenter le commerce libre seraient la gomme, les peaux, le mil et quelques autres articles plus particulièrement originaires des contrées du Sénégal supérieur; en d'autres termes, les produits qui sont échangés aujourd'hui aux escales et à Saint-Louis. A ces objets viendraient se joindre de nouveaux produits obtenus, soit par le travail agricole, soit par l'industrie, et dont il sera parlé aux chapitres qui traiteront de ces matières.

Le commerce réservé échangerait les produits qu'échangeait, avant 1848, la compagnie de Galam, c'est-à-dire les mêmes produits que le commerce des escales et de Saint-Louis, mais dans des proportions différentes; de plus, elle trafiquerait aussi sur la cire, le beurre végétal et les pagnes en laize, trois nouveaux articles qui n'entrent que pour une valeur très-minime dans le mouvement général. Le commerce du haut pays, tel qu'il se fait aujourd'hui, n'a guère qu'un produit important, et c'est encore la gomme. Les autres ne suffiraient pas à justifier l'existence d'un grand établissement sédentaire.

Il y a dans le haut pays trois sortes de commerce : le commerce actuel des comptoirs du Galam et du Bondou; le commerce du Kaarta, du Foulhadou et des États mandingues; le commerce du Ghiolibâ. Nous allons les examiner successivement.

Pour le premier, voici ce qui se pratique : les Maures dowiches apportent les gommes à Bakel; les Oulad-el-Koïssis et les Oulad-M'barek les conduisent à Makana; celles qui s'échangent à Sénou-Débou viennent du Bondou et sont récoltées et vendues par les gens du pays; elles sont de qualité inférieure à celles du désert, et leur récolte est faite avec une indifférence telle, que les neuf dixièmes à peu près en sont perdus.

L'or provient en grande partie du Bambouk; il est porté par les Mandingues. Il vient aussi de l'or des différentes parties de l'Afrique, et principalement des États connus sous les noms de Kankan, de Bouré, de Konkoudou ; cet or est conduit par les dioulas sarracolés, courtiers ou plutôt colporteurs obligés du commerce de cette région. Les Tychitt, les Oulad-el-Koïssis contribuent encore, mais pour une faible part, à l'apport de ce produit à nos comptoirs.

L'ivoire est extrêmement commun en Afrique. On le trouve à peu près partout; car les éléphants habitent toutes les parties de cet immense continent, qui sont situées dans le sud du Sahhrâ. L'ivoire que nous achetons à nos comptoirs du haut pays vient du Bambouk, du Kasson, du Kaarta, et des contrées que parcourent les Oulad-el-Koïssis et les Tychitt.

La cire vient particulièrement des bords de la Falémé supérieure. On en recueille aussi dans le Kasson et le Kaarta, mais on ne cherche pas à l'échanger. C'est une branche de commerce susceptible de recevoir du développement, et les gérants de nos comptoirs de Bakel et de Sénou-Débou agissaient dans ce sens lors de mon séjour à leurs établissements. Les abeilles sauvages sont très-nombreuses dans tout le

Kaarta, et le miel y est assez commun pour qu'on en fasse une boisson. On trouve même, dans certains villages, des ruches établies.

Le beurre végétal (fruit du *bassia Parkii*) est un produit qui, de même que la cire, ne se récolte pas avec toute l'activité que les naturels pourraient y mettre. Il vient du Bambouk méridional, et on l'échange presque exclusivement à Sénou-Débou. On le vend sous forme de pains qui ressemblent aux pains de graisse des épiciers. Ces pains sont soigneusement enveloppés de larges feuilles disposées en plusieurs couches et solidement fixées sur le beurre au moyen de cordes d'écorce.

Les pagnes en laize sont des tissus de coton faits dans le pays à l'aide du métier en usage, et servent à confectionner les vêtements des naturels. La largeur de ces tissus est de 11 à 12 centimètres à peine. C'est un pauvre produit, et le seul pourtant qui soit de fabrication indigène; malgré cela, les gérants de nos comptoirs en font assez de cas, parce qu'il leur est commode surtout pour l'appoint des paiements dans les achats de certaine importance.

A l'exception des peaux des animaux abattus dans les villages qui avoisinent nos établissements, les naturels n'en transportent qu'un très-petit nombre. Ils préfèrent les employer aux usages domestiques. Du reste, leur nourriture ordinaire ne se composant guère que de grains, ce n'est que dans les grandes solennités qu'ils tuent des bœufs pour leurs repas.

Tels sont, avec le mil et quelques sacs d'arachides, les articles offerts dans nos comptoirs du haut pays en retour de nos marchandises d'échange.

Le commerce du Kaarta et des États mandingues et kassonkiés qui s'étendent au sud de ce royaume, est plutôt intérieur qu'extérieur.

L'exportation ne comprend guère que les esclaves, qui en forment le principal élément; l'or des tributs payés par les autres nations aux chefs bambaras, et que ceux-ci mettent en circulation, soit en le distribuant en présents à leurs familiers des deux sexes, soit en l'échangeant contre des captifs, des chevaux ou des bœufs; enfin, divers produits pris dans les razzias ou pillés aux caravanes, et dont les principaux sont encore l'or et l'ivoire.

Les Bambaras du Kaarta professent un mépris profond pour le commerce, et le peu qu'ils en font à l'extérieur, y compris même celui des esclaves, est fait par l'entremise des Sarracolés établis dans leur pays.

Excepté les esclaves, dont la plus grande partie est dirigée sur les marchés clandestins du bas de la côte, c'est aux comptoirs anglais de la Gambie et à Bakel que les mandataires des Bambaras conduisent leur or et leur ivoire. Ils ont aussi vendu des esclaves à Bakel jusqu'en 1846, et j'ai été témoin, cette année-là, de la grande émotion que causa parmi les traitants et les négociants de Saint-Louis la suppression de cette branche de commerce. Ces esclaves étaient introduits dans l'île de Saint-Louis sous le nom vrai ou déguisé d'*engagés à temps,* et étaient tenus ostensiblement à un service de quatorze ans.

J'ai remarqué que presque tous les fusils dont se servent les Bambaras étaient des fusils anglais; j'ai fait une remarque semblable pour les couteaux ; et pour les étoffes, j'en ai vu beaucoup qui avaient la même origine.

Le commerce du Ghiolibâ est plus important que les deux autres; on pourrait presque dire que c'est le seul des trois qui le soit réellement.

Parmi les peuples arabes qui y prennent part, on remarque les Tychitt, forte tribu spécialement adonnée au colportage dans les États qui bordent le Ghiolibâ depuis Tombouktou jusqu'à Ségo.

L'industrie des gens de cette tribu consiste à recueillir, dans les terrains où ils sont établis et aux alentours, du sel gemme qui s'y trouve en quantité très-considérable; et c'est à l'aide de ce produit qu'ils se procurent, auprès des mineurs de la vallée du Ghiolibâ, l'or qu'ils vont ensuite revendre eux-mêmes sur les marchés de ce fleuve établis à Djenné, Ségo et Tombouktou. Ils se procurent aussi, avec leur sel, des dents d'éléphant qui suivent la même destination que l'or. De ces marchés, l'ivoire et l'or des Tychitt sont repris de troisième main par des Sarracolés qui les conduisent aux comptoirs français et anglais du Galam et de la Gambie, et quelquefois jusqu'à nos comptoirs du bas de la côte. Rarement les Tychitt conduisent leur or au delà des rives du Ghiolibâ.

Grâce à ces indications, on peut rectifier une double erreur qui a cours dans le commerce : c'est qu'il n'y a ni or de Tychitt ni vrais Bambaras pour conduire les caravanes qui vont trafiquer à la côte. Ces hommes qui, par un sentiment de vanité très-naturel d'ailleurs, se parent d'une nationalité qui ne leur appartient pas, sont ou des Sarracolés ou des esclaves.

Le commerce du Ghiolibâ est généralement peu connu. Les notes que j'ai prises et dont plusieurs sont écrites sous la dictée de gens qui ve-

naient de Tombouktou, soit Aramas, soit Tychitt, soit Sarracolés, soit Massiniens, me permettent d'établir avec une certaine confiance les données que voici :

Le Ghiolibâ, dans sa partie supérieure, a trois grands marchés : Ségo, Djenné et Tombouktou.

L'État de Tombouktou est gouverné nominalement par un chef nègre de la nation des Aramas, premiers conquérants des rives du fleuve ; mais il obéit effectivement aux Arabes *Bourdamés*, qui ont substitué leur influence à celle des Aramas, tout en leur conservant, par une courtoisie que j'admire, la souveraineté honorifique et nominale. Ce peuple, sur la condition et l'histoire duquel je ne suis pas complétement fixé, me semble jouer un rôle à peu près semblable à celui des Juifs sous la domination romaine, c'est-à-dire d'un peuple soumis par la conquête, mais dont le vainqueur respecte la nationalité.

Le chef arama qui *règne* à Tombouktou prend le titre de pacha (*el bacha*) ; je me sers de cette expression par réminiscence du mot célèbre : « le roi règne et ne gouverne pas. »

Comme État, Tombouktou n'a qu'une très-faible importance. On m'assure qu'il y a beaucoup de juifs.

L'État de Djenné, anciennement aussi gouverné par des Aramas, se trouve dans la même situation que Tombouktou sous le rapport de la dépendance, mais avec cette différence toutefois que ce sont les Poulhs du Massina qui gouvernent ; et que leur influence, ou plutôt leur domination, pèse sur les Aramas du Djenné d'une façon bien autrement tyrannique que celle des Bourdamés à Tombouktou. Ces Poulhs, dont la puissance est des plus redoutables par leur filiation avec les Foulhs disséminés dans toute l'étendue de l'Afrique, visent à la domination absolue de la contrée et menacent, au nord, Tombouktou (1) et, au sud, Ségo. Déjà, et depuis longtemps, ils ont enlevé aux Aramas le Massina, voisin de Djenné et l'une des plus riches provinces de cette région. De même que Tombouktou, Djenné a une très-médiocre importance territoriale, et il serait peut-être plus exact de considérer ces deux villes et celle de Sansanding, succursale de Djenné, comme des villes libres formant une hanse commerciale.

L'État de Ségo n'est pas dans cette condition de vasselage, et il s'est

---

(1) En 1848, lorsque je quittai Bakel, un dioula arrivant du Ghiolibâ m'assura que les Poulhs du Massina s'étaient emparés de Tombouktou. J'ignore si cette nouvelle s'est confirmée.

jusqu'à présent maintenu vis-à-vis des Massiniens dans une position assez respectable; mais, malgré l'étendue de ses campagnes et les nombreux villages qui les couvrent, il a fort affaire pour déjouer les intrigues et repousser les invasions armées de ces ardents sectaires. Ces fanatiques sont entraînés dans cette voie de conquête par un de ces hommes que les nègres appellent faux prophète, et que nous appellerions, nous, tout simplement un conquérant ambitieux dominé par la passion de régenter les nations voisines.

Une chose digne de remarque, c'est qu'en dépit de ces hostilités presque permanentes et de cette aversion réciproque, Ségo et Djenné commercent ensemble; et il m'a été affirmé de la manière la plus formelle, qu'à une époque où régnait entre les deux États une guerre d'extermination, leurs relations commerciales n'avaient pas été interrompues un seul instant. J'ai noté cette circonstance, qui consacre un principe inverse de notre principe de droit commercial : *le pavillon couvre la marchandise*. En effet, c'est la *marchandise* qui couvre *le pavillon*, sur le Ghiolibà, et sert de sauf-conduit aux habitants pour leurs relations réciproques pendant la guerre.

Ces trois grandes cités commerçantes forment donc réellement une hanse, et elles ont, en y ajoutant pour mémoire la ville de Sansanding, le monopole de tout le commerce de cette région.

Les marchandises qui s'échangent dans les deux premiers marchés sont de fabrique anglaise : des armes, des tissus de coton et de soie, de la coutellerie et de la quincaillerie; d'autres marchandises sont de fabrique arabe, telles que burnous, hahicks, ceintures, soie pour broder, soieries en tissus, bonnets rouges, etc. On n'a pas vu à Djenné et à Tombouktou de produits français.

Ces marchandises arrivent par le nord, à travers le désert, en caravanes parties de la régence de Tripoli et passant par le Fezzan. Il est présumable aussi que des caravanes expédiées de la régence de Tunis concourent à l'approvisionnement de ces deux marchés; mais il est certain qu'aucune ne part de l'Algérie. A Tripoli, c'est encore un fait acquis, le commerce anglais fournit la plus grande partie du chargement de ces caravanes.

C'est ordinairement à Tombouktou qu'elles s'arrêtent. Elles prennent en retour des esclaves, de l'or, de l'ivoire, de la cire, du sel gemme et même de la cire brute, me dit-on. Les esclaves et l'or forment les deux principaux produits.

De Tombouktou, ces marchandises se répandent, partie dans les con-

trées voisines, partie vers Djenné, par la voie du fleuve, et sont échangées contre des produits indigènes qui font retour à Tombouktou. De Djenné, le mouvement se continue de la même façon, et Sansanding et Ségo profitent également de la circulation de ces marchandises.

Ségo reçoit, en outre, des marchandises européennes, la plupart anglaises, portées par des caravanes indigènes expédiées de Sierra-Leone, de Sainte-Marie, des autres comptoirs anglais de la côte et de notre établissement de Bakel; Ségo reçoit encore d'autres marchandises en échange des esclaves vendus dans les différents foyers de traite. Tous ces produits, m'affirme-t-on, quoique considérables, ne remontent jamais le fleuve et sont insuffisants pour les besoins du pays, qui est obligé pour sa consommation d'en retirer de Djenné en quantité vingt fois plus grande.

Le sel gemme, dont une partie, comme nous l'avons déjà vu, est échangée par les Tychitt, paraît être le produit le plus recherché pour les transactions intérieures. On le vend à l'*empan* (un empan carré vaut un gros d'or). La monnaie d'échange, à Djenné et à Ségo, est encore le cauri; à Tombouktou, il n'a plus cours. Sur le Ghiolibâ, le sel marin est déprécié, la poudre aussi; on en fabrique d'assez bonne dans le pays.

On voit par ce document, dont je ne prétends pas garantir l'authenticité, bien qu'il m'ait été fourni par des commerçants des trois villes du grand fleuve, combien petite est la part que nous prenons au mouvement commercial qui s'accomplit dans l'Afrique centrale. Là, comme partout, le commerce anglais nous déborde.

Tous ceux qui connaissent un peu l'Afrique savent pourtant à combien de dangers sont exposées les caravanes qui partent des États barbaresques, et combien grands sont les risques qu'elles courent.

Denham et Clapperton nous ont appris que la traversée du Sahhrâ ne se faisait jamais sans une perte immense en hommes, en esclaves et en chameaux; ils nous ont appris aussi qu'il n'était pas rare que des caravanes tout entières périssent de soif dans les sables du désert soulevés par le simoun, comme les flots par la tempête.

Qu'on réfléchisse aux nombreux avantages qu'auraient sur ces caravanes, soumises à de si redoutables périls, des caravanes qui partiraient du Galam pour Ségo, et de là enverraient leurs marchandises, par terre ou par eau, et sans aucun danger, au grand entrepôt de Tombouktou.

Ne semble-t-il pas démontré, en effet, à qui veut jeter un regard sur la

carte d'Afrique, que le Sénégal est la route naturelle du Ghiolibâ? Ne semble-t-il pas que la nation qui possède les plus riches provinces de l'Afrique romaine, qui possède ce beau fleuve du Sénégal dont les flots portent déjà par delà 200 lieues ses navires et ses traitants, doit exploiter, à l'exclusion de toute autre nation, le commerce de cette région?

Les recherches auxquelles j'ai dû me livrer pour traiter cette partie de mon travail, me font précisément tomber sur une note prise, en 1847, sous la dictée des deux gérants de la compagnie de Galam, établis à Bakel et à Sénou-Débou. Je lis dans cette note que les capitaux consacrés aux opérations de ces comptoirs étaient si insuffisants en 1846, que le gérant de Sénou-Débou, privé de marchandises d'échange, se vit forcé de renvoyer les dioulas; j'y lis encore qu'à Bakel, cette situation se reproduisait invariablement chaque année, vers la fin de la saison sèche.

On peut dire que c'est pousser la prudence un peu loin, et il est difficile, en lisant cela, de ne pas faire de pénibles réflexions sur l'avenir d'un commerce qui suit de pareils errements. Je trouve encore dans mes notes, que nos marchandises sont de qualité inférieure aux marchandises anglaises, et que, la guinée exceptée, les naturels donnent la préférence à celles de nos rivaux.

Il n'est pas besoin de faire sentir les conséquences de cette timidité en affaires, cachet particulier des transactions sénégalaises; on les devine. Il n'est pas non plus besoin de démontrer que, tant qu'une impulsion nouvelle, qui ne peut venir que d'une révolution commerciale, n'aura pas changé les idées et les mœurs des commerçants, les choses resteront au même point.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'il en puisse être, le commerce réservé ne serait alimenté que par la gomme, l'or, les dents d'éléphant, les peaux, la cire, le beurre végétal, quelques plumes d'autruche et quelques autres objets de luxe ou d'histoire naturelle. Or, l'esclave étant nécessairement retranché des opérations auxquelles nos commerçants pourront se livrer, les produits que nous venons de désigner deviendraient tôt ou tard insuffisants pour défrayer de grandes entreprises. Il y a donc urgence à demander à ces contrées d'autres produits et à déterminer, par les voies toujours licites d'un enseignement sage, leurs habitants à tirer parti de leurs richesses.

La réforme commerciale que nous venons d'exposer comprendrait, en résumé :



LE SÉNÉGAL AU-DESSUS DE MAKANA.

T. II, p. 210.

La séparation du commerce actuel du Sénégal en deux commerces, l'un libre, l'autre concédé;

La suppression des escales réservées au trafic des gommes;

La fondation, dans l'île à Morphil, d'une ville consacrée au commerce libre, fondation qui aurait pour conséquences presque certaines de faire naître le goût des travaux agricoles; d'accroître la population européenne et de la fixer, à titre définitif, sur les rivages du Sénégal;

La création d'une compagnie chargée d'organiser et d'exploiter le commerce réservé dans les limites qui ont été déterminées, création transitoire et choisie uniquement parce qu'elle réunit l'unité de vues et l'unité d'action, sans lesquelles il semble impossible de rien faire de grand;

Enfin, l'avénement de l'industrie, conséquence obligée de ces modifications radicales du commerce du Sénégal.

XI.

Exposition des ressources industrielles du pays. — Fondation d'une école des arts et métiers et d'un institut agricole. — Richesses de l'Afrique qui sont totalement perdues.

Nous venons de voir de quelles faibles ressources étaient, pour une grande exploitation, les produits ordinaires du commerce de l'Afrique. Il faut donc essayer d'en créer de nouveaux; il faut, pour donner une raison d'être à la grande compagnie que nous proposons d'instituer, demander ces nouveaux produits à l'industrie.

« Donnez une impulsion salutaire à l'industrie par l'établissement de » plantations modèles; que l'instruction morale et l'instruction reli- » gieuse marchent de front; c'est là le moyen, et le moyen infaillible, » de réaliser les vues grandes et philanthropiques des vrais amis de » l'Afrique... » (Rendall, gouverneur de la Gambie, cité par sir Thomas Fowel Buxton, *De la Traite des esclaves en Afrique*, p. 468.)

« Le seul moyen efficace pour arrêter les progrès d'un mal si pro- » fondément enraciné (la vente des esclaves), c'est d'initier les nègres » aux connaissances utiles et aux arts de la vie civilisée. Jamais les

» nègres abandonnés à eux-mêmes n'entreront franchement dans cette » voie : il faut qu'une impulsion étrangère les y pousse... » James Mac Queen, *Coup d'œil sur l'Afrique centrale*, p. 469 de sir Fowel Buxton.)

« Enseignons aux Africains que nous leur paierons bien plus cher » les produits de leur sol que nous ne leur payons les bras qui devraient » le cultiver, et notre cause est gagnée. Toutes les autres méthodes, » tous les autres moyens seront sans succès. » (Même auteur, p. 481 du même ouvrage.)

Je me bornerai à ces trois citations empruntées à des auteurs que dirigeaient aussi une autre ambition que le désir égoïste de réaliser des bénéfices matériels. C'était à l'extinction de l'esclavage qu'ils songeaient en écrivant ces lignes, et les réformes qu'ils indiquaient ne leur semblaient, comme à moi, qu'un moyen de faire réussir plus promptement leur grande conception.

Efforçons nous donc de donner aux Africains le goût du travail, et, pour éveiller leur intérêt, plaçons sous leurs yeux, sans craindre de le faire en vain, toutes les merveilles de notre savante industrie. Qu'ils apprennent de nous le mot de tous ces mystères, de tous ces prodiges qui, aujourd'hui, n'ont pas même le pouvoir d'exciter leur curiosité. Qu'on leur montre les belles et ingénieuses machines qui produisent les objets qui servent à leurs usages; que ces machines fonctionnent devant eux; qu'ils sachent ce que peut devenir la matière grossière qu'ils méprisent, en passant par les mains d'un habile ouvrier, et ils comprendront notre supériorité; ils croiront à nos leçons, et parmi eux, je crois pouvoir l'affirmer, il s'en trouvera qui voudront nous ressembler.

Sortons sans regret de cette voie funeste que leur ont ouverte nos comptoirs et nos traitants. Le comptoir n'apprend rien, la boutique non plus; l'atelier, au contraire, le champ à cultiver, le jardin à soigner, la terre à fouiller, apprennent à travailler; et le travail moralise. Apprenons donc le travail aux nègres, et que ceux d'entre nous qui ne concourront pas à cette œuvre utile et morale, respectent et laissent faire.

Et vous, habitants du Sénégal, oubliez les railleries et les critiques qui ont poursuivi les hommes qui voulaient faire de votre terre natale une colonie agricole; oubliez ces temps fâcheux de votre histoire, et nous oublierons que vous avez mêlé vos voix à celles de ces railleurs impitoyables qui sacrifiaient à un bon mot, à une fantaisie de blâmer, l'avenir de votre patrie.

Croyez à l'industrie, croyez que sans elle il n'y a nulle part de prospérité possible, il n'y a pas de vie, pas d'avenir pour un pays.

Et ne voyez-vous pas déjà qu'au Sénégal les heureux ne sont pas nés sur ses bords, et qu'ils les abandonnent dès que la fortune a couronné leurs espérances? L'expérience ne vous a-t-elle pas appris que le commerce est à l'industrie ce que le bras est à la tête, ce que la goutte de pluie est à la nuée? Voyez à quelle triste condition vous condamnez, sur cette terre où vous avez pris naissance, l'homme semblable à vous; car le même sang coule dans vos veines! Y avez-vous songé? Avez-vous songé quelquefois que cet homme était pour vous au-dessous d'une abeille qui produit du miel et de la cire; au-dessous d'un mimosa qui produit de la gomme; et que l'existence d'un insecte, la vie d'un arbre vous intéressaient davantage que la vie d'un homme?

Voulez-vous me permettre une courte citation? Au XVIe siècle, de hardis navigateurs découvrirent un continent qui avait 2,545 lieues marines du nord au sud. Un isthme étroit le séparait en deux parties presque égales. La partie du sud produisait de l'or, de l'argent, des pierres précieuses. La partie du nord n'avait que des terres et des forêts.

La première n'a voulu vivre que du commerce de ses richesses; elle est aujourd'hui divisée en une multitude d'États, et, comme pour justifier les paroles sacrées du maître : « Tout royaume divisé contre lui-même périra, » ces vastes régions sont désolées par l'anarchie et la pauvreté, et c'est à peine si l'on y compte dix habitants par lieue carrée.

La seconde a vécu d'industrie; aujourd'hui, c'est un des plus riches et des plus florissants pays de la terre. L'Europe lui envoie annuellement plus de cinquante mille émigrants, et sa population compte trente habitants par lieue carrée.

Je sais que vous allez me dire : Mais y pensez-vous? Comparer l'Amérique à l'Afrique est une chose qui ne s'est jamais vue, et encore l'Amérique du Nord, qui jouit d'un climat tempéré!

Vous vous trompez; je compare l'Amérique à l'Amérique; je compare l'hémisphère sud à l'hémisphère nord, c'est-à-dire des contrées qui, à latitude égale, n'ont pas de différences sensibles dans leur climat; je compare des contrées qui ont vécu d'industrie à des contrées qui ont vécu de commerce.

Non, vous n'avez pas de bonnes raisons pour repousser l'industrie. Vous craignez de ne pas réussir; mais qui peut être assuré qu'une entreprise réussira? Il faut donc essayer consciencieusement, essayer

avec confiance, essayer avec la conviction forte que vous accomplissez un grand devoir. Ne vous rebutez pas surtout si vous entendez dire que la banane, que l'orange, que la grappe de raisin qui pendent à l'arbre et à la vigne représentent chacune une valeur de 25 ou de 30 fr.; que le coton, que l'indigo récoltés dans vos plantations ne *pourront jamais* souffrir la concurrence avec leurs similaires de l'Inde et de l'Amérique. Laissez dire, et ne jetez pas vos instruments aratoires, ne brûlez pas vos arbres et vos plantes; laissez le temps marcher, il se chargera du soin de répondre à ces paroles de découragement. Il y a eu de tout temps des frondeurs, de tout temps on a ri des choses sérieuses.

Et si je m'adresse plus particulièrement à vous, habitants de Saint-Louis, c'est que seuls vous pouvez être les intermédiaires entre les Européens et les nègres. C'est vous qui devez être, dans l'avenir, le véhicule de leur régénération. Lorsque l'industrie sera établie autour de vous, ce ne sera pas par des appels criés au tamtam que vous obtiendrez des travailleurs; ce sera par l'exemple, et c'est vous qui le donnerez; ce seront vos anciens captifs, vos clients accoutumés, ceux qui vivent habituellement dans vos cases qui le donneront.

Pour inaugurer l'ère industrielle au Sénégal, deux grands établissements sont nécessaires :

Une école des arts et métiers ;

Un institut agricole.

La première aurait pour annexes des usines modèles ; le second, des fermes modèles et tous les établissements nécessaires à l'exploitation des produits de la terre et à l'élève des animaux qu'elle nourrit.

Je ne me dissimule pas les dépenses considérables qu'entraîneraient ces établissements, et pourtant je n'hésite pas à en proposer la fondation. Abandonnons l'emploi des demi-mesures, comme des moyens ruineux et impuissants à faire le bien. Réglons l'importance des sacrifices sur l'importance des résultats. Dans la pire des prévisions, celle où les peuples africains n'apprécieraient pas à leur juste valeur les facilités d'instruction professionnelle que nous leur aurions fournies, ne nous resterait-il pas toujours, pour peupler nos écoles industrielles, diriger nos fermes et faire marcher nos usines, la population ignorante de Saint-Louis, devenue plus oisive encore qu'elle ne l'est aujourd'hui par la suppression des escales de gomme ?

De deux choses l'une : ou le Sénégal n'est qu'un comptoir et ne peut devenir autre chose, — et alors à quoi bon une occupation ruineuse, un

appareil militaire, un état-major considérable? à quoi bon se donner tant de peine pour réglementer sans cesse un établissement sans avenir? — ou c'est une possession mal appréciée à laquelle on n'a pas demandé tout ce qu'elle pouvait donner; et alors il faut la doter d'une constitution meilleure, qui en fasse à la fois un comptoir et une colonie, qui en fasse surtout un foyer destiné à porter au centre de l'Afrique les lumières de l'industrie, de l'intelligence et de la religion.

Dans le premier cas, il faut réduire les frais d'occupation, et les choses n'en iront que mieux; dans le second, il faut prendre une résolution courageuse et marcher bravement vers son but.

Je ne puis entrer dans de grands détails sur les produits naturels que l'industrie pourrait transformer, car je répète qu'elle est complétement incréée en Afrique, et qu'on ne peut s'appuyer sur aucune donnée positive pour en tracer un programme d'exploitation. Mais mes voyages et mes études me permettent de désigner la plupart des produits du sol africain et d'esquisser un cadre général des différentes sortes d'industries qu'on pourrait essayer.

La terre d'Afrique n'est pas aussi ingrate pour la production qu'on a bien voulu le dire.

Dans le règne minéral il y a l'or, dont les mines pourraient fournir au centuple de leurs produits actuels, si l'exploitation en était confiée à des mineurs intelligents.

Il y a le fer, qui existe dans toutes les montagnes et les vallées resserrées. Les roches qui le contiennent en ont une grande quantité et à un état très-pur; on l'y trouve généralement sous forme de prismes allongés et à petites faces. Dans l'état actuel de nos relations, ce minerai n'offre aucune ressource à cause de la difficulté du transport; mais avec des établissements échelonnés sur le fleuve et dispersés dans l'intérieur, rien ne serait plus aisé que d'en faire ramasser et de le soumettre sur les lieux au traitement des hauts-fourneaux. Le fer de l'Afrique est très-estimé à cause des facilités qu'il présente pour la fabrication des aciers.

Il y a encore d'autres métaux dont je m'abstiens de parler parce que je ne les ai pas vus.

Parmi les minéraux utiles à l'industrie, je signalerai près de Makana, sur la rive droite du Sénégal, à environ 8 kilomètres en aval, un gisement très-considérable de calcaires, et j'en ai rencontré beaucoup d'autres dans le Kaarta et le Kasson.

Les pierres propres à la construction sont très-communes et très-

variées, depuis le granit jusqu'au grès. J'ai remarqué particulièrement deux variétés de granit, l'une rose, l'autre grise, à grain fin et serré, qui forment dans le Kaarta, près des cataractes du Félou, et dans la Falémé supérieure, de très-considérables gisements.

Le règne végétal comprend de très-belles essences de bois pour l'industrie du bâtiment et pour l'ébénisterie. Le Kaarta renferme des forêts immenses de *caya senegalensis* (caïlcédra), cet acajou d'Afrique dont les veines rivalisent pour la beauté avec les acajous de l'Inde et de l'Amérique; l'ébène croît également dans ces contrées, ainsi qu'une foule d'autres espèces que l'industrie utiliserait. Je me suis bien souvent chauffé avec du bois précieux, et j'ai vu, consumées par les incendies qu'allument les nègres pour ensemencer leurs terres, des forêts considérables de caïlcédras dont les pieds avaient près de 2 mètres de diamètre.

Le coton et l'indigo abondent dans le Soudan et la Sénégambie. Les naturels récoltent ces produits sans aucun travail et les emploient à la confection et à la teinture de leurs vêtements. La culture et la récolte cessent avec leurs besoins.

Dans les productions comestibles on trouve en grande abondance l'igname et les patates douces, ainsi que diverses variétés du haricot d'Europe. Le riz, le sorghum formant cinq variétés, deux variétés de maïs, les pistaches de terre (arachis) se rencontrent aussi dans tous les villages du Kaarta, du Kasson, du Galam, du Bondou et du Bambouk que j'ai traversés, et fournissent amplement à l'alimentation de leurs habitants.

Une variété de sorghum (le *sorghum rubens*) offre cette particularité que ses feuilles renferment, à leur partie vaginale, une matière colorante qu'on obtient sans autre préparation qu'une légère macération dans l'eau. Cette couleur est rouge-ponceau; elle est employée à la teinture des cuirs et est remarquable par sa durée.

La tige du sorghum contient en outre du sucre dans une proportion très-considérable. Je me suis nourri quelquefois de cette liqueur sucrée, et je la confondais dans mes souvenirs avec celle que contient la canne à sucre. De plus, cette tige, qui parvient à une hauteur de plus de 3 mètres et qui devient très-dure, pourrait être utilisée avec avantage par l'industrie, et entre autres usages, à la fabrication du papier.

Les matières végétales propres à la teinture, outre l'indigo et le rouge extrait du *sorghum rubens*, sont d'autres rouges d'une teinte plus brune; différentes espèces de jaune, et particulièrement un jon-

quille très-vif, fourni par des racines et des feuilles que les naturels connaissent très-bien.

Les plantes médicinales abondent aussi, et les voyageurs qui m'ont précédé les ont nommées depuis longtemps.

Le tabac est également cultivé, et si ses qualités ne peuvent être convenablement appréciées à cause de la coutume où sont les naturels de le couper vert et de le macérer avant de l'employer, on peut du moins supposer qu'en soignant les plantations de tabac, le commerce y trouverait une grande ressource. Il vient très-facilement dans les terrains humides.

Les plantes textiles ne manquent pas non plus, et toutes les cordes dont on se sert dans les usages domestiques sont faites sur les lieux. J'ai surtout remarqué une plante herbacée dont la tige parvient à une grande hauteur; on la coupe et on la corde immédiatement sur place, en prenant simplement le soin d'enlever une petite portion de son épiderme.

Les fruits, contraste choquant avec cette richesse de végétation, sont pour ainsi dire inconnus dans la partie de la Sénégambie au nord de la Gambie, dans le Kaarta et dans le Ségo. Le meilleur est le petit fruit rouge d'un arbuste épineux que les naturels nomment *sidom*. On trouve cependant dans le Kaarta, par 14° de latitude, la vigne croissant spontanément et donnant un fruit assez bon, qui n'est ramassé que par les chèvres et les enfants. Les dattes même, ce fruit originaire de l'Afrique, qui vient si bien dans les sables, ne sont naturalisées que dans quelques villages.

Les animaux domestiques représentent toutes les espèces d'Europe : les chevaux, les ânes, les bœufs, les moutons, les chèvres, les porcs, les volailles, depuis le chapon, qu'on élève au Kaarta dans presque tous les villages, jusqu'au canard, qui prend des proportions énormes. Les espèces que les indigènes ont réduites à la domesticité comprennent des pintades bleues et blanches, des chameaux, des gazelles et des autruches dont la chair sert à la nourriture des chefs.

Dans beaucoup de villages du Kaarta, j'ai vu des femmes balayer leurs cases avec des balais de plumes d'autruche, et parmi ces plumes il y en avait d'assez belles pour figurer avec éclat dans une toilette élégante.

Quand on songe qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, on ramasse un brin de papier, un os, un clou traînant dans les ruisseaux, et que ce genre d'industrie rapporte, à Paris, à celui qui l'exerce,

1 fr. 50 c. en moyenne par nuit, on ne s'explique pas comment on peut se résigner à laisser perdre les richesses que renferme l'Afrique.

Et encore ai-je compris, dans cette imparfaite nomenclature, tout ce que cette terre peut produire, tout ce qu'elle cache dans son sein? Non; car je m'aperçois que j'ai oublié le blé, indispensable base de l'alimentation de l'homme de l'Europe. Le blé est cultivé dans toute la vallée du Ghiolibâ sise au nord du pays de Ségo; il est cultivé dans les oasis des Dowiches et des Tychitt, et les essais d'acclimatation tentés dans la colonie de Libéria ont réussi admirablement.

Voilà, j'espère, pour l'industrie, de quoi alimenter ses usines, et de quoi justifier la fondation de l'école des arts et métiers et de l'institut agricole.

XII.

Organisation de l'industrie. — De l'industrie des contrées soumises au commerce libre. — Exploitations agricoles et horticoles. — Les trappistes. — Les peaux et les cuirs. — Industrie manufacturière. — De l'industrie de la compagnie ; question de l'or ; question du fer ; viandes préparées.

L'Afrique occidentale peut aisément comporter quatre sortes d'industrie :

L'industrie appliquée à la création et à la récolte des produits du sol et à l'élève du bétail. Cette industrie comprendrait par conséquent l'agriculture, l'horticulture, la coupe et la récolte des bois d'ébénisterie, de bâtisse et de chauffage, et les différents produits fournis par les troupeaux ;

L'industrie qui concerne l'exploitation des minéraux et des métaux, et qui exige des connaissances toutes spéciales ;

L'industrie intermédiaire, qui convertit sur place les produits bruts en matière propre à la fabrication ;

L'industrie manufacturière, qui transforme la matière première en objet de consommation.

Ces quatre industries pourraient être exploitées simultanément dans

les villes et établissements où règnerait la liberté commerciale, et dans les contrées concédées à la compagnie, selon les facilités d'exploitation propres à chaque régime et à chaque contrée, et selon des règles générales que nous allons faire connaître.

Les établissements d'instruction professionnelle, tels que l'école des arts et métiers et l'institut agricole, se placeraient, la première sur l'île de Saint-Louis, le second dans l'île à Morphil, et à proximité de la capitale nouvelle.

Les usines et les fermes modèles se placeraient indifféremment dans les contrées concédées et dans celles dont l'accès serait libre, suivant les besoins des industries exploitables. Ces derniers établissements seraient fondés successivement, et au fur et à mesure que des études sérieuses faites sur les localités en auraient démontré l'utilité, la convenance et les avantages. Il est entendu que pour les fermes modèles on tiendrait compte, de la manière la plus rigoureuse, de l'état de salubrité des terrains, de leur fertilité et de leur mode d'arrosement naturel ou artificiel.

L'école des arts et métiers formerait des sujets pour toutes les branches d'industrie, et principalement pour l'industrie métallurgique et pour les différents travaux des usines.

L'institut agricole formerait des individus pour diriger les grandes exploitations agronomiques et tout ce qui s'y rattacherait directement ou indirectement.

Il y aurait encore un autre établissement de première utilité, mais dont on pourrait ajourner la fondation : ce serait un haras. En réfléchissant qu'en Afrique, où l'éducation arabe est la seule que les nègres aient reçue, la valeur du guerrier se mesure sur la beauté du cheval qu'il monte et sur son adresse à le diriger, on saisit de suite non-seulement les résultats matériels, mais encore les résultats politiques d'une semblable institution. Les chevaux de la Sénégambie sont petits, de formes grêles, mais durs à la fatigue ; ce serait une entreprise à encourager que de s'occuper dans ce pays de l'amélioration de la race chevaline. On se procurerait aisément de beaux sujets auprès des chefs arabes.

Les deux régimes commerciaux sous lesquels seraient placées les contrées ouvertes à l'industrie étant nécessairement appelés à faire sentir très-diversement leur influence sur les faits industriels, et, d'un autre côté, les produits propres à chaque pays étant fort dissemblables, il importe de régler, au moins d'une manière générale, les rapports de l'industrie et du commerce pour chaque région et pour chaque pays.

En principe, il faut considérer que les contrées qui seraient concédées à la compagnie possèdent à peu près exclusivement les produits utiles à l'industrie, et que les contrées abandonnées au commerce libre n'en possèdent pour ainsi dire pas.

Sous le régime de la concession, le gouvernement, par une clause mutuellement consentie, pourrait facilement exercer sur les concessionnaires une pression pour les obliger à exploiter les produits du pays. La compagnie aurait donc mission de recueillir ces produits et de les convertir en matière première; par conséquent, les établissements de l'industrie, que nous avons appelée intermédiaire, ainsi que ceux qui concernent l'industrie des usines, seraient spécialement de son ressort.

Les pays soumis au régime du libre commerce jouiraient nécessairement du privilége de la libre industrie. Nous avons déjà vu que la population de l'île à Morphil, placée dans des conditions incomparablement meilleures qu'à Saint-Louis, et moins absorbée par le commerce, trouverait, dans des entreprises et des spéculations d'un autre ordre, des occasions favorables pour employer son activité. Les diverses exploitations qui ont rapport aux productions de la terre et des troupeaux lui seraient d'une précieuse ressource.

Dans ces contrées, le gouvernement bornerait son intervention à répandre ses encouragements sur les entreprises, non au hasard, mais avec discernement; car son siége étant établi sur les lieux, ses agents surveilleraient d'une manière active et efficace les travaux naissants. Le même raisonnement s'applique à l'industrie manufacturière, qui offrirait aussi de belles chances de succès à ceux qui voudraient y consacrer leur intelligence et leurs capitaux. Il est entendu que, comme pour l'industrie agricole, le gouvernement accorderait à l'industrie manufacturière tous les encouragements qui seraient de nature à la faire prospérer. Cette industrie tirerait ses produits des contrées exploitées par la compagnie, qui les lui livrerait tout préparés.

Il résulte de ceci que, des quatre industries que nous avons indiquées, la première serait commune aux contrées soumises aux deux régimes; la seconde et la troisième, sauf des éventualités que nous ne prévoyons pas, seraient spécialement exploitées par la compagnie; enfin, la quatrième, plus particulièrement réservée aux contrées régies par le libre commerce, pourrait néanmoins, mais seulement par exception, devenir commune à la compagnie.

Nous allons exposer maintenant, avec le plus de détails possibles,

les diverses exploitations industrielles qui semblent le mieux convenir aux contrées placées dans chacun des deux régimes commerciaux, en commençant par celles où le commerce serait librement exercé.

Dans toute entreprise qui présente des difficultés, il importe de prendre de sages mesures pour prévenir un échec. Rien, dans cette occurrence, n'est plus à redouter qu'une mauvaise impression, car, d'ordinaire, le découragement la suit de près. Il n'y a pas à se faire d'illusion sur ce point : au Sénégal, l'opinion n'est pas favorable aux cultures; et bien que les essais dont il s'agit dussent être tentés sur un sol mieux approprié que celui où ils ont été faits il y a vingt ans il ne faudrait pas s'exposer à donner, au début, raison à l'opinion.

Il conviendrait donc de ne pas se presser et surtout de ne pas multiplier les établissements agricoles. Dans le principe, l'institut agricole et une ferme modèle suffiraient.

Tout le monde connaît les prodigieux résultats obtenus dans des contrées arides par le travail persévérant des trappistes. C'est à ces religieux que je voudrais qu'on confiât la direction et l'exploitation de la première ferme modèle. Nul mieux qu'eux ne saurait donner la fécondité à cette terre que je persiste à dire calomniée; nul ne saurait mieux transformer en belles plantations ces terrains condamnés à l'invariable production du mil et du maïs.

Et ce ne serait pas seulement une richesse matérielle qu'ils créeraient, ils poseraient encore les larges bases de l'édifice moral et religieux qui, dans l'Afrique occidentale, doit s'élever au-dessus de tous les autres. Voués aux plus rudes travaux et accoutumés à souffrir, par amour pour Dieu, des privations qu'on pourrait appeler raffinées, ils verraient dans les difficultés qu'ils rencontreraient un bonheur, la réalisation de leurs plus chères espérances.

Je n'ai pas besoin de recommencer l'énumération des produits que pourrait obtenir une exploitation sage et bien ordonnée du sol de l'Afrique. Je m'arrêterai seulement à un des résultats les plus immédiats de cette exploitation. Au nombre des vices dominants des nègres se trouve la gourmandise; en réglant leur sensualité et même en la renfermant dans les bornes de la frugalité, on peut être assuré qu'on exercera sur eux une grande influence. Sous l'empire de cette réflexion si simple et qui ne peut manquer de saisir l'esprit quand on vit au Sénégal, je ne m'explique pas comment on n'a pas essayé d'y naturaliser quelques-uns des végétaux à fruits qui croissent dans les régions tropicales et dont la culture ne demande aucun soin. Les bananes,

les oranges, les citrons, les papaies, les goyaves, les ananas, les mangues, les palmiers qui donnent les dattes et ceux qui donnent cette liqueur précieuse au voyageur connue sous le nom de *vin de palme*, sont dans ce cas.

C'est avec peine qu'on constate l'absence complète de ces fruits et de ces arbres dans les pays du Fouta, du Bondou, du Bambouk, du Kaarta, et généralement dans toutes les régions au nord de la Gambie.

Les troupeaux soumis à des soins entendus fourniraient, sans aucun doute, des produits meilleurs et plus nombreux qui serviraient, en gratifiant de temps à autre les indigènes d'une nourriture plus succulente, à stimuler leur concours aux travaux des fermes et à l'amélioration du bétail.

Les peaux et les cornes, qui forment aujourd'hui de faibles éléments d'échange, deviendraient, la production et la consommation augmentant, deux des principaux articles de notre commerce d'exportation. J'ai remarqué que ces deux produits, les cornes surtout, entraient pour une bien faible valeur dans le commerce général.

Les moutons de la Sénégambie, particulièrement élevés par les Maures, ont un pelage noir et luisant, aussi doux au toucher que la soie la plus fine. Je serais fort surpris si l'industrie ne parvenait pas à tirer parti de ces peaux, et j'indiquerai, à tout hasard, la chapellerie comme pouvant les utiliser. En outre, rien ne semble s'opposer à la naturalisation du mouton à laine au Sénégal, car il vit parfaitement bien dans des contrées placées sous les mêmes latitudes.

Les premières tentatives d'industrie agronomique porteraient sur la culture des graminées et des végétaux comestibles et sur l'élève des bestiaux. On ferait accessoirement, et à moins de frais possibles, des essais d'acclimatation pour certaines espèces douteuses; mais il faudrait naturaliser tout de suite les fruits que j'ai nommés, ainsi que le café, dont la culture, sous ces climats, ne peut offrir aucune difficulté sérieuse. Il faudrait aussi s'occuper de plantations de tabac, qui, sans contredit, donneraient des produits avantageux.

Plus tard, et lorsqu'on aurait mieux étudié les qualités du terrain, on tenterait sur une grande échelle la culture des végétaux tropicaux, et particulièrement des arachides, du coton et de l'indigo. En attendant, on essaierait d'agir sur les naturels pour les déterminer à cultiver eux-mêmes ces trois produits, et peut-être obtiendrait-on, par ce moyen, des récoltes meilleures et plus considérables. C'est une question à étudier.

Une des mesures les plus importantes à prendre, et à prendre sans délai, serait de planter des arbres et de reboiser certains lieux. En choisissant bien les espèces, il n'est pas douteux que les plantations ne réussissent, et un tel résultat serait considérable au point de vue de l'agriculture et de la bonification des terres. Ce soin, d'un intérêt général si éminent, où tout au moins l'initiative de la mesure, appartiendrait de droit au gouvernement; et dans la situation où il se trouverait placé dans l'île à Morphil, ce lui serait à la fois facile et peu coûteux.

Voilà, très-sommairement indiquées, les principales ressources que donnerait, dans les contrées ouvertes à la liberté commerciale, l'exploitation agronomique proprement dite. En marchant avec prudence dans cette voie, en étudiant avec soin chaque objet, on peut être certain qu'on ne retomberait pas dans les déceptions qui ont affligé, il y vingt ans, les planteurs et les horticulteurs du Wallo.

Deux produits, les fers et les peaux, semblent adresser de belles promesses à l'industrie manufacturière. Pour les premiers, il faudrait une fonderie et une forge. On y mettrait les fers sortis des hauts-fourneaux de la compagnie, en état d'être livrés au commerce ou d'être employés aux besoins de l'industrie locale; on pourrait aussi y essayer la fabrication des aciers. Pour les seconds, il faudrait une tannerie et les différents ateliers nécessaires à la préparation des cuirs.

La tannerie et la mégisserie peuvent devenir très-prospères au Sénégal. Les naturels se procurent avec une extrême facilité, d'abord des peaux de toute espèce d'animaux, et ensuite du tannin d'excellente qualité. L'une des industries les plus perfectionnées en Sénégambie est l'industrie des cuirs. Les nègres, et principalement les Arabes, emploient, pour les peaux fines, les procédés en usage au Maroc, et non-seulement ces peaux sont préparées avec une rare perfection, mais encore elles sont teintes en couleurs éclatantes et variées avec les matières colorantes du pays, et converties en une multitude d'objets de luxe et d'utilité qui font l'admiration des Européens. Les daims, les chevreuils, les gazelles et d'autres espèces de ruminants sauvages abondent en Afrique. Les chèvres y forment, dans les contrées du haut Sénégal, de nombreux troupeaux.

La ganterie, la cordonnerie, la reliure, pourraient donc puiser leurs produits en Afrique; et vu les facilités de fabrication, il est présumable que les fabricants du Sénégal livreraient ces peaux à très-bon marché.

On pourrait ajouter aux établissements nécessaires à la fabrication

des fers et des cuirs, des moulins à vent, à eau ou à vapeur, pour la mouture des grains et la fabrication de l'huile d'arachide; une usine pour la fabrication de l'alcool et du sucre à extraire des tiges de mil; une fabrique de produits chimiques où se traiteraient en même temps l'indigo et les matières colorantes; enfin, des ateliers où l'ivoire, la corne, les différentes matières textiles seraient travaillées et préparées. L'art du tisserand, l'une des très-rares industries des naturels, est tout à fait dans l'enfance; il est présumable que l'introduction de nouveaux métiers en Sénégambie lui ferait beaucoup de bien.

Tels pourraient être les essais à tenter par l'industrie manufacturière. Dans le nombre, il y en a au moins un sur lequel je crois devoir insister tout particulièrement, c'est celui qui a rapport aux peaux.

La compagnie exercerait ses efforts sur un plus grand théâtre; mais aussi la tâche serait moins facile, car elle aurait, comme nous l'avons vu, pour mission de rechercher, de recueillir et de convertir en matière première les produits bruts que recèlent les immenses contrées sur lesquelles s'étendrait son action.

Il n'est pas douteux que la compagnie comprendrait toute la portée des entreprises agronomiques, et qu'elle ne négligerait pas ce puissant moyen d'action et de moralisation; elle chercherait également à profiter de l'entière liberté dont elle jouirait pour augmenter, par une salutaire réforme, les besoins des naturels, résultat précieux que nous avons déjà indiqué.

Ce changement dans les habitudes des nègres aurait pour première conséquence d'accroître la récolte de la cire, du beurre végétal et de la gomme du Bondou, trois produits que nous avons signalés au chapitre X comme pouvant être, la gomme et la cire surtout, recueillis dans une proportion incomparablement plus grande. Au Kaarta, j'ai vu souvent aux mains des indigènes d'assez gros morceaux de cire qu'ils employaient à faire des jouets d'enfants, et que ceux-ci jetaient après s'en être amusés un instant. Quand je disais à ces bonnes gens que c'était là un article de commerce précieux, ils riaient et n'en continuaient pas moins à le gâcher.

Au nombre des richesses minérales des contrées concédées à la compagnie se trouvent le fer et l'or, les principaux produits de ce règne.

Je n'ai pas assez bien étudié la question du fer pour apprécier avec exactitude les avantages d'une exploitation en grand du minerai, qui est, nous l'avons vu au chapitre XI, très-riche et très-abondant dans l'intérieur de l'Afrique. Ce n'est pas seulement dans les montagnes et les

vallées qu'on aurait à l'aller chercher; il est partout. Au Bondou, au Bambouk, au Kasson, particulièrement au Kaarta, on le rencontre dans le lit des torrents éphémères que creusent les eaux pluviales, sur les chemins, au travers des villages, à la porte même des cases des habitants. C'est là qu'ils le recueillent, et ces glanes sont assez riches pour suffire à tous leurs besoins. En tenant compte de l'extrême abondance du minerai de fer et, par suite, du peu de frais que causerait son exploitation dans le Sénégal supérieur, on peut promettre des profits certains aux spéculateurs qui voudraient y établir des hauts-fourneaux.

Le bois est assez commun dans ces régions pour alimenter pendant longtemps les hauts-fourneaux de la compagnie et les usines de l'île à Morphil et de l'île de Saint-Louis, appelées, suivant nos plans, à transformer la matière première que leur livrerait la compagnie. Lorsque les forêts auront été soumises à des coupes régulières, lorsqu'on sera parvenu à en empêcher la destruction par les incendies qu'allument la paresse et l'imprévoyance, les produits qu'elles fourniront seront plus que centuplés. Puis, qui sait s'il n'existe pas dans les terrains calcaires et granitiques du Kaarta, du Ségo et du Bambouk, des houillères inconnues appelées à entretenir de combustible, non-seulement les établissements industriels de l'Afrique, mais ceux de l'Europe, qui puisent dans une effrayante proportion à des sources qui certes ne sont pas inépuisables.

La question de l'or n'offre pas moins d'intérêt que la question du fer.

Les deux explorations que j'ai faites sur la Falémé m'ont permis de me former, sur la véritable situation des choses, une opinion que je me garderai bien de donner comme concluante, mais qui n'en est pas moins, quelque imparfaite qu'elle puisse être, beaucoup plus près de l'exactitude que ce que j'ai lu et entendu.

D'abord il ne faut pas croire que la Falémé soit un Pactole et qu'il suffise, comme Crésus, d'y faire jeter un vase pour le retirer rempli d'or. Il y a sans doute de l'or dans la Falémé, mais des renseignements pris sur les lieux m'ont démontré que les richesses aurifères de cette rivière perdent beaucoup de leur prestige quand on les soumet à l'analyse.

Je trouve dans mes notes qu'à Alinkel, village situé à une vingtaine de lieues au-dessus de Sénou-Débou, une orpailleuse peut, dans ses bonnes journées, retirer du lavage des sables une valeur d'un peu plus de 5 francs. Cette localité n'est pas la plus riche de la rivière, mais

c'est la dernière où j'ai pu supputer, d'après des indications précises, le produit d'un travail quotidien. Je donnerai donc avec moins d'assurance un autre renseignement pris à Kaour, à 7 ou 8 lieues en amont d'Alinkel, et qui porte à 7 fr. 50 c. la valeur obtenue chaque jour du travail d'un orpailleur.

Quoi qu'il en soit, et même en se renfermant dans le premier chiffre, voilà un revenu assuré, et qui doit certainement, si nous nous mêlons du travail qui le procure, être plutôt augmenté que diminué. Il serait donc assez rationnel de former un établissement dans les environs de Kaour et d'y faire marcher de front les exploitations agricoles.

Outre les produits du lavage des sables, on aurait ceux que fourniraient d'excellents terrains, où j'ai vu de très-belles cultures de mils et de cotonniers, et des plantations de pistaches de terre, beaucoup plus étendues que dans les autres pays de la Falémé que j'ai parcourus.

Cette occupation aurait encore l'avantage de nous placer tout près des mines de Netako et de Sirmana, réputées les plus riches du Bambouk, et de nous permettre de prendre assez d'ascendant sur les populations pour nous faire à la fois craindre et respecter. Le pays de Bondou nous a vus si petits jusqu'à présent, que là plutôt encore qu'ailleurs il conviendrait de nous poser fièrement devant les habitants. Il y a aussi la question des gommes du Bondou qui se lie à celle de notre établissement en ce lieu; placés là en conservant Sénou-Débou, nous exercerions sur les naturels une double action qui pourrait les déterminer à sortir de leur indolence.

J'oubliais de dire une chose importante, c'est que le pays en aval de Kaour n'est à personne, depuis que ses habitants, des Poulhs émigrés du Djallon, en ont été chassés par les razzias des Malinkiés. Cette circonstance, autant au moins que la nécessité de reconquérir notre influence perdue, nous imposerait l'obligation d'asseoir, dès le principe, notre occupation sur un pied militaire imposant. Une fois notre établissement formé, cela ne peut faire aucun doute, les familles indigènes arriveraient en foule autour de nous, et le besoin de protection qui les aurait amenées aiderait puissamment à les rendre dévouées à nos intérêts.

L'attitude militaire que je recommande a d'ailleurs un motif plus important, ou du moins d'un intérêt plus positif, que de soumettre les gens du Bondou à notre influence et de faire peur aux maraudeurs du Bambouk, généralement peu redoutables. Elle servirait surtout à nous tenir en haleine pour envahir le Bambouk et nous emparer de ses mines.

C'est à cette conquête qu'il faudrait songer en allant nous établir à

Kaour; car il est évident que, dans les conditions nouvelles où nous nous trouverions, il conviendrait de porter nos vues plus loin que la participation au travail, plus que modeste, de laver les sables de la Falémé. Notre ambition, — c'est l'ambition de la compagnie que je veux dire, puisque c'est sur ses terres que nous serions alors, — doit tendre à l'exploitation des mines du Bambouk, de ces vraies mines dont les naturels se plaisent à vanter la richesse et à faire de splendides descriptions.

Je ne suis pas, comme on va bientôt le voir, pour l'occupation de l'Afrique par l'extermination ou le refoulement de ses habitants; mais il y a des peuples si peu intéressants, qu'il faut employer contre eux des moyens exceptionnels, et parmi ces peuples se rangent les Malinkiés du Bambouk.

S'il y a de l'eau dans ce pays, — et d'après sa constitution montagneuse il est à peu près certain qu'il y en a, — nous pourrions, avec cent hommes d'infanterie, trois cents laptots et deux obusiers de montagnes, nous emparer en vingt-quatre heures des mines de Netako et de Sirmana. Pour nous y maintenir, il y aurait deux blockhaus à établir, et je garantis qu'on nous y laisserait tranquilles.

Ceci nous conduit à examiner la question de la navigation de la Falémé; car, pour occuper un pays d'une manière durable, il faut être assuré de pouvoir le ravitailler par des voies faciles.

Dans les parties que j'ai pu moi-même observer et qui comprennent une étendue d'environ 40 lieues, la Falémé a un cours très-tourmenté. Je dois dire de plus que son lit est parsemé de roches formant plusieurs barrages qui présentent, particulièrement dans son cours supérieur, des masses très-élevées; mais il est bon de dire aussi que ces observations sont faites pendant les basses eaux, et qu'il existe des traces visibles de débordements annuels qui dépassent de plus de 3 mètres le sommet des roches les plus hautes.

On peut donc conclure qu'en employant dans la Falémé des bâtiments d'un tirant d'eau de moins de 12 pieds — je donne 3 pieds pour les erreurs et la sûreté de la navigation), ce qui évidemment n'est pas nécessaire, puisque nos bateaux à vapeur en fer en calent à peine 4, — il est facile de naviguer sur cette rivière pendant trois mois de l'année, et d'aller, je dis jusqu'à Kaour, les naturels disent à 60 ou 80 lieues au delà, et ils connaissent leur rivière. Les mois de l'année où la navigation est possible sont les mois de juillet, août et septembre, pendant lesquels les eaux sont parvenues à leur maximum de crue.

Je sais que cette opinion peut paraître suspecte, puisqu'elle s'appuie

uniquement sur une estimation faite du rivage et non sur une navigation effectuée; mais je rappelerai qu'en 1747, Duliron, employé de la compagnie, a remonté la Falémé dans une grande chaloupe, et qu'il était de mon avis (1).

La navigation de la Falémé étant reconnue praticable, rien ne s'opposerait à ce que la compagnie ne tentât la conquête des districts aurifères du Bambouk et n'ajoutât au lavage des sables de la rivière l'exploitation des mines à galeries de Netako, que Compagnon a visitées il y a cent cinquante ans.

Ces souvenirs de l'ancienne compagnie viennent à propos prêter leur appui à la doctrine que j'ai développée précédemment, touchant les ressources qu'offrait, pour les grandes entreprises, une association bien dirigée.

Je reviens à la conquête, grand mot qui peut causer et qui causera, j'en réponds, un étonnement profond aux personnes accoutumées à la politique sénégalaise. Croit-on, par hasard, que les nègres soient de plus terribles guerriers que les Arabes du nord de l'Afrique, que les Kabyles entre autres? Nous avons pourtant conquis l'Algérie, et cette conquête eût marché d'un pas rapide si nous avions osé faire, les deux premières années, les sacrifices que nous avons faits les sept dernières. Les nègres les plus renommés pour leur bravoure, les Bambaras — j'en parle parce que je les ai vus à l'œuvre, — fuient dix contre un, que dis-je? cinquante contre un devant les bédouins du Sahhrâ méridional, qui sont aux Kabyles ce que les Chinois sont aux Anglais; et les Malinkiés du Bambouk fuient devant les Bambaras comme des gazelles devant un lion.

Les ennemis les plus redoutables que nous aurions à combattre, c'est le manque d'eau et la fièvre. Avec des hommes acclimatés, — et on leur laisserait le temps de s'acclimater, — on n'aurait à craindre que le manque d'eau; et cette crainte, qui n'est d'ailleurs nullement fondée, ne saurait en aucun point nous inquiéter, à cause de l'extrême rapprochement de la rivière.

La question de l'or du Bambouk trouve donc une solution très-facile dans un établissement à fonder tout de suite aux environs de Kaour, et dans un projet de conquête ultérieure à réaliser aussitôt que les circonstances se montreraient favorables.

---

(1) Le mémoire qui rend compte de cette exploration, ainsi que la carte dont il est accompagné, sont déposés au Dépôt général des cartes et plans de la marine.

La compagnie aurait, pour exercer son industrie, outre le fer et l'or et les établissements nécessaires à leur exploitation, l'éducation des abeilles, l'épuration de la cire, les bois d'ébénisterie et de chauffage, les bois propres à la construction des maisons, la première préparation des peaux, des moulins pour les grains et pour les huiles. Elle entreprendrait aussi ou encouragerait des chasses, pour se procurer les peaux des nombreux mammifères qui foisonnent en Afrique, et les plumes des autruches et des marabouts (les cigognes à sacs). Elle se procurerait par le même moyen d'autres plumes d'oiseaux moins précieuses, mais qui pourraient être utilement employées à la confection des objets de literie ; elle recueillerait encore pour le même usage le duvet soyeux du fromager, l'un des arbres les plus communs de la Sénégambie orientale. Enfin il lui serait facile et sans doute lucratif, vu l'abondance des troupeaux et l'extrême modicité du prix du bétail (un bœuf coûte 20 francs à peine), d'entreprendre en grand la préparation des viandes salées ou conservées.

En ajoutant à ces produits ceux que lui fourniraient les terres fertiles qu'elle aurait sous sa domination, la compagnie se trouverait en possession d'incalculables richesses qui la conduiraient rapidement, les ressources du commerce actuel augmentant, à une prospérité infaillible.

La culture du café et du tabac, ces deux denrées dont le placement est en tous lieux d'un avantage certain, entrerait nécessairement dans le cadre de ses exploitations agricoles ; il en serait de même de l'arachide, graine précieuse que les Anglais récoltent en grande quantité dans la Gambie, et dont le commerce et l'industrie sauront, quelle qu'en soit l'abondance, tirer toujours bon parti.

Cette ébauche d'exploitation industrielle, qu'une étude approfondie doit inévitablement compléter, permet, tout imparfaite qu'elle est, de se rendre compte de la véritable situation de l'Afrique et des immenses ressources qu'y trouverait une occupation prudente, persévérante et résolue.



DIVERS TYPES NÈGRES. T. II, p. 232

Femme du Kaarta. Traitant nègre. Bamboukie
Un Malinkié aveugle Griots du Kasson.

XIII.

Gouvernement, mœurs, sentiments et instincts des peuples nègres compris dans la zone destinée à recevoir l'application des réformes proposées.

Nous venons d'épuiser nos notes sur le commerce et l'industrie de l'Afrique. Avant de traiter la partie spéculative de ces études, nous avons voulu en traiter la partie matérielle et montrer que la satisfaction que nous avions promise aux intérêts positifs était plus réalisable qu'on n'eût pu le supposer, sous l'empire des préjugés qui règlent aujourd'hui l'opinion sur les choses du Sénégal.

Désormais nous serons plus libre pour donner cours à nos vues de régénération, car nous aurons répondu d'avance à l'inévitable *pourquoi* des hommes qui accueillent avec dédain tout système qui ne comporte pas en lui-même un résultat matériel.

Le sujet que nous abordons est grave; il s'agit d'éducation, de morale et de religion, et il s'agit d'en appliquer les principes à des nègres, à des êtres sans intelligence et plus près de la bête que de l'homme, comme le prétendent certains physiologistes.

C'est ici que nous avons besoin du concours de tous les dévoue-

ments, de celui du prêtre qui consacre sa vie entière à la propagation de la parole de Dieu, de celui du laïque qui prend plus de soin de satisfaire ses jouissances que d'assurer le bonheur des masses qui l'entourent. C'est à ces deux espèces d'hommes que nous avons recours, l'une douée d'une homogénéité puissante et dont les héroïques actions remplissent le monde depuis dix-huit siècles, l'autre composée d'éléments diversifiés à l'infini, depuis le soldat qui vit dans les camps jusqu'à l'artisan qui vit dans l'atelier, jusqu'au marchand qui nourrit sa famille du produit de son trafic.

Généralement les hommes sont ce que les font ceux qui les guident. Je ne prétends pas dire qu'il soit facile de diriger les hommes, ce serait une chose absurde et chaque jour démentie par des faits; mais je veux dire que les hommes soumis à de bons ou à de mauvais exemples contractent généralement des habitudes et prennent des mœurs en rapport avec ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Avec de la bienveillance, de la fermeté, une rigide équité, jamais de faiblesse, pas de mansuétude qui pactise avec l'esprit d'insoumission ou de révolte, on peut, on doit obtenir de bons résultats.

Il faut avant tout faire respecter l'autorité; mais il faut aussi la faire aimer. Voilà le secret de la règle à suivre à l'égard de nos compatriotes dans la nouvelle colonie.

Si nous voulons faire quelque bien aux nègres qui nous entourent, il faut empêcher nos compatriotes de leur faire du mal; je parle de morale et de religion. Et quand je dis mal, je n'ai pas besoin de m'expliquer davantage.

Ceci posé, nous allons jeter un coup d'œil sur le caractère du nègre et sur la constitution sociale, politique et religieuse des nations africaines de la Sénégambie et du Soudan établies dans la zone comprise entre les 13° et 19° de latitude nord, seule partie de l'Afrique où nous ayons pu faire des observations avec un peu de soin.

On croit généralement que la barbarie est l'état social et politique des races diverses qui occupent la Sénégambie et le Soudan, en entendant par cette expression, vulgarisée dans l'histoire, la condition des peuples qui firent invasion en Occident dans les IIIe et IVe siècles. On se trompe. L'état social des habitants de ces contrées est mixte, et tient moins à cette période transitoire de l'histoire de l'humanité qu'à la période du patriarcat, vrai point de départ des sociétés qui n'ont fait qu'une courte station dans la vie sauvage.

En effet, le voyageur qui parcourt la Sénégambie et le Soudan y

retrouve vivants les personnages des saintes Écritures : mêmes mœurs, mêmes usages, mêmes costumes. La hutte de paille, image de la tente des pasteurs, lui offre une hospitalité cordiale ; femmes et esclaves s'empressent de lui présenter l'eau qui doit étancher sa soif, et s'offrent à laver ses pieds fatigués. Le patriarche paraît bientôt; grave et solennel, il prononce les formules ordinaires de bienvenue, et prend l'engagement de traiter l'étranger comme son propre fils. Le lait des chamelles ou des vaches, la chair succulente d'un mouton cuit sous la cendre, le riz ou le mil écrasé, composent le repas du voyageur. Les grands arbres sont encore le rendez-vous des vieillards ; autour des puits et des fontaines, des causeries moins graves groupent toujours les bergers, les lavandières et les jeunes filles qui, comme Rébecca, emplissent les cruches destinées à l'étranger et à ses chameaux. Les hommes s'enveloppent de longues robes aux manches traînantes, donnant à leur démarche une majesté qui commande le respect. Leur parler est sobre, leur discrétion égale leurs soins attentifs. Des étoffes légères couvrent quelquefois le corps des vierges ; d'autres fois, il n'a pour parure qu'une bande d'étoffe qui serre la taille et s'arrête loin du genou, et cette nudité chaste, ce manteau d'innocence défend la pudeur de la fille du désert peut-être mieux encore que la mousseline et les *pagnes*.

Voilà ce que l'on rencontre partout où notre contact n'a pas effacé la tradition.

Rien d'ailleurs de moins fait pour surprendre que cette lecture sacrée dans le grand livre de la nature, sur cette même terre d'Afrique où le peuple de Dieu a subi une dure captivité, sur ce même continent où Agar, fugitive et mourante, découvrait la source divine qui rendait la vie à Ismaël son fils, le chef de la race du désert (1). Rien de moins surprenant, puisque les descendants d'Ismaël sont les habitants-rois de cette immense contrée qui s'étend du cap Bojador au golfe Arabique, et des colonnes d'Hercule aux côtes de Zanzibar.

Dans l'Afrique occidentale, toute civilisation vient des Arabes. Le cimeterre et le livre, voilà la loi. Le livre est toute la science des croyants ; la nature rude, impétueuse et sauvage du disciple de Mahomet s'adoucit dans la foi, le jeûne et la prière. Je n'ai jamais rien vu de plus beau, de plus touchant, que la prière du mahométan au désert.

---

(1) On sait que c'est en Égypte qu'Agar, chassée par Sara, portant Ismaël dans son sein, trouva, dans un moment d'épuisement, une source qui lui rendit la vie.

Quel dommage que de tels hommes ne connaissent pas le Dieu de l'Évangile! Avec de pareilles dispositions à la foi et à l'obéissance, avec une si grande simplicité d'esprit, ce seraient les plus fortes colonnes de l'édifice sacré.

Le patriarcat emprunté des premiers peuples et le livre de Mahomet sont donc aujourd'hui les bases de la constitution des peuples noirs de la Sénégambie.

On trouve parmi eux la famille soumise à l'autorité du chef, autorité absolue, despotique, souveraine. Les familles réunies forment la tribu; plusieurs tribus composent la nation.

Le respect de la vieillesse, conséquence forcée de cet état de choses, a établi comme règle politique, parmi les nègres mahométans, de donner le commandement des tribus vivant sur le même territoire, non au plus brave ou au plus digne, comme chez les barbares ; mais au premier-né de la race des chefs, au patriarche des patriarches; car la famille où l'on choisit les chefs est toujours la famille souche de la tribu. Le seul titre au respect et à l'obéissance, c'est la vieillesse; la seule marque extérieure du pouvoir, c'est une couronne de cheveux blancs.

De même que l'autorité du chef de famille est toute-puissante autour de lui, de même l'omnipotence du chef de la tribu ou de la nation ne connaît point de bornes; il peut disposer à son gré de la fortune et de la vie de ceux qui sont rangés sous sa loi.

Si maintenant nous passons aux conséquences du régime patriarcal appliqué aux sociétés nègres, nous allons nous trouver bien loin des réminiscences poétiques des patriarches de la Bible. Ceux-ci, en effet, n'exerçaient leur pouvoir que sous l'inspiration divine qui en tempérait la dureté, tandis que rien n'arrête les patriarches nègres ou arabes d'aujourd'hui dans l'exercice de leur souveraineté. D'un autre côté, cette condition sociale mêlée aux nombreux emprunts faits aux peuples barbares, n'explique que trop la faiblesse et l'infériorité relative de la race noire, ainsi que les éternelles guerres civiles qui la détruisent.

Il y a bien parmi les nègres, comme parmi certaines peuplades de l'Asie, une sorte de fédéralisme qui lie les familles entre elles et les unit, par une communauté d'intérêts, en associations fortes; mais ce lien n'a jamais en Afrique assez de puissance, à part de rares exceptions, pour donner aux différentes familles s'il s'agit d'une tribu, aux différentes tribus s'il s'agit d'une nation, la cohésion et l'homogénéité qui font la force.

Toutes les rivalités, toutes les inimitiés qui poussent les nègres à

s'exterminer, ont pris naissance dans des querelles de famille. Le morcellement des peuples de même langue qui figurent dans l'innombrable nomenclature des peuplades nègres, — fait qui rend en quelque sorte impossible une classification exacte, — n'a pas non plus d'autre cause que le patriarcat.

Ce régime, appliqué aux sociétés nègres, traîne en outre à sa suite l'esclavage, la polygamie et l'oppression, — mieux vaut dire l'avilissement des femmes, — fâcheux cortége qui porte à la morale les atteintes les plus graves. Ce régime a donc pour conséquences, dans l'ordre moral, le relâchement le plus complet des mœurs, relâchement devenu légitime le *livre* à la main ; dans l'ordre social et politique, la désagrégation des membres de la société et leur réunion en une multitude de groupes rivaux, divisés d'intérêts, et par suite, ennemis jusqu'au crime : image grossière et sans grandeur de la féodalité du moyen âge ; dans l'ordre de la prospérité matérielle, l'anéantissement presque entier de l'industrie et du commerce, moyens puissants de richesse publique et privée qui ne peuvent être appliqués, si tant est qu'ils le soient, que dans les limites les plus étroites, au milieu de l'envie, de la jalousie et de la haine qui divisent les familles.

Telle est l'organisation religieuse, politique et industrielle des peuples noirs soumis à la loi du Prophète. Passons maintenant à l'étude de l'individu.

Le nègre de toutes les nations répandues dans la zone que nous examinons a quatre vices dominants, tous quatre subversifs au premier chef : l'orgueil, la luxure, la gourmandise, la paresse. Ces vices en ont engendré d'autres, et parmi ces derniers il n'en est pas de plus grave, dans ses effets, que la cupidité.

Abandonné à de pareilles passions, qui sont plutôt encouragées que combattues par sa religion, le nègre devient voleur et homicide. Pour mieux les satisfaire, il sera cupide; c'est, dans nos relations avec lui, le trait le plus saillant de son caractère ; car cette cupidité, qui n'est qu'un moyen de contenter des désirs plus impérieux, le conduit droit au vol.

L'amour s'achète en Afrique, que ce soit par le mariage ou autrement ; et c'est principalement pour donner satisfaction aux exigences de cette nature que le nègre montre cette avidité effrénée qui en fait le type le plus dégradé de la race humaine. C'est aussi pour parvenir plus sûrement à cette satisfaction que, le plus souvent, il a recours au meurtre.

L'orgueil et ses compagnes ordinaires, la vanité et l'ostentation,

exercent également sur lui une influence fatale. Il ne recule devant aucun moyen pour posséder l'objet qui doit lui procurer un triomphe d'amour-propre ; car ce n'est point pour conserver — le nègre n'est point avare, — mais c'est pour donner qu'il mendie avec une persévérance que rien ne lasse. Si on le refuse, il vole. Et tout cela, c'est pour paraître grand et généreux avec ses esclaves, avec ses femmes, avec ses concubines.

La gourmandise et la paresse produisent à peu près en lui les mêmes désordres ; mais ces deux vices n'exercent pas sur sa nature le même empire que l'orgueil et la luxure.

Outre ces vices capitaux, le nègre — je parle ici du nègre qui vit avec nous ou qui y a vécu — est dominé par un sentiment qui tient à la fois de la jalousie et de la haine, haine de race sans doute, engendrée par le mépris dont il est quelquefois l'objet de la part de certains Européens. Quant au nègre qui ne nous connaît pas, on ne rencontre pas en lui, d'une manière aussi saisissante, cette sorte d'aversion jalouse; mais en l'étudiant bien, on la retrouve sous sa fierté outrée et sous une vanterie poussée au dernier terme du possible.

Son ignorance est inouïe, non cette ignorance questionneuse et naïve qui s'étonne de tout ; mais une ignorance éprise d'elle-même, qui ne veut ni s'éclairer, ni changer. Généralement le nègre s'aime ainsi, et pour peu qu'il sache déchiffrer seul quelques versets du Coran, rien n'est comparable à son outrecuidance : le *nasserani* (le chrétien) ne lui va pas à la cheville pour le savoir, et il réserve toute son admiration pour le peu savant marabout qui lui a appris ce qu'il sait.

N'oublions pas, pour achever ce portrait peu flatté, mais fidèle, son insouciance du lendemain, qui vient si bien en aide à sa paresse native et qui décourage profondément ceux qui rêvent pour le nègre une régénération par le travail. N'oublions pas non plus ses croyances au diable et aux sorciers; son asservissement aux plus ridicules préjugés, et sa foi souveraine aux vertus des grigris dont il se charge.

En lisant ceci, on ne m'accusera certes pas de professer pour les nègres un fol enthousiasme. Aussi entendra-t-on, j'espère, avec confiance le peu de bien que j'ai à dire de ces pauvres êtres, qui ont été tour à tour l'objet d'un dénigrement exagéré, presque systématique, et d'une apologie plus incroyable encore.

A côté des défauts que je viens d'énumérer, on trouve au nègre des qualités précieuses et qu'on est d'autant plus surpris de lui trouver, que ses instincts et son mode d'existence paraissent peu faits pour lui con-

server de bonnes inclinations. Je placerai en première ligne une douceur naturelle qui se produit dans tous ses actes, et qui vient quelquefois suspendre ou arrêter l'entraînement de ses passions. Si parfois le nègre est cruel, on peut affirmer que c'est moins par nature que par insouciance de la vie humaine, dont il est habitué à faire bon marché pour lui-même. S'il est indifférent aux souffrances d'autrui, c'est qu'il n'en a pas conscience, d'abord à cause de son insensibilité physique, fait acquis aujourd'hui; ensuite parce que son éducation lui enseigne qu'il y a une sorte de lâcheté, presque du déshonneur, à laisser paraître ses impressions douloureuses, soit que le mal touche le cœur, soit qu'il affecte le corps. On trouve cette indifférence du nègre pour les maux de la vie, particulièrement dans ses rapports avec les Européens. Je conclus donc, jusqu'à plus ample informé, que le nègre est bon naturellement et qu'il ne devient mauvais que par accident.

Nous avons déjà vu qu'il était soumis d'une façon toute passive à ses parents ainsi qu'aux chefs et aux vieillards de sa tribu. Cette respectueuse obéissance, garantie de bon ordre dans les familles, est peut-être le seul bien qui soit sorti du régime social sous lequel il vit. Quant à nous, c'est très-exceptionnellement que nous profitons de ses tendances à la soumission, à cause de l'aversion d'instinct dont j'ai parlé et qui produit nécessairement la défiance, sentiment que les marabouts savent fort bien entretenir et développer. L'obéissance du nègre aux Européens est donc simplement en raison de la crainte qu'ils inspirent. J'ai entendu dire, ce qui s'adapte d'ailleurs parfaitement à leurs mœurs, qu'un Européen d'un grand âge exercerait sur les nègres beaucoup d'empire. J'avance ceci sans l'affirmer, n'ayant pas été à même d'en faire l'expérience; mais quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il faille donner le gouvernement du Sénégal aux octogénaires.

Le sentiment religieux existe à différents degrés chez les nègres de la Sénégambie et du Soudan. On ne le trouve à l'état de surexaltation, je veux dire exclusif, implacable, que parmi certaines fractions du peuple poulh ou foulha. Les autres peuples, notamment les Malinkiés ou Mandingues, ont une religion élastique qui s'accommode facilement de l'inobservance partielle ou totale des pratiques obligées; en d'autres termes, ils sont mahométans comme beaucoup d'entre nous sont chrétiens.

Finalement le mahométisme n'est pratiqué d'une façon rigoureuse que par les Poulhs. Par les autres peuples, il ne l'est qu'avec indifférence et mélangé de fétichisme, première croyance des peuples de race noire.

C'est à tort qu'on a dépossédé le nègre de facultés intellectuelles. Il n'est, sous ce rapport, nullement inférieur aux autres hommes, du moins, et pour parler d'une façon moins affirmative, il n'est inférieur aux Européens que parce qu'il est plongé dans un milieu où ses facultés n'ont que de misérables conditions d'exercice.

Qui n'a admiré l'intelligence précoce, la vivacité de perception des jeunes nègres ou négresses que les Européens forment à la domesticité? On serait porté à admettre, en se pénétrant bien de cette observation, que le soleil, l'air, l'eau, tous les agents naturels, en un mot, qui concourent, en Afrique, à l'existence, tendent, dans des conditions dont la loi nous échappe, à affaiblir les facultés intellectuelles des adultes de la race noire. La différence qui existe entre l'intelligence de l'enfant et celle de l'adulte est en effet si tranchée, qu'on en demeure surpris sans parvenir à lui trouver une explication qui satisfasse.

L'expérience a du reste été faite : on a conduit en France de jeunes nègres enlevés de bonne heure à leur famille, et le résultat a répondu de la manière la plus triomphante aux soins qu'on avait pris de leur éducation. Il existe aujourd'hui à Saint-Louis plusieurs prêtres fort instruits, d'un grand zèle et d'une grande piété, qui ont été élevés ainsi.

Les nègres, paresseux de corps, sont peut-être encore plus paresseux d'esprit. Ils réfléchissent peu, comparent rarement et ne raisonnent que sur les choses qui se présentent familièrement à leur esprit ou à leur imagination. Leur paresse n'est pas l'unique raison de cette inactivité intellectuelle ; il y a aussi, — je devrais dire il y a surtout, — l'orgueil, orgueil de l'ignorance qui ne veut pas se laisser surprendre. Tout le monde sait combien ils sont dignes, sensés, logiques dans leurs assemblées politiques. Eh bien ! ils apportent à la discussion et à la défense de leurs intérêts privés le même esprit de suite et le même bon sens. Il n'est pas facile, je l'affirme, de leur donner le change sur la meilleure issue qui convient à l'affaire qu'ils traitent.

A côté de cette infériorité bien constatée dans les opérations de l'esprit, on est frappé de leur trouver, comme une compensation que Dieu a voulu leur ménager, une mémoire prodigieuse et qu'ils conservent longtemps après l'âge où cette faculté se perd dans notre race. Il n'est pas rare de voir des nègres, ne sachant ni lire ni écrire, qui sont parvenus, à force de mémoire, non pas seulement à savoir le Coran par cœur, mais à connaître la place des versets dans le livre et la

figure des mots, de manière à pouvoir dire, presque sans se tromper, tous ceux qu'on leur désigne. J'avance ceci parce que je l'ai vu faire plus de vingt fois à un homme de mon escorte qui ne savait ni lire ni écrire.

Le nègre ne manque pas d'imagination, et la poésie ne lui est pas étrangère. Comme tous les peuples qui ne cultivent pas les lettres, le souvenir de ses gloires est conservé dans la mémoire des bardes ; ce sont les seuls historiens de cette partie de l'Afrique. Ils chantent les hauts faits de la nation, en s'accompagnant de divers instruments de musique, dont le plus ordinaire est une grossière contrefaçon de guitare, qui a pour caisse une calebasse couverte d'une peau percée au milieu, et pour cordes — il y en a généralement trois — des crins de cheval tressés. Ces bardes, que nous nommons griots ou griottes, selon le sexe, se livrent souvent à l'improvisation, et ils parviennent bientôt, sous l'entraînement de ce penchant qui leur est familier, à une exaltation qui tient de la folie.

Il y aurait beaucoup à dire sur le courage de l'enfant de l'Afrique. Si l'on voulait chercher à l'analyser, on trouverait peut-être que l'orgueil et surtout la confiance en l'infaillible protection de ses grigris en font tous les frais. Il y a pourtant de nombreux mécomptes à enregistrer chaque jour en ce qui s'applique à cette croyance si chère au nègre; mais cela n'y change rien. « Son grigri ou mon grigri ne valait rien, et le marabout m'a trompé, » dit-il; et sa foi n'est pas ébranlée.

Les sentiments nobles, tels que l'amitié et l'amour, le désintéressement et la charité, semblent inconnus aux nègres. S'ils se dévouent, c'est presque toujours parce qu'ils trouvent ou qu'ils espèrent trouver des avantages à leur dévouement. Du reste, ils le disent eux-mêmes avec naïveté, se montrant en ceci disciples très-fidèles d'une doctrine qui était fort à la mode parmi nous dans ces dernières années.

J'allais oublier un trait caractéristique que je donne comme un avertissement à ceux qui seront appelés à vivre au milieu d'eux :

Ne croyez pas à la foi du nègre, *fides punica,* dans toute son authenticité, héritage inaliéné des races africaines, quelles que soient leur langue et leur couleur ; n'y croyez pas, vous seriez trop souvent dupe !

XIV.

Employer le catholicisme comme l'instrument le plus puissant pour régénérer les nègres. — Le protestantisme comparé au catholicisme dans ses effets sur les peuples; raison de la différence signalée. — La religion considérée comme un moyen politique de civilisation et de domination. — Classification des principaux peuples au point de vue des facilités qu'ils présentent pour recevoir avec profit les enseignements religieux.

Bien que mitigés par les qualités que je me suis empressé de faire ressortir, les vices et les défauts des nègres, et par-dessus tout l'organisation sociale à laquelle ils sont soumis, constituent, ce n'est que trop évident, de sérieux obstacles à la réalisation de nos projets. Et ces obstacles s'augmentent par la réflexion que jusqu'ici notre contact n'a servi qu'à les pousser plus avant dans la voie d'immoralité, de cupidité et d'égoïsme qu'ils suivaient déjà d'instinct.

Ainsi que je le faisais pressentir au chapitre précédent, ce contact leur a fait beaucoup de mal. N'est-il pas étrange, en effet, que les nègres n'aient reçu de nous ni religion, ni éducation, ni industrie; et qu'ils se soient, au contraire, à notre fréquentation, perfectionnés dans le vice, et notamment dans l'art de tromper ceux avec lesquels ils ont

des rapports, de s'en défier sans cesse, et de suspecter à tout propos leur honnêteté ?

Le seul emprunt que nous aient fait les nègres, et en cela ils nous ont bien distancés, c'est la passion des procès et des chicanes judiciaires : pour un sac de mil, pour un écu, ils feront assigner en justice leur maître, leur patron, leur père et leur mère.

En face d'un pareil tableau, il est difficile, j'en conviens, de ne pas se poser cette question : Ne vaudrait-il pas mieux abandonner cette race malheureuse à l'opprobre pour lequel elle semble née et dont elle porte au front le stigmate ineffaçable, que d'essayer sur elle une régénération qui paraît impossible?

C'est ainsi que pensent de très-bonne foi beaucoup de personnes qui ont vécu avec les nègres; mais cette condamnation ne doit pas être sans appel, car rien ne la justifie que quelques insuccès individuels. On n'a pas d'ailleurs employé le bon remède, le *catholicisme.*

Nous l'avons déjà indiqué ce remède. Plus nous réfléchissons à la condition des nègres, plus nous demeurons convaincus que l'unique moyen de la modifier avec avantage est de les initier aux préceptes de la religion qui met un frein à l'orgueil, à la luxure, à la concupiscence, à la gourmandise. Il n'en est pas de plus efficace.

J'entends dire : « Mais l'expérience a démontré que le catholicisme, employé comme instrument de régénération, s'est constamment brisé contre le mysticisme charnel de Mahomet; et les nègres sont mahométans. » C'est vrai, si l'on veut accepter, comme preuve des efforts tentés, la rareté, l'excessive rareté des conversions des islamistes à la religion de Jésus-Christ; et encore n'est-ce là qu'une vérité relative, applicable seulement à la race arabe, fidèle gardienne de l'héritage du Prophète, de ce dépôt sacré dont la conservation si parfaite tient moins peut-être à la foi promise qu'à la paresse d'esprit des Arabes et à leur aveugle soumission aux traditions de leur tribu. Leur arme, c'est la force d'inertie, et ils l'opposent non-seulement à toute innovation religieuse, mais encore à toute réforme sociale.

Nous ne prétendons pas d'ailleurs établir que la conversion des nègres au catholicisme soit une chose facile à réaliser; nous disons seulement qu'on n'a pas encore essayé, au Sénégal, de les détacher de leur croyance, et d'une croyance qui leur a été imposée par la conquête, ce qui change notablement l'état de la question.

Quoi qu'il en soit, les nègres sont mahométans et ils tiennent tout ce qu'ils savent de leurs maîtres les Arabes; on peut donc admettre

que, disciples soumis, leur résistance sera grande pour accepter la religion qui flétrit l'esclavage et foudroie la polygamie.

« Comment, me dit-on encore, pouvez-vous sérieusement concevoir l'espérance de faire abandonner la religion de Mahomet, si commode et si bien appropriée par son inventeur au caractère des peuples auxquels il s'adressait, une religion qui consacre, dans un de ses dogmes fondamentaux, le droit donné à l'homme de prendre autant de femmes qu'il peut en nourrir, et d'en changer à volonté; comment persuaderez-vous à celui qui trouve si agréable de donner un libre essor à ses appétits, appétits éminemment capricieux, éminemment violents, et qui, particulièrement chez les nègres, sont plus développés que chez aucun autre individu de l'espèce humaine; comment le convaincrez-vous que le bonheur suprême est dans la monogamie chrétienne, la compression des passions et la fraternité évangélique? »

Je sais tout cela; je sais que la tâche est pénible; mais je sais aussi qu'elle n'est pas impossible, et qu'elle a été, nous allons bientôt le voir, remplie ailleurs avec succès. Je répète donc qu'on peut hardiment l'entreprendre au Sénégal, et je réponds d'avance que les grands dévouements ne lui feront pas défaut. Je dirai plus, c'est que, si les nègres n'avaient jamais reçu de nous que de bons exemples; si nos prêtres avaient pu seulement compter, à défaut d'un meilleur secours, sur l'abstention et le mutisme de ceux qui étaient *censés* posséder les vérités qu'ils venaient annoncer, nous n'en serions pas aujourd'hui où nous en sommes au Sénégal !

Ainsi à Saint-Louis, où les chrétiens sont établis depuis plus de deux siècles, non-seulement on ne saurait, dans l'espace de trente ans, citer une conversion d'adulte, mais on voit de fréquentes, presque de continuelles apostasies! L'influence chrétienne y est aujourd'hui dans un déclin complet, et le mahométisme y jouit d'une faveur marquée.

Sur onze hommes qui m'ont accompagné dans mon voyage, trois avaient reçu le baptême et vécu chrétiennement durant plusieurs années; et tout à coup, pour fuir les moqueries des camarades, pour échapper aux sarcasmes des esprits forts à figure blanche, ils étaient rentrés dans le giron du marabout; ils avaient publiquement, presque encouragés par nous, consommé cette lâcheté qui vaut à ses auteurs l'épithète flétrissante de renégats.

Autrefois il était de règle, à Saint-Louis, que les enfants nés des esclaves fussent élevés dans les principes de la religion catholique.

Aujourd'hui l'indifférence est si grande, que les femmes mêmes, ces êtres religieux par excellence et dont l'apostolat est partout si doucement et si fructueusement exercé, ne se donnent plus la peine d'inspirer des sentiments chrétiens aux enfants de ceux qui les servent. Les esclaves, hommes et femmes, qui se trouvaient dans l'île avant le décret d'affranchissement, s'opposaient formellement à ce que leurs enfants mâles reçussent le baptême; et, par une de ces tolérances inexplicables, on leur reconnaissait, dans cette circonstance suprême, le droit d'avoir une volonté. Fatal aveuglement! Et dire que personne n'élève la voix pour crier à ces hommes, à ces femmes : Vous nourrissez des serpents! vous couvez la haine dans le cœur de ces enfants, et cette haine éclora un jour! vous vous faites les serviteurs et les complaisants de vos esclaves!

Encore s'il n'y avait que des actes isolés d'apostasie, que des marques individuelles d'indifférence religieuse; mais nous avons vu l'administration elle-même encourager en quelque sorte cette désertion du drapeau de la foi nationale.

En vue de je ne sais quel résultat, le gouvernement faisait construire, en 1848, aux frais de la colonie, une mosquée monumentale, destinée à éclipser par sa magnificence l'église chrétienne. Un pareil fait n'a pas besoin de commentaires; il montre dans quelle voie d'erreurs le gouvernement français peut se laisser entraîner en obéissant à de fâcheuses inspirations. Quoi qu'on dise, l'idée de bâtir une mosquée dans une ville chrétienne n'entre pas de plein saut dans la cervelle de tout le monde.

On me répond que c'est pour nous faire bien venir dans le pays, pour ne pas froisser la croyance et gêner la conscience des habitants; que, d'ailleurs, la liberté des cultes étant reconnue en France, nous aurions mauvaise grâce à nous montrer, au Sénégal, plus intolérants qu'en Algérie. Est-ce tout? Non; il y a encore ceci : les marabouts qui régentent la population indigène ont affirmé que cette construction attirerait à nos magasins des chalands en plus grand nombre.

J'oserai dire : On vous trompe; on vous trompe, parce que les mahométans du Sénégal ne verront dans cette condescendance qu'une faiblesse, une nécessité, pour leur être agréable de sacrifier, tout, même la foi, plus précieuse à leurs yeux que la vie; ils comprendront que nous ne nous trouvons pas assez solidement établis au Sénégal pour nous y croire chez nous; ils comprendront qu'en rendant ainsi,

dans une ville française, un hommage éclatant à leur religion, nous faisons acte d'adhésion aux dogmes qu'elle enseigne. Et le résultat le plus certain de cette étrange concession sera de nous déconsidérer tout à fait dans l'esprit des nègres et des Arabes mahométans.

Je ne veux pas chercher d'analogie avec ce qui a pu se faire ailleurs. Nous sommes chez nous, à Saint-Louis; nous n'avons pas à y ménager une population conquise. Nous devons respecter les croyances des gens qui viennent dans notre cité, les laisser libres de prier à leur manière, de croire ce qui leur plaît, de se livrer, en un mot, à toutes les pratiques de leur culte; mais nous ne leur devons pas autre chose. Nous ne devons pas surtout encourager leur religion et dépasser leurs espérances dans les hommages que nous lui rendons, hommages qui, soit dit en passant, sont dans ce cas très-onéreux. Si donc les convenances veulent que nous tolérions le mahométisme au Sénégal, elles veulent aussi, — et la politique, l'amour-propre, notre intérêt, notre dignité sont sur ce point d'accord avec les convenances, — que nous cherchions à élever notre croyance au-dessus de la leur. Or, c'est le contraire que nous avons fait : nous, catholiques, nous avons abaissé le catholicisme et élevé le mahométisme ; nous avons placé à côté de notre modeste église une mosquée splendide, comme les nègres n'en ont pas chez eux, comme ils n'en ont jamais vu.

Avec de pareilles tendances, il n'est pas étonnant que le catholicisme décline au Sénégal et que le mahométisme y fleurisse.

Pourtant, et nous l'avons dit déjà, l'esprit du nègre, même du nègre mahométan, peut porter d'autres doctrines que celle du Coran. Une des sectes du protestantisme anglais, le méthodisme, plus sec, cent fois plus austère que le catholicisme, privé de poésie, de culte, de prêtres, privé surtout de la pompe que déploie l'Église romaine dans ses solennités, a eu en Gambie des succès prodigieux. C'est un fait connu qu'à Mac Carthy presque tous les nègres sont chrétiens, et que les conversions d'adultes sont très-communes.

A quoi tient donc cette différence, et comment n'a-t-elle pas éveillé la sollicitude du gouvernement? Oh ! si ce n'était qu'une question religieuse, je me sentirais peut-être moins hardi, car je ne m'adresserais qu'à un petit nombre; mais c'est aussi une question d'intérêt général, qui s'adresse à tout le monde. Les Anglais soumettent les peuples à leur Bible, afin de mieux les soumettre à leur domination; la religion, pour eux, est un moyen assuré de commander. Du jour où les peuples ont lu ou entendu la parole aride du saint livre, ils se soumettent à

l'autorité temporelle de leurs docteurs. Pourquoi ne cherchons-nous pas à faire comme les Anglais ?

J'ai dit que les nègres avaient de l'imagination. Il faut que nous nous y soyons pris bien mal pour ne pas avoir pu, depuis tant d'années que nous vivons au milieu d'eux, exercer, au moyen des magnificences de notre culte, une toute petite action sur ces êtres simples, bons, faciles à conduire quand on sait les dominer. Mais j'oublie qu'il eût fallu auparavant les soustraire à la direction de leurs marabouts, et nous avons, au contraire, exalté ceux-ci; nous les avons pris pour conseils; nous avons volontairement accru leur influence, et leur influence ne tend qu'à éloigner de nous ceux qui la subissent. Comment n'a-t-on pas vu que la question religieuse et la question politique était une ?

Tout cela ne rend pas facile l'œuvre que nous poursuivons. Pour restaurer, mieux vaut dire pour établir au Sénégal la religion catholique, la première chose à faire, à mon sens, serait de planter une croix sur la mosquée de la pointe du Nord et d'en prendre bravement possession au nom de notre Dieu, sans s'inquiéter de la surprise et de la colère des marabouts. Il faudrait ensuite constituer l'Église sur de larges bases, et fonder un évêché comme il y en a en vingt endroits du globe. N'oublions pas que le Sénégal est une terre française, et qu'à ce titre il a des droits particuliers à participer aux bienfaits de l'Église. La milice du Seigneur est nombreuse, et jamais ses membres n'ont refusé de marcher; il serait donc facile de mettre aux ordres du pontife africain quelques-uns de ces intrépides soldats de Jésus-Christ dont l'ambition est d'aller, à travers mille dangers, annoncer la parole de Dieu aux infidèles. Ils trouveront au Sénégal mille facilités qu'ils ne sont pas accoutumés de rencontrer, et mille occasions de conquérir aussi la couronne du martyre, qu'ils considèrent comme la meilleure récompense de leur dévouement.

En dotant le Sénégal d'un siége épiscopal, nul doute qu'on n'y ranimât la foi éteinte, et qu'on n'y réveillât par un culte plus imposant, par l'éclat des solennités religieuses, la pensée vers les grands mystères de la nature. Les suaves harmonies de la musique sacrée, la richesse du temple, et, plus que tout cela, cette émanation divine que répand sur la foule la sainte présence d'un prélat, et qui impose même aux impies, feraient jaillir de plus d'un cœur les lumières de la foi.

L'impiété aujourd'hui a cessé ses clameurs. Les malheurs du temps se sont chargés d'apprendre ce que valaient les systèmes mensongers

qui prétendaient détrôner Dieu. De toutes parts se manifeste une réaction favorable à la religion, et l'on voit, découragés par le terrible enseignement des faits, les disciples des prétendues écoles régénératrices se ressouvenir de la foi de leurs aïeux. Jamais, depuis des siècles, on n'a vu les masses plus sympathiques aux idées catholiques; jamais on n'a enregistré un plus grand nombre de retours à ce livre simple et sublime qu'on appelle l'Évangile.

Les railleries des choses saintes ne sont plus de mise aujourd'hui parmi les gens bien élevés, et ceux d'entre eux qui rient encore, le font dans le huis clos de l'intimité. On ne se vante plus, comme il y a vingt ans, de son incrédulité; on sent que, par un de ces bizarres caprices de l'esprit humain, l'impitoyable ridicule n'épargnerait pas les rieurs.

C'est ainsi qu'en 1850, à Paris, m'apparaissent les esprits; mais je ne puis me dissimuler que ce mouvement n'a peut-être pas encore franchi l'Océan. La province même ne l'a pas senti avec autant de vigueur que Paris, et le bon goût n'y châtie pas aussi sévèrement les lazzis voltairiens. Il est donc très-possible que le Sénégal soit demeuré en dehors de cet entraînement salutaire. Aussi est-ce moins à l'esprit religieux de ses habitants qu'à leur intérêt qu'il convient de s'adresser en ce moment.

Bornons-nous donc à leur répéter ce que nous avons dit déjà du triomphe du protestantisme dans les possessions anglaises de l'Afrique. Ce que nous attendons d'eux, ce que nous leur demandons avec instance, c'est qu'ils imitent les Anglais; qu'ils respectent la religion en présence des peuples que la France a besoin de dominer; qu'ils aillent quelquefois dans la maison du Seigneur; qu'ils aillent écouter la parole des ministres de Dieu, parole toujours bonne à entendre, et qui deviendra savante, instructive, attachante, lorsque le clergé du Sénégal sera plus nombreux et plus riche en sujets d'élite; qu'ils se persuadent bien surtout que leur influence sur les naturels et la prospérité des affaires qui les ont conduits sur les rivages de l'Afrique sont intimement unies à la formation d'un lien religieux commun.

Lorsque cette solidarité entre les intérêts religieux et les intérêts positifs du commerce et de l'industrie aura été bien reconnue, nous n'en serons plus réduits à tirer sur nos propres troupes, et la victoire sera plus facile.

La population de la partie de l'Afrique dont nous nous occupons

comprend trois divisions bien distinctes : les musulmans fervents, les tièdes et les opprimés.

La première embrasse les Foulhs des différents États de la Sénégambie et du Soudan. On les trouve armés de toutes pièces contre une invasion de dogmes étrangers, et la vigilance de leurs marabouts est si parfaite, qu'on ne peut raisonnablement espérer de faire brèche dans leurs rangs serrés. C'est ce peuple, remarquable par des caractères physiques tout à fait dissemblables de ceux de la race noire, qui représente aujourd'hui, dans l'intérieur de l'Afrique, la force et la puissance. Les Foulhs, imitant les Arabes du VIIe et du VIIIe siècles, ont entrepris la conquête religieuse de l'Afrique, et ils font chaque jour d'effrayants progrès. Leurs nombreuses tribus s'étendent du Fouta au Dârfour et refoulent même les Arabes, qui fuient devant ces fougueux envahisseurs en leur abandonnant les terres qu'ils occupaient dans certaines contrées en dehors du Sahhrâ. Ce mouvement de la race foulh a été déjà signalé, il y a vingt ans, par le capitaine Clapperton; et depuis il s'est continué sans interruption avec une inquiétante activité. J'ai pu moi-même constater, pendant mon séjour au Kaarta, l'attitude menaçante qu'ils avaient dans le Massina, et il y a quelques années, leur présence au Dârfour a été signalée par le cheik Mohammed-el-Tounsy, dont le voyage a été traduit par le docteur Perron, directeur de l'École de médecine du Kaire (1).

La seconde division comprend les Yoloffs du Wallo, du Kayor et du Yoloff. Musulmans de nom seulement, du moins le plus grand nombre, ils touchent d'un doigt le paganisme grossier des premiers peuples de l'Afrique, et de l'autre, les vices de notre civilisation. Ils ont avec nous des communications permanentes ou accidentelles, selon qu'ils demeurent dans nos établissements ou qu'ils se bornent à y séjourner quelque temps pour leurs affaires. C'est particulièrement à ces peuples que s'appliquent les observations que nous avons faites sur les fâcheuses conséquences de leurs rapports avec nos traitants. Régentés ou plutôt abrutis par des marabouts hypocrites, qui traitent en secret l'islamisme comme beaucoup d'entre nous traitent ouvertement le catholicisme, il y aurait, avant de leur apprendre quelque chose, à leur faire oublier les mauvaises leçons qu'ils ont reçues de

(1) Depuis que ce manuscrit est terminé, un autre voyageur anglais, M. James Robertson, mort dans le Haoussa, victime de son dévouement à la science, a constaté aussi le progrès des Foulhs dans l'intérieur de l'Afrique.

nous et dont ils ont trop bien profité. Il y a toutefois à faire cette distinction entre ces trois royaumes, c'est que le Kayor, et surtout le Yoloff, sont beaucoup moins démoralisés que le Wallo, et qu'on pourrait y tenter, sans trop de chances contraires, un remaniement religieux.

Dans la troisième division nous classerons les Sarracolés ou Soninkiés, les habitants du Kasson et la grande famille des peuples malinkiés dont les Bambaras font partie. Ces peuples ne vivent pas avec nous, et luttent tant qu'ils peuvent contre les tentatives de souveraineté religieuse et politique des Foulhs. Les Malinkiés surtout, moitié par rivalités nationales qui ont pris naissance dans des prétentions réciproques de domination, moitié par répulsion pour la religion de leurs ennemis politiques, opposent aux Foulhs une énergique résistance, qui redouble la haine et les persécutions de ceux-ci. Disséminés par nations à travers des contrées fort éloignées les unes des autres, les Malinkiés n'ont presque pas de rapports internationaux; on les voit même, dans certains États, dans le Bambouk entre autres, séparés d'intérêts et livrés à des divisions intestines. La race malinkièse, reconstituée et unie, peut seule empêcher l'envahissement de l'Afrique par le mahométisme que personnifient les Foulhs; et dans les conditions où elle se trouve, elle acceptera avec reconnaissance tout secours qui lui permettrait de soutenir la lutte avec avantage. C'est donc sur les peuples de cette troisième catégorie que nous devons particulièrement tourner nos vues pour annoncer les vérités de l'Évangile.

Nous ne parlons pas des Arabes, sur lesquels nous ne saurions encore agir. Le mouvement ne peut venir que du nord et de l'est; il faut que ce soient leurs frères de ces contrées, où règne une civilisation supérieure, qui les convient à d'autres croyances. Tant que la Mecque et Médine seront debout, l'islamisme vivra chez les Arabes; ils sont du sang de Mahomet, et ils n'abjureront pas que les dépouilles du Prophète ne soient jetées au vent. Il n'y a pas d'ailleurs à concevoir, de ce côté, de sérieuses inquiétudes; car la puissance arabe décroît sensiblement en Nigritie devant la force imposante des Foulhs.

On voit, d'après ceci, que pour conquérir l'Afrique à la civilisation religieuse, nous avons à établir deux sortes de batteries : les unes masquées et condamnées, sous peine de compromettre le succès du plan d'attaque, à un repos dont la durée dépendra du plus ou moins d'empressement de nos compatriotes à nous prêter leur concours actif ou passif. Ces batteries doivent être placées partout où il existera un mélange quelque peu considérable d'Européens avec les naturels, c'est-

à dire à Saint-Louis, dans les nouvelles possessions de l'île à Morphil, et peut-être même au village de Bakel, où le contact annuel des traitants est loin d'avoir préparé les voies.

Les autres batteries sont à établir partout où il n'y aura à combattre ni le mauvais exemple, ni le fanatisme, ni les vices, — comme l'ivrognerie, la débauche et l'athéisme, — que nous avons importés nous-mêmes. Ces dernières seront prêtes à faire feu et attaqueront vigoureusement les Malinkiés du Bambouk, du Ségo, même du Kaarta, quoique ce pays semble rebelle à toute influence, et particulièrement à la nôtre; elles attaqueront aussi les Soninkiés du Galam et les Foulhs apostats du Kasson et du Foulhadou.

XV.

Éducation : les écoles mixtes ; enseignement supérieur; grand séminaire. — Opposer le sacerdoce catholique au sacerdoce mahométan, représentés l'un et l'autre par des prêtres indigènes. — Encouragements et mesures coercitives pour peupler les écoles. — Rendre l'instruction obligatoire pour obtenir des emplois du gouvernement et de la compagnie.

« L'Europe aura peu fait pour les noirs si l'abolition de la traite » atlantique n'est pas suivie de quelque grand et sage système de » civilisation pour ce continent. Il n'en est aucun qui offre une plus » belle perspective de succès que l'éducation des enfants de l'Afrique » dans leur propre pays, ayant pour maîtres leurs propres compatriotes, » préalablement formés par les Européens. »

C'est ainsi que s'exprimait Burckhardt, l'un des plus illustres voyageurs de l'Afrique et l'un de ceux qui jouissent incontestablement de la plus grande autorité. Nous ne pouvions choisir un meilleur passage pour servir d'épigraphe à ce chapitre.

Il existe dans l'Inde anglaise des écoles où brahmanes, Indous, mahométans, chrétiens sont mêlés et reçoivent une commune éducation. Ces écoles n'ont pas été établies sans de mûres réflexions par les Anglais, qui, personne ne le contestera, sont nos maîtres en organisation

coloniale. Ce système a produit d'excellents résultats, et bon nombre de conversions au christianisme lui sont dues.

Il servirait admirablement bien nos projets sur l'Afrique, et il trouverait des facilités d'adoption incomparablement plus grandes au Sénégal que dans l'Inde; car l'esprit de secte, surtout chez les nègres, y est beaucoup moins développé, et l'esprit de caste, dont l'effet est encore plus redoutable pour empêcher l'assimilation des individus, y est pour ainsi dire inconnu.

Ce qui importe par-dessus tout en Afrique, c'est d'attaquer l'antagonisme qui sépare les deux races; c'est de préparer, non une fusion de races, mais une fusion de croyances et de mœurs, en un mot, de faire de l'assimilation. L'effet le plus sensible de cet antagonisme est l'éloignement réciproque des individus de chaque race. C'est par l'école que le rapprochement peut se faire avec les meilleures chances de réussir; car la rencontre aurait lieu à l'âge où les préjugés n'existent pas encore, où le cœur ne sait pas la haine, et où l'esprit vierge et inculte peut facilement recevoir un enseignement.

Si l'on parvenait, en Afrique, à réunir sur le même banc le disciple de Mahomet et le disciple de Jésus-Christ, ce serait déjà un succès; et tout porte à penser que nous l'obtiendrions complet en employant de sages mesures et certains moyens dont nous allons bientôt parler.

Au point de vue dogmatique, toutes les religions sont proches parentes; elles partent du même point: Dieu; et arrivent au même but: le bonheur dans une autre vie. Entre le christianisme et l'islamisme, la parenté est surtout grande; car celui-ci n'est autre qu'une méchante contrefaçon du christianisme, avec plus ou moins d'emprunts faits au monothéisme juif.

J'ai souvent entendu citer l'horreur du musulman pour le chrétien comme un obstacle invincible à tout rapprochement entre eux, et assigner à cette haine invétérée, des motifs religieux. Je suis loin d'être convaincu que telle soit la cause de cette profonde animadversion, et je pencherais plutôt à lui trouver une raison d'être dans le fait tout physique de l'action modificative du climat sur les mœurs, et dans cet autre fait qu'une immense distance sépare, géographiquement, ces mêmes peuples, et les rend étrangers les uns aux autres.

La guerre de l'Orient et de l'Occident est aussi ancienne que le monde; de tous temps les peuples de ces deux régions se sont heurtés dans un terrible choc, qui ne faisait qu'exciter davantage la haine des vainqueurs et des vaincus. Il est nécessairement résulté de ce choc

continu, de cette haine incessamment ravivée, des dissemblances considérables dans les mœurs, les inclinations et les habitudes; et ce sont ces dissemblances que la religion est venue consacrer.

Et cela est si vrai, que nous sommes, en France même, mêlés à des gens qui sont d'une religion différente, à des gens dont les aïeux se sont séparés de notre croyance, ce qui est une circonstance aggravante, et que le temps s'est chargé d'apaiser les rancunes et de concilier les dissidences. Les guerres religieuses, dont on a tant parlé, ont reçu de l'impartialité de l'histoire les lumières d'un jour nouveau, et aujourd'hui il n'est pas permis d'ignorer que la principale cause des guerres des huguenots en France était toute politique. Ce n'était pas, comme on l'a longtemps dit, la guerre du catholicisme et du protestantisme seulement; c'était aussi, c'était surtout la guerre de l'unité monarchique, représentée par le catholicisme, contre le morcellement féodal que voulait reconstituer le protestantisme.

L'éloignement des musulmans pour les chrétiens tient donc, — c'est ainsi du moins que l'analyse semble le montrer, — plus à la différence des mœurs, plus à des idées préconçues accréditées par l'ignorance du véritable caractère des races séparées, qu'à la différence des religions; et il est hors de doute que cet état de choses s'amoindrirait, s'il ne cessait tout à fait, par une fréquentation intime. Voilà pourquoi je tiens tant à la commune éducation, et c'est sans doute par les mêmes raisons que les Anglais y ont eu recours dans leurs possessions de l'Inde (1).

L'organisation des écoles mixtes est déjà à moitié devinée. Le double but que nous aurions le désir d'atteindre dit assez que tout effort,

(1) On fera sans doute la remarque qu'il existe aujourd'hui si peu d'Européens au Sénégal, que, même en supposant que leurs enfants en âge d'aller aux écoles y allassent tous sans exception, il en résulterait trop peu de bien pour justifier la mesure. Nous répondrons que la création que nous proposons fait partie d'un ensemble de mesures qui doivent être appliquées simultanément pour produire des résultats. La fondation des écoles mixtes est donc subordonnée à l'augmentation de la population blanche du Sénégal, fait hypothétique sans doute, mais qui n'est pas irréalisable, si l'on se détermine à modifier les conditions d'existence des Européens.

On trouverait, au surplus, dans l'état actuel des choses, parmi les enfants des mulâtres, qui presque tous sont chrétiens, des ressources suffisantes pour cet objet.

Et puis d'ailleurs, quand bien même il y aurait impossibilité matérielle de mêler les Européens aux nègres, il sera toujours possible de réunir ces derniers et de les instruire. Il y aurait donc simplement des écoles, lesquelles ne deviendraient mixtes que lorsqu'il se trouverait, dans la localité, des éléments qui permissent de leur appliquer ce principe.

toute manœuvre tendant à détacher les enfants musulmans de leur croyance, devraient être absolument écartés. Liberté d'action entière, en dehors de l'école, pour précipiter les conversions; mais dans les écoles et sur les individus qui les fréquenteraient, pas d'insinuations, pas de tentatives. Le jour où il serait avéré que les chefs d'institution cherchent à entraîner les élèves mahométans au catholicisme, nos écoles seraient désertées : nous aurions déjà bien assez de difficultés à combattre les incriminations que la malveillante influence des marabouts ne manquerait pas d'inventer pour éloigner leurs coreligionnaires de nos établissements.

Cette nécessité de demeurer neutre en matière de religion fait de la direction des écoles une tâche très-délicate et qui ne peut être confiée qu'à des hommes choisis.

En politique comme en religion, on gagne toujours à agir ouvertement; il faudrait donc préférer la vérité à l'habileté, et ne faire aucune promesse qui ne puisse être rigoureusement tenue. Si nous annoncions que nous instituons des écoles mixtes pour détourner les enfants musulmans de leur culte, il est certain qu'il n'y viendraient pas ; nous dirions donc, pour qu'ils y viennent, que nous respecterons les croyances et que nous ne ferons rien contre la liberté des consciences; et dès lors il faudrait tenir fidèlement nos engagements.

Les écoles mixtes seraient graduées. Dans celles du premier degré on se bornerait à enseigner la lecture, l'écriture, les principes de la langue française et le calcul; on ajouterait à cet enseignement l'histoire de l'Ancien Testament. Les mahométans connaissent cette histoire mieux que nous; mais ils ne connaissent que celle qu'on leur apprend dans le Coran, laquelle est complétement altérée, comme chacun le sait. Ce serait donc une chose utile de rectifier leurs erreurs sur ce point.

Les écoles du second degré comprendraient l'enseignement des premiers éléments de l'histoire générale, de la géographie et des sciences positives appliquées. La connaissance de la langue arabe ferait également partie du programme, et quant à la différence qui doit exister entre les musulmans et les chrétiens pour l'instruction religieuse, on choisirait un jour de la semaine spécialement affecté à instruire ces derniers. Le cours religieux serait également commun ; mais il ne serait obligatoire que pour les chrétiens. Il est bien entendu que nous ne prendrions aucun engagement d'enseigner le Coran aux enfants des musulmans ; ils auraient donc à y pourvoir en dehors de l'école. Cependant, pour demeurer en tous points fidèles à nos promesses, et

en même temps, pour éviter le contact trop fréquent de la famille, danger dont nous allons parler bientôt, il serait peut-être préférable de consacrer à cet usage, et dans le local même, un endroit isolé, où ils entendraient aussi un jour de la semaine, les leçons d'un marabout. Il va sans dire qu'on prendrait le soin de n'agréer pour cet office qu'un marabout qui ne serait pas notre ennemi, et il s'en trouve, quoiqu'en petit nombre.

Au-dessus de ces deux établissements d'instruction, on pourrait instituer une sorte d'école normale destinée à l'enseignement secondaire, et principalement à former des instituteurs indigènes. Cette école serait également mixte.

Les établissements des deux premiers degrés seraient classés en établissements urbains et en établissements ruraux. Les premiers auraient, autant que faire se pourrait, des communications réglées avec les différentes usines industrielles dont il a été parlé au chapitre XII; les seconds, avec les fermes modèles indiquées dans le même chapitre. De cette manière, l'enseignement classique marcherait simultanément avec l'enseignement pratique, industriel ou agricole.

Des soins tout particuliers devraient être donnés à l'éducation morale et religieuse des élèves chrétiens, afin de les empêcher de devenir, pour leurs condisciples mahométans, un sujet de scandale ou de mauvais exemple. On devrait surtout s'attacher à faire germer dans le cœur des jeunes chrétiens quelques bons et charitables désirs de prendre intérêt à l'œuvre de régénération religieuse. Les prières faites en commun produiraient aussi un bon effet. C'est toujours le même Dieu qu'on prie, et dans cet acte important de la vie, les musulmans sont nos maîtres ; car leur ferveur et leur recueillement commandent le respect aux cœurs les plus endurcis dans l'impiété.

Je me borne à ces principales indications; elles suffisent pour faire comprendre le plan des écoles mixtes et son application. Il ne faut pas perdre de vue que ces écoles, que je crois les plus propres à préparer la fusion des mœurs, ne sont pas des établissements religieux, mais seulement des établissements d'instruction, et que l'esprit des personnes appelées à les diriger doit être parfaitement dégagé de toute préoccupation de convertir.

Il n'est pas douteux qu'il y aurait des apostasies, et que celles-ci ne viendraient pas des chrétiens. La prudence exigerait, dans ce cas, que le déserteur ne reçût pas d'ovation, et que ce fait d'une si haute importance fût accepté comme un fait indifférent. Moins on paraîtrait s'en

paraîtrait s'en soucier, plus la nature ombrageuse et défiante du nègre se plierait facilement à cette nouveauté.

Des établissements formés sur les mêmes plans seraient consacrés à l'éducation des filles. Dans les mœurs arabes et nègres, les femmes étant comptées pour fort peu dans la famille, il nous serait permis de montrer, en ce qui touche la liberté de conscience, moins de réserve pour les filles que pour les garçons. Les saintes femmes qui se consacrent aujourd'hui avec tant de courage à l'éducation des jeunes africaines, trouveraient dans cette institution une nouvelle occasion de dévouement.

Les écoles pour l'enfance ne sauraient être trop isolées des relations des parents. Il est évident que dans l'état actuel des choses en Afrique, on ne peut fonder quelque espoir de transformer la race nègre qu'en agissant sur la jeune génération et en posant une forte barrière entre elle et la génération qui la précède. Il y a tant d'exemples de défections parmi ceux-là mêmes qui nous inspiraient le plus de confiance !

Le souvenir de la vie primitive, la présence de la famille produisent, il faut le croire, une irrésistible attraction sur ces natures sauvages; car l'on a vu, malheureusement trop de fois, des enfants de l'Afrique élevés en France ou en Angleterre, préférer, en posant le pied sur leur terre natale, aux délicatesses de la vie civilisée l'existence grossière de leurs pères.

Sans doute ce retour inattendu — qui défraie communément les adversaires de la civilisation africaine, et contre lequel il serait peut-être injuste de formuler un blâme, puisqu'il prouve un sentiment honorable, l'amour de la famille, — se produirait beaucoup moins quand les incommensurables distances qui séparent aujourd'hui, dans leurs rapports sociaux, le nègre du blanc, auraient été rapprochées par la camaraderie de l'école. On trouverait, d'ailleurs dans l'occupation de l'île à Morphil, qui nous ouvrirait l'accès du continent et appellerait à la possession du sol une population neuve fixée à toujours sur les terres qu'elle aurait mises en culture, un secours très-puissant pour maintenir les nègres dans les principes d'éducation qu'ils auraient reçus de nous. Sans parler des bons exemples que donneraient forcément ces familles propriétaires, et de la solidarité de leurs intérêts avec les intérêts des indigènes, ceux-ci, dans cette nouvelle constitution du pays, auraient partout sous les yeux le tableau de la vie civilisée pour laquelle ils auraient été formés.

Mais ce ne sont là que des moyens éloignés de préserver les nègres

des défections qui arrivent aujourd'hui; et j'attache tant d'importance à ce qu'ils n'aient pas de communications avec leurs familles, que j'insiste pour qu'on avise sans délai aux mesures les plus propres à réaliser cette séquestration sans froisser leurs sentiments; car, l'expérience ne l'a que trop prouvé, ces rapports empêcheront toujours une assimilation quelconque entre eux et nous.

L'enseignement ne s'arrêterait pas à ces limites. L'instruction élémentaire étant assurée, nous devons songer à celle de nos compatriotes de la classe aisée et à celle des indigènes qui auraient montré dans les écoles mixtes des dispositions pour les études supérieures.

L'enseignement supérieur serait donné dans des établissements chrétiens dirigés soit par des ecclésiastiques, soit par des laïques, et calqués sur nos petits séminaires ou sur nos lycées actuels. Un grand séminaire, une académie, une bibliothèque publique, un musée, compléteraient cet ensemble de moyens d'instruction.

J'insiste pour le grand séminaire : en premier lieu, par la raison qu'il importe d'opposer au sacerdoce abrutissant du marabout le sacerdoce intelligent du prêtre catholique; en second lieu, parce que le plus grand nombre des jeunes Africains que le gouvernement français fait élever, semblent préférer l'état ecclésiastique à toute autre carrière. Nous avons en ce moment (1) en France plusieurs de ces jeunes gens qui terminent leurs études, et qui retourneront prochainement en Afrique avec l'ordination.

Opposer l'influence d'un ministre instruit et éclairé à l'influence d'un faux prêtre ignorant et superstitieux, est un des moyens les plus propres à régénérer l'Afrique. Lorsque la vérité et l'erreur auront pour interprètes des hommes de la même race, il existera naturellement des sollicitations en sens inverse dont pourront utilement tirer parti, au profit de la vérité, ceux de ces hommes qui la personnifieront. Puis, le croyant de tous les pays, le croyant barbare surtout, respecte le caractère sacré du prêtre : l'homme de paix et de prières est presque toujours le bienvenu en Afrique.

On pourrait encore établir au Sénégal quelques-unes de ces œuvres que nous avons en France, et qui sont placées sous le patronage de la religion, telles, par exemple, des écoles pour l'instruction des adultes, des écoles publiques de dessin, et toutes celles qui seraient jugées nécessaires.

---

(1) 1850.

Nous emploierions enfin, à l'imitation des Anglais, les moyens de propagande qui leur réussissent si bien, et qui consistent à inonder les pays où ils ont accès de Bibles traduites dans la langue qu'on y parle. Au lieu de Bibles, nous répandrions de petits livres de religion à la portée de l'esprit des naturels, des abrégés d'histoire, et particulièrement de l'histoire de France, des abrégés de géographie et d'autres ouvrages élémentaires. On ferait du tout des traductions en arabe, en foulh, en malinkié et en yoloff. Il y a en Angleterre plusieurs sociétés de propagande protestante; en France, il existe assez d'âmes chrétiennes pour donner l'espoir qu'une société, ayant spécialement pour but la propagation de la foi en Afrique, ne trouverait pas de difficultés à s'établir.

L'éducation religieuse proprement dite n'a pas besoin d'être tracée.

Nous avons vu, au chapitre XIV, que l'action religieuse rencontrerait d'autant plus de facilités qu'elle serait plus isolée du contact de nos compatriotes. Dans les contrées concédées à la compagnie, celles qui avoisinent ou qui comprennent les pays occupés par les peuples malinkiés, on devrait, conséquemment, employer les moyens les plus prompts et les plus énergiques. Là, les missions seraient organisées en grand, et des instructions très-sévères seraient données aux chefs d'établissements pour ne pas entraver les efforts des missionnaires. Pour les contrées ouvertes à la liberté commerciale, on n'agirait d'abord que par l'exemple, et on n'userait qu'avec une extrême réserve, dans les centres de population, de l'intervention directe. Il faudrait craindre de décourager les esprits en les soumettant à de trop vives sollicitations que ne soutiendraient pas, je leur demande pardon de cette défiance, nos chers compatriotes. Il n'en faudrait pas moins, cela va de soi, bâtir une église dans chaque bourgade, et, comme nous l'avons dit, mettre en présence les prêtres catholiques et les prêtres de l'islamisme.

Je n'ai pas à entrer dans plus de détails sur une matière aussi délicate. J'ai indiqué les conditions spéciales dans lesquelles se trouvent, les uns à l'égard des autres, chaque race, chaque peuple, chaque nation, chaque pays, ainsi que les chances de succès ou d'insuccès que semble promettre l'enseignement catholique, selon qu'il serait donné à l'un ou à l'autre. Il y aurait de l'inconvenance à aller au delà.

Je n'oublie pas, en proposant cette réforme intellectuelle et religieuse, que les nègres sont paresseux de corps, paresseux d'esprit, et, comme les Arabes, conservateurs par excellence. Je n'oublie pas non

plus que la défiance la plus invincible règne aujourd'hui en Sénégambie, et que cette défiance dont nous sommes l'objet nuirait considérablement à l'exécution de nos projets.

Pour combattre ces obstacles, particulièrement en ce qui concerne l'instruction, nous avons à notre service les encouragements et les mesures coercitives.

Lorsque nous serons réellement les maîtres dans nos cités, ce qui n'est pas aujourd'hui, nous aurons le droit de faire des lois et le pouvoir de les faire exécuter. Les mesures coercitives, en matière d'éducation, offrent assurément en elles-mêmes un correctif assez large pour les faire accepter de tout le monde. La tyrannie qui n'a pour but que le bonheur peut blesser la raison, mais elle ne blessera jamais le cœur. Reste à déterminer comment elle s'exercerait. Serait-ce comme en Allemagne, en Prusse particulièrement, ou dans des conditions spéciales appropriées au pays et aux habitants?

Ce qui nous semble préférable dans l'état de nos relations, c'est de rendre l'instruction obligatoire :

1° Pour les enfants des indigènes qui occuperaient, soit des places du gouvernement, soit des emplois chez des particuliers, et ultérieurement, pour ceux dont les parents seraient au service de la compagnie;

2° Pour les enfants des mulâtres et des nègres classés sur les registres de l'état civil et exerçant une industrie les mettant à l'abri du besoin;

3° Pour les enfants de tous les noirs indistinctement qui viendraient chercher autour de nos établissements une protection contre les persécutions de leurs ennemis, fait extrêmement commun chez des peuples soumis au régime du gouvernement patriarcal.

Avec une bonne administration, le nombre de ceux-ci serait considérable; et, pour peu que la protection soit efficace, nous pouvons affirmer que la résistance venant des parents tomberait devant l'assurance d'échapper aux sévérités de leurs chefs ou de leurs ennemis. La constitution actuelle du Sénégal ne permet pas toujours d'accorder, dans les postes éloignés surtout, l'appui que les proscrits viennent réclamer. A Bakel, entre autres, cet appui est une fiction, et j'ai entendu plus de cent fois, de la bouche même des fils du tounka, et en fort bon français, — car ils ont été élevés à Saint-Louis, — ces paroles empreintes d'une intolérable jactance : « Ici (en montrant le fort), vous êtes chez vous; mais là (désignant le terrain en dehors du seuil de la porte), vous n'y êtes pas. »

Dans les autres postes du fleuve, notre position n'est pas meilleure :

en 1843, des nègres du Wallo vinrent au poste de Richard-Toll, que je commandais, demander l'autorisation de s'établir aux environs, pour y vivre sous la protection du pavillon français et échapper aux exactions de la famille souveraine, dont ils avaient encouru le mécontentement. Je soumis, en l'appuyant, leur requête au gouverneur; mais je fus remplacé avant d'avoir reçu une réponse. Quatre mois après, je passai à Richard-Toll, et je n'y trouvai pas les fugitifs : leur demande avait donc été rejetée. Il faut dire aussi que, dans ce court espace de temps, j'avais eu trois successeurs.

Ces faits ne sont pas rares, et si l'on n'en tire pas parti, cela tient autant à la politique suivie qu'au fâcheux usage de soumettre aux éventualités d'un tour de service le commandement des postes détachés. Tous les officiers ne sont pas propres à la politique et à l'administration; tous n'ont pas les mêmes vues. Il s'ensuit que là où nous pourrions exercer une salutaire influence, on en manque l'occasion, faute de savoir profiter des circonstances, ou faute de vouloir prendre la peine d'en profiter.

Au surplus, dans les centres de population, il n'y aurait pas à se préoccuper longtemps de trouver des élèves pour nos écoles. Il ne manque pas, à Saint-Louis, de jeunes nègres vagabonds et oisifs, voués à une démoralisation précoce, un peu par incurie, beaucoup parce qu'on ne connaît d'autre moyen de direction que le fouet du geolier, moyen insuffisant pour corriger les vices incessamment glanés dans une oisiveté que rien ne peut combattre. L'entretien à l'école serait plus coûteux sans doute que l'entretien à la prison; mais aussi le résultat, quelque mauvais qu'il puisse être, serait assurément bien préférable.

Voilà, me dit-on, un ensemble de mesures coercitives qui conduiront à vos écoles des enfants pieds et poings liés; par ce moyen, vous aurez des prisonniers, mais vous n'aurez pas d'écoliers. Et ne craignez-vous pas que ces enfants, arrachés à leurs parents par la violence, ne bouchent leurs oreilles aux leçons du professeur?

Il est évident que forcer des gens paresseux et de mauvais vouloir à assister à des cours, ce n'est pas leur faire entrer dans l'esprit les matières qu'on y enseigne; mais ceci est l'affaire du maître, et je ne sache pas que l'enfant, à quelque nation qu'il appartienne, trouve fort de son goût l'école ou le collége. Quant à la paresse du nègre, qu'on ne nous reprochera pas d'avoir déguisée, il la partage avec les Européens eux-mêmes, et peut-être, en certains lieux, trou-

verait-on que ceux-ci le laissent bien en arrière pour la nonchalance et l'horreur du travail. Cela tient moins à un caractère propre à telle ou telle race qu'à l'influence particulière des climats brûlants. Qui ne sait que l'Espagne, l'Italie surtout, entretiennent, sur les places de leurs grandes cités, des hommes qui n'ont d'autre revenu que leur part de soleil, et d'autre labeur que de se chauffer à ses rayons? Il n'est donc pas juste de reprocher plus aux nègres qu'aux autres individus de notre espèce, une imperfection si commune.

Qui n'est pas paresseux? Partout la paresse est attaquée avec vigueur : dans les ateliers, dans les fermes, dans l'armée, dans les administrations publiques. On aura donc à combattre, dans les écoles ouvertes aux nègres, l'obstacle que nous rencontrons partout, celui qui arrête et arrêtera toujours le perfectionnement de l'homme.

Le mauvais vouloir, ou plutôt la défiance, a, pour être combattue, plus besoin de découragement que de violence. Décourager la défiance, c'est encourager la confiance; le meilleur moyen d'y parvenir, c'est d'accorder des immunités, des encouragements aux familles et à leurs enfants.

On établirait, dans ce but, des catégories de familles, et l'on ne soumettrait à la taxe réglée que celles qu'on saurait être en état de l'acquitter; les autres en seraient exonérées; enfin, celles qui seraient reconnues ne pouvoir se passer du concours de leurs enfants pour subvenir à leurs besoins, recevraient des secours équivalents au gain dont cette absence les aurait privés.

Pour encourager l'instruction, on se ferait une règle de ne choisir les sujets à employer, soit par le gouvernement, soit par la compagnie, que parmi ceux qui auraient fréquenté les écoles et qui y auraient appris à lire et à écrire. On pourrait aussi accorder aux parents des élèves des récompenses pour les progrès effectués par ceux-ci dans les différentes branches de l'instruction.

L'opposition du marabout, opposition occulte, agissant particulièrement sur l'esprit des parents, serait, comme nous l'avons vu, la plus à craindre. Outre la guerre à outrance que lui livreraient les prêtres catholiques de même race, elle serait vigoureusement attaquée par les mesures que nous venons d'indiquer. Lorsque nous aurons su convaincre les nègres qui nous entourent que nous ne voulons que leur bonheur, la défiance cessera aussitôt.

Il ne faut pas, d'ailleurs, s'exagérer l'énergie de la race nègre pour repousser une réforme qui ne lui plairait pas. Son énergie — c'est son

inertie, sa profonde immutabilité, que je devrais dire — disparaîtra devant une attitude ferme, loyale et paternelle.

Je ne dis pas que cette double réforme intellectuelle et religieuse soit une chose facile; mais je dis qu'elle s'accomplirait si nous le voulions bien.

Encore une fois, c'est le défaut de confiance, le manque d'entente qui nous sépare des habitants de l'Afrique. Montrons-nous vraiment leurs amis; travaillons avec dévouement à leur bonheur; exagérons-nous, s'il est possible, les difficultés que nous devons rencontrer, afin d'être mieux disposés à les combattre, et nous en triompherons; et ces pauvres enfants gâtés, mal élevés, ingrats, haineux même, finiront par nous aimer et par rendre avec nous grâce à Dieu des joies que nous leur aurons apportées.

XVI.

Exposition de la politique à suivre; c'est à l'assimilation qu'elle doit tendre. — Loyauté, fermeté et douceur. — Danger de changer trop fréquemment les gouverneurs.

La politique à suivre avec les peuples aborigènes, dans un pays occupé par un peuple étranger, comprend deux systèmes principaux :

La destruction ou le refoulement, comme dans les deux Amériques;

L'assimilation, ou tout au moins l'occupation en commun, avec reconnaissance de droits réciproques, comme en Algérie et dans l'Inde.

Sans vouloir juger la moralité de chacun de ces deux systèmes, l'observation démontre que le premier n'est possible qu'en présence d'une migration considérable, qui vient se substituer à l'ancienne population, avec l'arrière-pensée de devenir, soit une colonie, soit une nation nouvelle, et d'exploiter par ses propres travaux les richesses du pays où elle s'est établie.

Le second, au contraire, est obligatoire partout où l'émigration du peuple étranger n'est pas assez considérable pour diriger et exercer à elle seule l'industrie locale. C'est le cas de l'Afrique occidentale.

La politique à suivre doit donc être, d'une manière générale, l'assimilation, c'est à-dire, dans l'ordre moral, la communauté des mœurs et des habitudes; dans l'ordre matériel, la coexploitation des ressources du pays; et, par exception seulement, le refoulement de certains peuples dont le caractère se refuserait absolument à entretenir de bons rapports avec nous.

Quelque espoir que nous puissions former de voir un jour l'Afrique de l'ouest prêter ses rivages au débarquement de la famille d'Europe, on peut prédire que de longtemps celle-ci ne s'y multipliera pas dans d'assez grandes proportions pour rendre la destruction des naturels nécessaire. Cette mesure, d'ailleurs, est impraticable dans la pensée qui nous dirige, puisque ce n'est pas une conquête que nous voulons, mais simplement une transformation de la race indigène.

La colonisation, comme on l'entend ordinairement, c'est la transportation dans une contrée étrangère de la famille métropolitaine, et la substitution de son travail au travail préexistant de la famille indigène. Cette colonisation, nous n'en voulons pas. Si par hasard ce mot nous est échappé, il n'a jamais voulu exprimer autre chose que la naturalisation en Afrique d'un certain nombre, du plus grand nombre possible de familles françaises, et l'appropriation, par l'influence et sous l'inspiration de ces nouveaux venus, du sol africain à une production plus abondante, mieux entendue et plus variée. Jamais nous n'avons eu la pensée de faire de la colonisation comme en Amérique, comme aux Antilles.

En thèse générale, nous voudrions faire de l'Afrique, mais dans un autre ordre d'idées, ce que faisaient les Romains pour leurs colonies. Ceux-ci, pour assurer leur domination, imposaient aux peuples conquis leurs mœurs et leurs usages, et ils ne se servaient pour cela de la famille civile que par exception; car le goût de l'émigration n'était pas plus répandu parmi les citoyens romains que parmi les habitants de la France. C'était principalement le patricien, le fonctionnaire, l'administrateur ou le soldat qui agissait, seul ou avec l'assistance de sa propre famille, non sédentaire, mais de passage comme lui, sur les peuples soumis et conquis. Nous aussi nous aurions à imposer nos mœurs aux Africains; mais ce qui nous distinguerait des Romains, c'est que nous serions déterminés par un sentiment plus désintéressé qu'ils ne l'étaient; car ce serait surtout en vue de procurer aux nègres les joies d'une meilleure vie que nous entreprendrions cette grande tâche.

Notre politique aurait donc pour but principal l'éducation de la race noire, et pour but secondaire, ainsi que nous l'avons vu déjà, la recherche, dans le pays et par ses habitants, des meilleurs moyens d'augmenter la production et d'accroître l'importance de notre commerce métropolitain.

Ce double but étant posé comme terme de nos efforts, et tout étant préparé pour y conduire, par le travail, par l'intelligence et par la religion, les peuples sur lesquels nous nous proposons d'agir, il ne nous reste plus qu'à déterminer la part que le gouvernement devrait prendre pour y arriver.

L'art de gouverner l'Afrique occidentale peut se résumer en peu de mots : beaucoup de fermeté, beaucoup de loyauté, beaucoup de douceur, une ligne de conduite inflexible, une répression prompte et énergique pour les méfaits graves, et pas de découragement.

Lorsque le point d'arrivée est bien connu, il est aisé de tracer son itinéraire et de mesurer la vitesse de sa marche sur le plus ou le moins de facilités de la route. La politique de l'Europe ne rencontre tant d'obstacles que parce que le point d'arrivée n'étant pas ou ne pouvant pas être déterminé, on ne sait dans quelle voie s'engager. On s'essaie, on avance, on recule, on fait fausse route; les idées changent; les hommes s'agitent; les révolutions succèdent aux révolutions; et cela sera jusqu'à ce que Dieu, le grand meneur de ce mouvement perpétuel, dise : C'est assez!

On a donc la part belle et la tâche facile quand on peut s'écrier : Je veux arriver là!

Toutefois, il ne suffit pas, je le sais, de dire : Je veux arriver là; il faut encore que les circonstances s'y prêtent; il faut que la résistance — et il y en a toujours — puisse être facilement vaincue. C'est ce que nous allons examiner.

La persévérance est assurément la première et la plus grande vertu d'un gouvernement. La seconde, quand son siége est éloigné de 800 lieues du point où l'on applique ses plans, c'est de ne pas se laisser entraîner par les influences, et de ne pas tout voir avec les yeux de ses représentants, surtout quand ils sont incessamment changés, ainsi que cela a lieu aujourd'hui au Sénégal.

On peut dire tout haut que si notre principal établissement de l'Afrique occidentale n'a pas fait plus de progrès, cela tient aux nombreux changements de ses gouverneurs. Depuis trente-trois ans que nous y avons replanté le drapeau de la France, il y en a eu trente, presque

un par an; et, en prenant leur gouvernement, ils étaient, à part de rares exceptions, complétement étrangers aux intérêts du pays dont on leur confiait l'administration.

Généralement les hommes sont envieux, dévorés de l'ambition de mieux faire que ceux qu'ils remplacent.

Il n'y a pas de pays qui puisse résister à un pareil système d'essais et aux écoles qu'ils entraînent; il n'y a pas de talents, pas de supériorité qui puisse se développer dans une condition aussi précaire.

Le plus grand ministre de la marine, celui dont le souvenir vit parmi nous avec le plus d'éclat, dont le génie puissant a laissé son ineffaçable empreinte dans nos lois, dans nos arsenaux, dans tout ce qui tient à la marine, c'est sans contredit Colbert. Mais si le gouvernement parlementaire eût été à la mode au temps de Louis XIV, Colbert n'aurait été qu'un brouillon, et on l'eût sacrifié, au bout d'un temps qui varie entre huit jours et deux ans, à des combinaisons politiques.

J'aimerais à voir à la tête du Sénégal un homme étranger à la marine, un homme jeune et énergique, ayant devant lui le temps, ce grand maître, comme parle Charles-Quint. Sûr de signer ses actes, il n'aurait ni la crainte de manquer l'occasion d'en accomplir, ni l'empressement d'en faire de solennels. Ce gouverneur-là pourrait consacrer à l'étude du pays une bonne année au moins avant de rien entreprendre. A cause de la politique d'action que je crois indispensable au début, je serais fort d'avis qu'on donnât cette mission à un militaire, à un chef d'escadron ou à un lieutenant-colonel d'arme spéciale, par exemple (1), qui verrait dans l'avenir des étoiles sur ses épaulettes. On pourrait encore choisir le chef du Sénégal dans le conseil d'État ou dans la haute administration; mais quel que soit le choix qu'on fasse, qu'on ne considère pas le Sénégal comme un marchepied pour arriver ailleurs, comme la première escale d'une grande traversée. Ce serait une erreur : le Sénégal est l'un des plus grands théâtres où puisse paraître un homme de valeur.

Les officiers de marine ont tout ce qu'il faut pour bien gouverner la colonie; mais ils perdent trop à cette position pour l'occuper à titre définitif. Ils y viennent, quand ils ont rempli les conditions réglementaires d'avancement, y changer la forme ou la couleur de leurs épau-

---

(1) Ce vœu s'est réalisé : le gouverneur actuel du Sénégal est un jeune chef de bataillon du génie, M. Faidherbe. Son administration, complétement différente de celle de ses prédécesseurs, semble promettre de beaux résultats.

lettes; et ils s'en vont ensuite. Et cela est tout simple, ils sont officiers de marine avant tout, et soumis, par conséquent, à l'obligation de naviguer pour passer au grade supérieur. Leur place de gouverneur n'est donc qu'un accident dans leur carrière, et la durée de cet accident sera pour eux d'autant plus courte que leurs actes auront plus de relief, plus de brillant.

Aussi n'y a-t-il pas au Sénégal de souvenir laissé par les gouverneurs, de souvenir durable, quelque chose de vivant que recueille l'histoire et que conserve la mémoire. L'homme parti, son nom part avec lui; ses actes, son successeur les efface; sa politique, il la change.

Il n'en sera plus ainsi quand on aura réglé avec une rigoureuse précision la marche et les tendances de l'administration du Sénégal, et qu'on l'aura confiée à des hommes qui pourront trouver à leur poste la récompense des services qu'ils y auront rendus. Jusqu'ici le gouvernement du Sénégal paraît n'avoir été envisagé qu'au point de vue des personnes; en effet, on le voit donné, en remontant à des années déjà loin, tantôt comme une fiche de consolation à un officier contrarié dans son ambition; tantôt à un officier protégé, pour servir de théâtre à ses premiers hauts faits.

XVII.

Application de la politique. — Question des alliances. — Choisir les peuples non musulmans, les peuples indifférents ou sans croyance, pour lutter contre le mahométisme. — Dans le Sénégal supérieur, ligue malinkièse contre la ligue massinienne. — Dans le Sénégal inférieur, alliance du Kayor et du Yoloff contre le Fouta.

Nous avons dit le but, nous avons dit les dangers de changer sans cesse les hommes chargés de le poursuivre; nous allons maintenant dire les moyens de l'atteindre.

Le premier, le plus important, celui que l'esprit saisit le plus vivement, c'est de former des alliances.

Depuis notre dernière rentrée au Sénégal, c'est-à-dire depuis trente-trois ans, on n'aperçoit aucun dessein bien arrêté de se lier avec les peuples qui y vivent, excepté peut-être avec ceux du Wallo, à l'époque où nous établissions des cultures dans leur pays. Et encore cette alliance se bornait-elle à un simple traité qui donnait de réciproques garanties à des intérêts purement matériels. En tout cas, grâce à une fréquentation continue avec nous, ce peuple n'a plus aujourd'hui de nationalité, et il est aussi incapable de nous offrir une assistance utile que de nous inspirer de la confiance.

L'alliance avec les Arabes n'est pas possible, et d'ailleurs elle nous gênerait à cause de leurs habitudes nomades et de l'antipathie que les nègres éprouvent pour eux.

L'alliance avec les Foulhs est difficile et dangereuse.

Il ne nous reste donc que l'alliance avec les Malinkiés et les peuples qui leur ressemblent pour la tiédeur religieuse; c'est la seule alliance sur laquelle nous puissions fonder l'espérance d'un appui solide pour le présent et pour l'avenir.

Déjà, au chapitre XIV, nous avons fait ressortir les avantages de cette alliance. Premiers possesseurs du pouvoir et de la prépondérance dans l'Afrique centrale, et intéressés, par haine nationale, à abaisser la puissance usurpée des Foulhs, les Malinkiés s'offrent naturellement pour former la digue à élever contre l'invasion de l'Afrique par le mahométisme.

L'alliance à rechercher, par intérêt religieux comme par intérêt politique, est donc la leur; mais, pour la fonder sur des bases durables, il faut pouvoir se présenter à eux entourés d'un appareil de puissance susceptible de leur donner une haute confiance dans notre force, et armés de principes que ne viendraient pas démentir ceux qui seraient mis en rapport avec eux.

C'est particulièrement en vue de prévenir ce triste résultat que j'ai proposé d'isoler les contrées où vivent les Malinkiés, de l'influence fâcheuse de la population actuelle de Saint-Louis. Pour réaliser, dans de bonnes conditions, entre les peuples indigènes et nous, l'assimilation que nous désirons, il y a bien des précautions à prendre. La principale, c'est de ne pas leur montrer de mauvais éléments. Nous ferions alors une déplorable assimilation et nous leur apprendrions ce que nous avons appris dans le Wallo, à Saint-Louis, autour de nos postes : les vices de notre civilisation.

Par alliance malinkièse, il faut entendre tous les peuples de l'Afrique qui ne sont pas de race foulhe, ou du moins qui ne font pas partie de ce que nous appellerons la ligue mahométane, c'est-à-dire — car il ne faut pas même éluder la vérité — les peuples les plus grossiers et les moins intelligents de l'Afrique. Nous en avons dit assez pour faire voir que ce choix n'est pas libre, et que nous allier aux Foulhs, c'est nous allier au mahométisme, ce qui n'est pas admissible. D'un autre côté, nous allier aux Foulhs tels qu'ils apparaissent au Fouta, au Massina, au Djallon, même avec la pensée de les convertir, serait une entreprise plus que téméraire.

La politique nous conseille donc de tout sacrifier à l'alliance malin-

kièse, et de tendre par tous les moyens en notre pouvoir à la réaliser complète, sans restriction, loyalement, nous appuyant à la fois sur le catholicisme et sur la force.

Cette alliance entraîne pour conséquences immédiates la reconstitution politique du Bambouk, le rétablissement de la nationalité kassonkièse, l'expulsion des Massassis du Kaarta, et leur remplacement par la famille souveraine du Ségo.

La reconstitution politique du Bambouk ne paraît possible qu'en la faisant précéder de la prise de possession de certains points de son territoire, choisissant de préférence les districts aurifères des bords de la Falémé, dont l'occupation pourvoirait en même temps aux besoins de l'industrie. Nous avons vu, au chapitre XII, que cette expédition présentait de grandes chances de succès et qu'elle coûterait fort peu. Les Bamboukiés sont de véritables sauvages ayant conservé presque intactes les coutumes idolâtres des premiers habitants de l'Afrique. Faire des propositions diplomatiques à de tels gens, ou leur envoyer des missionnaires, présenterait plus d'un inconvénient dont le moindre serait d'exposer les unes à être repoussées sans réponse, et les autres à être brutalement renvoyés. Ayant, au contraire, un pied chez eux, et parlant plutôt en vainqueurs qu'en docteurs, ils nous écouteraient, et quand nous leur conseillerions de se réunir entre eux pour résister d'abord aux Bambaras et plus tard aux Foulhs, l'ennemi commun, nous ne leur serions plus suspects. Ils sont, au surplus, si nous ne nous mêlons de leurs affaires, complétement incapables de les arranger.

Le rétablissement de la nationalité kassonkièse se présente dans de meilleures conditions. Les Kassonkiés appartiennent à cette fraction de Foulhs dissidents du Kasson et du Foulhadou, coreligionnaires des bandes nomades vivant en pasteurs ou en bohémiens dans diverses contrées de la Sénégambie et du Soudan, et que l'on désigne tantôt sous le nom général de Poulhs ou Peuls, tantôt sous celui de Laobés. Les uns et les autres n'ont de commun avec les Foulhs musulmans que la couleur de la peau et les traits du visage, indices certains d'une même origine; mais quant à la foi en Mahomet, ils l'ont complétement perdue.

Depuis une trentaine d'années, les Kassonkiés sont en butte aux déprédations des Bambaras du Kaarta. La plus grande partie a été soumise par les armes; le reste continue la lutte, mais avec peu d'espoir de résister longtemps aux forces considérables qui les menacent. Tous ceux qui subissent le joug des Bambaras et ceux qui résistent encore, accueilleraient avec une indicible joie l'espérance de reconstituer une

nationalité qui leur est toujours chère et dont la perte leur est très-sensible. L'influence malinkièse a achevé de détacher les Kassonkiés, non-seulement de la religion mahométane, mais encore de la ligue foulhe. Il serait aisé de maintenir des dispositions si favorables à nos projets. Notre compatriote Duranton, qui avait épousé la fille du roi du Kasson et fixé son domicile dans le pays de son beau-père, avait de grandes vues sur ce peuple, vues trop grandes peut-être si l'on tient compte des qualités personnelles des Kassonkiés, mais que justifient cependant l'incontestable supériorité d'intelligence qu'ils ont sur les Malinkiés. A ce point de vue, et en les entretenant soigneusement dans les sentiments répulsifs qu'ils manifestent contre les Foulhs musulmans, leur alliance avec nous serait d'une grande importance.

Il y a dans cette région un peuple que nous avons déjà nommé, le peuple bambara, qui, tout Malinkié qu'il est, doit être mis en dehors de la confédération. Par peuple, j'entends ici la famille souveraine, la tribu princière, les Massassis, en un mot, qui gouvernent despotiquement et oppressivement des masses qu'ils ont terrifiées. Cette famille se compose d'êtres si dégradés, si dépourvus de sentiments, d'un orgueil si stupide, qu'on ne peut voir en elle qu'une troupe d'animaux malfaisants dont la destruction est nécessaire. Je puis en parler, car, pour mon malheur, j'ai eu de trop fréquentes occasions de constater la perfidie et l'ignominie de cette odieuse race. Cette aversion est du reste bien partagée, et dans toute la contrée, du Kasson au Ségo, les Massassis sont voués à l'exécration. Toute leur force et leur intolérable insolence viennent d'abord de ce qu'ils n'ont que de faibles voisins sur lesquels ils remportent de lâches succès; en outre, de ce que leur pays, naturellement défendu par de nombreuses montagnes, excite peu l'humeur conquérante des peuples éloignés.

Une fois les Kassonkiés et les Bamboukiés formés respectivement en corps de nation, nous trouverions en eux, pour peu qu'ils soient encouragés et soutenus, des gens très-disposés à prendre une revanche sur ceux qui, depuis si longtemps, se montrent à leur égard ennemis cruels et sans pitié; sur ceux qui pillent leurs troupeaux, ruinent leurs plantations, brûlent leurs villages, volent, pour les vendre, hommes, femmes et enfants; et tout cela nonobstant le dur tribut qu'ils paient, pour être protégés, à ces mêmes Bambaras qui les traitent ainsi.

La haine des Bambaras du Ségo a un motif plus intime et n'en est que plus énergique. Devenus odieux dans le Ségo par d'abominables

cruautés — la chronique dit qu'ils avaient égorgé pour leur plaisir deux cents jeunes filles, — les Massassis en ont été chassés par les Diaras, tribu de rang inférieur qui les a remplacés au pouvoir. Le souvenir qu'ils ont laissé dans leur ancienne patrie est un souvenir d'horreur et de dégoût, qui se traduit de temps à autre par des expéditions militaires, que les Diaras rendraient plus efficaces s'ils n'avaient pas autour d'eux les Massiniens.

Nous aurions donc, pour chasser les Massassis du Kaarta, le concours certain des Diaras, si nous parvenions à leur démontrer que les chefs du Kaarta sont un obstacle à la formation de la grande confédération qui aurait pour but de dégager le Ségo de l'étreinte des Foulhs du Massina.

Les Massassis refoulés ou détruits, ce qui serait facile par les forces réunies des Kassonkiés, des Bamboukiés et du Ségo, nous établirions à leur place les Diaras, et l'obstacle serait levé ; car les habitants du Kaarta, formés à la soumission par les rudes leçons de leurs tyrans, et généralement bons, entreraient de plein saut dans la ligue à la suite de leurs nouveaux maîtres.

Par l'agrégation des petits Etats indépendants du Bambouk, par la reconstitution de la nationalité kassonkièse, et surtout par l'annexion du Kaarta au royaume de Ségo, nous aurions rassemblé les éléments d'une coalition puissante dont nous serions l'âme, et qui permettrait d'opposer une forte barrière aux efforts désespérés des Foulhs pour ressaisir leur domination perdue et relever leur influence menacée.

Le Ségo réuni au Kaarta offre en outre un point d'appui très-solide pour tenir en respect, et refouler, si cela devenait indispensable, les peuples de race foulhe avec lesquels nous resterions en relations ; car il ne faut pas perdre de vue que l'alliance malinkièse présente une grande difficulté. celle de nous rendre suspects au Fouta et au Bondou, pays où se trouvent déjà et où se trouveront, dans la suite, placés nos établissements principaux.

Sans contredit cette difficulté est sérieuse; mais, à tout examiner, elle ne change rien à notre situation actuelle. Sommes-nous alliés du Fouta ? Non. Sommes-nous alliés du Bondou ? Non. Nous n'aurions donc rien à perdre, puisque le seul lien qui existe aujourd'hui est un traité de commerce avec le Bondou, et que ce traité pourrait tout aussi bien être maintenu après notre alliance avec les Malinkiés. Au contraire, cette alliance nous donnerait vis-à-vis de l'almamy une attitude plus ferme, et il en résulterait qu'il nous accorderait par crainte ce qu'il nous refuse souvent aujourd'hui : le respect.

Quant au Fouta, on sait dans quels termes nous sommes avec ses habitants. Appuyés sur le Massina avec lequel ils ont de fréquents rapports, ils contrecarreront toujours nos vues sur le Sénégal, qu'elles se renferment dans l'accomplissement des petites opérations de trafic que nous faisons aujourd'hui, ou qu'elles tendent à dépasser cette trop modeste limite. Il faut, quoi qu'il arrive, que nous demeurions bien convaincus que nous n'avons au Fouta que des ennemis, et que l'alliance malinkièse ne changerait rien à leurs dispositions envers nous. Je me trompe; elle ferait sur eux le même effet que sur les Foulhs du Bondou : elle leur ferait peur.

Tout semble donc nous faire une loi de porter les efforts de notre politique sur le haut pays, et de consolider la puissance du Ségo, sur laquelle nous devons principalement compter, je le répète, pour rendre illusoire le mécontentement des Foulhs du Bondou et du Fouta. C'est dans le haut pays qu'il faut organiser la résistance, en profitant des antagonismes de race et en agissant vigoureusement sur les esprits par le catholicisme.

Nous n'avons rien dit encore des Sarracolés ou plutôt des Soninkiés, qui possèdent le royaume de Galam, où est établi le fort de Bakel. Ce peuple est peu maniable à cause de l'amour du lucre qui l'absorbe et suspend en lui tout mouvement de l'âme et de l'esprit. Cependant, plus rapproché des Malinkiés que des Foulhs par des affinités physiques, il préférerait sans doute, bien que sa croyance fût plus perfectionnée, l'alliance des premiers à celles des seconds. Nous les aurions donc vraisemblablement pour adhérents. C'est d'ailleurs un triste peuple, incapable de fidélité, incapable de sentiments élevés, et, de plus, l'un de ceux qui ont reçu les bonnes leçons de nos traitants et en ont le mieux profité. Il nous serait, au surplus, d'un bien faible secours; car, comme nation, il n'a ni influence, ni force.

Je recommanderais de faire aux Sarracolés du Galam, s'ils ne se prêtaient pas à nos vues, une application très-sévère des moyens politiques que j'ai indiqués au chapitre précédent. Ils ne méritent aucun ménagement, et nous avons trop longtemps supporté leurs tracasseries.

Il résulte de tout ceci que notre position dans le Sénégal inférieur se trouverait très-isolée et que nous serions fort dépourvus d'éléments propres à former sur les lieux un noyau de résistance. Malgré cela, il ne faudrait pas perdre courage. Dans la nouvelle constitution du Sénégal, et l'alliance malinkièse étant bien établie, le besoin d'être protégé, l'influence de l'éducation, celle de la religion, et, par-dessus tout, l'éloigne-

ment que les autres peuples ressentent pour les Foulhs, pourraient rassembler autour de nous quelques forces. Mais il ne faut pas se le dissimuler, il se passera bien du temps avant que les gens du Wallo, par exemple, deviennent capables de seconder nos vues sur la régénération de l'Afrique.

Nous avons, je le sais, le Yoloff et le Kayor ; mais en réfléchissant que les peuples de ces États, quoique mêlés à nous par des relations assez fréquentes, n'éprouvent aucune sympathie pour notre nation, je n'ose concevoir d'espérances immédiatement réalisables. C'est à la religion de commencer. Je crois les habitants de ces royaumes bien supérieurs en intelligence à ceux du Wallo, et je les sais beaucoup plus nombreux et beaucoup mieux gouvernés. Si nous parvenions à les gagner à notre cause, nous aurions fait un grand pas vers le succès.

Le Kayor surtout, peu entamé par le mahométisme, a eu dans le temps de très-gros démêlés avec le Fouta, et si ces démêlés sont aujourd'hui moins vifs, la cause qui les produisait n'a pas changé. J'ai là sous la main un livre de M. le baron Roger, ex-commandant du Sénégal, où je puise le passage suivant, qui montrera que le peuple du Kayor est loin d'être grossier et inculte. C'est à propos d'un cartel que l'almamy du Fouta adressait au damel du Kayor.

« Nous sommes chargés par l'assemblée du Fouta — disent au damel les envoyés de l'almamy — de vous déclarer que si vous ne voulez pas réformer votre conduite et celle de vos gens, nous vous y contraindrons par la force. Voici les emblèmes que nous vous apportons. Choisissez entre ces deux couteaux : avec celui-ci, almamy rasera la tête de damel, si damel veut se faire marabout et suivre la loi de Mahomet; avec celui-là, si damel refuse, almamy lui coupera la gorge. »

Le damel lui répond en ces mots :

« Almamy, salut! Il ne me plaît pas de choisir ; je ne veux de toi ni pour barbier, ni pour bourreau. De quoi te mêles-tu? Ne sais-tu pas que le prophète a dit : *Ne disputez pas avec les ignorants.* Garde donc ta science et reste tranquille. Moi je me souviens qu'on m'a lu dans le Coran cette sentence : *Pardonnez à qui vous offense;* c'est pour cela que je te renvoie tes gens sans leur avoir fait couper les oreilles ; mais qu'ils n'y reviennent plus. Mahomet a dit : *Résignez-vous à votre destinée.* Si tu me fais la guerre, je me résigne à te battre (1). »

---

(1) *Kéledor*, histoire africaine recueillie et publiée par M. le baron Roger, ex-commandant du Sénégal. Paris, 1828.

Après ceci, il n'y a pas à désespérer; les sentiments réciproques n'ont pas changé entre les deux États, et avec bien peu de science politique on raviverait, quand les circonstances le demanderaient, cette vieille querelle; mais toutefois en intervertissant l'ordre des rôles. C'est notre affaire. En tout cas, de même que notre politique du haut pays doit tendre à l'alliance malinkièse, de même notre politique, dans le Sénégal inférieur, doit viser exclusivement à l'alliance du Kayor et du Yoloff.

Je doute que nous puissions faire jamais bon ménage avec les habitants du Fouta; dès lors il est prudent de pouvoir compter sur des alliés placés plus près d'eux que les Malinkiés du Ségo et du Kaarta. Si nous nous établissons dans le pays des Foulhs, par suite d'un traité de cession, nous n'aurons à éprouver que les désagréments résultant du fanatisme religieux et de l'antagonisme de race; mais si nous en venons à la substitution, c'est-à-dire à la conquête, notre position se compliquera de difficultés très-graves. Il importe donc de ne rien négliger pour nous rapprocher du Kayor et du Yoloff, non pas seulement pour nous en faire aider, si nous étions forcés d'employer l'*ultima ratio* du refoulement; mais aussi pour avoir quelqu'un à mettre à la place de la population chassée.

Pour préparer toutes ces choses, dans le haut comme dans le bas pays, il faut avoir recours aux moyens ordinaires de la diplomatie civilisée; c'est-à-dire à l'emploi de résidents à poste fixe, dans le genre des chefs des bureaux arabes de l'Algérie. Déjà le roi du Ségo a envoyé des ambassadeurs à Saint-Louis, en réponse à une lettre que je lui avais écrite du Kaarta. C'est un précédent heureux dont on pourrait tirer parti, en supposant que cela ne soit pas encore fait.

Avant de passer aux moyens d'exécution, résumons, dans l'ordre qui semble devoir être préféré, les différentes phases de la nouvelle politique du Sénégal:

1° Nous poser fièrement en Afrique comme catholiques, mais tolérant le mahométisme.

2° Envoyer dans tous les pays, et principalement dans ceux qui ont été désignés pour former la ligue antimahométane, des agents chargés de demander l'autorisation d'établir des résidents, et de faire connaître nos desseins bien arrêtés d'entrer dans une nouvelle voie d'occupation et de protectorat.

3° Demander au Fouta la cession de l'île à Morphil, et s'en emparer de vive force s'il ne consentait pas à cette cession.

4° En possession de l'île à Morphil, rendre l'instruction obligatoire aux conditions arrêtées au chapitre XV, et fonder des écoles.

5° Accuser franchement des intentions de propagande catholique, et les mettre immédiatement en pratique, en lançant des missions dans le Kayor et dans le Yoloff, tout en respectant la liberté des cultes, surtout dans les écoles.

Dans le haut pays, on constituerait le plus tôt possible la compagnie, et on préparerait, en s'adressant directement aux Diaras du Ségo, l'alliance malinkièse politique et religieuse.

XVIII.

Moyens d'exécution. — Missionnaires; résidents; question des troupes noires. — Colonnes mobiles; précautions hygiéniques en ce qui concerne les soldats européens. — Routes. — Aperçu des établissements à créer. — Un mot sur le caractère des trois principaux chefs du haut pays. — Situation morale de l'occupation française en Sénégambie.

Pour accomplir toutes ces grandes choses, il faut, nous l'avons dit, des missionnaires — ils n'attendent, j'en suis certain, qu'un appel pour marcher; — des prêtres, et surtout des prêtres indigènes — le grand séminaire de Saint Louis les aurait bientôt formés; — des directeurs de travaux — l'école des arts et métiers et l'institut agricole les donneraient; — des ouvriers — on les prendrait dans les usines et dans les terrains mis e nexploitation.

Il reste à parler des soldats, appelés, surtout dans les premiers temps de l'occupation, à prêter à l'œuvre commune le puissant concours de leur zèle, de leur activité et de leur admirable abnégation.

Le Sénégal est un pays encore plus en dehors de la règle ordinaire que l'Algérie. L'Algérie a ses troupes spéciales; le Sénégal doit donc avoir les siennes.

Je pense, — et l'on comprendra que je ne puis pas exprimer une affirmation sur ce point, — je pense que 4,000 hommes suffiraient. C'est peu si l'on considère la grandeur de l'entreprise; c'est beaucoup si l'on songe à la dépense.

Il y a aujourd'hui, au Sénégal, une garnison d'environ 1,000 hommes; ce serait 3,000 hommes à ajouter pour compléter le chiffre de 4,000, que je proposerais de répartir ainsi :

1 régiment de spahis du Sénégal, organisé de la même manière que dans l'Algérie, avec mélange de soldats indigènes	500 hom.
1 bataillon de chasseurs à pied du Sénégal, composé de soldats blancs (1).	850
Artillerie et génie.	250
1 légion africaine composée de nègres commandés par des officiers et sous-officiers européens	2,400
Total égal.	4,000

La légion africaine comprendrait trois bataillons d'infanterie. Chaque bataillon aurait quatre obusiers de montagne servis par des hommes de la légion, et un demi-escadron de cavalerie de 60 à 75 hommes, pris également dans le personnel de la légion.

L'organisation des troupes noires est une question de premier ordre, peut-être même la plus sérieuse. Pour conquérir une position honorable en Afrique, la force est, en effet, le principal moyen d'action.

On a beaucoup exagéré les chances de mortalité du soldat blanc affecté au service du fleuve; mais, tout en faisant la part large à l'exagération, il reste encore assez d'inconvénients pour qu'on éprouve de la crainte à l'employer à un service actif dans nos postes détachés.

Il faut donc porter son attention sur les indigènes, et tâcher d'en tirer bon parti pour remplacer nos compatriotes.

J'ignore les progrès qu'ont pu faire en deux ans les nègres des bords du Sénégal; mais je sais qu'en 1848 ils joignaient, pour l'état militaire, le mépris à l'horreur; et je restai convaincu, à cette époque, que jamais nous n'aurions de vrais soldats tant qu'ils demeureraient en contact avec les autres nègres de Saint-Louis et qu'ils seraient laissés à la suite du bataillon d'infanterie de marine qui forme la garnison de l'île.

Depuis, mes idées n'ont pas changé. Je suis toujours intimement per-

---

(1) L'infanterie de marine est actuellement organisée, instruite et armée comme les bataillons de chasseurs à pied. Il n'y aurait donc rien à changer à ce qui existe.

suadé que, pour avoir des soldats noirs, il faudrait les organiser en corps de troupes indépendant, isolé des corps européens employés dans le pays, et isolé surtout des autres nègres établis soit à Saint-Louis, soit dans les postes du fleuve. Il est entendu qu'une fois les soldats formés, ces inconvénients disparaissent.

Ce n'est pas légèrement que j'avance cette proposition. Les seuls bons services que la France ait tirés des soldats noirs ne lui ont pas été rendus dans l'Afrique occidentale; c'est à Cayenne et à Madagascar que ces hommes ont été braves, disciplinés, dévoués au drapeau.

J'ai expliqué, dans un rapport au ministre (1), les causes auxquelles me paraissaient devoir être attribuée la mauvaise organisation des soldats noirs du Sénégal. Il y en a trois principales : l'esprit militaire est antipathique à la population; les officiers ne restent pas avec leurs soldats ; ces soldats sont des esclaves. Aujourd'hui que cette dernière cause n'existe plus, je ne puis dire ce qui a lieu ; mais je crois pouvoir affirmer que les deux autres subsistent toujours, et la première suffit pour empêcher la formation d'une bonne troupe.

C'est sous l'empire de ces observations et en souvenir des excellents services rendus hors de leur pays par des hommes qui, chez eux, étaient de très-mauvais soldats, que j'avais proposé de faire organiser une troupe noire ailleurs qu'au Sénégal. Je désignais les îles du cap Vert ou des Canaries, ou les Antilles, ou l'Algérie, laissant, comme cela devait être, une grande marge pour appliquer un projet qui n'avait pu être étudié dans tous ses détails. J'insiste encore sur ce point : Qu'on compare nos soldats noirs à ceux des Anglais ; qu'on médite avec soin sur la différence qui existe entre le soldat nègre qui sert au Sénégal et le même soldat servant à Cayenne ou à Madagascar. Assurément il y a là-dessous quelque chose, un vice d'organisation ou des influences nuisibles tenant aux localités.

Il y a bien encore une petite raison qui fait que nos soldats noirs, au Sénégal, valent moins que les soldats noirs des Anglais en Gambie ou à Sierra-Leone. C'est que ceux-ci sont chrétiens, et que les autres sont ce qu'ils veulent être. De gré ou de force, les Anglais *christianisent* leurs *black soldiers*, et leur apprennent la Bible comme l'exercice. Quel que soit le moyen, la fin est bonne; car il en résulte un lien de plus entre eux et ces hommes. Nous pourrions, nous, procéder par des

---

(1) Rapport au ministre de la marine, du 22 août 1848, inséré dans le numéro de décembre 1849 de la *Revue coloniale*.

moyens plus anodins; mais, j'en demande humblement pardon à ceux qui ne seront pas de cet avis, il faudrait s'en occuper, et même s'en occuper beaucoup.

Pour former convenablement les recrues nègres, — hors du Sénégal, c'est ainsi que nous l'entendons, — je pense qu'un an à dix-huit mois suffiraient. Un des inconvénients à éviter serait de mettre les nègres en garnison dans leur pays natal ou aux environs, à moins qu'ils ne soient au service depuis longtemps.

Le recrutement est encore une question d'un grand intérêt et d'une application difficile. Je n'ai pas fait sur ce sujet d'études spéciales, et au moment où j'écris il m'est impossible d'en faire. On pourrait, lorsque notre établissement serait tout à fait stable en Afrique, y rendre exécutoire la loi sur le recrutement. On pourrait encore, dans certains cas, racheter des esclaves, comme cela s'est pratiqué jusqu'en 1846; mais avec cette différence que la spéculation individuelle serait complétement étrangère à cette opération. La durée du service serait fixée, pour les hommes rachetés, à quatorze ou quinze ans.

Notre force militaire étant bien instruite, bien disciplinée et assez nombreuse pour faire face aux besoins de l'occupation, il faudrait, pour s'en servir utilement, pratiquer des routes plus ou moins stratégiques, de manière à établir des communications faciles et continues avec les postes militaires et les places de commerce.

On comprend difficilement qu'on n'ait rien fait pour mettre en rapport entre eux, par la voie de terre, les places et postes de Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana et Mérinag'hen, dont la distance dépasse à peine 30 lieues pour celui de ces postes qui est le plus éloigné de Saint-Louis.

J'aurais cru qu'après la promenade militaire faite en 1843 par M. le gouverneur E. Bouët, — promenade qui, par parenthèse, avait eu un excellent effet moral sur les populations visitées, — ses successeurs auraient cherché à l'imiter. Je suis heureux d'avoir ce précédent à citer : c'est en nous montrant souvent aux naturels, en parcourant fréquemment leur pays, en leur faisant voir que nous pourrons dans tous les temps conduire dans leurs villages les plus éloignés du fleuve, infanterie, cavalerie, artillerie, que notre influence et notre domination s'affermiront.

On conviendra que ceci est bien simple, et qu'on peut sans grande dépense, — car à la rigueur on se contenterait des routes que suivent les naturels, — sans grande dépense, dis-je, user fréquemment de ce moyen

d'influence. Il faudrait donc faire parcourir les chemins de l'Afrique — pourquoi pas de Saint-Louis à Bakel? — par des colonnes qui iraient montrer aux nègres de l'intérieur de l'Afrique leurs armes et leur drapeau, comme nos navires de guerre vont montrer leurs canons et leur avillon aux habitants des pays d'outre-mer.

Je crois qu'au Sénégal nous ne nous sommes pas assez inspirés des pénibles campagnes et des marches longues et rapides que font à pied nos soldats dans l'Algérie, à travers des pays qui ne sont ni plus commodes, ni moins exposés aux ardeurs brûlantes du soleil, ni plus riches quelquefois en eau potable, ni plus exempts de la fièvre, — ce fléau des chaudes régions, — que les pays de la Sénégambie.

On n'a pas besoin d'être médecin pour savoir que le repos est le plus grand ennemi de la santé de l'homme, et que le soldat surtout se porte d'autant mieux qu'il est moins inactif. Je crois que le soldat du Sénégal ne serait pas fâché d'avoir de temps à autre une marche à faire pour couper la monotonie de sa vie de caserne, et j'oserais presque affirmer que sa santé s'en trouverait bien.

Quant aux dangers que courraient nos colonnes par rapport aux naturels, je n'en aperçois vraiment aucun. D'abord, et c'est un fait connu, ceux-ci sont généralement peu redoutables. J'en ai vu de toutes les races, j'ai vécu parmi eux, parmi les plus terribles, les Bambaras; et je crois pouvoir assurer, avec une conviction éprouvée, que leurs plus fortes armées ne tiendraient pas devant une colonne de cinquante chevaux, deux cents fantassins et quatre obusiers. Je suis aussi fermement convaincu que nous obtiendrons d'eux tout ce que nous voudrons sans combattre, lorsque nous nous présenterons dans leur pays, non à bord de nos navires, ils y sont habitués, mais par terre et face à face. J'explique qu'il s'agit du présent et non de l'avenir. Nul doute que dans la suite ils s'aguerriraient et finiraient par nous résister; mais j'affirme encore ceci : quelque goût qu'ils prennent à se mesurer en ligne avec nos soldats, jamais nous n'aurons à craindre de leur part, qu'ils soient Arabes, Foulhs, Malinkiés ou Yoloffs, ce que nous avons à craindre encore aujourd'hui des Kabyles et des Bédouins du nord de l'Afrique.

Après cela, si mes appréciations ne sont pas rigoureusement justes, on me pardonnera; je me laisse volontiers égarer quand je parle de nos soldats, quand je songe à ce qu'ils ont fait et à ce qu'ils font chaque jour.

Tout ceci s'applique, comme on le voit, aux troupes blanches. Il n'y

a pas tant de précautions à prendre avec les enfants de l'Afrique. Puis je mets une sorte d'amour-propre à montrer que nous avons trop cédé à des considérations de prudence à l'égard de nos soldats. J'ai entendu rapporter qu'un général d'Afrique disait qu'avec lui les hommes ne devaient pas durer un an. Je voudrais qu'au Sénégal ils durassent *un peu plus ;* mais je voudrais aussi, et je crois qu'ils penseront comme moi, qu'on se montrât plus ménager de cette sollicitude par trop maternelle qu'on leur prodigue. Il faut veiller à leur santé, rien de plus juste; mais il ne faut pas les emmagasiner comme on le fait dans leur caserne de Saint-Louis.

J'ai dit ailleurs que pour résister au climat du Sénégal il fallait porter constamment de la flanelle. Chaque soldat en campagne pourrait donc avoir deux gilets et deux caleçons, de plus une couverture et un petit lit mécanique pesant, toile comprise, 5 livres à peine, et ne présentant pas plus de volume qu'une capote d'uniforme lorsqu'elle est roulée sur le sac. Ce lit, en empêchant le soldat de coucher sur la terre, le préserverait des causes ordinaires des dyssenteries, des coliques végétales et des hépatites On combattrait la fièvre par des vésicatoires.

La marche à pied pourrait présenter des dangers à cause de la soif. On y remédierait en faisant monter les hommes sur des ânes ou sur des chameaux. En cas d'affaire, il suffirait d'un soldat pour garder dix ânes ou cinq chameaux, et il resterait neuf combattants sur dix. Dans les pays accidentés, l'âne est préféré au chameau et son prix est très-peu élevé. On aurait des ânes à 40 francs, et on monterait deux cents fantassins en dépensant 8,000 francs.

On pourrait au surplus se borner, soit qu'on trouvât ce moyen de locomotion trop grotesque, soit qu'on ne le jugeât pas indispensable (je serais peut-être de cet avis), à réserver les ânes pour les bagages, lesquels ne se composeraient pour chaque homme que d'une chemise, d'un gilet, d'un caleçon, d'une paire de souliers, d'une couverture et du petit lit dont nous avons parlé.

L'artillerie serait portée à dos de chameau. M. le gouverneur Bouët avait organisé ainsi, dans le temps, une section d'obusiers qui figurait avantageusement dans sa petite colonne de 1843.

Avec ces précautions, on aurait des colonnes toutes prêtes à parcourir l'Afrique, et les hommes qui en feraient partie n'auraient presque rien à craindre du climat, surtout si on pouvait leur persuader que l'absinthe et la mauvaise eau-de-vie, qu'ils aiment tant, contiennent un principe de mort plus inexorable que les maladies du pays.

Il y aurait donc à s'occuper des routes, au moins autour de nos établissements, et, autant que possible, à ne les faire passer que par des lignes bien pourvues d'eau. A ce propos je dois donner un avertissement très-important : si l'on avait à pénétrer dans un pays éloigné d'un cours d'eau, il faudrait se munir d'outres remplies d'eau, et de plus, que chaque homme eût avec lui sa provision de la journée ; car les naturels sont dans l'usage d'ensabler leurs puits ou d'en corrompre l'eau. J'ai vu une armée de Bambaras qui avait perdu plus de la moitié de son monde, victime de ce terrible moyen de défense. On pourrait, du reste, éviter facilement ce danger en plaçant dans les bagages de la colonne les outils nécessaires aux travaux de terrassement, pelles, pioches, etc. En quelques heures on parviendrait à creuser des puits. Dans les lieux déprimés ou dans les vallées resserrées, on trouve communément l'eau à une profondeur de 2 mètres.

La répartition des forces n'a pas besoin d'être fixée d'avance ; on distribuerait, entre le haut et le bas pays, cavalerie et infanterie en proportion des progrès que ferait l'occupation. Il en serait de même pour le placement des postes et des comptoirs à protéger. Tout le monde sait d'ailleurs qu'il importe de prendre possession des têtes de cours d'eau, et de disposer les établissements de manière à ce qu'ils puissent facilement s'appuyer les uns sur les autres, par les doubles communications de terre et d'eau, autant, bien entendu, en ce qui concerne ces dernières, que le permettrait la topographie du pays : cela veut dire qu'il ne faudrait pas renoncer à occuper une position avantageuse par la seule raison qu'elle ne serait pas accessible par eau.

On pourrait s'établir immédiatement aux endroits que voici : dans le Galam, à Makana et à Goutubé, qui commande l'embouchure de la Falémé; dans le Kasson, à Médina, qui touche aux cataractes du Félou, et à Diakalinn placé sur la rive droite du Sénégal, à l'entrée du Kaarta; dans le Bambouk occidental, à Maréna ou à Farabana-Lahoudi, villages abandonnés qui sont situés entre Alinkel et Kaour. Peut-être éprouverait on des difficultés à se faire céder le village de Goutubé; mais quant aux autres positions, les chefs y consentiraient tout de suite. On aviserait ultérieurement à s'établir dans le Bambouk oriental, dans le Ségo et dans le Foulhadou.

Makana, l'ancien fort Saint-Joseph, pourrait être provisoirement choisi pour servir de chef-lieu aux établissements du haut pays. Sous le rapport hygiénique, sa situation est incomparablement préférable à celle de Bakel; et sous le rapport politique, il est placé à peu près au

centre de ce premier système d'occupation, et se trouve facilement accessible par terre et par eau.

J'en ai dit assez jusqu'ici pour que je me dispense d'insister sur la qualité des personnes à mettre à la tête des établissements. On aurait donc à chercher dans la population blanche les commandants des forts, les agents diplomatiques et tous les employés supérieurs. Quand je dis dans la population blanche, je ne prétends pas établir d'exclusions; je veux seulement rappeler qu'il convient de changer de système, et de ne placer dans ces postes importants que des hommes d'un mérite éprouvé, capables de comprendre toute la portée de la mission qui leur serait confiée. Ceux de ces hommes qui appartiennent à la population indigène — et je sais qu'il s'en trouve — seraient évidemment accueillis avec empressement s'ils se présentaient.

Je connais trop peu les pays du Sénégal inférieur pour désigner, même approximativement, les lieux à occuper. D'autres que moi rempliront cette lacune. Je me bornerai à répéter que le Yoloff et le Kayor doivent le plus tôt possible recevoir des résidents.

Je terminerai par quelques détails sur le caractère des trois principaux chefs du haut pays, avec lesquels nous avons des relations.

L'un, celui du Galam occidental, est peut-être mort aujourd'hui; mais son successeur suivra sans aucun doute les mêmes errements. Cette famille est nulle. Gâtée, comme je l'ai déjà exprimé, par la faible attitude que nous avons prise dans le pays, un changement de politique lui causera une surprise profonde; mais, selon toute vraisemblance, il n'en adviendra que de très-longs et très-ennuyeux palabres qu'il sera nécessaire de faire promptement cesser. Il n'y a rien de bon dans cette famille, et le peuple qu'elle commande vaut peut être encore moins. L'eau-de-vie a passé par là.

Barka, le chef du Galam oriental, nous donnera plus de peine. Je le connais à fond; c'est un homme très-fin, très-intelligent, mais d'une profonde duplicité, et qui ne se pliera pas facilement à la perte ou à l'affaiblissement de son importance. Il est entouré de cinq frères formés à son école. Il faudrait, au début, lui faire comprendre que le temps de la vieille politique est fini, et que nous sommes les maîtres là où flotte notre pavillon. Il serait plus prudent de l'acheter que de rompre avec lui. Quelque peu que nous le payions, il serait toujours plus payé par nous que par les chefs nègres. Il a des alliances avec la famille souveraine du Kaarta et avec quelques chefs du Bambouk. Bien surveillé et surtout bien exactement payé, il pourrait seconder nos

vues; mais gardons-nous de lui donner de l'autorité, et n'ayons en lui qu'une confiance très-médiocre. Ne le chargeons pas, entre autres missions, de négocier l'alliance du Ségo contre le Kaarta.

Le chef du Bondou, l'almamy Sadda, est le seul qui ait un peu d'influence et de force dans cette région. C'est aussi un homme intelligent, mais qui s'en fait beaucoup accroire; il prend parfois avec nous des airs de sultan que nous avons eu le grand tort de tolérer. Sans être aussi profondément pervers que Barka, il n'est ni franc ni honnête, et nous dupera tant qu'il pourra si nous n'y prenons garde. Ce n'est pas d'ailleurs un voisin très-terrible, quoi qu'il en pense, et son peuple est peu brave. C'est encore un des palabreurs les plus intrépides de la contrée. Nous devons néanmoins nous attendre à des tracasseries assez vives, en lui signifiant nos résolutions nouvelles.

Quant à nous, la situation que nous avons vis-à-vis de ces chefs et des peuples qui leur obéissent est la même et se résume ainsi : ils ne nous craignent pas, ne nous respectent pas et ne nous aiment pas.

Ils ne nous craignent pas, parce que, depuis trente-deux ans que nous sommes au Galam, la faiblesse de nos moyens d'action nous a mis dans la nécessité de céder en nous débattant, de céder de mauvaise grâce, mais finalement de céder à leurs exigences.

Ils ne nous respectent pas, parce qu'il est dans la nature du barbare et du sauvage de ne respecter que la force, et particulièrement la force qui l'a châtié; en second lieu, parce que la fausse position que nous avons acceptée nous fait une sorte de loi de traiter de puissance à puissance avec ces étranges souverains.

Ils ne nous aiment pas, parce que nous ne leur avons fait aucun bien, ni aux populations qui nous approchent; parce que, pressés par le besoin de nous les attacher, nous les avons comblés de présents, le plus déplorable, j'oserai dire le moins honorable de tous les moyens d'action. Accoutumé à nos cadeaux, le chef nègre est devenu exigeant, avide, impérieux. La raison de nos largesses et de nos cajoleries ne lui a pas échappé, et il nous tient, comme on dit, la dragée haute.

Bref, quelque peine qu'on éprouve à le dire, la politique conciliante nous a valu plus de haine que d'affection, plus de mépris que de respect.

On comprend mieux, après ceci, pourquoi je tiens tant aux canons, aux soldats et aux colonnes mobiles : c'est afin de conquérir le droit d'être bienveillant et doux avec ces populations dévoyées; et nous n'aurons ce droit que lorsqu'elles seront bien convaincues que nous sommes leurs maîtres en toutes choses.

XIX.

Résumé et conclusion. — La question de l'Afrique est la grande question de notre temps; elle répond à tous les besoins et à tous les intérêts, depuis l'intérêt religieux jusqu'à l'intérêt commercial et industriel.

Je crois avoir donné à mon sujet tous les développements qu'il comporte.

J'ai traité des intérêts commerciaux du Sénégal, et j'ai présenté des moyens pour les faire prospérer.

J'ai traité des intérêts industriels, et j'ai fourni sur cet important objet toutes les remarques, toutes les observations que mes études et mes explorations dans l'intérieur m'ont permis de recueillir.

J'ai examiné à fond la question religieuse, et j'ai indiqué les mesures et les précautions qu'il fallait prendre pour déposer dans les esprits, avec des chances de la voir fécondée, la parole sacrée de l'Évangile.

J'ai fait connaître les voies que devait suivre la science politique pour faire rendre à la France, par les habitants de l'Afrique barbare, l'hommage et le respect que les peuples civilisés ne lui ont jamais refusés.

Lorsque, le 21 avril 1846, je recevais de M. l'amiral de Mackau mes instructions sur la mission que le gouvernement me faisait l'honneur de me confier, je promis de m'acquitter en conscience des devoirs qu'elle m'imposait.

J'ai été fidèle à ma promesse.

J'ai dit ce que j'ai vu; j'ai dit mes appréciations; j'ai dit que la mission de la France en Afrique était supérieure à celle qu'on semblait vouloir lui réserver.

La France, en effet, quand elle se charge d'une entreprise, doit prétendre au premier rôle; l'ambition d'un grand État ne se satisfait pas en posant un comptoir de plus dans un pays barbare, en ensemençant d'arachides un morceau de terrain défriché par son travail, en augmentant ses routes ordinaires, en enrichissant son commerce de quelques produits nouveaux.

La France a un passé riche de belles traditions, riche de grands souvenirs, riche de gloire; et tout cela oblige.

La question d'Afrique est complexe et répond à tous les besoins, depuis le besoin d'améliorer, d'enseigner, de moraliser, qui vit de dévouement, jusqu'au besoin de s'enrichir, qui vit d'égoïsme. Il y a place pour tout le monde dans l'immense continent, mais non pas place égale. Avant de profiter des richesses de l'Afrique, il faut préparer les terres et les esprits, il faut semer le bon grain et la bonne parole; et c'est pour cela que je m'adresse plus particulièrement au dévouement.

Quoi que j'entende dire de décourageant pour l'application des projets qui sont exposés dans ce travail, mon amour pour mon pays le repousse. Je suis de ceux qui croient encore aux grands sentiments et aux nobles âmes. Si c'est une illusion, je l'aime et je veux la garder. Mais tout me dit que ce n'est pas une illusion; tout me dit que jamais on n'inoculera dans le sang du peuple de France cette maladie de l'âme qui comprime et arrête ses plus nobles aspirations, celles qui n'ont pas l'or pour objet.

Qu'on soit bien averti: ce n'est pas aux chercheurs d'or que je m'adresse. Leur tour viendra; mais il n'est pas encore venu. Qu'ils ne se mettent donc pas en campagne sur la foi des données que j'ai fournies; car il y aurait peut-être parmi eux des déçus en grand nombre.

Je m'adresse aux hommes religieux qui placent Dieu au-dessus de tout, aux hommes généreux qui préfèrent au lucre l'honneur et la gloire; je m'adresse aussi aux hommes de raison, à ceux qui savent

attendre, à ceux qui savent que la moisson ne vient pas sans semer. Je ne m'adresse ni aux avides, ni aux impatients.

La régénération de l'Afrique est la grande œuvre de notre époque. Peu de siècles se sont déroulés dans le temps sans léguer à la postérité un monument de leurs travaux. Peu de nations ont fourni leur carrière sans laisser dans l'histoire quelques belles pages que les générations lisent avec respect.

De toutes les œuvres des temps passés, il n'en est pas de plus belle, il n'en est pas de plus digne d'immortalité que la régénération des Africains, et la nation qui l'accomplira sera grande entre les plus grandes.

La civilisation de l'Afrique est la découverte d'un monde, et cette découverte dominera toutes les autres, parce que seule elle aura le caractère du désintéressement et du dévouement; parce que ce ne sera ni la soif des richesses, ni l'ambition d'ajouter des royaumes à des provinces qui l'aura fait entreprendre.

Le XVIIIe siècle, impie et châtié, comme le dit un poëte, a remué si fortement le monde qu'il a failli le renverser; il a détruit la foi en Dieu qui consolait par l'espérance et l'humilité, le respect de l'autorité qui conduisait par le devoir et l'obéissance, et il a mis à la place l'orgueil et la rébellion. La religion avait appris aux hommes à se soumettre aux maux inséparables de l'existence; le rationalisme leur a donné des armes et leur a dit de les combattre.

Le XVIIIe siècle a causé un grand scandale; le XIXe doit une réparation. La France a eu l'initiative de la destruction; elle doit avoir l'initiative de la réédification. Plus le scandale a eu d'éclat, plus l'expiation doit être solennelle.

Et quelle gloire plus rayonnante de pures clartés, plus expiatoire, plus digne d'un grand peuple, que celle d'accomplir cette difficile réforme des sociétés nègres, d'arracher une race à la barbarie, de lui apprendre à connaître le vrai Dieu, à se connaître elle-même; et, dans des temps éloignés, de faire peut-être disparaître le stigmate de la couleur, marque traditionnelle de l'esclavage, qui met entre deux races une barrière plus difficile à renverser que le granit, — la barrière du préjugé!

Les fleuves sont les routes naturelles de l'Afrique, ce sont les artères de ce grand corps, et leur fonction est de porter la vie, non comme les artères de notre corps, du cœur aux extrémités, mais des extrémités au cœur, au cœur qui soufre, au cœur que suce sans re-

lâche le vampire de la barbarie. Les Français ne comprendront-ils pas un jour que leur sang est le meilleur pour opérer une transfusion dans les robustes veines du géant? Ne comprendront-ils pas qu'un temps viendra où l'intérêt sordide et l'égoïsme lâche ne régneront plus que sur des natures dégradées, et qu'alors on leur demandera : Qu'avez-vous fait de votre beau fleuve d'Afrique que vos marchands remontaient jusqu'à 200 lieues de ses bouches? Qu'avez-vous fait de votre Sénégal?

Le Sénégal, à 200 lieues de la barre, est coupé par les cataractes du Félou; 20 lieues plus haut, sa navigation est interrompue de nouveau par d'autres cataractes, celles de Gowina. De tous les fleuves de l'Afrique, le Sénégal est le plus avantageusement placé pour servir de route vers l'intérieur. Qui nous empêcherait d'y entreprendre des travaux, soit pour tourner les cataractes par des bras de canaux, soit pour les couper par des écluses, de manière à gagner le Bâ-fing, qui possède peut-être un canal naturel communiquant au Ghiolibâ?

Le Ghiolibâ est navigable depuis Bamakou, ville située à environ 40 lieues au-dessus de Ségo, jusqu'à Boussa, où s'est accomplie la terrible catastrophe qui coûta la vie à Mungo-Park. Boussa est situé sur le cours oriental du fleuve, à 130 lieues de son delta. L'illustre martyr de la science dont je viens d'écrire le nom a prouvé que les eaux du Ghiolibâ pouvaient porter des navires jusque-là (1). L'expédition anglaise de Laird et Olfied a prouvé qu'on pouvait parvenir à Boussa en partant de l'embouchure. Le problème est donc résolu. Le Niger peut se parcourir dans toute son étendue et conduire à l'Océan, et cette étendue a 800 lieues!... La Tchadda, qui, selon certains voyageurs, communique au lac central de l'Afrique, se jette dans la Quorra au-dessous de Boussa.

Maîtres du Niger, nous serions maîtres de l'Afrique. Des steamers

---

(1) Nous savons que ce n'est pas une certitude acquise aux sciences géographiques, et que, tout en acceptant la triste vérité de la mort de Mungo-Park aux rapides de Boussa, on n'est pas certain que sa navigation depuis Bamakou se soit effectuée sans discontinuité sur le même fleuve. Mungo-Park avait avec lui des charpentiers, et d'ailleurs il aurait bien pu, sans ce secours, acheter des pirogues pour continuer sa navigation sur un autre cours d'eau. Ce qui peut donner une certitude morale sur la navigation non interrompue du voyageur, c'est son désir formellement exprimé de résoudre le problème de la navigation du Niger. Il a prouvé, en tous cas, qu'une expédition partie par eau de Bamakou pouvait parvenir par eau à Boussa.

français naviguant sur le Tchad!... Il y a de quoi tenter l'ambition d'un grand peuple et lui faire dépenser des millions!

Résumons : Dans cinq ans, nous pouvons avoir une ville florissante dans l'île à Morphil, des jardins, des fermes, des maisons de campagne, des routes ; nous pouvons avoir des usines établies depuis Saint-Louis jusqu'aux portes du Soudan, et fournissant au commerce du fer, de l'or, de la cire, de l'huile, des peaux, des cuirs, des matières colorantes, des viandes préparées ; nous pouvons avoir centuplé les revenus actuels de notre commerce.

Dans dix ans, nous pouvons avoir, dans le Ségo et sur le Ghiolibâ, des établissements en pleine voie de prospérité ; nous pouvons avoir rendu le Sénégal navigable jusqu'au Bâ-fing et trouvé une issue à nos navires pour pénétrer dans le grand fleuve du Soudan. Dans dix ans, nous pouvons déployer au milieu de l'Afrique le pavillon de France, et montrer aux yeux ravis des nègres de ces régions un bateau à vapeur, pour eux merveille et mystère, cause de terreur et d'admiration.

Dans vingt ans, nous pouvons avoir converti au catholicisme les peuples de race malinkièse et tous ceux qui ne sont pas de race foulha, c'est-à-dire près de la moitié de la population du Soudan. Dans vingt ans, nous pouvons avoir des relations permanentes entre l'Algérie et l'Afrique centrale, et exercer sur cette immense contrée un protectorat salutaire pour la civilisation de ses habitants et profitable à nos intérêts commerciaux.

Et tout cela est simple, facile, réalisable avec trois choses : de la volonté, de la persévérance et 3 millions par an. Tout cela est simple et réalisable, parce qu'il ne s'agit pas d'un établissement *à créer*, mais d'un établissement tout *créé*, auquel il ne faut que des soins, certaines réformes et une augmentation de frais d'entretien pour amener, et peut-être plus vite que nous ne l'avons dit, des résultats qui tiennent du prodige et qu'on se refuserait à croire possibles s'ils n'étaient rigoureusement déduits d'un enchaînement de faits authentiques et d'observations positives.



COSTUMES FOULHAS.

T. II. p.

DOCUMENTS HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET SCIENTIFIQUES.

I.

Histoire des Foulhs. — Légende sur la formation des castes des Torodos, Baïlos, Tiapatos, Koliabés, Tioubalous et Diavandous. — Réflexions sur cette légende.

Nous avons déjà vu que les rapsodes africains s'accordent généralement à placer le berceau des Foulhs ou Foulhas dans le pays connu sous le nom de Foulhadou ou Foulhadougou.

C'est donc dans ce pays que se passent les événements relatés dans le récit qui va suivre. Je laisse parler mon initiateur, Foulha quelque peu lettré, dont la mémoire est riche en légendes sur l'histoire de sa race.

Il y avait autrefois un fils d'Adam et une fille d'Ève qui vivaient modestement des produits de leur champ. Dieu avait béni leur union en leur accordant six garçons. Tous six, doués d'une remarquable intelligence, étaient cités avec envie comme des hommes de bon conseil; les cinq premiers étaient en outre vantés pour leur générosité; le

sixième, encore plus distingué que ses frères par l'esprit, se faisait au contraire remarquer par son avarice.

A cette époque déjà la royauté était élective, et chaque nouvel avénement d'un roi entraînait parmi le peuple des luttes et des disputes, ou tout au moins des agitations et des intrigues.

Un jour qu'il s'agissait de remplacer le chef de l'État, un des puissants du pays (1) fit appeler l'aîné des six frères et lui demanda un conseil afin d'obtenir la couronne.

« Appelle, lui dit celui-ci, tous les hommes les uns après les autres, et frappe-les en leur répétant, à chaque coup nouveau, que tu ne les frapperas plus et ne les laisseras plus frapper quand tu seras leur maître et leur roi. »

Pendant un mois, dit la légende, les hommes se laissèrent battre; mais le prétendant ne fut pas roi.

Le second frère ayant été consulté, dit qu'il fallait profiter du sommeil des habitants pour mettre le feu aux cases, et qu'une fois les cases en flammes et les habitants frappés de terreur, le prétendant se présenterait à eux et leur dirait :

« Nommez-moi votre roi et construisez-moi un grand tata ; alors j'empêcherai que les méchants viennent brûler vos cases. »

Les cases furent brûlées et la forteresse construite, mais Dénia ne fut pas roi.

Le troisième frère conseilla d'aller tuer dans la forêt une girafe de la grande espèce, de la préparer avec un fin couscouss, et de convier ensuite les habitants à ce solennel gala.

« Quand ils auront le *ventre plein*, disait le conseiller, ils seront si heureux qu'ils s'empresseront de te nommer roi. »

La girafe fut tuée, le couscouss préparé, l'invitation faite et acceptée ; mais le donneur d'avis n'avait pas prévu qu'il y aurait plus de *ventres* à remplir que de portions de girafe, quelque gigantesque qu'elle pût être. Il en résulta que le nombre des mécontents dépassa le nombre des satisfaits, et que le prétendant gagna à cette troisième tentative peu d'amis et beaucoup d'ennemis.

---

(1) Le nom de ce prétendant ne s'est pas conservé dans la mémoire de mon informateur; mais, d'après divers rapprochements, je suis porté à lui donner le nom de *Dénia*, qui est celui du chef d'une tribu guerrière, Foulh d'origine, dont les descendants sont venus plus tard conquérir le Fouta. Je désignerai donc désormais sous le nom de Dénia le principal personnage de cette histoire.

Le quatrième frère proposa de retourner dans la forêt et de tuer, non plus une girafe, mais des pintades blanches, et d'en tuer plusieurs centaines de mille.

« Quand chacun des conviés aura mangé quatre ou cinq pintades assaisonnées d'un couscouss délicat, je te garantis, dit le quatrième frère, que tu seras roi; mais surtout n'oublie personne. »

Jamais la forêt n'avait retenti d'un pareil sifflement de flèches, et pour ramasser les pintades abattues il fallut quinze mille captifs.

Le repas fut splendide; rien n'avait été négligé pour charmer les convives; des griots et des griottes, venus des pays voisins, pour exciter l'enthousiasme de l'assemblée et la rendre favorable à l'amphitryon, attendaient, impatients, le moment de montrer leur savoir.

Le tamtam allait s'ouvrir pour célébrer le triomphe de Dénia, quand tout à coup apparut une femme voilée. D'un geste imposant elle commanda le silence :

« Enfants d'Adam, dit-elle, vous allez prendre pour roi l'homme qui, le premier parmi vous, a osé m'offenser ; car, seule de la ville, j'ai été exclue du banquet qui vient de vous réunir. »

En achevant ces mots elle rejeta en arrière les pagnes de mousseline qui cachaient son visage, et un frémissement parcourut aussitôt l'assistance : on venait de reconnaître la belle Fatimata, la reine de la beauté, qui, par la toute-puissance de ses attraits, tenait courbé sous son joug l'élite des grands et des riches.

En vain les griots cherchèrent-ils à retenir les convives, tous se retirèrent indignés de l'outrage qu'avait reçu leur idole, et la première fois de leur vie ils résistèrent aux coups redoublés qu'appliquaient sur leur tamtam six cents griots en délire, et aux vigoureuses notes qu'ils arrachaient de leur poitrine vibrante comme le ventre du *tamala*.

Désolé de sa mésaventure, Dénia eut recours au cinquième frère :

« Le dernier moyen que tu as employé était bon, et si tu n'avais pas oublié Fatimata, tes vœux allaient être comblés ; mais tout n'est pas perdu si tu veux envoyer à la pêche et me remettre le poisson qu'on aura pris. »

Dans ce temps-là le poisson était si rare qu'il n'y avait que les grands seigneurs et les rois qui en mangeassent.

Le cinquième conseiller se présenta devant Fatimata, muni du produit de la pêche, et dit :

« Voici ce que je t'apporte de la part de Dénia. En t'offrant ce

poisson à toi seule, il a le dessein de t'honorer d'une manière particulière et de réparer le fatal oubli qu'il a commis. »

Fatimata fit la moue.

« Si tu connaissais les vertus de ce poisson, continua le cinquième frère, ta colère se changerait en joie. Sache donc qu'il jouit des propriétés merveilleuses de conserver éternellement la jeunesse et la beauté, et de donner à celle qui le mange d'inépuisables trésors. »

A ces mots la figure de Fatimata s'adoucit; elle fit plusieurs questions et consentit à recevoir le poisson merveilleux.

Mais lorsque le cinquième frère fut chercher le poisson que, par politesse, il avait laissé à la porte de la case, il vit un chat énorme qui achevait d'en faire disparaître la dernière arête, et qui s'enfuit en l'apercevant. Grande fut sa confusion et doublement grande fut la colère de Fatimata.

« Tu t'es joué de moi, cria-t-elle en proie à la plus vive agitation, et c'est un raffinement d'injure que tu as inventé avec ton complice Dénia. Je me vengerai... »

Le prétendant, qui commençait à devenir soupçonneux, apprit avec un désespoir furieux l'insuccès de cette nouvelle tentative. Il ne lui restait plus que le conseil du sixième frère ; mais, cette fois, il résolut de s'arranger de façon que le conseiller eût intérêt au succès de l'entreprise, et qu'en cas d'un nouvel échec, il fût atteint plus que lui-même. Il fit donc chercher le sixième frère et lui parla en ces termes :

« J'ai été bien puni de mes vues ambitieuses et bien insensé de me fier aux promesses de tes frères, dont les desseins ont échoué et n'ont eu pour effet que de consommer en pure perte le bien de mes pères. Je ne veux plus être dupe, aussi vais-je faire mes conditions : si tu réussis, je te donnerai une valeur égale au double de ce que j'ai donné à tous tes frères, c'est-à-dire dix fois la récompense que chacun d'eux a reçue ; mais si tu ne réussis pas, je te ferai couper la tête. »

Le sixième frère répondit :

« J'accepte ; mais il peut arriver que beaucoup de temps se passe avant que je parvienne à mes fins. Je vais d'abord commencer par te donner un conseil, en t'engageant fortement à le suivre : il te reste encore deux cases remplies d'or et d'argent ; si tu veux réussir, garde-toi de ménager tes trésors. Le plus pressé est de reconquérir l'amitié d'un parti considérable d'hommes puissants que tu as mécontentés en excluant involontairement Fatimata de ton festin ; tu me donneras ce que je te demanderai, et je me charge de les apaiser. Je me charge également

d'apaiser Fatimata par les mêmes moyens. Tu sais comme moi que les femmes aiment les richesses, et qu'on se les attache plus avec le bien (l'argent) qu'avec les belles paroles. Tu me remettras en conséquence un moule d'or et un moule d'argent, deux bracelets, quatre paires de pendants d'oreilles et deux colliers de grains d'or pour orner ses pieds. »

Dénia souscrivit à tout.

« Maintenant, continua le sixième frère, permets-moi de te faire à mon tour quelques conditions. J'ai accepté sans hésiter celle que tu m'as faite, et elle est assez sérieuse. J'exige premièrement que mes cinq frères quittent le pays aujourd'hui même ; ensuite, outre les récompenses que tu m'as promises, je veux être proclamé le chef d'une caste qui sera la première de l'État.

— Et j'ajoute, interrompit Dénia, mis en belle humeur par la confiance de son interlocuteur et faisant malignement allusion à son goût exagéré pour l'épargne ; — j'ajoute que la caste dont je te ferai chef ne logera ni n'hébergera jamais personne. »

Tout étant bien réglé, le nouveau conseiller se mit immédiatement à l'œuvre. Rentré dans sa case, il écrivit sur un papier (on ignorait qu'il sût écrire), puis se rendit à la case de Fatimata.

« Tu ne me connais pas, lui dit-il, moi pauvre et obscur ; mais moi je te connais, car le soleil de tes yeux éclaire le pauvre et le riche, le puissant et le faible. Tu fais, sans le savoir, le charme de ma vie ; je passe la solitude de mes nuits à songer à toi, et le jour, fuyant le bruit et le monde, je vais continuer mon rêve au plus épais de la forêt. Ce matin, l'avenir m'ouvrait ses secrets ; je te voyais riche, puissante et honorée, lorsque mon attention fut détournée par un léger bruit et un doux parfum. Je levai les yeux et j'aperçus, voltigeant sur ma tête, un oiseau bleu : jamais je n'en avais vu de si joli. Quand il fut bien sûr que je l'avais remarqué, il laissa échapper de son bec un papier, et s'envola en chantant un chant qui réjouit mon cœur. Je me suis empressé de ramasser le papier, et je te l'apporte, persuadé qu'il ne peut s'adresser qu'à toi. »

L'intérêt de la belle Fatimata, qui d'abord avait écouté son visiteur avec indifférence, fut visiblement excité à cet instant, et elle répondit par un sourire affirmatif lorsque le jeune homme lui proposa d'aller chercher un marabout pour faire la lecture du papier mystérieux.

Le marabout lut ce qui suit :

« Fatimata, ton étoile t'appelle à jouer un rôle important dans le

monde. Tu vas devenir la femme d'un grand roi. Ce roi, sous ton inspiration, élèvera son peuple au premier rang des nations. La terre entière deviendra la conquête de ce peuple qui sera le tien. Tu as tenu déjà ta fortune en tes mains ; mais tu n'as pas su la garder... »

Pendant que le marabout lisait, le sixième frère avait déposé, sans qu'elle s'en aperçût, sous les pagnes de Fatimata les riches présents qu'il avait apportés. La lecture finie, il se retira à l'écart, laissant la jeune femme plongée dans une profonde méditation. Au cri de surprise poussé par elle, il se retourna et, feignant lui-même la surprise, il tomba la face contre terre :

« Tu vois, lui dit-il en se relevant, qu'Allah te protége. On peut douter des signes qui noircissent un papier; mais comment douter de ceci? »

Et il tirait les parures et les trésors, et les étalait aux yeux ravis de Fatimata.

« Demain, je retournerai au même lieu où m'est apparu l'oiseau bleu, et sans doute il continuera de m'instruire de ce que tu dois faire. Jusque-là, sois soumise à ses desseins. »

Assuré désormais du succès de ses moyens, le sixième frère se rendit chez Dénia. Après l'avoir informé de l'état des choses et vivement engagé à brusquer, par un effort de munificence, le raccommodement qu'il s'était chargé de négocier avec les mécontents, sa nature prudente et intéressée se fit jour.

« Dans peu, dit-il, cela est maintenant certain, tu vas devenir roi; et ce sera moi qui t'aurai ouvert les portes du tata souverain. Alors tu seras fort, et s'il te plaisait de ne pas tenir tes promesses, je serais dupe. Permets donc que je prenne mes garanties : avant de combler tes vœux, nous allons passer ensemble un écrit (1) par lequel tu me reconnais dès aujourd'hui propriétaire d'une de tes cases, à mon choix. Il est bien entendu que cette donation est en dehors de nos conventions antérieures, auxquelles rien n'est changé. »

Le prétendant ne fit aucune objection et l'écrit fut passé.

Deux jours après, le sixième frère se présenta à Fatimata avec un nouveau papier apporté cette fois par un oiseau rose, encore plus joli que le bleu; son chant avait fait sortir des profondeurs de la forêt les

---

(1) Il y a là quelque chose qui sent le Normand ou le traitant, et que je soupçonne de l'invention du conteur ; mais il persiste à dire que c'est authentique, et j'écris cette phrase pour être fidèle reproducteur de la légende.

hôtes les plus féroces, devenus doux et caressants comme de jeunes chevreaux. Le billet ne contenait que ces mots : « Écoute celui qui sait. »

Fatimata écouta donc le jeune homme. Il lui apprit que Dénia avait été le jouet des mauvais esprits, mais qu'il brûlait et avait toujours brûlé pour elle d'un pur amour; que, par conséquent, d'elle seule dépendait désormais son propre bonheur, celui de l'homme qui l'aimait, ainsi que la réalisation des grandes destinées promises au peuple.

Elle oublia vite ses ressentiments et la vengeance qu'elle avait jurée; car le jour qui suivit ce dernier entretien, au moment où le soleil dégageait du milieu des grands arbres sa figure plus rouge que le feu, une foule immense encombrait la grande place. Sous le *tabba* qui la décore, arbre si grand qu'*un cheval de race pure mettrait sept jours à sortir de son ombre* (1), s'élevait un siége de bambous, couvert de nattes de fine paille de riz. Fatimata, parée de ses pagnes les plus riches et étincelante d'or et d'argent, était assise sur ce siége. A ses pieds se trouvait l'heureux Dénia, et au-dessous, celui dont le génie inventif avait amené si promptement un dénoûment que nul n'espérait plus.

Lorsque les grands et le peuple furent réunis, Fatimata prit la parole pour dire les voies mystérieuses qui l'avaient éclairée, et comment le sort et l'avenir du peuple se trouvaient confiés à ses soins. Elle termina en désignant Dénia comme le chef qu'Allah lui avait ordonné de choisir.

Par trois fois le peuple fit entendre son approbation, et Dénia fut proclamé.

Il y eut ensuite des fêtes qui durèrent toute une lune; on y invita les rois et les princes d'alentour. Pendant ces fêtes, dont le souvenir s'est perpétué d'âge en âge, on consomma en mil, en maïs et en riz, la récolte de dix années, et on tua plus de soixante mille bœufs, sans compter les moutons, les chèvres et les porcs, les pintades et les poules. Les conviés se délectèrent en festins et en tamtams incessants, et, de plus, ils emportèrent chez eux des portions considérables de bétail et de grains, en honneur de la munificence du nouveau roi.

Fidèle à ses engagements, Dénia accorda au sixième frère tout ce qu'il lui avait promis. Celui-ci devint donc, ainsi qu'il l'avait désiré, chef d'une caste ou d'une tribu dont les priviléges héréditaires consistent à occuper le premier rang dans l'État, mais sans jamais pouvoir pré-

(1) Dans la bouche d'une nègre, cette image est à remarquer.

tendre au trône. Ce fut la caste des *Diavandous,* du nom de celui qui venait d'en être déclaré le chef.

Dans l'ivresse de son triomphe, le roi voulut étendre ses faveurs à tous les membres de la famille du jeune homme qui avait si puissamment contribué à son élévation. Continuant donc à appliquer l'idée de Diavandou, il établit autant de castes que son favori avait de frères, et conféra à chacune d'elles des prérogatives particulières, selon les goûts et les aptitudes de son chef.

C'est ainsi que furent formées les castes dont voici les noms :

Les *Torodos* (les scribes d'Israël), destinés, dans l'origine, à recruter le corps des magistrats chargés de rendre la justice, et, plus tard, des lettrés et des marabouts. Torodo était le nom du frère aîné.

Les *Baïlos*, qui sont à la fois forgerons, bijoutiers, armuriers et chaudronniers. Ils occupent le troisième rang dans l'État et jouissent, entre autres priviléges, de celui de recevoir la tête de tous les bœufs qu'on tue dans le pays; ils ont aussi la confiance du roi et assistent à ses conseils. Baïlo avait donné l'avis de mettre le feu aux cases.

Les *Tiapatos*, composés de chasseurs intrépides et de guerriers courageux. Celui des frères qui avait conseillé de tuer une girafe portait ce nom.

Les *Koliabés*. Ce sont encore des chasseurs et des hommes de guerre braves et expérimentés. *Koli*, en foulh, veut dire prince, et *abé*, noir, homme noir (soldat noir du prince). Koliabé avait proposé de tuer des pintades blanches.

Les *Tioubalous*, enfin, qui forment la caste des pêcheurs. C'était, dans l'origine, la dernière caste; elle devait être exclusivement occupée de pêche. La profession des armes et, plus tard, l'étude du Coran lui étaient interdites; mais aujourd'hui ces exclusions n'existent plus, et quoique les pêcheurs aient toujours dans la nation le dernier rang, ils ne subissent plus la honte de ne pas prendre part à la défense du pays.

Le chat qui a joué un rôle dans l'histoire ne fut pas non plus oublié. On le rechercha, et il jouit bientôt d'une grande faveur à la cour. Il était, à cette époque, le seul animal de son espèce; mais, sans doute, par les vertus merveilleuses du poisson qu'il avait dérobé, il put se reproduire de lui-même. Aujourd'hui encore, me dit le narrateur, le chat est très-considéré au Fouta, et dans les grandes assemblées on en voit toujours un aux côtés de l'almamy. Malheur au courtisan malavisé qui manquerait de lui rendre hommage, il perdrait à l'in-



TYPES FOULHAS

T. II, p. 305

Jeune garçon albinos.
(Voir 1er vol., p. 227.)

Koliabé.

Femmes de la Falémé.

stant tout crédit; malheur aussi au maladroit qui lui marcherait sur la patte, il serait bâtonné d'importance.

Ainsi finit le récit de mon homme. Je n'y ai rien ajouté ni retranché, et si parfois je me suis laissé aller à la fantaisie de donner un peu de poli à sa phrase, je n'ai jamais négligé de reproduire avec fidélité ses expressions et ses images.

Pour la question de temps, l'événement semble se passer à l'époque qui a précédé la conversion des Foulhs au mahométisme. C'est celle que j'ai choisie, sans trop me préoccuper des mots Allah, marabout, lettré (uléma), et autres mots évidemment d'une époque postérieure.

Pour la question de lieu, l'histoire, dans certains passages, paraît s'appliquer au Fouta; dans d'autres, au pays d'où les Foulhs sont, dit-on, partis pour leurs grandes migrations. Il a fallu ici raccorder quelque peu les incohérences, et se déterminer à placer l'événement dans l'un ou l'autre de ces pays. J'ai opté pour le Foulhadougou, que des renseignements recueillis avec le plus grand soin, à diverses sources, s'accordent à désigner comme la patrie du peuple foulh.

Pour ce qui est de l'application de cette rapsodie à l'histoire des Foulhs, je puis constater que des six castes formées par Dénia, cinq existent aujourd'hui, disséminées dans les différents États qu'ils ont formés. On trouve même, m'affirme-t-on, dans beaucoup de pays malinkiés, des Diavandous et des Baïlos; en ce qui concerne le Kaarta, j'ai pu me convaincre de l'exactitude de cette allégation.

Ces castes sont :

Les *Koliabés*, tribu guerrière très-nombreuse dans le Fouta.

Les *Baïlos*, qu'on rencontre partout et qui travaillent les métaux, depuis le fer jusqu'à l'or, faisant de la même main une bague en filigrane d'or d'un travail délicat, et un fer de houe pour remuer la terre.

Les *Tioubalous*, pêcheurs du fleuve qui ont une grande renommée en Afrique, à cause de leurs rapports avec les caïmans. On prétend que, par le moyen de charmes dont eux seuls connaissent le secret, ils parviennent à gouverner ces terribles amphibies comme de dociles agneaux.

Les *Diavandous*, considérés, respectés et craints, parce qu'ils vivent dans l'intimité des rois et, par suite, qu'ils exercent une grande influence sur la politique du pays. Ce qui augmente encore la crainte qu'ils inspirent, c'est qu'ils ont la réputation d'être très-fins. On leur croit de grands biens et on les tient pour très-avares. L'avarice des Diavandous est proverbiale chez les nègres, et quand on veut exprimer l'extrême crédulité d'un individu, on dit : « On lui ferait croire qu'un Diavandou

lui prêtera son cheval, » ce qui équivaut à notre proverbe : « Faire croire que les vessies sont des lanternes. » Les Diavandous observent fidèlement le privilége accordé au chef de leur tribu, et leur case demeure toujours fermée pour l'étranger ou pour le pauvre. Ils sont, du reste, gens de guerre assez estimés, et dans les combats ils entourent le roi et sa famille. Les Diavandous sont fiers et s'accommoderaient mal de la qualification de griot que des voyageurs ont cru devoir leur donner, sans doute sur l'affirmation de quelques méchantes langues. Il est certain que les autres tribus aiment peu les Diavandous et qu'elles ne leur épargnent pas les épithètes offensantes.

Reste à parler des Torodos et des Tiapatos, les deux autres castes créées par Dénia, selon la légende.

On ne rencontre aujourd'hui de Torodos que dans le Fouta, et, à en juger par leur importance et leur grand nombre, on les prendrait plutôt pour une nation que pour une tribu. Je donne plus loin des détails qui les concernent; on en peut déduire, par anticipation, qu'ils ont précédé dans le Fouta l'émigration des descendants de Dénia, et qu'ils sont rapidement arrivés, grâce à leur spécialité dans la connaissance de l'écriture et à la supériorité que cette science devait leur donner, à s'y faire une position élevée. Depuis que le gouvernement du Fouta est devenu théocratique, c'est parmi les Torodos qu'on choisit les almamys. Ils se divisent en aujourd'hui un certain nombre de sous-tribus

Il est moins aisé de découvrir les traces des Tiapatos de la légende, et, pour être dans la vérité, je dirai même que c'est la première fois que j'ai entendu donner ce nom à une tribu de Foulhs. Tiapato, en langue foulhe, signifie Maure, et mon informateur, bien à tort selon moi, se fonde sur ce rapprochement pour attribuer l'origine de la race arabe à l'un des frères de Diavandou. Il y met tant d'amour-propre, que je renonce à lui démontrer qu'il est dans l'erreur. Nous savons déjà que le respect de l'histoire n'est pas le côté brillant des nègres, et dès lors cette obstination ne doit pas nous surprendre. Il y a, du reste, un moyen de tout concilier, et je crois n'en pas être éloigné en voyant dans cette caste des Tiapatos, dont la trace semble aujourd'hui perdue, l'origine des métis qui vivent avec les Maures du Sahhrâ, et qui sont connus de nos traitants sous la désignation de tributaires.

Je suis d'autant plus porté à penser ainsi, que, dans les explications que le barde foulh donne à l'appui de son entêtement, il insiste d'une manière toute particulière sur le fait que Tiapato, quoique noir, avait les traits des Maures, et que, mécontent et humilié de n'avoir qu'une

position inférieure dans le peuple, il passa dans le désert avec ses descendants, qui plus tard revinrent porter la guerre chez leurs anciens compatriotes.

Les métis qui suivent les bandes de Maures nomades du Sahhrâ ont de grands rapports avec la race éthiopique, notamment pour la couleur de la peau et la nature des cheveux; ils vivent, dans la tribu, sur un pied de subalternité marquée, sinon d'esclavage, et constituent en réalité, chez les Maures, une caste tout à fait en dehors de la véritable famille arabe. Ils ne se marient qu'entre eux, et sont, en un mot, pour les plus clairvoyants comme pour les plus indifférents, séparés des vrais Arabes par une ligne de démarcation tranchée. On s'est très-peu occupé de ces métis au Sénégal. En tenant compte de la légende de Dénia, rien ne serait plus facile que de les classer, et d'en faire les descendants de ce Tiapato aux mœurs farouches et au caractère ombrageux qui, par jalousie, avait abandonné sa patrie pour courir le désert.

Je ne saurais d'ailleurs trop insister sur les difficultés qu'on rencontre à éclaircir ce chaos de ballades, de légendes et de chants entassés dans la mémoire des bardes indigènes. Ils vous jettent un chant, une ballade, un fragment intéressant de leur histoire, comme un peloton de fil embrouillé; et ce n'est qu'à force de peine qu'on parvient, non à le débrouiller en entier, mon ambition ne va pas si loin, mais seulement à pouvoir en tirer quelque détail digne d'intérêt.

Je m'exprime ainsi, sans trop m'inquiéter de savoir si je me répète, par la raison que je ne veux pas accepter la responsabilité du récit qu'on vient de lire. Je recommande donc de ne le point prendre pour une page d'histoire, mais pour un simple renseignement.

II.

Légende d'Houba, Arabe venu de la Mecque. — Origine prétendue des Foulhs. — Origine des Laobés et leur condition. — Réflexions sur la légende d'Houba.

Laissons le berceau des Foulhs, la belle Fatimata et son époux, et, sous la conduite d'un nouveau rapsode, transportons-nous au Fouta, principal théâtre de l'épisode historique que voici :

A l'époque où commencent les événements qu'on va lire, les castes formées par Dénia ont déjà quitté la terre des ancêtres. On devine sans doute que j'ai cherché à découvrir la cause de ce départ ; mais cela m'a été impossible. On voudra donc bien tenir pour véridique, ainsi que j'ai été forcé de le faire, la présence d'une de ces castes, celle des *Torodos*, dans le pays de Fouta, qui se nommait alors Toro, nom qu'il conserve encore pour une de ses provinces. On voudra bien aussi ne pas chercher à faire sortir du rapprochement de ces deux noms la conséquence que les Torodos sont originaires du Toro ; car, en se rattachant exclusivement à cette hypothèse, on renverserait comme un château de cartes mon édifice historique si laborieusement construit.

En effet, si les Torodos ont pris leur nom du pays de Toro, la légende sur la formation des castes n'a plus de valeur; le berceau des Foulhs devient le Fouta et non le Foulhadou ; et mille autres contradictions qui jetteraient dans la question plus de ténèbres que de lumières. Il n'est pas indispensable d'ailleurs de donner aux habitants le nom du pays qu'ils occupent, et l'histoire des nègres nous apprend qu'en beaucoup de lieux ce sont au contraire les pays qui ont pris le nom de leurs vainqueurs. Il n'est pas non plus indispensable que ces deux noms soient nécessairement dérivés l'un de l'autre; car ce peut n'être — et je pencherais volontiers vers cette explication — qu'un rapprochement dû au hasard. Cela dit, je continue.

In illo tempore, — car, on le sait déjà, la chronologie est une science complétement ignorée des nègres de la Sénégambie et du Soudan, — un Arabe du nom d'Houba, conduit sans doute par la colombe merveilleuse de Mahomet, partit de la Mecque, la ville sainte, et parvint, après une longue marche, au fertile pays de Toro. Le voyage d'Houba avait pour but la conversion des races africaines; il était accompagné d'une armée formidable qui préparait les néophytes par le fouet et par le cimeterre.

Houba, après avoir converti les Torodos, qui étaient du plus beau noir, se disposait à s'en aller faire d'autres conversions, lorsque les chefs torodos vinrent le prier de laisser dans le pays un homme éclairé pour continuer l'enseignement. L'apôtre de Mahomet se souvint alors que le prophète avait prédit qu'un homme de la Mecque irait sur les bords de l'Océan, à l'extrémité de l'Afrique, porter la parole de Dieu, et qu'il sortirait de là une race nouvelle qui serait, dans les âges, la terreur des infidèles (1).

Houba, loyal observateur de la lettre sacrée, congédia son armée et resta dans le Toro avec quelques hommes dévoués. Le saint disciple et ses compagnons contractèrent mariage avec des femmes du pays et en eurent beaucoup d'enfants. Telle est, d'après mon informateur, la véritable origine de cette race jaunâtre ou rougeâtre qui présente des caractères physiques très-différents de la race noire.

Les fils d'Houba et de ses compagnons croissent et multiplient, et

---

(1) C'est un Poulh du Kaarta qui me fournit ce fragment. En plaçant dans le Fouta le point de départ de la civilisation islamiste des nègres, il est moins suspect d'altérer la vérité qu'un homme du pays, porté naturellement à exagérer la gloire de ses compatriotes.

Il ne faut pas d'ailleurs confondre le berceau des Foulhs avec le lieu d'où ils partent pour enseigner l'islamisme.

vont ensuite prêcher la doctrine du prophète. La race de ces métis devient bientôt considérable et s'étend dans toutes les parties de l'Afrique centrale. Les hommes avaient conservé les membres grêles et musculeux du père ; les femmes, les formes arrondies de la mère et le velouté de sa peau. On sait que les négresses ont une peau dont la douceur et la finesse se révèlent à l'examen de l'œil. La couleur de cette race nouvelle était généralement bistrée, passant quelquefois au rouge et quelquefois au noir ; mais le principal signe distinctif se trouvait dans les traits de la face et la forme du crâne, qui se rapprochaient beaucoup de la race caucasique.

Les descendants d'Houba, fidèles aux leçons de leur premier père, couvrirent donc bientôt toute l'Afrique ; ils fondèrent des États et continuèrent à imposer la doctrine sainte, par les moyens traditionnels recommandés par le prophète à ses disciples. Mais des fractions de cette race préférèrent à la vie sédentaire la vie nomade qu'avaient menée leurs aïeux ; toutefois, ils la modifièrent et lui donnèrent, non plus un but de conquête religieuse ou politique, mais la fin toute pacifique que se proposaient, dans les premiers âges du monde, les pères de l'humanité ; en d'autres termes, ils se firent pasteurs.

En dehors des États fondés par la race poulhe ou foulhe (1), États sédentaires et généralement puissants, se formèrent donc un grand nombre de tribus de pasteurs, courant, avec leurs troupeaux, à la recherche des meilleurs pâturages, ne se fixant jamais, mais passant volontiers une saison au même lieu, sous des huttes de paille qu'ils établissaient dans le voisinage des cours d'eau.

Deux frères conduisant ainsi leur bétail, accompagnés d'une nombreuse troupe de parents, de serviteurs et d'esclaves, se trouvèrent un jour surpris par une famine qui désolait la contrée qu'ils parcouraient. Après avoir presque tari le lait des vaches de leur troupeau (les Poulhs ne mangent presque jamais de viande), ils résolurent de se séparer afin de trouver plus facilement leur subsistance. Hamed ou Hamadi, l'aîné, se dirigea vers un pays qui lui avait paru fertile à une autre époque, et il abandonna à Samba, son jeune frère, les troupeaux et leurs produits. Il était convenu entre eux qu'Hamed reviendrait aussitôt qu'il aurait pu se procurer du mil ou du riz.

Hamed ne tarda pas à rencontrer l'abondance. Au premier village

(1) Je fais remarquer que l'homme qui me communique ce document dit bien distinctement poulh.

qu'il atteignit, il trouva les cases remplies de maïs, de mil, de riz et de niébés, et un roi hospitalier qui lui permit, ainsi qu'à ses gens, de puiser copieusement aux calebasses qu'il s'empressa de leur servir. Hamed vécut quatre mois de cette vie fastueuse, oubliant complétement son frère plongé dans la détresse.

Le remords l'ayant saisi, il quitta enfin la résidence où il venait de jouir d'une prospérité qui contrastait avec les habitudes de sobriété de sa vie de pasteur. Samba, qu'il ne tarda pas à rejoindre, lui reprocha son lâche abandon. « Retourne d'où tu viens, lui dit-il ; tu as rompu, par ton indignité, le pacte qui nous liait l'un à l'autre. »

Chassé par son frère et dépouillé de ses troupeaux, Hamed retourna près du roi qui l'avait accueilli ; mais celui-ci, connaissant ce qui s'était passé entre les deux frères, le chassa à son tour de ses États. Repoussés par tout le monde, Hamed et ses compagnons furent réduits à fabriquer, pour vivre, les vases et les ustensiles de bois nécessaires aux ménages nègres. Telle serait l'origine des Laobés.

Dans la suite, des alliances avec des Baïlos et des griots modifièrent la race d'Hamadi. Ses descendants perdirent également les préceptes du livre, et devinrent, sinon tout à fait idolâtres, du moins indifférents et presque hostiles aux pratiques de l'islamisme.

La condition actuelle des Laobés n'est rien moins que brillante. Ce sont les bohémiens de l'Afrique. Ils sont errants et vagabonds, et sur eux semble peser, de génération en génération, la faute du chef de leur tribu. Ils mangent la chair défendue, boivent des boissons fermentées, et se vengent du mépris dont ils sont l'objet de la part des vrais croyants, surtout des croyants de leur race, par la haine qu'ils leur portent.

On a beaucoup écrit sur les Laobés, mais ce qu'on a écrit n'est pas toujours très-exact. Quant on veut obtenir de bons renseignements en Afrique, il faut bien se garder de s'adresser au premier venu. Il y a chez les nègres, comme partout des ignorants et des demi-savants qui massacrent l'histoire de la meilleure foi du monde et avec un aplomb qui éloigne la défiance. Je ne sais si je serai parvenu à mieux faire que mes devanciers ; mais ce que je puis dire, c'est que les notes que je me suis décidé à publier ont été comparées et contrôlées avec soin, et qu'en outre j'avais pour moi l'expérience d'un premier voyage, dans lequel je ne m'étais pas fait faute d'introduire des renseignements que je n'accepterais plus aujourd'hui.

La vie excentrique des Laobés a dû nécessairement agir sur l'ima-

gination des nègres; sous l'empire de leur fantaisie, ils ont attribué aux Laobés des intelligences avec les esprits ténébreux, et en ont fait des sorciers jetant des maléfices et répandant autour d'eux toutes sortes de charmes nuisibles. Quant aux Laobés, — et ce n'est pas leur moindre vengeance, — ils exploitent la terreur qu'ils inspirent, et escomptent à leur profit la crédulité des populations. Ils vendent fort cher, me dit-on, la sciure de bois qui provient de leur industrie, en la faisant passer pour une poudre d'un infaillible effet quand on veut se débarrasser d'un ennemi.

Les Laobés sont particulièrement renommés par leur malpropreté, qui dépasse, paraît il, tout ce qu'on peut croire. Ils ont conservé la langue d'Hamadi, c'est-à-dire la langue foulhe ; leur couleur est plus foncée que celle des Poulhs pasteurs, mais ils ont, comme eux, les traits généraux qui les séparent des autres nègres. Ils exercent deux professions dictinctes : celle de faiseurs de pirogues et celle de faiseurs d'ustensiles de ménage. Ils vont ordinairement de village en village, offrant leurs services ou débitant les produits de leur industrie ; ce sont les forêts qui leur servent d'atelier.

Ici se termine la seconde légende qui traite de l'initiation des Torodos à l'islamisme, de l'origine de la race poulhe et de la formation de deux castes nouvelles. celle des Poulhs pasteurs et celle des Laobés. Je m'arrête pour mettre un peu d'ordre dans ces documents et essayer de les coordonner.

Nous avons d'abord, dans le Foulhadougou, un roi qui, pour récompenser un individu dont l'intrigue l'a porté au trône, institue en sa faveur et en faveur de ses frères des castes privilégiées.

Les sujets de ce roi ne semblent pas alors convertis au mahométisme, et, selon toute vraisemblance, il sont noirs.

Un assez grand nombre d'années se passent. Les castes formées par celui que nous avons cru devoir nommer Dénia se dispersent, et notamment celle que l'imprudent fondateur a investie des fonctions les plus importantes dans un État barbare. Ainsi le départ des Torodos, gens de plume et magistrats, s'explique de soi, d'une part, par des velléités de domination, de l'autre, par la résistance du chef guerrier à une autorité occulte qui tendait à affaiblir la sienne. La longue querelle des parlements avec les rois pourrait être invoquée à l'appui de cette hypothèse.

Les Torodos, partis du Foulhadougou, peut-être même expulsés, se répandent dans les pays voisins, et sont bien accueillis à cause de leurs

talents. C'est ainsi qu'on les trouve au Fouta; car le Poulh qui me raconte l'histoire d'Houba insiste pour me dire que les Torodos vivaient dans le Toro, mais qu'ils n'en étaient pas les maîtres. Je soupçonne que les maîtres du pays étaient des Yoloffs.

Arrive maintenant un des mille apôtres lancés de tous les points de l'Afrique islamiste pour augmenter le nombre des croyants. Pourquoi va-t-il au Fouta plutôt qu'au Foulhadougou? Je n'en sais rien; mais mon rapsode me dit qu'Houba va au Fouta, et j'écris ce qu'il me dit.

Houba convertit les Torodos, et la légende ne parle que d'eux seuls. Cela est encore tout simple, puisque les Torodos étaient des scribes et des docteurs qui n'étaient pas peut-être sans avoir entendu parler de Mahomet et de sa doctrine. L'apôtre arabe se marie dans le pays. De là cette race métisse qui excite à un si haut point l'intérêt des voyageurs. Cette race dont Houba est père, et qui n'est plus noire, mais jaune et brune de différentes nuances, se répand en Sénégambie, multipliant à l'excès, et convertissant tout ce qui veut se convertir ou tout ce qui est trop faible pour résister aux arguments énergiques des propagandistes.

Deux nouvelles castes sortent assez clairement de la légende d'Houba; ce sont les Poulhs pasteurs et les Laobés, refroidis, les uns et les autres, de leur ardeur pour le livre sacré, par le genre de vie demi-sauvage et toute barbare qu'ils avaient adopté. Tout cela, arrangé ainsi, est assez acceptable.

Reste à expliquer pourquoi les descendants d'Houba ne parlent pas arabe, et comment, dans la langue foulhe, il ne se trouve presque pas de mots de la langue du fondateur de la race nouvelle, qui était la langue écrite, la langue de la science. On pourrait répondre que la langue du vainqueur, nous en avons beaucoup d'exemples en Europe, ne se conserve pas toujours chez les peuples vaincus, et que, d'ailleurs, Houba n'était pas, à proprement dire, un vainqueur. Au surplus, et je dois le répéter, il n'est pas difficile de m'embarrasser, car les documents que je transcris fourmillent d'incohérences et de contradictions, et, en outre, ils manquent de dates, défaut capital pour un document historique.

Nous allons maintenant franchir une période de temps assez considérable, et prendre l'Afrique occidentale au moment où elle se débat avec de nouvelles hordes de propagandistes, successeurs et auxiliaires d'Houba, venus, selon les légendes, appuyées ici par l'histoire, de l'est et du nord du continent.

Il se fait alors, en Afrique, un grand mouvement suivi de migrations considérables, mouvement auquel doivent nécessairement prendre part les débris du peuple foulh restés dans le Foulhadougou. Ainsi qu'il arrive dans toute réforme religieuse ou sociale, les uns doivent se montrer réfractaires et les autres dociles. Les premiers doivent être nécessairement les gens de guerre et tous ceux qui jouissent de l'autorité souveraine, puissance qu'on n'abdique pas volontiers quand on en est investi; les seconds, les docteurs, les gens de justice, les artisans, qui, ne possédant qu'une mince portion de pouvoir, se plient plus facilement aux exigences d'une loi nouvelle.

La rapsodie que nous allons lire au chapitre suivant contiendra l'histoire d'une colonie de Foulhs qui portent dans la légende le nom de Déniankés, c'est-à-dire hommes de Dénia (1), et qui, vraisemblablement, cherchent à échapper par la fuite à la pression islamiste qui pèse sur leur patrie. La marche de cette colonne de Dénianké se terminera par l'histoire du Fouta jusqu'à nos jours.

---

(1) On sait que la désinence *ké* ou *kié* est malinkièse ; mais on la trouve également employée pour des peuples qui ne sont pas de cette nation : Soninkés, Djallonkés, Kassonkés.

III.

Légende des Dénainkés. — Satighy-Koli vient s'établir dans le Fouta. — Établissement de la puissance militaire des Déniankés. — Samba-Galadiégbi.

Un Foulh du nom de Satighy-Koli, parti d'un pays situé entre le Bambouk et le Fouta-Djallon (en faisant une toute petite part aux erreurs géographiques, il est évident qu'il s'agit ici du Foulhadougou), s'arrêta au village de Goulloukoum, dans le Bondou actuel, pour faire reposer son armée fatiguée par une longue marche. Koli et ses hommes avaient grand'faim. Ils devisaient ensemble sous un arbre, indécis sur la direction qu'ils devaient suivre, quand un grain de mil d'une rare grosseur tomba aux pieds de Koli. D'autres grains, qui continuèrent à tomber, éveillèrent l'attention de ses hommes; ils levèrent la tête et aperçurent une perruche sur l'arbre qui les abritait :

« C'est un avertissement que cet oiseau nous donne, dirent-ils à leur chef. En observant bien la direction de son vol et en marchant vers ce point, nul doute que nous découvrirons la terre où il a pris un si beau mil. »

Peu de temps après, la perruche ayant pris son vol vers le nord-ouest, Koli et son armée se mirent en route pour la suivre. Une haute montagne se trouva sur son chemin; il lança sa cavalerie sur la montagne, qui s'ouvrit et lui livra passage. A cet endroit, la faim se fit tellement sentir dans l'armée de Koli, que plusieurs hommes tombèrent. Il ordonna alors à ses marabouts de déposer dans la terre les grains de riz et de mil qu'on pourrait trouver en secouant les bouss, et de prier pendant plusieurs heures. La prière finie, on recueillit une abondante provision de couscouss et de sanglet tout préparés.

Après avoir accompli ces deux prodiges, Koli continua sa marche au nord-ouest, et le troisième jour il aperçut de beaux champs de mil et de maïs. L'armée poussa des cris de joie, et Koli ordonna d'arrêter. On était dans la partie orientale du Fouta, aujourd'hui connue sous le nom de Fouta-Damga, non loin du village de Gandénablé.

Le Fouta, beaucoup moins étendu qu'il ne l'est actuellement, était alors occupé par des Maures et des Torodos. Les premiers l'occupaient comme ses véritables maîtres; les seconds, en qualité de tributaires, particulièrement chargés de la culture des terres (1).

Koli, aussitôt qu'il eut installé son armée dans un site commode, entreprit une guerre contre les Maures, dont le roi se nommait Termess (Lamtermess) (2), à l'effet de s'emparer de la partie du pays qu'ils possédaient et qui était la plus riche. Koli avait un talisman qui rendait invincible, mais non vainqueur. Après deux années passées à guerroyer sans succès, il se résigna à garder la portion du Fouta où il s'était d'abord établi.

Il avait une sœur, plus âgée que lui, qui l'aimait comme un fils. Cette sœur était si jalouse de la gloire de sa maison, qu'elle eût préféré voir son frère mort qu'indigne de sa race. Un jour, elle lui demanda la permission d'aller acheter du *tamaka* (du tabac) à un village voisin habité par les Maures. Elle monta sur un bœuf et partit. Avant d'arriver au village, elle traversa un superbe champ de maïs que son bœuf se mit à brouter, ce que voyant, les Maures se jetèrent sur elle, la

(1) Il ne faut pas s'étonner de ces fonctions et de la qualification de *tributaires*, qui, au Sénégal, ne veut dire qu'une chose, c'est qu'on ne commande pas dans le pays. Quant aux Maures, c'étaient sans doute des Arabes nomades de race pure, qui étaient venus prendre possession de terres à leur convenance, sans s'inquiéter s'ils étaient désagréables à un peuple qui partageait leur croyance.

(2) *Lam*, en langue foulhe, signifie roi; *Termess* serait alors le nom des Maures.

frappèrent jusqu'au sang, déchirèrent ses vêtements, prirent son bœuf et la renvoyèrent ensuite.

L'outrage que la sœur de Koli avait subi, et auquel elle s'était exposée par dévouement, réveilla, comme elle l'avait prévu, son frère de son engourdissement.

Il leva une nouvelle armée qui puisa sa force dans l'indigne traitement infligé à sa sœur. A la première rencontre, les Maures, taillés en pièces, furent obligés de repasser le fleuve à la nage. La plus grande partie tomba au pouvoir de Koli, qui fit massacrer sans pitié les vieillards, les hommes et les enfants mâles.

Ce succès, en rendant Koli maître d'un grand État, encouragea ses entreprises de conquête. Il devint bientôt la terreur des peuples voisins, et notamment des Yoloffs, qu'il défit en plusieurs batailles. Il ajouta les belles contrées qu'ils occupaient à ses conquêtes sur les Maures, et les Yoloffs n'eurent plus dès lors en propriété que les terres du sud, éloignées du fleuve et de ses affluents.

A la mort de Koli, les armées du Fouta faisaient trembler tous les rois d'alentour; le royaume comprenait les pays les plus productifs de la rive gauche du Sénégal inférieur; sur le cours supérieur de ce fleuve, les limites du Fouta s'arrêtaient, comme aujourd'hui, au marigot de N'ghérer, formant la séparation du Galam, où déjà les Bakiris s'étaient établis.

Souli'ndiaye succéda à Koli. Dans ce temps on succédait, dans le Fouta, à la puissance souveraine par ligne collatérale, ainsi que cela se fait dans les États nègres qui n'ont pas adopté le mode de l'élection. Souli'ndiaye était donc le plus âgé des frères de Koli. Bien que celui-ci ne fût pas converti à l'islamisme, de même que les bandes qui l'avaient suivi, il se trouvait parmi ses compagnons quelques hommes qui avaient accepté la loi de Mahomet. Non-seulement Koli laissait à ces hommes toute liberté pour suivre les pratiques de leur culte, mais encore il avait recours à leurs prières, ainsi qu'on l'a vu dans une circonstance solennelle. Il s'était aussi montré très-tolérant à l'égard des Torodos mahométans qu'il avait trouvés établis dans le pays.

Souli'ndiaye, au contraire, se posa comme l'ennemi déclaré du mahométisme, et les marabouts devinrent l'objet de ses sarcasmes et de ses mauvais traitements. Il avait fait dresser un âne pour représenter les diverses positions de la prière, et il le faisait promener publiquement dans le pays, afin de tourner en dérision les pratiques du culte

mahométan. Il aimait aussi à envoyer, aux heures de la prière, des captifs armés dans les lieux où les croyants se rassemblaient, et là, les affidés de Souli les maintenaient par la force, et pendant fort longtemps, dans les postures les plus incommodes. Il envoyait encore, dans la mosquée que Koli avait permis de bâtir, des animaux immondes pour la profaner. Le règne de Souli'ndiaye ne fut remarquable que par ces excès, et les peuples voisins ne furent pas inquiétés par lui.

Il y a ici une lacune que mon informateur ne peut remplir.

Galadiéghi était le plus âgé des petits-neveux ou arrière-petits-neveux de Koli. Il imita Souli'ndiaye dans les outrages qu'il adressa aux marabouts et dans les vexations qu'il exerça contre les croyants. Sous son gouvernement, le Fouta n'avait plus les limites que Koli lui avait données. Les Maures et les Yoloffs, enhardis par l'inaction de ses prédécesseurs, avaient reparu au Fouta et repris certaine portion du territoire qu'ils avaient autrefois possédé.

Bou-Moussa, frère du précédent, débuta au pouvoir par une mauvaise action. Loin d'imiter ses prédécesseurs qui avaient honoré la famille du roi mort en la maintenant dans son rang et dans ses biens, il dépouilla les enfants de son frère de leur héritage, et le donna à ses propres enfants.

Le fils aîné de cette famille, du nom de Samba, quitta le pays, et, prenant sa mère avec lui, ses jeunes frères et ses sœurs, il se retira, suivi d'un griot et d'un captif fidèles, chez le tounka de Ouaondé. Arrivé chez ce tounka, il remplit deux *bouss* d'or et se mit en route pour le pays du roi maure El-Kbrir, laissant sa famille sous la protection de son hôte, et n'ayant pour compagnons que son griot, son captif et son chien.

Après mille aventures merveilleuses, Samba, que les légendes représentent tout à la fois comme un Ulysse et un Sésostris, reparut sur le bord opposé à Ouaondé, avec une nombreuse armée de Maures, mise à sa disposition par El-Kbrir pour châtier son oncle. Parvenu sur la rive gauche, la première personne qu'il aperçut fut une vieille femme couverte de haillons, qu'il repoussa avec dégoût. Cette femme était sa mère; le tounka l'avait réduite à cet état misérable, après s'être emparé de ses biens. Samba tua le tounka, ses femmes et ses enfants, ainsi que la plus grande partie des habitants, et, après avoir contraint par la force le reste de la population de Ouaondé à faire *le serment* avec sa mère, il prit le chemin du Fouta, suivi de l'armée d'El-Kbrir.

Il parvint, aux approches de la nuit, près de la demeure de Bou-

Moussa; là, il se rappela que le talisman de Koli, grigri fameux qui rendait invincible, était entre les mains de son oncle. Il fit éloigner son armée, et usant du privilége dont jouissaient en ce temps là les princes et les rois nègres, il entra dans le corps de son chien et se présenta, ainsi métamorphosé, au palais de Bou-Moussa. Il trouva le tyran mangeant dans une calebasse d'or du couscouss au poisson; il le caressa et parvint si bien à capter sa confiance, qu'on lui permit de rester dans le palais. Samba, à la faveur de son travestissement, fureta de case en case, sans éveiller de soupçons, et lorsqu'il eut découvert le *bouss* où était renfermée la corne d'antilope couverte d'or qui constituait le précieux talisman, il s'en saisit, reprit sa forme d'homme, et se présentant devant Bou-Moussa, lui cria :

« Je suis Samba, et j'ai le grigri de Koli ; demain tu me reverras! »

Et il disparut, laissant son oncle rempli d'effroi.

Le lendemain, en effet, Samba se montra devant Gandénablé. Après un combat meurtrier, il força le tata, s'empara de Bou-Moussa et le tua. Les habitants, épouvantés, fuyaient dans toutes les directions; mais Samba les fit charger par ses cavaliers maures. Un grand nombre fut tué, le reste se soumit. Samba s'empressa de faire le serment avec ceux qui avaient reconnu son autorité, et tout aussitôt il fut proclamé roi du Fouta.

J'ai pensé qu'on lirait avec intérêt un spécimen de la poésie nègre, et j'ai recueilli, dans ce but, la ballade suivante qui contient le récit de cette première partie des aventures de Samba.

IV.

Épisode des aventures de Samba-Galadiéghi. — Ballade chantée par les bardes nègres.

Il est parti, Samba, fils de Galadiéghi, il est parti pour fuir son oncle Abou-Moussa, qui lui a pris les biens de son père. Il est parti le front baissé, mais l'œil en feu : le front baissé par la douleur, car il a quitté son pays, sa famille, ses troupeaux, ses captifs; l'œil en feu, car il emporte sa vengeance, et Allah le gardera pour l'accomplir.

Sa vieille mère qui pleure son époux, ses sœurs, ses jeunes frères le suivent d'un pas qui chancelle; mais sa lance a un fer qui perce les rochers et fait baisser le regard de l'aigle ; son griot fidèle, celui qui sait chanter les héros de Dénia, marche à ses côtés; sa guitare, pendue sur son épaule, a des sons plus doux que le chant de l'oiseau des soirs. Son captif qui l'a vu naître veille sur lui comme une mère sur son enfant, et son chien, dont la dent déchire le chacal, le couvre d'un œil caressant.

Il est parti, etc.

Qui nous donnera le couscouss journalier assaisonné du beurre de ses troupeaux? Qui nous donnera le lait de ses vaches grasses que nous faisions paître sur les collines? Qui nous donnera la flèche empoisonnée qui perçait le sein des ennemis et des traîtres? Qui nous donnera les *touba,* les *coussa* qui couvraient nos membres robustes? Qui protégera sa vie précieuse contre la lionne en furie et le caïman affamé?

Il est parti, etc.

Le tounka de Ouandé fait battre le tamtam des fêtes; ses griots, parés comme aux jours de victoire, font trembler l'air de leurs cris; les femmes de Ouandé frappent des mains avec enthousiasme en répétant les hauts faits de Samba. Il s'arrête sous l'arbre séculaire pour faire reposer sa vieille mère courbée par les feux du soleil. Le tounka de Ouandé l'écoute avec respect et reçoit le dépôt sacré qu'il lui confie.

Il est parti, etc.

Le voilà qui traverse la grande rivière; il essuie de sa main les pleurs qui coulent de ses yeux. Il pleure, notre maître Samba; car il vient de quitter sa vieille mère, ses sœurs et ses jeunes frères. Mais il lui reste son griot fidèle, son captif qui ne l'abandonnera pas, et son chien dont la force égale celle d'un bœuf en colère. Il avance d'un pas rapide vers la demeure du terrible El-Kbrir.

Il est parti, etc.

El-Kbrir est un roi maure dont les champs sont toujours couverts d'une belle moisson; il a des troupeaux aussi nombreux que les grains de sable de la rivière, et des guerriers en plus grand nombre que les étoiles du firmament. Ses trésors sont inépuisables, et pour cacher l'or qu'il possède, il faudrait plus de vingt *soudou* (case, maison).

Il est parti, etc.

« El-Kbrir, je suis Samba, fils de Galadiéghi; je viens te demander une armée pour châtier celui qui m'a chassé du pays conquis par mes pères, et qui a donné mes biens à ses fils.

— Sois le bienvenu, ô proscrit, sois le bienvenu sous la tente d'El-Kbrir; demain je réunirai les princes et les marabouts, et tu auras l'armée que tu demandes. »

Il est parti, etc.

L'hôtesse de Samba est une vieille esclave.

« Femme, pourquoi me donnes-tu si peu d'eau et pourquoi est-elle si noire? J'ai soif; prends ce *bouss*, et vas le remplir au marigot qui est là-bas, du côté d'où vient le soleil.

— Allah! bismi Allah! ignores-tu que le terrible Niabardidalo est le gardien de cette eau limpide, et qu'il ne permet qu'une fois l'an de puiser dans ses ondes? Ignores-tu que cette permission nous coûte la plus belle de nos filles qu'on offre au monstre, toute parée d'or et d'argent? »

Il est parti, etc.

Niabardidalo est un lion deux fois séculaire, qui égale en grosseur les plus gros éléphants; ses mugissements font crouler les montagnes; sous ses pas les grands arbres tombent comme des épis de maïs sous le souffle du vent d'orient; ses yeux éclairent dans la nuit comme les feux qu'allument les pêcheurs.

« Femme, donne-moi ton *bouss* et ma lance, et je vais aller puiser l'eau limpide que garde Niabardidalo. »

Il est parti, etc.

La nuit est noire; la lune a caché sa face, et les étoiles sont couchées sous les voûtes profondes du ciel; le silence enveloppe la nature. Trois hommes s'avancent, accompagnés d'un chien qui lève la tête et tend le jarret; ils s'arrêtent et écoutent : tout à coup l'espace est éclairé comme par des millions d'étincelles, et un mugissement effroyable ébranle les arbres des forêts. Mais la lance de Samba a le fer aiguisé; il est poli comme le caillou rouge que l'enfant trouve dans la rivière; sa longueur dépasse une coudée et son bois est en *bentinié*.

Il est parti, etc.

« Bismi Allah! mes yeux me trompent! Apercevez-vous ce lion mort et ce chien vivant, attachés tous deux à cette lance piquée dans la terre? Apercevez-vous ces sandales à côté? »

Ainsi parlait El-Kbrir, en faisant sa promenade du matin avec une nombreuse suite de princes.

« Un vil esclave ne saurait avoir fait un pareil exploit, et ce ne peut être qu'un de vous; qu'il reprenne donc ses sandales qu'il a laissées pour se faire reconnaître, et qu'il approche, afin de recevoir de ma main la récompense due à son courage. »

Il est parti, etc.

Mais c'est en vain que chaque prince à son tour se prétend le héros de cet acte fameux. Le chien qui garde les dépouilles de Niabardidalo menace de ses dents aiguës quiconque veut en approcher.

« Ce chien ne vous connaît pas; ces sandales ne sont à aucun de vous. Qui donc peut avoir accompli un pareil prodige? »

El-Kbrir n'avait pas achevé, que l'animal fidèle, rompant ses liens, enfermait Samba dans un cercle de joie, Samba le vainqueur de Niabardidalo, qui se cachait par modestie.

Il est parti, etc.

« Le sang qui coule dans tes veines est le sang d'un grand roi, ô mon maître! s'écrie El-Kbrir. Jamais mes trésors ne pourront payer le service que tu viens de me rendre. Tu m'as demandé une armée; je veux faire plus encore, je veux que tu sois le plus riche des rois du Fouta, comme tu en es déjà le plus vaillant. Mais auparavant je vais solliciter une nouvelle faveur de ton courage.

» Non loin de ces lieux habite Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs; il possède des bœufs d'une blancheur de lait, dont le poil est plus doux que le duvet des petits oiseaux. J'ai demandé à Biram qu'il me cède seulement un couple de ces bœufs, et il m'a refusé; j'ai envoyé des rôdeurs de nuit, ils ont été tués; des armées, elles ont été battues.

— Tu auras des bœufs de Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs, » répond Samba au roi des Maures.

Il est parti, etc.

Quel est là-bas, dans la plaine, ce nuage épais qui s'élève? Voyez-vous reluire comme des étincelles le fer des lances? Entendez-vous les hennissements des chevaux du désert qui lancent la fumée de leurs naseaux ouverts? Que les guitares et les tamtams s'apprêtent à célébrer un triomphe éclatant; car c'est Samba qui conduit des guerriers dans le pays de Biram-Gourour, qui n'a pas voulu donner de ses bœufs blancs au roi maure El-Kbrir. Voyez-vous ces troupeaux épais qui émaillent les collines, comme dans les jardins la fleur du cotonnier? Tremble, Biram! tremble, avare Biram, car Samba s'approche!

Il est parti, etc.

« Pourquoi marcher encore, ô Samba. Les bœufs que le maître veut ont là sous notre main; fuyons, en les chassant devant nous, vers la ville d'El-Kbrir. Le lieu est propice, car il y a des buissons épais pour

combattre à l'abri des flèches, et plus loin la plaine est unie comme la rivière quand la brise est sans voix.

— Samba n'est pas un voleur, et il se bat comme ses pères, à la face du soleil et corps contre corps. »

Il est parti, etc.

« Le fils de Galadiéghi, fils de Koli, descendant de Dénia, ne cherche pas, pour soustraire sa poitrine aux coups de son ennemi, les touffes vertes d'arbrisseaux sauvages qui croissent au désert ; il dédaigne le rempart qu'élèvent dans les plaines les fourmis ailées ; il méprise la ruse que l'ennemi emploie, en faisant de la poussière autour de soi pour dissimuler sa présence (1). »

Mais rien n'arrête les Maures d'El-Kbrir dans la lâcheté qui les presse, et les voilà qui piquent leurs chevaux pour retourner d'où ils viennent, en poussant devant eux quelques bœufs blancs qu'ils ont volés à Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs.

Il est parti, etc.

« Pâtre, qui guides à travers les hautes herbes les bœufs blancs de Biram-Gourour, va dire à ton maître, le roi des Poulhs noirs, que Samba, fils de Galadiéghi, prince du Fouta, est venu pour lui enlever son troupeau ; dis-lui qu'il est ennemi loyal, et que jamais il n'a caché ses desseins. Sous l'arbre que tu vois là-bas, non loin de ce maïs qui penche sous le poids de ses épis mûrs, Samba attend Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs. »

Il est parti, etc.

La poussière obscurcit le soleil ; la poussière marche comme au désert les sables que le vent entraîne. Peu à peu des formes indécises sortent de ce nuage factice ; puis on voit distinctement, montés par des cavaliers au noir visage encadré de cheveux tressés, des chevaux plus nombreux qu'un essaim d'abeilles voyageuses. Un guerrier de haute taille, porté par un cheval blanc, précède la troupe, brandissant de colère sa lance dont le fer étincelle.

Il est parti, etc.

---

(1) Les Maures s'accroupissent pendant le combat, et remuent avec les mains le sable autour d'eux, de manière à produire un nuage épais qui les enveloppe. C'est ainsi qu'ils se dérobent à la vue de leur ennemi.

Soudain un double éclair, suivi de deux coups de tonnerre, jette l'effroi parmi les coursiers, qui tournent bride et fuient, plus rapides que la nue, entraînant leurs cavaliers terrifiés. Un seul demeure sur l'herbe verte, les jambes brisées par le feu qu'a lancé Samba; un seul, et c'est le grand guerrier qui brandissait sa lance, c'est Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs.

Il est parti, Samba...

« Les pères de Samba n'ont jamais achevé leur ennemi tombé, et Samba fera comme ses pères. J'ai voulu ton troupeau, mais j'ai voulu le conquérir. Le sort des armes m'a été favorable, et pourtant, contre ta nombreuse armée je n'avais que mon courage et celui de mes deux compagnons.

— Ennemi généreux, prends la moitié de mon troupeau que le chef des bergers va rallier, et remets-moi sur mon cheval, afin que je puisse annoncer à mes femmes et à mes captifs que tu es le plus magnanime des vainqueurs. »

Il est parti, Samba...

La ville d'El-Kbrir est dans l'anxiété. Du haut des murs, cent millions de regards interrogent l'espace. L'horizon brunit, et bientôt une troupe de cavaliers met pied à terre à la porte du tata du roi. Le chef dit :

« Tu vois, ô mon maître, un serviteur malheureux. Nous avions conquis par nos armes les bœufs blancs de Biram, quand le traître Samba les a repris à la tête d'une armée de Poulhs.

— Mort au traître, a dit El-Kbrir, et que ses dépouilles soient jetées aux hyènes et aux chacals qui rôdent, pendant la nuit, autour de mes murailles! »

Il est parti, etc.

Mais les filles d'El-Kbrir ont entendu la sentence; elles devinent que la calomnie a dicté le rapport du chef des soldats.

« O mes sœurs! naguère tremblantes comme la jeune gazelle enlevée à sa mère, maintenant sans frayeur, car vous êtes affranchies de l'horrible tribut que vous payiez au monstre, souffrirez-vous que notre libérateur périsse du supplice des infâmes? »

Ainsi parle la belle Ewa, l'aînée des filles d'El-Kbrir; à sa voix les jeunes filles aux faibles bras saisissent par la crinière les chevaux qui paissent en liberté, s'élancent sur leur dos large et courbé, puis, pres-

sant les flancs de ces fiers compagnons du guerrier, elles volent sur les traces de Samba.

Il est parti, etc.

La ville d'El-Kbrir retentit de chants d'allégresse. Les bœufs blancs de Biram sont autour des murs, et leur nombre est si grand que cent captifs ne pourraient les compter dans un jour. El-Kbrir est sombre et inquiet, car l'envie dévore son cœur. Il persiste dans son dessein de tuer Samba, parce que Samba est plus brave que ses soldats, parce que Samba est plus brave que lui, parce que Samba est plus habile, puisque sans autre secours que celui de deux hommes et d'un chien, il a su ramener un immense troupeau, tandis que les nombreux soldats d'El-Kbrir n'ont pas pu conserver les quelques bœufs qu'ils avaient volés.

Il est parti, etc.

Sois sans crainte, vainqueur de Niabardidalo, les filles du désert, comme des cavaliers exercés, rangent leurs chevaux autour de ta personne, et pour arriver jusqu'à toi, il faudra percer leur beau corps, car elles ont juré de protéger tes jours. Entends-tu leur douce voix qui chante :

« O la gloire et l'orgueil de ta mère, défie-toi d'El-Kbrir, qui est jaloux de tes exploits, mais aie confiance en nous, dont ta vaillance a vengé les compagnes ; nous sommes nombreuses et intrépides, et c'est nous qui te remettrons sur le trône de tes pères ! »

Il est parti, etc.

Le roi des Maures est aux abois. Sa rage a fait place à la peur ; il tremble en voyant les filles de son royaume déserter sa ville royale.

« Arrêtez, filles ingrates ! arrêtez, filles imprudentes, l'espoir des Oulad-el-Komir ! O Samba ! reviens, ne crains rien ; mais ramène, oh ! ramène, guerrier magnanime, les filles égarées qui suivent ta lance invincible ; ramènes-les au milieu des enfants du désert, et, par les os de mes pères, tes souhaits seront remplis !... »

Il est parti, etc.

Samba s'arrête à cette promesse solennelle, et revient au pied des murailles ; mais il se garde d'entrer dans la ville d'El-Kbrir, où rien ne le protégerait contre ses perfides desseins. Les filles du désert l'entourent encore. Bientôt des esclaves apportent sept arbres gigantesques qui naguère dressaient vers le ciel leur tête haute de cent coudées.

Il est parti, etc.

« Ces arbres sont les plus gros, les plus grands et les plus vieux de mes forêts, a dit le roi maure; je les ai fait abattre et placer sur le chemin que vont parcourir les guerriers qui sortent par cette porte, à cheval, et couverts de leurs meilleures armes. Lorsque ces sept arbres auront été coupés par les pieds de leurs chevaux, comme avec la hache, je jugerai que l'armée qui doit te suivre sera assez nombreuse. »

Il est parti, etc.

Voilà les guerriers qui s'ébranlent; on dirait d'une tribu de fourmis allant chercher des terres humectées par la pluie pour y construire leurs cases. Voyez comme ils dirigent leurs chevaux avec habileté! voyez leur chevelure épaisse qui couvre leur large front d'où s'échappent deux éclairs qui brillent comme l'étoile dans la nuit! voyez leurs membres souples et nerveux qui luisent comme la croupe de leurs chevaux agiles? Entendez-vous le bruit sonore du tamtam des combats qui frappe à coups redoublés?

Le soleil allait pour la seconde fois disparaître au milieu de l'épais feuillage du *grhâb* (1) du couchant, quand un cri retentit du côté où se tenait El-Kbrir : le dernier des sept arbres venait d'être coupé.

Il est parti, etc.

Comme le couchant est coloré ce soir! comme ses couleurs sont vives! comme elles sont larges ces bandes de feu qui se mêlent aux nuages, plus éclatants ce soir que les arcs que dessine l'orage! La terre resplendit de lumière, et les ténèbres, ordinairement si promptes à l'envelopper, semblent suspendre leur marche rapide. Mais ce n'est pas en vain que le soir a jeté sur la terre ses plus belles clartés, c'est pour que l'œil puisse voir l'innombrable armée que le puissant El-Kbrir donne au vainqueur de Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs.

Il est parti, etc.

« Pars maintenant, — dit El-Kbrir en promenant un regard satisfait sur la plaine immense où fourmillent les chevaux et les hommes qui, silencieux, attendent le départ. — Cinq cents chameaux chargés de dattes et de nombreux captifs portant du riz et du mil, se sont joints à la cavalerie.

» Va, ô Samba, digne fils de ton père, va apprendre à ceux de ta race

(1) Mot arabe qui signifie bois, forêt.

comment El-Kbrir récompense les services qu'on lui rend. Tu garderas cette armée jusqu'à ce que tu sois rétabli sur le trône de tes ancêtres. »

Il est parti, etc.

« Qu'Allah te protége, ô El-Kbrir! tu as comblé tous mes vœux; et vous, filles généreuses qui avez eu compassion du proscrit, puissiez-vous enfanter sans douleur des enfants qui deviennent des hommes ! »

Puis Samba a piqué son coursier, entraînant sur ses pas les légions que le roi maure vient de lui prêter. Son front est radieux et son regard est fier; car l'heure de la vengeance approche, et il va rejoindre sa vieille mère, ses frères et ses jeunes sœurs, qu'il a laissés sous la garde du tounka de Ouandé.

Il est parti, etc.

Les cases de Ouandé sortent des massifs d'arbres qui bordent la rivière; on voit poindre au travers des feuilles l'extrémité de leur toit. Samba appelle une pirogue pour le porter sur l'autre rive; seuls les bois et les rochers lui répondent. Son cœur bat; il lui tarde d'annoncer à sa mère le succès de ses démarches, il lui tarde de contempler les traits vénérés de celle qui l'a nourri de son lait. L'impatience le presse; bravant le caïman, qui saisit lâchement sa proie par derrière, le voilà qui nage vers la rive de Ouandé, suivi de son griot fidèle, de son captif qui l'a vu naître et de son chien dont la dent déchire le chacal.

Il est parti, etc.

« O femme infortunée! je ne puis rien pour apaiser les rigueurs qui t'accablent. Puisse ton fils t'être bientôt rendu; lui seul peut soulager ta détresse et adoucir tes derniers jours; laisse-moi, je vais chercher ma mère. »

Et Samba repoussait, en détournant les yeux, une vieille femme courbée par les chagrins plutôt encore que par les ans, couverte de haillons sordides, qui, tremblante, baignée de larmes, se pendait avec opiniâtreté à son *coussab*.

Il est parti, etc.

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux! Samba, les os de mes os, la chair de ma chair, Samba, mon fils, as-tu donc sitôt oublié ta mère, et suis-je si changée que ma vue te fasse horreur? »

A cette voix qui remue ses entrailles, Samba a reconnu, sous les pagnes déchirées qui la cachent, l'épouse préférée de Galadiéghi.

« Mère, pardonne. » Puis, poussant un cri de rage en voyant le hideux et abject état où elle était réduite · « Mère, tu seras vengée. »

Il est parti, etc.

Ouandé est un grand village qui a un tata formidable ; sa muraille est épaisse comme l'arbre qui fournit aux singes le fruit qu'ils aiment le mieux (1) ; mais le tounka de Ouandé est un homme sans cœur.

Il a maltraité la mère de Samba, qu'il avait juré de protéger ; le tounka de Ouandé est un parjure.

Il a dépouillé la mère de Samba de ses trésors ; le tounka de Ouandé est un voleur.

Il a traité avec dureté les sœurs de Samba, faibles et sans défense ; le tounka de Ouandé est un lâche.

Il est parti, etc.

Voici les pirogues qui traversent le fleuve pour aller chercher les soldats d'El-Kbrir que Samba a laissés sur l'autre rive ; voici les chants de guerre ; voici le tamtam qui résonne ; voici les chevaux qui hennissent en touchant terre, et la rive de Ouandé qui retentit de cris joyeux. C'est l'armée maure d'El-Kbrir que Samba pousse sur la ville du tounka pour châtier sa lâche conduite.

Mais des cris de mort se font entendre et les murs tombent sous la hache comme les gouttes de pluie quand vient la lune d'*ayar* (2).

Il est parti, etc.

« O guerrier à l'âme grande ! ô fils généreux de Galadiéghi ! grâce ! pitié ! Je ne suis qu'un ver de terre, indigne de ta colère ! Pitié ! Que ton bras valeureux ne s'abaisse pas ; qu'il épargne le misérable, et qu'il réserve ses coups pour un plus noble ennemi. »

Mais Samba a fermé son oreille à la voix suppliante du tounka, qui baise en vain la terre sous ses pieds. Transporté de fureur par la vue de sa mère outragée, du bois de sa lance il frappe le méchant, et sa

(1) Le baobab. Le fruit de cet arbre, au tronc prodigieusement renflé, est connu par les nègres sous le nom de *pain de singe*.

(2) Le mois de mai. C'est dans ce mois que tombent les premières pluies de l'année ; ces pluies forment en peu d'instants de véritables torrents.

bouche vomit un sang noir ; et le souffle de sa poitrine s'arrête ; et sa voix s'éteint, sa voix que la peur avait déjà retenue dans sa gorge.

Il est parti, etc.

La colère de Samba n'est pas assouvie ; une seule victime ne suffit pas à sa vengeance. Les frères et les fils du tounka expient à leur tour le crime dont ils sont les complices ; le sang coule dans les cases royales ; mais c'est le sang des hommes. Malheur au guerrier qui tue des femmes !

Les douze épouses du tounka et ses filles font le serment avec Samba et lui restituent le bien de sa mère, puis il laisse à celle-ci la garde de Ouandé, et court avec son armée pour surprendre le traître Abou-Moussa.

Il est parti, etc.

Gandénablé est la ville royale ; c'est là que le farouche Abou-Moussa jouit en paix de ses rapines. La nuit vient d'étendre ses ombres ; la douce musique d'une jeune griotte parée d'or et d'ambre charme le tyran, mollement étendu sur une peau de panthère, à la porte de sa case ; devant lui est une calebasse d'or qui contient les restes d'un couscouss au poisson ; autour de lui sont assis des officiers et des captifs.

Tout à coup un chien, qui semble fatigué d'une longue route, paraît au milieu du cercle.

Il est parti, etc.

« Place à l'animal que la faim presse, et qu'on lui donne de bonne eau et de bon couscouss. Peut-être est-ce un prince ou un roi qui a pris ce déguisement pour voyager avec plus de liberté ; qu'on respecte son secret et qu'on le traite avec bonté (1). »

Ainsi parle Abou-Moussa, et il se lève, appuyé sur deux captifs choisis, pour rentrer dans sa case, où il va chercher le sommeil.

Dors, Abou-Moussa, dors si tu le peux, homme chargé de crimes ! Bientôt va venir le réveil ; bientôt tu vas rendre des comptes à celui que tu as dépouillé !

Il est parti, etc.

---

(1) C'était autrefois, au Fouta, une croyance populaire très-répandue qu'un roi pouvait se changer en chien, en cheval, en oiseau et en toutes sortes d'animaux ; encore aujourd'hui il y a bien des Foulhs qui croient à cette métamorphose.

La nuit est tout à fait venue. Les officiers et les captifs d'Abou-Moussa, ses femmes et ses griottes retirent les nattes de devant leurs cases, et préparent les branches sèches qu'ils vont allumer pour chasser de leur logis les insectes malfaisants ; la flamme pétille, les guitares aux grelots d'argent cessent leur son. Le silence ne règne pas encore ; mais rien que quelques instants, et le bruit lointain du *bouki* cherchant sa proie, le rugissement du lion descendant la montagne pour faire sa razzia dans la plaine, troubleront seuls le calme de la ville endormie.

Il est parti, etc.

En ce moment paraît devant la case encore ouverte d'Abou-Moussa un chien, tenant en sa gueule un *bouss* d'un cuir soigneusement travaillé, et que recouvre une épaisse poussière, indice de l'oubli dans lequel on l'a longtemps laissé. Soudain l'animal, qu'Abou-Moussa reconnaît pour celui qu'il a vu naguère, se dresse, puis, ô prodige! le chien disparaît comme un rêve, et un homme de haute stature est devant le tyran, l'œil fier, la droite menaçante, montrant la corne d'or de Koli, puissant grigri qui rend invincibles ceux qui le possèdent.

Anéanti par la surprise et l'effroi, Abou-Moussa a reconnu Samba.

Il est parti, etc.

Des profondeurs des forêts on entend des voix humaines; jamais les carrefours et les vieux arbres creusés par le temps n'avaient reproduit de plus formidables éclats; jamais les tamtams n'avaient résonné avec plus de fracas au milieu de ces bois plus âgés qu'Ibrahim. C'est pour saluer le retour de Samba, qui vient de rejoindre son armée après avoir repris le *grigri* de sa famille que le traître Abou-Moussa avait caché dans la case d'un de ses captifs.

A demain l'heure de la vengeance; à demain le châtiment des traîtres!

Il est parti, etc.

Les premières lueurs du jour ne jettent pas encore leur pâle lumière du côté de l'Orient, que déjà l'armée s'ébranle. Silencieuse pour ne pas donner l'alarme, elle s'avance sur Gandénablé, et le soleil n'est pas entièrement sorti de son lit qu'on aperçoit distinctement les épaisses murailles du tata d'Abou-Moussa. Tout est silence aussi dans la cité du traître, et n'était le fer luisant des armes qui multiplie la rouge lumière de l'astre qui dore le maïs, n'étaient les ombres légèrement

agitées des soldats qui veillent du haut des portes, on dirait qu'elle dort encore.

Il est parti, etc.

Voici le tamala, le grand tamtam des batailles, d'abord à coups rares et mesurés comme pour avertir, puis à coups précipités, se mêlant aux cris de guerre qui font trembler la terre et remuer les arbres. Comme un vol de corbeaux qui s'abat autour du cheval que la fatigue a tué, voici les bandes des Oulad-el-Komir qui s'élancent au pied du tata de Gandénablé. Le tumulte est affreux; le bruit des mille tonnerres qui sortent à la fois des doubles canons dont les Maures sont armés, la fumée épaisse, le râle des mourants, les coups secs de la hache qui frappe le mur à sa base, les cris de ceux qui sont ensevelis sous ses pans qui s'écroulent; tout cela donne une idée des funèbres horreurs de l'enfer, séjour des kafirs et des diffamateurs.

Il est parti, etc.

Le feu cesse, la fumée et la poussière se dissipent; le soleil, parvenu au tiers de sa course, répand sur la scène, comme pendant l'orage le torrent répand ses eaux dans la plaine, la lumière d'or que nul regard d'homme ne peut fixer en vain.

Que de vides dans les rangs! Que de vaillants guerriers qui ne repasseront plus la rivière! Que d'épouses, que de mères qui vont pleurer! Que d'enfants qui ne reverront plus leur père!

Calme comme le vieillard que la mort a glacé, Samba paraît sur un mur renversé; à son geste, les Maures le suivent, et bientôt il ne reste autour du tata de Gandénablé que des cadavres et du sang.

Il est parti, etc.

Femmes, jetez des pagnes sur vos têtes; prenez vos jeunes enfants, et fuyez ce spectacle de mort! La flamme, poussée par la brise du matin, court au travers des cases de Gandénablé, et, comme les herbes sauvages que brûle l'homme laborieux avant d'ensemencer son mil, les toits s'abattent et couchent leurs cendres sur le sol. En proie à la terreur, on voit des hommes qui marchent au milieu des flammes; ils sont armés, mais ils ne songent plus à se défendre; ils ne cherchent qu'à sauver leur vie des colères d'un ennemi qui ne pardonne pas.

Il est parti, etc.

Seule, dans ce grand désastre, une case est demeurée debout; des

captifs lancent incessamment sur son toit des sables et de la poussière pour la préserver du feu. C'est là que se réunissent les gens de guerre échappés aux flammes de l'incendie et au fer exterminateur des soldats d'El-Kbrir. Monté sur son fidèle Oumoul-Atoma, et dressé sur ses étriers pour mieux voir, Samba plonge son regard sur le groupe qui s'augmente; son coussab en désordre laisse pendre des morceaux à demi consumés; son sein montre une plaie récente; sa tête saigne en plusieurs endroits.

Il est parti, etc.

Comme le cheval piqué par le serpent, Oumoul a bondi avec fureur. Soudain le groupe d'hommes armés qui entoure la case épargnée par le feu, s'agite, se disperse, puis se rejoint en un cercle épais. Deux hommes sont face à face, deux ennemis implacables. Blessés tous deux, ils semblent oublier leur douleur pour ne songer qu'à leur haine.

L'un est jeune et robuste; sur sa figure on voit la franchise et le calme que donne une conscience pure;

L'autre a parcouru déjà plus de la moitié de la vie; son corps est plein de force; mais ses cheveux commencent à blanchir, et sa barbe est rude; l'envie et la méchanceté ont imprimé leurs signes sur ses sombres traits creusés par la perfidie.

Il est parti, etc.

Place aux combattants qui vident une querelle de famille; que nul ne prenne parti dans ce combat à mort; suspendez vos inimitiés, témoins de cette lutte égale, car tous deux sont hommes de guerre! Gardez-vous de protéger l'un et de nuire à l'autre, car ce serait arrêter l'accomplissement des décrets du Dieu très-haut.

Le silence règne dans le cercle; la respiration est interrompue dans la poitrine; l'œil voit, le cœur fait des vœux.

Il est parti, etc.

On n'entend que le bruit des coups que se portent les combattants, et qui rendent un son étouffé comme la hache frappant le bois sur un nœud; le sang ruisselle et détrempe la terre; les corps se pressent et s'enlacent, roulent ensemble et se relèvent, pour retomber encore. L'ombre des témoins immobiles de ce combat à mort a changé de place, et le combat dure toujours; les coussabs sont déchirés; les grigris mis en pièces confondent leurs débris avec la cendre qui jonche la terre; les

coups redoublent, et pas un cri, pas une plainte ne sort de la gorge des combattants... Tout à coup un gémissement se fait entendre, un gémissement sorti du fond du *ventre,* et qu'accompagne la chute d'un homme qui est tombé la face sur la terre.

Il est parti, etc.

Ange de la mort, viens saisir ta proie et conduis-la au lieu où Israfil enflera la trompette ! Et vous, griots, saisissez vos guitares et vos tamtams, et chantez !

Chantez la victoire de Samba qui a reconquis le trône de ses pères et tué de sa main l'odieux Abou-Moussa, le spoliateur de sa famille! Chantez la délivrance du Fouta qui gémissait dans l'avilissement, et qui va revoir des jours de félicité et de grandeur! Chantez Samba, l'héroïque Samba, Samba le vainqueur de Niabardidalo, Samba le vainqueur de Biram-Gourour, Samba, le vainqueur du tounka de Ouandé, Sambà le vainqueur d'Abou-Moussa!

Il est revenu, Samba fils de Galadiéghi ; il est revenu après avoir puni de ses crimes son oncle Abou-Moussa qui lui avait pris les biens de son père. Il est revenu le front sillonné par les blessures qu'il a reçues en combattant; il est revenu, et désormais il ne quittera plus son pays, sa famille, ses troupeaux, ses captifs; car sa vengeance est satisfaite.

Il est revenu, et Allah lui donnera une longue vie pour combler de biens ses griots, qui garderont fidèlement la mémoire de ses glorieux exploits, pour les transmettre à leurs enfants.

V.

Conquêtes de Samba-Galadiéghi; sa mort. — Fin de la dynastie militaire des Dénianké. — Gouvernement théocratique des Torodos. — Résistance des Foulhs pour se soumettre à ce régime. — Les Almamys. — Etablissement définitif de la théocratie au Fouta.

Instruit par sa vie aventureuse, Samba connaissait à fond les hommes. Il n'ignorait pas que l'astucieux El-Kbrir convoitait depuis longtemps le Fouta, et qu'il ne lui avait donné une armée qu'afin de parvenir plus sûrement à s'en rendre maître. Pour déjouer les perfides desseins du roi maure, Samba, sous prétexte de les féliciter de leur concours, réunit dans son tata les cavaliers d'El-Kbrir. Les Maures s'y rendirent sans défiance et laissèrent, selon l'usage, leurs armes en dehors de la forteresse. Quand ils furent tous entrés, Samba cria : « Qu'on m'apporte ma pipe et du feu. » A ces mots, qui étaient un signal convenu, les portes du tata se fermèrent, et une troupe de captifs, armés de poignards, s'élancèrent de toutes les cases, tombèrent sur les Maures désarmés, et les égorgèrent jusqu'au dernier. Par cette trahison, Samba échappa au piége que lui tendait El-Kbrir, et il se procura en outre de bons chevaux et de bons fusils à deux coups, fort rares en ce temps-là.

Après cet étrange exploit, Samba se reposa. La religion était effacée du souvenir de la nation, et les Torodos, ainsi que les descendants des marabouts qui avaient accompagné Koli, étaient allés, fuyant les persécutions des rois du Fouta, chercher en d'autres lieux la tolérance et la paix Quelques années s'écoulèrent ainsi. Un jour Samba, devenu prodigieusement dormeur, n'était pas encore réveillé à l'heure où le soleil termine sa course. A cette nouvelle, une terreur profonde s'empara de ses familiers et de ses femmes; on essaya de tous les moyens employés pour réveiller un homme; aucun ne réussit. Durant plusieurs jours, Samba demeura plongé dans ce sommeil surnaturel; on le croyait mort, lorsqu'une de ses femmes eut l'idée de fermer toutes les portes de sa case, d'allumer un grand feu, et de jeter dessus un parfum extrêmement fort; c'était le septième jour. L'épaisse fumée et l'odeur saisissante du parfum le réveillèrent. Il s'occupa pendant quelques heures des affaires du pays, mangea et but extraordinairement, puis il se rendormit. On eut encore recours, pour ce second sommeil, au parfum qui avait réussi pour le premier; mais, quelle que fût la quantité qu'on en jetât sur le feu, on ne put parvenir à le réveiller qu'au bout d'une nouvelle période de sept jours.

A partir de ce moment, le sommeil de Samba conserva cette régularité, et il fut impossible de la changer. Un fait qui tient du prodige, c'est que cette vie extraordinaire n'eut aucune influence fâcheuse sur les affaires de l'État, et que la robuste constitution du roi du Fouta n'en fut ni altérée ni affaiblie. A son réveil, il mettait de l'ordre dans le gouvernement, et après avoir bien mangé, il retombait dans son sommeil. Voici, du reste, une circonstance qui prouve que Samba n'avait rien perdu de ses puissantes facultés.

Un marabout torodo, l'un des plus ardents continuateurs d'Houba, avait, comme tous les vrais croyants, abandonné le Fouta pour se retirer dans les contrées du Ghiolibâ où la religion mahométane était pratiquée. De si longues années s'étaient écoulées depuis le départ du saint homme, que personne ne se souvenait plus de lui. Malgré son extrême vieillesse, il avait gardé un grand amour pour sa patrie et un vif désir de la soustraire à l'impiété. Informé de l'état extraordinaire de Samba, il crut le moment favorable pour reparaître. Il trouva que l'immoralité de la nation dépassait toutes ses prévisions, et, désespérant de réussir par la voie de la persuasion, il chercha, par ruse et par trahison, à se faire des partisans dans le peuple. Lorsqu'il crut son parti assez puissant, il attendit le jour du réveil de Samba pour le

sommer, au nom du Prophète, d'abjurer ses iniquités et de reprendre la pratique de l'islamisme.

« Vieillard, répondit Samba, je pardonne à ton insolence en raison de ton grand âge, mais à la condition que tu vas abandonner la ville sur l'heure, et que tu auras quitté le Fouta dans deux jours. »

Un an après, jour pour jour, les habitants de Gandénablé virent à leur réveil une nombreuse troupe d'hommes entourant leurs murailles: c'était une armée que conduisait le vieux marabout. Samba était plongé dans son sommeil hebdomadaire. Une partie de la population se montrait favorable à l'agresseur; son armée gagnait du terrain; elle était aux portes du tata. Tout à coup le coursier fidèle de Samba, celui qui avait partagé ses périls, se prit à hennir d'une si terrible façon, que l'armée du marabout recula d'épouvante.

A ce hennissement, Samba se trouva en selle, tenant d'une main sa redoutable lance, et de l'autre, son fusil à deux coups; à ses flancs brillait son long poignard à lame recourbée.

La seule vue de Samba frappa les assaillants de terreur; et à l'exception d'un très-petit nombre, dont le marabout faisait partie, et qui trouva son salut dans la fuite, ils furent impitoyablement massacrés.

Cet événement détourna passagèrement Samba de son sommeil surnaturel; mais il ne tarda pas à retomber dans sa léthargie, qui reprit encore sa période hebdomadaire.

Un jour, le surlendemain de son réveil, il fut brusquement tiré de son sommeil par le chant monotone d'un mendiant. Il ordonna qu'on lui amenât l'insolent qui avait osé troubler son repos.

« Misérable, lui dit-il, il ne tient qu'à moi de te faire couper la tête. Je vais cependant te faire grâce; mais, afin que tu n'oublies pas que le fils de mon père doit être respecté, tu vas recevoir deux cents coups de bâton.

— J'ai faim, répondit le mendiant; je demande à ceux qui ont du mil et des troupeaux. Si tu me tues, je n'aurai plus besoin de rien.

— D'où es-tu? reprit le roi.

— Je suis d'un pays dans lequel demeure un homme plus illustre que toi, et qui n'a jamais refusé la charité à ceux qui avaient faim.

— Comment se nomme cet homme?

— Il se nomme Nimasambafôbanifida (1).

---

(1) Ce mot est, me dit-on, un nom composé qui veut dire littéralement : *Battez des mains et chantez, il va toucher son but.*

— Tu n'auras pas les coups de bâton que tu as mérités; attends, je vais te charger d'un message pour l'homme que tu viens de nommer. »

L'orgueil de Samba s'était révolté à l'idée qu'on pût dire et croire qu'un autre que lui fût illustre, et soudain il avait résolu d'envoyer un cartel à ce Nima....... (1) Il ordonna à cet effet qu'on préparât, dans sept villages, tout le couscouss qui pourrait être contenu dans dix fois sept grandes calebasses par village, et qu'on tuât en outre, pour assaisonner ce couscouss, sept fois sept bœufs. Quand tout fut prêt, il chargea cent fois sept captifs de porter à Nima ces somptueux cadeaux.

« Retourne vers l'homme que tu admires tant, dit-il ensuite au mendiant, et annonce-lui que celui qui lui envoie ce couscouss ira demain lui faire visite, afin de s'assurer par lui-même s'il est aussi vaillant qu'il te plaît de le dire. »

Nima était un homme extraordinaire, qui vivait dans un endroit écarté et n'avait avec lui qu'un captif et sept femmes. Ses seules armes étaient un carquois et des flèches; mais il s'en servait avec tant d'habileté qu'on prétendait qu'elles lui étaient fournies par le diable. Jamais, en effet, il n'avait manqué son but; jamais il n'avait été vaincu, et les armées les plus formidables avaient toujours été défaites par cet homme vraiment invincible. Il faut dire aussi que ce n'était pas une flèche, mais vingt, mais cent qu'il lançait à la fois; et chacune renversait un ennemi. Ses richesses consistaient en un immense troupeau qui paissait chaque jour sous la seule protection d'un chien, tellement son nom inspirait de terreur.

Le lendemain, Samba paraissait devant la demeure de Nima. Cette habitation se composait de quatre épaisses murailles en terre, d'une grande hauteur, et percées dans leur étendue d'une multitude de créneaux; elle était entourée d'une haie d'épines mortes et se terminait par une terrasse. Nul bruit ne s'en échappait.

En voyant cette étrange construction, Samba et ses hommes se prirent à rire.

« C'est une dérision, dit le roi, et ce mendiant s'est joué de nous. Où est donc l'armée de ce terrible conquérant? où est sa ville populeuse avec ses remparts chargés de défenseurs? où est-il lui-même

(1) Vu l'effrayante longueur du nom, je me bornerai désormais à cette abréviation.

ce vainqueur? Nous ne pouvons engager un combat sérieux contre ces murs, et ce serait une honte si nous employions toutes nos forces à châtier l'insensé qu'ils abritent. »

Cela dit, Samba ordonna à sept hommes de son armée de paraître devant la case et de sommer celui qui l'habitait de reconnaître le ro du Fouta pour son maître; mais à peine le dernier mot était-il prononcé qu'un grand éclat de rire y répondit, et que les sept hommes tombèrent comme foudroyés.

« C'est le diable, dit Samba; mais j'en viendrai à bout; » et il envoya sept autres hommes qui tombèrent comme les premiers, et ainsi, s'obstinant dans l'exécution de son plan d'attaque, il vit successivement tomber sous ses yeux, et toujours sept par sept, tous les hommes qui l'avaient suivi. La rage dans le cœur, Samba interrogea son griot, le seul de ses compagnons qui lui restât, car son fidèle captif avait été renversé l'un des premiers par la main invisible de Nima.

« Hélas! maître, dit le griot, c'est bien décidément le diable qui est là-dedans. Tu es le plus grand roi de la terre, mais tu l'es parmi les hommes et non parmi les démons. Maître, crois-en ton fidèle griot; renonce à ton entreprise et retourne à ton tata: un pressentiment me dit que ta présence y est nécessaire. »

Samba, à qui la fureur avait ôté la raison, déchargea sur le griot les deux coups de son fusil, puis, piquant son cheval, il s'élança contre la case. Deux flèches, parties d'une des embrasures de la muraille, atteignirent simultanément au front Samba et son cheval. Enfonçant de nouveau, par un mouvement désespéré, dans le flanc de son coursier son long éperon pointu, Samba franchit l'enceinte d'épines et se trouva au pied des murs. Rendu là, il renouvela ses imprécations contre le lâche ennemi qui combattait dans l'ombre. Quatre flèches lui répondirent : deux pénétrèrent dans les cuisses du cavalier, les deux autres dans celles de la bête.

« Oumoul-Atoma! cria Samba à son cheval, voilà plus de trente fois douze lunes que nous partageons en commun les périls; allons-nous donc mourir ici sans avoir vu la face de l'ennemi qui nous frappe? Oumoul, je t'ai toujours traité avec douceur et nourri de bon grain mûr; jamais tu n'as connu le goût fade de la paille sauvage ou des épis égrainés du maïs. Oumoul, mon bon cheval, tente un dernier effort, et conduis-moi au lieu où se tient notre ennemi. »

L'obéissant animal, par un bond merveilleux, porta son maître dans l'intérieur de la case.

Il y eut là une scène affreuse. Les flèches tombaient comme une pluie d'été sur Samba et son cheval, qui s'élançaient tous deux pour se heurter contre des murs de terre ; car on ne voyait que des formes vagues et indécises, tellement l'œil était fatigué par le mouvement des flèches qui sillonnaient l'espace. Épuisés de fatigue et percés de cruelles blessures, Samba et Oumoul s'abattirent. Un éclat de rire, si bruyant que les cases en tremblèrent, leur fit lever la tête, et ils purent alors voir devant eux un vieillard courbé par les années, que Samba reconnut aussitôt pour le marabout qu'il avait exilé.

« Eh bien! homme orgueilleux, qu'est devenue ton invincible armée? où sont tes captifs dévoués? Tu as méconnu le Prophète, qui parlait par la bouche de son serviteur indigne pour t'avertir du péril ; tu as voulu persister dans tes iniquités sacriléges. Allah t'a puni, et s'il te laisse encore ce dernier souffle de vie, c'est afin que tu puisses connaître qu'à cette heure le faux mendiant est maître de la ville de Gandénablé, et qu'elle obéit aux vrais croyants. »

Samba, pendant ce discours du marabout, était parvenu à dégaîner son poignard; en entendant ces derniers mots, il se dressa par un mouvement suprême, et d'un seul coup fit voler au loin la tête du vieillard.

A ce moment parut le griot, qui n'avait été que blessé par le double coup de feu de son maître et qui volait à sa défense. Retenu par des portes épaisses et nombreuses dans l'intérieur de la maison de Nima, il arriva sur le théâtre de cet affreux combat au moment même où Samba et Oumoul rendaient le dernier soupir sur le corps sans tête du marabout.

Le faux mendiant portait le nom de Siléiman-Ibal, et était aussi un marabout torodo, compagnon d'exil du vieux Nima. Quand le griot de Samba reparut à Gondénablé, il le trouva, ainsi qu'il avait entendu Nima le dire à son maître, possesseur de la ville et maître du pays.

Bien que cet événement, orné de détails merveilleux par les soins des bardes africains, semble plutôt retracer un des épisodes de la vie aventureuse du héros des Foulhs du Fouta qu'un événement politique, il n'en est pas moins conforme à l'histoire. C'est bien en effet sous le règne de Samba-Galadiéghi que s'accomplit la révolution qui substitua au pouvoir militaire et héréditaire des Déniankés le pouvoir théocratique et électif des Torodos. Ils reparurent au Fouta aussitôt que Siléiman-Ibal en eut repris possession, et, depuis ce temps-là, ils forment exclusivement la tribu souveraine.

Siléiman-Ibal, en s'emparant du pouvoir, prit le titre d'*émir-el-moumenyn*, mots arabes qui signifient prince des croyants. Ce titre, en passant par la bouche de nos traitants, a été corrompu en celui d'*almamy*, qui sert à désigner depuis lors tous les chefs des États théocratiques des Foulhs. Les rois du Fouta étaient appelés *satighy*, mot foulha également corrompu par les Européens et remplacé par le titre de *siratique*, que l'on trouve dans les vieilles relations et dans les anciens ouvrages de géographie.

Abdou, successeur de Siléiman, entreprit de continuer l'œuvre de régénération religieuse que ce dernier avait à peine commencée; car la mort était venue le frapper quelques mois seulement après son avénement. Moins conciliant que son prédécesseur, Abdou eut recours à la violence pour dompter l'esprit irréligieux des Foulhs. Ainsi, estimant que le luxe était la principale cause de l'immoralité de la nation, il interdit, de la manière la plus absolue, toute recherche dans les vêtements et dans les repas. Il alla même jusqu'à refuser les tributs qu'avaient payés jusqu'à lui les peuples conquis par Koli et ses successeurs; il proscrivit aussi les danses et les divertissements. Ces sévérités trouvèrent une forte opposition parmi le peuple; mais cela ne fit qu'irriter Abdou, et il persista à imposer aux habitants l'austérité de ses propres mœurs.

Pour vaincre la résistance, qui prit bientôt d'inquiétantes proportions, Abdou eut recours au fouet et même à des châtiments plus sévères. La moindre distraction dans la prière, une tenue inconvenante dans la mosquée, un petit retard pour répondre à l'appel du *muezzin*, étaient pour le sévère Abdou des crimes énormes qu'il punissait par le fouet, la confiscation des biens et le bannissement.

Les Foulhs se lassèrent de ce régime de flagellation et d'ostracisme, et résolurent de se débarrasser à tout prix de leur tyran. Dissimulant l'aversion invincible qu'il leur inspirait, ils l'engagèrent dans des guerres religieuses. Apôtre jusqu'au fanatisme, Abdou accepta avec ardeur la mission de convertir les peuples à la loi de Mahomet. Dans une de ses expéditions, il arriva en vainqueur jusqu'au Kayor, après avoir battu les troupes du damel; mais, trahi par ses soldats, il tomba au pouvoir de ce chef, qui le fit conduire dans sa capitale. Ce damel était un très-bon homme; après deux ou trois mois de captivité, il se fit amener son prisonnier et lui demanda ce qu'il ferait s'il était à sa place.

« Si j'étais à ta place et que tu fusses à la mienne, répartit Abdou, je te ferais couper la tête.

— Diable, fit le damel, tu me donnes là une idée que je n'avais

pas; mais rassure-toi, les kafirs ne sont pas si méchants, et je vais, au contraire, délier tes cordes et te donner un bon cheval pour retourner dans ton pays. »

De retour au Fouta, Abdou, oubliant que ses sujets l'avaient abandonné à ses ennemis en haine de ses rigueurs, continua à les accabler de vexations. En ce temps-là, les Maures menaçaient incessamment le Fouta. Abdou se laissa persuader qu'une grande armée de Maures s'avançait sur son royaume, et qu'elle devait traverser le fleuve à un gué qu'il importait de bien défendre. Il se chargea lui-même de ce poste périlleux; mais pendant qu'il s'y rendait, les Foulhs coururent avertir les Bambaras qui avaient été prévenus de se tenir prêts à un coup de main contre l'almamy. Lorsque Abdou aperçut une armée, il s'avança à sa rencontre et prit position pour lui disputer le passage; il croyait avoir affaire aux Maures. Tout à coup ses soldats l'abandonnèrent, et il se trouva entouré par les Bambaras, ennemis acharnés du mahométisme.

« Lâches, cria-t-il à ceux de ses soldats qui pouvaient encore l'entendre, Dieu et le Prophète puniront votre félonie. Le lait cessera d'être blanc; vos bestiaux seront atteints d'une maladie qui les fera périr en grand nombre; ceux qui échapperont au fléau resteront chétifs, et leur chair sera d'un goût détestable; vos champs ne produiront plus que de mauvais mil, et en si petite quantité, que vos enfants n'auront pas de quoi apaiser leur faim; vos arbres n'auront plus d'ombrage; vos cases se renverseront sur vous et vous écraseront; l'eau du fleuve sera épaissie par la boue et rendra malades ceux qui en boiront; les ennemis à qui vous me livrez aujourd'hui vous traiteront un jour comme ils vont me traiter. »

Ces malédictions arrêtèrent quelques fuyards qui périrent avec leur roi sous les flèches des Bambaras.

Malgré cette action exécrable, le peuple du Fouta n'abjura pas sa religion. Après Abdou, l'élection nomma un nouvel almamy choisi encore parmi les Torodos.

Aucun événement remarquable n'est venu depuis lors changer la constitution politique du Fouta; ses habitants, éclairés par des apôtres choisis et plus tolérants que les premiers almamys, ont repris les pratiques du culte de Mahomet, et comptent aujourd'hui parmi les disciples du Prophète les plus zélés de l'Afrique.

Les funestes prédictions d'Abdou se sont en partie réalisées, disent les anciens du pays. Ils affirment avoir entendu dire à leurs pères

qu'autrefois les troupeaux étaient plus beaux, le lait meilleur, les terres plus productives, les eaux plus limpides et les forêts plus épaisses. Ces faits, inventés par le fanatisme, n'auront pas peu contribué, j'imagine, en se répandant dans les masses, à maintenir parmi les Foulhs le respect de leur religion.

Ici se terminent les fragments de l'histoire du Fouta que j'ai pu recueillir. Ils sont très-incomplets, je le sais; mais si, en les publiant, j'ai réussi à démontrer que ce genre d'études et de recherches n'est pas dénué d'intérêt, je serai bien dédommagé de mes peines.

Avant de clore ce chapitre, je vais rectifier une erreur qui a cours, même dans nos ouvrages les plus sérieux : le nom de *Toucouleur* (1), que nous devons, comme beaucoup d'autres noms inexacts, à l'imagination de nos traitants, n'est employé que par eux. Pour les Foulhs, ce n'est ni un nom de peuple, ni un nom de tribu, ni un nom de caste. Ils ne s'en servent jamais entre eux, et lorsqu'ils s'interpellent ou qu'ils parlent d'un des leurs, ils disent soit le nom de la caste ou de la tribu, soit le mot *al poular,* soit encore le mot *Torodo*, ces deux derniers étant employés comme synonymes d'habitant du Fouta, pris dans un sens étendu. Le plus ordinairement ils préfèrent le nom de caste, et j'ai remarqué qu'ils avaient un tact extraordinaire pour l'appliquer à des gens qu'ils n'avaient jamais vus, et qui, pour moi du moins, ne présentaient aucun caractère propre à faire découvrir leur origine.

---

(1) Ce nom, qui a excité la verve et l'érudition de bien des savants, paraît être tout simplement un composé de deux mots anglais, *tow coulours* (homme de deux couleurs), employés autrefois par les traitants de cette nation, par allusion aux deux couleurs noire et rouge qu'on remarque chez les habitants du Fouta. *Toucouleur* ne se trouve dans aucun voyageur ou auteur ancien.

VI.

Notice sur les Aramas, peuple qui occupe une partie des rives du Ghiolibâ.— Renseignements sur les États de Tombouktou, Djenné et Ségo. — Les Poulhs du Massina.

J'ai beaucoup entendu parler, au Kaarta, d'un peuple dont l'existence n'a pas, que je sache, été signalée par les voyageurs; et c'est précisément à cause de cet oubli qu'il m'a paru devoir être l'objet de recherches particulières. J'ai été assez heureux pour recueillir de la bouche d'un de ses représentants une notice qui ne manque pas d'intérêt. J'ai pu aussi établir un vocabulaire et une esquisse grammaticale de sa langue, qu'on trouvera l'un et l'autre à la fin de ce volume.

Ce peuple porte le nom d'Ar'ma ou Arama, et occupe aujourd'hui les pays de Djenné, de Tombouktou et d'El-Araouan. Ce nom lui est conservé par les Maures et les Arabes, ainsi que par les Bambaras du Ségo; mais ceux du Kaarta lui ont donné le nom, ou plutôt le surnom, de *Darabou*, qui signifie babouche dans leur langue; peut-être ce mot est-il dérivé du verbe arabe *daraba* (il a frappé), et a-t-il été donné par allusion aux coups fréquents que les cordonniers appliquent sur la chaussure.

D'après ce que l'on raconte, les princes aramas jouiraient du singulier privilége de porter, à l'exclusion de toutes autres personnes, des babouches en peau jaune, de forme et de nuance particulières, et c'est cette sorte de chaussure que le mot *darabou* exprime. Les Aramas la nomment *sabâtou*, de l'arabe *soubâtt* ou *sabbâtt,* et prétendent, qu'excepté les rois et les princes de leur nation, tout individu qui en ferait usage serait puni de la peine de mort. Ils prétendent encore que le même supplice frapperait ceux qui y toucheraient. La conséquence naturelle de cette dernière prohibition entraîne, pour les princes aramas, l'obligation de confectionner de leurs mains royales les souliers qu'ils portent ; et c'est, m'affirme-t-on de la manière la plus précise, ce qui a effectivement lieu. La seule exception admise par la loi, en ce qui concerne la confection des *sabâtous*, s'applique aux esclaves royaux ; et encore ne peuvent-ils y prendre qu'une part secondaire, la coupe, la disposition et la direction du travail étant réservées aux princes seuls.

Assurément voilà quelque chose de fort singulier, et je n'oserais l'écrire si un juif instruit, à qui j'ai communiqué ce document, ne m'eût affirmé qu'il était à sa connaissance qu'à Taffilet, dans le Maroc, les chérifs (les nobles) avaient seuls le droit d'exercer l'état de *sabâbty* (cordonnier).

Pour en revenir aux Aramas, je ne saurais dire si l'étrange privilége dont jouissaient autrefois leurs princes existe encore aujourd'hui dans sa rigidité primordiale et avec ses terribles châtiments. Je ne vois rien qui me le prouve ; mais ce qui m'est prouvé, c'est que la confection des *darabous* est toujours l'apanage des nobles aramas. Ce n'est, en effet, que par esprit de raillerie et par allusion aux travaux de ce peuple, que les Bambaras ont donné à ses chefs le nom du principal objet créé par leur génie, création qui est en même temps l'acte le plus solennel de leur vie.

Au dire de mon informateur, les Aramas viennent originairement de l'empire de Fassou, et d'un pays nommé Souttân. Il place ce pays au nord du Missouri (c'est ainsi que les Arabes du Sahhrâ nomment l'Égypte), à vingt jours de la marche d'un âne. En prenant cette indication à la lettre, le Fassou se trouverait au beau milieu de la Méditerranée ; mais en tenant compte de la coutume où sont certains Arabes de désigner leur métropole sons le nom de *Missour* ou de *Missouret*, on pourrait tirer un meilleur parti de ce renseignement.

On donnerait ainsi au mot *Missouri* de l'historien des Aramas, dont,

par parenthèse, l'ignorance en géographie est inouïe, le sens de capitale, de grande ville, de la *Babylone* de son pays en un mot. Le mot arabe *Missarou* ou *Missrou* veut dire en effet à la fois l'Égypte et la métropole de l'Égypte; et par extension, les Arabes lettrés disent *Missroun* pour désigner une métropole, une grande ville, une Babylone. (Voir à ce sujet le *Dictionnaire arabe-latin* de Wilmet.)

Pour compléter ce renseignement, mon informateur ajoute qu'il faut dix mois de marche pour aller de Tombouktou à la capitale du Fassou, où réside le sultan des Aramas. Ce sultan est un blanc qui commande à un grand pays, et il est si puissant que tous les autres rois tremblent devant lui. Ses gens viennent souvent en nombreuse caravane à Tombouktou.

A l'aide de l'affirmation du juif, qui m'a garanti que les particularités extraordinaires sur la fabrication des babouches des Aramas pouvaient bien être prises au sérieux, puisqu'on les retrouvait, à quelques variantes près, dans le Taffilet, rien ne serait plus facile que de donner un sens au renseignement de mon informateur.

L'empire de *Fassou* deviendrait alors l'empire de Fez; le *Souttân*, la province de Sousah; Missouri, la ville de Fez; et le sultan qui fait trembler tout le monde, l'empereur du Maroc.

Je puis donc avancer avec quelque confiance que les Aramas venaient de la province nommée *Souse* ou *Sousah*, située au sud de l'empire du Maroc et au nord du désert.

« Ce pays, dit Karl Ritter dans son excellente géographie comparée, n'appartient plus aujourd'hui à la domination marocaine dont il faisait autrefois partie. »

Les Aramas ont quitté leur terre natale depuis un grand nombre d'années, me dit leur historien. Ils formaient une colonie de pèlerins, qui marchaient le yatagan d'une main et le livre de l'autre. Comme tous les convertisseurs des premiers temps de l'islamisme, les Aramas étaient pleins de faveurs pour ceux qui embrassaient leur foi, et sans pitié pour ceux qui résistaient à leurs prédications. Ils trouvèrent à Tombouktou, où ils vinrent d'abord, un peuple du nom de Dirimankés (les Dirimans de nos cartes); et à Djenné, des Djennéfis (*fi* ou *fin* veut dire noir en malinkié), et des Bossos (sans doute les Ouassous des cartes).

Ces peuples étaient paisibles, et vivaient du produit de leur pêche; les eaux du Ghiolibâ étaient alors très-poissonneuses. Ils se convertirent à l'islamisme et se soumirent sans opposition au joug que leur impo-

sèrent les Aramas. Ce joug, d'ailleurs, ne fut pas dur; car, à part la souveraineté du pays, dont ils consentirent à se dessaisir en faveur des Aramas, leur condition sociale ne subit aucun changement.

Les trois peuples en question vivent encore aujourd'hui dans le pays. Deux d'entre eux, les Dirimans et les Djennéfis, qui semblent aborigènes, exercent particulièrement la profession de devins et de faiseurs de grigris; le troisième, les Bossos, originaires d'un pays situé au sud, à grande distance, ont ajouté, à la spécialité de diseurs de bonne aventure, le métier de commerçants; et ils fréquentent, en cette double qualité, les marchés de Tombouktou et de Djenné.

Lorsque les Aramas vinrent s'établir sur les bords du Ghiolibâ, ils parlaient arabe ou berbère; mon informateur ne saurait rien affirmer à cet égard. Il en est de même de la couleur de ses ancêtres; il lui est impossible de se prononcer sur ce point important. Les Aramas parlaient donc arabe ou berbère, la langue des *Bédaouis* (des Bédouins), me dit-il, quand ils arrivèrent dans le Soudan; mais la nécessité les força bientôt d'apprendre celle du pays. La plus répandue était alors la langue des Dirimans, qu'on retrouve encore dans toute sa pureté, et qui n'a aucun rapport d'affinité avec les langues africaines connues. On parlait aussi dans ce temps-là, sur les bords du Ghiolibâ, mais plus particulièrement à Djenné et dans les districts situés en amont, la langue des Bossos, qui, de même que la langue dirimane, n'a aucune analogie avec les langues de l'Afrique que connaissent les Européens.

De la présence des Aramas sur le Ghiolibâ résulta donc une fusion de race, et une fusion de langage. C'est cette langue, qui nécessairement a dû faire de nombreux emprunts à la langue arabe, que j'ai pris le soin de recueillir dans un vocabulaire. On la parle actuellement dans toute la contrée qui confine à la rive droite du Ghiolibâ, au nord de Ségo; on la parle également sur la route d'El-Araouan, dans un rayon assez étendu.

Le royaume de Tombouktou est gouverné par un prince arama qui porte le titre de pacha. Cet État, qui n'est plus problématique aujourd'hui que pour les ignorants, est entouré de nombreuses tribus d'Arabes. Les Poulhs (1) du Massina n'y ont aucune influence, et vivent

(1) On aura sans doute remarqué que je me sers du mot Foulh ou Foulha toutes les fois que je parle dans un sens général de cette race africaine. Mais quand il s'agit du Massina ou des fractions nomades de cette race, j'emploie le mot Poulh, pour me conformer à l'usage des nègres.

mal avec ses habitants; mais il n'en est pas de même des Arabes, et malgré les dénégations de mon informateur, entraîné par orgueil national à grandir sa nation, je me suis convaincu qu'ils y étaient, au contraire, tout-puissants.

Il résulte d'informations postérieures à celles qui m'ont été fournies par le compatriote des Aramas, que ses frères de Tombouktou sont bien en réalité les maîtres officiels du pays; mais que les *Bourdamés* (1) y exercent de fait une domination qui s'étend principalement sur les campagnes environnantes. Cela n'empêche pas, toutefois, les Aramas et les Bourdamés, qui forment une des plus puissantes tribus arabes de cette contrée, de vivre ostensiblement en bonnes relations et de reconnaître, les uns et les autres, la suzeraineté du sultan des Aramas. Plusieurs nègres et Arabes voyageurs m'ont confirmé ce que je n'avais fait que soupçonner, touchant la position de vasselage du Tombouktou par rapport au Maroc. Ainsi le sultan des Aramas est bien véritablement l'empereur du Maroc.

Les Aramas de Tombouktou ont aujourd'hui beaucoup perdu de leur splendeur; leur langue même tend à disparaître pour faire place à la langue arabe. C'est, du reste, assez naturel, car la langue arabe est d'un usage plus familier aux peuples très-variés qui viennent trafiquer dans cette ville marchande.

Tous les Africains qui me parlent de Tombouktou, disent qu'on y voit des blancs comme moi, et qu'il y en a beaucoup. Je pense que ce sont des juifs, et avec d'autant plus de raison, que j'ai pour moi l'autorité de Caillié, qui a signalé leur présence dans cette ville lorsqu'il l'a visitée.

A Djenné, la langue des Aramas a été conservée; mais, nonobstant cette marque de respect, ce peuple ne s'y trouve pas dans une condition aussi satisfaisante qu'à Tombouktou, et sa qualité de vrai croyant ne lui a pas épargné les vexations des Poulhs. La souveraineté nominale du pays appartient encore aux Aramas, c'est vrai, et leur chef y porte le nom de cadi (*el qâdy*, le juge); mais, ce titre même l'indique, leur puissance est bien déchue. A Djenné, les véritables maîtres du pays sont les Poulhs, *les Poulhs du Massina*, qualification très-significative pour les nègres et pour les Arabes, et qui veut dire : envahisseur, oppresseur, intolérant jusqu'à la cruauté. Le chef du Massina a pris le titre de *diko*, dont je cherche en vain l'étymologie.

---

(1) C'est vraisemblablement une tribu des *Touareug*.

Ces Poulhs, devenus si redoutables, seraient, selon les uns, originaires du Fouta.

Il est intéressant de remarquer ici que l'opinion populaire, dans le Kaarta et les autres pays du Soudan occidental, désigne le Fouta comme le point de départ des grandes migrations religieuses des Foulhs; et que cette opinion concorde parfaitement avec la légende d'Houba.

Selon les autres, les Poulhs du Massina viendraient de Sakkatou.

Les Aramas sont donc à Djenné les vassaux des Poulhs. Déjà ceux-ci leur ont enlevé, en s'emparant du Massina, la plus belle et la plus riche portion de leur territoire, et tout porte à penser que ces farouches sectaires ne borneront pas là leurs conquêtes. Mais il faut dire à l'honneur des Aramas qu'ils n'ont pas laissé sans résistance les Poulhs accomplir leur spoliation. Il y a environ soixante ans, à la suite d'une révolution sanglante, beaucoup de familles nobles abandonnèrent le pays, préférant une liberté obscure sur la terre étrangère au rang subalterne que leur faisaient dans leur patrie d'infatigables usurpateurs. Mon informateur, vieillard septuagénaire, est lui-même un de ces réfugiés.

Il n'y a point d'Arabes établis dans les environs de Djenné. Les Poulhs n'auraient pas toléré ce dangereux voisinage.

L'État de Ségo se trouve dans des conditions toutes différentes. Jusqu'à présent il a résisté aux tentatives d'invasion des Massiniens traînant à leur suite les faibles Aramas qu'ils dominent.

Il convient de rappeler ici un fait extrêmement remarquable pour des barbares, c'est que malgré l'antagonisme qui divise le Massina et le Ségo, antagonisme qui se traduit par un état de guerre permanent, les relations commerciales ne sont jamais interrompues entre les trois villes de Ségo, Djenné et Tombouktou.

Les Bambaras de Ségo ne sont pas mahométans, et c'est là, en apparence, le motif des guerres perpétuelles qu'ils soutiennent contre les Poulhs du Massina.

VII.

Renseignements géographiques et ethnographiques. — Rectifications de quelques erreurs de cartes.

J'ai réuni sous ce titre quelques renseignements recueillis sur la géographie et l'ethnographie pendant mon séjour au Kaarta. Ma longue station dans ce pays m'a permis de faire beaucoup de questions ; elle m'a aussi mis à même de signaler plusieurs erreurs, et de fournir quelques indications utiles sur les pays et sur les peuples voisins.

Les Maures tajacantes, dont le territoire figure sur la carte de Brué, au nord du Massina, habitent le désert dans le voisinage des Braknas, à peu près au nord-est. Cette indication se trouve vérifiée par leur présence à l'escale du Coq et à Bakel. Si les Tajacantes habitaient au nord du royaume des Poulhs, ils seraient obligés, pour gagner le fleuve, de traverser le Kaarta, et vraisemblablement ils s'arrêteraient à Bakel et n'iraient pas jusqu'à l'escale du Coq.

J'ai cherché le Ludamar de Mungo-Park, porté sur nos cartes sous le nom de Oulad-Amar, et je n'ai trouvé, aux lieux que ce pays ou ce

ce peuple est censé occuper, rien qui puisse en rappeler le souvenir. Cette portion du désert, limite septentrionale du Kaarta, est aujourd'hui la patrie des Oulad-M'barek. Quant aux Oulad-Amar qui y vivaient en 1796, et chez lesquels le célèbre voyageur anglais a été prisonnier, il m'est impossible d'en suivre la trace. On me signale bien deux tribus de ce nom établies dans cette région, à une certaine distance du point où Park a rencontré ces Arabes. Mais quel rapport y a-t-il entre les Oulad-Amar de 1796 et ceux d'aujourd'hui? Voilà ce qu'il ne m'est pas permis de dire.

La première de ces tribus d'Oulad-Amar, que nos traitants ont appelée *Litamas*, occupe le point du désert situé au nord du territoire des Dowiches. Ils viennent commercer à Bakel, et sont tributaires des Dowiches, ce qui voudrait peut-être dire qu'ils en forment une sous-tribu. Il est des confusions de mots bien difficiles à éclaircir.

La seconde, les *Oulad-Amar-Ould-Anoun*, est très-faible en nombre, et habite le pays de Bakoun, situé au nord du Ségo, sur la rive gauche du Ghiolibâ; ce pays ne forme qu'un tout petit État dans le genre de celui de Ghiangounté.

Il y a, parmi les nomades du Sahhrâ, de fréquents déplacements, et il n'est pas extraordinaire que, dans le cours de cinquante ans, on ne retrouve plus les mêmes lieux occupés par les mêmes tribus. Du reste, elles sont fort nombreuses dans toute cette région, et ce serait un beau travail de classer avec méthode toutes ces tribus et sous-tribus portant une multitude de noms. On trouve encore, dans le nord-ouest du Kaarta, la tribu des Laklâl, fraction des M'barek.

Les Tychitt occuperaient au désert, d'après mes documents, un territoire peu éloigné, mais à l'ouest, et non à l'est de celui que les cartes de Brué assignent aux Tajacantes. Les Tychitt forment une grande tribu, nomade comme toutes les tribus du désert. Il n'y a donc pas lieu de donner ce nom à une ville ou à un village, ainsi qu'on l'a fait en inscrivant l'itinéraire de Caillié. Probablement le *Tychyt* de la route de notre illustre compatriote exprime une réunion de tentes ou, pour parler comme Mungo-Park, un camp de Tychitt, ou bien encore une ville de leur territoire, dont le nom ne se sera pas conservé dans la mémoire du voyageur français, et qu'il aura remplacé par le nom de la nation. Ces sortes d'erreurs, extrêmement communes et auxquelles les voyageurs les plus consciencieux et les plus instruits n'échappent pas toujours, mettent dans un grand embarras les personnes qui étudient la géographie de l'Afrique. C'est donc rendre service que de les signaler.

En résumé, il n'y a aujourd'hui, établies au nord des limites du Kaarta, d'autres tribus maures que les Oulad-M'barek, lesquels se divisent en sous-tribus, telles que les Oulad-el-Koïssis, les Fathey, les Laklâl, et plusieurs autres qu'on ne me désigne pas. J'ai obtenu sur les M'bareck fort peu de renseignements. Mobarek, leur chef, était un esclave noir du roi, qui assassina son maître. Son intelligence et son courage le portèrent rapidement à la souveraineté de la nation. Il avait eu pour complice une des femmes de sa victime et l'avait ensuite épousée. Mobarek eut de cette femme cinq fils qui donnèrent leur nom à autant de sous-tribus.

Le Foulhadou ou Foulbadougou est occupé aujourd'hui par des Foulhs idolâtres ou tout au moins indifférents au mahométisme, qui parlent la langue des Malinkiés et en ont adopté les mœurs. Ils sont en cela semblables aux Foulhs du Kasson.

Le pays de Bambara n'existe pas; le territoire qu'il embrasse, d'après nos cartes, comprend une partie du Kaarta, le Ghiangounté et une partie du Ségo. Nous avons déjà vu que le mot de Bambara appliqué à ce peuple était également impropre, et que le véritable nom de cette fraction des Malinkiés était *Bamanaos,* au singulier *Bamana.*

Mali ou Meli, nom d'homme ou de pays donné par les géographes arabes, par Léon l'Africain et par les anciens voyageurs européens, à une des contrées les plus étendues de la partie de l'Afrique qui nous occupe, s'est conservé dans le langage actuel des peuples de cette région. Ils y ont ajouté *ké* ou *kié*, équivalant à la préposition *de*, sous-entendu *homme.* Malinkié veut donc dire homme de Mali ou de Meli. La lettre arabe *noun*, qui complète le nom, se remarque dans certains mots composés des langues africaines et semble prise par euphonie. Les Malinkiés sont appelés *Mandings* ou *Mandingos* par les voyageurs ou géographes anglais, d'où nous avons fait Mandingues.

Dans toutes les légendes, les récits et les documents historiques que j'ai recueillis, on représente la partie de l'Afrique sise à l'occident du Ghiolibâ (le Massina, le Ségo, le Bambouk, le Bouré et le Balyah actuels), comme ayant été occupée anciennement par des Soninkiés. Ce peuple, suivant les traditions conservées, semble avoir joui autrefois d'un rang honorable parmi les nations africaines. Les nègres eux-mêmes indiquent comme la principale cause de sa décadence, son goût dominant pour le lucre et ses penchants pour le trafic, particulièrement pour le trafic des esclaves, dont il a encore aujourd'hui le monopole dans toute la Sénégambie et le Soudan occidental.

VIII.

Résumé des documents historiques. — Marche et succession des migrations des peuples du Soudan et de la Sénégambie occidentale.

Je viens de passer en revue toutes mes notes sur la géographie et l'histoire des parties de l'Afrique que j'ai parcourues, et de celles sur lesquelles j'ai pu me procurer de bons renseignements. Il est nécessaire maintenant, pour donner quelque valeur à ces documents éparpillés dans la relation qu'on vient de lire, de les classer, autant que possible, par caste et par peuple, et d'en faire sortir un résumé.

La plus grande partie du territoire de l'Afrique que j'ai examinée dans ce travail est connue, sur nos cartes et dans nos ouvrages de géographie, sous le nom de Sénégambie, emprunté aux deux principaux fleuves qui l'arrosent.

Cette portion du continent africain confine, par l'ouest, à l'Atlantique; par le nord, à la région méridionale du Sahhrâ; par le sud, au système de montagnes qui limite le Fouta-Djallon. Du côté de l'est, on ne saurait assigner de bornes précises à cette division conventionnelle;

mais celles qui semblent naturelles sont le Bambouk, le Kasson et le cours supérieur du Sénégal, à partir de ce dernier État jusqu'à ses sources, telles du moins qu'elles sont indiquées sur les cartes de Brué, d'après M. Mollien.

Cette contrée ainsi déterminée est occupée — en écartant les Arabes du Sahhrâ qui n'y paraissent qu'accidentellement — par un certain nombre de peuples nègres parmi lesquels deux, plus considérables que les autres, se disputent la puissance et la domination souveraine.

Le premier est le peuple foulh, foulha, peul, poulh, portant aussi les noms de Toucouleurs, Fellahs et Fellatahs.

Le second est le peuple malinkié, connu sous les diverses dénominations de Mandingos, Mandingues, Bambaras, Saussayes.

Ces deux peuples étendent l'un et l'autre leurs branches au travers des vastes régions du Soudan (*Bled-es-Soudan*, le pays des noirs) ou Nigritie centrale. Les témoignages authentiques des voyageurs ont constaté la présence des Foulhs jusqu'au Dârfour. La puissance des Malinkiés dans le Soudan est également attestée.

Les Foulhs et les Malinkiés sont rivaux jusqu'à la haine, ennemis jusqu'à l'extermination; mais la cause de cette profonde inimitié est plus religieuse que politique. La lutte acharnée et incessante qui règne entre ces deux peuples a moins pour motif des désirs de conquête matérielle, que l'ardent besoin, pour les uns, de faire triompher l'islamisme; pour les autres, la nécessité d'échapper à l'asservissement qui les menace.

Les Foulhs représentent le peuple religieux; les Malinkiés, le peuple qui résiste aux enseignements du livre, qu'accompagnent toujours la violence et l'oppression.

Le fétichisme, à parler en termes précis, n'a pas d'adeptes parmi les nations qui vivent en Sénégambie; car les nègres de cette région reconnaissent tous un Dieu. La raison de l'antagonisme religieux que nous signalons ne se voit donc pas dans une croyance contraire, mais seulement dans la tiédeur et l'indifférence d'un des deux peuples; et c'est contre cette force d'inertie que les Foulhs conduisent, avec une persévérance inquiétante, leur croisade exterminatrice.

Le théâtre principal de ces luttes n'est pas en Sénégambie toutefois, mais au Soudan, dans le Massina. C'est de là, c'est de ce foyer que partent les étincelles qui vont, jusqu'aux limites les plus éloignées, embraser les saintes ardeurs du peuple foulh.

La Sénégambie comprend les États foulhs que voici :

Le Fouta, sur les bords du Sénégal, enclavé dans le Wallo, le Kayor, le Yoloff et le Galam;

Le Bondou, entre le Galam et divers États malinkiés au nombre desquels se trouvent le Bambouk, le Wolli et le Saloum. Ces deux derniers sont arrosés par les eaux de la Gambie;

Le Fouta-Djallon, où l'on rencontre les sources de la Gambie et celles du Sénégal;

Le Kasson, autrefois grand État, aujourd'hui démembré par les Bambaras. Nous avons vu déjà que ses habitants avaient perdu, par suite de cet affaiblissement et surtout par des relations suivies avec leurs vainqueurs, le caractère moral et religieux de leurs ascendants;

Le Foulhadougou enfin, habité aussi par des Foulhs attiédis dans leur foi, et ayant, comme les Foulhs du Kasson, subi l'influence irréligieuse des Malinkiés, avec lesquels ils ont une grande fréquentation. Ce dernier État est situé sur le cours supérieur du Sénégal, entre les États malinkiés du Konkoudou, du Ghiangounté et du Ségo. Je ne possède pas sur sa constitution politique et sociale assez de renseignements pour lui assigner en connaissance de cause le caractère qui lui convient. Je sais seulement qu'il est très-étendu et qu'il paie tribut aux Bambaras du Ségo et du Kaarta.

Les États malinkiés ou mandingues, débris de l'ancien empire de Mali, sont très nombreux en Sénégambie; mais aucun ne peut, isolément, disposer des moyens d'action que réunit chacun des trois États foulhs placés en tête de la liste que nous avons donnée. La puissance des Malinkiés n'est donc pas en Sénégambie, mais elle s'y fait sentir, et y pèse d'un poids assez lourd sur les peuples du Sénégal supérieur, de la Falémé et de la Gambie.

Le peuple qui contre-balance la force des Foulhs de la Sénégambie, est le peuple bambara établi dans le Kaarta. Ses invasions ont laissé de fâcheux souvenirs dans le Bondou et le Fouta. C'est le seul État malinkié de cette région qui jouisse d'une puissance réelle.

D'autres, contrairement à celui-ci, qui a conservé la forme monarchique, ont préféré la forme républicaine. On les trouve notamment dans le Bambouk; mais ils sont trop nombreux pour opposer chacun — car ils sont indépendants les uns des autres — une résistance sérieuse aux Foulhs.

Plus au sud, aux abords de la Gambie, se rencontrent encore des Malinkiés organisés en monarchies, mais multipliées à l'infini. Ce morcellement, de même que dans les États républicains du Bambouk, a

amoindri leur force en la divisant. Cependant leurs luttes de tous les jours contre les Foulhs du Djallon, et contre les Anglais, il y a une vingtaine d'années, démontrent leur supériorité sur leurs compatriotes du Bambouk.

Les peuples qui ne sont ni Foulhs ni Malinkiés ne sont que des débris. Tous ont eu leur splendeur, tous ont brillé, ne fût-ce qu'un instant, avant de céder à un heureux vainqueur la gloire et la puissance que lui-même devait céder bientôt à un autre vainqueur.

Les anciens voyageurs citent, en première ligne, les Yoloffs comme un peuple possédant une grande étendue de terres, et leur roi comme l'un des plus riches et des plus redoutés de la contrée. Aujourd'hui, les Yoloffs sont réduits à trois petites fractions occupant les pays désignés sous les noms de Wallo, de Kayor et de Yoloff, États déclassés et rayés, dans les questions de politique générale, de la liste des nations appelées à les décider.

Il en est de même d'autres peuples encore plus déshérités de grandeur et d'influence, et qui semblent ne s'être arrêtés, dans leur fuite, que devant l'immensité de l'Océan. Tels sont les Sérères, les Feloups, les Papels, les Banyans, peuples grossiers, réfractaires à tout enseignement, sourds à toute leçon de civilisation. Ces peuples, qu'on prendrait pour les peuples aborigènes de ces contrées, sans cesse refoulés sous la pression des hordes successivement conquérantes, sont aujourd'hui réduits à vivre de maraude sur des rivages arides.

Au nombre de ces nations détrônées vient se ranger, dans la Sénégambie orientale et dans le Soudan, le peuple que nous nommons *sarracolé*. Tout porte à croire qu'il a joui autrefois d'une nationalité vigoureuse et qu'il a pris aussi ses degrés sur les champs de bataille. Aujourd'hui, dépouillé de gloire et dépossédé de respect, on ne retrouve ses traces que dans le petit État de Galam, où s'est fixée la seule tribu guerrière qui lui reste. Ses autres tribus, sous les cent noms que leur donne le caprice du peuple qui les souffre, sont forcées, comme les juifs modernes, d'acheter à l'étranger leur droit de cité, et de subir l'humiliation et le mépris de leurs protecteurs. Ce sont les Sarracolés qui font le commerce de ces contrées, et grâce à leur goût pour le lucre, ils sont parvenus à l'exploiter à peu près sans rivaux. On les rencontre dans toute la Sénégambie orientale, dans le Soudan occidental et même dans la Guinée septentrionale, où nos traitants les confondent avec les Bambaras.

Si maintenant nous portons nos regards par delà la Sénégambie pour

observer le mouvement des peuples, nous verrons, aidé des documents que nous avons recueillis, de grandes migrations s'y succéder. Toutes viennent du centre de l'Afrique. L'histoire des nègres est si confuse, il y a si peu de jalons pour s'orienter sur ce terrain, qu'on ne peut guère assigner d'ordre aux migrations dont les rapsodes indigènes ont gardé le souvenir.

Les premières que nous puissions suivre vers l'occident semblent appartenir au peuple soninkié. Les légendes nous les montrent partant de la vallée du Ghiolibâ et occupant d'abord ses rives où, favorisées par leurs aptitudes mercantiles, elles se créent bientôt une position prospère; mais leur incapacité militaire leur fait perdre promptement ces avantages. Les Soninkiés sont chassés successivement des bords du fleuve, comme ils avaient sans doute été déjà chassés de la grande vallée que forme son cours tourmenté. Ce sont les peuples malinkiés qui opèrent ce refoulement, cédant eux-mêmes à une force qu'on n'a pas pu m'indiquer avec précision.

Quelle pouvait être cette force? Je suis porté à penser que les peuples qui refoulaient vers l'occident les bandes de Soni et de Mali étaient des Foulhs convertis, des disciples d'Houba — si nous acceptons les légendes — qui, disséminés d'abord par petits groupes, étaient devenus puissants en s'agglomérant.

Dans quel lieu cette agglomération s'était-elle accomplie? Je ne puis le dire, et personne n'a pu me le dire; mais, abstraction faite du lieu où la puissance des Foulhs s'est formée, abstraction faite de leurs premières migrations si difficiles à suivre, on se voit en quelque sorte obligé d'admettre qu'eux seuls produisaient ce refoulement. A quel autre peuple, en effet, pourrait-on l'attribuer?

Ainsi nous avons au centre de l'Afrique, du côté du Haoussa, une pression qui se fait sentir de proche en proche jusqu'à l'Océan: les Foulhs pressant sur les Malinkiés, ceux-ci sur les Soninkiés, et ces derniers sur les Yoloffs, lesquels, à leur tour, poussent vers la mer d'autres peuples plus faibles.

Après ou simultanément, car les dates manquent, apparaissent des Foulhas fuyant la colère des convertis islamistes de leur propre nation: tels semblent être les Foulhs du Kasson et du Fouta-Djallon. Antérieurement, les Torodos sont expulsés, ainsi que nous l'avons supposé, par des tribus guerrières dont l'ombrage avait été excité par leurs tentatives de domination. Le fameux Satighy-Koli est lui-même un kafir, et vient d'un pays qui nous a paru être le Foulhadougou.

Il est à remarquer que dans ces mouvements successifs de peuples, chacun des trois principaux a son caractère propre : les Foulhs sont religieux avant tout ; les Malinkiés, gens de guerre ; et les Soninkiés, marchands. Je ne vois pour ce dernier peuple qu'une seule exception qui tranche sur la masse; c'est Manga et ses compagnons, qui ont laissé pour représentants les Bakiris.

Je n'ai point rencontré ni entendu parler de Serawoullis, ainsi que Mungo Park appelle les Sarracolés. Ces deux noms, purement conventionnels et sans étymologie possible, sont inconnus des peuples auxquels nous les avons donnés ; comme celui de *Toucouleurs*, ils sont dus sans doute aux traitants nègres français et anglais.

Après la destruction des royaumes soninkiés et la dispersion de leurs habitants, vers l'ouest, par des peuples irréligieux — les Malinkiés, les Bambaras et les Foulhs idolâtres, — nous voyons plus distinctement apparaître les Foulhs religieux. Ils se montrent cette fois à visage découvert, et il nous est facile de les suivre chassant devant eux, vers l'ouest, les Bambaras de Baïko et de Kéniédougou ; et vers le sud, ceux du haut Ghiolibâ, compagnons de Baramangolo. Ce sont vraisemblablement les descendants de ces Foulhs qui peuplent aujourd'hui le Massina, le Djallon, le Bondou et même le Fouta.

Tel est actuellement le peuple le plus puissant et le plus redoutable de cette région. Les migrations et les refoulements qui se produiront de nos jours, s'il s'en produit, seront déterminés par les Foulhs, dont les hordes formidables tendent à se répandre en tout sens.

A qui sera-t-il donné d'arrêter ce torrent qui menace non-seulement l'Afrique barbare, mais encore l'Afrique civilisée, l'Algérie en un mot ?

La réponse ne peut venir que de nous.

IX.

Faits scientifiques (1). — Grêle, glace, phénomène électrique. — Étoiles filantes. — Optique atmosphérique. — Durée du crépuscule. — Arcs-en-ciel. — Brouillards, tremblements de terre. — *Pierres de tonnerre;* opinion des naturels sur ces pierres. — Calcaires de Makana. — Description du tabac.

Grêle. — Je n'ai vu tomber la grêle qu'une seule fois (2); mais il résulte d'éclaircissements qui m'ont été fournis ultérieurement, qu'elle n'est point rare au Kaarta, et qu'elle tombe aussi dans les pays de la Sénégambie inférieure.

Celle que j'ai vue égalait à peine en grosseur un grain de maïs. Les habitants m'ont dit que cette grosseur était souvent dépassée, et qu'ils avaient observé des grêlons de la force d'un œuf de poule; il convient toutefois de remarquer que ces œufs sont en Afrique beaucoup plus petits que dans nos pays.

---

(1) L'Académie des sciences, dans sa séance du 28 juillet 1855, a bien voulu faire un rapport sur cette portion de mon travail. Il a été inséré dans le compte-rendu des séances de l'Académie et dans plusieurs journaux, notamment dans le *Moniteur* du 13 août suivant. La commission se composait de MM. Pouillet, Babinet et Bravais.

(2) Voir tome Ier, page 422.

C'est vers le mois de septembre que la grêle tombe, et il ne se passe pas d'années où l'on ne constate ce phénomène ; on a même vu la grêle tomber quatre et cinq fois dans une année. On a remarqué encore qu'elle tombait ordinairement avec une telle abondance, qu'elle couvrait le sol d'une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur.

Dans le Kaarta, on ramasse la grêle avec soin et on la conserve en la disposant entre deux couches de sable. Les Bambaras la considèrent comme un médicament très-précieux ; ils la nomment *sambélet*.

Le 26 juin 1843, à deux heures du soir, il est tombé à Bakel des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon. Cette averse de grêle succéda à une violente pluie ; le sol en était entièrement couvert. Les plus anciens habitants n'avaient pas souvenir d'un pareil événement ; ils en éprouvèrent une frayeur extrême, et l'attribuèrent, selon leurs habitudes, à quelque méchant tour du diable (1).

Les nègres originaires du Fouta qui faisaient partie de mon escorte m'apprirent aussi que la grêle tombait dans leur pays, presque toutes les années. Ils m'affirmèrent avoir vu des grêlons de la grosseur d'un biscaïen. Selon eux, les Foulhs les recueillent avec empressement, dans la persuasion que l'homme qui a pu étancher sa soif avec l'eau des grêlons est à toujours garanti contre cet impérieux besoin, et qu'il peut, sans en souffrir, traverser les déserts les plus arides. C'est vers le mois d'août qu'elle tombe dans le Fouta ; on lui a donné le nom de *n'diam tidam* (eau dure). On la désigne aussi par le mot de *mâar-ballé*, qui, à en juger par la première syllabe, me semble emprunté à la langue arabe : dans cette langue, le mot *mâ* veut dire eau.

Dans le Yoloff elle tombe également ; on la nomme *iour*. Les hommes qui vont la ramasser se couvrent la tête d'une calebasse de bois ; on m'en cite qui, ayant négligé ce soin ou ayant été surpris par une averse de grêle, ont été gravement blessés.

Ces détails ne laissent aucun doute. Il n'y a pas non plus de méprise à craindre ; car tous ceux qui me fournissent ces informations ont vu de leurs yeux et tenu en leurs mains les grêlons qui sont tombés à Foutobi le 8 septembre 1847.

Il y a fort peu d'observations de ce genre consignées dans les relations des voyageurs et les ouvrages de météorologie. Je lis même, page 382 du *Cours de météorologie* de Kaemtz, traduit par M. Ch. Martins,

---

(1) Ce renseignement, fourni par M. Zéler, concorde avec mes propres observations sur la différence du climat de Bakel comparé à celui des autres localités du fleuve.

« qu'elle (la grêle) est fort rare entre les tropiques, et tout à fait inconnue à Cumana, dans la république de Vénézuéla. Une grêle qui tomba en 1721, à la Martinique, excita, au dire de Chanvallon, le plus grand étonnement. »

Faits de congélation. — Un phénomène plus extraordinaire encore, dans des contrées situées par 14 et 15° de latitude, c'est la glace. Au Kaarta, dans les mois de décembre et de janvier, l'eau gèle quelquefois pendant la nuit. Les couches de glace ont l'épaisseur de $0^{m},005$; (c'est celle d'un certain nombre de feuilles de papier que Bouô a disposées lui-même pour en figurer l'épaisseur; il m'a affirmé qu'il en avait vu souvent). Les Bambaras nomment la glace *fabâ*. Pas plus que pour la grêle on ne doit craindre de consigner ici un faux renseignement : les signes, les explications, et principalement les grimaces des naturels en faisant le geste de toucher ou de porter à la bouche, ne permettent point d'équivoque. Au Kaarta je n'ai pas vu de glace, mais j'y ai vu le thermomètre descendre à + 3°, ce qui n'en est pas très-éloigné. J'ai aussi entendu dire dans le pays que l'année 1847 n'avait pas été aussi froide que les autres années. D'après mon baromètre, Foutobi serait élevé de 286 mètres au-dessus du niveau de la mer; et il y a dans le même royaume des localités beaucoup plus élevées.

Phénomène électrique.— Voici maintenant un phénomène électrique assez intéressant, que j'ai observé durant une marche de nuit à travers des montagnes.

Le 9 mai 1847, à dix heures du soir, entre Kassa et Khoré, dans le Kaarta, M. Panet était arrêté, à cheval, à une certaine distance devant moi. Il remarqua avec étonnement une vive lumière qui semblait venir de derrière lui, et qui paraissait et disparaissait alternativement; elle éclairait le sol dans une étendue de plus d'un mètre de rayon, et permettait de distinguer les objets les plus petits. Il tourna la tête pour connaître la cause de cette clarté soudaine, et il vit qu'elle était produite par le mouvement de la queue de son cheval. Mon attention ayant été appelée sur ce qui se passait par les cris de surprise de mes hommes, je vis, malgré l'éloignement, une étincelle de lumière blanche qui se dégageait au moment où la queue du cheval atteignait son point extrême d'oscillation. Cette étincelle adhérait pendant un court instant à l'extrémité de la queue du cheval et disparaissait au mouvement inverse. Il suffisait, me dit M. Panet, d'un mouvement peu brusque pour la produire. Vers deux heures du soir, le ciel avait été

teinté de gris avec des cirrus mal détachés de la teinte. Au moment de l'observation, le ciel était clair et les étoiles assez brillantes pour me permettre de m'orienter.

Étoiles filantes. — Du 1er au 15 novembre, j'ai observé avec une grande attention les étoiles filantes, et je les ai fait observer pendant les heures où je ne pouvais le faire moi-même.

Voici ce que je trouve, relativement à cet objet, sur mon journal de météorologie :

2 novembre 1847. — Depuis quelques jours on aperçoit des étoiles filantes; mais elles ne sont pas en assez grand nombre pour être comptées. Leur direction est particulièrement d'E. en O., et leur trace assez lumineuse. Aujourd'hui j'en observe davantage, environ trois ou quatre par heure, et je puis affirmer que leur direction, à très-peu d'exceptions près, a encore été d'E. en O., suivant une ligne ou tout à fait horizontale ou inclinée de quelques degrés sur l'horizon. Elles partent presque toutes de Cassiopée.

6 novembre. – De huit à neuf heures du soir, observé dans une zone égale à la moitié de l'horizon visible, du côté du N., trente-deux étoiles filantes, dont quelques-unes avaient une traînée très-brillante. Sur ce nombre vingt et une se dirigeaient d'E. en O., soit horizontalement, soit en formant avec l'horizon un angle de 20°. Presque toutes ces étoiles sont parties à l'E. de la polaire, dans les environs de Cassiopée. Après l'observation, les étoiles filantes ont continué à paraître, mais avec une diminution notable dans leur nombre, dix ou douze seulement par heure.

7 novembre. — Ciel couvert toute la nuit; pas d'observation possible.

8 novembre. — Ciel très-clair; les étoiles de 4e grandeur visibles. Observé, dans l'espace de deux heures, cinq étoiles filantes.

9 novembre. — Vers dix heures, le ciel devient clair. Durant deux heures et demie d'observations, je n'ai aperçu que trois étoiles filantes.

10 novembre. — Ciel clair. Observé huit étoiles filantes, de huit à neuf heures du soir; toutes sont parties de l'E., allant à l'O.

11 novembre. — Ciel clair. Six étoiles filantes de dix à onze heures: l'une, qui était remarquable par son éclat, a laissé une traînée lumineuse, visible une seconde après sa disparition; sa direction d'E. en O. était légèrement ascendante. C'est la première fois que j'observe ce fait. Trois autres étoiles couraient également d'E. en O., mais



TYPES AFRICAINS VARIÉS. T. II, p. 369.

Femme du Kasson. Poulh du Fouta-Djallon. Maure dowiche.
Femme mauresque. (Voir 1er vol., p. 121.

inclinées sur l'horizon de 10° à 15°. Je remarque que la direction d'E. en O., aperçue presque constamment dans les premières observations, s'est beaucoup modifiée; la direction parcourue actuellement est variée.

12 novembre. — Ciel clair. Cinq étoiles filantes de neuf à dix heures. Trois allaient d'E. en O.; une était très-brillante.

13 novembre. — Ciel clair. Peu d'étoiles filantes; sept seulement dans l'espace de deux heures. Sur ce nombre, trois se dirigeaient à l'occident en inclinant vers l'horizon de 8° à 10°. La lune, qui était très-claire, a peut-être contrarié les observations en empêchant d'apercevoir les étoiles peu brillantes.

14 novembre. — Ciel couvert. Observé trois étoiles filantes dans l'espace de deux heures.

15 novembre. — Ciel très-couvert. Impossibilité absolue d'observer les étoiles.

Suivant ces observations, la nuit du 6 au 7 novembre 1847 a été, dans la période recommandée aux observations, la nuit la plus féconde en apparition d'étoiles filantes. Je me suis borné à consigner mes propres observations, celles faites par mes hommes ayant été peu intéressantes. Ils avaient l'ordre de me réveiller, à quelque heure que ce fût, s'ils apercevaient une augmentation sensible dans le nombre de ces astéroïdes.

Lueur crépusculaire. — Je passe à une autre série de phénomènes. Le 30 juin 1847, à huit heures du soir, le soleil étant à 19° au-dessous de l'horizon, j'ai observé à Foutobi, dans le N., occupant une étendue horizontale de 30°, une clarté vive et persistante, rouge-pâle, s'élevant de 10° environ. Cette lumière, restée visible vingt-cinq ou trente minutes, pâlit, s'abaissa et disparut. Je n'y ai pas remarqué de scintillement. Le soleil était couché depuis une heure et demie; la zone lumineuse était parfaitement horizontale, quoique terminée d'une manière confuse; il n'y avait par conséquent pas de courbure apparente. D'après les renseignements que j'ai fait prendre, j'ai acquis la certitude que ce n'était pas un incendie.

Optique atmosphérique. — Une autre fois j'ai aperçu, au coucher du soleil, des nuages vivement éclairés d'une lumière rouge dans l'E. et dans le S. J'ai noté ce phénomène de réflexion de la lumière comme très-remarquable, au levant surtout. Il est, du reste, également rare au S. Ordinairement l'embrasement du ciel, quand le soleil se couche,

ne s'étend qu'au quart de la circonférence de l'horizon sensible à l'occident.

J'ai fait encore une remarque qui rentre dans le domaine de l'optique atmosphérique. Le 16 juillet, au coucher du soleil, le ciel s'est trouvé éclairé avec plus d'éclat que de coutume par une belle lumière présentant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Ces couleurs toutefois étaient disposées de manière à se confondre les unes dans les autres, et à rendre impossible une description méthodique. Lorsque le soleil eut disparu sous l'horizon, il s'en échappa plusieurs rayons qui vinrent couper les parties éclairées en divisant leurs couleurs. On vit alors distinctement le rouge, le jaune, le vert et le violet au point d'intersection. L'indigo demeura autour d'un immense nuage qui s'élevait de l'horizon sous la forme d'un monstrueux champignon. Durant plusieurs minutes, il s'échappa de ce nuage une multitude d'éclairs sans tonnerre, qui ressemblaient à un feu très-vif de mousqueterie dont on aurait vu la lumière sans entendre la détonation. La partie du ciel au levant et au midi était à peine éclairée, et le calme le plus parfait régnait sur la terre et dans l'atmosphère; ce gros nuage était seul au ciel. Quinze minutes après, la lumière avait cessé, et le nuage était remplacé par des stratus uniformément superposés; les étoiles de 4e grandeur étaient visibles.

La durée du crépuscule vulgaire est de vingt à vingt cinq minutes. Il est difficile d'établir avec précision la durée du crépuscule astronomique, le ciel étant rarement assez pur pour laisser apercevoir les étoiles de sixième grandeur.

Halos. — J'ai vu plusieurs fois des cercles autour de la lune. J'en ai remarqué particulièrement trois, et j'ai pris la mesure de leur rayon: je l'ai trouvé de 21°, 21°,5 et 22°. Ces halos, qui ont été visibles à différentes époques de l'année, n'avaient qu'un seul cercle; je n'y ai pas distingué de couleurs vives. Leur durée a été au plus de 45′.

Arcs-en-ciel. — J'ai observé plusieurs arcs-en-ciel, mais sans distinguer d'une manière précise les arcs supplémentaires dont la recherche est recommandée pour les régions équinoxiales. La plus intéressante des observations de cette nature est celle-ci:

Le 19 août 1847, à 5 h. 30′ du soir, aperçu un arc-en-ciel s'élevant à environ 50° au-dessus de l'horizon. Ses couleurs sont vives; dans la partie *inférieure* et non *supérieure*, des séries confuses dont il est impossible de distinguer l'arrangement. Le soleil est à 10° au-

dessus de l'horizon; il ne pleut pas et il n'y a nulle apparence de pluie. Ciel bleu vif sur lequel ressort avec éclat la blancheur dorée de gros cumulus flottant dans l'atmosphère. L'arc demeure visible cinq minutes. Voici l'état du ciel avant et après l'observation :

11 h. du matin. — Barom. 741.0. Therm. 27. Vent de S. O., jolie brise. Les régions supérieures d'un bleu vif, avec peu de nuages ; à l'horizon, de gros cumulus blancs.

Midi. — Barom. 740.9. Therm. 27.8. S. O., jolie brise. — Des cumulus gris et noirs à centre noir dans les hautes régions; à midi 30', un de ces nuages laisse échapper quelques gouttes de pluie.

1 h. du soir. — 740.6. — 28.8. — O. S. O., petite brise. — Cumulus alternant avec des cirrus très-déliés.

2 h. du soir. — 740.5. — 30.1. — O. S. O., petite brise. Même ciel.

3 h. du soir. — 740.4. — 30.4. — O. S. O., petite brise. Même ciel.

4 h. du soir. — 740.4. — 30.7. — Calme. Même ciel.

5 h. du soir. — 740.4. — 28.9. — S. S. O. Jolie brise. — Des nuages blancs à centre noir se montrent à peu près partout. Le fond du ciel est toujours bleu.

6 h. du soir. — 740 4. — 26.8. — S. O. Faible brise. — Les nuages ont en partie disparu; il n'en reste qu'aux abords de l'horizon. La teinte du ciel devient terne.

7 h. du soir. — 740.7. — 26.7. — Calme. — Le ciel se couvre de cirrus. Les étoiles ne paraissent distinctement que dans le N. Quelques éclairs au N. et au N.-E.

A 3 heures du matin il tombe une faible pluie.

Brouillards. — Pendant le mois d'octobre, j'ai remarqué plusieurs fois, au milieu de la journée, un brouillard sec enveloppant l'horizon. Le ciel alors est teinté de gris; le soleil est très-pâle sans cependant être totalement voilé. Cette couche vaporeuse est assez dense pour cacher complétement les objets à une distance de 2 kilomètres. Ce phénomène se produit par tous les vents : ils sont, du reste, assez faibles à cette époque de l'année. J'ai observé aussi le même brouillard par un temps calme.

Vents. — Les nombreuses montagnes qui traversent le Kaarta exercent nécessairement une grande influence sur la direction des vents. Ainsi, dans telle localité, le vent d'E. sera brûlant; et, dans telle autre, séparée de celle-là par une courte distance, ce sera le vent d'O. Il n'y a donc pas d'observations intéressantes à faire sur cet objet.

Mirage. — Je n'ai pas non plus recueilli de remarques curieuses sur le mirage, et aucun fait nouveau ne m'a frappé touchant la lumière réfractée des objets terrestres.

Volcans. — Il n'existe, au Kaarta, ni volcans, ni sources thermales. On n'en a pas non plus entendu parler dans les pays environnants.

Tremblements de terre. — La tradition d'un tremblement de terre s'est conservée, comme un terrible souvenir de la colère de Dieu, parmi les habitants du Kaarta. Cet événement, survenu dans les premières années de l'arrivée des Bambaras, a causé de grands désastres et laissé dans la mémoire d'ineffaçables impressions. Toutes les cases ont été renversées et beaucoup d'arbres déracinés. La terre remuait *comme un van de couscouss agité par une pileuse;* c'est un mouvement du genre de celui qu'on imprimerait à une poêle pour retourner une omelette. Les hommes, pour ne pas être renversés, étaient obligés de se coucher sur la terre.

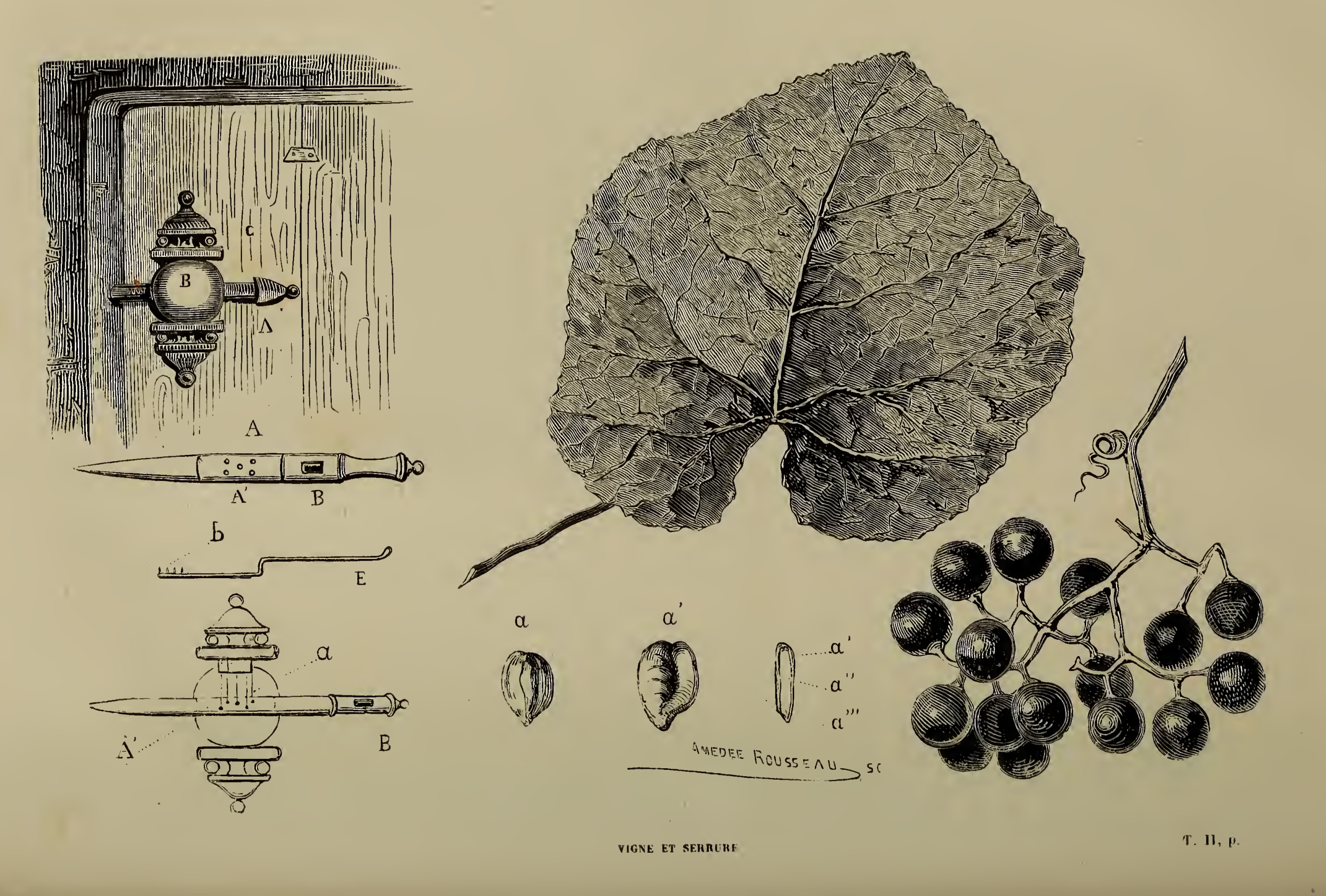
En 1830, me dit-on, on a ressenti à Saint-Louis une secousse de tremblement de terre qui s'est étendue sur les bords du fleuve; elle a été observée pareillement à Richard-Toll et à Dagana. Cette secousse n'a pas duré une seconde et n'a causé aucun désastre.

M. Zéler se souvient d'avoir éprouvé, en 1821, au Rio-Pongo, une secousse qui dura près d'une minute. Elle imprima un mouvement oscillant aux arbres et aux cases, mais sans les renverser. Il ne resta sur le sol aucune trace visible de cette perturbation.

Géologie. — J'ai dit, dans le cours de ma relation, tout ce qui avait éveillé mon attention en géologie et en botanique. Je n'ai pas rencontré de fossiles, ou du moins ils n'offraient pas assez d'intérêt pour être recueillis; c'étaient quelques empreintes de petits végétaux conservées dans des feuillets de schiste, et quelques incrustations de coquilles dans des calcaires dont je vais essayer de donner la description.

Ils se trouvent à 3 kilomètres environ en aval de Makana, sur la rive droite. La roche est striée à sa surface, quelquefois saccharoïde, quelquefois vitreuse; elle repose sur des schistes marneux. Ses joints de stratification sont, en plusieurs parties du gisement, disloqués et contournés dans tous les sens ; on les trouve assez fréquemment remplis de chaux carbonatée affectant une coloration rose.

Cette roche, dans laquelle la formation du carbonate montre l'action très-énergique d'un agent intérieur, présente aussi des modifications notables dans sa structure, par suite de l'action des eaux. Plusieurs



VIGNE ET SERRURE

LÉGENDE DE LA PLANCHE CI-CONTRE.

Le dessin de gauche représente une porte fermée au moyen d'une serrure en bois composée des trois pièces A B C. (Voir le 1er vol. p. 49.)

Au-dessous se trouve une coupe verticale de cette serrure, dont voici la description :

Les cinq pointes de fer *a* se meuvent de bas en haut et de haut en bas dans le chapiteau de la serrure, de manière à entrer et sortir librement des cinq trous du pène mobile A, qui traverse le milieu de la pièce B, et va se loger dans une gâche ménagée dans le mur.

La clef E, introduite en dessus par l'ouverture B de la pièce A, et glissant parallèlement à cette pièce, va chercher les cinq points de fer *a*, les soulève et substitue à ces pointes ses propres pointes *b*.

Cette substitution accomplie, le pène A est entraîné avec la clef E, et la porte est ouverte.

Le dessin de droite représente le fruit et la feuille de la vigne sauvage du Kaarta. *a* et *a*', la graine sous ses deux faces (grandeur naturelle).

La coupe verticale de cette graine donne *a*' tégument.
a'' périsperme.
a''' embryon.

T. II p 373.

blocs sont disjoints et d'autres sont entièrement détachés de sa masse. On y trouve des coquilles fossiles qui m'ont paru des *exogyra virgula*.

Botanique. — Le seul fait curieux en botanique qui mérite d'être signalé, est la présence de la vigne croissant spontanément sous une latitude de 15°. La planche ci-contre représente le dessin de la feuille et du fruit.

Je me suis informé, près des habitants, d'une pandanée que les nègres de la Gambie nomment *faudiané*, et dont les fruits, au dire d'Heudelot, possèdent la singulière faculté de s'enflammer spontanément à l'époque de leur maturité. Personne n'a pu me fournir de renseignements sur ce curieux phénomène, et il m'a paru tout à fait ignoré dans les contrées que j'ai parcourues.

Le tabac d'Afrique comprend une seule variété qui m'a paru différer de celles que j'avais aperçues en Amérique et dans le nord de la France. En voici la description : feuille lancéolée, légèrement couverte de poils avec pointe aiguë; calice velu à cinq lobes; corolle en clochette, monosépale, à quatre lobes; étamines au nombre de cinq, quelquefois de quatre; anthère double à charnière; stigmate à deux parties; pédicelle velu. La fleur est jaune et la feuille petite. Cette plante est cultivée sur les bords des cours d'eau.

Pierre météorique. — J'ai beaucoup entendu parler, dans l'intérieur, d'une pierre dite de tonnerre. J'ai pu m'en procurer une qui m'a été vendue par Bouô, mon *cicerone* de Foutobi. C'est un prisme à cinq pans inégaux en surface ; l'une de ses extrémités est aiguisée comme un tranchant de hache ; l'autre est rugueuse et couverte d'aspérités ; cette pierre est noirâtre et ne contient guère que du fer oligiste mêlé à quelques parties de silicate magnésien ; elle a les propriétés de la pierre de touche (1).

Bouô prétendit l'avoir trouvée sous son *tara*, après la chute de la foudre, qui avait renversé et incendié sa case. Déjà, au Bondou, on m'avait rapporté une pierre semblable, ramassée en route, dans un

(1) M. le chef d'escadron d'état-major Pricot de Sainte-Marie, à qui j'ai communiqué cette note, m'a dit avoir eu entre les mains une pierre semblable, ramassée près de Gafsa, à l'entrée du Djérid tunisien. La description qu'il m'en fait concorde complétement avec celle qu'on vient de lire. Cette pierre lui fut donnée par un Arabe qui l'avait ramassée toute brûlante, lui dit-il. La chute de ce météore s'était annoncée, toujours d'après le dire de l'Arabe, par une détonation semblable à un coup de canon.

endroit couvert de graminées sauvages, couchées, brisées et noircies comme si le feu y eût été mis.

L'opinion populaire attribue, en Afrique, l'origine de ces pierres à la foudre, et les nègres en font le plus grand cas pour se préserver de ses terribles effets.

Les aérolithes ont donné lieu à bien des hypothèses contraires, et l'on conçoit que je ne puis aborder qu'avec la plus grande réserve une question que les hommes les plus savants de notre temps n'ont pas encore éclaircie.

L'hypothèse atmosphérique, bien que soutenue par des hommes tels qu'Égen, G. Fisher et Ideler, a été à peu près abandonnée, et on lui a préféré l'hypothèse cosmique, qui attribue l'origine des fragments d'aérolithes aperçus sur notre globe, à des débris d'anciennes planètes ou à une matière que M. de Humboldt appelle *matière cosmique*, et qui n'aurait jamais appartenu à aucun astre.

La formation atmosphérique, au contraire, s'appuie, comme on le sait, sur ce que des vapeurs métalliques émanant du sein de la terre s'élèvent dans l'atmosphère à l'état gazeux, s'y agglomèrent après y avoir longtemps flotté, et deviennent des corps durs et solides soumis à la loi générale de la gravitation. Mais cette formation a été rejetée par la difficulté d'imaginer une force qui eût assez de puissance pour grouper en masses pesantes des molécules métalliques à l'état gazeux. Je ne trouve nulle part, cependant, qu'on ait appuyé d'arguments sérieux les dénégations apportées à l'idée d'Égen, qui désignait l'électricité comme cette force.

En présence du désaccord des savants sur cette question, n'est-il pas permis de reprendre l'hypothèse d'Égen, et de se rattacher à l'électricité pour expliquer, non la formation de tous les aérolithes, mais celle des pierres de composition toute particulière qui font l'objet de ces réflexions? On aurait à s'appuyer de l'autorité des nègres, et il faut faire attention que cette autorité a une grande valeur quand elle repose sur un serment. Or la première pierre qui m'a été remise a été trouvée, en marche, par mon domestique, qui m'a juré l'avoir ramassée dans un endroit désert, éloigné de toute habitation, et dans les circonstances que j'ai rapportées plus haut; la seconde, celle de Bouô, a été ramassée par lui après l'incendie de sa case par le fluide électrique, et il jure encore qu'il dit la vérité.

Les aérolithes décrites par Schreibers sont des prismes ou des pyramides obliques; elles contiennent beaucoup de fer et de la silice; elles

sont noirâtres et diffèrent complétement, dans leur composition, des pierres de notre globe. C'est bien là l'aspect et la composition apparente des pierres de l'Afrique ; mais celles-ci offrent des particularités qui les rangent dans une variété spéciale : ainsi elles sont polies sur deux pans, aplaties, homogènes dans leur masse, aiguisées d'un seul côté, comme les haches des druides, au lieu d'être scoriacées sur toute leur surface et d'avoir une croûte mince et noirâtre distincte de leur masse, qui est d'un gris terne.

Quoi qu'il en soit, les pierres de l'Afrique sont composées de fer dans une très-grande proportion, et de silicate magnésien dans une très-faible quantité. Or on travaille en Afrique le fer d'une manière très-suivie et toujours sous une haute température ; il y a plus, c'est que les silicates de magnésie sont extrêmement communs, et qu'ils sont charriés, frottés et réduits en poussière par le mouvement des eaux pluviales.

En face de tous ces faits, en face du terrible serment des nègres, en présence de l'opinion des savants que nous avons nommés, pourquoi ne pas admettre que des vapeurs composées de fer et de silicates se forment dans l'atmosphère, et que, sous l'action des courants électriques qui en parcourent les régions, ces vapeurs, aidées par des forces magnétiques dont les effets, comme les causes, sont loin d'être tous connus, deviennent des corps solides ; que ces corps perdent leurs aspérités par une action électro-magnétique combinée, et qu'ils sont précipités sur la terre avec la foudre ?

Et remarquons que cette explication ne s'appliquerait qu'à une variété déterminée d'aérolithes dont le poids ne dépasse jamais 300 grammes, et qu'elle laisse intacte l'hypothèse cosmique, qui pourrait être adoptée pour les grandes masses météoriques dont le poids s'élève jusqu'à plusieurs centaines de kilogrammes. Je fais observer d'ailleurs que je pose une question et que je ne la résous pas.

Il n'est pas inutile de rappeler que la croyance répandue, depuis Saint-Louis jusqu'au Kaarta, sur l'origine des *pierres de tonnerre* existe également à Tombouktou, et que les habitants de cette contrée leur donnent le nom de *banâ tondi*, mot à mot *pierre de la pluie*. J'ajouterai qu'en Afrique les orages sont très-fréquents, et que la foudre tombe souvent.

Je n'ignore pas qu'on peut donner une explication beaucoup plus simple à l'origine de ces prétendus fulgurites : c'est de dire tout bonnement que ce sont des armes ou des outils à l'usage des anciens

peuples de l'Afrique, et qu'on les trouve dans les lieux où ils ont autrefois vécu, comme nous trouvons chez nous de vieilles médailles, de vieilles armes, des haches de druides en granit ou en calcédoine. Mais il y aurait une objection à élever contre cette explication : c'est qu'on découvre au premier examen la destination des objets que nous venons d'énumérer, et qu'il est impossible à l'imagination la plus féconde d'assigner aucune destination, soit pour l'industrie, soit pour l'ornementation, soit pour la guerre, à la pierre d'Afrique ; elle est trop courte et trop étroite pour être emmanchée et servir d'arme ; elle est trop courte aussi pour être tenue à la main et employée comme outil tranchant.

Il faut encore remarquer que si le poli parfait de ces pierres embarrasse le savant qui cherche à l'expliquer à l'aide des causes naturelles, il embarrasse encore plus l'homme pratique qui veut s'en rendre compte par l'emploi des moyens mécaniques. Comment concevoir, en effet, que l'homme puisse donner jamais, dans un pays où il n'existe aucun vestige de machine industrielle, un tranchant aussi perfectionné à un corps plus dur que le granit? Puis à quoi bon prendre tant de peine?

X.

Observations barométriques; tableau donnant la hauteur du terrain aux diverses stations. — Température moyenne de l'année. — Orages et vents; pluie. — Tableau présentant, par mois, le nombre de jours de pluie tombée pendant l'année 1847. — Résumé des observations météorologiques.

Foudre. — J'ai été si souvent malade, que je n'ai pu m'occuper de toutes les observations que j'aurais voulu faire. Ainsi la foudre est souvent tombée, et bien que j'eusse le désir de recueillir, conformément aux instructions de M. Arago, la matière déposée sur les objets atteints par le fluide électrique, j'en ai toujours été empêché, soit parce que la distance à parcourir était trop grande, soit parce que l'ascension à exécuter pour me rendre sur les lieux était trop pénible.

Marche du baromètre. — J'ai suivi avec attention la marche du baromètre. Malgré ma mauvaise santé, j'ai pu faire seize lectures par jour, pendant quarante-huit jours, et une série de dix-sept jours de lectures bihoraires de jour et de nuit. Les tableaux météorologiques où j'ai réuni en moyenne les observations faites aux mêmes lieux et aux mêmes heures, permettront à la science de tirer de ce genre de travail quelques déductions utiles. J'ai noté également les vents ré-

gnants durant les hauteurs maxima et minima; on trouvera aussi dans les tableaux des données suffisantes pour constater les heures tropiques d'oscillation de la colonne mercurielle.

Pour ce qui concerne les observations faites en route, je n'ai pas été maître de choisir mes heures d'observation. J'ai pris, comme étant les plus rapprochées de celles qui sont indiquées par les météorologistes, 6 heures du matin, midi, 2 heures du soir et 9 heures du soir. Rarement je partais avant 6 heures, et presque toujours je faisais une halte, de 11 heures 1/2 à 3 heures.

Mon baromètre m'a encore servi à déterminer avec précision la hauteur au-dessus du niveau de la mer des contrées que j'ai parcourues. Le tableau ci-contre présente ce résultat pour les points principaux de ma route.

Température; observations thermométriques. — Des difficultés résultant de ma situation personnelle m'ont empêché de multiplier mes thermomètres et de faire des observations sur le rayonnement des espaces célestes et sur l'action calorifique des rayons solaires, observations qui sont recommandées aux voyageurs d'une manière particulière. Les habitants ne m'ont jamais vu, sans montrer de l'inquiétude, faire mes observations; en les augmentant, j'avais à craindre de redoubler leur défiance et de m'exposer aux conséquences, souvent dangereuses, de leur superstition.

J'ai employé la méthode de M. Boussingault pour obtenir la température moyenne de l'année à Foutobi; mais je n'avais pas de *fleuret de mineur,* et je dois me défier, par suite, des résultats de mon expérience. J'ai creusé le trou de 33 centimètres avec une baguette de fusil; le thermomètre introduit dans ce trou m'a donné + 26,4. J'ai renouvelé l'observation cinq fois, en différents lieux et avec des températures de l'air de 33°, 27°, 21°, 15° et 13°, et j'ai continué à trouver, à quelques dixièmes près, la même température. La moyenne des cinq observations a été de 26°,325. C'est énorme pour un pays où il gèle; à Saint-Louis, où il ne gèle pas, elle est de 26°,6.

Orages, pluie. — Voici une description de la marche générale des orages que j'ai observés à Foutobi, en juin et juillet.

Une heure avant l'orage, il y a un mouvement rapide de nuages allant d'O. en E.; ces nuages, qui sont des cirrus ou des cumulo-cirrus, se meuvent dans les régions inférieures. Dans les hautes régions, le ciel est garni de cirrus plus légers et presque immobiles; ils se

Nord.

Hauteur de la Colonne mercurielle du Baromètre

0.730 m/m — 735 — 740 — 745 — 750 — 755 — 760

Bakel, fort Français sur le Sénégal. Lat. N. 14° 53' 30" Long. O. 14. 41 40. Haut. du Baromètre corrigée - 757 m/m 32 — au dessus du niveau de la mer 28 m 2

Boulébané, Capitale du Bondou. Lat. N. 14° 20' 8" Long. O. 14 54. 10. Haut. du Barom. corrigée 755 m/m 6. — au dessus du niveau de la mer 54 m 3

Sénoudébou, blockaus Français dans le Bondou - Lat. N. 14° 21' 45" Long. O. 14° 40' 5" Haut. du Barom. corrigée 755 m/m 9. — au dessus du niveau de la mer 43 m 1

Makana ou Toubabo-Kané (ancien Fort St Charles) Lat. N. 14° 37' 6" Long. O. 14° 14' 0" Haut. du Barom. corrigée 755 m/m 8. — au dessus du niveau de la mer 43 m.

Tinmtila, Village du Kaarta Lat. N. 14° 48' 6" Long. O. 13° 52' 0" Haut. du Baromètre corrigée 751 m/m 7 — au dessus de la mer 93 m 3

Kogbé, Capitale du Kaarta. Lat. N. 15° 37' 0" Long. O. 12° 20' 50" Haut. du Barom. corrigée 749 m/m. — au dessus du niveau de la mer 115 m ?

Fontobi, grand village du Kaarta. Lat. N. 15° 12' 45" Long. O. 11° 27' 0" Haut. du Barom. corrigée 738 m/m 8 — au dessus du niveau de la mer 224 m 8

Tamafoulou, grand village du Kaarta. Lat. N. 14° 57' 0" Long. O. 11° 5' 28" Haut. du Barom. corrigée 737 m/m 9. — au dessus du niveau de la mer 234 m 3

Kaïndara, village du Kaarta. Lat. N. 14° 54' 45" Long. O. 10° 30' 3" Haut. du Barom. corrigée 733 m/m 4 — au dessus du niveau de la mer 283 m 8.

0.730 m/m — 735 — 740 — 745 — 750 — 755 — 760

Hauteur de la Colonne mercurielle du Baromètre

Profil d'une partie de l'Afrique occidentale d'après les hauteurs barométriques obtenues aux différentes stations indiquées sur ce Tableau

Toutes ces stations (à l'exception de Boulébané) sont celles de la route de Bakel au Niger et se trouvent placées dans l'ordre naturel de la marche : elles démontrent l'élévation croissante du sol de l'Afrique, en se dirigeant vers l'Est, jusqu'au 10me degré de longitude occidentale, pour la partie située au nord du Sénégal.

Les distances entre chaque point sont arbitraires

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer ont été calculées d'après les tables de M. Oltmanns, insérées dans l'annuaire du Bureau des longitudes de l'année 1839.

Aucune table ne donnant la hauteur du Baromètre au niveau de la mer à l'embouchure du Sénégal, j'ai dû prendre la hauteur normale de 0.76c pour base de mes calculs. En raison de la latitude cette hauteur ne doit pas être éloignée de la vérité. On sait en effet qu'à l'équateur la pression atmosphérique est de 758m m et qu'elle augmente progressivement jusqu'au 40me degré où elle atteint son maximum. A cette latitude elle s'élève jusqu'à 762mm quelquefois 764mm pour décroître ensuite dans la même progression en remontant vers les régions polaires (Voir Météorologie de Kaemtz)

2me Vol P. 378

Profil d'une partie de l'Af

Toutes ces stations (à l'excep
de la marche; elles démontrent
tale, pour la partie située au
Les distances entre chaque po
Les hauteurs au-dessus du n
longitudes de l'année 1839.
Aucune table ne donnant la
de 0.76c pour base de mes ca
la pression atmosphérique est de
s'élève jusqu'à 762mm. quelquefois

Lith. Ve Chaix et Cie

détachent sur une teinte d'un bleu vif passant graduellement au gris. Les nuages, qui marchent vers l'orient, s'y concentrent et forment d'épaisses couches de stratus. Les vents d'O., de S. O. ou de N. O. soufflent alors avec force, mais sans raffales, jusqu'aux dernières minutes qui précèdent la pluie ; les éclairs, suivis de tonnerre, sont vifs et multipliés dans la partie de l'E. et du N. Quinze minutes environ avant que l'orage éclate, le calme s'établit, le ciel devient noir, les éclairs sont encore plus fréquents et les coups de tonnerre plus sonores. Ce calme ne dure qu'un instant; par une saute brusque, le vent passe à l'E., souffle avec furie, et détermine une subite élévation du baromètre, qui n'a jamais été moindre de $1^{mm},5$, et que j'ai observée deux fois de $3^{mm},4$; cette saute de vent produit aussi un abaissement instantané de température de 4° ou 5°. C'est à ce moment que l'orage éclate ; la pluie tombe avec violence ; les vents passent successivement à l'E. S. E., au S. E. et au S. ; c'est la marche ordinaire. D'autres fois l'orage passe par le N.; mais, dans ce cas, il arrive souvent qu'il n'a pas lieu. Après une durée qui varie entre deux heures et cinq heures, les vents reviennent à l'O. ou au S. O.; la pluie cesse et le ciel se dégage. Quand les vents retournent à l'O., c'est un signe certain que l'orage va finir; le baromètre baisse et reprend la hauteur moyenne de 739 millimètres; dans les orages, il monte quelquefois à $742^{mm},1$.

Vers le mois d'août, les vents d'E. deviennent plus rares, et la pluie tombe avec des vents d'O., de S. O. et même de N. O. Quand il n'y a pas de saute de vent, le mouvement ascendant de la colonne barométrique est peu sensible ; mais je n'ai jamais vu de mouvement descendant.

Lorsque les vents passent par le N. après avoir sauté de l'O. à l'E., il arrive souvent, ainsi que je l'ai annoncé, que l'orage manque complétement, malgré les signes qui le prédisaient.

Je détache de mon journal de météorologie une description détaillée de ce fait particulier :

2 *juillet* 1847.

2 h. du soir.	Bar. 739.3. Therm. 34.5. — Vent de S. O., jolie brise. — Horizon blafard ; ciel teinté de bleu-gris avec cirrus au zénith.
	Jusqu'à 7 heures, pas de changement notable dans l'aspect du ciel.

7 h. du soir. Éclairs vifs et continus illuminant l'horizon; ces éclairs, partant de l'E. et s'étendant au N., sont accompagnés de roulements de tonnerre éloignés et à peine perceptibles. Jusqu'à 8 h. 30′, le ciel n'a pas perdu de sa sérénité; les étoiles sont brillantes et l'horizon est parfaitement pur, excepté dans la partie où se montrent les éclairs.

8 h. 30′ du soir. Le ciel, tout en conservant sa clarté, se couvre de cirrus montant de l'E., et assez légers pour ne pas cacher les étoiles. Peu après, des cumulo-stratus succèdent aux cirrus; ils partent du N. et du N. E. et semblent pousser devant eux une masse de gros nimbus noirs montant rapidement au zénith et enveloppant bientôt une grande portion de la voûte du ciel. Les étoiles ont disparu sous cette masse nuageuse.

9 h. du soir. Bar. 738.6. Therm. 35.3. — Vent d'O., faible brise. — Les éclairs, de plus en plus fréquents, continuent à illuminer l'horizon de l'E. au N.; les détonations n'ont pas augmenté d'intensité d'une manière sensible; la masse nuageuse continue à monter; dans les basses régions de l'atmosphère, les vents sont presque nuls.

9 h. 37′ du soir. Bar. 740.0. Therm. 35. — Brusque saute de vent d'E. avec rafales et tourbillons. Les cumulo-stratus, confondus avec les nimbus, refoulent et couvrent les cirrus primitivement formés. Le ciel est envahi par la masse nimboïforme. Les éclairs se multiplient encore, mais ils ne laissent apercevoir ni gerbes, ni zigzags; les roulements de tonnerre deviennent plus distincts.

9 h. 57′ du soir. Bar. 740.5. Therm. 33.3. — Vent de N., faible et variable. — La pluie tombe par grosses gouttes et s'arrête tout à coup. L'horizon se dégage dans l'E.; au zénith, masse très-dense de nuages noirs allant se terminer dans l'O., à environ 20° de l'horizon, en une ligne courbe tranchant sur le fond gris du ciel. Les éclairs ont monté; le tonnerre se fait entendre à grande distance, mais ses coups sont moins fréquents.

10 h. 44′ du soir. Bar. 739.8. Therm. 32.7. — Vent de N. très-faible. — Les nimbus et les éclairs, après avoir parcouru tous les points de la voûte céleste en partant de l'E., du N. et du N. E., se sont arrêtés à l'O., d'où ils passent au-dessous de l'horizon. L'orage est là; le tonnerre et les éclairs y sont concentrés. Quelques lueurs encore apparaissent au zénith, mais sans détonation, ce qui

semble indiquer que ce sont les mêmes éclairs réfléchis. L'horizon, à l'E. et au N., est notablement éclairci; des cirro-cumulus très-denses ont remplacé les nimbus noirs qui continuent à s'abaisser sur l'horizon dans l'O.

Je donne ci-dessous la marche détaillée des orages ordinaires. Je me suis borné à en reproduire deux, tous les autres présentant, à peu d'exceptions près, les mêmes phénomènes généraux.

Du 21 *juin* 1847.

6 h. du matin. Bar. 739.8. Therm. 30.0. — S. O. très-faible. — Horizon légèrement teinté. Au-dessus, des cirrus en fleurons partant de l'E. et allant au N. et au S. Zénith clair et sans nuages.

Midi. Bar. 739.5. Therm. 34.0. — S., jolie brise. — Ciel teinté de gris-bleu. A l'horizon, des cumulus blancs et gris, excepté à l'E. Cette partie du ciel est couverte d'une masse nuageuse très-épaisse. Au-dessus, quelques cirrus blancs très-espacés.

1 h. 30' du soir. Bar. 740.4. Therm. 34.7. — E., violents tourbillons. — Nimbus gris et noirs, enveloppant presque toutes les parties du ciel : ils sont agités d'un mouvement très-rapide. Tonnerre éloigné. Pas d'éclairs apparents.

1 h. 35' du soir. Bar. 740.7. Therm. 32.1. — S. S. E., violents tourbillons. — Les éclats de tonnerre se rapprochent. Éclairs. Forte pluie.

2 h. du soir. Bar. 740.7. Therm. 31. — E. hallant le N., forte brise. — Horizon sombre. Nimbus noirs au zénith. Dans l'O., des cumulus isolés ; dans le S., des cirrus rapides. Ciel couvert d'une teinte grise très-foncée.

La pluie a un moment d'interruption, mais elle reprend presque aussitôt.

3 h. du soir. Bar. 739.4. Therm. 30.6 — S., faible brise. — La pluie a beaucoup diminué d'intensité. Depuis 2 h. 15' elle a été en décroissant, avec de courtes interruptions.

Le ciel est toujours chargé au zénith de nimbus confus et mal déterminés. L'horizon s'éclaircit particulièrement au N., où il existe une assez large zone bleue.

4 h. du soir. Bar. 739.1. Therm. 31.9.— S. O., faible brise.— La pluie comme à 3 h. L'éclaircie s'étend vers l'E. Le zénith n'a pas changé d'aspect, sauf quelques cumulo-cirrus qui tendent à se détacher de la masse nuageuse.

5 h. du soir. Bar. 739.1. Therm. 31.9. — S. O. — La pluie cesse tout à fait.

9 h. du soir. Bar. 739.8. Therm. 30.3.— Calme. - Horizon chargé partout. Au zénith et dans les régions intermédiaires, des bandes de strato-cirrus laissent apercevoir quelques constellations.

Du 9 *juillet* 1847.

6 h. du matin. Bar. 740.1. Therm. 30.3. — S. et S. S. O., très-faible brise. — Ciel couvert d'une épaisse enveloppe grise cachant totalement le soleil. Cumulus et cirrus confus allant rapidement dans la direction de l'E.

6 h. 30' du mat. Bar. 740.1. Therm. 30.3. — Faible pluie tombant des nuages qui traversent le zénith. Pas de saute de vent.

7 h. du matin. Bar. 742.3. Therm. 29.7. — S. S. E., jolie brise. — Les nuages se détachent. Le soleil les éclaire légèrement, mais il ne se montre pas.

Même pluie.

7 h. 30' du mat. Bar. 742.5. Therm. 28.9. — S. E., violentes raffales. — Des nuages cumulus et cumulo-nimbus marchent rapidement vers l'O., en décrivant une courbe.

Le soleil est entièrement caché.

La pluie tombe avec violence et par larges gouttes.

8 h. du matin. Bar. 742.7. Therm. 23.3. — S. E., brise faible. — Le ciel est couvert d'une masse de nuages confus d'un gris foncé.

Tonnerre éloigné.

La pluie tombe régulièrement avec force, mais les gouttes sont moins larges.

9 h. du matin. Bar. 742.7. Therm. 28.1. — S., brise irrégulière. — Le ciel se dégage au N. et à l'O.

Tonnerre éloigné.

Même pluie.

10 h. du matin. Bar. 742.6. Therm. 27.8. — S. O., petite brise. — Même état du ciel. La pluie diminue d'intensité.

11 h. du matin.	Bar. 742.4.	Therm. 28.3. — S. O., petite brise. — Ciel uniformément teinté en gris foncé. Courtes intermittences dans la chute de la pluie.
Midi.	Bar. 740.2.	Therm. 28.4. — O., jolie brise. — A 11 h. 40' la pluie a cessé. Le ciel se dégage, surtout aux abords de l'horizon. Pas de soleil.
1 h. du soir.	Bar. 739.5.	Therm. 28.7. — Même vent. — Le soleil, en perçant l'enveloppe nuageuse du ciel, donne aux nuages la forme de cirrus et de cumulus. Dans le N., il y a quelques parties bleues.
2 h. du soir.	Bar. 739.	Therm. 29.3. — S. S. O., jolie brise. — Zénith clair, avec des cirrus et des cumulo-cirrus. Horizon gris avec des strato-cumulus et des strato-cirrus.
3 h. du soir.	Bar. 739.	Therm. 29.4. — Même vent. — Même ciel.
4 h. du soir.	Bar. 739.	Therm. 29.5. — S. O., jolie brise. — Les stratus de l'horizon se transforment en cirrus et s'élèvent au zénith.
5 h. du soir.	Bar. 739.	Therm. 29.6. — Même vent. — Même ciel.
6 h. du soir.	Bar. 739.1.	Therm. 29.9. — Même vent. — Même ciel.
7 h. du soir.	Bar. 739.1.	Therm. 29.8. — O. N. O., petite brise. — Ciel clair. Cumulus isolés flottant dans les régions intermédiaires.
8 h. du soir.	Bar. 739.3.	Therm. 29.8. — Même vent. — Ciel très-clair; étoiles brillantes.
9 h. du soir.	Bar. 739.9.	Therm. 29.7. — Calme. — Même ciel. Les nuages ont complétement disparu. Pendant la nuit, rosée très-abondante.

Hygrométrie. — Pendant les mois compris entre juin et septembre, la rosée est très-abondante; elle est si pénétrante qu'elle mouille entièrement les vêtements. Les cheveux, la barbe, les étoffes de laine sont couverts de gouttelettes du diamètre d'une grosse tête d'épingle. Je n'ai pas observé de rosée au Kaarta dans les autres mois de l'année.

Dans l'année 1847, il y a eu, en janvier, trois jours de pluie; mais la première pluie, de la *saison des pluies* proprement dite, est tombée le 3 mai; et la dernière, le 19 octobre. En janvier 1848, il y a eu

encore trois jours d'une pluie faible et pour ainsi dire sans orage. Il en est de même toutes les années, m'assure-t-on. Après, il ne tombe plus d'eau qu'en mai.

Le tableau suivant présente par mois, pour l'année 1847, le nombre de jours de pluie, avec indication de la pluie tombée pendant le jour et de celle tombée pendant la nuit.

	NOMBRE de JOURS DE PLUIE	
	PENDANT LE JOUR.	PENDANT LA NUIT.
Janvier 1847. . .	2	1
Février.	»	»
Mars..	»	»
Avril..	»	»
Mai.	1	5
Juin.	8	7
Juillet.	7	10
Août.	7	17
Septembre. . . .	5	8
Octobre.	5	5
Novembre. . . .	»	»
Décembre. . . .	»	»
TOTAUX. . .	35	53
	88	

Je n'ai pas pu mesurer la quantité d'eau tombée. Il eût fallu, à défaut d'un udomètre, un vase ayant au moins un orifice régulier, afin d'en pouvoir prendre le diamètre; il eût fallu aussi une mesure de capacité quelconque. Bien qu'aucun de mes ustensiles ne remplît ces conditions, j'ai voulu, néanmoins, essayer de recueillir l'eau tombée; j'en aurais ensuite apprécié *grosso modo* la quantité; mais je n'ai même pas pu obtenir ce résultat. Toujours il est arrivé malheur à mon vase, soit par accident, soit par le fait volontaire des habitants, enclins, ainsi que je l'ai déjà exprimé, à donner une mauvaise interprétation à ces sortes d'expériences.

RÉSUMÉ

SOUS FORME DE SÉRIES

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES QUOTIDIENNES.

N. B. Les vents intermédiaires aux directions classées dans les tableaux sont portés, savoir : les vents soufflant de la partie comprise entre le N. et le N. E., dans la colonne N.; les vents soufflant entre le N. E. et l'E., dans la colonne N. E., et ainsi de suite.

Les observations barométriques ont été réduites à zéro par le moyen des tables de réduction de M. Delcros.

Le baromètre, n° 279, de Bunten (à siphon) dont je me suis servi pour mes observations, a été comparé à Brest, à l'Observatoire, du 5 au 9 juin 1846. Il a donné une différence de $+ 0/^{mm}, 73$.

A l'exception de Bakel, toutes les latitudes et les longitudes qui figurent aux tableaux sont *estimées* et non calculées.

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMBRE D			
					Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'Instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.	S. E.
	N.	O.	1846	6 h. m.	757.8	757.2	756.1	22.9	18.4	3	3	7	4
	—	—	—	midi.	758.5	757.4	756.0	26.2	36.2	»	1	14	3
En station à Bakel	14° 53' 30"	14° 41' 40"	Décemb. —	2 h. s.	758.0	757.2	755.9	27.6	42.0	»	2	15	2
			19 jours.	9 h. s.	763.6	757.9	755.8	25.9	23.1	4	6	»	»
			1847	6 h. m.	760.6	757.3	755.5	21.7	17.7	5	5	4	1
			—	midi.	760.4	757.4	755.0	25.1	34.0	1	8	15	»
En station à Bakel	14° 53' 30"	14° 41' 40"	Janvier —	2 h. s.	759.2	757.0	754.9	27.0	38.0	4	5	16	»
			26 jours.	9 h. s.	760.7	757.2	755.7	24.3	22.5	5	6	2	»
				6 h. m.	»	761.1	»	15.9	13.2	»	1	1	1
En route pour Boulébané.	»	»	3 jours.	midi.	»	758.0	»	28.2	»	»	»	3	»
				2 h. s.	»	759.5	»	32.2	»	»	»	3	»
				9 h. s.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
				6 h. m.	»	754.3	»	15.3	»	»	»	1	1
En station à Boulébané.	14° 20' 08"	14° 54' 10"	2 jours.	midi.	»	758.7	»	32.9	»	»	»	1	1
				2 h. s.	»	755.1	»	34 1	»	»	»	1	»
				9 h. s.	»	754.3	»	22.2	»	»	»	1	»
			Février	6 h. m.	756.5	756.1	755.5	22.7	»	5	1	»	»
En station à Sénou-Débou.	14° 21' 45"	14° 40' 05"	—	midi.	757.7	756.1	755.1	31.9	»	5	1	3	»
			13 jours.	2 h. s.	756.3	755.3	754.6	34.3	»	9	1	1	»
				9 h. s.	756.9	756.1	755.3	29.0	»	9	1	1	»
	KAOUR.			6 h. m.	758.4	757.2	756.1	19.7	»	1	1	4	»
En route pour Kaour.	13° 13' 05"	14° 28' 00"	12 jours.	midi.	758.8	757.0	753.5	31.7	»	2	2	3	»
				2 h. s.	757.3	756.2	754.6	32.7	»	1	2	3	»
				9 h. s.	758.3	757.2	755.7	25.7	»	»	1	2	»
			Février et Mars.	6 h. m.	757.3	756.5	755.6	21.3	»	4	»	»	»
En station à Makana.	14° 37' 06"	14° 14' 00"	—	midi.	756.5	756.2	755.2	36.4	»	»	2	»	1
				2 h. s.	756.1	755.4	755.1	38.1	»	2	2	»	2
			11 jours.	9 h. s.	756.7	755.6	754.1	28.4	»	2	1	1	1
	KANAMAKOUNOU.		Mars.	6 h. m.	758.1	756.5	755 3	20.5	»	2	1	»	»
Route de Makana à Kanamakounou.	14° 31' 03"	13° 12' 10"	—	midi.	757.5	(1 seule observ.)		38.4	»	»	1	»	»
			8 jours.	2 h. s.	757.0	755.6	754.4	36.2	»	2	2	1	»
				9 h. s.	757.1	756.4	755.4	28.4	»	3	»	»	»
				6 h. m.	756.1	755.1	754.6	22.7	»	1	2	2	»
Route de Kanamakounou à Tinntila.	»	»	7 jours.	midi.	757.3	754.6	753.1	33.5	»	»	3	2	»
				2 h. s.	755.4	753.6	752.6	34.3	»	»	3	2	»
				9 h. s	754 7	753.2	753 1	29.8	»	»	1	2	»

…RS DE				ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
»	1	»	1	3	10	»	5	1		Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents de N. N. O. et de N. 1/4 N. O. La hauteur ci-contre (763,6), pour 9 heures du soir, est exacte. Les hauteurs *minima* correspondent aux vents de S. E. Le vent est généralement faible; une seule fois il a soufflé par rafales. L'horizon est presque toujours couvert, particulièrement le soir et le matin.
»	»	»	1	4	10	»	3	2	»	
»	»	»	»	2	8	4	5	»		
»	»	3	6	2	7	4	6	»		
»	»	1	9	4	12	4	3	3		Le vent d'E. a soufflé par rafales, dans cette série, et a augmenté notablement d'intensité. Le 23, à 9 heures du soir, observé un halo lunaire d'un seul cercle. La mesure de son rayon a donné 21°, 50. Pas de couleurs vives; le phénomène a duré 45 minutes environ.
»	»	»	2	4	14	3	3	2	2	
»	»	»	1	3	18	3	2	»		
»	1	3	7	7	19	»	»	»		
»	»	»	»	1	2	»	»	»		Les observations de nuit sont fort difficiles en route.
»	»	»	»	»	2	»	»	1		
»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	1	1	»	»	»		
»	»	»	»	»	1	1	»	»		
»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	
»	»	»	1	»	2	»	»	»		
»	»	1	6	»	4	2	2	4		Les vents régnants sont de la partie du N. et du N. N. E. La brise est généralement faible; je n'ai vu que deux fois des rafales, aux observations de midi et de 2 heures.
»	»	»	1	»	8	3	»	2		
1	»	1	»	»	9	2	1	1	»	
»	»	1	1	1	10	»	2	»		
»	»	»	6	»	6	4	»	2		
»	»	»	1	»	7	1	»	1		
»	»	»	6	»	6	3	»	»	»	
»	»	»	9	8	3	1	»	»		
»	»	»	6	»	7	»	2	3		Les vents sont plus variables à Makana qu'à Bakel, et passent souvent à l'O. vers midi. En général, ils soufflent très-faiblement. Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents de N. O. et d'O. N. O.
1	2	2	»	1	9	»	»	»		
»	2	2	»	»	9	1	1	»	»	
»	»	2	4	8	2	»	1	»		
»	»	1	4	»	5	»	3	»		
»	»	»	»	»	1	»	»	»		
»	»	»	»	»	5	»	2	1	»	
»	»	»	3	5	1	»	»	»		
»	»	»	2	»	4	1	1	1		Les vents d'E., N. E. et E. N. E. ont augmenté d'intensité; quatre fois, mais à des heures différentes, ils ont soufflé par rafales et avec violence. A Kouniakary et à Tinntila, le vent d'E. est très-brûlant.
»	»	»	»	1	4	2	»	»	»	
»	»	»	»	1	4	2	»	»		
»	»	1	3	5	2	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMBRE DE JOURS DE VENTS DE									ÉTAT DU CIEL. NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
	N.	O.			Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'Instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.	S. E.	Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert.	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
En station à Bakel	14° 53' 30"	14° 41' 40"	1846 — Décemb. — 19 jours.	6 h. m.	757.8	757.2	756.1	22.9	18.4	3	3	7	4	»	»	1	»	1	3	10	»	5	1	»	Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents de N. N. O. et de N. 1/4 N. O. La hauteur ci-contre (763,6), pour 9 heures du soir, est exacte. Les hauteurs *minima* correspondent aux vents de S. E. Le vent est généralement faible; une seule fois il a soufflé par rafales. L'horizon est presque toujours couvert, particu ièrement le soir et le matin.
				midi.	758.5	757.4	756.0	26.2	36.2	»	1	14	3	»	»	»	»	1	4	10	»	3	2		
				2 h. s.	758.0	757.2	755.9	27.6	42.0	»	2	15	2	»	»	»	»	»	2	8	4	5	»		
				9 h. s.	763.6	757.9	755.8	25.0	23.1	4	6	»	»	»	»	»	3	6	2	7	4	6	»		
En station à Bakel	14° 53' 30"	14° 41' 40"	1847 — Janvier — 26 jours.	6 h. m.	760.6	757.3	755.5	21.7	17.7	5	5	4	1	1	»	»	1	9	4	12	4	3	3	2	Le vent d'E. a soufflé par rafales, dans cette série, et a augmenté notablement d'intensité. Le 23, à 9 heures du soir, observé un halo lunaire d'un seul cercle. La mesure de son rayon a donné 21°, 50. Pas de couleurs vives; le phénomène a duré 45 minutes environ.
				midi.	760.4	757.4	755.0	25.1	34.0	1	8	15	»	»	»	»	»	2	4	14	3	3	2		
				2 h. s.	759.2	757.0	754.9	27.0	38.0	4	5	16	»	»	»	»	»	1	3	18	3	2	»		
				9 h. s.	760.7	757.2	755.7	24.3	22.5	5	6	2	»	»	»	1	3	7	7	19	»	»	»		
En route pour Boulébané.	»	»	3 jours.	6 h m.	»	761.1	»	15.9	13.2	»	1	1	1	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	Les observations de nuit sont fort difficiles en route.
				midi.	»	758.0	»	28.2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1		
				2 h. s.	»	759.5	»	32.2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2		
				9 h. s.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
En station à Boulébané.	14° 20' 08"	14° 54' 10"	2 jours.	6 h. m.	»	754.3	»	15.3	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	
				midi.	»	758.7	»	32.9	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»		
				2 h. s.	»	755.1	»	34 1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»		
				9 h. s.	»	754.3	»	22.2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»		
En station à Sénou-Débou.	14° 21' 45"	14° 40' 05"	Février — 13 jours.	6 h. m.	756.5	756.1	755.5	22.7	»	5	1	»	»	»	»	»	1	6	»	4	2	2	4	»	Les vents régnants sont de la partie du N. et du N. N. E. La brise est généralement faible; je n'ai vu que deux fois des rafales, aux observations de midi et de 2 heures.
				midi.	757.7	756.1	755.1	31.9	»	5	1	3	»	2	»	»	»	1	»	8	3	»	2		
				2 h. s.	756.3	755.3	754.6	34.3	»	9	1	1	»	»	1	»	1	»	»	9	2	1	1		
				9 h. s.	756.9	756.1	755.3	29.0	»	9	1	1	»	»	»	»	1	1	1	10	»	2	»		
En route pour Kaour.	KAOUR. 13° 43' 05"	14° 28' 00"	12 jours.	6 h. m.	758.4	757.2	756.1	19.7	»	1	1	4	»	»	»	»	»	6	»	6	4	»	2	»	
				midi.	758.8	757.0	753.5	31.7	»	2	2	3	»	»	»	»	»	1	»	7	1	»	1		
				2 h. s.	757.3	756.2	754.6	32.7	»	1	2	3	»	»	»	»	»	6	»	6	3	»	»		
				9 h. s.	758.3	757.2	755.7	25.7	»	»	1	2	»	»	»	»	»	9	8	3	1	»	»		
En station à Makana.	14° 37' 06"	14° 14' 00"	Février et Mars. — 11 jours.	6 h. m.	757.3	756.5	755.6	21.3	»	4	»	»	»	»	»	»	»	6	»	7	»	2	3	»	Les vents sont plus variables à Makana qu'à Bakel, et passent souvent à l'O. vers midi. En général, ils soufflent très-faiblement. Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents de N. O. et d'O. N. O.
				midi.	756.5	756.2	755.2	36.4	»	»	2	»	1	2	1	2	2	»	1	9	»	»	»		
				2 h. s.	756.1	755.4	755.1	38.1	»	2	2	»	2	1	»	2	2	»	»	9	1	1	»		
				9 h. s.	756.7	755.6	754.1	28.4	»	2	1	1	1	»	»	»	2	4	8	2	»	1	»		
Route de Makana à Kanamakounou.	KANAMAKOUNOU. 14° 31' 03"	13° 42' 10"	Mars. — 8 jours.	6 h. m.	758.1	756.5	755 3	20.5	»	2	1	»	»	»	»	»	1	4	»	5	»	3	»	»	
				midi.	757.5	(1 seule observ.)		38.4	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»		
				2 h. s.	757.0	755.6	754.4	36.2	»	2	2	1	»	»	»	»	»	»	»	5	»	2	1		
				9 h. s.	757.1	756.4	755.4	28.4	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3	5	1	»	»	»		
Route de Kanamakounou à Tinntila.	»	»	7 jours.	6 h. m.	756.1	755.1	754.6	22.7	»	1	2	2	»	»	»	»	»	2	»	4	1	1	1	»	Les vents d'E., N. E. et E. N. E. ont augmenté d'intensité; quatre fois, mais à des heures différentes, ils ont soufflé par rafales et avec violence. A Kouniakary et à Tinntila, le vent d'E. est très-brûlant.
				midi.	757.3	754.6	753.1	33.5	»	»	3	2	»	»	»	»	»	»	1	4	2	»	»		
				2 h. s.	755 4	753.6	752.6	34.3	»	»	3	2	»	»	»	»	»	»	1	4	2	»	»		
				9 h. s	754 7	753.2	753 1	29.8	»	»	1	2	»	»	»	»	1	3	5	2	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMBRE		
					Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.
	O.	N.	1847									
Station à Tinntila.	14° 48′ 06″	12° 52′ 00″	Mars et Avril.	6 h. m.	752.9	751.8	750.7	23.3	»	»	1	2
				midi.	752.2	751.2	750.6	38.5	»	1	»	1
				2 h. s.	751.5	750.5	749.5	40.7	»	»	3	1
			9 jours.	9 h. s.	752.2	750.8	750.2	28.4	»	»	»	2
Route de Tinntila à Koghé.	»	»	Avril.	6 h. m.	749.7	749.1	748.1	27.8	»	»	»	2
				midi.	750.2	749.3	749.0	41.3	»	»	2	3
			9 jours.	2 h. s.	748.7	748.2	746.1	42.5	»	1	2	2
				9 h. s.	749.4	748.2	747.6	34.7	»	»	1	1
Station à Koghé (Farinkidou, à 2 kil.)	15° 37′ 00″	12° 20′ 50″	Avril et Mai.	6 h. m.	751.1	749.3	748.1	26.7	»	5	4	1
				midi.	751.9	749.5	747.5	39.1	»	3	6	2
				2 h. s.	750.7	748.7	747.4	41.3	»	5	3	1
			20 jours.	9 h. s.	751.0	748.9	746.6	32.2	»	6	1	»
Route de Koghé à Khoré.	KHORÉ. 15° 18′ 30″	11° 49′ 15″	Mai.	6 h. m.	750.8	749.6	749.2	29.0	»	»	»	1
				midi.	749.5	749.4	749.3	36.9	»	»	»	»
			7 jours.	2 h. s.	748.5	748.3	747.9	39.2	»	»	1	»
				9 h. s.	749.5	749.2	749.1	31.4	»	»	»	2
Route de Khoré à Tamafoulou.	»	»	5 jours.	6 h. m.	743.0	738.7	735.4	29.2	»	»	1	»
				midi.	742.5	738.7	735.0	40.1	»	»	»	»
				2 h. s.	740.4	736.6	734.0	40.5	»	»	2	1
				9 h. s.	741.1	737.1	734.4	35.1	»	1	1	»
Station à Tamafoulou.	14° 57′ 00″	11° 05′ 20″	6 jours.	6 h. m.	739.9	738.2	737.0	28.0	»	1	»	»
				midi.	739.3	738.2	737.7	37.5	»	»	»	1
				2 h. s.	738.2	737.6	737.1	38.7	»	»	1	1
				9 h. s.	738.3	737.9	737.6	32.0	»	»	1	1
Route de Tamafoulou à Kaïndara.	»	»	3 jours.	6 h. m.	738.6	736.6	734.2	25.8	»	»	»	»
				midi.	»	735.7	»	39.9	»	»	»	»
				2 h. s.	»	735.9	»	40.4	»	»	»	2
				9 h. s.	»	736.6	»	28.0	»	»	»	»
Station à Kaïndara.	14° 54′ 45″	10° 30′ 03″	7 jours.	6 h. m.	735.0	733.8	732.9	28.2	»	»	»	»
				midi.	734.0	733.6	733.3	37.5	»	»	»	»
				2 h. s.	733.1	732.8	732.4	38.6	»	»	2	»
				9 h. s.	733.9	733.4	732.6	31.5	»	»	»	»

…RS DE					ÉTAT DU CIEL. NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
»	»	1	»	4	2	7	»	»	»	»	Ordinairement l'horizon est très-couvert, surtout dans la journée. La teinte grise qui enveloppe alors le ciel ne permet que rarement de distinguer la forme des nuages; toutefois, cette teinte est plus claire au zénith. Le vent d'E. n'a soufflé avec force qu'une seule fois pendant les 9 jours d'observations. Le baromètre indique une élévation sensible du sol.
»	2	2	1	1	»	7	1	»	1		
»	1	2	2	»	»	8	1	»	»		
1	»	1	»	5	1	7	»	»	1		
»	»	»	»	6	1	5	»	»	3	»	Mêmes observations qu'à Tinntila pour l'état général du ciel. Les vents d'E., de N. E. et de N. N. E. ont soufflé quatre fois avec violence et fortes rafales.
»	1	»	»	»	1	5	1	»	»		
»	1	»	1	»	»	6	1	1	1		
»	»	»	»	6	8	»	»	»	»		
»	2	»	2	6	»	12	3	»	5	1	A Koghé, les vents de S. O., O. S. O., O. et N. O. sont très-brûlants. Ils soufflent souvent avec violence, par rafales et accompagnés de tourbillons. Les vents de N. E. et d'E. sont moins chauds; ils viennent des montagnes au pied desquelles la ville est bâtie; quelquefois ils sont accompagnés de rafales. Les cirrus et les cumulus, confus jusqu'alors, ont pris des formes et des contours mieux accusés. Il y a une grande perturbation dans l'atmosphère; les nuages chassent rapidement. Généralement le ciel est très-couvert pendant le jour, et ce n'est qu'après le coucher du soleil qu'il se dégage. Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents d'E., d'E. N. E. et de N. E.
[illegible]	4	»	4	»	»	17	1	2	»		
[illegible]	2	1	6	»	4	10	3	»	3		
2	»	»	4	7	5	10	2	2	1		
	»	1	»	2	»	4	2	»	1	2	La première pluie, de la saison des pluies proprement dite, est tombée le 3 mai à 6 heures du soir; elle était accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Les vents, avant la pluie, ont été extrêmement variables et ont presque fait le tour du compas. Pendant l'orage ils soufflaient avec violence, notamment de l'O. et de l'O. S. O.
	2	»	2	»	1	2	2	»	2		
	1	2	»	»	»	1	5	»	1		
	»	»	1	1	»	5	1	»	»		
	1	»	»	2	»	2	»	1	2	»	Quelques rafales de vents de N. 1/4 N. O. Un tourbillon d'E. N. E. excessivement violent. Le sol s'est considérablement élevé.
	1	»	1	»	»	2	1	1	»		
	1	»	»	»	»	»	1	2	2		
	1	»	»	1	2	1	»	1	»		
	1	1	1	1	»	1	»	»	6	3	De grandes perturbations atmosphériques annoncent que la saison des pluies est décidément venue. Ces perturbations s'accusent par des rafales, des tourbillons et des éclairs, souvent sans tonnerre; les vents d'O. sont plus violents et plus fréquents. Le matin, le ciel présente des cirrus légers qui se détachent sur un fond bleu; vers midi, ces nuages passent aux cumulus, et la teinte du ciel devient grise. Il y a ensuite un mouvement rapide de nuages d'E. en O. et dans les régions supérieures de l'atmosphère. C'est presque toujours après le coucher du soleil que tombe la pluie.
	»	2	1	»	»	2	2	»	1		
	1	2	»	»	»	2	4	»	»		
	2	1	»	»	2	3	1	»	»		
	»	»	1	2	»	»	»	»	3	»	Les observations ont été très-irrégulières pendant cette marche.
	1	»	1	»	»	1	1	»	»		
	»	»	»	»	»	1	1	»	»		
	1	»	»	»	1	»	»	1	»		
	»	»	»	5	1	3	»	1	2	1	Les vents violents viennent du S. et du S. O. La pluie tombée pendant cette série est encore tombée après le coucher du soleil.
	1	1	1	»	»	1	4	»	2		
	1	»	2	»	»	»	7	»	»		
	1	»	»		1	3	1	»	1		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMBRE DE JOURS DE VENTS DE									ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
					Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.	S. E.	Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
	O. —	N. —	1847 —																						
Station à Tinntila.	14° 48' 06"	12° 52' 00"	Mars et Avril. — 9 jours.	6 h. m.	752.9	751.8	750.7	23.3	»	»	1	2	1	»	»	1	»	4	2	7	»	»	»	»	Ordinairement l'horizon est très-couvert, surtout dans la journée. La teinte grise qui enveloppe alors le ciel ne permet que rarement de distinguer la forme des nuages ; toutefois, cette teinte est plus claire au zénith. Le vent d'E. n'a soufflé avec force qu'une seule fois pendant les 9 jours d'observations. Le baromètre indique une élévation sensible du sol.
				midi.	752.2	751.2	750.6	38.5	»	1	»	1	»	»	2	2	1	1	»	7	1	»	1		
				2 h. s.	751.5	750.5	749.5	40.7	»	»	3	1	»	»	1	2	2	»	»	8	1	»	»		
				9 h. s.	752.2	750.8	750.2	28.4	»	»	»	2	»	1	»	1	»	5	1	7	»	»	1		
Route de Tinntila à Koghé.	»	»	Avril. — 9 jours.	6 h. m.	749.7	749.1	748.1	27.8	»	»	»	2	»	»	»	»	»	6	1	5	»	»	3	»	Mêmes observations qu'à Tinntila pour l'état général du ciel. Les vents d'E., de N. E. et de N. N. E. ont soufflé quatre fois avec violence et fortes rafales.
				midi.	750.2	749.3	749.0	41.3	»	»	2	3	»	»	1	»	»	»	1	5	1	»	»		
				2 h. s.	748.7	748.2	746.1	42.5	»	1	2	2	»	»	1	»	1	»	»	6	1	1	1		
				9 h. s.	749.4	748.2	747.6	34.7	»	»	1	1	»	»	»	»	»	6	8	»	»	»	»		
Station à Koghé (Farinkidou, à 2 kil.)	15° 37' 00"	12° 20' 50"	Avril et Mai. — 20 jours.	6 h. m.	751.1	749.3	748.1	26.7	»	5	4	1	»	»	2	»	2	6	»	12	3	»	5	1	A Koghé, les vents de S. O., O. S. O., O. et N. O. sont très-brûlants. Ils soufflent souvent avec violence, par rafales et accompagnés de tourbillons. Les vents de N. E. et d'E. sont moins chauds ; ils viennent des montagnes au pied desquelles la ville est bâtie ; quelquefois ils sont accompagnés de rafales. Les cirrus et les cumulus, confus jusqu'alors, ont pris des formes et des contours mieux accusés. Il y a une grande perturbation dans l'atmosphère ; les nuages chassent rapidement. Généralement le ciel est très-couvert pendant le jour, et ce n'est qu'après le coucher du soleil qu'il se dégage. Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents d'E., d'E. N. E. et de N. E.
				midi.	751.9	749.5	747.5	39.1	»	3	6	2	»	1	4	»	4	»	»	17	1	2	»		
				2 h. s.	750.7	748.7	747.4	41.3	»	5	3	1	1	1	2	1	6	»	4	10	3	»	3		
				9 h. s.	751.0	748.9	746.6	32.2	»	6	1	»	»	2	»	»	4	7	5	10	2	2	1		
Route de Koghé à Khoré.	KHORÉ. 15° 18' 30"	11° 49' 15"	Mai. — 7 jours.	6 h. m.	750.8	749.6	749.2	29.0	»	»	»	1	3	»	»	1	»	2	»	4	2	»	1	2	La première pluie, de la saison des pluies proprement dite, est tombée le 3 mai à 6 heures du soir ; elle était accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Les vents, avant la pluie, ont été extrêmement variables et ont presque fait le tour du compas. Pendant l'orage ils soufflaient avec violence, notamment de l'O. et de l'O. S. O.
				midi.	749.5	749.4	749.3	36.9	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	1	2	2	»	2		
				2 h. s.	748.5	748.3	747.9	39.2	»	»	1	»	2	1	1	2	»	»	»	1	5	»	1		
				9 h. s.	749.5	749.2	749.1	31.4	»	»	»	2	»	2	»	»	1	1	»	5	1	»	»		
Route de Khoré à Tamafoulou.	»	»	5 jours.	6 h. m.	743.0	738.7	735.4	29.2	»	»	1	»	1	»	1	»	»	2	»	2	»	1	2	»	Quelques rafales de vents de N. 1/4 N. O. Un tourbillon d'E. N. E. excessivement violent. Le sol s'est considérablement élevé.
				midi.	742.5	738.7	735.0	40.1	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	2	1	1	»		
				2 h. s.	740.4	736.6	734.0	40.5	»	»	2	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	2	2		
				9 h. s.	741.1	737.1	734.4	35.1	»	1	1	»	»	»	1	»	»	1	2	1	»	1	»		
Station à Tamafoulou.	14° 57' 00"	11° 05' 20"	6 jours.	6 h. m.	739.9	738.2	737.0	28.0	»	1	»	»	»	»	1	1	1	1	»	1	»	»	6	3	De grandes perturbations atmosphériques annoncent que la saison des pluies est décidément venue. Ces perturbations s'accusent par des rafales, des tourbillons et des éclairs, souvent sans tonnerre ; les vents d'O. sont plus violents et plus fréquents. Le matin, le ciel présente des cirrus légers qui se détachent sur un fond bleu ; vers midi, ces nuages passent aux cumulus, et la teinte du ciel devient grise. Il y a ensuite un mouvement rapide de nuages d'E. en O. et dans les régions supérieures de l'atmosphère. C'est presque toujours après le coucher du soleil que tombe la pluie.
				midi.	739.3	738.2	737.7	37.5	»	»	»	1	»	1	»	2	1	»	»	2	2	»	1		
				2 h. s.	738.2	737.6	737.1	38.7	»	»	1	1	»	1	1	2	»	»	»	2	4	»	»		
				9 h. s.	738.3	737.9	737.6	32.0	»	»	1	1	»	»	2	1	»	»	2	3	1	»	»		
Route de Tamafoulou à Kaïndara.	»	»	3 jours.	6 h. m.	738.6	736.6	734.2	25.8	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	3	»	Les observations ont été très-irrégulières pendant cette marche.
				midi.	»	735.7	»	39.9	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	1	1	»	»		
				2 h. s.	»	735.9	»	40.4	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»		
				9 h. s.	»	736.6	»	28.0	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»		
Station à Kaïndara.	14° 54' 45"	10° 30' 03"	7 jours.	6 h. m.	735.0	733.8	732.9	28.2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	5	1	3	»	1	2	1	Les vents violents viennent du S. et du S. O. La pluie tombée pendant cette série est encore tombée après le coucher du soleil.
				midi.	734.0	733.6	733 3	37.5	»	»	»	»	»	4	1	1	1	»	»	1	4	»	2		
				2 h. s.	733.1	732.8	732.4	38.6	»	»	2	»	»	2	1	»	2	»	»	»	7	»	»		
				9 h. s.	733.9	733.4	732.6	31.5	»	»	»	»	»	1	1	»	»		1	3	1	»	1		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Maxima.	Moyennes.	Minima.	TEMPÉRATURES MOYENNES. Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	NOMBRE … Nord.	N. E.	Est.
Route de Kaïndara à Foutobi.	N.	O.	1847	6 h. m.	»	739 5	»	32.2	»	»	»	1
	—	—	— Juin	midi.	»	738.9	»	38.4	»	»	»	»
	»	»	—	2 h. s.	»	738.0	»	36.2	»	»	»	1
			5 jours.	9 h. s.	»	738.3	»	32.3	»	»	»	1
			25 jours.	6 h. m.	739.9	738.9	738.1	31.1	»	»	1	»
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	11° 27′ 00″	Juillet.	midi.	740.1	738.9	738.2	33.7	»	»	»	1
			—	2 h. s.	739.8	738.9	738.8	34.8	»	1	»	2
			4 jours.	9 h. s.	740.3	738.7	737.4	34.4	»	»	»	2
				6 h. m.	741.0	739.7	737.9	26.9	»	»	»	»
				7 h. —	742.2	740.2	738.2	27.1	»	»	»	1
				8 h. —	742.7	740.3	738.3	27.5	»	»	»	»
				9 h. —	742.7	740.3	738.3	28.1	»	»	»	1
				10 h. —	742.7	740.4	738 3	28.7	»	1	»	»
				11 h. —	742.4	740.3	738.3	29.5	»	»	»	2
				midi.	741.0	740.0	738.3	30.4	»	1	»	»
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	27 jours.	1 h. s.	740.5	739.6	738.2	31.1	»	»	1	1
				2 h. —	740.2	739.5	738.0	31.7	»	1	1	1
				3 h. —	740.1	739.3	737.6	31.9	»	1	1	1
				4 h. —	739.9	739.2	737.4	31.9	»	1	»	1
				5 h. —	740.1	739.2	737.7	31.6	»	1	1	1
				6 h. —	739.9	739.2	737.6	30.9	»	»	»	»
				7 h. —	740.0	739.1	737.9	30.3	»	»	»	1
				8 h. —	740.8	739.5	738.0	29.8	»	1	»	»
				9 h. —	741.4	739.7	738.1	29.5	»	»	»	»
				6 h. m.	741.7	739.8	737.8	24.2	»	»	»	»
				7 h. —	741.8	739.9	737.9	24.8	»	»	»	»
				8 h. —	741.9	740.0	738.0	25.5	»	»	»	»
				9 h. —	742.0	740.2	738.2	26.4	»	1	»	»
				10 h. —	741.9	740.2	738 1	27.6	»	1	»	»
				11 h. —	741.7	740.1	738.1	2[illegible].6	»	1	»	»
			Août.	midi.	741.3	739.9	738.1	29.4	»	1	»	»
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	—	1 h. s.	741.1	739.7	738.0	29.9	»	1	»	»
			21 jours.	2 h. —	741.1	739.5	737.5	30.5	»	»	»	»
				3 h. —	740.9	739.3	737.3	30.2	»	1	»	»
				4 h. —	741.1	739.2	737.7	29.8	»	»	»	»
				5 h. —	741.1	739.4	737.8	28.6	»	1	1	1
				6 h. —	741.2	739.5	738.9	27.6	»	1	»	1
				7 h. —	740.9	739.7	738.8	27.2	»	»	»	»
				8 h. —	741.4	739 8	738.5	26.7	»	»	»	»
				9 h. —	741.4	740.0	738.6	26.3	»	»	»	»

URS DE					ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.
Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.	
1	»	»	»	1	»	2	»	»	1	
»	2	»	»	»	»	1	»	»	1	
»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	4
»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	
5	7	9	1	6	1	16	»	1	11	
6	8	9	1	1	»	15	6	»	8	11
2	10	8	3	»	1	11	6	»	11	
5	5	9	»	7	13	15	1	»	»	
3	7	8	3	6	»	15	3	3	6	
5	5	11	2	2	2	13	3	1	8	
2	7	14	1	2	1	11	9	»	6	
4	6	13	1	2	»	12	11	»	4	
[illegible]	6	14	1	»	»	13	11	»	3	
[illegible]	7	14	1	»	»	12	12	»	3	
[illegible]	7	13	1	2	»	12	13	»	2	
[illegible]	4	14	1	2	»	10	16	»	1	
[illegible]	4	8	2	4	»	10	15	1	1	13
[illegible]	4	9	2	4	»	12	14	1	»	
[illegible]	7	9	3	3	1	16	8	»	2	
[illegible]	5	11	1	3	1	15	6	1	4	
[illegible]	8	11	1	5	3	18	2	2	2	
[illegible]	5	10	»	8	9	16	1	1	»	
[illegible]	6	9	»	8	10	14	1	2	»	
[illegible]	8	6	»	10	9	14	1	1	2	
	6	5	2	6	1	13	»	1	6	
	8	8	1	1	1	10	3	1	6	
	8	10	»	1	1	6	7	1	6	
	5	13	»	1	»	5	9	1	6	
	2	12	1	3	»	3	11	1	6	
	4	10	2	2	»	4	13	1	3	
	6	8	1	3	»	5	13	»	3	
	7	8	1	3	1	5	11	»	4	16
	6	7	2	3	»	6	12	»	3	
	5	10	1	1	»	8	13	»	»	
	6	7	3	4	»	9	11	»	1	
	8	6	2	1	»	14	5	»	2	
	7	4	3	2	»	16	1	2	2	
	3	4	1	11	3	16	»	»	2	
	4	4	»	10	5	15	»	»	1	
	3	4	»	12	8	12	»	»	1	

REMARQUES PARTICULIÈRES.

Pendant cette marche, effectuée au milieu de populations hostiles, les observations ont été très-irrégulières.

Il a fait un orage extrêmement violent, avec pluie diluvienne qui a duré près de 15 heures.

Des tableaux particuliers ont déjà donné les variations barométriques et thermométriques survenues pendant les orages, ainsi que les différents vents qui les accompagnent d'ordinaire.

La pluie est tombée huit fois après le coucher du soleil, et trois fois seulement avant; elle a été ordinairement peu abondante.

Le tonnerre et les éclairs ont été très-fréquents.

La rosée est devenue très-forte; l'air est imprégné d'humidité.

Le matin, le ciel est souvent couvert; quelquefois on y remarque aussi des cirrus au zénith et des stratus à l'horizon. Vers 7 heures, des cirrus mieux détachés se montrent, puis des cumulus, et souvent ces masses nuageuses se confondent en une enveloppe opaque. Vers le soir, et quand il n'y a pas annonce de pluie, le ciel est clair; il ne l'est jamais au milieu du jour.

Durant cette série, la rosée a été très-abondante. Le 21 juillet, elle a été encore plus abondante que d'habitude, et j'ai noté cette particularité, parce qu'elle coïncidait avec trois jours consécutifs de sécheresse. D'ordinaire, la rosée est abondante les nuits des jours où il a plu, et cesse le lendemain si la journée a été sans orage.

J'ai également noté, comme un phénomène extrêmement rare, un brouillard humide très-épais; c'était le 12 juillet, à 7 heures du soir. C'est la seule fois que j'ai remarqué du brouillard en Afrique; pourtant j'y ai fait des observations météorologiques au moins pendant quatre ans. On verra plus loin qu'il n'en est pas de même des brouillards secs contestés par certains météorologistes.

Le 24, j'ai observé un halo lunaire d'un seul cercle, de forme elliptique, vers 8 heures 30 minutes du soir. Le plus grand rayon mesurait 22° 6′; le plus petit 18° 3′. Ce halo était du reste mal déterminé et présentait une coloration confuse: le phénomène n'a duré que 15 minutes environ. Le ciel avait ce soir-là son enveloppe opaque habituelle. Il avait plu la veille à 9 heures du soir, et ce même jour la pluie est tombée vers minuit.

Les vents dominants sont de la partie de l'O., du S. et du S. O. Le N. O. est rare.

Le soir et la nuit, il fait généralement calme.

L'état du ciel présente, à quelques différences près, les mêmes apparences que dans la série qui précède: enveloppé le matin d'une teinte grise très-épaisse d'où se détachent quelquefois des cirrus, il se charge, vers les dix heures du matin, de gros cumulus à centre noir, puis se couvre tout à fait vers 5 heures du soir.

Dans cette série, la pluie est tombée 16 jours sur 21.

Le 19, j'ai observé un arc-en-ciel. On en a lu déjà la description aux observations générales consignées dans le chapitre IX.

Mêmes vents que dans la série qui précède; les vents de S. sont plus rares.

L'état de ma santé ne m'a pas permis, à mon grand regret, de continuer seize lectures par jour; je les ai réduites à huit, et, malgré la fatigue qu'une pareille tâche m'imposait encore, je ne me suis plus écarté de cette obligation, sauf toutefois durant les marches.

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMBRE DE JOURS DE VENTS DE									ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
					Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.	S. E.	Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert.	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
Route de Kaïndara à Foutobi.	N.	O.	1847	6 h. m.	»	739 5	»	32.2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»	2	»	»	1		Pendant cette marche, effectuée au milieu de populations hostiles, les observations ont été très-irrégulières. Il a fait un orage extrêmement violent, avec pluie diluvienne qui a duré près de 15 heures.
	—	—	—	midi.	»	738.9	»	.38.4	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	1		
	»	»	Juin —	2 h. s.	»	738.0	»	36.2	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	4	
			5 jours.	9 h. s.	»	738.3	»	32.3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»		
			25 jours.	6 h. m.	739.9	738.9	738.1	31.1	»	»	1	»	»	5	7	9	1	6	1	16	»	1	11		Des tableaux particuliers ont déjà donné les variations barométriques et thermométriques survenues pendant les orages, ainsi que les différents vents qui les accompagnent d'ordinaire. La pluie est tombée huit fois après le coucher du soleil, et trois fois seulement avant; elle a été ordinairement peu abondante. Le tonnerre et les éclairs ont été très-fréquents. La rosée est devenue très-forte; l'air est imprégné d'humidité.
				midi.	740.1	738.9	738.2	33.7	»	»	»	1	3	6	8	9	1	1	»	15	6	»	8		
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	11° 27' 00"	Juillet. —	2 h. s.	739.8	738.9	738.8	34.8	»	1	»	2	3	2	10	8	3	»	1	11	6	»	11	11	
			4 jours.	9 h. s.	740.3	738.7	737.4	34.4	»	»	»	2	1	5	5	9	»	7	13	15	1	»	»		
				6 h. m.	741.0	739.7	737.9	26.9	»	»	»	»	»	3	7	8	3	6	»	15	3	3	6		Le matin, le ciel est souvent couvert; quelquefois on y remarque aussi des cirrus au zénith et des stratus à l'horizon. Vers 7 heures, des cirrus mieux détachés se montrent, puis des cumulus, et souvent ces masses nuageuses se confondent en une enveloppe opaque. Vers le soir, et quand il n'y a pas annonce de pluie, le ciel est clair; il ne l'est jamais au milieu du jour. Durant cette série, la rosée a été très-abondante. Le 21 juillet, elle a été encore plus abondante que d'habitude, et j'ai noté cette particularité, parce qu'elle coïncidait avec trois jours consécutifs de sécheresse. D'ordinaire, la rosée est abondante les nuits des jours où il a plu, et cesse le lendemain si la journée a été sans orage. J'ai également noté, comme un phénomène extrêmement rare, un brouillard humide très-épais; c'était le 12 juillet, à 7 heures du soir. C'est la seule fois que j'ai remarqué du brouillard en Afrique; pourtant j'y ai fait des observations météorologiques au moins pendant quatre ans. On verra plus loin qu'il n'en est pas de même des brouillards secs contestés par certains météorologistes. Le 24, j'ai observé un halo lunaire d'un seul cercle, de forme elliptique, vers 8 heures 30 minutes du soir. Le plus grand rayon mesurait 22° 6'; le plus petit 18° 3'. Ce halo était du reste mal déterminé et présentait une coloration confuse; le phénomène n'a duré que 15 minutes environ. Le ciel avait ce soir-là son enveloppe opaque habituelle. Il avait plu la veille à 9 heures du soir, et ce même jour la pluie est tombée vers minuit. Les vents dominants sont de la partie de l'O., du S. et du S. O. Le N. O. est rare. Le soir et la nuit, il fait généralement calme.
				7 h. —	742.2	740.2	738.2	27.1	»	»	»	1	1	5	5	11	2	2	2	13	3	1	8		
				8 h. —	742.7	740.3	738.3	27.5	»	»	»	»	1	2	7	14	1	2	1	11	9	»	6		
				9 h. —	742.7	740.3	738.3	28.1	»	»	»	1	»	4	6	13	1	2	»	12	11	»	4		
				10 h. —	742.7	740.4	738 3	28.7	»	1	»	»	1	4	6	14	1	»	»	13	11	»	3		
				11 h. —	742.4	740.3	738.3	29.5	»	»	»	2	1	2	7	14	1	»	»	12	12	»	3		
				midi.	741.0	740.0	738.3	30.4	»	1	»	»	3	»	7	13	1	2	»	12	13	»	2		
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	27 jours.	1 h. s.	740.5	739.6	738.2	31.1	»	»	1	1	1	3	4	14	1	2	»	10	16	»	1		
				2 h. —	740.2	739.5	738.0	31.7	»	1	1	1	3	3	4	8	2	4	»	10	15	1	1	13	
				3 h. —	740.1	739.3	737.6	31.9	»	1	1	1	2	3	4	9	2	4	»	12	14	1	»		
				4 h. —	739.9	739.2	737.4	31.9	»	1	»	1	3	»	7	9	3	3	1	16	8	»	2		
				5 h. —	740.1	739.2	737.7	31.6	»	1	1	1	2	2	5	11	1	3	1	15	6	1	4		
				6 h. —	739.9	739.2	737.6	30.9	»	»	»	»	1	1	8	11	1	5	3	18	2	2	2		
				7 h. —	740.0	739.1	737.9	30.3	»	»	»	1	1	2	5	10	»	8	9	16	1	1	»		
				8 h. —	740.8	739.5	738.0	29.8	»	1	»	»	1	2	6	9	»	8	10	14	1	2	»		
				9 h. —	741.4	739.7	738.1	29.5	»	»	»	»	1	2	8	6	»	10	9	14	1	1	2		
				6 h. m.	741.7	739.8	737.8	24.2	»	»	»	»	2	»	6	5	2	6	1	13	»	1	6		L'état du ciel présente, à quelques différences près, les mêmes apparences que dans la série qui précède: enveloppé le matin d'une teinte grise très-épaisse d'où se détachent quelquefois des cirrus, il se charge, vers les dix heures du matin, de gros cumulus à centre noir, puis se couvre tout à fait vers 5 heures du soir. Dans cette série, la pluie est tombée 16 jours sur 21. Le 19, j'ai observé un arc-en-ciel. On en a lu déjà la description aux observations générales consignées dans le chapitre IX. Mêmes vents que dans la série qui précède; les vents de S. sont plus rares. L'état de ma santé ne m'a pas permis, à mon grand regret, de continuer seize lectures par jour; je les ai réduites à huit, et, malgré la fatigue qu'une pareille tâche m'imposait encore, je ne me suis plus écarté de cette obligation, sauf toutefois durant les marches.
				7 h. —	741.8	739.9	737.9	24.8	»	»	»	»	1	2	8	8	1	1	1	1d	3	1	6		
				8 h. —	741.9	740.0	738.0	25.5	»	»	»	»	»	2	8	10	»	1	1	6	7	1	6		
				9 h. —	742.0	740.2	738.2	26.4	»	1	»	»	»	1	5	13	»	1	»	5	9	1	6		
				10 h. —	741.9	740.2	738 1	27.6	»	1	»	»	»	2	2	12	1	3	»	3	11	1	6		
				11 h. —	741.7	740.1	738.1	2!.6	»	1	»	»	»	2	4	10	2	2	»	4	13	1	3		
			Août.	midi.	741.3	739.9	738.1	29.4	»	1	»	»	1	1	6	8	1	3	»	5	13	»	3		
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	—	1 h. s.	741.1	739.7	738.0	29.9	»	1	»	»	1	»	7	8	1	3	1	5	11	»	4	16	
			21 jours.	2 h. —	741.1	739.5	737.5	30.5	»	»	»	»	1	2	6	7	2	3	»	6	12	»	3		
				3 h. —	740.9	739.3	737.3	30.2	»	1	»	»	2	1	5	10	1	1	»	8	13	»	»		
				4 h. —	741.1	739.2	737.7	29.8	»	»	»	»	1	»	6	7	3	4	»	9	11	»	1		
				5 h. —	741.1	739.4	737.8	28.6	»	1	1	1	1	»	8	6	2	1	»	14	5	»	2		
				6 h. —	741.2	739.5	738.9	27.6	»	1	»	1	1	2	7	4	3	2	»	16	1	2	2		
				7 h. —	740.9	739.7	738.8	27.2	»	»	»	»	1	1	3	4	1	11	3	16	»	»	2		
				8 h. —	741.4	739 8	738.5	26.7	»	»	»	»	3	»	4	4	»	10	5	15	»	»	1		
				9 h. —	741.4	740.0	738.6	26.3	»	»	»	»	1	1	3	4	»	12	8	12	»	»	1		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Maxima.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Moyennes.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Minima.	TEMPÉRATURES MOYENNES. Thermomèt. de l'instrument	TEMPÉRATURES MOYENNES. Air libre.	NOMBR Nord.	NOMBR N. E.	NOMBR Est.
	N.	O.	1847	6 h. m.	741.0	740.1	739.2	23.9	»	»	»	»
	—	—	—	8 h. —	741.0	740.4	739.4	25.0	»	»	»	»
				10 h. —	741.1	740.6	739.7	26.1	»	»	»	»
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	Août — 10 jours	midi.	741.1	740.4	739.3	27.6	»	»	»	»
				2 h. s.	740.7	739.8	739.2	28.9	»	»	»	»
				4 h. —	740.4	739.5	739.2	29.6	»	»	»	»
				6 h. —	740.6	739.6	738.6	28.1	»	»	»	»
				8 h. —	740.6	739.9	739.1	26.8	»	»	»	»
				6 h. m.	741.0	739 4	738.4	24.7	22.7	»	»	2
				8 h. —	741.1	739.8	738.5	26.4	27.4	»	»	2
				10 h. —	741.1	739.8	738.6	29.3	31.9	»	1	»
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	Septemb. — 30 jours.	midi.	740.7	739.4	738.9	30.9	34.1	1	»	2
				2 h. s.	740.2	739.2	738.7	32.2	38.50	»	1	2
				4 h. —	740.2	738 8	737.1	32.0	39.3	1	3	2
				6 h. —	740.2	738.8	737.6	29 39	30.3	»	»	1
				8 h. —	740.5	739.3	738.0	27.6	25.9	»	»	1
				6 h. m.	740.6	739.6	737.8	23.2	21.2	»	»	»
				8 h. —	740.9	740.1	738.8	26.3	26.8	2	1	»
				10 h. —	740.8	740.0	738.7	30.6	32.3	3	2	1
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	Octobre. — 29 jours.	midi.	740.3	739.5	738.7	33.2	35.5	4	2	5
				2 h. s.	739.7	739.0	738.6	34.4	38.4	4	2	7
				4 h. —	739.4	738.9	737.3	33.6	37.7	3	2	6
				6 h. —	739.9	739.0	737.5	30.0	28.2	1	»	»
				8 h. —	740.4	739 4	737.7	28.0	25.5	1	»	»
				2 h. m.	739.7	739.1	738.4	19.3	16.7	»	»	»
				4 h. —	739.7	739.1	738.4	18.3	15.5	»	»	»
				6 h. —	740.2	739.5	738.5	17.4	14.4	»	»	»
				8 h. —	740.7	739.9	739 3	22.6	23.2	»	»	6
				10 h. —	740.8	740.0	738.5	30.3	30.6	»	»	10
				midi.	740.1	739.2	738.9	33.7	33.3	»	1	8
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	Octobre et Novemb. — 17 jours.	2 h. s.	738.9	738.8	738.1	35.0	37.7	1	1	8
				4 h. —	738.7	738.7	737.8	34.3	36.2	»	2	7
				6 h. —	739.2	738.8	738.2	28.9	25.8	»	»	»
				8 h. —	739.9	739.2	738.8	24.6	21.3	»	»	»
				10 h. —	740.4	739.6	738.9	22.2	19.1	»	»	1
				minuit.	740.1	739.4	737.1	20.8	17.3	»	»	»

DE				ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
6	2	»	2	»	7	1	»	2	8	Mêmes remarques que dans la série qui précède. Aucune observation intéressante à consigner.
5	3	1	1	»	6	3	»	1		
1	7	1	»	»	6	3	»	1		
2	6	1	1	»	5	5	»	»		
2	4	2	2	»	4	5	»	1		
»	8	2	»	»	3	6	»	1		
2	4	1	3	»	3	4	1	2		
2	4	»	4	2	6	»	1	1		
5	4	1	18	1	16	1	»	12	13	Même état du ciel, mêmes vents que dans le mois d'août. La pluie devient plus rare et tombe avec moins de force et de durée. Les vents d'O. et de N. O. sont les plus chauds; ceux de l'E. et du N. E. le sont moins. Les plus grandes hauteurs barométriques correspondent aux vents d'O.
6	9	2	4	1	10	4	1	14		
3	11	5	2	2	9	9	1	9		
3	7	4	5	1	9	14	»	6		
4	8	6	1	»	6	19	»	5		
3	7	5	2	»	8	11	»	11		
4	7	1	15	»	11	9	»	10		
7	2	2	18	13	14	1	»	2		
2	1	1	24	»	22	1	»	6	10	Même état général du ciel et mêmes vents que dans le mois de septembre. La pluie diminue d'intensité et de durée; c'est dans ce mois, le 19, que tombe la dernière de la saison. J'ai observé plusieurs fois, vers le milieu du jour, et notamment le 20, un brouillard sec enveloppant l'horizon et cachant complétement les objets éloignés d'une distance de 2 à 3 kilomètres. Ce phénomène s'est produit par tous les vents, et même avec du calme. Mêmes observations pour la température des vents. L'élévation *maxima* de la colonne mercurielle du baromètre a eu lieu aussi par les vents d'O.
4	12	2	6	»	20	2	»	7		
5	9	3	2	»	18	6	»	5		
4	7	1	2	»	11	12	»	6		
4	5	2	1	»	7	17	»	5		
2	7	»	2	»	14	11	»	4		
1	5	1	18	1	21	1	»	6		
»	3	»	24	13	15	»	»	1		
1	»	»	15	11	4	»	»	1	»	Dans cette série, la seule complete, les *maxima* sont, pour le jour, 10 heures du matin, et pour la nuit 10 heures du soir. Les *minima*, 4 heures du soir pour le jour, et 2 heures du matin pour la nuit. Les vents d'E. sont devenus les vents dominants. Le ciel, durant le jour, est presque toujours couvert; il est ordinairement clair le matin et la nuit. Mêmes observations pour la température des vents et pour les hauteurs barométriques. Les observations d'étoiles filantes se trouvent consignées au chapitre IX, qui traite des faits scientifiques généraux.
»	»	»	16	12	3	»	1	1		
»	1	»	14	»	12	»	2	3		
3	1	»	6	»	10	»	»	7		
»	4	»	2	»	10	»	1	6		
»	3	»	1	»	8	1	1	7		
»	4	»	1	1	5	4	»	7		
»	2	»	3	»	6	3	»	8		
1	»	»	15	»	10	1	»	6		
»	»	»	16	10	7	»	»	»		
1	»	»	14	13	4	»	»	»		
1	»	»	16	13	4	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Maxima.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Moyennes.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Minima.	TEMPÉRATURES MOYENNES. Thermomèt. de l'instrument	TEMPÉRATURES MOYENNES. Air libre.	NOMBRE DE JOURS DE VENTS DE Nord.	N. E.	Est.	S. E.	Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	Calme.	ÉTAT DU CIEL. NOMBRE DE JOURS DE Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.	PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
Station à Foutobi.	N. — 15° 12' 45"	O. — 10° 27' 00"	1847 — Août — 10 jours	6 h. m.	741.0	740.1	739.2	23.9	»	»	»	»	»	»	6	2	»	2	»	7	1	»	2	8	Mêmes remarques que dans la série qui précède. Aucune observation intéressante à consigner.
				8 h. —	741.0	740.4	739.4	25.0	»	»	»	»	»	»	5	3	1	1	»	6	3	»	1		
				10 h. —	741.1	740.6	739.7	26.1	»	»	»	»	»	1	1	7	1	»	»	6	3	»	1		
				midi.	741.1	740.4	739.3	27.6	»	»	»	»	»	»	2	6	1	1	»	5	5	»	»		
				2 h. s.	740.7	739.8	739.2	28.9	»	»	»	»	»	»	2	4	2	2	»	4	5	»	1		
				4 h. —	740.4	739.5	739.2	29.6	»	»	»	»	»	»	»	8	2	»	»	3	6	»	1		
				6 h. —	740.6	739.6	738.6	28.1	»	»	»	»	»	»	2	4	1	3	»	3	4	1	2		
				8 h. —	740.6	739.9	739.1	26.8	»	»	»	»	»	»	2	4	»	4	2	6	»	1	1		
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	Septemb. — 30 jours.	6 h. m.	741.0	739 4	738.4	24.7	22.7	»	»	2	»	»	5	4	1	18	1	16	1	»	12	13	Même état du ciel, mêmes vents que dans le mois d'août. La pluie devient plus rare et tombe avec moins de force et de durée. Les vents d'O. et de N. O. sont les plus chauds; ceux de l'E. et du N. E. le sont moins. Les plus grandes hauteurs barométriques correspondent aux vents d'O.
				8 h. —	741.1	739.8	738.5	26.4	27.4	»	»	2	4	6	6	9	2	4	1	10	4	1	14		
				10 h. —	741.1	739.8	738.6	29.3	31.9	»	1	»	5	3	3	11	5	2	2	9	9	1	9		
				midi.	740.7	739.4	738.9	30.9	34.1	1	»	2	3	5	3	7	4	5	1	9	14	»	6		
				2 h. s.	740.2	739.2	738.7	32.2	38.50	»	1	2	2	6	4	8	6	1	»	6	19	»	5		
				4 h. —	740.2	738 8	737.1	32.0	39.3	1	3	2	4	8	3	7	5	2	»	8	11	»	11		
				6 h. —	740.2	738.8	737.6	29 39	30.3	»	»	1	»	2	4	7	1	15	»	11	9	»	10		
				8 h. —	740.5	739.3	738.0	27.6	25.9	»	»	1	»	»	7	2	2	18	13	14	1	»	2		
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	Octobre. — 29 jours.	6 h. m.	740.6	739.6	737.8	23.2	21.2	»	»	»	»	1	2	1	1	24	»	22	1	»	6	10	Même état général du ciel et mêmes vents que dans le mois de septembre. La pluie diminue d'intensité et de durée; c'est dans ce mois, le 19, que tombe la dernière de la saison. J'ai observé plusieurs fois, vers le milieu du jour, et notamment le 20, un brouillard sec enveloppant l'horizon et cachant complétement les objets éloignés d'une distance de 2 à 3 kilomètres. Ce phénomène s'est produit par tous les vents, et même avec du calme. Mêmes observations pour la température des vents. L'élévation *maxima* de la colonne mercurielle du baromètre a eu lieu aussi par les vents d'O.
				8 h. —	740.9	740.1	738.8	26.3	26.8	2	1	»	1	1	4	12	2	6	»	20	2	»	7		
				10 h. —	740.8	740.0	738.7	30.6	32.3	3	2	1	3	1	5	9	3	2	»	18	6	»	5		
				midi.	740.3	739.5	738.7	33.2	35.5	4	2	5	3	1	4	7	1	2	»	11	12	»	6		
				2 h. s.	739.7	739.0	738.6	34.4	38.4	4	2	7	3	1	4	5	2	1	»	7	17	»	5		
				4 h. —	739.4	738.9	737.3	33.6	37.7	3	2	6	7	»	2	7	»	2	»	14	11	»	4		
				6 h. —	739.9	739.0	737.5	30.0	28.2	1	»	»	1	2	1	5	1	18	1	21	1	»	6		
				8 h. —	740.4	739 4	737.7	28.0	25.5	1	»	»	1	»	»	3	»	24	13	15	»	»	1		
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	Octobre et Novemb. — 17 jours.	2 h. m.	739.7	739.1	738.4	19.3	16.7	»	»	»	»	»	1	»	»	15	11	4	»	»	1	»	Dans cette série, la seule complete, les *maxima* sont, pour le jour, 10 heures du matin, et pour la nuit 10 heures du soir. Les *minima*, 4 heures du soir pour le jour, et 2 heures du matin pour la nuit. Les vents d'E. sont devenus les vents dominants. Le ciel, durant le jour, est presque toujours couvert; il est ordinairement clair le matin et la nuit. Mêmes observations pour la température des vents et pour les hauteurs barométriques. Les observations d'étoiles filantes se trouvent consignées au chapitre IX, qui traite des faits scientifiques généraux.
				4 h. —	739.7	739.1	738.4	18.3	15.5	»	»	»	»	»	»	»	»	16	12	3	»	1	1		
				6 h. —	740.2	739.5	738.5	17.4	14.4	»	»	»	»	2	»	1	»	14	»	12	»	2	3		
				8 h. —	740.7	739.9	739 3	22.6	23.2	»	»	6	»	1	3	1	»	6	»	10	»	»	7		
				10 h. —	740.8	740.0	738.5	30.3	30.6	»	»	10	1	»	»	4	»	2	»	10	»	1	6		
				midi.	740.1	739.2	788.9	33.7	33.3	»	1	8	3	1	»	3	»	1	»	8	1	1	7		
				2 h. s.	738.9	738.8	738.1	35.0	37.7	1	1	8	1	1	»	4	»	1	1	5	4	»	7		
				4 h. —	738.7	738.7	737.8	34.3	36.2	»	2	7	3	»	»	2	»	3	»	6	3	»	8		
				6 h. —	739.2	738.8	738.2	28.9	25.8	»	»	»	»	1	1	»	»	15	»	10	1	»	6		
				8 h. —	739.9	739.2	738.8	24.6	21.3	»	»	»	»	1	»	»	»	16	10	7	»	»	»		
				10 h. —	740.4	739.6	738.9	22.2	19.1	»	»	1	»	1	1	»	»	14	13	4	»	»	»		
				minuit.	740.1	739.4	737.1	20.8	17.3	»	»	»	»	»	1	»	»	16	13	4	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMB[RE]		
					Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.
	N.	O.	1847	6 h. m.	740.3	739.5	738.8	14.2	11.8	»	»	»
	—	—	—	8 h. —	740.9	740,0	738.8	18.5	19.1	»	2	6
			Novemb.	10 h. —	740.9	740.1	739.1	26.6	26,5	»	3	12
			—	midi.	740.1	739.4	738.8	30 0	30.2	1	5	8
Station à Foutobi	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	15 jours.	2 h. s.	739.1	738.8	738.2	32.2	34.1	2	7	4
				4 h. —	739.1	738.6	738.1	32.6	33.2	3	4	7
				6 h. —	739.1	738.8	738.7	26.4	22.7	»	1	»
				8 h. —	740.0	739.3	738.8	22.7	19.4	»	»	»
				6 h. m.	741.2	740.3	738.9	13.5	11.2	»	1	»
				8 h. —	741.3	740 7	739.3	16.4	16.9	»	»	3
				10 h. —	741.6	740.8	739.6	25.7	25.2	»	»	7
			Décemb.	midi.	741.0	740.0	738.9	28.9	29.1	»	1	5
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	— 8 jours.	2 h. s.	740.5	739.3	738.6	30.1	32.1	»	1	4
				4 h. —	740.3	739.2	738.2	31.2	33.0	»	1	4
				6 h. —	740.5	739.2	738.4	26.4	23.4	2	»	»
				8 h. —	740.6	739.7	738.6	21.8	19.2	»	»	»
				6 h. m.	»	737.7	»	19.2	»	»	1	1
Route de Foutobi à Bakel.				8 h. —	»	739.5	»	19.9	»	»	1	»
				10 h. —	»	738.2	»	26.9	»	»	»	4
—	15° 07′ 31″	10° 29′ 03″	6 jours.	midi.	»	738.1	»	30.9	»	»	»	4
Station				2 h. s.	»	736.9	»	30.9	»	»	»	2
à Koronga.				4 h. —	»	737.0	»	34.1	»	»	»	2
				6 h. —	»	737.5	»	28.5	»	»	»	»
				8 h. —	»	737.2	»	26.9	»	»	»	1
				6 h. m.	»	755.3	»	17.3	»	»	»	»
Station				midi.	»	755.6	»	28 2	»	»	»	1
à Kanamakounou.	14° 31′ 03″	13° 12′ 10″	2 jours.	4 h. s.	»	754.4	»	32.9	»	»	»	»
				6 h. —	»	754.4	»	28.0	»	»	»	»
				9 h. —	»	754,5	»	25.7	»	»	»	»
			1848	6 h. m.	759.2	757.0	754.7	23.7	»	3	6	7
			—	8 h. —	759.9	758.2	755.6	24.3	»	1	4	15
				10 h. —	759.8	757.5	755.0	25.5	»	»	2	18
			Janvier.	midi.	759.2	757.1	754.7	27.1	»	»	2	18
Station à Bakel.	14° 53′ 30″	14° 41′ 40″	— 28 jours.	2 h. s.	758.8	757.1	754.0	28.5	»	»	6	14
				4 h. —	757.6	755.9	753.5	29.3	»	1	8	8
				6 h. —	757.6	755.9	753.5	28.6	»	1	9	6
				8 h. —	758.8	756.4	753.6	27.2	»	»	7	8

S DE				ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
2	»	»	13	»	13	»	»	2	»	Mêmes observations générales que dans la série qui précède.
»	»	»	5	»	11	»	»	4		
»	»	»	»	»	11	»	»	4		
»	»	»	1	»	10	»	»	5		
»	1	»	»	»	9	»	»	6		
»	1	»	»	1	7	»	»	7		
»	1	»	13	»	12	»	»	3		
»	»	»	14	6	9	»	»	»		
6	»	»	1	»	7	»	»	1	»	La seule remarque particulière faite dans cette série, c'est que le ciel est constamment couvert dans le jour d'une teinte opaque grise ou gris-de-fer. Les nuits sont claires. Les vents d'E., moins chauds que les autres vents, sont toujours les vents dominants. Vers 6 heures du matin, la température est très-basse; j'ai vu plusieurs fois + 4° et + 3°.
1	»	»	3	»	6	»	»	2		
»	»	»	»	»	6	»	»	2		
»	»	»	1	»	5	»	»	3		
»	1	»	1	1	4	»	»	3		
»	»	1	1	1	5	»	»	2		
»	»	1	5	1	6	»	»	1		
»	»	»	8	3	5	»	»	»		
1	»	»	3	»	4	»	»	2	»	Pendant cette route, les observations ont été très-irrégulières, en raison de mon état de santé. Elles ont été reprises à Bakel et continuées jusqu'au moment de mon embarquement à bord de la chaloupe du fort, qui m'a conduit à Saint-Louis.
»	»	»	1	»	2	»	»	»		
»	»	»	»	1	3	»	»	1		
»	1	»	»	2	1	»	»	»		
»	»	»	»	»	2	»	»	»		
»	»	1	»	2	»	»	»	1		
»	»	»	2	»	1	»	»	1		
»	1	»	4	»	5	»	»	»		
»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	1	»	»	1		
»	»	»	1	»	»	»	»	2		
»	»	»	2	2	»	»	»	»		
»	»	»	2	2	»	»	»	»		
»	1	3	4	1	18	»	»	9	3	Les vents d'E. sont les vents chauds; ils dominent dans cette saison. J'ai observé fréquemment les brouillards secs que j'avais déjà remarqués à Foutobi.
»	1	5	1	1	13	1	»	13		
»	1	4	»	2	13	»	1	12		
»	»	1	1	2	9	2	1	13		
1	»	2	1	2	8	1	»	16		
»	1	6	1	»	13	1	»	16		
»	1	5	4	1	16	1	1	9		
»	1	4	5	12	15	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Maxima.	Moyennes.	Minima.	TEMPÉRATURES MOYENNES. Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	NOMBRE DE JOURS DE VENTS DE Nord.	N. E.	Est.	S. E.	Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	ÉTAT DU CIEL. NOMBRE DE JOURS DE Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.	PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
	N.	O.	1847	6 h. m.	740.3	739.5	738.8	14.2	11.8	»	»	»	»	»	2	»	»	13	»	13	»	»	2		Mêmes observations générales que dans la série qui précède.
	—	—	—	8 h. —	740.9	740.0	738.8	18.5	19.1	»	2	6	1	1	»	»	»	5	»	11	»	»	1		
			Novemb.	10 h. —	740.9	740.1	739.1	26.6	26.5	»	3	12	»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	4		
			—	midi.	740.1	739.4	738.8	30 0	30 2	1	5	8	»	»	»	»	»	1	»	10	»	»	5		
Station à Foutobi	15° 12' 45"	10° 27' 00"	15 jours.	2 h. s.	739.1	738 8	738.2	32.2	34.1	2	7	4	1	»	»	1	»	»	»	9	»	»	6	»	
				4 h. —	739.1	738.6	738.1	32.6	33.2	3	4	7	»	»	»	1	»	»	1	7	»	»	7		
				6 h. —	739.1	738.8	738.7	26.4	22.7	»	1.	»	»	»	»	1	»	13	»	12	»	»	3		
				8 h. —	740.0	739.3	738.8	22.7	19.4	»	»	»	»	1	»	»	»	14	6	9	»	»	»		
				6 h. m.	741.2	740.3	738.9	13.5	11.2	»	1	»	»	»	6	»	»	1	»	7	»	»	1		La seule remarque particulière faite dans cette série, c'est que le ciel est constamment couvert dans le jour d'une teinte opaque grise ou gris-de-fer. Les nuits sont claires. Les vents d'E., moins chauds que les autres vents, sont toujours les vents dominants. Vers 6 heures du matin, la température est très-basse; j'ai vu plusieurs fois + 4° et + 3°.
				8 h. —	741.3	740 7	739.3	16.4	16.9	»	»	3	»	1	1	»	»	3	»	6	»	»	2		
			Décemb.	10 h. —	741.6	740.8	739.6	25.7	25.2	»	»	7	1	»	»	»	»	»	»	6	»	»	2		
			—	midi.	741.0	740.0	738.9	28.9	29.1	»	1	5	1	»	»	»	»	1	»	5	»	»	3		
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	8 jours.	2 h. s.	740.5	739.3	738.6	30.1	32.1	»	1	4	1	»	»	1	»	1	1	4	»	»	3	»	
				4 h. —	740.3	739.2	738.2	31.2	33.0	»	1	4	1	»	»	»	1	1	1	5	»	»	2		
				6 h. —	740.5	739.2	738.4	26.4	23.4	2	»	»	»	»	»	»	1	5	1	6	»	»	1		
				8 h. —	740.6	739.7	738.6	21.8	19.2	»	»	»	»	»	»	»	»	8	3	5	»	»	»		
Route de Foutobi à Bakel.				6 h. m.	»	737.7	»	19.2	»	»	1	1	»	»	1	»	»	3	»	4	»	»	2		Pendant cette route, les observations ont été très-irrégulières, en raison de mon état de santé. Elles ont été reprises à Bakel et continuées jusqu'au moment de mon embarquement à bord de la chaloupe du fort, qui m'a conduit à Saint-Louis.
				8 h. —	»	739.5	»	19.9	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»		
—				10 h. —	»	738.2	»	26.9	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»	1		
	15° 07' 31"	10° 29' 03"	6 jours.	midi.	»	738.1	»	30.9	»	»	»	4	»	»	»	1	»	»	2	1	»	»	»		
Station à Koronga.				2 h. s.	»	736.9	»	30.9	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	
				4 h. —	»	737.0	»	34.1	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	1		
				6 h. —	»	737.5	»	28.5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	1		
				8 h. —	»	737.2	»	26.9	»	»	»	1	»	»	»	1	»	4	»	5	»	»	»		
				6 h. m.	»	755.3	»	17.3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»		
Station				midi.	»	755.6	»	28 2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1		
à Kanamakounou.	14° 31' 03"	13° 12' 40"	2 jours.	4 h. s.	»	754.4	»	32.9	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	
				6 h. —	»	754.4	»	28.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»		
				9 h. —	»	754.5	»	25.7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»		
			1848	6 h. m.	759.2	757.0	754.7	23.7	»	3	6	7	3	1	»	1	3	4	1	18	»	»	9		Les vents d'E. sont les vents chauds; ils dominent dans cette saison. J'ai observé fréquemment les brouillards secs que j'avais déjà remarqués à Foutobi.
			—	8 h. —	759.9	758.2	755.6	24.3	»	1	4	15	2	»	»	1	5	1	1	13	1	»	13		
				10 h. —	759.8	757.5	755.0	25.5	»	»	2	18	3	»	»	1	4	»	2	13	»	1	12		
			Janvier.	midi.	759.2	757.1	754.7	27.1	»	»	2	18	4	»	»	»	1	1	2	9	2	1	13		
Station à Bakel.	14° 53' 30"	14° 41' 40"	28 jours.	2 h. s.	758.8	757.1	754.0	28.5	»	»	6	14	8	»	1	»	2	1	2	8	1	»	16	3	
				4 h. —	757.6	755.9	753.5	29.3	»	1	8	8	2	»	»	1	6	1	»	13	1	»	16		
				6 h. —	757.6	755.9	753.5	28.6	»	1	9	6	2	»	»	1	5	4	1	16	1	1	9		
				8 h. —	758.8	756.4	753.6	27.2	»	»	7	8	2	»	»	1	4	5	12	15	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES,			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMBI		
					Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.
	N.	O.	1848	6 h. m.	759.6	757.7	756.4	22.6	»	4	1	17
	—	—	—	8 h. —	759.6	758.2	756.6	23.2	»	2	»	22
				10 h. —	759.6	758.4	756.6	25.2	»	2	4	18
Station à Bakel.	14° 53' 30"	14° 41' 40"	Février.	midi.	759.3	757.5	756.4	27.7	»	1	2	17
			— 26 jours.	2 h. s.	758.8	757.0	755.0	29.0	»	2	6	14
				4 h. —	758.8	756.8	754.9	29.8	»	2	10	10
				6 h. —	759.0	756.8	754.9	28.6	»	5	7	10
				8 h. —	759.3	757.1	755.4	26.8	»	5	4	11

DE				ÉTAT DU CIEL. NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
»	»	1	2	»	18	»	»	7		Mêmes remarques que pour le mois de janvier.
»	»	2	»	»	16	»	»	10		
»	»	1	»	»	14	»	»	12		
»	»	3	1	»	12	1	»	12		
»	1	2	»	»	20	»	»	5	»	
»	»	3	»	»	17	»	1	7		
»	»	3	»	»	17	»	2	5		
»	»	2	2	11	12	»	»	1		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES, Maxima.	Moyennes.	Minima.	TEMPÉRATURES MOYENNES. Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	NOMBRE DE JOURS DE VENTS DE Nord.	N. E.	Est.	S. E.	Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	ÉTAT DU CIEL. NOMBRE DE JOURS DE Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.	PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
	N.	O.	1848	6 h. m.	759.6	757.7	756.4	22.6	»	4	1	17	»	»	»	»	1	2	»	18	»	»	7		Mêmes remarques que pour le mois de janvier.
	—	—	—	8 h. —	759.6	758.2	756.6	23.2	»	2	»	22	»	»	»	»	2	»	»	16	»	»	10		
				10 h. —	759.6	758.4	756.6	25.2	»	2	4	18	»	»	»	»	1	»	»	14	»	»	12		
Station à Bakel.	14° 53' 30''	14° 41' 40''	Février.	midi.	759.3	757.5	756.4	27.7	»	1	2	17	1	»	»	»	3	1	»	12	1	»	12		
			— 26 jours.	2 h. s.	758.8	757.0	755.0	29.0	»	2	6	14	»	»	»	1	2	»	»	20	»	»	5	»	
				4 h. —	758.8	756.8	754.9	29.8	»	2	10	10	»	»	»	»	3	»	»	17	»	1	7		
				6 h. —	759.0	756.8	754.9	28.6	»	5	7	10	»	»	»	»	3	»	»	17	»	2	5		
				8 h. —	759.3	757.1	755.4	26.8	»	5	4	11	»	»	»	»	2	2	11	12	»	»	1		

LINGUISTIQUE. LANGUE ARAMA.

Remarques générales. — Vocabulaire. — Esquisse grammaticale.

REMARQUES GÉNÉRALES.

En recueillant ce vocabulaire, j'ai été conduit à faire la réflexion, fort simple assurément, qu'il était bien regrettable que les diverses sociétés ethnologiques ne fussent pas d'accord sur le choix et la valeur des lettres à employer pour un semblable travail. On a beau être prémuni contre l'emploi de tel ou tel signe, il est rare qu'on ne tombe pas dans quelque erreur en classant les documents relatifs à la linguistique. Si encore il ne s'agissait que de savoir que l'*a*, l'*i*, l'*e*, etc., ont en anglais une autre valeur qu'en français et en allemand, la tâche pourrait aboutir à un résultat à peu près satisfaisant; mais il y a des sons qui n'existent dans aucune des langues d'Europe, et alors comment les figurer, si l'on n'est pas convenu d'avance d'employer des signes spéciaux?

J'ai cherché autant que possible, en l'absence de toute règle tracée, à conserver leur valeur phonique aux lettres de notre alphabet; j'ai également essayé d'utiliser les accents de nos voyelles, de manière à leur conserver le son qu'ils donnent en français à la lettre sur laquelle nous les plaçons.

Dans les langues africaines, qui toutes ont fait plus ou moins d'emprunts à la langue arabe, on trouve des voyelles brèves, longues et très longues. J'ai indiqué les premières par la voyelle simple; les secondes, par la voyelle marquée de l'accent circonflexe (^); les troisièmes, par l'accent circonflexe suivi d'une lettre de prolongation : *âa ée*, *îi*, *ôo ;* pour l'*û*, j'ai remplacé la deuxième lettre par l'*e* muet.

Pour marquer une pause au milieu d'un mot, j'ai employé l'apostrophe : *a'inchi* (prononcez *a-inchi*). Ce signe, qui n'a pas d'autre destination, est surtout très-utile pour distinguer une lettre de prolongation d'une lettre semblable indiquant une aspiration : *kîini*, parler, *déi'né*, langue.

Généralement, l'antépénultième est longue dans les mots de trois syllabes, et brève dans les mots de deux syllabes, qui sont les plus communs.

La difficulté de distinguer le *qâf* du *kef* m'a fait indifféremment exprimer par le *k* chacune de ces lettres de l'alphabet arabe. J'ai rejeté le *c* comme embarrassant, à cause du son tantôt dur, tantôt doux qu'il offre alternativement; j'ai de même rejeté le *q*, consacré par l'usage pour représenter le *qâf*, parce qu'il n'a pas de son différent du *k*.

Quand j'ai eu à rendre un son diminutif de celui qu'exprime notre *é*, j'ai employé les lettres *ei*, se prononçant comme dans le mot *eider*.

J'ai toujours rendu le *g* dur par *gh* devant les lettres *e* et *i*. La lettre *u*, qu'on trouvera quelquefois à la suite du *g*, indique que ces deux lettres doivent se prononcer comme dans le mot *questeur*.

La lettre *h* marque une aspiration, mais moins forte que le *hé* arabe.

Pour exprimer le son très-commun du *j* espagnol ou du *khé* arabe, j'ai eu recours aux deux lettres *kh*, usitées dans les grammaires arabes.

La lettre *l* se confond souvent, dans la prononciation des indigènes, avec la lettre *r*. Les deux *l* marqués au-dessus du signe (-) expriment un son analogue à celui de deux *l* mouillés, comme dans le mot *bataille*. Sans ce signe, ils doivent se prononcer comme dans le mot *nacelle*.

La lettre *m* employée seule est toujours dure.

N seul se prononce comme dans la première syllabe du mot *inconnu*. J'ai exprimé le son dur de cette lettre en la doublant, surtout à la fin des mots, afin d'éviter toute confusion avec la prononciation des mots *crétin* et *serin*, par exemple. Le *n* suivi d'un *m* indique qu'on doit faire sentir les deux lettres.

Les lettres *p* et *q* ont été rejetées. La première est d'un usage extrêmement rare et se remplace presque toujours par le *ba* ou le *fa* des Arabes (le *b* ou le *f*). J'ai dit, en parlant du *k*, pourquoi j'avais rejeté le *q*.

Le *r* est souvent grasseyé, de telle sorte qu'il se confond avec le *l*. J'ai indiqué ce grasseyement par le signe (-) placé au-dessus. Le redoublement de cette lettre indique qu'elle doit se prononcer fortement, mais sans roulement. Lorsque le *r* seul ne porte point de signe, il doit être énoncé comme notre *r* dans les mots *aromate*, *ordonnance*.

Le *s* a toujours été redoublé, parce qu'il a uniformément un son dur semblable au son de ces deux lettres dans le mot *aisselle*.

Le *t* suit la même règle que le *n* pour le redoublement à la fin des mots.

Le *u* conserve, dans les très-rares occasions où je l'ai vu employé, le son qu'il a dans les mots de notre langue, *univers*, *uniforme*.

J'ai usé avec une extrême réserve du *w* avec sa valeur phonique anglaise. J'ai choisi de préférence les deux voyelles *ou* comme présentant plus de clarté pour rendre le *ouao* arabe.

J'aî rarement saisi le son du *z* isolé. Il m'a toujours paru précédé d'un *d* comme le *dzin* arabe.

Les lettres *dh*, rarement employées du reste, ont la prononciation emphatique du *dhâ* arabe.

J'ai eu à rendre fréquemment un son d'un usage général dans les langues de l'Afrique, et en particulier dans la langue arama ; c'est le son d'*ail*, *camail*, *réveil*, *ouailles*, diminutif de celui qui est exprimé par les deux *l* mouillés. Pour qu'il ne soit pas confondu avec les *l*, je l'ai indiqué par la voyelle principale suivie des lettres *ïe*, tels, par exemple, *nibaïe*, volonté, et *zeïe*, voleur.

Enfin, il est utile de rappeler que les voyelles, de même que dans l'arabe vulgaire, non-seulement se confondent, mais se prononcent si faiblement, que l'oreille a beaucoup de peine à en saisir le son.

VOCABULAIRE.

A

Abri,	Tougou.
Absent,	Assiné.
Accoucher,	Kha'aïe.
Accoutumer,	Dôné.
Acheter,	Néra.
Achever,	Abenn.
Aider,	Fabaïe.
Aïeul,	Kaga-koria.
Aigle,	Zéïbann.
Aigre,	Amor.
Aiguille,	Sâna.
Aiguiser,	Fanga.
Aile (bras),	Kamba.
Ailleurs,	Ouonongo.
Aime (j'), mieux l'or que l'argent,	Aïe bâdi ouro n'da andzarfou (moi aime or plus qu'argent).
Aimer,	Bâga.
Aise,	Tarrakha.
Aisselle,	Fata.
Allaiter,	Kankanm.
Aller,	Koïe.
— à cheval,	Koïe né baridi.
Aller à pied,	Koïe né tié.
Allumer,	Nouné founnsou (souffler feu).
Amaigrir,	Ada'ô.
Ambre jaune,	Loubann.
Ame,	Ounndé.
Amener, conduire,	Koïnnda.
Ami,	Bâkoïe.
Amour,	Bâ.
An, année,	Ghirifo.
Ancêtres,	Kaga-koria.
Ancre,	Tonndi (grosse pierre qui remplace l'ancre).
Anneau,	Korobo.
Appeler,	Tianga.
Apporter,	Kataga.
Apprendre,	Dzentendiga.
Apprêter,	Insaga.
Approcher,	

Appuyer,	Toubi.
Après,	Ouadi-banda (cela derrière).
Arbre,	Tougouli.
Arc et flèches,	Kara (arc), hongo (flèches).
Argent,	Andzarfou.
Arracher,	Kaôga.
Arrête-toi,	Kaïe.
Assembler,	Ier-kouboïe (nous ensemble).
Asseoir (s'),	Gôroga.
Assez,	Ouassa.
Assurément,	Ouallaïe.
Attacher, amarrer,	Aouga.
Attendre,	Bataïe.
Atteindre,	Deinnga.
Augmenter,	Tanntan.
Aujourd'hui,	Hon (prononcez en nasillant).
Auprès, près,	Amané.
Autant,	Audikéné.
Autour, alentour,	Ouanga.
Autre,	Tana.
Autrefois,	Ghiéno.
Autre part,	Nongo-tana.
Avant-hier,	Bifô, bi afô (passé un).
Avertir, dire,	Harga.
Aveugle,	Danan.
Aviron, pagaie,	Kaïe.
— perche pour pousser de fond.	Dhi.
Avoir,	Agouéga.
Abattre, renverser,	Kamdiga.
Abeille,	Am'ni i'iou (mouche miel).
Abstinence, jeûne,	Amey.
Affamé,	Ereïe-foutou (mauvaise faim).
Agréable,	Goungou-kann (plaisir ventre).
Aigu, pointu,	Mâri (pointe).
Ane,	Farka.
Ange,	Iérkoïe-dîa (envoyé Dieu).

Animal sauvage,	Ganghi aïa (chose désert).
Appartient (cela m'),	Aïe ouoné (lui à moi).
Après-demain,	Soubassi.
Arc-en-ciel,	Bana-goinnsi.
Arrière !	Koïe banda !
Arriver,	Kaga.
Au-dessous,	Ganda.
Au-dessus,	Abéné.
Autruche,	Abaïaié-taïtaï.
Avaler,	Gonnga.
Avant, devant,	Ghiné.
Avec,	Né.
Amant,	Sanka.

B

Babillard,	Amég-ôbo (dire beaucoup).
Bague,	Doromé.
Baigner (se),	Hiémé.
Bâiller,	Gâba.
Baiser, un baiser,	Sounbouga.
Balayer,	Fichi.
Bande de gens,	Borodi-ôbo.
Baisser (se),	Goungouma.
Banni,	Garaïga (chassé, renvoyé).
Barbe,	Kâbé.
Barque, pirogue,	Hii.
Barre de rivière,	Goungou (banc ou île).
Bateleur,	Oréï-koëdi.
Bâton,	Bounndou.
Battre,	Karga.
Beau,	Bori.
Beaucoup,	Bôbo *ou* ôbo.
Bêcher avec la houe,	Koïgoui.
Bienveillant, généreux,	Lezouadou.
Berger,	Haou-koul-koïe.
Beurre,	Ghi.
Biche,	Siné.
Biens, richesses,	Aimann.
Bientôt,	Moroïda.
Blâmer,	Lâdi.
Blanc,	Ikorey (l'*i* est ici un préfixe euphonique dont l'emploi est facultatif).
Blanc (homme),	Boro-korey.
Blanchir, laver,	Ouma.
Blesser,	Tounga (percer).
Bleu,	Firzi.

Bœuf,	Haou.
Boire,	Niénnga.
Bois vert,	Tougouli-gani.
— sec,	Tougouli-kogo.
Boiter,	Tonkali-boro (derrière ou cuisse).
Bon,	Benté *et* abenté (c'est bon). Boro-benté (un homme bon).
— (sentir),	Héô-kann (vent agréable).
Bonnet,	Foûla.
Bord de l'eau,	Issamei-ari.
Borgne,	Môo'fo (œil, un).
Bossu,	Kôma.
Bouche,	Mei.
Boucher,	Dabou.
Boucher un trou,	Dabou-goussou.
Boue, vase,	Lâbou.
Bouillir,	Koussoudi-atounn (marmite fâchée).
Bouillon,	Mafey.
Bourse, sac,	Fôlo.
Bout,	Bonhon (tête; l'*h* s'aspire).
Bout du village (le),	Koëra bonhon.
Bouteille,	Hobou.
Boyaux,	Teili.
Braies, culottes,	Sîbi.
Branche,	Tougouli-kamba.
Bras,	Kamba,
Brebis,	Féghi-oueïe.
Bride,	Aldiom-karfô (corde du mors).
Broyer menu,	Terrké.
Bruit,	Mei-bôboïe (bouche beaucoup). (Cette terminaison en *oïe*, *aïe*, etc., semble encore une consonnance euphonique.)
Brûler,	Koukour.
Balai,	Fîchi.
Banane,	Mâdié.
Bananier,	Mâdié-bounndou.
Bélier,	Foulann-féghi (mouton foulha).
Bien portant,	Agadi-kann (corps content).
Boîte, coffre,	Sounndoukou.
Bottes,	Tiémakou *ou* timmakou.
Brave,	Arr-benté, arr-assaza.
Briser,	Abaga.

Brouillard,	Aranda.
Bûcheron,	Tougouli-kata-koïe (bois porté maître).
Buisson,	Tougouli-tlīina.
Bière avec du mil,	Baghi-dôlo.
Blé,	El kamn.
Baobab,	Kô-bounndou.
— le fruit,	Kô.
Bonheur,	Arzaka.
Bégayer,	Ghighi.

C

Coucher du soleil.	Ouéna-kam (soleil tombé).
Crapaud,	Kôro-bâta.
Creuser,	Fâniga.
Crinière de cheval,	Bari-ghiessé-anmbirr).
Cuisse,	Maka.
Cordonnier,	Tam-takoïe (coudre souliers).
Çà et là,	Nongo né nongo.
Cabri,	Ann-tlīinaidzé (prononcez tilinn en mouillant les *ll*).
Cacher,	Tougouga.
Calebasse,	Gâssou.
Canot,	Hîi-tlīina (pirogue petite).
Captif,	Tanm.
Ceci, cela,	Ouo.
C'est cela,	Ouodi kiné.
Cendre,	Bossi.
Cent,	Dzangou.
Chaine,	Sassal.
Chair,	Anm.
Chaloupe,	Hîi-berr.
Chambre, maison, case.	Houe.
Chameau,	Huô.
Champ,	Fari.
Chandelle,	Fitila.
Changer, faire des échanges,	Bârr.
Chanter,	Dôonn.
Charbon,	Dinghi.
Charger, Disposer un fardeau et le placer,	Linghé (sur la tête). Fanga-lîidi (sur un bateau).
Charpentier,	Hîi-takoïdi.
Chasse,	Koïe-ganghi (aller désert).

Chasseur,	Ganghi-zaoui-koïe (celui aller désert).
Chat,	Moussi.
Châtier,	Karga.
Chatouiller,	Soliga.
Chaud (avoir),	Takassou'koronn.
Chaux (1),	Lâbou.
Chemin,	Foundô.
Chemise (le boubou du Sénégal),	Tourki.
— grand coussab,	Moussouria.
Chercher,	Ouïrga.
Cheval,	Bari.
Cheveux,	Ambirr.
Chez moi,	Aïe hoûdi (maison à moi).
Chien,	A'inchi.
Choisir,	Dio-iba'ïe (la chose qu'on aime, *bá*, aimer, *aïa*, chose).
Chose,	Aïa.
Ciel,	Béné (le haut, au-dessus).
Cigogne,	Kirô (oiseau en général)
Cinq,	Agou.
Cinquante,	Ouaïe'gou, khamsinn.
Cire,	Sima.
Clair,	Gaïe.
Clef,	Gambou îdzé (porte, enfant).
Cloche,	Golongolon.
Clôture, haie,	Kaka (le même mot veut dire scie pour couper le sel gemme)
Clou,	Gourou-marîa.
Clou de girofle,	Kolonfol.
Cochon,	Binka.
Cœur,	Biné, ounndé (âme).
Cou-de-pied,	Tié-tafoura.
Coudée,	Kambamé.
Coffre,	Sounndoukou.
Coin (dans le),	Kanghé.
Colique,	Goungou-kôbi (ventre douleur).
Collier,	Aïa.
Combien,	Merghé.
Commander,	Ierbonhon.
Comme, pareillement,	Kîné.
Commencer,	Kamâga.

(1) Ils la tirent d'une terre blanche. Ils ne brûlent point les pierres calcaires. Cette terre est peut-être un sulfate de chaux.

Comment ?	Makinn (quoi ? qu'est-ce ?)
Compter,	Diaté.
Conter, raconter,	Harga.
Connaître quelqu'un,	Baïga.
Conseiller,	Kîasé.
Content,	Goungou-kann (ventre satisfait).
Coq,	Gorongo-arr.
Coquille,	Ghîegam.
Corail,	Dégheney.
Corde,	Karfô.
Corne,	Elli.
Corps,	Gâ.
Côte (une),	Tiéro.
Côté (le),	Ghéré.
Coton,	Abou-idzé.
Cou,	Ghinndé.
Coucher (se),	Kané.
Coude (le),	Sôkoné.
Coudre,	Tâ.
Couler,	Kam (tomber).
Coup (un),	Karga.
Couper,	Dounbouga.
Courage,	Assaza.
Courge, giromon,	Labtenda.
Courir,	Żoundiga.
Couteau,	Ouri (poignard), sîni (couteau).
Coûter,	A'idi.
Coutume,	Dôné.
Couverture,	Toungou.
Couvrir,	Gounn-toungou.
Crachat,	Toufa.
Cracher,	Toufa.
Craindre,	Hambour.
Crever,	Kott'hou (déchirer).
Crier,	Oueiré.
Crocodile, caïman,	Karé.
Croire,	Nâné.
Croître,	Tonnton (les *o* ont presque le son de l'*a*).
Cru,	Ana-nînn.
Cueillir,	Dounbouga (couper).
Cuillère,	Dzoto.
Cuir,	Koûrou.
Cuire,	Innaga.
Cuivre,	Gourou-kara.
Cul,	Toundou.
Culotte,	Sîbi.
Campagne (la),	Ganghi.
Canard,	Bourou.
Canon,	Marfa-berr.
Cauris (coquillages),	Norr.
Célibataire,	Tiéouogo (un homme). Mousso'ouogo (femme).
Chaleur,	Fountann-Takassou.
Chaque jour,	Ankoul.
Chapeau de paille,	Bonhon-fenndou.
Chef,	Ierbonhon.
Chèvre,	Ann-tîin-oueïe.
Circoncision,	Damga-bangou (mot à mot faire un puits).
Ciseaux,	Mâssou.
Citron,	Lémounn.
Cocotier,	Sébé.
Coco,	Sébé-idzé.
Cola *ou* gourou,	Houoro.
Compagnon,	Dira-khassiné (ensemble marcher).
Cotonnier,	Abou-bounndou.
Cour, enclos,	Batouma.
Cher (opposé de bon marché),	A'idi-sandou.

D

Dans,	Agoungou, kouna.
Danser,	Orei.
Dattes,	Garoboïe-idzé.
Décharger,	Kôoga.
Dehors,	Tarei.
Déjà,	Ierkasa.
Déjeûner,	Kir-Karé.
Délier,	Fierga.
Demander une explication, s'expliquer, questionner.	Hâga.
Demeurer,	Nigomann.
Demi,	Ghéré.
Dent,	Inghé.
Dent d'éléphant,	Tarkoundé-inghé.
Dépenser,	Assaraga.
Depuis,	Ouakati.
De quoi ?	Makinn.
Dernier,	Benda.
Dernière,	Benda.
Descendre,	Dzombo.
Désirer,	Bâga (aimer).
Dessous,	Ganda.
Dessus,	Beiné.
Deux,	A'inka.
Devant moi,	Agoïe-ghiné.
Devoir, être débiteur,	Garâo.

Diable,	Dzîni.
Dieu,	Ierkoïe (nous, maître).
Dimanche,	Al-hâdi.
Dîner,	Kir-kaussé.
Dire,	Harga.
Dix,	A'ouaïe.
Doigt de la main,	Kamba-idzé.
— du pied,	Tié-idzé.
Donner,	Nôoga.
Dormir,	Guirbi.
Dos,	Tétéfé.
Doucement,	Bataïe (attendre).
Douleur,	Ouirki (douleur qui fait coucher).
Doux au goût.	Kann-imci (bouche agréable).
Douze,	A'ouaïe-kinndi-a'inka.
Drap.	Borgo, haïka (toute étoffe de laine).
Droit, adj.,	Assaoua.
Dur,	Tinn (signifie aussi pesant).
Debout,	Toun-ka'i.
Déchirer,	Kotouga.
Dedans,	Agoungou.
Demain,	Soubâ.
Difficile,	Assendou.
Domestique,	Al-kadem.
Douter,	Ana-nané (*ana*, particule négative, *nané*, croire).
Dyssenterie,	Totoni.
Dix-sept,	A'ouaïe-kinndi-i'ié.
Dix-huit.	A'ouaïe-kinndi-ia'a.
Dix-neuf,	A'ouaïe-kinndi-iaga.
Demander à Dieu l'accomplissement d'un désir.	Sakar.
Dénoncer,	Kiiné (ne pas confondre avec *kiné*, qui signifie pareil).

E

Eau,	Ari.
Écaille d'huître,	Kâko (coquille).
Écarlate,	Morfei.
Échelle.	Kalikali.
Écorcher, dépouiller.	Fôrga.
Écouter,	Mâonga.
Écrire.	Antôn.
Effacer,	Toussouga.
École,	Tir'aou.
Elle *ou* il,	Ouo.
Empêcher,	Faïga.
Encre,	Daoua.
Endurer,	Mouniou.
Enfant,	Idzé.
Enfer,	Diâ'anan.
Enfermer,	Dâbou.
Entêté,	A'assara-idzé (enfant mauvaise tête).
Enfiler des perles.	Tinghiga.
Enfler,	Foussou.
Enfuir (s'),	Zour.
Enivrer (s')	Sakar.
Enseigner le chemin,	Kerboïe fonndô.
Ensemble,	Khassiné.
Entendre,	Mônga.
Enterrer,	Damga-aïa-goussou (mettre chose trou).
Entier,	Timé.
Entrer,	Hîro.
Envoler (s'),	Dèssi.
Envoyer,	Déteiré-samba.
Entre,	Gamé, tié-gamé (entre les jambes).
Épaule,	Ghiessé.
Esclave (un),	Tanm.
Esprit, intelligence.	Lakar.
Essai,	Dzenté.
Estomac,	Dîssi.
Et,	Ni *ou* né.
Été (l'),	Koronn
Éteindre,	Ouîga.
Étendre,	Fiergâ.
Étoile,	Sâné.
Être, exister,	Aouna.
— (un) vivant,	Borodi-aouna.
Éveiller,	Atounn.
Excuser,	Inzé.
Échapper (s'),	Azour.
Éclair,	Meilô.
Éclairer,	Fitila.
Effrayer (s'),	Binédi-hambour (cœu crainte).
Égayer,	Ounndé-kann (âme contente).
Éléphant,	Tarkoundé.
Élever,	Sanbouga.
Éloigner,	Moréga.
Embellir,	Abori *ou* aboli.
Emporter,	Koïnndaga.
Emprunter,	Hiiga.
Enceinte, clôture,	Katanga.

Enceinte (femme),	Goungou ago ouiega (ventre voilà femme).
En, dans,	Goungou.
En bas,	Ganda.
En haut,	Béné,
Encore,	Tontonn.
Entreprise,	Lingheiberr.
Envelopper,	Tabouga (plier).
Erreur.	Dîna.
Étoffe en général,	Dar'bé.
Étranger,	Hiô.
Étriers,	Alkaô.
Émigré,	Nondinn bonhon (qui expose sa tête).
Épouse,	Ouandé.
Égards (avoir des),	Sâmé.

F

Fâcher,	Abiné-atounn (cœur soulevé).
Faim (avoir),	Heireïe(le *h* très-aspiré).
Faire,	Damga.
Faire (comment)?	Dam-makinn.
Famille,	Nikillé.
Farine de blé,	Alkama-am'ni,
— de maïs,	Massarama-am'ni.
Fait, action.	Adam (fait accompli; l'*m* dur).
Femme,	Oueïe.
Fendre,	Farsaga, kotouga.
Fenêtre,	Founei (ouverture).
Fente,	Kotou-farsa.
Fer,	Gourou.
Factionnaire,	Ghierbé.
Feu,	Noûné.
Feuille d'arbre.	Fîta.
Fidèle,	Nané (croire).
Fièvre,	Al-amma.
Fil,	Gherssé.
Filer,	Bîhga.
Fille (jeune),	Oueïe-kaïna.
Fin, rusé,	Akeimèr.
Flèche,	Hongo.
Fleur,	Lâkaka.
Foie,	Tassa.
Foire, marché,	Iobou.
Fois (une),	Tiéfo.
— (deux),	Tié'inka.
Fond (le),	Toundou.
Fondre,	Innaga (cuire).
Force, puissance, pouvoir,	Gâbi.
Forgeron,	Dzam.
Fort, puissant, adj.	Gâbi.
Fort bien,	Abenté.
Fou, folle,	Ollokon.
Fouiller, chercher,	Ouïrga.
Fourmi,	Nôri.
Frais, fraîche,	Aïa'eïe (chose), arī eie (eau).
Force physique,	Gâbi-alkoua.
Frapper,	Karga.
Frère aîné,	Beiré.
— puîné,	Kaïné.
Froid,	Foufou.
Front (le),	Teinghié.
Fruit,	Tougoul'idzé (arbre, enfant).
Fuir,	Zourga.
Fumée,	Sîssi.
Fatiguer,	Fâra.
Femelle,	Oueïe.
Fers, entraves,	Galanga.
Ferme, solide,	Asseindou.
Fermer,	Dâbouga.
— à clef,	Koufarga.
Filet de pêcheur,	Târi.
Finir,	Abenn.
Flanc,	Ghéré.
Fouet,	Goigné.
Fouetter, fustiger,	Karga goigné.
Fusil,	Marfa.
Forteresse,	Katanga.

G

Gagner,	Kimîi.
Gai,	Dzélézéla.
Gaîne, fourreau,	Hoûe (maison).
— d'un poignard.	Ourî-hoûe.
Gale,	Kassouman.
Galeux,	Kassouman boro.
Gamelle,	Toûe.
Garçon,	Idzé arr.
Garder,	Ghierbé.
Gâter,	A'assara.
Girofle,	Kolonfol.
Gobelet en fer blanc,	Bar'ma.
Gomme,	Deili.
Gommier,	Tougouli korei.
Gorge (nœud de la).	Boko.

Gouverneur d'un village,	Koëra koïe.
Graisse,	Mâni.
Grand de taille, et pour exprimer la longueur.	Koukou.
Gras,	Nassou.
Gratter,	Kâghi.
Gronder,	Ki'assé.
Gros (signifie aussi grand, lorsqu'il ne s'agit ni de la taille ni de la longueur),	Berr.
Grosse (femme)	Goungou-gaga.
Guérir,	Lafîa.
Guerre,	Ouangou.
Gencives,	Dinndirâ.
Général en chef,	Ouangou-bonhon.
Genou,	Kanghé.
Gosier, gorge,	Kolo-mâlei.
Grains de collier, etc.	Hîrîi (verroteries).
Grelots,	Golongolon, loundou.
Griffe,	Kobé idzé.
Grimper,	Zighi, ghighi.
Guinée,	Dar'bé bibi.
Grêle,	Gâri (*gâ*, corps, *ari*, eau).
Griot (chanteur, ménestrel).	Innkaïné.

H

Habile, adroit,	Dabari.
Habiller,	Tâazima.
Hache,	Dâssi.
Heure,	Ouakati.
Haleine, respiration,	Ounendzan.
Hardes,	Dar'bé.
Hardi,	Assa hambour.
Hâter (se),	Keinié.
Herbe,	Soûbou.
Hérétique,	Kâfir.
Heureux,	Arzaka.
Habitation, case,	Hoûe.
Hameau, petit village,	Koéra tîlina.
Hippopotame,	Bangn'a (le *g* prononcé légèrement et avec aspiration).
Hier,	Bî.
Hier (avant-),	Bîfô (un hier).
Homme (l') en général,	Boro.
— (un) fort et jeune,	Kôsso.
Homme mâle,	Arr (le *vir* des Latins).
Honnête,	Boro benté.
Honteux,	A'ui.
Hoquet,	Heikou.
Hors,	Tarei.
Huit,	Ia'a.
Humeur (être de mauvaise), susceptible, irritable,	Boro horonn (homme amer).
Fumer,	Nllin.
Hameçon,	Dabour.
Hanche,	Ghéré.
Haricots,	Doungouri.
Haut, élevé,	Koukou.
Hérisson,	Koukouni.
Houe (instrument aratoire),	Kounbou.

I

Igname,	Labdoundou.
Il, elle, lui,	Ouo.
Ici,	Nongo.
Ile,	Goungou (ventre).
Imposteur,	Tangari koïe.
Implorer,	Sakâr.
Indigo,	Sinî.
Interroger,	Hain (*h* aspirée fortement).
Ivoire,	Tarkoundé-inghé (dent d'éléphant.
Ivre,	Sakar.

J

Je *ou* moi,	Aïe.
Jaloux,	Kianssa.
Jamais,	Abâda.
Jambe,	Tié.
Jardin,	Fâri.
Janne,	Kara.
Jeter,	Ghinndo.
Jeune,	Kôsso.
Joli,	Bori.
Jouer,	Ouali.
Jour,	Ann, ghirbi.
Jour (avant le),	Souba goïnann.
Jours (tous les),	Annkoul annkoul.
Joyeux,	Ounndé-kann (âme contente).

Jeune femme,	Oueïe kaïna.
— homme,	Kôsso.
Juge.	Sara tigakoïe (*sara* loi).
Jurer, prêter serment,	Dziei (faire sentir le *d* et prononcer très-légèrement le premier *i*).
Joues,	Ouarei.
Jument,	Bari oueïe.
Jugement,	Sara tigh…
Juste, honnête, sage,	Boro sabati, *ou* ass'-gnoua arram (non manger bien d'autrui).

L

Là,	Nongo-dodi.
Là où je suis,	Aïe'goné (voilà moi).
Lac,	Kô.
Laid,	Ana-bori.
Laisser,	Nanga.
Lait doux,	Oua ganei.
Lait aigre,	Oua koutou.
Lance, javelot, sagaie,	Iaghi.
Langue, langage,	Kîini.
Large,	Goungou berr (très-large), goungou kaïna (peu large).
Larme,	Mounndé.
Larron,	Zeïe.
Las,	Afâra.
Laver,	Oumaïe n'di.
Lettre,	Samba kadassou (envoyé papier).
Langue (la),	Déi'né.
Lever (se),	Tounn.
Lèvre,	Meitou.
Libéral, généreux.	Lez'ouadou.
Libre,	Borkinn.
Lier,	Aouga.
Lieu,	Nongo.
Lion,	Gounn.
Lire,	Tiau.
Lit,	Dâli.
Livre,	Kitab.
Loi,	Sara.
Loin,	Amor.
Loisir, repos.	Ana-goïe (sans travail).
Long,	Koukou.
Longtemps,	Agheïe *ou* agaïe.
— (pas),	Ana-gheïe.
Loup,	Kôro.
Lourd,	Atînn.
Lui,	Ouo.
Lumière,	Gaïe.
Lundi,	Attiné.
Lune,	Anndou.
Là-bas,	Nongo moro.
Lâcher,	Dissiga.
Laine,	Féghi ambirr (cheveu, mouton).
Lampe,	Fitila tiembou.
Léger,	Anatinn.
Léopard,	Mâr.
Lever du soleil,	Ouénadi tounn.
Lune (mois),	Anndou.
Linge (sans distinguer),	Dî.
Lever, soulever.	Sonnbouga.

M

Mâcher,	Konmga.
Maigre,	Nassou.
Main droite,	Kamba goûmo.
— gauche,	Kamba ouaouô,
— (dessous de la),	Kamba gandé.
— (dessus de la),	Kamba beïné.
Maintenant,	Moroïda, moréda.
Mais,	Amassi.
Maison (case ordinaire),	Hoûe.
— en pierre,	Tonndi houe.
Maître,	Koïedi.
Maître (mon),	Aïe koïe.
Mal, opposé à bien,	Ifoutou.
Malcontent,	Goungou nakann.
Malade,	Ouïrki.
Maladie	Ouïrki.
Mâle,	Arr.
Malheur,	Arzaka assara (bonheur gâté).
Mamelle,	Fafa.
Manger,	Gnoua (le *gn* prononcé comme dans le mot magnifique).
Marchand,	Taïfa.
Marché,	Iôbou.
— (bon),	Néré benté, a'ïdi benté.
Marcher,	Dira.

Mardi,	Attalata.
Mari,	Kougnié.
Marier (se),	Ighi.
Marigot,	Kô.
Marque,	Tamîssé.
Marquer,	Damga tamîssé.
Marteau,	Darka.
Matins (tous les),	Soubâ soubâ-koul.
Matin (demain),	Souba assouba souba.
Mauvais,	Foutou.
Méchant,	Foutou damkoïe.
Médecine,	Safali *ou* safari.
Médire,	Kîini foutou.
Meilleur,	Ouogo benté n' da ouo (lui voilà bon plus que lui).
Mèler,	Dam kéraga (faire mélange).
Melon,	Albâta.
Menacer,	Abina tounn (cœur fâché.
Mentir,	Tangaliga.
Menteur,	Tangali-koïe.
Mer,	Dôbo.
Merci (Dieu),	Ierkoïe albarka.
Merci,	Albarka, aïe sâbou.
Mercredi,	Alarba.
Mère,	A'ïgna.
Mesurer,	Neissî.
Mettre, remettre,	Ghissiga.
Miel,	I'iou.
Mien, mienne,	Aïe ouoné.
Mieux,	Benté n'da (bon plus que).
Milieu,	Gâmé.
Mille,	Dzangoufo-a'ouaïe.
Minuit,	Tighi (nuit) dzamna (moitié).
Miroir,	Dhighi.
Moi-même,	A'ïda *ou* a'ïta.
Moins,	Ana timé (qui n'est pas entier).
Moitié (la),	Agheirei dzamna.
Mon,	Aïe-ouoné (moi cela).
Monde (le), l'univers,	Eddouniâ.
Monde (tout le) le sait	Adama idzé baïoua (fils d'Adam cela savoir).
Montagne ordinaire,	Goureïe.
— rocheuse,	Tonndi-goureïe.
Montrer,	Gounaga.
Morceau,	Kaïna (peu, petit).
Mordre,	Namaga.
Maure,	Alarâbî.
Mort, te,	Abounn.
Mortier pour cous-couss,	Tinndé.
Mot,	Kîini.
Mou, molle,	Abânn.
Mouche,	Am'ni.
Moucher (se),	Fin (nasiller et faire sentir à peine l'*n*).
Mouiller,	Ataïe.
Moule (mesure nègre),	Dzaka.
Mourir,	Abounn.
Mort (un homme),	Boro abounn *ou* borodi bounn.
Mugir,	Hôm.
Mûr,	Aninn (cuit).
Maïs,	Massarama.
Manche d'outil,	Dâssi.
— de hache,	Boundou.
Manteau,	Sira'am.
Marchand d'or,	Oura taïfa (oura, *or*).
Mariage.	Ighi.
Marmite,	Koussou.
Mensonge,	Tangari.
Menton,	Danka.
Mesure pour l'or, balance.	Al maïzann.
Mesure pour les grains.	Zaka (calebasse d'une capacité arbitraire, comme chez les autres nègres).
Midi, le milieu du jour,	Oué'na koronn.
Mien (le), la mienne,	Aïe ouoné.
Mil (gros),	Bimbirri.
— (petit),	A'ini (le mil en général, et en particulier une espèce propre à Djenné).
Mince,	Tîina (petit).
Ministre,	Gabi, koïni, tiékéré.
Mois, lune,	Anndou.
Moisson.	Lighé.
Monde (gens),	Borodi koul.
Monnaie, piastre de 5 fr.,	Al iara, al dînar.
Monter,	Zighi.
Mors,	Ardiom.
Mort,	Abounn.
Mouchoir,	Meinndir.
Moustique,	Tarassou.
Moustaches,	Mei-ambirr (poil de bouche).

Mouton,	Foulann-féghi (bétail de Foulha).
Muet,	Beibei.
Mulet,	Lâmbana.
Mûrir,	Aninnga.
Musique,	Algaïata (espèce de trompette).
Musicien,	Algaïata-koïe.
Mal de dents,	Gaô.
Médecin,	Safari koïe.

N

Nager,	Agouazi.
Naguère,	Ana gaïe *ou* gheïe (peu longtemps.
Naître,	Aïe (littéralement faire un enfant).
Natte,	Dâri.
Navire,	Hii berr.
Négoce,	Manbala.
Nettoyer,	Toussouga.
Neuf (nombre),	Iaga.
Nez,	Niné.
Noir,	Bibi.
Nom,	Mâh.
Non,	Aïe'si.
Notre,	Ier-ouoné.
Nouer,	Aouga.
Nourrir,	Hoûna.
Nous,	Ier *ou* Ierta.
Nouveau, elle, adj.	Hîtaho.
Noyer (se),	Aboum ari kouna (mourir dans eau).
Nu,	Konn,
Nuit,	Tighi.
Nulle part,	Assi nongo (pas là).
Nation,	Killé.
Nègre,	Bora bibi.
Neveu,	Idzé (même mot que pour fils).
Nièce,	Idzé oueïe.
Nombril,	Hîmé.
Nourrice,	A'ïgna kamba (le bras de la mère).
Nuage,	Kaba.
Nord,	Sâ'hel kamba ouaouo.

O

Obscur,	Kouboïe.
Obstiné,	Bonhon gossendou,
Œil,	Môo.
Œuf,	Goungouri.
Œuf d'autruche,	Taïtaï goungouri.
Offenser,	Kîini foutou (parler mal).
Ognon,	Bassal.
Oiseau,	Kîrô.
Ombre,	Bîh.
On dit,	l'harga.
Oncle,	Ass'eïe (pas fait enfant, *celui qui n'a* sous-entendu).
Ongle,	Kobé-idzé (fils du doigt)
Onze,	A'ouaïe kinndi-afô.
Or,	Oura.
Ordure,	Zîbi.
Oreille,	Enga.
Orient,	Alkîbila.
Os,	Bîri.
Oter,	Kôouga *ou* kôga.
Ou,	Ouala.
Où, adverbe de lieu,	Mann.
Où allez-vous,	Mann'iéré.
Oublier,	Dînaga.
Oui,	Eih, bismi'illah.
Ouïr,	Monga.
Ouvrage,	Goïe.
Ouvrir,	Ferga.
Odeur,	Héô (vent).
Orage,	Héô berr.
Orang, chimpanzé,	Fônô berr.
Orange,	Lémounn.
Orteils,	Tié kobé.
Occident,	Ouéna kanaïe (soleil moi couché).

P

Pistache de terre,	Mâtika.
Pagne,	Dar'bé (vêtement).
Païen,	Soûboû.
Pain,	Alkâma.
Paix,	Hîkann.
Palmier, dattier,	Garaboïe.
Papier,	Kadassou.
Paradis,	Al dîanna, al djennah.
Par-dessus,	Beiné.
Pardonner,	Idzeiné, idzamana.
Pareil,	Kiné.

Paresseux, Assi dam aïa (pas faire chose).
Parler *ou* paroles, Kîini *ou* kîi.
Part, Dzamna.
Partager, Dzamnéga.
Partir, Koïe.
Partout, Nongo koul.
Pas, point, Assi, ana, assaïga.
Passé (le), Bissa.
Passe, Tié.
Pauvre, Miskinn, adienn.
Payer, Soufourei.
Pays, Diamann.
Pêcher, Tam.
Pêcheur, Sôr'kô, tam-koïe.
Pendre, suspendre, Deighiga.
Penser, Lakar.
Percer, Tounga.
Perdre, Deirei.
Père, Baba.
Permettre, Nanga (laisser).
Perroquet, Kîrô.
Personne, Afossiné (un pas).
Pesant, lourd, Atinn.
Petit, court, Adoungoura.
Petit, de faible dimension. Kllina.
Peu, Kaïna.
Peuple (le), la nation, Borodi-koul *ou* boro-koul.
Peur (avoir), Hamboul *ou* hambour (le *h* fortement aspiré).
Peut-être, Allah oualam.
Pied (le dessus du), Tié tafoura.
— (le dessous du), Tié gandé.
— (donner un coup de), Tafaga.
Pierre, Tonndi.
Piler, Dour.
Piller, Koïe diounndi bari (aller course à cheval).
Pilon, In'ghé idzé.
Pipe, Tâba koussou.
Pique, Iaghi.
Piquer, Tounga.
Pis de vache, Fafa *ou* haou fafa (mamelle bœuf).
Pissat, urine, Tôssou.
Pistolet, Kâbouss.
Place, Nongo.
Plaisir, Ounndé kann.
Planche, Gambou (porte de case).
Planter, Dôga.
Déplanter, Singhlliga.
Plat pour manger, Tassa.
Plein, Atonn.
Peurer, Ié'hon.
Pleut (il), Banadi ouoka.
Plier, Tâbou.
Plomb, Bâdilei.
Pluie, Bâna.
Plus, Bissa.
Plusieurs, Abô (beaucoup).
Poche, Ghîba.
Poignée, Kamba tôné.
Poil, Anm'birr.
Poing (donner un coup de), Karga.
Point du jour (le), Souba inenn.
Plaie, Bîi.
Pois, Dongouri.
Poison, Korté.
Poisson, Aïi anm.
Poivre, Kilein fir.
Poudre, Baroud.
Porte, Gambou.
— ouverture, Oûmé.
Porter, Koïnnga.
Porter (se bien), Agadikann.
Pot, Koussou.
Pou, Gani.
Pouce, Kobé idzé berr.
Poule, Gorongo.
Pintade, Kirôbi.
Pourquoi, Makinn ganda.
Pourrir, Afoumbou.
Pousser, Tanga.
Pouvoir, A'innga.
Prendre, Dioga.
Peine, Fâra (fatigue).
Présent, don, Marsaga.
Presser, hâter (se), Sôboïe.
Prêter, Hîga.
Prêtre, Alfa.
Prier (Dieu), Gnoiré ierkoïe.
Prière (la), Ghinn'gal *ou* djinn'gal.
Prier, demander l'aumône, Gnoiré.
Promener (se), Iâra.
Promettre, Aïegota nôoni.
Propre, Sânia.
Pince, outil, Kambou.
Puis, après, Banda.
Pagaie, Kaïe.

Palabre, conférence, Kîini.
Palais de la bouche, Danka.
Panier, Seinssein (nasiller en prononçant le son *ein*)
Paraître, Aghitti.
Parce que, Dzaza.
Patate, Dourbé oulé.
Paume de la main, Kamba gandé.
Paupières, Môo kourou
Peau, Kourou.
— de mouton, Féghi kourou.
— de bœuf, Haou kourou.
Pénible, Aounndé nakann.
Pigeon, Touzounn.
Piment rouge, Danndi.
Pintade, Kirôbi.
Plage, Issamei.
Plumes, Kîrô anmbirr.
Poignet, Kamba ghinndé (le cou du bras.
Poil, Anmbirr.
Poitrine, Gandé.
Porc-épic, Bâla.
Posséder, Agouéga.
Près de, Amann ou amané.
Prince, Al mokadem.
Promptement, Keigné, koronn, moroïe
Protéger, Bâkoïega (amour du maître).
Prunelle, Môo-idzé (fils de l'œil).
Puits, Bangou.
Plume de roseau pour écrire, Kâloum.

Q

Quand, Ouakati'fô (mot à mot : à quelle heure ?)
Quarante, Arba'inn, ouaïe'taki.
Quatre, Ataki.
Que fais-tu ? Négo dam' akinn (toi faire quoi) ?
Queue, Dâra.
Quitter, Nanga.
Quoi ? qu'est cela ? Makinn.
Quantité, beaucoup, Bôbo, ôbo.
Quatorze. A'ouaïe kinndi'tâki.
Quatre-vingts, Dzangoufô.
Quatre-vingt-dix, Dzangoufô né a'ouaïe.
Quinze, A'ouaïe kinndi agou.
Quelque chose, Aïa.
Quai (espèce de digue pour arrêter l'envahissement de l'eau), Gorei, tara.
Que voulez-vous ? Né kinn makinn.

R

Racine, Linghi, tougouli linghi.
Racler. Kôssiga (signifie aussi vider l'eau d'une pirogue).
Raccourcir, Kinindiga.
Raison, vérité, Kīlimi.
Raser, Dieifé.
Rasoir, Sîni.
Retirer (quelque chose d'une case, d'une caisse), Kô'ouga.
Rassasier, Akoungou.
Rat, Kion (l'*o* tient un peu de l'*a*).
Récompenser, Aniâlindiga.
Refuser, Aouangou.
Regarder, Gounâga.
Reine, Oueïe bonhon.
Remercier, Sâbouga.
Remplir, Tonnga.
Remuer, Gheignguigheignguiga.
Rendre, Ienndiga.
Repas, Gnoua.
Reposer (se), Ininghianm.
Rester, Kinndi.
Retourner, Iéga.
Réveiller, Atounn.
Rêver, An'ndir.
Ramer dans une pirogue, Ounn.
Riche, Almann-koïe (maître de la richesse).
Rien, Aïassi.
Rive, Gogor.
Rivage, Issamei.
Rivière, Issa.
Riz, Môo.
Roi, Gabi-koïni (maître de la force).
Rompre, Bâga.
Rond, Kôli.
Ronfler, Korroga.

Ronger,	Nâma (mordre).
Roseau, bambou,	Sôkor'ba.
Rôtir,	Koukourga (brûler).
Rouge,	Ikiré.
Rouler,	Dîdiga, dzindiga.
Royaume,	Diamann.
Rude,	Iourrou.
Ramasser,	Kounnaga.
Rayons du soleil,	Ouéna môo (œil du soleil).
Réfléchir, penser,	Alakar.
Reins,	Banda.
Relâcher un prisonnier,	Firindiga.
Rencontrer,	Kouboïega.
Renfermer,	Koufalga.
Renverser,	Mounnga.
Répondre,	Dzâbiga.
Respirer,	Biné-ghissangou (mettre du vent dans le cœur).
Retenir, empêcher,	Kienndouga.
Réunir,	Mâraga.
Revenir,	Hounn-fatta.
Rhume,	Bonbon.
Robe,	Tiribi (grand vêtement).
Robuste,	Alkouâ.
Rosée,	Aranda.
Route,	Fonndô.
Ruer,	Agouazi (nager, remuer les pieds).

S

Sable,	Dô.
Sac,	Dialafonto.
Sagaie,	Iaghi.
— petite,	Iaghi-kaïna.
Saigner,	Kienssa.
Sain, saine, adj.,	Al kou'a.
Sangsue,	Dôlo.
Sale,	Ghîbi.
Saler,	Dam'kiri.
Saler ou poivrer à l'excès,	A'oronnga.
Samedi,	Assabdou.
Sang,	Kouri.
Sanglier,	Binka.
Sans moi.	Danaki-aïe.
— toi,	Danaki-ni.
— lui,	Danaki-ouo.
Soûl soûle, adj.,	Sakar.
Sarcelle,	Keiké.
Sauter,	Sar.
Sauver (se),	Zour.
Savoir, en parlant des métiers,	Maloum-baïega.
— en parlant de l'esprit,	Laloum.
Savon,	Sâfoun.
Sécher,	Akô.
Secouer,	Kokôga.
Sel,	Kîri.
Selle de cheval,	Gâri.
Semer,	Doûmaga.
Séparer (se),	Faïghi.
Sept,	I'ié *ou* Hi'ié.
Sépulcre,	Sareïe labou.
Serrer,	Aouga.
Serviteur, valet,	El kadem.
Seul,	Afo (un).
Si tu le fais,	Den dam ouo.
Siége, chaise,	Tîta.
Sien,	Ouo, ouoné.
Siffler,	Foulei.
Silence,	Assoundou.
Singe,	Fônô-kaïna.
Six,	Iddou.
Sœur,	A'ïgna-idzé.
Soif (avoir),	Fârr.
Soir (ce),	Ouïkirr.
Soixante,	Ouaïe'ddou.
Soldat, garde,	Siffa idzé (*siffa* signifie le hangar ou le vestibule qui précède les grandes maisons); mot à mot : enfant de la porte.
Soleil,	Ouéna.
Sommeil (j'ai),	Guir'bi agoaïga.
Songer,	An'ndir.
Sorcier,	Kerkô.
Sortir,	Fatta, hounn.
Sot,	Assi baïe aïa (pas savoir chose).
Souffler,	Founnsouga.
Soufflet de forge,	Founfa.
Soufre,	Kirbîti.
Souliers,	Sabâtou.
Souper,	Aouré.
Soupir,	Ounendzan (respiration).

Sourcils,	Môo kounbou.
Sourd,	Loutou.
Sous,	Ganda.
Souvent,	Moroïe moroïeda.
Sueur,	Takassou.
Suer,	Takassou agoaïga.
Suffit (il), c'est assez.	O'ouassa (élision de *ouo*, lui, *ouassa*, assez).
Suivre,	Hangaga.
Sur, au-dessus,	Béné.
Sabre,	Takouba.
Saison des pluies,	Kaïedi'a.
Saison sèche,	Koronn (chaleur).
Saison des récoltes,	Eighé.
Froid,	Foufou.
Sandales,	Kélembou.
Santé,	Lafia.
Sauce (mets à la),	Magafia.
Scie,	Kaka-kiendou (instrument pour couper le sel gemme).
Scorpion,	Donntonn.
Sec,	Ako.
Seize,	A'ouaïe kinndi iddou.
Semence, graine.	Doûma.
Serpent,	Ganda karfô (corde de terre).
Serrure,	Koufar.
Soie,	Harir.
Soixante-dix,	Ouaïe i'ié.
Solive,	Bounndou.
Sommet,	Beiné.
Souris,	Kion-kaïna.
Souvenir (se),	Alakarga.
Sucre,	Soukar.
Sud,	Kamba goumo.
Sûr, certain (être),	Korei kllimi (vérité blanche, pure).

T

Table.	Touboulé.
Tâcher, essayer,	Dzentéga.
Taire (se),	Dangheïe.
Tamarinier,	Bobosso.
Tambour de guerre,	Altoubar.
Tante,	Aoué.
Tarder, tard,	Agaïe.
Tâter, chercher quelque chose.	Fissâga.
Teindre,	Sîni-damga.
Témoin,	Seidé.
Tempête, grain,	Héô berr.
Longtemps,	Agaïe.
Tendre (opposé à dur),	Abann.
Tenir,	Dinnga.
Terre sèche,	Ganda.
— mouillée, boue,	Batakara.
Tête,	Bonhon.
Tête de chien,	A'inchi bonhon.
Teter.	Kankanm.
Tirer un coup de fusil.	Kar marfa.
Toi,	Né'go (*né* affixe).
Toi (cela est à),	Né'ouoné (*né*, toi, *ouo*, cela).
Toile de coton ou de fil,	Dar'bé.
Tomber,	Kanm.
Ton, ta, pronom poss.,	Né'ouoné.
Tonnerre,	Bâna tonndi (pierre de la pluie).
Tordre,	Kankanmga.
Tu as tort,	Né kamaga.
Toucher,	Atarga.
Toujours,	Alouakati koul.
Tour, forteresse,	Katanga.
Tourmenter,	Tôroga.
Tourner,	Ouengaga.
Tout, te,	Koul.
Tousser,	Kotokoto.
Tout de même,	Akoul tiâfo.
Tout à l'heure, de suite,	Moréda.
Trafiquer,	Néra.
Traire les vaches,	Soro haoudi *ou* haouga.
Travailler,	Goïega'go'iga innsa.
Treize,	A'ouaïe kinndi a'inndza.
Trembler,	Ghighir.
Trente,	Ouaïe a'inndza.
Très-bon,	Benté ali.
Triste,	Biné nakann (cœur pas content).
Trois,	A'inndza.
Tromper, manquer de foi.	Namaraga.
Trop,	Abo (beaucoup).
Troquer,	Bârr.
Trou,	Goussou.
Troupeau,	Gâ.
Trouver,	Gounaga.
Truie,	Binka oueïe.
Tuer,	Ouîga.
Turban,	Tabaïe.

Tuyau, canal,	Foûnei (ouverture).
Tabac à fumer,	Tâba.
— à priser.	Sîra.
Tabouret,	Tîta.
Talon,	Tié korei.
Tambour, tamtam,	Hareïe.
Tard,	Agaïe.
Tatouage,	Kienssa.
Taureau,	Haou arr.
Temple, mosquée,	Ghinn garcïe.
Tien (le), la tienne,	Né ouoné.
Tigre,	Mâr.
Tisserand,	Dar'békaïe koïe.
Toit d'une case de paille,	Houe beiné.
— d'une case carrée,	Gar bounndou.
Tonner (verbe),	Ataramga.
Tortue,	Kongoura.
Tôt, bientôt,	Akeigné.
Tôt ou tard,	Akeigné ouala agaïe
Trompe d'éléphant,	Tarkoundé kamba (bras de l'éléphant).
Tromper (se),	Daréga.
Tunique,	Tourki (petit boubou).
Tribu,	Al makhazein.
Traîner,	Kourouga.

U

Un,	Afô.
Usé,	Azenn.

V

Va chercher,	Koïe ouirr.
Va-t'en,	Koïe né.
Vache,	Haou oueïe.
Vaillant,	Arr assaza.
Vaincu,	Zour (fugitif, fuyard).
Valet,	Khadem.
Valeur, le prix,	A'ïdi.
Vanter (se),	Kerbounnbon.
Vautour,	Ghéïbann.
Veau,	Haou idzé.
Veiller,	Ghierbéga.
Vendre,	Néra.
Vendredi,	Al dzouma.
Vent,	Héô.
Ventre,	Goungou.
Venir, viens,	Kaga, ka.
Verroteries,	Hi'rïi.
Vert,	Ghinghiar.
Visir, ministre,	Gabi koïni tiékeiré (la jambe du maître).
Veuve,	Assi ighi.
Vie, existence,	Aouna-ouna.
Vieux,	Dzéno.
Vif,	Keigné.
Vilain,	Imei'ro, ana-bôri.
Vieillard,	Boro dzéno.
Village,	Koëra.
Vingt,	Toboïe, achrinn, ouaïe'inka.
Visage,	Ouadzou'ou.
Vite,	Keigné.
Vivre,	Ounaga.
Voici, voilà,	Ago, go, goné.
Voisin,	Tâleimé.
Voler comme un oiseau,	Déissi.
Voler, dérober,	Zeïega.
Voleur,	Zeïe.
Velouté,	Nibaïe.
Vôtre,	Ou'our ouoné.
Vouloir,	Nibaïega.
Vous,	Ou'our.
Voyager,	Fonndo dira.
Vrai,	Kllimi.
Vomir,	Iéri.
Vide,	Abenn.
Veines,	Linghi.
Venir,	Kâ.
Ver de terre,	Nôni.
Vérité,	Kllimi.
Verser,	Mounnga.
Viande,	Bâssi *ou* anm.
Ville (grande),	Goungou.
Vin des Bambaras (hydromel).	Bessou, ghi.
Voir,	Gounâga.
Voix,	Saotou.
Vigne sauvage,	Talala, fourgou farga.
— fruit, raisin.	Talala idzé, fourgou farga idzé.
Vieillard,	Arr *ou* oucïe ghiéno.
Vue (avoir une très-bonne),	Môogo kann.

Y

Yeux,	Moô a'inka (les deux yeux).

NOMS DE NOMBRE.

Un,	Afô.
Deux,	A'inka.
Trois,	A'inndza.
Quatre,	Ataki.
Cinq,	Agou.
Six,	Iddou.
Sept,	I'ié.
Huit,	Ia'a.
Neuf,	Iaga.
Dix,	A'ouaïe.
Onze,	A'ouaïe kinndi afô (*kinndi* signifie le reste, plus).
Douze,	A'ouaïe kinndi a'inka.
Treize,	A'ouaïe kinndi a'inndza
Quatorze,	A'ouaïe kinndi'tâki.
Quinze,	A'ouaïe kinndi agou.
Seize,	A'ouaïe kinndi iddou.
Dix-sept,	A'ouaïe kinndi i'ié.
Dix-huit,	A'ouaïe kinndi ia'a.
Dix-neuf,	A'ouaïe kinndi iaga.
Vingt,	Ouaïe'inka, toboïe.
Vingt et un, etc.	Ouaïe'inka kinndi afô, etc.

Trente,	Ouaïe a'inndza.
Quarante,	Ouaïe'tâki.
Cinquante,	Ouaïe'gou.
Soixante,	Ouaïe'ddou.
Soixante-dix,	Ouaïe i'ié.
Soixante et onze, etc.	Ouaïe i'ié kinnd'afô.
Quatre-vingts,	Ouaïe ia'a, Dzangoufo.
Quatre-vingt-dix,	Ouaïe iaga, dzangoufo n'da ouaïe.
Cent,	Dzangoufo n'da toboïe.
Cent et un, etc.,	Dzangoufo n'da toboïe kinndi afô.
Deux cents,	Dzangoufo a'inka (deux fois quatre-vingts).
Trois cents,	Dzangoufo a'inndza (trois fois quatre-vingts).
Mille,	Dzangoufo a'ouaïe, Guienber.
Deux mille,	Guienber a'inka, etc.
Dix mille, etc.,	Guienber a'ouaïe,
Premier,	Afôté.
Deuxième,	A'inkaté.
Troisième,	A'inndzaté.
Quatrième, etc.	Atak'té, etc.

ESQUISSE GRAMMATICALE (1).

Mon informateur est un vieillard dont l'intelligence, aussi peu développée que possible, m'a médiocrement servi dans l'esquisse grammaticale dont je désirais faire suivre mon vocabulaire.

Quant à celui-ci, les mots, après avoir été recueillis une première fois en traduction française, ont été l'un après l'autre répétés en arama pour être retraduits de nouveau en français; ceux qui ont échappé à cette épreuve ont été supprimés. Je crois donc avoir, au moins à peu près, évité les erreurs de mémoire du vieux trucheman des Aramas.

La langue arama a une prononciation mignarde et souvent nasillarde. Elle comporte un grand nombre de mots composés, ce qui n'implique pas une grande richesse.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, cette langue résulterait de la fusion de l'arabe et de la langue des Dirimans, peuplade qui occupait le pays avant l'arrivée des Aramas; elle porterait donc improprement le nom exclusif d'arama. C'est pourtant sous ce nom qu'elle est connue, du moins d'après le dire de mon initiateur.

On y trouve bon nombre de mots arabes; mais cela ne prouverait nullement l'exactitude de l'origine attribuée à cette langue. Les dialectes africains ont tous fait des emprunts à l'arabe, et ces emprunts ont dû être d'autant plus nombreux que les relations entre les peuples noirs et les tribus arabes ont été plus fréquentes. Vers l'orient, dans les régions arrosées par le Ghiolibâ, ces relations sont pour ainsi dire journalières; car Djenné et Tombouktou, où se parlent le dialecte arama, sont, comme on le sait, visités et pour ainsi dire habités par un grand nombre d'Arabes.

§ 1er. DU VERBE.

Le verbe arama ne paraît présenter aucune différence avec le substantif et l'adjectif. C'est toujours une racine qui m'a semblé invariable, et qui, dans aucun cas, ne comporte l'addition d'un crément.

On ne distingue donc dans le verbe, ni mode ni temps; ce sont les pronoms qui déterminent le temps; quant aux modes, je n'en ai aperçu nulle trace.

(1) Ce travail, revu au moment de mon départ pour Madagascar, doit nécessairement se ressentir de la précipitation apportée à sa révision. Pour la faire complète, il eût fallu beaucoup de temps.

Le verbe, c'est-à-dire la racine, est souvent accompagnée de la terminaison *ga*. J'avais d'abord cru que cette addition représentait une sorte de crément marquant le présent; mais j'ai bientôt acquis la certitude que l'emploi de ce *ga,* qui n'est nullement exclusif dans le présent, est soumis à des règles, mais si insaisissables, que j'ai renoncé à en poursuivre la recherche. Ce que j'ai pu découvrir, c'est que le *ga* est obligatoire pour distinguer un verbe d'un substantif semblable ayant un autre sens, et pour éviter la confusion : *fâfa,* mamelle; *fâfaga,* tromper.

Presque toujours la syllabe *ga* accompagne un verbe; mais elle ne s'emploie jamais en même temps que le crément du pronom sujet *go,* diminutif d'*ago,* voilà, qui alors indique le présent.

PRÉSENT.

Aïe'go dam,	Je fais.	Aïe'go gnoua,	Je mange.
Né'go *ou* némongo dam,	Tu fais.	Né'go gnoua,	Tu manges.
Ouo'go *ou* ouo mongo dam,	Il fait.	Ouo'go gnoua,	Il mange.
Ier'go dam,	Nous faisons.	Ier'go gnoua,	Nous mangeons.
Ou'our'go dam,	Vous faites.	Ou'our'go gnoua,	Vous mangez.
Ouïe'go dam,	Ils font.	Ouïe'go gnoua,	Ils mangent.

Le pronom n'a pas de genre comme en arabe.

PASSÉ.

Aïe' ta (1) dam,	J'ai fait.	Aïe' ta gnoua,	J'ai mangé.
Né' ta dam,	Tu as fait.	Né' ta gnoua,	Tu as mangé.

FUTUR.

Aïe'go' ta dam,	Je ferai.	A'ïe'go' ta gnoua,	Je mangerai.
Né'go' ta dam,	Tu feras.	Né'go' ta gnoua,	Tu mangeras.

Le conditionnel et l'imparfait ne m'ont point paru exister. Le subjonctif est complétement inconnu; quant à l'impératif, on dit indifféremment la racine sans pronom ni crément, ou la racine suivie de *ga;* fais, *dam* ou *damga;* mange, *gnoua* ou *gnouaga.*

La voix passive et la voix réfléchie ne m'ont point été révélées; et malgré mes efforts pour les découvrir, je n'ai obtenu aucun résultat satisfaisant.

Il ma paru que le participe passé s'exprimait par l'addition d'un préfixe *a* ou *i.* Voici un seul exemple à citer à l'appui de cette remarque. Je ne l'ai pas retrouvé dans d'autres mots :

A'inn, cuit; *inna,* cuire (la voyelle finale *a* se retranche capricieusement).

Voici quelques exemples pris rapidement sur l'emploi des verbes; ils sont jetés avec confusion.

Je marque ta couverture, *Aïe'go dam tamissé nétoungou.*
Mot à mot : Moi voilà faire marque toi couverture.

---

(1) Ce *ta* est un diminutif, sans doute, mais je n'ai pu le découvrir.

J'ai entendu cette nuit les bœufs mugir, *Aïe'ta mon hâou hôm tighi.*
Mot à mot : Moi entendre bœuf mugir nuit.

On voit déjà que les conjonctifs, ainsi que les particules déclinatives des substantifs, ne sont pas d'usage en arama. Il en est de même des pronoms démonstratifs, dont je n'ai rencontré aucune trace :

Je ne le ferai jamais, *Aïe' si* (pour *assi*) *damga abâda.*
Mot à mot : Moi non faire jamais.

La particule négative *assi* paraît entraîner la suppression du crément *ta* indiquant le futur.

Le verbe être et le verbe avoir ne s'expriment pas ; on emploie le pronom et la particule *ago,* voilà. — Exemple :

J'ai une plume, *Kaloum gouoaïega.*
Mot à mot : Plume voilà elle moi.

Gouoaïega pour *ago,* voilà ; *ouo,* elle ; *aïe,* moi. Le *ga* semble marquer ici une sorte de possession, ou est employé pour terminer euphoniquement la phrase. J'ai remarqué souvent d'autres syllabes finales dont on n'a pu traduire le sens :

Tu as une plume, *Kaloum'go némoga.*
Mot à mot : Plume voilà toi elle.

Il m'est né un fils aujourd'hui, *Aïe ouandé aïe hou arr-idzé.*
Mot à mot : Moi épouse moi aujourd'hui enfant mâle.

Cet exemple, pris à cause de la répétition du pronom pour tenir lieu du verbe *enfanter,* peut servir à donner une idée de la manière dont on rend la forme passive.

D'autres exemples que je n'ai pas recueillis m'ont appris que la voix active remplaçait toujours, lorsque cela se pouvait, la voix passive. Dans le cas où ce remplacement est impossible, il y a confusion.

Je n'ai pas pu obtenir d'exemple de phrases exprimant une action passée et dans lesquelles le sujet est un nom propre. Seulement il m'a semblé qu'on employait alors le mot *bissa,* signifiant passé, fini.

§ 2. DU NOM SUBSTANTIF.

Le substantif ne comporte ni genre, ni nombre. Je n'ai aperçu aucun vestige de déclinaison. Il en est de même pour les diminutifs et les augmentatifs, qui paraissent inconnus :

GÉNITIF.

Le cheval de mon père, *Aïe baba barīdi.*
Mot à mot : Moi père cheval.

Le *di* est une syllabe ajoutée capricieusement, qui m'a paru être placée uniquement par euphonie. On la trouvera fréquemment, ainsi que *ki, si, ni.* Je n'ai pas pu parvenir à découvrir l'utilité de ces finales.

On remarquera sans doute cette interversion du génitif placé avant le nominatif. On la retrouve partout. Il en est de même du nom de nombre, qui se place après le substantif : six jours, *ghirbi'ddou,* jour six.

Les bœufs du roi (1), *Gabi-koïni hâoudi*, roi bœuf.
Le bœuf du roi, *Gabi-koïni hâoudi*, roi bœuf.

DATIF.

Donne ce couteau à ton frère aîné, *Noô ouo sîni nébeirésé.*
Mot à mot : Donne lui couteau toi frère aîné.

Ce *sé* est encore intraduisible, comme le *di* de bari-*di*, de hâou-*di*, etc. On peut donc à peu près affirmer que dans les phrases aramas, le mot final s'augmente par une recherche euphonique, qui semble souvent inutile, d'une syllabe terminée en *i* ou en *e*, au choix de celui qui parle.

Je vais à Djenné, *Aïe'go koî Djéenné.*

ABLATIF.

Je reviens de Tombouktou, *Aïe'go hounn Tounboutou.*

Les particules, exprimant les cas en français, ne sont, comme on le voit, jamais exprimées en arama. Il en est de même quelquefois pour les pronoms possessifs et démonstratifs; mais le plus souvent ils sont remplacés par le pronom personnel.

§ 3. ADJECTIFS.

Les adjectifs sont, indéclinables comme les substantifs, et ne présentent également ni genre, ni nombre. Souvent on ne les distingue pas des substantifs. *Almann,* par exemple, signifie en même temps *riche* et *richesse*. Quelquefois, cependant, mais cela m'a semblé une recherche assez rare, on ajoute au substantif le mot *koïe*, signifiant *maître*, pour former l'adjectif.

Un homme riche, *almann koïe* (le mot homme n'est point exprimé). Roi se traduit par *gabi koïni : gabi*, puissance, *koïe*, maître, possesseur; *ni* est intraduisible.

Une femme riche, *Oueïe almann koïe; oueïe*, femme.

Un homme bon, *Boro benté; boro*, homme, *benté*, bon ou bonté.

Ici le substantif précède l'adjectif.

COMPARATIF.

Le comparatif se forme tantôt à l'aide du mot *bissa*, passer, dépasser; tantôt avec le mot *n'da*, qui veut dire, je crois, *plus* et même *plus que.*

Cet homme-là est plus riche que celui-ci.

Ouo almann bissa ouo almanndi.

Mot à mot : Lui richesses dépasse lui richesses.

Dans cet exemple, le *di* est évidemment euphonique.

Cette femme-là est plus jolie que celle-ci.

Ouo oueïe abori n'da ouo oueïe.

Mot à mot : Elle femme jolie plus (ou plus que) elle femme.

---

(1) Le pluriel se forme par l'addition du mot *kaïna,* peu, ou *bôbo,* beaucoup
Le duel, par l'addition du mot *a'inka,* deux.

Peut-être encore le mot *bissa* s'emploie-t-il exclusivement avec le substantif et *n'da* avec l'adjectif. Je répète que ces notes ont été revues très-rapidement.

Cet enfant-là est plus méchant que celui-ci :

Ouo idzé kllina foulou n'da ouo idzé kllina (ou simplement *ouo*).

Mot à mot : Lui enfant petit, méchant plus que lui enfant petit.

SUPERLATIF RELATIF.

Il se forme, comme le comparatif, à l'aide des mots *bissa* et *n'da;* mais le second terme de la comparaison est accompagné de l'adjectif *koul*, emprunté à l'arabe et signifiant *tout, toute*.

Cette jeune fille est la plus belle de Ségo.

Ouo oueïe kllina abori n'da Ségo oueïekoul kllina.

Mot à mot : Elle femme petite belle plus que de Ségo toute femme petite.

SUPERLATIF ABSOLU.

Il se forme par l'addition du mot *berr*, grand, ou du mot *ali*, dont je n'ai pas découvert le sens, annexé comme une terminaison à l'adjectif positif ou au mot *berr* : Bœuf gras, *hâou nassou;* bœuf très-gras, *hâou nassouali. Loma*, poignée de nourriture (couscouss ou riz) ; *lomaberr*, grande poignée ; *lomaberrali*, très-grande poignée.

Dans un des deux exemples qui m'ont été traduits, j'ai trouvé aussi une terminaison en *n'té* tenant la place de *ali.* Je la donne néanmoins comme suspecte.

Un cheval très-robuste, *baridi alkouâ n'té*; *bari*, cheval; *alkouâ*, fort, robuste.

Un roi très-puissant, *gabi koïni gabiberr.*

§ 4. ARTICLE.

La seule remarque faite sur l'article (*al*), c'est qu'il accompagne constamment les mots empruntés à l'arabe. Lorsque j'ai voulu le retrancher, on m'a toujours invité à le replacer. Quant aux mots non empruntés à l'arabe, l'emploi de l'article m'a paru d'abord extrêmement rare, et quand je l'ai aperçu ou que j'ai cru l'apercevoir, il m'a semblé qu'il ne subissait d'autre loi que la fantaisie de celui qui parlait. En effet, je n'ai soulevé aucune réclamation quand j'ai essayé de le retrancher.

Les Aramas se servent fréquemment des préfixes *a*, *é*, *i;* mais ils m'ont paru d'un emploi purement euphonique. J'ai dit ailleurs que j'avais cru m'apercevoir que ces préfixes formaient le participe passé des verbes (nom de *patient*); mais je me garderais de l'affirmer. Au surplus, je n'ai fait cette remarque que dans un seul exemple.

§ 5. PRONOMS.

Ce n'est qu'avec une peine extrême que je suis parvenu à obtenir les pronoms personnels *sujets.* Quant aux pronoms *régimes*, je confesse qu'ils sont restés pour moi enveloppés de l'obscurité la plus épaisse. Tantôt le trucheman vénérable des Aramas se servait du pronom sujet sans y rien changer, tantôt il employait, en manière d'affixe, une de ces terminaisons en *né* ou en *sé* qui, bien certainement, dans la plupart des cas, ne pouvait tenir lieu d'un pronom.

Si j'ai éprouvé de grandes difficultés à recueillir les pronoms personnels, on doit s'expliquer facilement qu'il m'a été de toute impossibilité d'obtenir les pronoms relatifs, démonstratifs et interrogatifs.

J'ai été plus heureux pour les pronoms possessifs isolés, *le mien*, *le tien*, etc.

Les pronoms personnels sont :

1re pers. sing.	*aïe*,	je ou moi.	plur.	*ier*,	nous.
2e — —	*né*,	tu ou toi.	—	*ou'our*,	vous.
3e — —	*ouo*,	il ou elle.	—	*ouoïe*,	ils ou elles.

On a vu déjà qu'ils précédaient le verbe et marquaient le temps à l'aide d'un crément invariable.

Ces mêmes pronoms indiquent également la possession; mais tantôt ils précèdent le nom : *aïe baba*, mon père; et tantôt ils le suivent : *kitab aïe*, mon livre; *kitab né*, ton livre.

Les pronoms possessifs isolés sont :

Le mien,	1re pers. sing.	*aïe ouoné*,	plur.	*ier ouoné*,	le nôtre.
Le tien,	2e pers. —	*né' ouoné*,	—	*ou' our ouoné*,	le vôtre.
Le sien,	3e pers. —	*ouo ouoné*,	—	*ouoïe ouoné*,	le leur.

Exemples :

Je pardonne, *aïe idzamana.* — Je lui pardonne, *aïe idzaman' ouo.*

Le roi du Kaarta ne nous a pas permis de partir, *Kaarta gabi koïni ananann iermo koïe;*

Ana nann ier koïe (*mo* semble encore placé là par euphonie).

Mot à mot : Non laisser nous aller.

Je pencherais à croire que le pronom sujet s'emploie, sans subir de changement, comme pronom régime.

Voici maintenant des exemples où l'on trouve un nouveau genre de pronoms qui remplissent le rôle d'affixes. C'est pour ces pronoms que je manque complétement de certitude.

Dis-lui, *harga' ssé* (?) (*assé*, pronom régime de 3e personne.)

Dis-moi, *harga' né* (?) (*né*, pronom régime de 1re personne qui se trouve être le même que le pronom sujet de 2e personne, ce qui me semble peu clair).

Le respectable Arama a bien pu confondre ici, comme il l'a fait presque constamment, toutes les personnes ensemble. On doit bien croire que j'ai employé tous les moyens possibles pour tirer bon parti de l'intelligence de mon informateur; mais je n'ai pas toujours réussi.

Je te parle, *aïe'go kïi mané.* Le pronom *né* est ici de 2e personne; la syllabe *ma* qui le précède semble une préposition signifiant *à* ou *avec.* Je l'ai remarqué fréquemment avec ce sens dans les phrases aramas, et je crois à peu près pouvoir affirmer que c'est bien ainsi qu'on doit la traduire.

Parle-lui, *kïi assé.*

Je le lui dirai, *aïe'go' ta harga ou' assé* (*ouo*, cela, *assé*, à lui).

Ici, je dois en convenir, j'ai aidé la mémoire de mon informateur, et il se pourrait qu'il eût été trop légèrement de mon avis. Quoi qu'il en soit, il paraîtrait, vu les exemples ci-dessus, qu'on ne doit avoir aucun doute sur le pronom affixe de

3e personne *assé*, corrompu en *sé* par élision ; mais pour ceux de 1re et 2e personnes, rien n'est plus confus. Les pronoms pluriels ont été rendus sans altération par les pronoms sujets.

Voici deux exemples de pronoms relatifs que je marquerai d'un double signe de doute.

J'en viens (1), *aïe hounn dodi?* On aurait, mot à mot : *aïe*, moi ; *hounn*, sortir ; *dodi*, de là, en supposant que *dodi* eût cette signification.

L'homme que j'ai frappé, *Aïe'ta kar arrdi ka ma* (??)

Mot à mot : Moi ai frappé homme venir avec.

§ 6. NOMS DE NOMBRE.

Le système de numération des Aramas présente une grande confusion. Ils ont emprunté des mots aux Arabes, mais les mots seulement, et ils en ont altéré complétement la valeur en les appliquant au système de numération des Bambaras. Ce système est très-remarquable, en ce qu'il s'écarte totalement, pour les nombres élevés, de tous ceux qui sont employés, même en Afrique.

Ainsi les Bambaras, au lieu de grouper leurs dizaines par dix et de donner un nom, comme presque tous les peuples, à ce groupe de dix dizaines, se sont arrêtés à la huitième ; et c'est à cette réunion de *huit* dizaines seulement qu'ils ont donné le nom de *kiémé*, vulgairement connu parmi les autres peuples noirs par la désignation de *cent bambara* (*bamana nakiémé*). Les unités, dans ce système, s'ajoutent donc non à l'expression d'un groupe de dix dizaines, mais à l'expression d'un groupe de huit ; en d'autres termes, à quatre-vingts. La réunion de dix *kiémé* se nomme *bâh*, le mille bambara.

Les Aramas se servent du mot *dzângou* pour exprimer quatre-vingts ; mais ils y ajoutent le numératif *afô*, un (*dzangou'fo*). On me dit bien que lorsque le numératif *afô* ne suit pas *dzangou*, ce mot seul exprime *cent* ; mais je me défie de ce renseignement, surtout en présence de l'expression *dzangou n'da toboïe*, signifiant quatre-vingts plus vingt. Au reste, la confusion qui règne dans le système numératif des Aramas peut être évitée à l'aide de l'addition de *toboïe*, signifiant vingt, qu'on peut réclamer lorsqu'il y a doute ; mais, dans l'emploi des mots arabes, cette confusion est à coup sûr inévitable. Ainsi, pour exprimer cent, qui, en arabe, se dit *mia* ou *mié*, mon informateur persiste à me dire *mia achrinn*, ce qui signifie cent vingt.

Les numératifs ordinaux se forment par l'addition de la syllabe *té*,

Afoté, premier.

A'inkaté, deuxième, etc., etc.

J'ai dit déjà que les nombres suivaient le substantif. Ainsi, au lieu de dire : *a'inka boro* (deux hommes), on dit : *boro a'inka* (hommes deux) ; trois ans, *ghiri a'inndza*, etc.

Je répète que les Aramas emploient indistinctement les mots arabes ou ceux de leur langue ; mais, après soixante-dix-neuf, ils se servent invariablement du mot arabe *mia* (cent), qui ne signifie parmi eux que quatre-vingts.

---

(1) Il semble résulter de cet exemple qu'il serait facultatif de supprimer le mot *ago*, qui marque le présent.

§ 7. PARTICULES.

On comprend aisément qu'avec un trucheman complétement illettré et doué d'une intelligence plus que médiocre, il m'ait été difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir la traduction d'un mot qui n'exprimait point un objet se pouvant toucher ou montrer. J'ai eu occasion de reconnaître plusieurs fois l'incroyable galimatias que présentait ma traduction ; et voici, entre autres exemples, quelque chose digne d'être cité : Pour homme vaillant, mon trucheman avait traduit *homme qui a mal aux dents*. On se figure ce que pouvait être le reste. Heureusement qu'à force de soin et de vérification, je suis parvenu à faire disparaître la majeure partie de ces erreurs.

Il n'en est pas moins vrai que les particules, adverbes, prépositions, conjonctions, etc., qui figurent dans ce vocabulaire, sont plutôt le résultat de mes propres découvertes que celui de la traduction qui m'en a été faite. La moisson n'est pas riche, et encore dois-je, par prudence et surtout par conscience, déclarer que je ne suis rien moins que sûr de mes découvertes. Les adverbes surtout sont d'une rareté effrayante.

Voici quelques exemples :

Comment se porte ta femme? *Né ouandé maté.*

Comment t'appelles-tu? *Né ma ki makinn.*
Mot à mot : Ton nom comment (*ki* mis par euphonie).

J'aime mieux l'or que l'argent. *Aïe bâ di ouro n'da andzarfou.*
Mot à mot : Moi aime or plus que argent.

Le *que* ne se traduit pas dans d'autres exemples.
Il ne fallait que toi se traduit comme s'il y avait *il fallait toi.*
Voici un exemple recueilli depuis où *n'da* exprime bien clairement *que :*

Il y a trois jours que je suis malade. *Ghiri a'inndza aïe n'da ouirki.*
Mot à mot : Jours trois moi que malade.

Si je bois du lait, je serai malade. *Den nienn oua aïe'go'ta ouirki.*
Mot à mot : Si boire lait moi malade.

Ce couscouss est meilleur que celui d'hier. *Ouo koushoussou abenté n'da bî ouodi.*

Bî, hier; avant-hier se traduit par *bî'fô* (*bî afô*, hier un).

Faites-moi des souliers comme ceux-là. *Innsa né ouo kinné.*
Mot à mot : Travaille moi eux pareils, *ou* comme.

On remarquera ici l'affixe *né* remplaçant le pronom de 1re personne.

La conjonction *et* se rend par *né* : Lui et moi, *ouo né aïe*. *Assa* et *ana* précédant le mot, expriment une négation ; *assi*, au contraire, doit suivre ; *hambour*, poltron ; *ass'hambour*, qui n'a point peur.

Gaïe, longtemps, signifie en même temps clarté.

Gaïe 'ouonn, il fait clair.

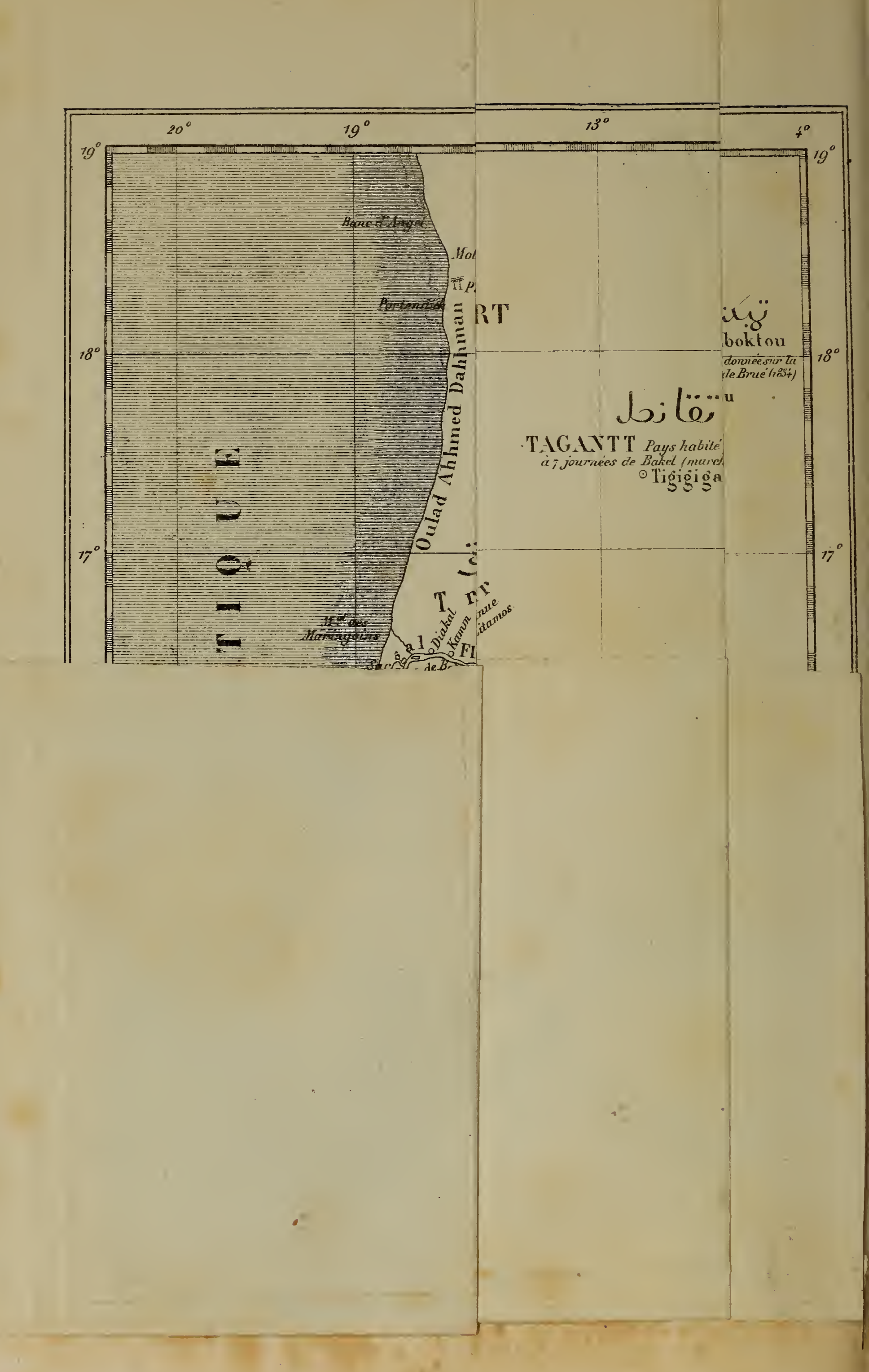
Mot à mot : Clair lui.

Je suis arrivé depuis longtemps. *Aïe gaïe* *ka ka*.

Mot à mot : Moi longtemps venir (le second *ka* est euphonique.

Ici se terminent les notes que j'ai recueillies sur la langue arama; je rappellerai que ce n'est qu'une esquisse bien grossière et bien incomplète.

Je doute que cette langue puisse être utile autrement que comme un document propre à aider les recherches des ethnologues pour grouper les peuples entre eux. Dans ce cas seulement mes recherches pourraient avoir quelque intérêt, et je ne regretterais pas de les avoir faites.



20°
19°
13°
4°
19°
18°
17°
Banc d'Arguin
Portendick
RT
boktou
données sur la
de Brue (1834)
TAGANTT Pays habité
à 7 journées de Bakel (march
Tigigiga
Oulad Ahhmed Dahhman
Diakal
Mt. des Maringoins
FI

DIVERS ITINÉRAIRES

DE

LA SÉNÉGAMBIE ET DU SOUDAN,

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE LA CARTE CI-CONTRE.

(L'heure de marche est de 4,000 mètres. — La route est relevée au compas et corrigée d'une variation moyenne de 18° constatée par plusieurs observations du voyageur).


CARTE
D'UNE PARTIE
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
Dressée
d'après les autorités les plus nouvelles
et ses propres observations
PAR M. ANNE-RAFFENEL
1856
OCÉAN ATLANTIQUE
SAHHRA OU GRAND DÉSERT
Tichitts
Tajakanits
TAGANTT
Tigigga
Braknas
Trarzas
Oulad Omar
Oulad Mbarek
Tribus d'Arabes Nomades
Bourdamès
Tenboktou
Ten-Boktoue
Diarimans
Ghioliba Fl.
PARTIE DU
TAKROUR OU SOUDAN
Oulad Omar Ould Aoum
Arabes sédentaires
GHIANCOUNTE
Djenné
Sasadig
Sego-Sikoro
Yamina
Bamakou
KONKOUDOU
BOURÉ
OUASSELOU
KANKAN
FOUTA DIALLON
FOUTA-TORO
FOUTA CENTRAL
FOUTA-DAMGA
WALLO
CAYOR
BAOL
SIN
SALUM
BADIBOU
BARRA
YAMINA
WOLI
CANTORA
KAEN
Foulaps
Banians
Papels
Biafares
Landemans
TENDA-MAIE
DOWICHES
OLOF
Désert
Forêts
KAARTA
KADIAGA
BONDOU
BAMBOUK
KASSON
FOULADOUGOU
SÉGOU
KOUSSOU
Diafounns
Diavaras
Kogho
Damafoulou
Foutobi
Nioro
Bakel
Médina
Bouleban
Senegal
Sénégal Fl.
Gambie Fl.
Falémé Riv.
Rio Grande
Cap Verd
Gorée
Cap Naze
S.t Louis
Bathurst
Cap Roxo
B. de Cacheo
Archipel des Bissagos
Sahkha Ghibila
Kabra
Koura
Dire
Ouansa
Koulikoro
Yamina
Sansanding
Sousous

DIVERS ITINÉRAIRES DE 1

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
			PREMI
			De Toubabo-Kané à Ko
Kadjaga. Le pays que nous nommons *Galam* est appelé *Kadjaga* par les nègres. La Falémé divise le Kadjaga en deux parties : le *Goye*, qui commence au marigot de N'ghérer ; et le *Kaméra*, qui finit à Kégniou. Le pays de la rive droite se nomme *Gangara*.	0h 44'	S. E.	De Toubabo-Kané à Daramané. . . . .
	0 16	S. E.	De Daramané à un bois.
	0 49	E.	De ce bois à la hauteur de Makaïakaré. . . . .
	0 10	E.	De la hauteur de Makaïakaré à Makaïakaré-Sonkoné. . . . . . .
	1 59	E.	De Makaïakaré-Sonkoné au marigot de Ghiani ou Djani. . . . . .
	0 35	S. E. puis E.	Du marigot de Djani à un endroit où l'on quitte le bord du fleuve
	2 »	E. 1/4 N. E.	De cet endroit à une plaine de hautes herbes . . . .
	0 13	E. 1/4 N. E.	De cette plaine à la sortie de cette même plaine et au villag Moussala, détruit.
	1 47	E. (dir. m.).	De Moussala à Tambo-Kané. . . . .
	0 48	E. 1/4 S. E.	D'un lieu de la rive droite (à 300 mètres au-dessus de la hauteu Tambo-Kané) à Somankidi.
	0 25	E.	De Somankidi à la hauteur de Ghérétabé. . . . .
	0 20	S.E. et E.S.E.	De la hauteur de Ghérétabé à un endroit où l'on quitte le bord fleuve.
	2 40	E. S. E.	De cet endroit au marigot de Dakhamé. . . . .
	1 5	E.	Du marigot de Dakhamé au marigot de Dandighiri.
Kasson. Cet État, autrefois considérable, est aujourd'hui très-réduit par suite des guerres qu'il a eu à soutenir avec le Kaarta. Il est presque impossible de lui assigner des limites	0 10	E.	Du marigot de Dandighiri à la hauteur du village de Diakalinn-Kiss
	0 42	E.	De la hauteur de Diakalinn-Kissé à Diakalinn-Kouta. . . . . . .
	1 »	E.	De Diakalinn-Kouta à Sétoukolé.
	1 20	E.	De Sétoukolé au marigot de Kolébiné et au village de Koulou-Diama
	1 50	E.	De Koulou-Diamané à un endroit où l'on tourne une montagne. .
	0 32	E. N. E.	De l'endroit où l'on tourne une montagne au village de Loupourou.
	0 58	E.	De Loupourou au marigot de Yakaramini . . . .
	1 30	E.	Du marigot de Yakaramini à une plaine étendue. . . . .
	0 30	E.	De cette plaine au marigot de Falaou. . . . .
	0 10	E.	Du marigot de Falaou au village de Kanamakounou.
	2 45	N. E.	De Kanamakounou au marigot de Doro. . . . .
	4 25	N. E.	Du marigot de Doro au marigot de Kirigou. . . . .
Kaarta. Nommé également par les Bambaras *Sounsana*, du nom de l'un des conquérants de la trée.	0 15	N. E.	Du marigot de Kirigou au village de Ségalaba (*bâ* grand). . . .
	0 20	E. N. E.	De Ségalaba à Ségalan'di (*n'di* petit).
	1 28	E. N. E.	De Ségalan'di au marigot de Kirigou.
	0 10	E. N. E.	Du marigot de Kirigou à Kouniakary. . . . .
	0 7	E. 1/4 N. E.	De Kouniakary au marigot de Kirigou. . . . .
	0 20	E. 1/4 N. E.	Du marigot de Kirigou à Sibikoro.
	0 16	E. 1/4 N. E.	De Sibiroko à la hauteur du mont Tapa.
	1 4	E. 1/4 N. E.	De la hauteur du mont Tapa au village de Tinntila. . . . . Relevé : Tapa, pointe O. au N. O. 1/4 O. — — pointe E, au N. N. O. — — le centre à l'O.

ÉGAMBIE ET DU SOUDAN.

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

ÉRAIRE.

le du Kaarta.

it route sur la rive gauche du Sénégal.

de la rive droite.

de la rive gauche.

rigot communique avec le marigot de Kolibâ à l'E. (ne pas confondre avec le Bâ-fing, qui est plus éloigné) et avec celui enou-Kolé à l'O.; il continue au S. et va se perdre dans la Falémé auprès de Sasâdig. (*Renseignement.*)

laine est vraisemblablement inondée pendant la saison des pluies.

illage on reprend le bord du fleuve.

illage on traverse le Sénégal. On aperçoit les montagnes du Félou.

route sur la rive droite du fleuve.

de la rive gauche.

marais desséchés. On passe près d'un petit bras du fleuve nommé Kougou.

es sont très-abruptes.

ge est situé sur la rive gauche. On trouve sur la même rive, en remontant le fleuve, Kaï et Kégniou, derniers villages méra; et, un peu au-dessous des cataractes, Médina, premier du Kasson.

premier village du Kasson sur la rive droite.

got, qui paraît être un affluent du Sénégal, a un lit de roches gratinoïdes, et coule en formant une multitude de cas-. Ses eaux claires et rapides ne ressemblent pas aux eaux bourbeuses et dormantes des vrais marigots du Sénégal. Les s du Kolébiné sont des siénites et des trachytes, comme celles de Kaour, dans la Falémé. Suivant l'opinion des nègres eurs, les montagnes du Félou, qui se dirigent vers le N. E., au travers du Kaarta, font partie d'un système monta- qui traverse le Bambouk et le Fouta-Djallon, et s'arrête à Sierra-Leone. Aux abords de Kouleu on reconnaît la constitution géologique que celle des environs de Kaour, ce qui est une affirmation ; mais il n'en est plus ainsi dans nation des cataractes de Félou, où le grès se remarque exclusivement.

tion de cette montagne, qui fait suite à celle du Félou, est N. N. E. Les cataractes sont situées à 16 ou 17 kilomètres ulou, dans le S. E. 1/4 S.

urbeuses.

aine est remarquable par une immense coulée basaltique.

ute probabilité, ce marigot est une section du Kirigou.

en cet endroit un vaste étang rempli d'eau et garni de hautes herbes.

mins sont pierreux.

premier du Kaarta; il appartenait, il y a encore peu d'années, au Kasson.

cienne capitale du Kasson. Montagnes tout autour ; chaîne principale N. N. E.

u N. E.; le centre de la montagne Tapa, la plus élevée de celles qui entourent Kouniakary.

est entouré de montagnes. La seule direction qu'on puisse suivre est celle d'un chaînon qui paraît être le rameau prin- t qui va dans le N. E. ou le N. N. E. Les autres chaînons sont jetés avec confusion. On trouve dans ces montagnes nites, des trachytes, du grès commun et des phyllades en feuillets épais formant des carrelages symétriques et hori- x.

DIVERS ITINÉRAIRES DE LA SÉNÉGAMBIE ET DU SOUDAN.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
			PREMIER ITINÉRAIRE. *De Toubabo-Kané à Koghé, capitale du Kaarta.*	
Kadjaga.	0h 44'	S. E.	De Toubabo-Kané à Daramané.	On fait route sur la rive gauche du Sénégal.
Le pays que nous nommons *Galam* est appelé *Kadjaga* par les nègres. La Falémé divise le Kadjaga en deux parties : le *Goye*, qui commence au marigot de N'ghéier ; et le *Kaméra*, qui finit à Kéguiou. Le pays de la rive droite se nomme *Gangara*.	0 16	S. E.	De Daramané à un bois.	
	0 49	E.	De ce bois à la hauteur de Makaïakaré.	Village de la rive droite.
	0 10	E.	De la hauteur de Makaïakaré à Makaïakaré-Sonkoné.	Village de la rive gauche.
	1 59	E.	De Makaïakaré-Sonkoné au marigot de Ghiani ou Djani.	Ce marigot communique avec le marigot de Kolibil à l'E. (ne pas confondre avec le Bâ-fing, qui est plus éloigné) et avec celui de Senou-Kolé à l'O. ; il continue au S. et va se perdre dans la Falémé auprès de Sasâdig. (*Renseignement.*)
	0 35	S. E. puis E.	Du marigot de Djani à un endroit où l'on quitte le bord du fleuve.	
	2 »	E. 1/4 N. E.	De cet endroit à une plaine de hautes herbes	Cette plaine est vraisemblablement inondée pendant la saison des pluies.
	0 13	E. 1/4 N. E.	De cette plaine à la sortie de cette même plaine et au village de Moussala, détruit.	A ce village on reprend le bord du fleuve.
	1 47	E. (dir. m.).	De Moussala à Tambo-Kané.	A ce village on traverse le Sénégal. On aperçoit les montagnes du Félou.
	0 48	E. 1/4 S. E.	D'un lieu de la rive droite (à 300 mètres au-dessus de la hauteur de Tambo-Kané) à Somankidi.	On fait route sur la rive droite du fleuve.
	0 25	E.	De Somankidi à la hauteur de Ghérétabé.	Village de la rive gauche.
	0 20	S.E. et E.S.E.	De la hauteur de Ghérétabé à un endroit où l'on quitte le bord du fleuve.	Bois et marais desséchés. On passe près d'un petit bras du fleuve nommé Kougou.
	2 40	E. S. E.	De cet endroit au marigot de Dakhamé.	Ses rives sont très-abruptes.
	1 5	E.	Du marigot de Dakhamé au marigot de Dandighiri.	
Kasson.	0 10	E.	Du marigot de Dandighiri à la hauteur du village de Diakalinn-Kissé. .	Ce village est situé sur la rive gauche. On trouve sur la même rive, en remontant le fleuve, Kaï et Kégniou, derniers villages du Kaméra ; et, un peu au-dessous des cataractes, Médina, premier du Kasson.
Cet État, autrefois considérable, est aujourd'hui très-réduit par suite des guerres qu'il a eu à soutenir avec le Kaarta. Il est presque impossible de lui assigner des limites	0 42	E.	De la hauteur de Diakalinn-Kissé à Diakalinn-Kouta.	C'est le premier village du Kasson sur la rive droite.
	1 »	E.	De Diakalinn-Kouta à Sétoukolé.	
	1 20	E.	De Sétoukolé au marigot de Kolébiné et au village de Koulou-Diamané.	Ce marigot, qui paraît être un affluent du Sénégal, a un lit de roches gratinoïdes, et coule en formant une multitude de cascades. Ses eaux claires et rapides ne ressemblent pas aux eaux bourbeuses et dormantes des vrais marigots du Sénégal. Les roches du Kolébiné sont des siénites et des trachytes, comme celles de Kaour, dans la Falémé. Suivant l'opinion des nègres voyageurs, les montagnes du Félou, qui se dirigent vers le N. E., au travers du Kaarta, font partie d'un système montagneux qui traverse le Bambouk et le Fouta-Djallon, et s'arrête à Sierra-Leone. Aux abords de Koulou on reconnaît la même constitution géologique que celle des environs de Kaour, ce qui est une affirmation ; mais il n'en est plus ainsi dans la formation des cataractes de Félou, où le grès se remarque exclusivement.
	1 50	E.	De Koulou-Diamané à un endroit où l'on tourne une montagne. . .	La direction de cette montagne, qui fait suite à celle du Félou, est N. N. E. Les cataractes sont situées à 16 ou 17 kilomètres de Koulou, dans le S. E. 1/4 S.
	0 32	E. N. E.	De l'endroit où l'on tourne une montagne au village de Loupourou.	
	0 58	E.	De Loupourou au marigot de Yakaramini	Eaux bourbeuses.
	1 30	E.	Du marigot de Yakaramini à une plaine étendue.	Cette plaine est remarquable par une immense coulée basaltique.
	0 30	E.	De cette plaine au marigot de Falaou.	Selon toute probabilité, ce marigot est une section du Kirigou.
	0 10	E.	Du marigot de Falaou au village de Kanamakounou.	
	2 45	N. E.	De Kanamakounou au marigot de Doro.	Il forme en cet endroit un vaste étang rempli d'eau et garni de hautes herbes.
	4 25	N. É.	Du marigot de Doro au marigot de Kirigou.	Les chemins sont pierreux.
Kaarta.	0 15	N. E.	Du marigot de Kirigou au village de Ségalaba (*bâ* grand).	C'est le premier du Kaarta ; il appartenait, il y a encore peu d'années, au Kasson.
Nommé également par les Bambaras *Sounsana*, du nom de l'un des conquérants de la trée.	0 20	E. N. E.	De Ségalaba à Ségalan'di (*n'di* petit).	
	1 28	É. N. E.	De Ségalan'di au marigot de Kirigou.	
	0 10	E. N. E.	Du marigot de Kirigou à Kouniakary.	C'est l'ancienne capitale du Kasson. Montagnes tout autour ; chaîne principale N. N. E.
	0 7	E. 1/4 N. E.	De Kouniakary au marigot de Kirigou.	Relevé au N. E. ; le centre de la montagne Tapa, la plus élevée de celles qui entourent Kouniakary.
	0 20	E. 1/4 N. E.	Du marigot de Kirigou à Sibikoro.	
	0 16	E. 1/4 N. E.	De Sibiroko à la hauteur du mont Tapa.	
	1 4	E. 1/4 N. E.	De la hauteur du mont Tapa au village de Tiuntila. . . . . Relevé : Tapa, pointe O. au N. O. 1/4 O. — — pointe E, au N. N. O. — — le centre à l'O.	Le pays est entouré de montagnes. La seule direction qu'on puisse suivre est celle d'un chaînon qui paraît être le rameau principal et qui va dans le N. E. ou le N. N. E. Les autres chaînons sont jetés avec confusion. On trouve dans ces montagnes des siénites, des trachytes, du grès commun et des phyllades en feuillets épais formant des carrelages symétriques et horizontaux.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. *(Suite.)*	0h 38'	N.	De Tinntila au marigot de Kirigou.
	0 6	N.	Du marigot de Kirigou au village de Gordiomé. . . . .
	0 40	N. 1/4 N. E.	De Gordiomé à l'entrée d'une gorge dans laquelle on s'engage.
	0 15	N. E.	De l'entrée de cette gorge au point où l'on gravit une pente abrup
	0 25	N. E.	Du point où l'on gravit une pente abrupte à la sortie de la gorge
	0 44	N. E.	De cet endroit à un brusque changement de direction.
	0 4	N. O.	De ce changement de direction au village de Dialaka.
	1 25	N. 1/4 N. E.	De Dialaka à un chemin qui longe des montagnes . . . .
	0 20	N. 5° O.	Du chemin qui longe des montagnes à un point où on cesse d suivre la direction.
	0 25	N. 5° O.	De ce point à une vallée entre deux chaînons. . . . .
	0 20	N. 1/4 N. E.	De cette vallée à la sortie de la même vallée. . . . .
	0 15	N. 1/4 N. E.	De la sortie de la vallée aux ruines du village de Binâla. .
	0 45	N. E.	De Binâla au marigot de Féno. . . . .
	3 5	E. N. E.	Du marigot de Féno aux ruines du village de Mongoro. . . . . .
	1 3	E. (dir. m.).	De Mongoro à une montagne qu'on laisse à droite. . . . .
	1 15	E. N. E.	De cette montagne à un endroit où l'on gravit une colline de rouge.
	0 32	E.	De cette colline à un changement de route. . . . .
	0 25	E. S. E.	De ce changement de route au village de Sandioro.
	0 36	N.	De Sandioro aux ruines du village de Gaoua.
	1 34	N. 5° E.	De Gaoua aux ruines du village de Yéko. . . . .
	2 49	N. N. E.	De Yéko au village de Benta.
	2 6	N.	De Benta à une petite colline de grès et de phyllades . . . . .
	1 40	N. 1/4 N. E.	De cette colline au village de Yarakha. . . . .
	0 10	N. N. E.	De Yarakha au marigot de Tarakolé.
	0 35	N. N. E.	Du marigot de Tarakolé à Elimané, ancienne capitale. . . . . .
	1 32	N.	D'Elimané au village de Sanghé.
	0 59	N. N. E.	De Sanghé à Fadighila.
	0 16	N. N. O.	De Fadighila au marigot de Safatou.
	0 17	N. N. O.	Du marigot de Safatou au village de Farinkidou. . . . .

DEUXIE

(De Koghé (Farinkidou) à

	0 23	S. S. E.	De Farinkidou au marigot de Safatou.
	0 13	S. S. E.	Du marigot de Safatou au petit village de Fadighila. . . . .
	0 6	S. S. E.	De Fadighila au petit village de Bénala . . . .
	0 16	S. S. E.	De Bénala au petit village de Faboulou . . . .
	0 36	S. 1/4 S. O.	De Faboulou au village de Sanghé.
	1 18	S. E.	De Sanghé à Médina. . . . .
	0 37	E.	De Médina à Banankoumé. . . . .
	0 34	E.	De Banankoumé à Niogoméra. . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

ıaîne ou le chaînon principal est disposé en plateaux étagés; il conserve une direction variable entre le N. E. et le E. E.

hemine toujours dans une gorge étroite formée par de hautes montagnes.
escend dans une vallée.

direction est toujours N. N. E.
en vue, à bonne distance, d'autres montagnes élevées dans l'O. et dans le N.

e d'abord, cette vallée se resserre de manière à former une gorge, mais les flancs n'en sont pas escarpés
ıemin, nivelé et facile jusque-là, devient onduleux et pierreux. Toujours des montagnes à l'E. et au N.

it est formé par une couche de phyllades disposées horizontalement en carrés symétriques. On y trouve de l'eau au mois vril.
., on aperçoit, à une petite distance, les ruines d'un village du même nom qui était habité par les Soninkiés (Sarracolés). village, et beaucoup d'autres de la même contrée, ont été détruits par les M'bareks. La chaîne principale des montagnes ıserve une direction absolue au N. N. E.; elle ne présente que de légères ondulations.
est remarquable par l'horizontalité de sa crête. Sa direction est parallèle à la route; sa hauteur observée est de 18°, distance estimée 200 mètres.

agnes élevées dans l'E.

agnes à l'E.; leur direction varie un peu; elle est ici N. N. O.

ant plus d'une heure, les plis du terrain, qui est très-onduleux, masquent complétement les montagnes.
ıaîne principale de montagnes se dirige ici au N. N. O.

Relevé : la montagne Gounboukou .... N. 35° E.
— la ville d'Elimané.......................... N. 22° E.

résidence du chef du Kaarta est abandonnée depuis quatre ans; elle est aujourd'hui peu peuplée, et ses anciens forts boue tombent en ruines.

kilomètre à l'E. de ce village se trouve Koghé ou Kodjé, capitale actuelle du Kaarta, élevée au pied de la principale îne de montagnes dont la direction est en cet endroit N. N. E. A une distance de 50 kilomètres environ, vers le N. E., rencontre la limite du Kaarta et le désert de Sahhrâ. Le village de Djolimaé est le dernier dans la direction du N.

ÉRAIRE.

sur la frontière orientale.

rois villages sont composés chacun de 50 à 60 cases au plus; je n'oserais affirmer que ce soient là leurs véritables noms, l'habitude assez fréquente des naturels de confondre le nom d'un village avec celui du chef qui le commande et même du f qui l'a fondé. Lorsqu'il s'agit d'un grand village, ces sortes d'erreurs sont moins à craindre.

es de baobabs et d'acacias à fleurs jaunes disposées en capitules; ces derniers végétaux sont très-communs dans la con-. Montagnes au N. E. à 3 kilomètres environ. Médina est situé au pied du mont Gounboukou qu'on relève ainsi :

Le centre................. S.
Pointe N................ S. 1/4 S. E.

lage est au N. de la route, à 1 kilomètre de distance.
au pied des montagnes du N. E.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Kaarta. *(Suite.)*	0h 38'	N.	De Tinntila au marigot de Kirigou.	
	0 6	N.	Du marigot de Kirigou au village de Gordiomé.	La chaîne ou le chaînon principal est disposé en plateaux étagés; il conserve une direction variable entre le N. E. et le N. E. E.
	0 40	N. 1/4 N. E.	De Gordiomé à l'entrée d'une gorge dans laquelle on s'engage.	
	0 15	N. E.	De l'entrée de cette gorge au point où l'on gravit une pente abrupte..	On chemine toujours dans une gorge étroite formée par de hautes montagnes.
	0 25	N. E.	Du point où l'on gravit une pente abrupte à la sortie de la gorge . .	On descend dans une vallée.
	0 44	N. E.	De cet endroit à un brusque changement de direction.	
	0 4	N. O.	De ce changement de direction au village de Dialaka.	
	1 25	N. 1/4 N. E.	De Dialaka à un chemin qui longe des montagnes	Leur direction est toujours N. N. E.
	0 20	N. 5° O.	Du chemin qui longe des montagnes à un point où on cesse d'en suivre la direction.	On a eu vue, à bonne distance, d'autres montagnes élevées dans l'O. et dans le N.
	0 25	N. 5° O.	De ce point à une vallée entre deux chaînons.	Large d'abord, cette vallée se resserre de manière à former une gorge, mais les flancs n'en sont pas escarpés
	0 20	N. 1/4 N. E.	De cette vallée à la sortie de la même vallée.	Le chemin, nivelé et facile jusque-là, devient onduleux et pierreux. Toujours des montagnes à l'E. et au N.
	0 15	N. 1/4 N. E.	De la sortie de la vallée aux ruines du village de Binâla.	
	0 45	N. E.	De Binâla au marigot de Féno.	Son lit est formé par une couche de phyllades disposées horizontalement en carrés symétriques. On y trouve de l'eau au mois d'avril.
	3 5	E. N. E.	Du marigot de Féno aux ruines du village de Mongoro.	A l'O., on aperçoit, à une petite distance, les ruines d'un village du même nom qui était habité par les Soninkiés (Sarracolés). Ce village, et beaucoup d'autres de la même contrée, ont été détruits par les M'bareks. La chaîne principale des montagnes conserve une direction absolue au N. N. E.; elle ne présente que de légères ondulations.
	1 3	E. (dir. m.).	De Mongoro à une montagne qu'on laisse à droite.	Elle est remarquable par l'horizontalité de sa crête. Sa direction est parallèle à la route; sa hauteur observée est de 18', distance estimée 200 mètres.
	1 15	E. N. E.	De cette montagne à un endroit où l'on gravit une colline de grès rouge.	
	0 32	E.	De cette colline à un changement de route.	Montagnes élevées dans l'E.
	0 25	E. S. E.	De ce changement de route au village de Sandioro.	
	0 36	N.	De Sandioro aux ruines du village de Gaoua.	
	1 34	N. 5° E.	De Gaoua aux ruines du village de Yéko.	Montagnes à l'E.; leur direction varie un peu; elle est ici N. N. O.
	2 49	N. N. E.	De Yéko au village de Benta.	
	2 6	N.	De Benta à une petite colline de grès et de phyllades	Pendant plus d'une heure, les plis du terrain, qui est très-onduleux, masquent complétement les montagnes
	1 40	N. 1/4 N. E.	De cette colline au village de Yarakha.	La chaîne principale de montagnes se dirige ici au N. N. O. Relevé : la montagne Gounboukou .... N. 35° E. — la ville d'Elimané...................... N. 22° E.
	0 10	N. N. E.	De Yarakha au marigot de Tarakolé.	
	0 35	N. N. E.	Du marigot de Tarakolé à Elimané, ancienne capitale.	Cette résidence du chef du Kaarta est abandonnée depuis quatre ans; elle est aujourd'hui peu peuplée, et ses anciens forts de boue tombent en ruines.
	1 32	N.	D'Elimané au village de Sanghé.	
	0 59	N. N. E.	De Sanghé à Fadighila.	
	0 16	N. N. O.	De Fadighila au marigot de Safatou.	
	0 17	N. N. O.	Du marigot de Safatou au village de Farinkidou.	A un kilomètre à l'E. de ce village se trouve Koghé ou Kodjé, capitale actuelle du Kaarta, élevée au pied de la principale chaîne de montagnes dont la direction est en cet endroit N. N. E. A une distance de 50 kilomètres environ, vers le N. E., on rencontre la limite du Kaarta et le désert de Sahhrâ. Le village de Djolimaé est le dernier dans la direction du N.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE.

(De Koghé (Farinkidou) à Kafadara, sur la frontière orientale.)

	0 23	S. S. E.	De Farinkidou au marigot de Safatou.	
	0 13	S. S. E.	Du marigot de Safatou au petit village de Fadighila.	Ces trois villages sont composés chacun de 50 à 60 cases au plus; je n'oserais affirmer que ce soient là leurs véritables noms, vu l'habitude assez fréquente des naturels de confondre le nom d'un village avec celui du chef qui le commande et même du chef qui l'a fondé. Lorsqu'il s'agit d'un grand village, ces sortes d'erreurs sont moins à craindre.
	0 6	S. S. E.	De Fadighila au petit village de Bénala	
	0 16	S. S. E.	De Bénala au petit village de Faboulou	
	0 36	S. 1/4 S. O.	De Faboulou au village de Sanghé.	
	1 18	S. E.	De Sanghé à Médina.	Plaines de baobabs et d'acacias à fleurs jaunes disposées en capitules; ces derniers végétaux sont très-communs dans la contrée. Montagnes au N. E. à 3 kilomètres environ. Médina est situé au pied du mont Gounboukou qu'on relève ainsi : Le centre............... S. Pointe N.............. . S. 1/4 S. E.
	0 37	E.	De Médina à Banankoumé.	Ce village est au N. de la route, à 1 kilomètre de distance.
	0 34	E.	De Banankoumé à Niogoméra.	Situé au pied des montagnes du N. E.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. *(Suite.)*	0h 37'	E. S. E.	De Niogoméra au petit village de Kaboulou.
	0 21	S. E.	De Kaboulou au marigot de Tarakolé
	0 7	S. E.	Du marigot de Tarakolé à Diakalel.
	0 16	S. E.	De Diakalel à Niakatila.
	1 26	S. E.	De Niakatila à un endroit de la route passant entre deux villages.
	0 39	S. E.	De cet endroit à Fanga.
	0 22	S. E.	De Fanga au marigot de Tarakolé.
	0 17	S. E.	Du marigot de Tarakolé au même cours d'eau traversé une nou[velle] fois
	0 18	S. E.	De ce cours d'eau au grand village de Tagno.
	0 20	E. N. E.	De Tagno au marigot de Tarakolé.
	1 28	E. N. E.	Du marigot de Tarakolé à un changement de direction.
	0 32	E. S. E.	De ce changement de direction au marigot de Tarakolé.
	1 29	E.	Du marigot de Tarakolé à un changement de direction.
	0 27	E. 1/4 S. E.	De ce changement de direction au village de Kassa.
	0 20	S. E.	De Kassa à un endroit de la route où le chemin est impraticable.
	1 33	E. S. E.	De ce chemin impraticable au sommet d'un des points culminants [du] contre-fort que nous suivons.
	1 49	E. S. E.	De ce point culminant à un endroit qui descend et où il faut en[...] percer un chemin.
	0 15	S. E.	De l'endroit où il faut percer un chemin au village de Koré ou Kouo[ré]
	1 15	S. E.	De Kouoré à une autre descente
	0 27	E. S. E.	De cette descente au village de Digoudoula
	0 10	S. E.	De Digoudoula à un cours d'eau portant le même nom.
	0 25	S. E.	De ce cours d'eau à un très-mauvais passage
	3 5	S. E. 1/4 E.	De ce mauvais passage à un pli de terrain qui masque les montagne[s].
	0 40	E. S. E.	De ce pli de terrain à un changement de direction.
	0 7	S. E. 1/4 S.	De ce changement de direction au village de Ghiénémanbougou (1).
	2 0	E. 1/4 N. E. et E. N. E.	De Ghiénémanbougou à un endroit où l'on découvre encore les mon[-]tagnes.
	0 51	N. N. E.	De cet endroit à Foutobi, résidence de Maka-Sirré, héritier présom[ptif] du pouvoir souverain.
	1 3	S. S. E.	De Foutobi au village de Bamabougou.
	0 37	S. E.	De Bamabougou au petit village de Sàkouré.
	0 20	S.	De Sàkouré au petit village de Sankourouni.
	0 25	E. S. E.	De Sankourouni au village de Gouméra.
	0 30	S. E.	De Gouméra à un endroit remarquable entre des montagnes élevées [et] un mamelon isolé.

(1) Je sais qu'on pourrait à la rigueur retrancher la terminaison *bougou*, qui veut dire, dans le plus grand nombre de ca[s] ... là où ils n'ont pas voulu que je la retranchasse, et ne l'ai pas mise là où ils n'ont pas voulu que je l'ajoutasse.

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

de temps après avoir dépassé ce village, on aperçoit, à 3 kilomètres de distance au S. O., le village de Tankamé, qui paraît ssez important, et qui est situé au pied d'un chaînon se dirigeant au S. E.

ès ce village, on traverse encore le Tarakolé.

n, au S. O., se nomme Soukoulédouga; l'autre, au N. E., Ghiangéri. Leur distance de la route est, pour chacun, d'environ 00 à 700 mètres.

uis Médina, on marche dans une vallée, tour à tour large et étroite, formée par deux contre-forts de la chaîne principale uivant une direction onduleuse, mais parallèle à la route.

uré une montagne formant un pic, l'un des plus hauts que j'aie vus. Hauteur prise du pied du versant, 45° 46'. Cette ontagne termine le contre-fort que nous longeons depuis Médina. Celles qui suivent vont s'abaissant graduellement dans s directions variées. Le marigot a encore de l'eau au mois de mai.

rrose en serpentant toute la vallée que nous parcourons depuis Yakara.

st situé à l'entrée d'une gorge; on y trouve une quantité considérable de pandanées à tiges robustes et élevées. Avant ce llage, je n'en avais aperçu que de petits bouquets isolés et fort rares.

e traverse encore peu de temps après.

oute passe dans le lit même du cours d'eau, qui est desséché presque partout. On a, sur les deux rives, des montagnes s-rapprochées et d'une élévation assez haute. On quitte le lit du Tarakolé à ce point de la route.

montagnes, qui forment depuis Tagno une espèce de défilé, s'éloignent à partir de ce village.

eu est célèbre par une grande bataille livrée, il y a vingt ans, entre les Bambaras du Kaarta et les Bambaras du Ségo.

n traverse le contre-fort dans son épaisseur avec de grandes difficultés, car il faut souvent faire le chemin soi-même.

ente à pente douce. Chemin rocailleux: grès, quartz pyromaque en rognons, amphibolites.

e facile entre deux versants de collines.

llage a été récemment saccagé par les M'bareks.

, phyllades, siénites en amas.

situé à mi-versant de montagnes dont le gisement est parallèle à la route.

nontagnes reparaissent; elles sont à environ 6 kilomètres de la route, toujours dans une direction parallèle à celle-ci.

presque désert. Depuis Khoré, on rencontre fréquemment des bois étendus où dominent des caïlcédras et des acacias à ırs jaunes. La route est difficile, onduleuse, et semée de roches et de cailloux. A Ghiénémanbougou, on perd de nouveau montagnes de vue.

distance est d'environ 8 kilomètres; elles se dirigent vers l'E. N. E.

ıperstition nationale, qui refuse l'accès de la capitale aux blancs, leur refuse aussi l'accès des villages occupés par les res du roi. C'est dans une espèce de faubourg qu'on me permet de stationner. Pendant la route, on remarque une verre fraîche et on respire des parfums; ces derniers s'échappent de buissons où domine une variété de *caprifoliacées* etites fleurs, qu'on trouve quelquefois dans ces contrées. Le sol est très-accidenté; les phyllades abondent, ainsi qu'un ıerai de fer très-riche. A Foutobi, on trouve une variété de vigne sauvage; je ne l'ai pas rencontrée ailleurs.

n passe à 2 kilomètres environ au N. E.

perçoit des montagnes au S., à assez grande distance.

établi au fond d'un petit ravin.

nontagnes ont une direction E. N. E.

habité; mais j'ai remarqué que les naturels ne l'appliquaient pas sans obéir à une certaine règle. Je l'ai donc conservé

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Kaarta. *(Suite.)*	0h 37'	E. S. E.	De Niogoméra au petit village de Kaboulou.	Peu de temps après avoir dépassé ce village, on aperçoit, à 3 kilomètres de distance au S. O., le village de Tankamè, qui paraît assez important, et qui est situé au pied d'un chaînon se dirigeant au S. E.
	0 21	S. E.	De Kaboulou au marigot de Tarakolé	
	0 7	S. E.	Du marigot de Tarakolé à Diakalel.	
	0 16	S. E.	De Diakalel à Niakatila.	Après ce village, on traverse encore le Tarakolé.
	1 26	S. E.	De Niakatila à un endroit de la route passant entre deux villages. . .	L'un, au S. O., se nomme Soukoulélouga; l'autre, au N. E., Ghiangéri. Leur distance de la route est, pour chacun, d'environ 600 à 700 mètres.
	0 39	S. E.	De cet endroit à Fanga.	Depuis Médina, on marche dans une vallée, tour à tour large et étroite, formée par deux contre-forts de la chaîne principale suivant une direction onduleuse, mais parallèle à la route.
	0 22	S. E.	De Fanga au marigot de Tarakolé.	Mesuré une montagne formant un pic, l'un des plus hauts que j'aie vus. Hauteur prise du pied du versant, 45° 10'. Cette montagne termine le contre-fort que nous longeons depuis Médina. Celles qui suivent vont s'abaissant graduellement dans des directions variées. Le marigot a encore de l'eau au mois de mai.
	0 17	S. E.	Du marigot de Tarakolé au même cours d'eau traversé une nouvelle fois	Il arrose en serpentant toute la vallée que nous parcourons depuis Yakora.
	0 18	S. E.	De ce cours d'eau au grand village de Tagno.	Il est situé à l'entrée d'une gorge; on y trouve une quantité considérable de pandanées à tiges robustes et élevées. Avant ce village, je n'en avais aperçu que de petits bouquets isolés et fort rares.
	0 20	E. N. E.	De Tagno au marigot de Tarakolé.	On le traverse encore peu de temps après.
	1 28	E. N. E.	Du marigot de Tarakolé à un changement de direction.	
	0 32	E. S. E.	De ce changement de direction au marigot de Tarakolé.	
	1 29	E.	Du marigot de Tarakolé à un changement de direction.	La route passe dans le lit même du cours d'eau, qui est desséché presque partout. On a, sur les deux rives, des montagnes très-rapprochées et d'une élévation assez haute. On quitte le lit du Tarakolé à ce point de la route.
	0 27	E. 1/4 S. E.	De ce changement de direction au village de Kassa.	Les montagnes, qui forment depuis Tagno une espèce de défilé, s'éloignent à partir de ce village.
	0 20	S. E.	De Kassa à un endroit de la route où le chemin est impraticable . . .	Ce lieu est célèbre par une grande bataille livrée, il y a vingt ans, entre les Bambaras du Kaarta et les Bambaras du Ségo.
	1 33	E. S. E.	De ce chemin impraticable au sommet d'un des points culminants du contre-fort que nous suivons.	Là on traverse le contre-fort dans son épaisseur avec de grandes difficultés, car il faut souvent faire le chemin soi-même.
	1 49	E. S. E.	De ce point culminant à un endroit qui descend et où il faut encore percer un chemin.	Descente à pente douce. Chemin rocailleux : grès, quartz pyromaque en rognons, amphibolites.
	0 15	S. E.	De l'endroit où il faut percer un chemin au village de Koré ou Kouoré.	
	1 15	S. E.	De Kouoré à une autre descente	Pente facile entre deux versants de collines.
	0 27	E. S. E.	De cette descente au village de Digoudoula	Ce village a été récemment saccagé par les M'bareks.
	0 10	S. E.	De Digoudoula à un cours d'eau portant le même nom.	Grès, phyllades, siénites en amas.
	0 25	S. E.	De ce cours d'eau à un très-mauvais passage	Il est situé à mi-versant de montagnes dont le gisement est parallèle à la route.
	3 5	S. E. 1/4 E.	De ce mauvais passage à un pli de terrain qui masque les montagnes.	
	0 40	E. S. E.	De ce pli de terrain à un changement de direction.	Les montagnes reparaissent ; elles sont à environ 6 kilomètres de la route, toujours dans une direction parallèle à celle-ci.
	0 7	S. E. 1/4 S.	De ce changement de direction au village de Ghiénémanbougou (1). .	Il est presque désert. Depuis Khoré, on rencontre fréquemment des bois étendus où dominent des cailcedras et des acacias à fleurs jaunes. La route est difficile, onduleuse, et semée de roches et de cailloux. A Ghiénémanbougou, on perd de nouveau les montagnes de vue.
	2 0	E 1/4 N. E. et E. N. E.	De Ghiénémanbougou à un endroit où l'on découvre encore les montagnes.	Leur distance est d'environ 8 kilomètres; elles se dirigent vers l'E. N. E.
	0 51	N. N. E.	De cet endroit à Foutobi, résidence de Maka-Sirré, héritier présomptif du pouvoir souverain.	La superstition nationale, qui refuse l'accès de la capitale aux blancs, leur refuse aussi l'accès des villages occupés par les frères du roi. C'est dans une espèce de faubourg qu'on me permet de stationner. Pendant la route, on remarque une verdure fraîche et on respire des parfums; ces derniers s'échappent de buissons ou domine une variété de *caprifoliacées* à petites fleurs, qu'on trouve quelquefois dans ces contrées. Le sol est très-accidenté; les phyllades abondent, ainsi qu'un minerai de fer très-riche. A Foutobi, on trouve une variété de vigne sauvage; je ne l'ai pas rencontrée ailleurs.
	1 3	S. S. E.	De Foutobi au village de Bamabougou.	
	0 37	S. E.	De Bamabougou au petit village de Sàkooré.	On en passe à 2 kilomètres environ au N. E.
	0 20	S.	De Sàkouré au petit village de Sankourouni.	On aperçoit des montagnes au S., à assez grande distance.
	0 25	E. S. E.	De Sankourouni au village de Gouméra.	Il est établi au fond d'un petit ravin.
	0 30	S. E.	De Gouméra à un endroit remarquable entre des montagnes élevées et un mamelon isolé.	Les montagnes ont une direction E. N. E.

(1) Je sais qu'on pourrait à la rigueur retrancher la terminaison *bougou*, qui veut dire, dans le plus grand nombre de cas, *pays habité*; mais j'ai remarqué que les naturels ne l'appliquaient pas sans obéir à une certaine règle. Je l'ai donc conservé là où ils n'ont pas voulu que je la retranchasse, et ne l'ai pas mise là où ils n'ont pas voulu que je l'ajoutasse.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. *(Suite.)*	0h 20'	S.	De cet endroit à Sambougou, village d'un grand développement .
	1 18	E. 1/4 S. E.	De Sambougou au village de Dialakoro.
	0 36	E. S. E.	De Dialakoro à un endroit où la végétation est remarquable . . . .
	1 24	E. S. E.	De cet endroit à Sélinkolé.
	3 36	E. S. E.	De Sélinkolé au grand village de Tamafoulou. . . . .
	1 5	S. E. 1/4 E.	De Tamafoulou à un lieu où l'on aperçoit des montagnes. . . . .
	0 10	S. E. 1/4 E.	De ce lieu au petit village de Kounbou. . . . .
	1 0	E.	De Kounbou à Falaba.
	0 25	E. 5° S.	De Falaba au très-petit village de Bassi (par le travers au N.).
	0 25	E. 5° S.	De Bassi à Lountou. . . . .
	0 15	E. 5° S.	De Lountou à un autre village du même nom, plus petit et de pauvre apparence.
	0 10	E.	De ce village à Goundialabougou, divisé en deux parties. . . . .
	0 17	E.	De Goundialabougou à Foulhabougou. . . . .
	1 10	E.	De Foulhabougou à une plaine aride.. . . . .
	0 15	E.	De cette plaine à un endroit où le sol redevient accidenté.
	0 36	E.	De cet endroit au village de Tassara. . . . .
	1 0	E. 5° N.	De Tassara à Daribéra.
	0 55	E. 2° N.	De Daribéra au lit desséché d'un cours d'eau. . . . .
	1 10	E. 2° N.	Du lit desséché d'un cours d'eau à un point de la route très-rapp d'une montagne peu élevée.
	0 25	E. 2° N.	De ce point au village de Biaga. . . . .
	2 25	E.	De Biaga à des collines qui présentent des tranchées profond larges.
	1 0	E.	De ces collines à un endroit où l'on découvre des montagnes. . .
	0 10	N. E.	De cet endroit au grand village de Salla. . . . .
	0 12	S. S. E.	De Salla à un point de la route où l'on gravit une colline.
	0 6	S. S. E.	De cette colline à une autre partie où l'on tourne des montagnes .
	0 39	S. S. E.	De ces montagnes à Kaïndara . . . .

TROISIÈ

Retour de k

			Dans cette route de retour, on passe par les mêmes lieux jusq village de Daribéra.
	0 40	N. O.	De Daribéra à un village situé au N. à 2 ou 3 kilomètres. . . .
	0 40	N.	De ce village à un changement de route . . . .
	2 5	N. O.	De ce changement de route au grand village de Karankolé . . . .
	2 0	N. O. 1/4 N.	De Karankolé à un village dont on ne veut pas me dire le nom. .
	0 24	N. O. 1/4 N.	De ce village au village de Kola.
	1 3	O. 1/4 S. O.	De Kola au petit village de Ghimba . . . .
	0 40	N. O.	De Ghimba à Kabakoro, village petit et pauvre. . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

is Kassa les montagnes ont graduellement diminué de hauteur.

ds arbres, feuillage épais, fleurs odorantes.

la résidence de Boubakar (Abou-Bakar), deuxième frère du roi du Kaarta, par ordre de primogéniture.
is Sambougou, on perd complétement de vue les montagnes, et l'on chemine presque toujours sur un sol nivelé, au milieu bois épais.
sont à environ 12 kilomètres de la route, et ont une direction N. N. E. Bois épais de caïlcédras.
le S., à 4 ou 5 kilomètres, on aperçoit le grand village de Lagamané.

is Kounbou, les montagnes sont presque parallèles à la route; leur distance est toujours d'environ 12 kilomètres.

lairs. Sol accidenté. Les montagnes disparaissent sous des plis de terrain.
sol, mêmes bois.
trouve des traces d'inondation; le chemin qui y conduit est encore très-accidenté. Verdure fraîche, grès rouge, agglomérats ugineux.
est toujours vigoureusement accidenté et planté de bois, dont quelques-uns sont épais.

trouve des phyllades disposées horizontalement en carreaux naturels. Pour y arriver, on parcourt un terrain toujours -onduleux et couvert de débris de phyllades et d'agglomérats ferrugineux.
gétation est plus triste. Baobabs et graminées sauvages.

nontueux. Terres brûlées.
uvert de cailloux nombreux. Chemin malaisé.

sont disposées en demi-cercle et garnies de bois verts et touffus. Sol accidenté; beaucoup de feuillets épais de phyllades agglomérats en gros blocs.
lage, l'un des derniers du Kaarta oriental, est composé de plusieurs groupes de cases ou plutôt de plusieurs quartiers rés. La population qui domine appartient à la nation des Soninkiés.

ont disposées en demi-cercle avec une sorte de régularité.
temps avant d'arriver, on se trouve dans une vallée très-resserrée. Kaïndara est environné de montagnes basses et boi-; il est situé sur la frontière orientale. Au delà, on entre dans le petit État de Ghiangounté, enclavé partie dans le ta et partie dans le Ségo.
5 ou 6° N., s'élève le village de Débou, qui est plus considérable que Kaïndara, et qui possède des fortifications en très-bon d'entretien; ce sont, comme toujours, des fortifications en boue mêlée de paille.

ÉRAIRE.

Foutobi.

ise de me dire le nom de ce village. Bois épais; sol accidenté.
sol, mêmes bois.
résidence d'un des frères du roi.
elé; bois d'acacias.

accidenté: bois épais.
airs; sol onduleux et pierreux.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Kaarta. *(Suite.)*	0h 20'	S.	De cet endroit à Sambougou, village d'un grand développement	Depuis Kassa les montagnes ont graduellement diminué de hauteur.
	1 18	E. 1/4 S. E.	De Sambougou au village de Dialakoro.	
	0 36	E. S. E.	De Dialakoro à un endroit où la végétation est remarquable	Grands arbres, feuillage épais, fleurs odorantes.
	1 24	E. S. E.	De cet endroit à Sélinkolé.	
	3 36	E. S. E.	De Sélinkolé au grand village de Tamafoulou.	C'est la résidence de Boubakar (Abou-Bakar), deuxième frère du roi du Kaarta, par ordre de primogéniture. Depuis Sambougou, on perd complétement de vue les montagnes, et l'on chemine presque toujours sur un sol nivelé, au milieu de bois épais.
	1 5	S. E. 1/4 E.	De Tamafoulou à un lieu où l'on aperçoit des montagnes.	Elles sont à environ 12 kilomètres de la route, et ont une direction N. N. E. Bois épais de cailcédras.
	0 10	S. E. 1/4 E.	De ce lieu au petit village de Kounbou.	Dans le S., à 4 ou 5 kilomètres, on aperçoit le grand village de Lagamané.
	1 0	E.	De Kounbou à Falaba.	
	0 25	E. 5° S.	De Falaba au très-petit village de Bassi (par le travers au N.).	Depuis Kounbou, les montagnes sont presque parallèles à la route ; leur distance est toujours d'environ 12 kilomètres.
	0 25	E. 5° S.	De Bassi à Lounton.	
	0 15	E. 5° S.	De Lounton à un autre village du même nom, plus petit et de plus pauvre apparence.	Bois clairs. Sol accidenté. Les montagnes disparaissent sous des plis de terrain.
	0 10	E.	De ce village à Goundialabougou, divisé en deux parties.	Même sol, mêmes bois.
	0 17	E.	De Goundialabougou à Foulhabougou.	On y trouve des traces d'inondation; le chemin qui y conduit est encore très-accidenté. Verdure fraîche, grès rouge, agglomérats ferrugineux.
	1 10	E.	De Foulhabougou à une plaine aride..	
	0 15	E.	De cette plaine à un endroit où le sol redevient accidenté.	Le sol est toujours vigoureusement accidenté et planté de bois, dont quelques-uns sont épais.
	0 36	E.	De cet endroit au village de Tassara.	
	1 0	E. 5° N.	De Tassara à Daribéra.	On y trouve des phyllades disposées horizontalement en carreaux naturels. Pour y arriver, on parcourt un terrain toujours très-onduleux et couvert de débris de phyllades et d'agglomérats ferrugineux.
	0 55	E. 2° N.	De Daribéra au lit desséché d'un cours d'eau.	La végétation est plus triste. Baobabs et graminées sauvages.
	1 10	E. 2° N.	Du lit desséché d'un cours d'eau à un point de la route très-rapproché d'une montagne peu élevée.	Pays montueux. Terres brûlées.
	0 25	E. 2° N.	De ce point au village de Biaga.	Sol couvert de cailloux nombreux Chemin malaisé.
	2 25	E.	De Biaga à des collines qui présentent des tranchées profondes et larges.	Elles sont disposées en demi-cercle et garnies de bois verts et touffus. Sol accidenté; beaucoup de feuillets épais de phyllades et d'agglomérats en gros blocs.
	1 0	E.	De ces collines à un endroit où l'on découvre des montagnes. . . .	
	0 10	N. E.	De cet endroit au grand village de Salla.	Ce village, l'un des derniers du Kaarta oriental, est composé de plusieurs groupes de cases ou plutôt de plusieurs quartiers séparés. La population qui domine appartient à la nation des Soninkiés.
	0 12	S. S. E.	De Salla à un point de la route où l'on gravit une colline.	
	0 6	S. S. E.	De cette colline à une autre partie où l'on tourne des montagnes . . .	Elles sont disposées en demi-cercle avec une sorte de régularité.
	0 39	S. S. E.	De ces montagnes à Kaïndara	Peu de temps avant d'arriver, on se trouve dans une vallée très-resserrée. Kaïndara est environné de montagnes basses et boisées; il est situé sur la frontière orientale. Au delà, on entre dans le petit État de Ghiangounté, enclavé partie dans le Kaarta et partie dans le Ségo. A l'E. 5 ou 6° N., s'élève le village de Débou, qui est plus considérable que Kaïndara, et qui possède des fortifications en très-bon état d'entretien; ce sont, comme toujours, des fortifications en boue mêlée de paille.

TROISIÈME ITINÉRAIRE.

Retour de Kaïndara à Foutobi.

			Dans cette route de retour, on passe par les mêmes lieux jusqu'au village de Daribéra.	
	0 40	N. O.	De Daribéra à un village situé au N. à 2 ou 3 kilomètres.	On refuse de me dire le nom de ce village. Bois épais; sol accidenté.
	0 40	N.	De ce village à un changement de route	Même sol, mêmes bois.
	2 5	N. O.	De ce changement de route au grand village de Karankolé	C'est la résidence d'un des frères du roi.
	2 0	N. O. 1/4 N.	De Karankolé à un village dont on ne veut pas me dire le nom. . . .	Sol nivelé; bois d'acacias.
	0 24	N. O. 1/4 N.	De ce village au village de Kola.	
	1 3	O. 1/4 S. O.	De Kola au petit village de Ghimba	Terrain accidenté; bois épais.
	0 40	N. O.	De Ghimba à Kalakoro, village petit et pauvre.	Bois clairs; sol onduleux et pierreux.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. *(Suite.)*			Il m'est impossible de donner rien de précis sur la route parcourue d[illegible] puis Kabakoro jusqu'à Dialakoro. J'ai été surpris la nuit par [illegible] orage, au milieu d'un bois très-étendu qui sépare ces deux villag[illegible] L'orage et l'obscurité m'ont empêché d'estimer le temps et de rega[illegible] der la boussole.
			A Dialakoro, même route que celle d'aller, jusqu'à Foutobi.
			QUATRIÈM
			De Fouto
	1h 30'	N. E. 1/4 E.	De Foutobi à Gonbouké.
	2 0	N. E. 1/4 E.	de Gonbouké à Ghialakoro.
	0 30	N. E. 1/4 N.	De Ghialakoro à Foulha. . . . .
	2 0	N. E. 1/4 N.	De Foulha à Koghirla.
	3 30	N. E.	De Koghirla à Bougoula.
	0 30	N. E. 1/4 E.	De Bougoula à Kouboukoro . . . .
	1 30	N. E. 1/4 E.	De Kouboukoro à Dionghé.
	2 0	N. E. 1/4 N.	De Dionghé à Gadiaba.
	1 30	N. E.	De Gadiaba à Gadiaba-Koronga.
	2 30	N. E.	De Gadiaba-Koronga à Médina.
	3 0	E. N. E.	De Médina à Nioro . . . .
			CINQUIÈM
			Route de retour
			(C'est la mê
			SIXIÈM
			Route de retour
	3 0	S. S. O.	De Foutobi à Koronga.
	0 55	S. O. 1/4 S.	De Koronga à Saffa. . . . .
	1 3	O. S. O.	De Saffa à Sarabougou . . . .
	1 39	O. S. O.	De Sarabougou à un changement de direction.
	0 33	S. O.	De ce changement de direction à Diabé. . . . .
	0 57	O. 5° S.	De Diabé à Goinégana.
	0 6	O. 5° S.	De Goinégana à Mouroukorola.
	0 21	O. 5° S.	De Mouroukorola à Tambaouolo.
	0 23	O. 5° S.	De Tambaouolo à Bangassi.
	3 7	S. O. 1/4 O.	De Bangassi à Sibini . . . .
	0 27	S- O. 1/4 O.	De Sibini à Taraméné.
	0 34	S. O. 1/4 O.	De Taraméné à Sangafé.
	0 29	S. O.	De Sangafé à un point de la route où l'on s'engage dans une gorge
	0 20	S. O.	De cette gorge à une vallée sans roches.
	0 25	S. O.	De cette vallée à une nouvelle gorge. . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

ÉRAIRE.

ro.

pulation de ce village, qui, dans un temps, a pu être composée de Foulhs, se trouve aujourd'hui formée exclusivement de baras forgerons.

lage n'est plus habité.

age, nouvellement fondé, et qui occupe déjà une grande étendue, est destiné à devenir une des capitales du Kaarta, ou noins une des résidences du souverain; il est situé sur la frontière extrême du N. E., et limite le pays des Diavaras. ette route, le pays est montagneux. Les montagnes présentent une constitution géologique identique à celle de la route outobi à Salla. On ne trouve point de cours d'eau considérable. La chaîne principale des montagnes, généralement peu ées, qui garnissent le chemin, a une direction ondulée qui donne en moyenne le N. E.

ÉRAIRE.

à Foutobi.

ur aller.)

ÉRAIRE.

i à Toubabo-Kané.

nes dans le S. E. Siénites et phyllades.

au tout près. Montagnes dans le S. E.

montagnes au S.

nes d'une élévation assez considérable dans le S. et le S. E.

élevés. Même constitution géologique qu'à Kaour dans le Bambouk : les trachytes et les siénites dominent.

t pratiquée entre deux collines très-rocheuses, où dominent encore les siénites et les trachytes.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Kaarta. *(Suite.)*			Il m'est impossible de donner rien de précis sur la route parcourue depuis Kabakoro jusqu'à Dialakoro. J'ai été surpris la nuit par un orage, au milieu d'un bois très-étendu qui sépare ces deux villages. L'orage et l'obscurité m'ont empêché d'estimer le temps et de regarder la boussole.	
			A Dialakoro, même route que celle d'aller, jusqu'à Foutobi.	

QUATRIÈME ITINÉRAIRE.

De Foutobi à Nioro.

	1h 30'	N. E. 1/4 E.	De Foutobi à Gonbouké.	
	2 0	N. E. 1/4 E.	de Gonbouké à Ghialakoro.	
	0 30	N. E. 1/4 N.	De Ghialakoro à Foulha.	La population de ce village, qui, dans un temps, a pu être composée de Foulhs, se trouve aujourd'hui formée exclusivement de Bambaras forgerons.
	2 0	N. E. 1/4 N.	De Foulha à Koghirla.	
	3 30	N. E.	De Koghirla à Bougoula.	
	0 30	N.E. 1/4 E.	De Bougoula à Kouboukoro	Ce village n'est plus habité.
	1 30	N. E. 1/4 E.	De Kouboukoro à Dionghé.	
	2 0	N. E. 1/4 N.	De Dionghé à Gadiaba.	
	1 30	N. E.	De Gadiaba à Gadiaba-Koronga.	
	2 30	N. E.	De Gadiaba-Koronga à Médina.	
	3 0	E. N. E.	De Médina à Nioro	Ce village, nouvellement fondé, et qui occupe déjà une grande étendue, est destiné à devenir une des capitales du Kaarta, ou au moins une des résidences du souverain; il est situé sur la frontière extrême du N. E., et limite le pays des Diavaras. Dans cette route, le pays est montagneux. Les montagnes présentent une constitution géologique identique à celle de la route de Foutobi à SaUa. On ne trouve point de cours d'eau considérable. La chaîne principale des montagnes, généralement peu élevées, qui garnissent le chemin, a une direction ondulée qui donne en moyenne le N. E.

CINQUIÈME ITINÉRAIRE.

Route de retour de Nioro à Foutobi.

(C'est la même que pour aller.)

SIXIÈME ITINÉRAIRE.

Route de retour de Foutobi à Toubabo-Kané.

	3 0	S. S. O.	De Foutobi à Koronga.	
	0 55	S. O. 1/4 S.	De Koronga à Saffa.	Montagnes dans le S. E. Siénites et phyllades.
	1 3	O. S. O.	De Saffa à Sarabougou	Ruisseau tout près. Montagnes dans le S. E.
	1 39	O. S. O.	De Sarabougou à un changement de direction.	
	0 33	S. O.	De ce changement de direction à Diabé.	Petites montagnes au S.
	0 57	O. 5° S.	De Diabé à Goinégana.	
	0 6	O. 5° S.	De Goinégana à Mouroukorola.	
	0 21	O. 5° S.	De Mouroukorola à Tambaouolo.	
	0 23	O. 5° S.	De Tambaouolo à Bangassi.	
	3 7	S. O. 1/4 O.	De Bangassi à Sibini	Montagnes d'une élévation assez considérable dans le S. et le S. E.
	0 27	S- O. 1/4 O.	De Sibini à Taraméné.	
	0 34	S. O. 1/4 O.	De Taraméné à Sangafé.	
	0 29	S. O.	De Sangafé à un point de la route où l'on s'engage dans une gorge. .	Monts élevés. Même constitution géologique qu'à Kaour dans le Bambouk : les trachytes et les siénites dominent.
	0 20	S. O.	De cette gorge à une vallée sans roches.	
	0 25	S. O.	De cette vallée à une nouvelle gorge.	Elle est pratiquée entre deux collines très-rocheuses, où dominent encore les siénites et les trachytes.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. *(Suite.)*	1h 36'	S. O.	De cette nouvelle gorge à un sentier sablonneux où la route pa[illegible] au S.
	0 4	S.	De ce sentier au marigot de Kirigou . . . .
	0 13	S. S. O.	Du point de la route qui passe près du Kirigou à l'endroit où on traverse. . . . .
	0 11	S. S. O.	De cet endroit au village de Keinbé. . . . .
	0 10	O. 1/4 S. O.	De Keinbé au marigot de Kirigou. . . . .
	0 27	O. S. O.	Du marigot de Kirigou au même cours d'eau. . . . .
	0 33	O. S. O.	Du Kirigou à un petit village portant aussi le nom de Keinbé. .
	0 3	O. S. O.	De Keinbé au marigot de Kirigou . . . .
	1 10	O. 1/4 S. O.	Du marigot de Kirigou au même . . . .
	0 5	O. 1/4 S. O.	Du même au même. . . . .
	1 25	O. 1/4 S. O.	Du même au même. . . . .
	1 15	O. 1/4 S. O.	Du même au même. . . . .
	0 35	O. N. O.	Du marigot de Kirigou au même. . . . .
	0 14	O.	Du marigot de Kirigou au village de Balandougou.
	1 15	O.	De Balandougou à un point de la route où le Kirigou court paral[illegible]ment, à petite distance.
	2 10	O. N. O.	De ce point de la route à une petite montagne assez abrupte que [illegible] gravit.
	0 10	O. N. O.	De cette petite montagne au Kirigou. . . . .
	0 55	O. N. O.	Du Kirigou au même cours d'eau. . . . .
	0 10	O. N. O.	Du Kirigou au village de Fakhama. . . . .
	0 45	O.	De Fakhama à une jolie vallée . . . .
	0 15	O.	De cette vallée au Kirigou (le lit même sert de chemin). . . . .
	0 43	O.	Du Kirigou à l'endroit où son lit desséché cesse de servir de rou[illegible]
	0 3	O.	De cet endroit au village de Tarka.
	0 13	O.	De Tarka au Kirigou . . . .
	0 2	O.	Du Kirigou au village de Waliah. . . . .
	0 25	O.	De Waliah au Kirigou. . . . .
	0 25	O.	Du Kirigou au même. . . . .
	0 30	S. O.	Du Kirigou au village de Tinntila.. . . . .
			De Tinntila à Toubabo-Kané, la route suivie est la même que [illegible] qui a été faite déjà, et qui se trouve donnée au premier i[illegible]raire.

REMARQUES ET OBSERVATIONS.
oute passe à côté, mais elle ne le traverse pas.
n'y trouve plus d'eau au mois de décembre.
t un grand village de Soninkiés.
ersé pour la seconde fois.
ersé pour la troisième fois. Montagnes peu élevées aux environs.
ersé pour la quatrième fois.
ersé pour la cinquième fois.
ersé pour la sixième fois; il est très-large en cet endroit.
ersé pour la septième fois; son accès est très-difficile : son lit est rocailleux, et quoiqu'il n'ait plus d'eau, on ne le sse qu'avec difficulté. Les siénites en blocs, quelquefois considérables, dominent particulièrement.
ersé pour la huitième fois.
ersé pour la neuvième fois.
de temps après, il est traversé pour la dixième fois. A quelque temps de là, on l'aperçoit encore courant dans une direc- n parallèle à la route, et ayant pour affluents un grand nombre de petits ruisseaux ou torrents. Il est alors à une distance la route qui varie entre 300 et 400 mètres.
ersé pour la onzième fois.
ersé pour la douzième fois.
s'engage dans des montagnes très-difficiles: siénites en abondance.
y parvient par une pente très-douce.
e et siénites en blocs considérables.
se trouve alors au pied d'une colline qu'il faut gravir.
t traversé pour la treizième fois.
un village de médiocre importance.
ne le traverse pas; on se borne à le longer sur une falaise très-élevée, en le relevant au S.
e traverse pour la quatorzième fois, ayant au N., à courte distance, le village de Gordiomé.
ze minutes avant d'arriver à Tinntila, on traverse pour la quinzième fois le Kirigou. Après ce village, le même cours d'eau t encore passé trois fois, ce qui fait dix-huit fois dans un parcours de 22 lieues environ. Il est extrêmement tourmenté.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Kaarta. (*Suite.*)	1h 36'	S. O.	De cette nouvelle gorge à un sentier sablonneux où la route passe au S.	
	0 4	S.	De ce sentier au marigot de Kirigou	La route passe à côté, mais elle ne le traverse pas.
	0 13	S. S. O.	Du point de la route qui passe près du Kirigou à l'endroit où on le traverse	On n'y trouve plus d'eau au mois de décembre.
	0 11	S. S. O.	De cet endroit au village de Keiobé	C'est un grand village de Soninkiés.
	0 10	O. 1/4 S. O.	De Keinbé au marigot de Kirigou	Traversé pour la seconde fois.
	0 27	O. S. O.	Du marigot de Kirigou au même cours d'eau	Traversé pour la troisième fois. Montagnes peu élevées aux environs.
	0 33	O. S. O.	Du Kirigou à un petit village portant aussi le nom de Keinbé.	
	0 3	O. S. O.	De Keinbé au marigot de Kirigou	Traversé pour la quatrième fois.
	1 10	O. 1/4 S. O.	Du marigot de Kirigou au même	Traversé pour la cinquième fois.
	0 5	O. 1/4 S. O.	Du même au même	Traversé pour la sixième fois; il est très-large en cet endroit.
	1 25	O. 1/4 S. O.	Du même au même	Traversé pour la septième fois; son accès est très-difficile : son lit est rocailleux, et quoiqu'il n'ait plus d'eau, on ne le passe qu'avec difficulté. Les siénites en blocs, quelquefois considérables, dominent particulièrement.
	1 15	O. 1/4 S. O.	Du même au même	Traversé pour la huitième fois.
	0 35	O. N. O.	Du marigot de Kirigou au même	Traversé pour la neuvième fois.
	0 14	O.	Du marigot de Kirigou au village de Balandougou.	
	1 15	O.	De Balandougou à un point de la route où le Kirigou court parallèlement, à petite distance.	Peu de temps après, il est traversé pour la dixième fois. A quelque temps de là, on l'aperçoit encore courant dans une direction parallèle à la route, et ayant pour affluents un grand nombre de petits ruisseaux ou torrents. Il est alors à une distance de la route qui varie entre 300 et 400 mètres.
	2 10	O. N. O.	De ce point de la route à une petite montagne assez abrupte que l'on gravit.	
	0 10	O. N. O.	De cette petite montagne au Kirigou	Traversé pour la onzième fois.
	0 55	O. N. O.	Du Kirigou au même cours d'eau	Traversé pour la douzième fois.
	0 10	O. N. O.	Du Kirigou au village de Fakhama	On s'engage dans des montagnes très-difficiles : siénites en abondance.
	0 45	O.	De Fakhama à une jolie vallée	On y parvient par une pente très-douce.
	0 15	O.	De cette vallée au Kirigou (le lit même sert de chemin)	Sable et siénites en blocs considérables.
	0 43	O.	Du Kirigou à l'endroit où son lit desséché cesse de servir de route.	On se trouve alors au pied d'une colline qu'il faut gravir.
	0 3	O.	De cet endroit au village de Tarka.	
	0 13	O.	De Tarka au Kirigou	Il est traversé pour la treizième fois.
	0 2	O.	Du Kirigou au village de Waliah	C'est un village de médiocre importance.
	0 25	O.	De Waliah au Kirigou	On ne le traverse pas; on se borne à le longer sur une falaise très-élevée, en le relevant au S.
	0 25	O.	Du Kirigou au même	On le traverse pour la quatorzième fois, ayant au N., à courte distance, le village de Gordiomé.
	0 30	S. O.	Du Kirigou au village de Tinntila	Quinze minutes avant d'arriver à Tinntila, on traverse pour la quinzième fois le Kirigou. Après ce village, le même cours d'eau est encore passé trois fois, ce qui fait dix-huit fois dans un parcours de 22 lieues environ. Il est extrêmement tourmenté.
			De Tinntila à Toubabo-Kané, la route suivie est la même que celle qui a été faite déjà, et qui se trouve donnée au premier itinéraire.	

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.

RENSEI

Route de caravane de Kaï

N. B. — Les distances et les directions ne peuvent être qu'approximatives. Elles ont été cependant indiquées sur une carte formateur, et en acceptant, pour les secondes, les vagues indications qu'il nous a fournies d'après les points de l'horizon qui l'estime des distances parcourues, nous avons eu pour renseignement la hauteur qu'occupait le soleil au-dessus de l'horizon
La journée de marche, pour une caravane de nègres, est, dans le parcours des petites distances, de 7 heures à 7 1/2; mais Il ne faut pas confondre les caravanes de nègres, qui ont pour bêtes de somme des ânes ou des bœufs, avec les caravanes moyenne plus de 4 kilomètres dans une heure et marcher plus de 7 heures dans un jour. Nous l'avons expérimenté nous-même
Les nègres qui conduisent les caravanes partent généralement après la prière du matin (vers 6 heures) ; mais il arrive le prendre 6 heures 1/2 pour l'heure où la caravane se met ordinairement en marche ; elle s'arrête toujours à 2 heures du soir ou que la sûreté des voyageurs exige une marche rapide.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. *(Suite.)*	Il a été impossible d'obtenir une évaluation de la marche en heures et fractions d'heures. On trouvera à la fin le nombre de jours mis à parcourir la distance qui sépare les points principaux, et la conversion de ces jours en heures de marche.	La direction moyenne est à peu près le S. S. E.	De Kaïndara à Sérigné.
			De Sérigné à Sourankédou . . . .
Ghiangounté.			De Sourankédou à Soutougonfola.
			De Soutougonfolo à Ghiangounté, village où réside le chef du pays.
Ségo.			De Ghiangounté à Danfakoura. . . . .
			De Danfakoura à Ghissébiné.
			De Ghissébiné à Bénianko.
			De Bénianko à Sambatoutou.
			De Sambatoutou à Ghibala.
			De Ghibala à Sarabala.
			De Sarabala à Sélé.
			De Sélé à Ghessené.
			De Ghessené à Maréna.
			De Maréna à Hourou.
			De Hourou à Sékoulou.
			De Sékoulou à Diouni.
			De Diouni à Bassabougou.
			De Bassabougou à Modibougou.
			De Modibougou à Yamina. . . . .

Route de caravan

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
	On n'a pas pu se procurer les heures de marche d'un lieu à un autre.	La direction moyenne est à peu près l'E.	De Yamina à Kolimana . . . .
			De Kolimana à Sagni.
			De Sagni à Soun.
			De Soun à Sama.
			De Sama à Baïo.
			De Baïo à Sarablé.
			De Sarablé à Farko. . . . .
			De Farko à Ségo-Koro. . . . .
			De Ségo-Koro à Ségo-Bougou. . . . .
			De Ségo-Bougou à Ségo-Koura. . . . .
			De Ségo-Koura à Douabougou.
			De Douabougou à Ségo-Sikoro, capitale du pays et résidence du roi
			De Kaïndara à Ghiangounté, la route est très-tourmentée et revien

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

MENTS.

à Yamina et à Ségo.

enant, pour les premières, un terme de comparaison avec des distances connues de nous et parcourues aussi par notre in-
lui, correspondaient au lever et au coucher du soleil. Lorsque nous avons eu besoin d'une précision plus grande dans
ue le voyageur partait et arrivait.
st beaucoup moindre si la route est longue et difficile. Le chemin parcouru dans une heure est de 4,000 à 4,500 mètres.
bes, qui se servent du chameau ; ces dernières parcourent une distance double. Un âne chargé ne peut pas faire en
nt bien des jours.
souvent que certains apprêts négligés retardent le moment du départ. Il est donc prudent, pour éviter des erreurs, de
elquefois avant, et ne repart plus que le lendemain. Il n'y a d'exception à cette règle que si le pays n'a pas d'eau

nkédou est le premier village du Ghiangounté.

akoura est le premier village du Ségo.

u à Yamina, on peut continuer sa route en pirogue sur le Ghiolibâ.

amina à Ségo.

oute se fait en suivant la rive gauche.

village on traverse le fleuve et on longe la rive droite; les villages qui suivent sont situés sur cette rive et se trouvent
s-rapprochés les uns des autres.

veut dire *vieux*.

signifie *beaucoup; gou* signifie *pays, contrée*. Ces deux mots réunis se placent souvent à la suite d'un nom de village ou
contrée, et ils ne signifient pas toujours alors *grand pays*, à en juger du moins par l'importance de la localité ou de la
ovince qui a reçu à son nom l'addition des mots *bou gou*. Peut-être qu'à une autre époque, la qualification qui nous étonne
jourd'hui était justement appliquée.

a veut dire *neuf*.

ro est le nom du *bassia Parkii* (arbre à beurre). L'addition de ce mot semblerait indiquer que les campagnes environ-
nt Ségo possèdent de ces arbres en abondance. Des marchands indigènes m'ont confirmé dans cette supposition, en m'assu-
rant que l'un des produits de leur commerce dans cette ville était précisément le fruit du *bassia*, que nous connaissons
us la dénomination de *beurre de Galam*.

RENSEIGNEMENTS.

Route de caravane de Kaïndara à Yamina et à Ségo.

N. B. — Les distances et les directions ne peuvent être qu'approximatives. Elles ont été cependant indiquées sur une carte, en prenant, pour les premières, un terme de comparaison avec des distances connues de nous et parcourues aussi par notre informateur, et en acceptant, pour les secondes, les vagues indications qu'il nous a fournies d'après les points de l'horizon qui, selon lui, correspondaient au lever et au coucher du soleil. Lorsque nous avons eu besoin d'une précision plus grande dans l'estime des distances parcourues, nous avons eu pour renseignement la hauteur qu'occupait le soleil au-dessus de l'horizon lorsque le voyageur partait et arrivait.

La journée de marche, pour une caravane de nègres, est, dans le parcours des petites distances, de 7 heures à 7 1/2; mais elle est beaucoup moindre si la route est longue et difficile. Le chemin parcouru dans une heure est de 4,000 à 4,500 mètres.

Il ne faut pas confondre les caravanes de nègres, qui ont pour bêtes de somme des ânes ou des bœufs, avec les caravanes d'Arabes, qui se servent du chameau; ces dernières parcourent une distance double. Un âne chargé ne peut pas faire en moyenne plus de 4 kilomètres dans une heure et marcher plus de 7 heures dans un jour. Nous l'avons expérimenté nous-même pendant bien des jours.

Les nègres qui conduisent les caravanes partent généralement après la prière du matin (vers 6 heures); mais il arrive le plus souvent que certains apprêts négligés retardent le moment du départ. Il est donc prudent, pour éviter des erreurs, de prendre 6 heures 1/2 pour l'heure où la caravane se met ordinairement en marche; elle s'arrête toujours à 2 heures du soir et quelquefois avant, et ne repart plus que le lendemain. Il n'y a d'exception à cette règle que si le pays n'a pas d'eau ou que la sûreté des voyageurs exige une marche rapide.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Kaarta. (*Suite.*)	Il a été impossible d'obtenir une évaluation de la marche en heures et fractions d'heures. On trouvera à la fin le nombre de jours mis à parcourir la distance qui sépare les points principaux, et la conversion de ces jours en heures de marche.	La direction moyenne est à peu près le S. S. E.	De Kaïndara à Sérigné.	
			De Sérigné à Sourankédou	Sourankédou est le premier village du Ghiangounté.
Ghiangounté.			De Sourankédou à Soutougonfola.	
			De Soutougonfola à Ghiangounté, village où réside le chef du pays.	
Ségo.			De Ghiangounté à Danfakoura.	Danfakoura est le premier village du Ségo.
			De Danfakoura à Ghissébiné.	
			De Ghissébiné à Bénianko.	
			De Bénianko à Sambatoutou.	
			De Sambatoutou à Ghibala.	
			De Ghibala à Sarabala.	
			De Sarabala à Sélé.	
			De Sélé à Ghessené.	
			De Ghessené à Maréna.	
			De Maréna à Hourou.	
			De Hourou à Sékoulou.	
			De Sékoulou à Diouni.	
			De Diouni à Bassabougou.	
			De Bassabougou à Modibougou.	
			De Modibougou à Yamina.	Rendu à Yamina, on peut continuer sa route en pirogue sur le Ghiolibâ.
			Route de caravane de Yamina à Ségo.	
	On n'a pas pu se procurer les heures de marche d'un lieu à un autre.	La direction moyenne est à peu près l'E.	De Yamina à Kolimana	La route se fait en suivant la rive gauche.
			De Kolimana à Sagni.	
			De Sagni à Soun.	
			De Soun à Sama.	
			De Sama à Baïo.	
			De Baïo à Sarablé.	
			De Sarablé à Farko.	A ce village on traverse le fleuve et on longe la rive droite; les villages qui suivent sont situés sur cette rive et se trouvent très-rapprochés les uns des autres.
			De Farko à Ségo-Koro.	*Koro* veut dire *vieux*.
			De Ségo-Koro à Ségo-Bougou.	*Bou* signifie *beaucoup; gou* signifie *pays, contrée.* Ces deux mots réunis se placent souvent à la suite d'un nom de village ou de contrée, et ils ne signifient pas toujours alors *grand pays*, à en juger du moins par l'importance de la localité ou de la province qui a reçu à son nom l'addition des mots *bou gou*. Peut-être qu'à une autre époque, la qualification qui nous étonne aujourd'hui était justement appliquée.
			De Ségo-Bougou à Ségo-Koura.	*Koura* veut dire *neuf.*
			De Ségo-Koura à Douabougou.	
			De Douabougou à Ségo-Sikoro, capitale du pays et résidence du roi.	*Sikoro* est le nom du *bassia Parkii* (arbre à beurre). L'addition de ce mot semblerait indiquer que les campagnes environnant Ségo possèdent de ces arbres en abondance. Des marchands indigènes m'ont confirmé dans cette supposition, en m'assurant que l'un des produits de leur commerce dans cette ville était précisément le fruit du *bassia*, que nous connaissons sous la dénomination de *beurre de Galam*.
			De Kaïndara à Ghiangounté, la route est très-tourmentée et revient	

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Ségo. *(Suite.)*	(Voir l'observation d'autre part.	La direction moyenne est à peu près l'E.	quelquefois sur elle-même ; on compte 12 heures de marc ou . . . . 48 kilo De Ghiangounté à Yamina, la route est encore tourmentée jusqu'à Sarabala; puis elle se maintient assez régulièrement au S. S. E. jusqu'à Bassabougou, où elle passe au S.; on compte 8 jours de marche, ou 60 heures, ou . . . . 240 De Yamina à Farko, 3 jours, 22 h. 1/2 . . . . 90 De Farko à Ségo-Sikoro, 1 jour, 7 h. 1/2 . . . . 30 13 jours 1/2, ou 102 heures, ou. . . . 408 kilo

Route de caravane

La caravane est partie à la fin du mois de janvier. L'itinéraire est fait par journées et par heures de marche On verra par

Boudou.	2h 0'	S.	De Bakel à Kouniam-Sissé.
	7 30	S.	De Kouniam-Sissé à Samba-Counté. . . . .
	5 30	S.	De Samba-Counté à Dandé. . . . .
	2 30	S.	De Dandé à Fissadaro. . . . .
	5 30	S.	De Fissadaro à Ghianvéli . . . .
	6 30	S. 5° O.	De Ghianvéli à Gardia. . . . .
	2 30	S. 5° E.	De Gardia à Sambagala. . . . .
	5 30	S. 5° E.	De Sambagala à Diddé . . . .
	7 30	S. S. E.	De Diddé à Sasâdig . . . .
	2 0 plus le temps du passage	S. 5° E.	De Sasàdig à Toronga . . . .
Bambouk.	11 30	E.	De Toronga à Kakadian.. . . . .
	5 0	S. E.	De Kakadian à Kousséli . . . .
	4 30	N. E.	De Kousséli à Khoropo . . . .
	7 30	E. N. E.	De Khoropo à Diokhéba. . . . .
	9 30	S. E.	De Diokhéba à Ghialafara . . . .
			Une journée pour gravir la montagne de Tambaoura.
	7 30	E. 1/4 N. E.	De Tambaoura à Gounfa.
	12 30	E.	De Gounfa à Dégaré. . . . .
	5 30 y compris le temps du passage.	E. 5° S.	De Dégaré à Khalé.
	7 30	E. 1/4 N. E.	De Khalé à Waliah.
	7 30	E. 5° N.	De Waliah à Bétéah . . . .
	22 30	E. 1/4 S. E.	Trois journées dans un pays désert. . . . .
Foulhadougou.	12 0	E. 1/4 S. E.	Du désert au village de Khoré.
	7 0	E.	Une journée dans le désert.
	7 0	E. 5° N.	Du désert à Médina.
	9 0	E.	Une journée dans le désert. . . . .
	2 30	E.	Du désert au village de Maréna.

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

distance de 408 kilomètres cadre assez exactement sur la carte où cet itinéraire a été tracé. Les ondulations du chemin nt seules plus ou moins arbitraires; car, pour les figurer, j'ai dû m'en rapporter plutôt à la nécessité de comprendre la ite entre deux points donnés qu'aux indications plus que vagues du voyageur.

l à Ségo-Sikoro.

re d'heures, combien on est exposé à se tromper quand on prend à la lettre l'expression de *journée*.

e les deux villages on passe à Kouniam-Ahmadou et à Dara.

asse à Somsomp.

asse à Orosoulé.

asse à Ghialambi.

asse à Souboudakha.

asse à Goundiourou.

asse à Guimbeoukounda et à Elingara.

averse la Falémé à ce village, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

llage de la rive gauche de la Falémé, est très-rapproché de celui de Sasâdig, sur la même rive.

s d'or.

s d'or.

s d'or.

asse à Sanmagolé.

ouve entre les deux villages : Mouniâh, Baghila, Dangara et Manakhoto. Le pays est montagneux. Ghialafara est situé pied de la montagne Tambaoura, renommée dans la contrée par son élévation et la richesse de ses dépôts aurifères. On ploie presque une journée à gravir cette montagne. On campe de l'autre côté du versant, près d'un étang. La direction la chaîne principale est N. E.

garé, on passe le Bâ-fing; la traversée se fait en pirogue et dure longtemps : il n'y a que deux pirogues dans le village.

village, on traverse une branche du Bâ-fing, ayant de l'eau jusqu'au genou. En face de Bétéah, de l'autre côté du cours au, on trouve un village du même nom.

hemine ensuite pendant trois jours dans une contrée entièrement déserte; il y a en route de l'eau pour boire. Ce pays ert est sur la limite du Bambouk et du Foulhadougou. Environ quatre heures avant d'arriver au village de Khoré, on verse un autre cours d'eau qui s'annonce de loin par le bruit d'une chute qui semble considérable ; cette chute ou ce rage n'a point été vu par le voyageur.

averse le Bahoulé ou la rivière Rouge, ayant de l'eau sous les bras.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Ségo. *(Suite.)*	(Voir l'observation d'autre part.	La direction moyenne est à peu près l'E.	quelquefois sur elle-même ; on compte 12 heures de marche ou . . . . 48 kilom. De Ghiangounté à Yamina, la route est encore tourmentée jusqu'à Sarabala; puis elle se maintient assez régulièrement au S. S. E. jusqu'à Bassabougou, où elle passe au S.; on compte 8 jours de marche, ou 60 heures, ou . . . . 240 De Yamina à Farko, 3 jours, 22 h. 1/2 . . . . 90 De Farko à Ségo-Sikoro, 1 jour, 7 h. 1/2 . . . . 30 13 jours 1/2, ou 102 heures, ou. . . . 408 kilom.	Cette distance de 408 kilomètres cadre assez exactement sur la carte où cet itinéraire a été tracé. Les ondulations du chemin sont seules plus ou moins arbitraires; car, pour les figurer, j'ai dû m'en rapporter plutôt à la nécessité de comprendre la route entre deux points donnés qu'aux indications plus que vagues du voyageur.

Route de caravane de Bakel à Ségo-Sikoro.

La caravane est partie à la fin du mois de janvier. L'itinéraire est fait par journées et par heures de marche On verra par le nombre d'heures, combien on est exposé à se tromper quand on prend à la lettre l'expression de *journée*.

Bondou.	2h 0'	S.	De Bakel à Kouniam-Sissé.	
	7 30	S.	De Kouniam-Sissé à Samba-Counté.	Entre les deux villages on passe à Kouniam-Ahmadou et à Dara.
	5 30	S.	De Samba-Counté à Dandé.	On passe à Somsomp.
	2 30	S.	De Dandé à Fissadaro.	On passe à Orosoulé.
	5 30	S.	De Fissadaro à Ghianvéli	On passe à Ghialambi.
	6 30	S. 5° O.	De Ghianvéli à Gardia.	On passe à Souboudakha.
	2 30	S. 5° E.	De Gardia à Sambagala.	On passe à Goundiourou.
	5 30	S. 5° E.	De Sambagala à Diddé	On passe à Guimb..oukounda et à Elingara.
	7 30	S. S. E.	De Diddé à Sasâdig	On traverse la Falémé à ce village, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.
	2 0 plus le temps du passage	S. 5° E.	De Sasâdig à Toronga	Ce village de la rive gauche de la Falémé, est très-rapproché de celui de Sasâdig, sur la même rive.
Bambouk.	11 30	E.	De Toronga à Kakadian.	Mines d'or.
	5 0	S. E.	De Kakadian à Kousséli	Mines d'or.
	4 30	N. E.	De Kousséli à Khoropo	Mines d'or.
	7 30	E. N. E.	De Khoropo à Diokhéba.	On passe à Saamagolé.
	9 30	S. E.	De Diokhéba à Ghialafara	On trouve entre les deux villages : Mouniâh, Baghila, Dangara et Manakhoto. Le pays est montagneux. Ghialafara est situé au pied de la montagne Tambaoura, renommée dans la contrée par son élévation et la richesse de ses dépôts aurifères. On emploie presque une journée à gravir cette montagne. On campe de l'autre côté du versant, près d'un étang. La direction de la chaîne principale est N. E.
			Une journée pour gravir la montagne de Tambaoura.	
	7 30	E. 1/4 N. E.	De Tambaoura à Gounfa.	
	12 30	E.	De Gounfa à Dégaré.	A Dégaré, on passe le Bâ-fing ; la traversée se fait en pirogue et dure longtemps : il n'y a que deux pirogues dans le village.
	5 30 y compris le temps du passage.	E. 5° S.	De Dégaré à Khalé.	
	7 30	E. 1/4 N. E.	De Khalé à Waliah.	
	7 30	E. 5° N.	De Waliah à Bétéah	A ce village, on traverse une branche du Bâ-fing, ayant de l'eau jusqu'au genou. En face de Bétéah, de l'autre côté du cours d'eau, on trouve un village du même nom.
	22 30	E. 1/4 S. E.	Trois journées dans un pays désert.	On chemine ensuite pendant trois jours dans une contrée entièrement déserte; il y a en route de l'eau pour boire. Ce pays désert est sur la limite du Bambouk et du Foulhadougou. Environ quatre heures avant d'arriver au village de Khoré, on traverse un autre cours d'eau qui s'annonce de loin par le bruit d'une chute qui semble considérable ; cette chute ou ce barrage n'a point été vu par le voyageur.
Foulhadougou.	12 0	E. 1/4 S. E.	Du désert au village de Khoré.	
	7 0	E.	Une journée dans le désert.	
	7 0	E. 5° N.	Du désert à Médina.	
	9 0	E.	Une journée dans le désert.	On traverse le Bahoulé ou la rivière Rouge, ayant de l'eau sous les bras
	2 30	E.	Du désert au village de Maréna.	

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Foulhadougou. *(Suite.)*	1h 0'	E. 5° S.	Du village de Maréna à Bangassi . . . .
	12 0	E. S. E.	Une journée dans un pays inhabité.
	9 30	E. S. E.	D'un lieu désert à Sighifiri . . . .
	11 0	E. 5° S.	Une journée dans un désert.
Ségo.	2 30	E. 5° S.	Du désert à Ghibourou. . . . .
	1 30	E.	De Ghibourou à Kogou.
	7 0	E. 5° S.	De Kogou à Siraboulou. . . . .
	9 30	E. 5° N.	De Siraboulou à Niontionbougou. . . . .
	9 30	E. 1/4 S. E.	De Niontionbougou à Oulougonfa . . . .
	2 30	E. 1/4 S. E.	D'Oulougonfa à Ougnia . . . .
	10 0	E 5° S.	D'Ougnia à Kô . . . .
	4 0	E. 1/4 S. E.	De Kô à Yamina . . . .
TOTAL. . .	265 30		41 journées. Ce résultat montre combien il est peu prudent de do une confiance entière aux renseignements des nègres. Si la tion de Bakel n'eût été bien déterminée, si celle de Yamina ne l à peu près été par les observations de Mungo-Park, on aurait Yamina, d'après l'estime de cette route, qui donne cependant moyenne de la journée de marche 6h 28' 32", à 1,062 kilomètres 9 degrés 1/2 de Bakel, tandis qu'en réalité ces deux points ne éloignés l'un de l'autre que de 777 kilomètres ou 7 degrés ; et core en tenant un compte rigoureux de toutes les sinuosités indiq par le voyageur.
			A Yamina, le voyageur s'est embarqué dans une des pirogues é mes dont il est fait mention ci-contre, et s'est dirigé sur Ség a mis vingt-six heures à descendre le Ghiolibâ depuis Yamina j qu'à cette ville.
			Voici les villages qu'il a rencontrés :
		La route moyenne est à l'E.	Founi . . . .
			Kolimana. . . . .
			Doubougani. . . . .
			Tamani . . . .
			Nabala. . . . .
			Miàdou . . . .
			Siradiakoro. . . . .
			Ghila . . . .
			Toukoro. . . . .
			Midioou. . . . .
			Ghiaba. . . . .
			Ghikoro . . . .
			Fansòdaka . . . .
			Bounadou . . . .
			Sama 1 . . . .
			Sama 2 . . . .
			Sama 3 . . . .
			Kamalé . . . .
			Somonobougou . . . .
			Sirabili . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

st la capitale du Foulhadou.

passe au village de Noumoussoulou. A une petite distance de Sighifiri, on traverse un cours d'eau à gué et ayant de l'eau la ceinture : ce cours d'eau se nomme Ghibourou.

nier village du pays de Ségo.

sant aux villages de Ghianbougou, Tontoudo et Modibougou.

sant à Dorako.

ant à Tamani et à Soumabougou.

ant par les villages de Koula, Kossoba, Gabougou, Fani, Foulhabougou et Ghirako.

sant par les villages d'Olabougou, Katioula, Deirabougou et Kalo.

mina, le voyageur a traversé le Ghiolibâ dans une grande pirogue pouvant, dit-il, contenir de 80 à 100 personnes. D'après description qu'il m'en fait, description qui m'a été confirmée par d'autres nègres voyageurs, ces pirogues sont creusées ns le tronc d'une *bombacée* (le fromager) très-commune dans le Kaarta, mais encore plus commune dans les régions du iolibâ, où elle atteint des dimensions qui, m'assure-t-on, le cèdent à peine à celles du gigantesque baobab. Pour augmenter jaugeage de ces pirogues, on creuse les deux principales branches de l'arbre. Les hommes chargés de les diriger se cent avec des perches ou des pagaies à chaque extrémité des branches, vers le centre et à l'avant.

ourant du fleuve porte à l'E. et a une certaine vitesse, mais mon informateur n'a pu l'estimer avec assez de précision ur que j'essaie de l'exprimer.

sur la rive

sur la rive gauche.

sur la rive droite.

rive.

rive.

rive.

rive.

sur la rive gauche.

sur la rive droite.

rive.

sur la rive gauche.

sur la rive droite.

rive.

rive.

sur la rive gauche.

rive.

rive.

rive.

ur la rive droite.

ur la rive gauche.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Foulhadougou. (*Suite.*)	1h 0'	E. 5° S.	Du village de Maréna à Bangassi	C'est la capitale du Foulhadou.
	12 0	E. S. E.	Une journée dans un pays inhabité.	
	9 30	E. S. E.	D'un lieu désert à Sighifiri	On passe au village de Noumoussoulou. A une petite distance de Sighifiri, on traversa un cours d'eau à gué et ayant de l'eau à la ceinture : ce cours d'eau se nomme Ghibourou.
	11 0	E. 5° S.	Une journée dans un désert.	
Ségo.	2 30	E. 5° S.	Du désert à Ghibourou	Premier village du pays de Ségo.
	1 30	E.	De Ghibourou à Kogou.	
	7 0	E. 5° S.	De Kogou à Siraboulou	Passant aux villages de Ghianbougou, Tontoudo et Modibougou.
	9 30	E. 5° N.	De Siraboulou à Niontionbougou	Passant à Dorako.
	9 30	E. 1/4 S. E.	De Niontionbougou à Oulougonfa	Passant à Tamani et à Soumabougou.
	2 30	E. 1/4 S. E.	D'Oulougonfa à Ougnia	Passant par les villages de Koula, Kossoba, Gabougou, Fani, Foulhabougou et Ghirako.
	10 0	E 5° S.	D'Ougnia à Kô	Passant par les villages d'Olabougou, Katioula, Deirabougou et Kalo.
	4 0	E. 1/4 S. E.	De Kô à Yamina	A Kamina, le voyageur a traversé le Ghiolibâ dans une grande pirogue pouvant, dit-il, contenir de 80 à 100 personnes. D'après la description qu'il m'en fait, description qui m'a été confirmée par d'autres nègres voyageurs, ces pirogues sont creusées dans le tronc d'une *bombacée* (le fromager) très-commune dans le Kaarta, mais encore plus commune dans les régions du Ghiobbâ, où elle atteint des dimensions qui, m'assure-t-on, le cèdent à peine à celles du gigantesque baobab. Pour augmenter le jaugeage de ces pirogues, on creuse les deux principales branches de l'arbre. Les hommes chargés de les diriger se placent avec des perches ou des pagaies à chaque extrémité des branches, vers le centre et à l'avant. Le courant du fleuve porte à l'E. et a une certaine vitesse, mais mon informateur n'a pu l'estimer avec assez de précision pour que j'essaie de l'exprimer.
TOTAL. . .	265 30		41 journées. Ce résultat montre combien il est peu prudent de donner une confiance entière aux renseignements des nègres. Si la position de Bakel n'eût été bien déterminée, si celle de Yamina ne l'avait à peu près été par les observations de Mungo-Park, on aurait placé Yamina, d'après l'estime de cette route, qui donne cependant pour moyenne de la journée de marche 6h 28' 32", à 1,062 kilomètres ou 9 degrés 1/2 de Bakel, tandis qu'en réalité ces deux points ne sont éloignés l'un de l'autre que de 777 kilomètres ou 7 degrés ; et encore en tenant un compte rigoureux de toutes les sinuosités indiquées par le voyageur.	
			A Yamina, le voyageur s'est embarqué dans une des pirogues énormes dont il est fait mention ci-contre, et s'est dirigé sur Ségo. Il a mis vingt-six heures à descendre le Ghiolibâ depuis Yamina jusqu'à cette ville.	
			Voici les villages qu'il a rencontrés :	
		La route moyenne est à l'E.	Founi	Situé sur la rive
			Kolimana	Situé sur la rive gauche.
			Doubougani	Situé sur la rive droite.
			Tamani	Même rive.
			Nabala	Même rive.
			Miâdou	Même rive.
			Siradiakoro	Même rive.
			Ghila	Situé sur la rive gauche.
			Toukoro	Situé sur la rive droite.
			Midioou	Même rive.
			Ghiaba	Situé sur la rive gauche.
			Ghikoro	Situé sur la rive droite.
			Funsodaka	Même rive.
			Bounadou	Même rive.
			Sama 1	Situé sur la rive gauche.
			Sama 2	Même rive.
			Sama 3	Même rive
			Kamalé	Même rive.
			Somonobougou	Situé sur la rive droite.
			Sirabili	Situé sur la rive gauche.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Ségo. *(Suite.)*		La route moyenne est à l'E.	Baïo. . . . .
			Farko . . . .
			Sikoro. . . . .
			Ganfala . . . .
			Ségo-Bougou. . . . .
			Ségo-Koura. . . . .
			Ségo-Sikoro, capitale du pays. . . . .
			De Ségo-Si
			(Dix heures de
			Kongou . . . .
			Fébala. . . . .
			Banankoro . . . .
			Narokoro. . . . .
			Ghialakoro. . . . .
			Bafô. . . . .
			Somonabougou . . . .
			Bamabougou . . . .
			Ghiambérabougou. . . . .
			Kirangho... . . . .
			Somonabougou . . . .
			Sasâdig. . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.
rive.
sur la rive droite.
rive. — C'est à ce village qu'on reconnaît solennellement les rois et qu'on les enterre.
rive.
rive.
sur la rive droite.
rive.—Tous ces villages sont très-rapprochés.
idig.
en pirogue.)
sur la rive droite.
rive.
rive.
rive.
rive.
rive.
rive.
llage du même nom sur la rive gauche.
rive.
rive.
rive. — Ancienne résidence du roi actuel, avant son avénement. On trouve deux villages du même nom sur la rive he.
sur la rive droite.
sur la rive gauche.
llages sont très-rapprochés.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	REMARQUES ET OBSERVATIONS.
Ségo. *(Suite.)*		La route moyenne est à l'E.	Baïo	Même rive.
			Farko	Situé sur la rive droite.
			Sikoro	Même rive. — C'est à ce village qu'on reconnaît solennellement les rois et qu'on les enterre.
			Ganfala	Même rive.
			Ségo-Bougou	Même rive.
			Ségo-Koura	Situé sur la rive droite.
			Ségo-Sikoro, capitale du pays	Même rive.—Tous ces villages sont très-rapprochés.
			De Ségo-Sikoro à Sasâdig. (Dix heures de traversée en pirogue.)	
			Kongou	Situé sur la rive droite.
			Fébala	Même rive.
			Banankoro	Même rive.
			Narokoro	Même rive.
			Ghialakoro	Même rive.
			Bafò	Même rive.
			Somonabougou	Même rive. Un village du même nom sur la rive gauche.
			Bamabougou	Même rive.
			Ghiambérabougou	Même rive.
			Kirangho	Même rive. — Ancienne résidence du roi actuel, avant son avénement. On trouve deux villages du même nom sur la rive gauche.
			Somonabougou	Situé sur la rive droite.
			Sasâdig	Situé sur la rive gauche. Les villages sont très-rapprochés.

TABLE DES MATIÈRES.

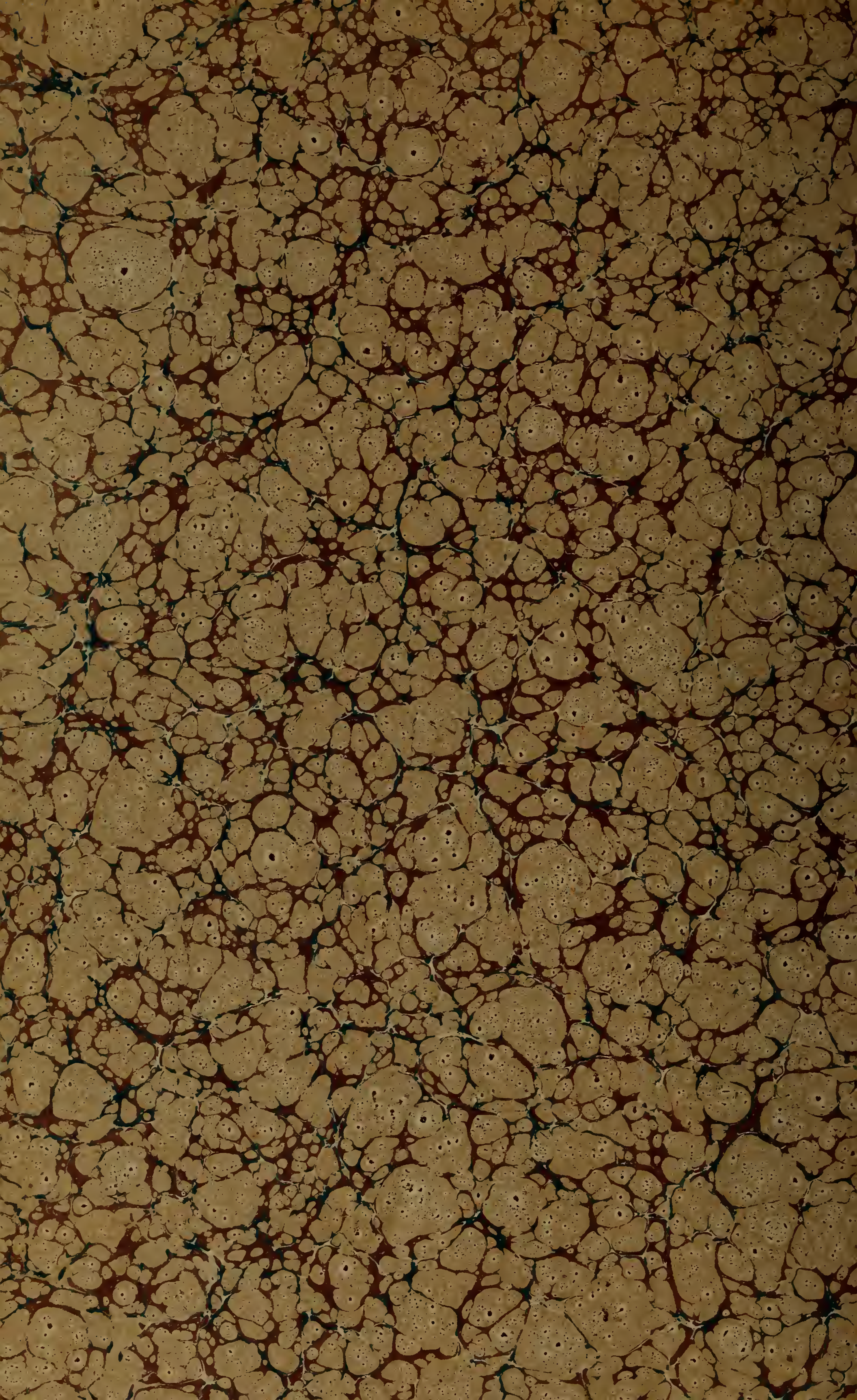
ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL.

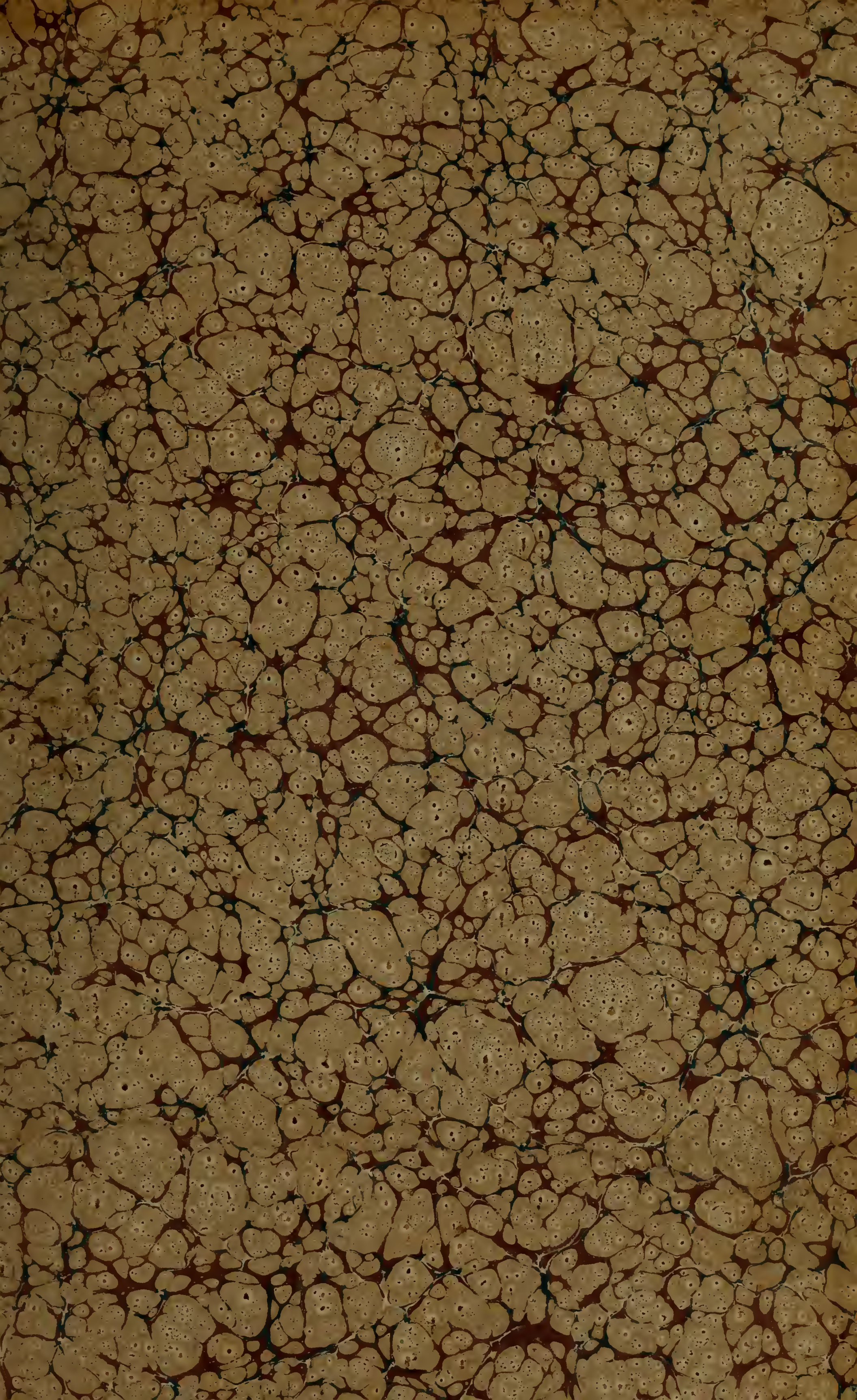
PREMIÈRE PARTIE.

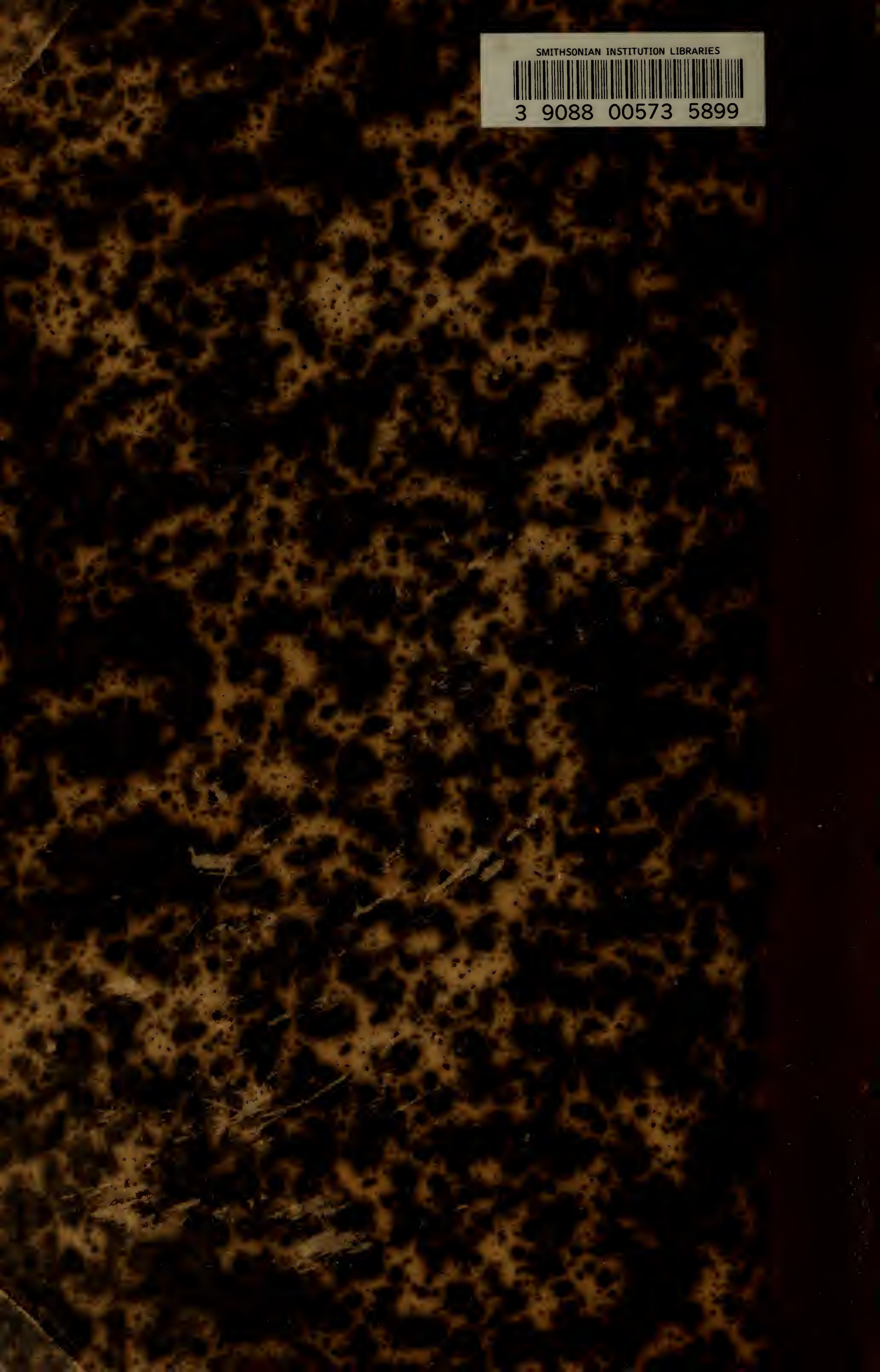
DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LINGUISTIQUE. — LANGUE ARAMA.






SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00573 5899